GROUPAMA SA

Société anonyme au capital de 1.186.513.186 euros

Siège social: 8/10, rue d'Astorg, 75008 Paris

343 115 135 RCS Paris

DOCUMENT DE REFERENCE

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 8 juin 2007 sous le numéro R.07-094 Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Groupama, 8/10 rue d'Astorg, 75008 Paris, ainsi que sur les sites Internet de Groupama (www.groupama.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 1

CHAPITRE 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE L'INFORMATION FINANCIERE 3

1.1 Responsable du document de référence 3

1.2 Attestation du responsable du document de référence 3

1.3 Responsable de l'information financière 3

CHAPITRE 2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES 4

2.1 Commissaires aux comptes titulaires 4

2.2 Commissaires aux comptes suppléants 4

CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 5

CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUES 7

4.1 Organisation du contrôle interne des risques dans le groupe 7
4.1.1 Groupama SA et ses filiales 7
4.1.2 Caisses régionales 7

4.2 Risques d'assurance 7
4.2.1 Conception des produits 8
4.2.2 Souscription et gestion des sinistres 8
4.2.3 Évaluation des provisions techniques 8
4.2.3.1. Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance non vie par grand risque 8
4.2.3.2. Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance vie par grand risque 9
4.2.4 Réassurance 9
4.2.5 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur 9
4.2.5.1. Description générale 9
4.2.5.2. Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie 10
4.2.6 Informations sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres à des changements dans les variables qui les affectent de façon significative 10
4.2.6.1. Risque de longévité 10
4.2.6.2. Risque de taux d'intérêt 11
4.2.7 Informations sur les concentrations du risque d'assurance 11
4.2.7.1. Identification 11
4.2.7.2 Protection 12

4.3 Risques de marché 12
4.3.1 Risque de taux d'intérêt 12
4.3.1.1. Échéances 12
4.3.1.2. Taux d'intérêt effectifs 12
4.3.1.3. Analyse de sensibilité 12
4.3.1.4. Interactions avec le risque de rachat et les clauses de participation aux bénéfices 13
4.3.1.5. Clauses de participation des contrats d'assurance et risque de taux d'intérêt 13
4.3.1.6. Gestion actif/passif 13
4.3.1.7. Utilisation des dérivés 13
4.3.1.8. Analyse de sensibilité sur dettes de financement 14
4.3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions) 14
4.3.3 Risque de liquidité 14
4.3.3.1. Nature de l'exposition au risque de liquidité 14
4.3.3.2. Gestion du risque 15
4.3.4 Risque de change 15
4.3.4.1. Gestion du risque de change 15

4.4 Risque de crédit 15
4.4.1 Placements financiers 15
4.4.1.1. Nature et montant de l'exposition au risque de crédit 15
4.4.1.2. Concentration du risque de crédit 16
4.4.1.3. Gestion du risque de crédit 16

4.5 Suivi et gestion des risques liés à l'activité bancaire 16

4.6 Risques opérationnels, juridiques et autres 17
4.6.1 Risques opérationnels 17
4.6.2 Risques juridiques et réglementaires 17
4.6.3 Autres risques 17

CHAPITRE 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 19

5.1 Histoire et évolution de la Société 19
5.1.1 Dénomination sociale 19
5.1.2 Registre du commerce et des sociétés et code APE 19
5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts) 19
5.1.4 Forme juridique et siège social (articles 1 et 4 des statuts) 19
5.1.5 Historique de la Société 19

5.2 Investissements 20

CHAPITRE 6 APERCU DES ACTIVITES 22

6.1 Principales activités / principaux marchés 22
6.1.1 Structure des réseaux en France 23
6.1.2 Assurances de biens et responsabilité (France) 25
6.1.3 Assurances de la personne (France) 27
6.1.4 Groupama Banque & Groupama Épargne Salariale (France) 28
6.1.5 Autres activités financières (France) 28
6.1.6 Assurances à l'international 29

6.2 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément au point précédent 32

6.3 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication 32

6.4 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle 33

CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME 34

7.1 Organigramme financier simplifié du groupe au 31 décembre 2006 34

7.2 Organisation et fonctionnement du groupe 34

CHAPITRE 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 35

CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 36

9.1 Chiffres clés: compte de résultat sur la période 2004-2006 36

9.2 Présentation générale 36
9.2.1 Introduction 36
9.2.2 Structure financière 36
9.2.3 Segmentation 37

9.3 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 37
9.3.1 Chiffre d'affaires (primes émises) de Groupama SA 37
9.3.2 Formation du résultat opérationnel 43
9.3.3 Autres soldes intermédiaires de gestion 45
9.3.3.1 Charges de financement 45
9.3.3.2 Impôt sur les résultats 45
9.3.3.3 Autres éléments 45
9.3.3.4 Résultat opérationnel économique 45
9.3.4 Résultat net consolidé 46
9.3.4.1 Assurance, Banque et Services France 46
9.3.4.2 Assurance Internationale 50
9.3.4.3 Activités financières 51
9.3.4.4 Analyse des holdings 51
9.3.4.5 Résultats opérationnels assurance non vie et vie 52
9.3.5 Bilan consolidé 52

9.4 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 54
9.4.1 Chiffre d'affaires (primes émises) du Groupe 54
9.4.2 Formation du résultat opérationnel 58
9.4.3 Autres soldes intermédiaires de gestion 60
9.4.4 Résultat net consolidé 60

9.4.5 Bilan consolidé 67

CHAPITRE 10 TRESORERIE ET CAPITAUX 69

10.1 Capitaux de l'émetteur 69

10.2 Trésorerie et capitaux 69

10.2.1 Flux de trésorerie de l'émetteur 70

10.2.2 Acquisitions de filiales et co-entreprises 70

10.3 Structure du financement de l'émetteur 71

10.4 Gestion et utilisation des fonds propres de Groupama SA en 2006 72

10.5 Solvabilité et notation 72

10.6 Engagements prévus 73

CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 74

CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 75

12.1 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2006 75

12.2 Tendances de marché postérieures à la clôture du 31 décembre 2006 75

CHAPITRE 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE 76

13.1 Informations prévisionnelles 76

13.2 Objectifs et perspectives 76

13.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles 76

CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 77

14.1 Composition du conseil d'administration de la Société 77

14.1.1 Composition du conseil d'administration 77

14.1.2 Directeur général 80

14.1.3 Relations au sein des organes d'administration 81

14.1.4 Ratification de la cooptation d'administrateurs 86

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration 86

CHAPITRE 15 REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS 87

15.1 Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux de Groupama 87

15.1.1 Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux 87

15.1.1.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration 87

15.1.1.2 Rémunération de certains administrateurs et du Président de Groupama SA 88

15.1.2 Rémunérations et avantages versés aux dirigeants exécutifs 88

15.1.2.1 Rémunération 88

15.1.2.2 Engagements de retraite pris au bénéfice des dirigeants exécutifs 89

CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 90

16.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction 90

16.1.1 Le conseil d'administration 90

16.1.1.1 Composition du conseil d'administration 90

16.1.1.2 Modalités d'élection des administrateurs salariés 90

16.1.1.3 Président du conseil d'administration 91

16.1.1.4 Vice-Président 91

16.1.1.5 Réunion du Conseil 91

16.1.1.6 Délibérations du Conseil d'Administration 92

16.1.1.7 Règlement intérieur du conseil d'administration 92

16.1.1.8 Attributions du Conseil 93

16.1.2 Direction générale 95

16.1.3 Le comité de direction générale 95

16.1.4 Le comité exécutif groupe 95

16.2 Absence de contrats de service 96

16.3 Fonctionnement des organes du gouvernement d'entreprise 96

16.3.1 Le comité d'audit et des comptes 96

16.3.2 Le comité des rémunérations et des nominations 97
16.3.3 Le comité des conventions 98

16.4 Contrôle interne 99

CHAPITRE 17 SALARIES – RESSOURCES HUMAINES 100

17.1 Politique sociale 100

17.2 Effectifs du groupe 101

17.3 Participations et stock options 102

17.4 Engagements au profit des membres du personnel 102
17.4.1 Régimes de retraite 102
17.4.2 Autres avantages à long terme 102

CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 103

18.1 Actionnariat de la Société 103

CHAPITRE 19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES 104

19.1 Présentation générale 104
19.1.1 La réassurance 104
19.1.2 Les relations d'affaires entre les filiales de Groupama SA et les caisses régionales dans les domaines de l'assurance, de la banque et des services 105
19.1.3 Les dispositifs de sécurité 106
19.1.3.1 Marque Groupama 106
19.1.3.2 Convention portant dispositif de sécurité et de solidarité 106
19.1.3.3 Le Comité des conventions 107

19.2 Les Conventions entre Groupama SA et ses filiales et les caisses régionales 107
19.2.1 La convention de réassurance 107
19.2.1.1 Principes permanents et adaptations de la convention de réassurance 108
19.2.1.2 Classification des risques réassurés 108
19.2.1.3 Les risques de base 109
19.2.1.4 Les risques atmosphériques 109
19.2.1.5 Les risques lourds 110
19.2.1.6 Principaux autres risques (« risques divers ») 110
19.2.1.7 La rétrocession 111
19.2.2 Groupama Vie 111
19.2.2.1 Convention de vie individuelle 111
19.2.2.2 Convention assurance collectives 112
19.2.3 Groupama Banque 112
19.2.3.1 Une convention générale de commercialisation et de gestion 113
19.2.3.2 Une convention annuelle de commercialisation et de gestion 113
19.2.4 Autres conventions 113

19.3 Financement des grands programmes 113

CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 115

20.1 Informations financières historiques 115
20.1.1 États financiers consolidés 2006 (normes IFRS) 115
20.1.2 États financiers consolidés 2005 (normes IFRS) 245
20.1.3 États financiers consolidés 2004 (normes IFRS) 346

20.2 Informations financières pro forma 400

20.3 États financiers sociaux 401

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles 465
20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006 465
20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 467
20.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2004 469
20.4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Groupama SA au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006 471
20.4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006 473

20.5 Date des dernières informations financières 475

20.6 Informations financières intermédiaires et autres 475

20.7 Politique de distribution des dividendes 475
20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices 475
20.7.2 Politique de distribution 475
20.7.3 Délai de prescription 475

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage 475

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale 476

20.10 Informations complémentaires aux états financiers fournies à la demande de l'AMF 476

20.10.1 Passage du bilan et compte de résultat consolidés IFRS de Groupama SA au 31 décembre 2004 des normes françaises aux IFRS 476

20.10.2 Normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire 478

20.10.3 Test de suffisance du passif 479

20.10.4 Comptabilité reflet et participation différée 479

20.10.5 Analyse du portefeuille obligataire par émetteur 479

20.10.6 Avantages au personnel - Ventilation par zone géographique de la dette et des hypothèses actuarielles : 480

CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 481

21.1 Capital social 481
21.1.1 Montant du capital social 481
21.1.2 Titres non représentatifs du capital 482
21.1.3 Actions détenues par la Société ou par ses filiales 482
21.1.4 Autres titres donnant accès au capital 483
21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit. 483
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option. 483
21.1.7 Historique du capital au cours des trois dernières années 484
21.1.8 Participation des salariés dans le capital de Groupama SA 484

21.2 Acte constitutif et statuts 485
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts) 485
21.2.2 Direction générale de la Société (article 16 des statuts) 485
21.2.3 Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions (articles 21, 23 et 24 des statuts) 485
21.2.4 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions 486
21.2.5 Assemblées Générales (articles 20 et 21 des statuts) 486
21.2.5.1 Assemblées Générales 486
21.2.5.2 Délibération des Assemblées 486
21.2.6 Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur. 486
21.2.7 Forme des actions et transmission des actions – Clause d'agrément 487
21.2.7.1. Forme des actions (article 9 des statuts) 487
21.2.7.2. Transmission des actions – Clause d'agrément (article 10 des statuts) 487
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit. 487

21.3 Modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006 mais dont l'entrée en vigueur sera effective sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la société sur le marché Eurolist d'Euronext 488
21.3.1 Assemblées Générales (article 21 futur des statuts) 488
21.3.2 Forme des actions et identification des actionnaires (articles 9 et 10 futurs des statuts) 489
21.3.2.1 Forme des actions (article 9 futur des statuts) 489
21.3.2.2 Identification des actionnaires (article 10 futur des statuts) 489
21.3.3 Franchissements de seuil statutaire (article 11 futur des statuts) 490

CHAPITRE 22 CONTRATS IMPORTANTS 491

CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS 492

CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC _____ *493*

CHAPITRE 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS _____ *494*

ANNEXE 1 : Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions des travaux du conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par Groupama SA au titre de l'exercice 2006 _____ *495*

ANNEXE 2 : Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice 2006 _____ *530*

ANNEXE 3 : Honoraires des commissaires aux comptes _____ *532*

ANNEXE 4 : Liste des documents publiés par Groupama SA au cours des douze derniers mois _____ *533*

ANNEXE 5 : Glossaire _____ *534*

PRÉAMBULE

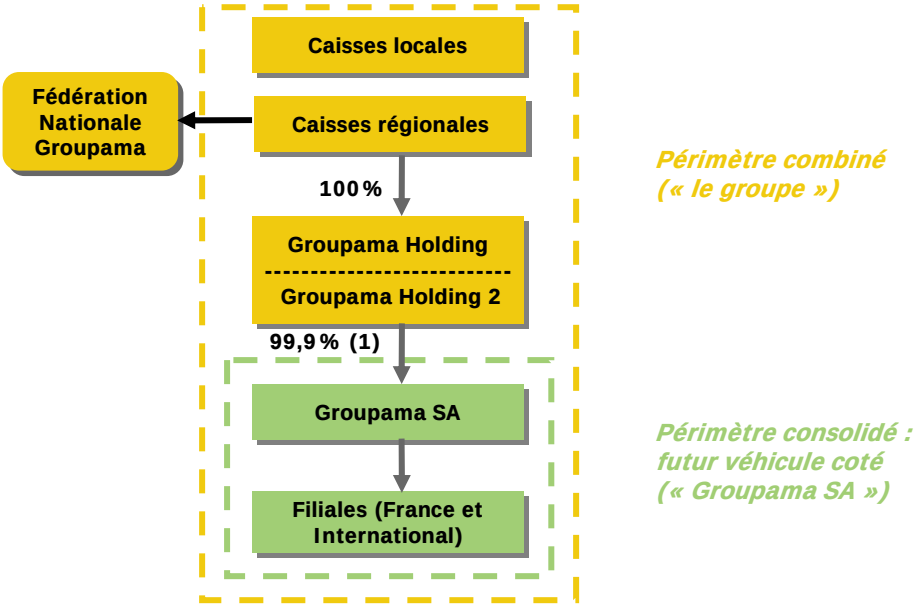

(1) 0,1% du capital de Groupama SA est détenu par les salariés et mandataires.

Organisation générale

Le groupe présente un mode de gouvernance qui responsabilise chaque acteur au sein de l'organisation. Les sociétaires élisent leurs représentants au niveau local (75 000 élus), qui élisent eux-mêmes leurs représentants au niveau régional et national. Les administrateurs – qui sont donc tous des assurés de la mutuelle – contrôlent l'ensemble des conseils d'administration des entités du groupe mutualiste. Ils choisissent les responsables du management qui gèrent les activités opérationnelles. Les élus participent ainsi à toutes les instances de décisions du groupe qu'elles soient locales (6 000 caisses locales), régionales (15 caisses régionales) ou nationales, au travers des fédérations et des conseils d'administration de Groupama SA et de ses filiales.

En 2003, Groupama a fait évoluer ses structures centrales et a mis en place de nouvelles structures :

- La Fédération nationale, dont les membres sont les 15 caisses régionales Groupama. Ses missions consistent à définir les orientations générales du groupe mutualiste et vérifier leur mise en application, exercer le rôle d'organisation professionnelle agricole au niveau national, et veiller au développement de la vie mutualiste au sein du groupe.

- Groupama SA, qui assure le pilotage des activités opérationnelles du groupe et des filiales, a vu son rôle renforcé avec la fonction de réassureur des caisses régionales auparavant tenue par la caisse centrale des assurances mutuelles agricoles (CCAMA)

- Groupama Holding : cette structure intermédiaire a pour fonction d'assurer le contrôle financier de Groupama SA par les caisses régionales, en regroupant l'ensemble de leurs titres de participation.

Pour une plus grande cohérence, ces entités disposent d'une présidence et d'une direction générale communes.

Il existe donc deux périmètres au sein de Groupama :

- le périmètre combiné qui comprend l'intégralité des entités du groupe et les caisses régionales pour 100% de leurs activités,

- le périmètre consolidé dont Groupama SA est la holding de tête. Son activité comprend, en plus de l'activité des filiales, environ 40% de l'activité des caisses régionales, activité captée par le mécanisme de réassurance interne.

Groupama SA

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2006 est la suivante :

- 90,89 % à la société Groupama Holding ;
- 8,99 % à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,12 % aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurances non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Liens entre les différentes entités du groupe

- ils sont régis, dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, cela notamment en matière de contrôle ;

- ils sont régis, dans le pôle mutualiste :

  - par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA ;

  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1er janvier 2003).

CHAPITRE 1

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE L'INFORMATION FINANCIERE

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Jean Azéma, Directeur général de Groupama SA

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Paris, le

Le Directeur général

Jean Azéma

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Helman le Pas de Sécheval
Directeur financier groupe
Téléphone: 01.44.56.73.11
Adresse : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris (siège social).

CHAPITRE 2

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires membres de la compagnie régionale de Versailles

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
  Représenté par Michel Laforce et Bénédicte Vignon
  Crystal Park
  63, rue de Villiers
  92908 NEUILLY SUR SEINE
  Désignés par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2003 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- MAZARS & GUERARD
  Représenté par Nicolas Robert
  Tour Exaltis
  61, rue Henri Regnault
  92400 COURBEVOIE
  Désignés par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2000 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants membres de la compagnie régionale de Versailles

- Monsieur Pierre COLL
  Crystal Park
  63, rue de Villiers
  92908 NEUILLY SUR SEINE
  Désigné par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2003 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Michel BARBET-MASSIN
  Tour Exaltis
  61, rue Henri Regnault
  92400 COURBEVOIE
  Désigné par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2000 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2006 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CHAPITRE 3

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente des informations et ratios financiers issus des comptes consolidés de Groupama SA pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006. En application du règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Groupama SA ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Groupama SA

(M€)		2006	2005	2004
Chiffre d'affaires		**11 480**	**10 762**	**10 149**
	dont France	8 826	8 507	8 012
	dont International	2 372	2 049	1 973
	dont Activités financières	282	206	164
Produits des placements nets de charges		3 565	3 489	2 970
Ratio combiné[1]	*Assurance Biens et Responsabilité*[2]	98,0%	104,2%	ND
	Non Vie	98,6%	103,8%	104,6%
Résultat opérationnel comptable		1 004	773	605
Résultat opérationnel économique[3]		324	125	141
Résultat Net part du groupe		600	394	315
	dont France	*532*	*404*	*419*
	dont International	*157*	*118*	*56*
	dont activités financières et bancaires	*-1*	*-11*	*-28*
	dont Holdings et autres	*-88*	*-118*	*-132*
Structure et solidité financière				
	Fonds propres part du groupe	5 094	4 387	3 114
	Total Bilan	78 550	74 384	67 799
	Ratio d'endettement[4]	19,8%	23,0%	30,1%
	Return on equity (ROE)[5]	20,0%	17,6%	14,2%

Le tableau ci-dessous présente des informations et ratios financiers issus des comptes combinés du groupe. Ils permettent d'avoir une vision d'ensemble du périmètre mutualiste englobant le périmètre capitalistique Groupama SA présenté plus haut (premier tableau).

Périmètre combiné

		2006	2005	2004
Chiffre d'affaires		**14 165**	**13 452**	**12 833**
	dont France	11 511	11 197	10 696
	dont International	2 372	2 049	1 973
	dont Activités financières	282	206	164
Produits des placements nets de charges		3 875	3 767	3 163
Ratio combiné [1]	*Ass Biens et Responsabilité* [2]	98,9%	103,1%	ND
	Non Vie	98,7%	102,4%	103,2%
Résultat opérationnel comptable		1 252	1 009	741
Résultat opérationnel économique [3]		351	157	174
Résultat Net part du groupe		753	544	406
	dont France	*693*	*550*	*525*
	dont International	*157*	*118*	*56*
	dont Activités financières	*-1*	*-11*	*-28*
	dont Holdings et autres	*-96*	*-113*	*-147*
Structure et solidité financière				
	Fonds propres part du groupe	7 447	6 459	4 917
	Total Bilan	84 998	80 288	73 311
	Ratio d'endettement [4]	14,4%	16,1%	21,6%
	Return on equity (ROE) [5]	15,0%	13,5%	10,8%

(1) *cf. glossaire (annexe 14 en fin du présent document)*

(2) *à l'instar des groupes d'assurance cotés, Groupama SA a adopté en 2005 une nouvelle segmentation Assurance de biens et de responsabilité / Assurance de la personne en lieu et place de la segmentation vie / non-vie*

(3) *le résultat opérationnel économique correspond au résultat courant retraité des plus et moins values réalisées pour la part revenant à l'actionnaire nette d'IS. Le résultat courant est le résultat net hors impact des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur nettes de participations aux bénéfices et d'IS, des opérations exceptionnelles nettes d'IS et des dépréciations d'écarts d'acquisitions.*

(4) *hors SILIC et hors trésorerie des holdings*

(5) *résultat net part du groupe sur fonds propres moyens*

CHAPITRE 4

FACTEURS DE RISQUES

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont également variables. Ces risques sont notamment liés au caractère concurrentiel et cyclique de ses activités et à son exposition à des événements climatiques ou exceptionnels. Le groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placement financier et notamment, les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt et des marchés actions, à la liquidité de ses actifs ainsi qu'aux risques de crédit et de change. Par ailleurs, le groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires et juridiques, au même titre que toutes entreprises de secteurs d'activité différents.

4.1 Organisation du contrôle interne des risques dans le groupe

L'organisation du contrôle des risques dans le groupe est détaillée dans le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice 2006 (cf. annexe 8 du présent document).

L'audit général et actuariat groupe effectue un audit global économique et financier des principales entités du groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités. Le plan des missions de l'audit général et actuariat groupe est validé par le directeur général de Groupama SA. Il est également présenté annuellement au comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

La fonction contrôle interne et gestion des risques groupe a pour mission la coordination et l'animation de la gestion des risques au sein du groupe ; elle est également présente au sein de chaque caisse régionale et chaque filiale de Groupama SA. La fonction contrôle interne est chargée de piloter le déploiement des dispositifs de contrôle interne dans les entreprises du groupe et de mettre en œuvre des plans d'actions transversaux en matière de gestion des risques.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du groupe. Chaque caisse régionale et chaque filiale de Groupama SA sont également dotées d'une fonction contrôle de gestion.

4.1.1 Groupama SA et ses filiales

Les risques liés aux activités d'assurance sont suivis par les directions métiers spécialisées dans le domaine considéré ; les risques de réassurance sont gérés par la direction réassurance et pilotage (se reporter au 4.2 Risque d'assurance). La direction des investissements a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion actif/passif (se reporter au 4.3 Risques de marché).

Le conseil d'administration de Groupama SA a mis en place un comité d'audit et des comptes, qui a parmi ses missions principales, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques, le respect de l'éthique, l'examen des travaux d'audit interne et du rapport annuel sur le contrôle interne.

4.1.2 Caisses régionales

Les caisses régionales sont des entités juridiques autonomes qui mettent en œuvre leur propre système de contrôle interne et assument la gestion de leurs risques. La réassurance des caisses régionales est portée par Groupama SA selon les modalités définies dans la Convention de Réassurance (se reporter au 19.2.1 La Convention de réassurance). Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent les dispositifs de maîtrise des risques définis par Groupama Banque et Groupama Vie.

4.2 Risques d'assurance

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et la gestion des sinistres, l'évaluation des provisions techniques et le processus de réassurance.

4.2.1 Conception des produits

Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du groupe. La conception des produits d'assurance vie et non-vie est effectuée par les directions métiers de Groupama SA pour le compte des entreprises du groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges. Les travaux réalisés par les directions métiers assurance portent notamment sur l'élaboration des conditions générales et des clauses d'exclusion des produits, des conditions de souscription et des tarifs. Les caisses régionales et les filiales de Groupama SA se chargent ensuite de leur commercialisation et de leur gestion. Les produits sont commercialisés et gérés par les entités des réseaux commerciaux Gan et Groupama.

4.2.2 Souscription et gestion des sinistres

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement. Par ailleurs, l'activité de règlement des sinistres est sécurisée par une procédure de contrôle interne.

Les activités d'assurance du groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces dernières exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

4.2.3 Évaluation des provisions techniques

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées, visant à éviter le risque de sous-évaluation des provisions.

Les règles de provisionnement des sinistres, des provisions mathématiques et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

4.2.3.1. Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance non vie par grand risque

(*en millions d'euros*)	**Provisions pour primes non acquises**	**Provisions de sinistres à payer**	**31.12.2006**
Automobile	647	2 269	**2 916**
Dommages aux biens	468	1 139	**1 606**
Responsabilité civile générale	51	1 136	**1 186**
Marine, aviation, transports	35	588	**622**
Dommages corporels	55	383	**438**
Autres risques	212	966	**1 178**
Acceptations	156	2 937	**3 093**
Total provisions brutes de réassurance	**1 623**	**9 418**	**11 041**
Part réassurée	102	1 299	**1 401**

Total provisions nettes de réassurance	**1 521**	**8 119**	**9 640**

4.2.3.2. Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance vie par grand risque

En millions d'euros	**Provisions d'assurance vie**	**Provisions de sinistres à payer**	**31.12.2006**
Assurance individuelle	**9 257**	**158**	**9 416**
Contrats collectifs	**6 504**	**194**	**6 697**
Capitalisation	**855**	**42**	**896**
Autres risques	**2 460**	**21**	**2 481**
Acceptations	**1 632**	**59**	**1 691**
Total provisions brutes de réassurance	**20 706**	**474**	**21 180**
Part réassurée	**44**	**10**	**54**
Total provisions nettes de réassurance	**20 662**	**464**	**21 126**

4.2.4 Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité de sécurité et réassurance, composé de la direction des cessions externes de réassurance de Groupama SA et de plusieurs de ses filiales, et fondées sur les notations des agences de rating, visent à maîtriser le risque de solvabilité des réassureurs.

La liste des réassureurs est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

4.2.5 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

4.2.5.1. Description générale

Groupama SA propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers et aux entreprises.

Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Groupama SA propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance, les contrats d'épargne.
Les contrats collectifs proposés par le groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie.

L'essentiel des contrats en unités de compte offerts par le groupe sont des contrats multi-supports avec une clause d'arbitrage ayant une substance commerciale.

4.2.5.2. Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie

- Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, permet aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

- Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Pour certains produits, des pénalités de rachat sont appliquées en cas de rachat anticipé et permettent à l'assureur de couvrir une partie des coûts d'acquisition engagés lors de la signature du contrat.

4.2.6 Informations sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres à des changements dans les variables qui les affectent de façon significative

Le risque de longévité et le risque de taux d'intérêt sont les deux principales variables qui peuvent avoir un impact significatif sur le calcul des provisions techniques, ce qui peut générer, le cas échéant, une variation significative du résultat et des capitaux propres.

4.2.6.1. Risque de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est connue par des tables de mortalité indiquant le nombre de personnes vivantes à chaque âge de la vie humaine, à partir d'un nombre donné de personnes à la naissance. Sur la base de données statistiques de la mortalité féminine et masculine, différentes tables de mortalité ont été construites et révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique.

Le groupe utilise, sur le périmètre France, les tables de mortalité par génération, dites « TPG » ou les tables prospectives de rentes viagères avec décalage d'âge, dites « TPRV », qui sont toutes deux des tables prospectives utilisées pour la tarification des contrats de rente viagère, construites à partir des données de l'Insee. Elles prennent en compte la tendance observée de la baisse de la mortalité.

De nouvelles tables de mortalité ont ainsi été appliquées pour l'arrêté des comptes 2006.

Au 31 décembre 2006, le montant des provisions mathématiques de rentes en cours de service s'élève à 4 384 millions d'euros.

(*en millions d'euros*)	**France**	**International**	**31.12.2006**
PM de rentes vie	2 743	106	**2 849**
PM de rentes non vie	1 529	6	**1 535**
Total	**4 272**	**112**	**4 384**

En assurance vie, la part des rentes viagères immédiates et celle des rentes temporaires immédiates représentent respectivement 99% et 1%.

Sur le périmètre International, les tables utilisées respectent les dispositions légales locales.
Sur les autres portefeuilles, le risque de mortalité concerne les produits de risque de type vie entière et capital différé. Toutefois, leur part dans le portefeuille total du groupe reste marginale.

4.2.6.2. Risque de taux d'intérêt

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ses modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Au 31 décembre 2006, la ventilation des provisions techniques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié au taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

(***en millions d'euros***)	**France**	**International**	**31.12.2006**
Engagements garantis à taux fixe	33 941	2 488	**36 429**
Engagements garantis à taux variable	4 329	6	**4 335**
UC et autres produits sans engagement de taux	3 512	184	**3 696**
Total	**41 782**	**2 678**	**44 460**

9,7% du portefeuille est à taux variable. Ce taux variable est une fonction d'un indice. En France, dans la majorité des cas, l'indice qui sert de référence pour les contrats d'assurance vie est le taux du livret A. Pour les contrats d'assurance non vie, il s'agit du T.M.E.

En France, les taux fixes garantis sont compris dans une fourchette allant de 2% à 4,50% pour l'essentiel des provisions mathématiques.

Au 31 décembre 2006, le montant de l'escompte contenu dans les provisions mathématiques de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 502 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats Dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 213 millions d'euros.

4.2.7 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le risque de se trouver confronté, lors d'un sinistre, à une concentration de risques donc à des indemnités à payer qui vont se cumuler, est une préoccupation majeure du groupe.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur un même objet de risque,

- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

4.2.7.1. Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le groupe, au travers notamment, de visites de risques, de la vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, du recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination a priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

4.2.7.2 Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui d'une part sont adaptées au montant total du sinistre potentiel et d'autre part qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (évènement atmosphérique de type tempête, grêle, etc…). Les montants de couverture de réassurance sont déterminés sur la base de scénarii catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus, après application d'une marge de sécurité.

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt concernent les activités d'assurance en France et à l'étranger.

Une analyse de sensibilité a été réalisée sur le périmètre constitué des actifs financiers de Groupama SA et ses filiales françaises représentant plus de 80% du total des instruments de taux et de capitaux.

Le poids des instruments de taux s'élève à 66% en valeur nette comptable (57% en valeur de marché), dont 59% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 7% dans la catégorie « actifs à des fins de transaction » à fin décembre 2006.

4.3.1.1. Échéances

Le tableau ci-après montre l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt. Il est précisé les points suivants :

- Les données sont exprimées en valeur de marché au 29 décembre dernier,
- Les obligations ayant un call exerçable au gré de l'émetteur sont supposées arriver à échéance à date de l'option (ex TSDI, etc.),
- Les obligations convertibles et les titres participatifs sont considérés « sans taux d'intérêt » de même que tous les autres placements (actions, immobilier).

	<1an	1-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	>10 ans	sans taux	TOTAL
Actifs financiers à taux fixe	0,0%	5,7%	6,9%	17,2%	22,5%	0,0%	52,3%
Actifs financiers à taux variable	0,0%	2,3%	0,5%	0,5%	2,4%	0,0%	5,6%
Sans taux d'intérêt	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	42,0%	42,0%
Dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
TOTAL	0,0%	8,0%	7,4%	17,7%	24,8%	42,0%	100,0%

4.3.1.2. Taux d'intérêt effectifs

Les taux d'intérêts effectifs des actifs financiers à taux fixe et à taux variable à fin décembre 2006 s'établissent respectivement à 5,0% et 1,5% (taux réel des obligations indexées sur l'inflation).

4.3.1.3. Analyse de sensibilité

Les actifs financiers à taux fixe ont une sensibilité aux taux nominaux de 7,5 (une déformation de 100 points de base se traduit par une variation de la juste valeur de 7,5% du portefeuille à taux fixe). Les actifs financiers à taux variable ont une sensibilité aux taux réels de 3,5 (une déformation de 100 points de base des taux réels se traduit par une variation de la juste valeur de 3,5% du portefeuille à taux variable).

4.3.1.4. Interactions avec le risque de rachat et les clauses de participation aux bénéfices

- Sensibilité des comportements de rachat aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'afficher des pertes liées à la cession d'actifs en moins values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe), qui elles-mêmes généreraient une baisse des taux de rendement de l'actif.

- Cependant, outre le fait que les passifs rachetables ne représentent pas la totalité des engagements, la sensibilité des rachats aux variations de taux d'intérêt est diverse, selon les produits et les attentes des assurés. La gestion actif/passif a pour objectif de diminuer la volatilité des taux de rachat, via des stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles, ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplés à des produits de couverture. Celles-ci visent à ajuster le profil de rendement des actifs dans les différents environnements de taux envisagés, de façon à assurer la satisfaction des assurés.

4.3.1.5. Clauses de participation des contrats d'assurance et risque de taux d'intérêt

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisant au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.
Toutefois, dans un environnement de taux bas, les sociétés bénéficient de l'inertie de l'actif et du rendement des obligations en stock, de l'appréciation éventuelle des actifs revalorisables de diversification, des réserves telles que les fonds de participation aux bénéfices ou les plus-values latentes. Les compagnies d'assurances bénéficient également des effets induits par les produits commercialisés sur les dernières années, qui ont des niveaux de taux garantis plus faibles.

4.3.1.6. Gestion actif/passif

La gestion des actifs obligataires s'effectue en tenant compte des caractérisques de passifs, que ce soit en termes de duration[1], de convexité[1] ou de sensibilité aux variations des taux d'intérêt.
Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements de taux, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.
Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer la volatilité du différentiel entre le rendement réel de l'actif et le taux attendu par l'assuré. Ces stratégies consistent entre autres à calibrer les durations et convexités des portefeuilles obligataires, la part d'obligations à taux variable, la part des actifs de diversification, ainsi que les caractéristiques des produits de couverture.
Ces derniers visent à rétablir la dissymétrie entre les profils des passifs et ceux des actifs obligataires classiques, dans les différents environnements de taux envisagés.

4.3.1.7. Utilisation des dérivés

L'utilisation de dérivés résulte des simulations actif/passif. Elle vise à diminuer la volatilité des résultats liée à la sensibilité aux taux d'intérêt. Les dérivés utilisés par Groupama SA et ses filiales sont :

- Achat de caps : le cap permet, sur la durée et l'horizon choisis, de percevoir le différentiel s'il est positif, entre le taux de marché et un prix d'exercice, moyennant paiement d'une prime. Ce mécanisme a l'avantage de reproduire le comportement du passif, qui à la baisse des taux s'apparente à un taux fixe (taux minimum), et à la hausse à un taux variable. Le coût de cette stratégie est lié aux différents paramètres jouant sur la valeur de l'option.

- Swap de taux d'intérêt : la stratégie d'immunisation peut aussi consister à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit pour créer de façon synthétique une obligation à taux variable pour des nouveaux investissements.

[1] cf. définition dans glossaire en annexe 14

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée progressivement à compter de 2005. Les programmes ont été complétés et élargis en 2006.

en MEUR	Montant notionnel	Juste valeur
Dérivés trading		
Swaps de taux	5 055	-22
Caps	9 460	60
Dérivés de couverture		
Swaps de taux	0	0

La position retenue a consisté à traiter ces opérations en trading, c'est-à-dire en juste valeur par résultat.

4.3.1.8. Analyse de sensibilité sur dettes de financement

La dette de financement a une sensibilité de 6,7% sur l'emprunt obligataire perpétuel placé en 2005 (TSDI) et de 2,2% pour la partie fixe de l'emprunt obligataire émis en 1999 sous forme de titres subordonnés remboursables (TSR).

4.3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

Le poids des instruments de capitaux propres s'élève à 29% en valeur nette comptable (37% en valeur de marché) dont 23% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 6% dans la catégorie « actifs à des fins de transaction ».

La détention en actions des filiales de Groupama SA est globalement déterminée dans le cadre des études actif/passif, de façon à pouvoir supporter un choc de marché sur une période court terme en tenant compte des objectifs de réalisation de plus-values nécessaires à l'atteinte des objectifs de résultats sur la période. Ces études intègrent les réserves disponibles par ailleurs, telles que les fonds de participation aux bénéfices ou les plus-values latentes.

La gestion des actions est faite quasi exclusivement via des OPCVM gérés par Groupama Asset Management, dont la plupart sont dédiés au groupe. Elle obéit donc aux limites fixées par la direction financière, à savoir :

- 3% du capital de la société
- 10% du flottant de la société
- une valeur ne doit pas représenter plus de 5% du portefeuille actions
- la liquidité du portefeuille doit être au-delà d'une courbe de liquidité minimale.

Cette gestion et notamment ses performances et le respect des limites sont suivis lors des comités mensuels de reporting de la société de gestion à la direction financière.

4.3.3 Risque de liquidité

4.3.3.1. Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif :

- Définition d'un besoin de trésorerie structurel, correspondant au niveau de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :

  - ✓ des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central ;
  - ✓ de scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité).

- Définition d'un indice de référence pour la gestion obligataire dont les tombées adossent le profil des passifs en duration et en convexité. Cette approche repose sur des hypothèses validées de déroulés de passifs et de prise en compte de la production nouvelle.

4.3.3.2. Gestion du risque

En plus de l'approche actif/passif dont les contours ont été précisés précédemment, les ratios de liquidité dans les mandats actions des filiales de Groupama SA ont été renforcés dans plusieurs directions :

- La valeur de marché d'une valeur ne peut dépasser :
  - ✓ 3% du capital de la société concernée
  - ✓ 10% du flottant de la société concernée

- Tous les portefeuilles actions doivent individuellement pouvoir être rendus liquides (hypothèse de liquidation : 25% du volume journalier moyen échangé sur le marché au cours des trois derniers mois) selon les règles suivantes :
  - ✓ 50% en moins de deux semaines de Bourse
  - ✓ 75% en moins d'un mois (20 jours de Bourse)
  - ✓ 95% en moins de trois mois (60 jours de Bourse).

Fin décembre 2006, tous ces critères sont globalement atteints.

4.3.4 Risque de change

L'actif des filiales de Groupama SA est soumis aux variations de change sur les OPCVM libellés en devises et les OPCVM libellés en euro portant sur des titres en devises.

Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques :
Euro - dollar
Euro - yen

4.3.4.1. Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est effectuée aujourd'hui par le biais de ventes à terme de dollars et de yens.

Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque arrêté comptable.

Dérivés de change

au 29/12/06, en MEUR	Nominal couvert (en contrevaleur euro)	Plus-value latente (en euro)
Dérivés trading		
ventes à terme USD	265,8	69,7
ventes à termes JPY	230,2	97,7
Dérivés de couverture	0	0

4.4 Risque de crédit

4.4.1 Placements financiers

4.4.1.1. Nature et montant de l'exposition au risque de crédit

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées fin 2006 par les trois principales agences (S&P, MOODY'S et FITCH Ratings)

Notations en % valeur de marché fin 2006

Notation	en %
AAA	53,9%
AA	20,4%
A	19,4%
BBB	3,4%
<BBB	0,0%
NR	2,9%

(NR : Non Rated)

4.4.1.2. Concentration du risque de crédit

Un pourcentage maximal de détention par notation a été mis en place dans le cadre des mandats de gestion des filiales de Groupama SA. Un bilan mensuel du suivi de ces contraintes est réalisé au sein des différents comités d'investissement.

Les ratios définis pour les actifs obligataires sont calculés sur la valeur de marché de l'actif obligataire total de chaque société (ou actif isolé) en fonction de la notation officielle émise par au moins deux agences de notation :

- Univers investment grade (titres de signatures supérieures ou égales à BBB)
  - ✓ AAA : ratios réglementaires, soit 5% par émetteur, à l'exception des valeurs émises ou garanties par un État membre de l'OCDE et des titres de la CADES
  - ✓ AA : 3% maximum par émetteur
  - ✓ A : 1% maximum par émetteur
  - ✓ BBB : 0,5% maximum par émetteur
  - ✓ Total des émetteurs BBB ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire

- Univers sans notation de la zone euro :
  - ✓ 0,5% maximum par émetteur à l'exception des valeurs bénéficiant de garantie de la part d'un État membre de l'OCDE pour lesquels c'est le ratio prudentiel de cet État qui s'applique.
  - ✓ Le total des émetteurs non notés (NN) ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire.

- Univers non investment grade (haut rendement) :
  - ✓ Aucune détention en direct dans les portefeuilles n'est autorisée concernant les produits de taux sans notation et hors zone euro et les valeurs non investment grade ou dites « à rendement élevé »

4.4.1.3. Gestion du risque de crédit

Il est prévu que les opérations suivantes fassent systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées :

- ventes à terme de devises effectuées en couverture du risque de change,
- swaps de taux (risque de taux),
- achats de caps (risque de taux).

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de réduire fortement le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

4.5 Suivi et gestion des risques liés à l'activité bancaire

Le pôle financier de Groupama SA regroupe trois activités différenciées présentant des typologies de risques spécifiques : l'activité bancaire, exercée par les banques présentées ci-dessous, la gestion de capitaux pour compte de tiers et la gestion immobilière. Le secteur bancaire fait l'objet d'un encadrement réglementaire organisé autour des risques décrits ci-dessous. Le point commun entre les sociétés du pôle est le suivi du risque opérationnel.

Les deux banques du groupe sont la Banque Finama, détenue à 100 % par Groupama SA, banque de groupe et de gestion patrimoniale, et Groupama Banque, détenue à 80 % par Groupama SA et à 20 % par la Société Générale, cette dernière disposant d'un agrément limité du CECEI en tant que banque de particuliers et de professionnels pour leurs besoins personnels.

Les risques inhérents au pôle financier sont décrits en annexe des comptes.

4.6 Risques opérationnels, juridiques et autres

4.6.1 Risques opérationnels

Groupama SA a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- risques d'interruption des activités suite à des événements externes ou internes ;
- risques de fraude ;
- risques informatiques ;
- risques RH ;
- risques d'organisation et de processus.

Les règles de gestion internes et les procédures opérationnelles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. La formalisation des règles et procédures constitue une garantie de pérennité des méthodes et des savoir-faire de la société au cours du temps. Elles font l'objet d'une documentation régulièrement mise à jour qui s'appuie sur un organigramme détaillé et des délégations de pouvoir précises.

En matière informatique, le groupe s'est doté d'un second site informatique pour assurer une continuité d'activité en cas de sinistres ou de défaillance du premier site.

Enfin, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- responsabilités civiles professionnelles,
- responsabilité civile exploitation,
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles…)

4.6.2 Risques juridiques et réglementaires

La direction juridique assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans les domaines du droit des sociétés et du droit des assurances l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle interne de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

Aucune des procédures dont Groupama SA et ses filiales faisaient l'objet au 31 décembre 2006 ne devrait avoir d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe.

4.6.3 Autres risques

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- un contrôle déontologique destiné à prévenir le délit d'initié. Cette fonction est exercée par un Déontologue Groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au Groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA ;

- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Les dispositifs de contrôle interne reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction des affaires juridiques et fiscales est chargée de la surveillance de la conformité du Groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment.

En matière environnementale, si les enjeux pour Groupama sont assez faibles, du fait de la nature de ses activités, globalement non polluantes, le groupe s'engage toutefois de manière significative en faveur du développement durable. Diverses actions sont menées au sein du groupe, notamment en matière d'efficacité énergétique (ampoules, chauffage), de diminution des rejets dans l'air, l'eau et le sol, de réduction des nuisances sonores, de recyclage de papier et de toner. Certaines entités du groupe ont mis en place des formations ou actions de sensibilisation sur la protection de l'environnement. Les acheteurs du groupe ont été sensibilisés aux achats « éco-responsables ». La centrale d'achats du groupe travaille à la conception d'un recueil de recommandations à destination des acheteurs, qui concerne tous les types d'achats et qui abordera le cycle de vie de chaque produit et ses enjeux environnementaux. Dans cet esprit, Groupama a par ailleurs pris la décision en 2006 d'adhérer au Pacte mondial des Nations unies, dont trois des principes impliquent de privilégier les bonnes pratiques en matière d'environnement.

CHAPITRE 5

INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination de la Société est Groupama SA.

5.1.2 Registre du commerce et des sociétés et code APE

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 343 115 135.

Le Code APE de la Société est 660 E.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 11 décembre 1987, pour une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

5.1.4 Forme juridique et siège social (articles 1 et 4 des statuts)

Groupama SA (la **«Société»** ou **«Groupama SA»**) est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et aux dispositions du Code des assurances.

Le Siège social de la Société est situé 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le numéro de téléphone de son siège social est le + 33 (0)1 44 56 77 77

5.1.5 Historique de la Société

La constitution de Groupama est le résultat d'une histoire centenaire. Le point de départ est la loi du 4 juillet 1900 qui a permis en France la véritable naissance, puis l'organisation, du mouvement mutualiste agricole.

Les Assurances Mutuelles Agricoles ont été créées pour protéger et servir les agriculteurs qui représentaient à l'époque 80 % de la richesse nationale. Elles sont devenues au cours du XXème siècle le premier assureur agricole européen.

Afin de perpétuer leur vocation, c'est-à-dire de continuer à servir les intérêts de l'agriculture et transmettre l'héritage de la mutuelle, les Assurances Mutuelles Agricoles ont compris très vite la nécessité de s'adapter, de s'ouvrir vers les autres marchés de l'assurance, et plus récemment vers les métiers bancaires.

En 1963, les Assurances Mutuelles Agricoles ouvrent leur activité à l'ensemble des risques dommages. Le groupe deviendra rapidement le premier assureur des communes de France.

En 1972, elles lancent une activité d'assurance vie.

C'est en 1986 que le nom " Groupama " est créé pour fédérer l'ensemble des structures d'un groupe d'assurance adapté aux conditions nouvelles de l'économie et à l'internationalisation des marchés financiers.

En 1995, les assurés ne faisant pas partie du monde agricole - alors rattachés à la SAMDA, filiale de Groupama créée en 1963 pour assurer les clients « non-agricoles » - deviennent des sociétaires à part entière de leur mutuelle.

En 1998, à l'issue d'une procédure de privatisation où étaient mis en concurrence de grands groupes internationaux, Groupama acquiert le GAN, 4ème assureur français, groupe aux activités complémentaires de celles de Groupama. Le nouvel ensemble donne naissance au troisième groupe d'assurance généraliste français.

En 2001, souhaitant élargir son offre aux produits bancaires, le Groupe s'allie avec la Société Générale, première banque française pour les particuliers, afin de créer une banque multicanal à destination des clients de Groupama (Groupama Banque). Groupama entend devenir un acteur financier global Assurance-Banque.

En 2001 également, le groupe devient le premier assureur international à être autorisé à faire de l'assurance dommages au Vietnam avec une filiale contrôlée à 100 % ; le conseil d'administration de la Caisse Centrale approuve un schéma de regroupement des caisses régionales et donne le coup d'envoi des travaux visant à préparer l'ouverture du capital du groupe, dont l'autorisation a été obtenue en 2006.

Des opérations de croissance externe sont initiées en 2002 en France (acquisition de CGU Courtage, absorbé par Gan Eurocourtage) et à l'international (acquisition de Plus Ultra Generales en Espagne).

En 2003, les caisses régionales déploient une offre bancaire vers les sociétéaires Groupama. Le groupe obtient par ailleurs une licence en assurance non vie en Chine.

En 2004, les structures nationales du groupe évoluent afin d'être parfaitement adaptées à la stratégie de croissance du groupe. Une Fédération Nationale Groupama est créée et Groupama SA devient le réassureur exclusif des Caisses régionales suite à la dissolution de la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles.

En 2005, le Groupe rachète la société Clinicare en Grande-Bretagne.

En 2006, Groupama acquiert les filiales espagnoles d'un groupe français, le groupe d'assurance turc Basak, sixième assureur en Turquie, ainsi que le courtier britannique Carole Nash.

5.2 Investissements

2004 :

Aucun investissement significatif.

2005 :

Acquisition de l'assureur britannique Clinicare

Groupama Insurance a acquis le 17 octobre 2005 pour un montant de 16,7 millions de livres l'assureur britannique Clinicare, spécialisé dans l'assurance santé et filiale du groupe d'assurance mutualiste français Azur – GMF. Cette société emploie 75 personnes et son chiffre d'affaires s'élève à 50 millions d'euros.

Cette acquisition a été financée sur ressources propres.

2006 :

Participation dans Groupama Banque

Augmentation de la participation de Groupama SA dans Groupama Banque suite au rachat de 20 % des actions (41 millions d'euros) auprès de la Société Générale.

Cette opération a été financée sur ressources propres.

Acquisitions en Espagne

Groupama Seguros a acquis le 24 janvier 2006 les deux filiales du groupe Azur – GMF en Espagne : Azur Multiramos en dommages (chiffre d'affaires de 34 millions d'euros en 2005) et Azur Vida (chiffre d'affaires de 10 millions d'euros en 2005). Le montant de cette acquisition s'élève à 61 millions d'euros.

Ces acquisitions ont été financées sur ressources propres.
L'Espagne représente un enjeu majeur dans la stratégie internationale de Groupama.

Acquisition en Turquie

En Turquie, au terme d'un processus de privatisation, Groupama SA a acquis, début 2006, 56,67 % de la compagnie d'assurance dommages Basak Sigorta (187 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005) et 41 % de la compagnie d'assurance vie Basak Emeklilik (56 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005), détenue à 38 % par Basak Sigorta, pour un montant de 268 millions de dollars.

Grâce à cette acquisition, financée sur ressources propres, Groupama devient le sixième assureur du marché turc (source : DREE), qui connaît l'un des plus forts taux de croissance mondiaux.

Par ailleurs, en Turquie, Groupama SA conserve sa participation de 36 % au capital de Günes Sigorta.

Acquisition d'un courtier en Grande-Bretagne

Groupama SA a acquis, le 15 décembre 2006, 100 % du courtier Carole Nash Insurance Consultants Limited.

Cette acquisition a été financée sur ressources propres.

Avec 350 collaborateurs répartis sur cinq sites dans le Nord-Ouest de l'Angleterre et en Irlande, Carole Nash compte parmi les 30 premiers courtiers du Royaume-Uni, avec plus de 240.000 assurés.

Ce courtier, qui encaisse plus de 90 millions d'euros de contrats, est le plus important intermédiaire sur le marché de l'assurance moto en Grande-Bretagne et en Irlande et un acteur majeur de l'assurance d'automobiles classiques et de collection.

2007 - Investissements en cours :

Développement en Turquie

En novembre 2006, des protocoles d'accord ont été signés avec des coopératives agricoles, actionnaires minoritaires de la compagnie d'assurance non vie Basak Sigorta, en vue du rachat de leurs participations de 40,1 % au capital de l'assureur, pour un montant de 59,9 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2007, Groupama SA a effectivement procédé au rachat (sur ressources propres) des actions détenues par les minoritaires de Basak Sigorta et Basak Emeklilik pour un montant de 64,4 millions d'euros et finalise le rachat des actions des minoritaires restants pour un montant de 13,2 millions d'euros.

Acquisition en Grèce

Groupama SA a conclu un accord, le 8 mars 2007, pour acquérir 100% de la compagnie d'assurances grecque Phoenix Metrolife auprès de Emporiki Bank, filiale du groupe Crédit Agricole SA, pour un montant de 95 millions d'euros.

Cette opération sera financée sur ressources propres.

Phoenix est l'une des plus grandes compagnies d'assurance grecques : elle se situait, en 2005, au second rang de l'assurance non vie avec une part de marché de 7,8% et au huitième rang en assurance vie et épargne avec une part de marché de 3,8% (source : Hellenic Bank Association, données 2005). En 2006, les primes encaissées ont atteint 206 millions d'euros.

CHAPITRE 6

APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités / principaux marchés

Groupe d'assurance généraliste appartenant à une grande mutuelle d'origine agricole, Groupama est un groupe indépendant, fondé à la fin du XIXè siècle par les agriculteurs. L'expertise développée par le groupe au cours de son histoire a été étendue au bénéfice de l'ensemble des acteurs socio-économiques : particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Groupama est aujourd'hui un acteur majeur de l'assurance en France (6ème assureur généraliste français – estimation Groupama 2006).

À la suite de l'acquisition en 1998 du groupe d'assurance français Gan, Groupama dispose de réseaux de distribution denses et complémentaires sur tout le territoire français : les 7 200 commerciaux salariés des caisses régionales Groupama, les 1 000 agents généraux et 330 chargés de missions Gan Assurances, les 1 500 courtiers partenaires réguliers de Gan Eurocourtage, le réseau des 600 mandataires Gan Patrimoine et le réseau des 1 200 salariés Gan Prévoyance. Chacun des groupes, Groupama et Gan, ayant une gamme de produits et de services spécifiques, Groupama a maintenu deux marques séparées sur le marché national, Groupama et Gan, et le groupe réalise actuellement son chiffre d'affaires sous ces deux marques principales.

À l'international, le groupe est présent sur des zones géographiques à fort potentiel. Il est implanté principalement en Europe du Sud. Le groupe a également pris position en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Asie.

Les activités opérationnelles du groupe sont contrôlées par Groupama SA qui centralise et organise les activités internes et externes de réassurance du groupe et est la maison mère de toutes les filiales opérationnelles du groupe en France et à l'étranger. Groupama SA est détenu à 99,88 % par les caisses régionales à travers Groupama Holding et Groupama Holding 2. La partie restante de son capital social (0,12 %) est détenue par les mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA.

En France, Groupama SA, à travers son activité de réassurance des caisses régionales (en moyenne 40 % des primes des caisses régionales) et l'activité de ses filiales, est un acteur majeur du marché de l'assurance, tant sur les métiers de l'assurance de biens et de responsabilité que de l'assurance de la personne, l'épargne, les services bancaires et les activités financières.

Le réseau Groupama s'articule autour des caisses régionales et locales qui offrent aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales une gamme complète des produits d'assurance dommages aux biens et santé individuelle et distribuent également les produits de certaines filiales de Groupama SA, notamment d'assurance-vie de Groupama Vie et les produits bancaires de Groupama Banque.

Les réseaux Gan sont structurés quant à eux autour de Gan Assurances, Gan Eurocourtage, Gan Prévoyance et Gan Patrimoine, filiales de Groupama SA.

Fin 2006, le groupe (périmètre combiné) a communiqué ses orientations stratégiques qui s'articulent autour de :

- la consolidation et le développement des positions du groupe en France ;
- l'accélération de la croissance (organique et externe) du groupe à l'international ;
- l'amélioration de la rentabilité du groupe par une efficacité renforcée.

À cette occasion, le groupe (périmètre combiné) s'est fixé comme objectifs à horizon 2009 une croissance du chiffre d'affaires groupe de 7 % par an, un ratio combiné à travers le cycle de 100 % (plus/moins 2 %) et la multiplication par 3 du résultat opérationnel groupe.

Par ailleurs, pour permettre, le cas échéant, le financement ou le refinancement d'opérations de croissance externe significatives, les caisses régionales, réunies en assemblée générale en février 2006, ont approuvé le principe d'une ouverture du capital de Groupama SA, à condition que ces dernières conservent au moins 50,01 % du capital.

En 2006, Groupama SA a enregistré un chiffre d'affaires consolidé total de 11,5 milliards d'euros (soit une augmentation de + 5,9 % à données comparables) dont 11,2 milliards d'euros de primes d'assurance et 0,3 milliard d'euros provenant de la gestion d'actifs et d'autres activités financières. L'activité de Groupama SA est réalisée en France à hauteur d'environ 80 %.

Le tableau ci-dessous présente la structure du chiffre d'affaires consolidé :

M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	variation 2006/2005 (1)
Assurances de biens et de responsabilité France	3 495	3 543	3 339	1,8%
Assurance de la personne France	5 319	4 950	4 658	7,5%
Sous-total France	**8 814**	**8 493**	**7 997**	**5,2 %**
Assurances de biens et de responsabilité International	1 651	1 444	1 382	5,8%
Assurance de la personne International	690	549	474	9,9%
Sous-total International	**2 341**	**1 993**	**1 856**	**7%**
Activités non poursuivies (France et International)	43	70	132	-37,7%
Groupama Banque et Groupama Épargne Salariale	41	39	25	5,1%
Autres activités financières(2)	241	167	139	44,3%
Total GROUPAMA SA	**11 480**	**10 762**	**10 149**	**5,9%**

(1) *à périmètre, taux de change et méthode comptable constants*
(2) *voir chapitre 9.3.1.*

6.1.1 Structure des réseaux en France

Le tableau ci-dessous présente la structure du chiffre d'affaires consolidé par réseau de distribution en France.

M€	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	variation 2006/2005 (2)
ASSURANCE BANQUE ET SERVICES France	**8 867**	**8 546**	**8 037**	**5,1 %**
SOCIÉTÉ GROUPAMA SA	1 711	1 689	1 618	1,3 %
GROUPAMA VIE	1 929	1 760	1 613	9,6 %
GAN ASSURANCES	2 315	2 281	2 122	6,6 %
GAN EUROCOURTAGE	1 407	1 358	1 365	3,6 %
GAN PREVOYANCE	476	454	432	4,8 %
GAN PATRIMOINE ET SES FILIALES	575	573	542	0 ,3 %
GROUPAMA TRANSPORT	314	300	257	4,7 %
AUTRES SOCIETES SPECIALISEES DU GROUPE	87	78	48	13,0 %
SOUS-TOTAL ASSURANCE (1)	**8 814**	**8 493**	**7 997**	**5,2 %**
ACTIVITES NON POURSUIVIES (3)	12	14	15	-10,6 %
ACTIVITES BANCAIRES France (4)	41	39	25	5,1 %

(1) *hors activités non poursuivies.*
(2) *à périmètre, taux de change et méthode comptable constants*
(3) *voir chapitre 9.3.1.*
(4) *voir chapitre 9.3.1.*

Le réseau Groupama

Le réseau de Groupama inclut les caisses régionales et locales.

Les caisses locales constituent la base du système mutuel de distribution de Groupama et permettent au réseau de maintenir un rapport étroit avec ses assurés (sociétaires). Conformément aux règles régissant les organismes de mutuelles français, les membres des caisses locales se composent de toute personne ou entité assurée par une caisse locale.

Les caisses régionales réassurent intégralement les caisses locales. Elles sont responsables de leurs propres opérations, gestion, politique de tarification, gamme de produits, et, dans le cadre de la stratégie globale du groupe, de leur politique commerciale. Au cours des trois dernières années, les dix-huit caisses régionales en France (à l'exclusion d'Antilles Guyane et de Océan indien) ont été progressivement regroupées dans onze caisses régionales aujourd'hui. Ce regroupement a pour but d'améliorer l'efficacité, d'augmenter les économies d'échelle et de simplifier les processus décisionnels.

Dans le réseau de Groupama, les caisses locales fournissent des services d'assurance à leurs membres respectifs et sont réassurées exclusivement par les caisses régionales, qui sont à leur tour elles-mêmes réassurées exclusivement par Groupama SA à hauteur en moyenne de 40 % des primes des caisses régionales.

Les acceptations de Groupama SA en provenance des caisses régionales se sont élevées en 2006 à environ 1 684 M€. La distribution par les caisses régionales de produits vie, épargne-retraite (Groupama Vie) s'est élevée en 2006 à 1 831 M€.

Les réseaux Gan

Gan Assurances

Fort d'un réseau de plus de 1 000 agents généraux, 2 000 collaborateurs d'agence salariés des agents généraux et 330 chargés de missions, Gan Assurances propose une large gamme de contrats et services adaptés aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises : automobile, habitation, santé, prévoyance, épargne, retraite, placements et garanties professionnelles. Gan Assurances, 5ème réseau d'agents généraux en France (estimation Groupama 2006), est constitué de deux entités juridiques :

- Gan Assurances IARD dédiée à l'activité d'assurance de biens et de responsabilité. Gan Assurances IARD présente un chiffre d'affaires de 1 049 M€ en 2006 en hausse de 2,4 % par rapport à un chiffre d'affaires 2005 à bases comparables,

- Gan Assurances Vie dédiée à l'activité d'assurance de personnes. Gan Assurances Vie affiche un chiffre d'affaires de 1 266 M€ au 31 décembre 2006 en hausse de 10,4 % par rapport à celui réalisé au 31 décembre 2005.

Gan Eurocourtage

Gan Eurocourtage occupe le 3ème rang des compagnies de courtage en France (estimation Groupama 2006) et développe son expertise dans tous les métiers de l'assurance, en travaillant en étroite collaboration avec plus de 2 000 courtiers. Ses produits répondent aux besoins des particuliers, des professionnels, des TPE et des PME/PMI en IARD comme en assurance de personnes collective. Gan Eurocourtage est constituée de deux entités juridiques :

- Gan Eurocourtage IARD dédiée à l'activité d'assurance de biens et de responsabilité. Gan Eurocourtage IARD réalise un chiffre d'affaires de 781 M€ au 31 décembre 2006 en hausse de 1,8 % par rapport au 31 décembre 2005,
- Gan Eurocourtage Vie dédiée à l'activité d'assurance de personnes collective. Gan Eurocourtage Vie enregistre un chiffre d'affaires de 626 M€ en 2006 en hausse de 5,9 % par rapport à 2005.

Gan Prévoyance

La vocation de Gan Prévoyance est de proposer, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 050 conseillers commerciaux, des produits de prévoyance, de retraite, de santé et d'épargne. Gan Prévoyance affiche un chiffre d'affaires de 476 M€ au 31 décembre 2006 en hausse de 4,8 % par rapport au 31 décembre 2005.

Gan Patrimoine

Gan Patrimoine est spécialisée sur les métiers de l'épargne – vie et retraite et dans une moindre mesure de la prévoyance ; elle distribue son offre par le biais d'un réseau de plus de 600 mandataires. Le chiffre d'affaires de Gan Patrimoine et de ses filiales (Caisse Fraternelle Vie et Caisse Fraternelle Epargne) est en hausse de 0,3 % et s'établit à 575 M€ au 31 décembre 2006.

6.1.2 Assurances de biens et responsabilité (France)

- Automobile

Le groupe, 3e acteur sur ce marché en France (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005), assure 3.774.000 véhicules(*)de tourisme hors flottes. En 2006, sous l'effet d'un repositionnement concurrentiel sur les tarifs, Groupama SA enregistre un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 Md € avec une augmentation de son portefeuille de véhicules de tourisme (hors flottes d'entreprises) de 1 %, soit un gain net de 37.000 véhicules(*).

- Multirisques Habitation

Le groupe est le 2ème acteur sur ce marché en France (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005données 2005) avec environ 3,5 millions d'habitations assurées(*). Groupama SA a maintenu en 2006 son portefeuille dans ce domaine. Son chiffre d'affaires est resté stable en 2006. La sinistralité s'est améliorée en 2006 par rapport à 2005, compte tenu de l'absence d'événements climatiques majeurs au cours de l'exercice.

- Services

Assistance, télésurveillance, téléalarme
Portée par Mutuaide Assistance, qui est présente dans tous les métiers de l'assistance (dépannage automobile, rapatriement sanitaire, assurance voyages, assistance à domicile) cette activité (qui place le groupe au 6e rang sur ce marché en France - source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005) poursuit sa progression : + 26,5 %, à 31 M€ en 2006. Le premier pôle d'activité reste l'assurance aux véhicules, suivi du reroutage d'appels, de l'assistance à domicile, et de l'assurance aux personnes en déplacement.
Les prestations de télésurveillance des biens avec Activeille (sécurité des biens) et de téléalarme avec Présence Verte (sécurité des personnes) montent progressivement en puissance.

Services à la personne – Fourmi Verte
Ils ont vocation à devenir un axe important de diversification pour Groupama SA. L'enseigne Fourmi Verte résulte d'un partenariat avec la MSA et Familles rurales. Proposant aux clients l'ensemble des services à domicile prévu dans le cadre du plan Borloo, de la garde d'enfants au repassage en passant par le jardinage ou l'assistance informatique, Fourmi Verte a été lancée opérationnellement en février 2006.

Protection juridique
Groupama SA a conforté en 2006 sa place de leader en France (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005) dans la protection juridique, garantie gérée par les caisses régionales d'une part et Groupama Protection Juridique (filiale de Groupama SA) d'autre part. Au travers de cette garantie,

---

(*) Nombre de contrats ou de véhicules assurés directement ou indirectement (par le biais de la convention de réassurance).

Groupama apporte un soutien à l'assuré, particulier ou professionnel, confronté à des situations conflictuelles, en l'assistant pour faire valoir ses droits et en prenant en charge les frais correspondants.

Le chiffre d'affaires de Groupama Protection Juridique a de nouveau fortement progressé, à 31 M€, soit + 19,6 %, alors que ce marché a progressé moitié moins vite en France.

Assurance-Crédit

Groupama Assurance Crédit est le spécialiste du groupe en matière d'assurance-crédit, de couverture des litiges commerciaux, de recouvrement contentieux, de caution, et commercialise ses produits à travers les réseaux Groupama et Gan. Les produits de Groupama Assurance Crédit sont vendus au travers des caisses régionales, des agents de Gan Assurances et par le courtage. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 25 M€ au 31 décembre 2006.

- Assurances agricoles (risques professionnels agricoles)

Le groupe, leader (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005 incontesté sur ce marché en France, vient de vivre une année charnière. Après la croissance de l'activité en 2005, le chiffre d'affaires en risques professionnels agricoles s'est stabilisé, malgré la contraction du marché des « tracteurs et matériels agricoles » (TMA)

Le groupe a poursuivi le déploiement de son offre multirisque climatique (+ 27,5 % en termes de chiffre d'affaires en 2006), un produit unique sur le marché avec une gamme très complète.

Notons par ailleurs qu'un nouveau partenariat a été finalisé avec le constructeur de tracteurs et machines agricoles Claas qui porte sur une offre intégrée allant de la vente d'un tracteur à son assurance.

- Assurances des professionnels

Dans cette catégorie sont réunis les artisans, commerçants, professions libérales et les chefs d'entreprise. Largement dominé par les réseaux d'agents généraux, suivis des mutuelles et des courtiers, ce marché rentable est très convoité. Le groupe a réaffirmé son positionnement auprès du commerce alimentaire, du commerce de détail et des activités de service. Dans le cadre de la démarche *Parcours Pro*, le déploiement de l'offre multirisque Accomplir s'est poursuivie avec 5 000 nouveaux contrats signés. Sur le marché de la construction, le redressement technique de la branche se confirme avec une contribution positive pour la troisième année consécutive.

- Assurances aux collectivités

Premier assureur en dommages (estimation Groupama 2006) sur ce marché régi par le code des marchés publics, le groupe a notamment signé un partenariat avec le spécialiste du financement aux collectivités locales, Dexia, qui devrait lui permettre d'accompagner les petites collectivités dans leurs problématiques de risques et d'investissement. Ciblé sur les communes de moins de 2 500 habitants, ce partenariat privilégie en effet une approche globale autour d'une offre complète d'assurances, de services et de produits de financement. Le chiffre d'affaires du groupe est en croissance aussi bien en dommages qu'en assurance du risque statutaire du personnel communal. Les caisses régionales ont progressé de manière sensible grâce à la qualité d'un réseau spécialisé unique en son genre.

- Assurances des entreprises

Si, à l'image du marché, le chiffre d'affaires dommages entreprises a légèrement diminué, le groupe a renforcé ses positions en flottes automobiles grâce au développement significatif de l'activité avec les courtiers (Gan Eurocourtage IARD). Dans ce contexte, Gan Assurances a progressé plus vite que le marché, les agents généraux ayant intégré les PME-PMI dans leurs cibles privilégiées. Seules les caisses régionales enregistrent une légère décroissance.

- Maritime et transport

Acteur de référence du marché français de l'assurance maritime et transport (3e acteur du marché français - source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005), Groupama Transport propose des contrats "sur mesure", pour tous les corps de métier (transporteurs, logisticiens, armateurs, pêche, plaisance, portuaire, fluvial et aviation). Son chiffre d'affaires s'est élevé à 314 M€ en 2006. Le développement de l'activité maritime s'est poursuivi sur l'ensemble des segments avec une croissance de 9,0 % tirée essentiellement par les segments armateurs (+ 17,9 %) et entreprises (+ 9,6 %). Le chiffre d'affaires de l'aviation, souscrit à travers les participations dans les pools La Réunion Aérienne et La Réunion Spatiale, diminue quant à lui de 9,6 % en 2006 en raison notamment d'un effet défavorable du taux de change et de la baisse des taux de primes.

6.1.3 Assurances de la personne (France)

- Santé individuelle

Le groupe a conforté sur ce marché sa position de n°1 en assurance santé complémentaire individuelle (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005 - hors les mutuelles dites « 45 ») en 2006. Au terme de la réforme des systèmes de soins, les régimes obligatoires tendent à se concentrer sur les risques lourds, comme l'hôpital ou les maladies de longue durée, reportant sur les assurances complémentaires l'indemnisation des soins de ville. Le portefeuille de contrats [(*)] a progressé en nombre de 2,1 %, soit un gain net de 23.000 contrats[(*)], alors que le marché progresse de 0,5 %. Au 31 décembre 2006, plus de 1,1 million de contrats[(*)] étaient actifs.

- Prévoyance, retraite, vie individuelles

Le groupe a enregistré une progression de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 3 milliards d'euros) en épargne retraite individuelle, soit une performance nettement supérieure à la progression réelle du marché en France, c'est-à-dire retraitée des effets exceptionnels (transferts des PEL et transferts liés à l'amendement Fourgous). L'accent mis sur les contrats en unités de compte au travers des campagnes publicitaires a permis de doubler la croissance sur ces supports, soit donc une performance très supérieure à celle du marché qui est à 45 %. Les réseaux du groupe qui conseillent et vendent de l'épargne vie individuelle.- réseaux des caisses régionales, Gan Assurances, Gan Patrimoine et Gan Prévoyance – ont tous contribué à cette forte progression.

Sur le marché de la prévoyance individuelle, le groupe demeure un acteur de référence dans un environnement de plus en plus concurrentiel. La croissance de son chiffre d'affaires est principalement dynamisée par le fort développement de la garantie accidents de la vie (GAV). Avec un gain net de 42.000 affaires[(*)] et 241 000 contrats[(*)] en stock, le portefeuille progresse de 21,4 % par rapport à 2005.

- Assurances collectives

Le groupe est un acteur majeur dans le domaine des assurances collectives et propose une large gamme de produits santé, retraite et prévoyance aux entreprises et notamment aux TPE et PME. En retraite, le groupe a connu en 2006 une performance bien supérieure à celle du marché. La stratégie de développement de Gan Eurocourtage Vie et Groupama Vie a permis de renforcer leurs positions sur les grands comptes. Sur la cible des TPE, Gan Assurances Vie a conforté sa légitimité et se positionne comme un spécialiste. Par ailleurs, les caisses régionales montent en puissance dans le domaine des assurances collectives. Elles s'appuient désormais sur une gamme de produits rénovés inscrite dans une offre globale retraite, prévoyance et santé.

(*) Nombre de contrats assurés directement ou indirectement (par le biais de la convention de réassurance)

6.1.4 Groupama Banque & Groupama Épargne Salariale (France)

- Groupama Banque

Groupama Banque est la banque des particuliers du groupe, détenue à hauteur de 80 % par Groupama SA et 20 % par la Société Générale. Elle assure la gestion de l'offre bancaire commercialisée par le réseau des caisses régionales. Groupama Banque comptait 356 000 clients à fin 2006 (+ 80.000 clients), correspondant à 240 000 comptes (+ 21 %, soit un gain de 49.000 comptes). S'élevant à 775 M€, les encours ont augmenté, eux, de 20 %. Autre indicateur significatif, le développement des encours de crédits s'est poursuivi affichant une progression de 28 % (160 M€, le nombre de crédits ayant cru de 45 %, atteignant 32.000). Ce dynamisme s'est répercuté sur la croissance du chiffre d'affaires qui s'élève à 38 M€ à fin 2006 et sur la croissance du PNB (+ 63,2 %).

De nombreux lancements ont jalonné l'année avec en premier lieu celui, progressif, d'une offre de crédit immobilier à taux fixe. En juin, une offre de compte rémunéré, Astréa Essentiel, a été lancée, dans le cadre d'une campagne d'activation des comptes. 14.000 comptes ont été ouverts depuis, preuve que les nombreux atouts de cette offre innovante ont été perçus par la clientèle. A l'automne, la rémunération du compte a été étendue à la formule Astréa 2, suivie d'une refonte du crédit à la consommation permanent Compléo (3 200 omptes Compléo à fin 2006). En novembre, le crédit épargne Désirio Epargne (crédit à la consommation adossé à de l'épargne vie) a fait son entrée dans la gamme des offres. Enfin, en cohérence avec la volonté de rajeunir le portefeuille de clientèle, Groupama Banque a lancé une grande opération à destination des jeunes. 7 000 comptes ont été ouverts, dont 2 000 sur les trois premiers mois.

- Groupama Epargne Salariale

Groupama Epargne Salariale est la filiale du groupe dédiée à l'épargne salariale. Elle conçoit les produits, réalise la gestion des contrats et coordonne l'activité commerciale. Son offre est majoritairement distribuée par les caisses régionales, Gan Assurances et Gan Eurocourtage. La collecte globale a augmenté en 2006 de 22 % à 89,3 M€ et le montant des encours gérés de 23 %. Le chiffre d'affaires est de 3 M€ à fin 2006. Sur le marché concurrentiel de la retraite, Groupama Epargne salariale marque des points sur le PERCO. Près de 40 % des nouvelles souscriptions associent en effet PERCO et PEE. Fin 2006, Groupama Epargne Salariale avait en portefeuille près de 2000 PERCO.

6.1.5 Autres activités financières (France)

- Groupama Asset Management

La gestion d'actifs est devenue un métier à part entière dans le groupe. Groupama Asset Management, la filiale dédiée à cette activité, s'est encore fortement développée en 2006. Ses encours ont progressé de 10,7 %, à 79 Mds€, dont 12,2 Mds€ pour compte de tiers (+ 23,2 %). Les obligations représentaient en 2006 une part de 60 % des encours gérés, contre 23 % pour les actions et 17 % pour la gestion diversifiée, monétaire et alternative, en nette augmentation. Le chiffre d'affaires de Groupama Asset Management a augmenté de 19,6 %.

Groupama Asset Management est classé 7ème société de gestion française, dans le palmarès Watson Wyatt Word 500. La gestion obligataire et la gestion diversifiée ont glané en 2006 de nombreuses récompenses. La filiale Groupama Alternative AM a dépassé le milliard d'euros d'actifs sous gestion. La gestion actions a vu ses fonds occuper le haut des classements, que ce soit Europerformance ou le classement ATP en décembre 2006, qui a attribué 5 étoiles à de nombreux OPCVM.

Groupama Asset Management s'est orienté en 2006 vers la gestion *satellite*, en déployant une gamme dite à performance absolue, c'est-à-dire sans référence à un indice de marché prédéfini. La filiale a accompagné par ailleurs le développement du groupe en Europe. En Italie, 21 fonds sont agréés et commercialisés en direct par la succursale ouverte à Rome fin 2006 ou par l'intermédiaire de Groupama Assicurazioni. En Espagne et au Portugal, des fonds de pensions en fonds de fonds et des contrats d'assurances utilisant des OPCVM de Groupama Asset Management ont été mis en place.

- Groupama Immobilier

Société de services spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers, en particulier ceux des compagnies d'assurances du groupe, Groupama Immobilier a généré en 2006 200 M€ de revenus bruts, soit de 2 % de mieux qu'en 2005 (à périmètre constant). La contribution au chiffre d'affaires groupe est de 25 M€ à fin 2006. La valorisation des immeubles a progressé de près de 15 % sous le double effet de la hausse des prix du marché et du travail de réhabilitation et de transformation des biens mené par la filiale, ce qui représente un complément d'environ 450 M€ de plus-values latentes.

Fin 2006, Groupama Immobilier gérait en direct 3.319 baux dont 2.335 pour des logements. Ce parc représentait une surface totale de 700.000 m2 pour une valeur totale proche de 4,0 Mds €. Le patrimoine se composait à 72 % de bureaux, 26 % d'habitation et 2 % de forêts. Les métiers de Groupama Immobilier s'articulent autour, de la valorisation du patrimoine sous mandat, de la gestion administrative et financière des baux, et d'un rôle de conseil pour les compagnies du groupe et pour une clientèle externe.
Groupama Immobilier sécurise l'activité immobilière de Groupama en gérant la maîtrise des risques de toute nature et en ayant organisé un contrôle interne exigeant ; elle a obtenu une certification ISO 9001-2000.

- Banque Finama

La Banque Finama traite les opérations bancaires et conserve les portefeuilles titres de toutes les entités du groupe. Elle développe également sa propre clientèle, notamment en gestion patrimoniale. À l'écoute des besoins de ses clients, la filiale place l'amélioration de la qualité de ses prestations et de sa rentabilité au cœur de sa stratégie. Son offre de produits est régulièrement enrichie à cette fin.

En 2006, la banque Finama présente un chiffre d'affaires en forte croissance (+ 85,0 %) à 111 M€ et un produit net bancaire de 38,2 M€ en progression de 14,1 % par rapport à 2005. Cette évolution s'explique en grande partie par le fort développement de l'activité de change à terme (+ 132 %) et la croissance des encours de conservation (+ 12 %). Créé en 2005, le département Corporate Finance, qui conseille les entreprises sur les opérations de haut de bilan (fusions-acquisitions, cessions ou préparation de successions) a dégagé des résultats très encourageants pour son premier exercice complet.

- Finama Private Equity

La filiale dédiée à la gestion d'actifs non cotés pour compte de tiers, Finama Private Equity, a poursuivi sa montée en puissance en 2006 avec 1,1 Md€ d'actifs sous gestion à la fin de l'année. Son chiffre d'affaire a progressé de 50 %, à 8,2 M€.

QUARTILIUM, l'activité de fonds de fonds, représentait fin 2006 un volume d'engagements sous gestion ou conseillés proche du milliard d'euros. ACTO, l'activité d'investissements directs, ciblés sur les entreprises françaises de taille moyenne, a connu une grande année. Plus de 50 M€ ont été investis dans 6 sociétés.

6.1.6 Assurances à l'international

Le développement à l'international est aujourd'hui un axe majeur de la stratégie du groupe, notamment à des fins de diversification de ses risques et de ses revenus.

CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	Variation 2006/2005[3]
ASSURANCE INTERNATIONALE	**2 372**	**2 049**	**1 973**	**5,8 %**
GRANDE BRETAGNE	605	504	451	8,6 %
Espagne	790	707	676	5,2 %
Italie	543	544	525	3,0 %
TURQUIE[1]	157	-	-	33,1 %
AUTRES PAYS	246	238	204	4,7 %
SOUS-TOTAL ASSURANCE[2]	**2 341**	**1 993**	**1 856**	**7,0 %**
ACTIVITES NON POURSUIVIES[4]	**31**	**56**	**117**	- 43,6 %

[1] entité consolidée à compter du 30 juin 2006
[2] hors activités non poursuivies
[3] à périmètre, taux de change et méthode comptable constants
[4]voir chapitre 9.3.1.

Les activités d'assurance à l'international enregistrent une croissance, hors activités non poursuivies, de + 17,5 % en 2006 (+ 7,0 % à périmètre comparable), à 2,3 milliards d'euros. La progression est particulièrement soutenue en assurance de la personne, à 25,7 % (+ 9,9 % à données comparables), hors activités non poursuivies. L'international contribue pour 157 M€ au résultat net du groupe.
La dynamique de croissance est soutenue, notamment en Grande-Bretagne, Espagne et Turquie. 2006 a vu l'intégration opérationnelle de plusieurs sociétés : la société d'assurance santé Clinicare en Grande-Bretagne (acquise fin 2005), les filiales Azur en Espagne (acquises début 2006), et les sociétés Basak en Turquie (acquises en mai 2006) qui font de Groupama le 6e assureur turc (source : Direction des Relations Économiques Extérieures, données 2005).

- Grande-Bretagne

Groupama Insurance enregistre en 2006 un chiffre d'affaires en progression de 20 %, à 605 M€. Cette forte hausse s'explique en partie par l'intégration de l'assureur santé Clinicare, repris en novembre 2005. Mais pas uniquement, puisqu'à périmètre constant, l'activité augmente de 8,6 %.
Les activités d'assurances de la personne ont crû de 19,7 % grâce à Clinicare, dont l'intégration a été achevée en 6 mois, et au repositionnement stratégique sur le marché des petites et moyennes entreprises. Avec 83 M€ de chiffre d'affaires, Groupama Healthcare est devenu le 8ème assureur santé outre-Manche l'an passé.

Le chiffre d'affaires de la branche automobile a reculé de 2,9 % dans un contexte de concurrence tarifaire exacerbée. La branche habitation a connu, pour sa part, une hausse du montant des primes souscrites de 20,1 %. Le chiffre d'affaires risques entreprises a, quant à lui, progressé de 15,6 %. L'assurance de biens progresse au total de 5,3 %.

Groupama Insurance a investi dans le courtage, à la fin de l'année dernière, en reprenant Carole Nash, le numéro un britannique de l'intermédiation pour les assurances deux roues et véhicules de collections (source Association of British Insurers, données 2006). Face au mouvement de concentration accéléré dans le secteur du courtage outre-Manche, Groupama élargit ainsi ses canaux de distribution. Entre-temps, la compagnie s'est séparée de sa filiale d'affaires en *run-off* Minster Insurance. Cette cession marque la dernière étape de la restructuration des activités engagée il y a cinq ans.

- Espagne

Dans un environnement très compétitif, Groupama Seguros a atteint en 2006 ses objectifs de croissance et dépassé ses objectifs de résultats. Son chiffre d'affaires a progressé 11,7 %, à 790 M€, alors que le marché n'augmentait que de 7,9 %. Groupama Seguros se place ainsi au 14e rang du marché en assurances dommages et au 40e rang en vie (sources Investigacion Cooperativa entre Entidades Aseguradoras y Fondos de Pensiones,données 2005). L'essor des activités en assurance de la personne s'est encore accéléré, avec une progression de 22,6 % (11,9 % en variation constante), portée par l'épargne individuelle (+ 25,8 %) et la hausse des primes santé/accident (+ 11,9 %) ; la progression de l'assurance des biens est de 9,6 % (3,8 % en variation constante).

Acquises en janvier 2006, les filiales Azur en Espagne ont été intégrées avec succès à Groupama Seguros l'an passé. Le réseau de distribution a été également densifié. À la fin de l'année écoulée, 114 points de vente portaient l'enseigne Groupama Seguros. Pas moins de 13 succursales supplémentaires ont ouvert leurs portes l'an dernier, portant le nombre total à 64. Un réseau de 34 agences exclusives a également été constitué. Dans la bancassurance, des accords de distribution ont en outre été concrétisés avec des caisses et des banques.

Groupama Seguros a encore enrichi sa gamme de produits avec des nouveautés comme la responsabilité civile pour les particuliers valable dans toute l'Europe ou des services de consultation téléphonique totalement gratuits pour l'assistance juridique, informatique ou médicale.

- Italie

Le 26 mai 2006, à l'occasion du 125ème anniversaire de la présence du groupe dans la péninsule, Gan Italia a changé de nom, devenant Groupama Assicurazioni. Sur un marché en stagnation, voire en régression, la filiale en a profité pour renforcer ses positions et son chiffre d'affaires est en hausse de 3 %, à données comparables, à 543 M€. Le réseau de distribution s'est étoffé avec un réseau passé de 378 agences fin 2005 à 390 fin 2006. Groupama Assicurazioni a surtout mis l'accent en 2006 sur l'amélioration de sa productivité avec le développement du service *on line*, sur le renforcement de la politique client, sur la valorisation des partenariats en bancassurance pour l'assurance vie et sur la pénétration du marché agricole.
A noter également le développement de la filiale financière Groupama SIM, qui s'appuie notamment sur 21 nouveaux fonds de Groupama Asset Management distribuables en Italie.

- Portugal

Groupama Seguros a renforcé sa notoriété et renforcé ses positions en 2006 sur un marché portugais très concurrentiel. Son chiffre d'affaires a progressé de 6,5 % à 132 M€, sous l'effet de l'augmentation des primes émises en assurance de la personne qui représentent plus de 95 % du portefeuille. La forte croissance enregistrée en épargne collective a largement compensé le retrait constaté en épargne individuelle, un domaine globalement en repli. Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité est resté stable. Groupama Seguros se place au 17e rang sur le marché dommages et au 12e rang sur le marché vie (sources source Instituto de Seguros de Portugal, données 2005).

La filiale portugaise a lancé, l'an passé, la commercialisation de deux nouveaux produits : un contrat santé pour les petites et moyennes entreprises et une assurance vie individuelle en unités de compte dont les fonds sont gérés par Groupama Asset Management.

- Turquie

Dans un marché à fort potentiel, Groupama est devenu propriétaire du groupe Basak en mai 2006, et détient désormais le 1er réseau turc d'agents. Le rachat des parts des actionnaires minoritaires a été engagé. Par ailleurs, les partenariats de distribution ont été maintenus.

Grâce à cette acquisition, Groupama devient le 6e assureur du marché turc (source Direction des Relations Extérieures Économiques, données 2006).

L'activité des filiales Basak – Basak Sigorta pour le dommage (8e sur le marché en assurances dommages – (source Direction des Relations Extérieures Économiques, données 2006)), Basak Emeklilik pour l'assurance

de personne (2e sur le marché turc en assurance de la personne –(source Direction des Relations Extérieures Économiques, données 2006)) - est en croissance de + 33,1 % au second semestre 2006 par rapport au second semestre 2005 (les sociétés sont consolidées dans les comptes du groupe depuis le 1er juillet 2006), à 157 M€. L'assurance de la personne enregistre une augmentation de + 34,4 %. La croissance en assurance de biens et responsabilité (+ 32,6 %) provient essentiellement du segment dommages automobile (+ 37,3 %).

Par ailleurs, en Turquie, Groupama conserve sa participation de 36 % au capital de Günes Sigorta.

- Hongrie

Après deux années d'efforts, la situation financière s'est sensiblement redressée en 2006, avec un quasi retour à l'équilibre.

Groupama Biztosito a poursuivi sa politique d'assainissement du portefeuille automobile et accéléré son recentrage sur les autres activités. La contribution de Groupama Biztosito au chiffre d'affaires du groupe en 2006 a reculé de 11,6 %, à 38 M€, en raison de la perte volontaire de contrats automobile non rentables et du renforcement de la concurrence dans cette branche d'activité.

- Chine / Vietnam

Le groupe opère en Asie à travers une succursale non-vie dans la province du Sichuan en Chine et une filiale non-vie au Vietnam. Ces opérations représentent aujourd'hui un chiffre d'affaires marginal.

Après avoir pris pied sur le marché en 2005, la succursale chinoise a ajusté son offre de produits, réorganisé ses réseaux de vente et renforcé ses partenariats avec les banques en 2006. Elle dispose désormais d'un portefeuille de près de 10.000 polices.

Pour travailler dans de meilleures conditions, une demande de transformation de la succursale en société de droit local (Groupama Insurance China) a été soumise aux autorités chinoises.

Limitée jusqu'alors au seul risque agricole et à la région du Delta du Mékong, Groupama Vietnam General a été autorisée en 2005 par les autorités à étendre ses opérations à tous les secteurs de l'assurance dommages et à les exercer sur l'ensemble du territoire. L'année 2006 a été largement consacrée à s'adapter à cette nouvelle donne. Le siège social et le centre de gestion de la compagnie ont été transférés de Cantho à Ho Chi Minh Ville. Les accords de distribution avec la Banque agricole du Vietnam ont été réactivés et le partenariat avec HSBC a permis d'enregistrer des premiers résultats encourageants.

- Outre-mer

Gan Outre-Mer demeure l'un des principaux acteurs de l'assurance aussi bien aux Antilles (Guadeloupe, Martinique) que dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna). La filiale traite désormais exclusivement des activités non vie, le portefeuille de Gan Pacifique Vie ayant été transféré à Gan Assurances Vie avec effet rétroactif au 1er janvier 2006.

Provenant essentiellement de l'assurance de biens et de responsabilité, le chiffre d'affaires a progressé de 7% en 2006, à 76 M€. L'activité a été particulièrement soutenue l'an passé dans le Pacifique où elle a bondi de 14,5 %. Cette région représente désormais plus de la moitié (56 %) des primes collectées par la filiale. Aux Antilles, la conjoncture a été plus contrastée en 2006 : le développement accéléré en Guadeloupe a été compensé par un développement moindre en Martinique.

6.2 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément au point précédent

Pas d'événement exceptionnel.

6.3 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Non applicable.

6.4 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Ces éléments sont issus des statistiques professionnelles (FFSA, DREE, ICEA, ABI, ISP, HBA).

CHAPITRE 7

ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme financier simplifié du groupe au 31 décembre 2006

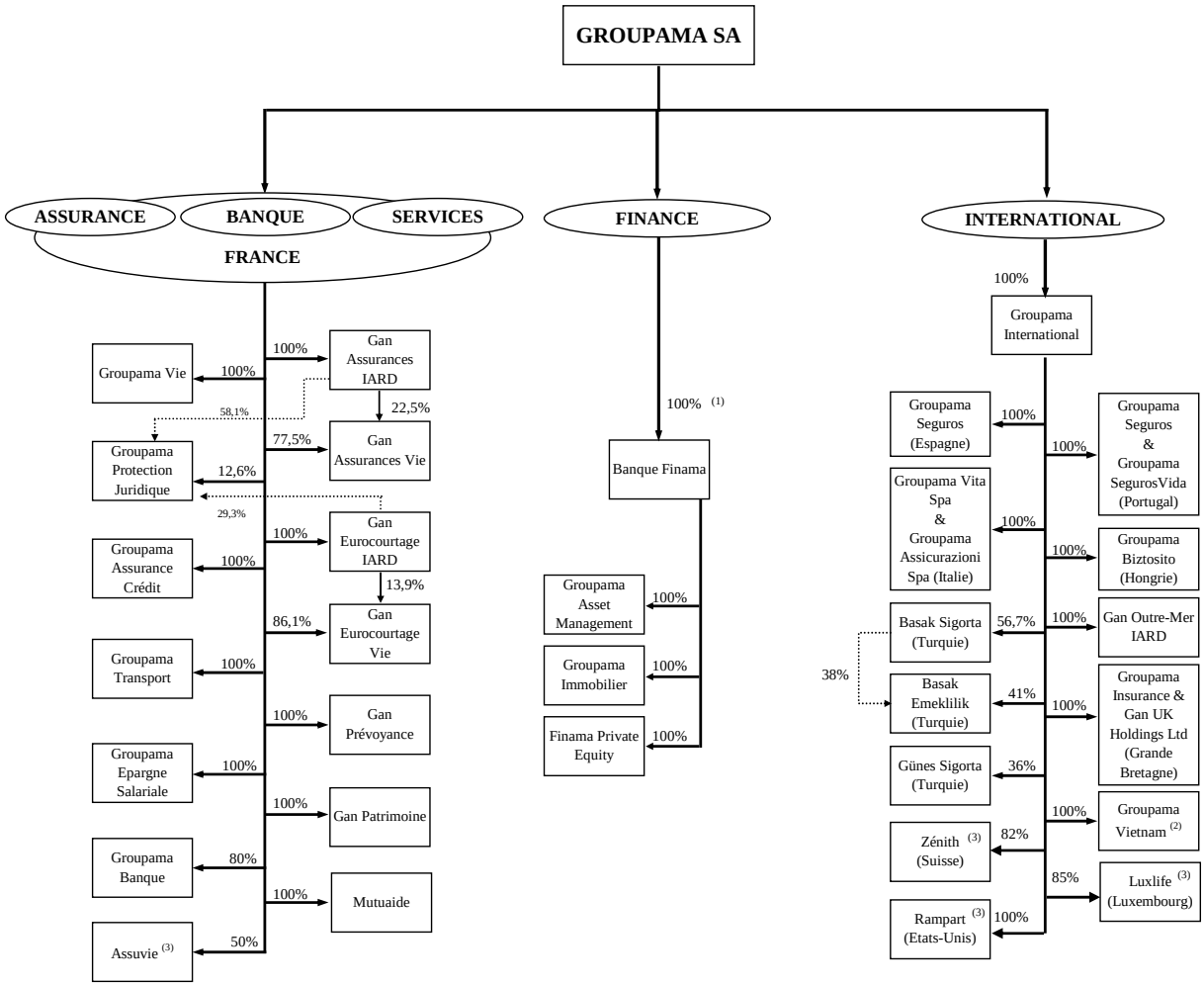

(1) directement et indirectement

(2) filiales non consolidées du fait de leur incidence non significative sur les comptes

(3) activités non poursuivies

7.2 Organisation et fonctionnement du groupe

(Cf. Préambule page 1 et tableau des filiales et participations en annexe des comptes sociaux de Groupama SA)

CHAPITRE 8

PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Groupama SA est propriétaire de son siège social situé 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris.

En tant que groupe d'assurances, Groupama SA détient un parc immobilier important, géré pour l'essentiel par Groupama Immobilier, d'une surface totale d'environ 700 000 m2 pour une valeur proche de 4 Mds€. Ce patrimoine, principalement situé à Paris et en Île de France, se compose à 72 % de bureaux, 26 % d'habitations et 2 % de forêts.

CHAPITRE 9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

En application du règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Groupama au titre des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne.

9.1 Chiffres clés: compte de résultat sur la période 2004-2006

(M€)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	**11 480**	**10 762**	**10 149**
dont France	8 826	8 507	8 012
dont International	2 372	2 049	1 973
dont Activités financières et bancaires	282	206	164
Résultat Net part du groupe	600	394	315
dont France	*532*	*404*	*419*
dont International	*157*	*118*	*56*
dont Activités financières et bancaires	*-1*	*-11*	*-28*
dont Holdings et autres	*-88*	*-118*	*-132*

9.2 Présentation générale

9.2.1 Introduction

Tendances sur la période 2004 - 2006

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité du groupe sur la période 2004-2006 est de 6,4%. Cette évolution s'explique en majeure partie par la volonté du groupe de poursuivre sa croissance organique en France (+5,0% par an). À l'International (+12,3% par an), conformément à la stratégie mise en œuvre, le groupe a développé ses positions au travers de plusieurs acquisitions :

- Clinicare au Royaume-Uni en 2005,
- Azur Multiramos et Azur Vida en Espagne en 2006,
- Basak Sigorta et Basak Emeklilik en Turquie en 2006.

Le succès des campagnes commerciales en France, réalisées au cours de ces trois dernières années, a permis une progression du chiffre d'affaires (+5,0% par an). En assurance vie, le groupe a vu son activité croître tant en France qu'à l'International avec des taux d'évolution moyens respectifs de 7,2% et 14,1% sur la période 2004-2006. Le chiffre d'affaires de l'assurance non vie a augmenté quant à lui de 3,2% par an en France et de 11,9% par an à l'International. Les contrats d'assurance vie apportés par les caisses régionales, le développement du portefeuille des agents généraux en France et les effets de la croissance externe à l'International sont à l'origine de ces évolutions.

Par ailleurs, le groupe a également amélioré ses fondamentaux techniques en assurance non vie de manière significative. Cette performance s'est traduite par l'augmentation de 94% du résultat opérationnel résultant essentiellement du recul du ratio combiné net de 6 points à 98,6%. La baisse du ratio combiné résulte à la fois de la diminution du ratio de sinistralité de 4,4 points et du repli du ratio de frais d'exploitation de 1,8 point. Ce dernier point est la conséquence des efforts importants de rationalisation des processus de gestion réalisés sur la période. L'activité vie affiche un résultat opérationnel en retrait, mais néanmoins élevé, compte tenu d'un renforcement de provisions techniques opéré notamment en 2006.

En intégrant les charges de financement, l'impôt et les intérêts minoritaires, le résultat net du groupe est en forte hausse (+90,5% sur la période).

9.2.2 Structure financière

L'endettement de Groupama SA s'élève à 2,1 milliards d'euros à fin 2006. Le groupe a su tirer profit des conditions favorables offertes par le marché en 2005 pour émettre un emprunt obligataire subordonné

perpétuel de type TSDI d'un montant nominal de 500 millions d'euros.
Néanmoins, une partie de cet emprunt destiné à améliorer la flexibilité financière du groupe dans le cadre d'une acquisition demeure disponible à ce jour. Le taux d'endettement rapporté aux fonds propres comptables hors réserves de réévaluation (y compris les passifs subordonnés et les intérêts minoritaires) s'élève à 44,3% à fin 2006. Une partie significative de l'endettement du groupe (hors passifs subordonnés) est portée par la filiale foncière cotée Silic, qui souscrit régulièrement des emprunts afin de développer son parc immobilier. Retraité de cet élément, le taux d'endettement du groupe s'établit à 31,3% à fin 2006.

9.2.3 Segmentation

Dans ses comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS, Groupama SA a défini son information sectorielle primaire sur la base d'une information par secteur géographique. Les segments identifiés sont donc les suivants :
- l'assurance en France et
- l'assurance à l'International.

Dans le but de fournir une information par secteur d'activité, l'information sectorielle secondaire est ensuite déclinée selon 2 segments. Afin de se conformer aux pratiques les plus fréquentes sur les places boursières européennes, Groupama SA a modifié la présentation de son information sectorielle par activité en utilisant depuis le 1er janvier 2006 un nouvel axe d'analyse. Celui-ci remplace l'axe traditionnel Assurance Vie / Assurance Non-Vie tel que prescrit par les instances françaises jusqu'alors mais sur lequel il nous semble important de continuer à donner l'information, compte tenu de la position significative de Groupama sur le marché français.

Les nouveaux segments utilisés depuis le 1er janvier 2006 sont donc les suivants :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance Vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;

- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;

- **Activité bancaire.** L'activité bancaire concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion d'activité de portefeuille, de gestion et d'épargne salariale ;

- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

9.3 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

9.3.1 Chiffre d'affaires (primes émises) de Groupama SA

M€	31/12/2006	31/12/2005	variation [1)]
Assurances de biens et de responsabilité France	3 495	3 543	1,8%
Assurance de la personne France	5 319	4 950	7,5%
Sous-total France	**8 814**	**8 493**	**5,2 %**
Assurances de biens et de responsabilité International	1 651	1 444	5,8%
Assurance de la personne International	690	549	9,9%
Sous-total International	**2 341**	**1 993**	**+ 7%**
Activités non poursuivies (France et International)	43	70	-37,7%
Groupama Banque et Groupama Épargne Salariale	41	39	5,1%
Autres activités financières	241	167	44,3%
Total GROUPAMA SA	**11 480**	**10 762**	**5,9%**

(1) *à périmètre, taux de change et méthode comptable constants*

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires consolidé Assurances de Groupama SA atteint 11,2 milliards d'euros, en progression courante de 6,1% par rapport au 31 décembre 2005 (+6,4% hors activités non poursuivies). En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires consolidé du groupe est en hausse de 6,7%, à 11,5 milliards d'euros (+7,0% hors activités non poursuivies).

À périmètre et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé Assurances s'établit à +5,3% par rapport au 31 décembre 2005 (+5,5% hors activités non poursuivies). Le chiffre d'affaires total du groupe à périmètre et taux de change constants progresse quant à lui de 5,9% (+6,1% hors activités non poursuivies).

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires Assurances en France s'accroît de 3,8% en variation courante et 5,2% en variation constante. Il représente 76,8% de l'activité globale du groupe. Celui de l'International (20,4% du chiffre d'affaires total) est en hausse de 17,5% en variation courante et 7,0% en variation constante, hors activités non poursuivies. Les autres activités du groupe représentent 2,8% du chiffre d'affaires total.

Le groupe enregistre une augmentation du chiffre d'affaires en assurance de personnes de 9,3% en variation courante et de 7,7% en variation constante. En France, l'assurance de la personne enregistre une progression de 7,5%, supérieure à celle du marché qui peut être évaluée à environ 6,7%, retraitée des réinvestissements des plans d'épargne logement (PEL) et des transferts « Fourgous ». L'évolution du marché de 16,1% à fin décembre intègre notamment l'incidence des réinvestissements des PEL qui ont bénéficié aux bancassureurs et des transferts « Fourgous » qui, en stricte application des règles comptables, n'entrent pas dans le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires assurance de la personne de l'International enregistre une hausse de 25,7% en variation courante et de 9,9% en variation constante.

En assurance de biens et de responsabilité, le chiffre d'affaires progresse de 3,2% en données courantes et de 3,1% en données constantes. L'activité en France est en hausse (-1,4% en données courantes et +1,8% en données constantes). L'International présente un chiffre d'affaires en augmentation de 14,3% en variation courante et de 5,8% en variation constante.

Sur la base d'une analyse du chiffre d'affaires selon la segmentation réglementaire vie / non vie, le groupe enregistre les performances suivantes :

- l'activité non vie (58,5% du chiffre d'affaires du groupe) augmente de 5,0% en variation courante et 3,8% en variation constante,
- l'activité vie (39,1% du chiffre d'affaires du groupe) progresse de 7,8% en variation courante et de 7,5% en variation constante.

Assurance en France (76,8% du chiffre d'affaires de Groupama SA)

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France (hors activités non poursuivies) s'établit à 8 814 millions d'euros au 31 décembre 2006, en augmentation de 5,2 % par rapport au 31 décembre 2005.

Sur un marché en croissance de 2,2% (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2006-), la progression en assurance de biens et de responsabilité (39,6% du chiffre d'affaires France) est de 1,8%.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes (60,3% du chiffre d'affaires France) présente une croissance nettement plus soutenue (+7,5%), sous l'effet d'une activité dynamisée par les bonnes performances en épargne et en santé.

Il convient de rappeler, qu'en France, sur le marché vie et capitalisation, sous segment de l'assurance de la personne, une progression globale de 6,5% est enregistrée par le marché à fin décembre 2006 (corrigée des réinvestissements des PEL et des transferts « Fourgous »). Dans ce contexte, Groupama SA enregistre en 2006 une croissance de 8,4 % de son chiffre d'affaires vie et capitalisation, supérieure à celle du marché. La politique commerciale a été de favoriser en 2006 les contrats en unités de comptes au travers de campagnes publicitaires. Le succès de ces dernières permet de réaliser plus qu'un doublement du chiffre d'affaires des unités de compte, soit une croissance supérieure à celle du marché évaluée à 45% (non retraitée des réinvestissements des PEL).

Sur le marché assurance maladie et accidents corporels en France, le chiffre d'affaires progresse de 4,6% à fin décembre 2006. Le marché enregistre une croissance de 9% en raison du fort développement des couvertures de prêts alors que la croissance des cotisations en santé connaît un certain ralentissement.

Société Groupama SA

La société Groupama SA est le réassureur des caisses régionales au travers d'une convention de réassurance interne. Elle centralise et organise également la protection externe du groupe en matière de réassurance.

Le chiffre d'affaires de Groupama SA d'un montant de 1 711 millions d'euros, est en progression de 1,3% par rapport au 31 décembre 2005. Les acceptations des caisses régionales représentent 98,5% du chiffre d'affaires de l'entité dans le périmètre consolidé et sont en augmentation de 1,1% alors que le chiffre d'affaires des caisses régionales est en hausse de 0,9%.

La croissance de l'activité acceptée des caisses régionales est toujours tirée par la progression des risques assurances de la personne dont les cotisations augmentent de 5,1% grâce à la santé individuelle (+5,4%) sous l'effet du développement du portefeuille des caisses régionales (+1,6% en nombre) et de l'aliment tarifaire. Les primes de la garantie accidents de la vie des caisses régionales progressent de 23,5% en valeur en raison d'une augmentation du portefeuille en nombre. En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires accepté des caisses régionales diminue de 0,2% en 2006. Les primes acceptées en risques de particuliers diminuent de 0,9% sous l'effet principalement du repositionnement concurrentiel des caisses régionales sur les tarifs en automobile. Le nombre de véhicules assurés (y compris flottes) par les caisses régionales progresse en effet de 0,2%. Le marché affiche une baisse de 1,0% du parc assuré. Les autres risques voient leurs chiffres d'affaires augmenter de 3,2% sous l'effet notamment du succès du produit assurance multirisques climatiques dont les cotisations sont en hausse de 27,5% en 2006.

Groupama Vie

Groupama Vie assure la gestion des contrats d'assurance vie commercialisés par le réseau des caisses régionales.

Groupama Vie présente un chiffre d'affaires de 1 929 millions d'euros en 2006, en hausse de 9,6% par rapport à 2005. La forte croissance de l'activité est portée par les performances des assurances individuelles dont les primes augmentent de 10,1% sur l'année. Avec une progression globale de 11,4% (dont +158,4% sur les supports en unités de comptes), la branche épargne explique l'essentiel de cette évolution. Le chiffre d'affaires de la branche retraite recule de 8,3% compte tenu notamment de régularisations sur exercices antérieurs, alors que celui de la branche prévoyance progresse de 1,3%. En assurances collectives, le chiffre d'affaires est en hausse de 6,2% en 2006 sous l'effet principalement de la croisance observée en épargne (+44,7%).

Gan Assurances

Fort d'un réseau de 1 000 agents généraux, 2 000 collaborateurs d'agence salariés des agents généraux et 330 chargés de missions, Gan Assurances propose une large gamme de contrats et services adaptés aux besoins des particuliers, des professionnels indépendants et des chefs d'entreprise : automobile, habitation, santé, prévoyance, épargne, retraite, placements et garanties professionnelles. Gan Assurances, 5ème réseau d'agents généraux en France, est constitué de deux entités juridiques :

- Gan Assurances IARD dédiée à l'activité d'assurance de biens et de responsabilité,
- Gan Assurances Vie dédiée à l'activité d'assurance de personnes.

Le réseau des agents généraux enregistre une croissance de son activité de 6,6%. Le chiffre d'affaires atteint 2 315 millions d'euros en 2006 :

- Gan Assurances Vie réalise un chiffre d'affaires de 1 266 millions d'euros au 31 décembre 2006 en hausse de 10,4% par rapport à celui réalisé au 31 décembre 2005. L'activité des assurances individuelles enregistre une augmentation de 10,8% en 2006 tirée notamment par la forte croissance réalisée en épargne (+27,9%). L'action commerciale Esprit de famille - Temps 1, ayant permis la réalisation de 15 000 contrats Chromatys, explique en grande partie cette performance.

À l'instar des caisses régionales, Gan Assurances enregistre également une forte croissance en santé (+8,3%) tirée notamment par une croissance en nombre (+3,5%) du portefeuille. Les autres branches des assurances individuelles affichent des évolutions plus contrastées : prévoyance (+0,3%) et retraite (-3,0%). En assurances collectives, l'ensemble des segments contribue à la hausse de 9,8% du chiffre d'affaires en 2006. L'action commerciale Esprit de famille - Temps 2 consacrée à la santé et à la prévoyance et, dans une moindre mesure les indexations tarifaires (en santé), sont à l'origine des croissances de 19,8% et 7,8% observées respectivement en santé et en prévoyance. La branche retraite enregistre une performance moindre avec une progression de 1,9% de ses primes.

- Gan Assurances IARD enregistre un chiffre d'affaires de 1 049 millions d'euros en 2006, en hausse de 2,4% par rapport à un chiffre d'affaires 2005 corrigé des effets du changement de méthode d'émission des primes (termes secondaires). Cette évolution s'explique principalement par une augmentation intrinsèque du portefeuille sur le périmètre agents (+31 400 contrats dont 16 200 en automobile et 4 900 en habitation y compris non occupant). Ainsi, sur les risques de particuliers, les primes progressent de 3,2%. Les primes des principaux risques professionnels, entreprises et collectivités enregistrent quant à eux, en 2006, des évolutions supérieures au marché. Les autres risques (construction, agricole, catastrophes naturelles…) affichent une légère baisse (-0,6%) de chiffre d'affaires.

Gan Eurocourtage

Gan Eurocourtage occupe le 3ème rang des compagnies de courtage en France (estimation Groupama 2006) et développe son expertise dans tous les métiers de l'assurance, en travaillant en étroite collaboration avec plus de 2 000 courtiers. Ses produits répondent aux besoins des particuliers, des professionnels, des TPE et des PME/PMI en assurance de biens et de responsabilité, comme en Vie collective. Deux entités commercialisent ses produits :
Gan Eurocourtage IARD dédiée à l'activité d'assurance de biens et de responsabilité,
Gan Eurocourtage Vie dédiée à l'activité d'assurance de personnes collective.

Le réseau du courtage a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 1 407 millions d'euros en progression de 3,6% par rapport à 2005 :

- Gan Eurocourtage Vie enregistre un chiffre d'affaires de 626 millions d'euros en 2006, en hausse de 5,9% par rapport à 2005. L'entrée en portefeuille de deux affaires nouvelles significatives en groupe vie (35 millions d'euros de primes), dont les primes émises progressent de près de 87%, explique en grande partie l'augmentation du chiffre d'affaires réalisée en 2006 par le centre de profit. L'activité des branches prévoyance et santé progresse également avec des taux de croissance respectifs de 3,6% et 2,9%. En revanche, le chiffre d'affaires de la coassurance et de la réassurance recule sous l'effet principalement de régularisations sur antérieurs, en baisse de 73,3% en 2006.

- Gan Eurocourtage IARD réalise un chiffre d'affaires de 781 millions d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 1,8% par rapport au 31 décembre 2005. Les progressions enregistrées en automobile (+13,5%), habitation (+12,2%) et immeubles (+10,3%) font mieux que compenser le recul en produits de masse, voyages, et pertes pécuniaires (-2,1%) et expliquent principalement la hausse de 4,9% de l'activité du marché des particuliers et professionnels en 2006. Dans une conjoncture de durcissement du marché, la branche entreprises voit son chiffre d'affaires augmenter de 0,9% sous l'effet de la forte croissance des flottes et spécialités.

Gan Prévoyance

La vocation de Gan Prévoyance est de proposer, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 050 conseillers commerciaux, des produits de prévoyance, de retraite, de santé et d'épargne.

Gan Prévoyance réalise un chiffre d'affaires de 476 millions d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 4,8% par rapport au 31 décembre 2005. Dans cet ensemble, l'activité retraite enregistre une croissance de 8,6 %, tandis que l'activité l'épargne progresse de 8,5 %. La branche prévoyance présente une activité en baisse de 0,7% alors que le développement se poursuit en santé avec une progression de 31,2% du chiffre d'affaires.

Gan Patrimoine et ses filiales

Avec un peu plus de 600 mandataires spécialisés dans le domaine de l'épargne et du placement, Gan Patrimoine exerce son activité dans le conseil en gestion de patrimoine.

Le chiffre d'affaires de Gan Patrimoine et de ses filiales est en hausse de 0,3% et s'établit à 575 millions d'euros au 31 décembre 2006. Hors activité de capitalisation (aujourd'hui en run-off, mais continuant à générer encore des primes périodiques), l'activité du centre de profit augmente de 4,9% en 2006. Le fort développement des unités de comptes (+239,0%) lié au succès du produit multi supports Gan Patrimoine Stratégies et l'augmentation des primes uniques sur les contrats euros (+2,2%) expliquent cette évolution.

Groupama Transport

2ème compagnie du marché français de l'assurance maritime et transport (source Fédération Française des Sociétés d'Assurances, données 2005), Groupama Transport propose des contrats "sur mesure", pour tous les corps de métier (transporteurs, logisticiens, armateurs, pêche, plaisance, portuaire, fluvial et aviation).

Le chiffre d'affaires de Groupama Transport progresse de près de 4,7% et atteint 314 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le développement de l'activité marine se poursuit sur l'ensemble des segments avec une croissance de 9,0% à fin 2006 tirée essentiellement par les segments armateurs (+17,9%) et entreprises (+9,6%). Le chiffre d'affaires de l'aviation diminue quant à lui de 9,6% en raison notamment d'un effet défavorable du taux change et de la baisse des taux de primes.

Autres sociétés spécialisées

Groupama Assurance Crédit est le spécialiste du groupe en matière d'assurance-crédit, de couverture des litiges commerciaux, de recouvrement contentieux, de caution. Les produits de Groupama Assurance Crédit sont vendus au travers des caisses régionales, des agents de Gan Assurances et par le courtage. Groupama Assurance Crédit enregistre une baisse de 4,4% de son chiffre d'affaires au 31 décembre 2006. La contraction de la matière assurable dans certains secteurs (vin, fruits et légumes notamment) et la baisse des taux sont à l'origine de cette évolution.

Mutuaide Assistance exerce tous les métiers de l'assistance pour l'ensemble du groupe (dépannage automobile, rapatriement sanitaire, assurance voyages, assistance à domicile). Mutuaide Assistance présente des primes émises en augmentation de 26,5% en 2006 sous l'effet du développement de contrats en portefeuille, mais aussi de nouveaux contrats.

Groupama Protection Juridique est la filiale du groupe dédiée à la protection juridique des assurés. Le chiffre d'affaires de la filiale augmente de 19,6% en 2006 sous l'impulsion du développement significatif de l'activité des partenaires hors groupe et notamment des réseaux bancaires de la Société Générale et de la Poste.

Assurance internationale (20,4% du chiffre d'affaires de Groupama SA)

Le chiffre d'affaires consolidé à l'International s'établit à 2 372 millions d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 5,8% par rapport au 31 décembre 2005 y compris les activités non poursuivies. En excluant ces activités, l'évolution est de 7,0% sur la période. La tendance est à la hausse dans l'ensemble des pays, à l'exception de la Hongrie :

En Grande Bretagne, Groupama Insurance distribue ses produits à travers un réseau de courtiers et d'intermédiaires sur le marché des particuliers et petites et moyennes entreprises. Le chiffre d'affaires de la filiale s'établit à 605 millions d'euros en 2006, en progression de 8,6% par rapport à 2005. L'activité de l'assurance de la personne est en hausse de 19,7% au 31 décembre 2006 sous l'effet de l'intégration de Clinicare, du repositionnement stratégique sur le marché des petites et moyennes entreprises, mais surtout, de l'accord avec First Assist en santé individuelle. En assurance de biens et responsabilité, la croissance du chiffre d'affaires de 5,3% est tirée par les bonnes performances réalisées en habitation (+20,1%) et entreprises (+19,0%). La branche automobile voit quant à elle son activité diminuer de 2,9% en raison de la pression concurrentielle, alors que le portefeuille en nombre progresse de 4,7% en automobile de particuliers.

La filiale espagnole **Groupama Seguros**, pour maintenir sa position sur son marché où la concurrence s'est intensifiée notamment en assurance auto, diversifie sa gamme de produits et de services en assurances de la personne, tire le meilleur parti de ses techniques de gestion et s'appuie sur un réseau commercial dense bien adapté au développement sur le marché des particuliers. L'activité de la filiale atteint 790 millions d'euros en 2006, en augmentation de 5,2% par rapport à 2005. L'assurance de la personne affiche une croissance de 11,9% qui s'explique notamment par l'augmentation des affaires nouvelles en épargne individuelle (+25,8%), stimulée par le développement du produit Inversion Activa et par la hausse des primes émises en santé / accident (+11,9%). En assurance de biens et responsabilité, les principales branches contribuent à l'accroissement du chiffre d'affaires de 3,8% en 2006 : automobile (+3,2%), habitation (+5,9%) et entreprises (+7,9%).

En Italie, les filiales **Groupama Assicurazioni** et **Groupama Vita** sont présentes sur le marché de l'assurance non vie et se développent en vie sur les branches épargne. Le chiffre d'affaires augmente de 3,0% et s'établit à 543 millions d'euros au 31 décembre 2006. En assurance de la personne, l'activité affiche une progression de 1,4% en 2006. L'activité vie capitalisation de l'entité vie Groupama Vita progresse de 0,6% en 2006 tirée, d'une part, par la croissance en épargne individuelle (+6,4%) dans un marché en repli mais ralentie, d'autre part, par le recul des collectives (-7,7%). L'activité santé / prévoyance de l'entité non vie Groupama Assicurazioni est quant à elle en hausse de 4,5%. En assurance de biens et responsabilité, l'augmentation des primes émises de 4,2% sur la période est soutenue par la croissance en automobile (+2,5%) et sur les autres risques (+9,6%). En automobile, la production nouvelle entraîne une augmentation du portefeuille en nombre de 3,5%.

Les filiales turques **Basak Groupama** affichent une croissance de 33,1% de leur activité au second semestre 2006 par rapport au second semestre 2005 pour s'établir à 157 millions d'euros. L'assurance de la personne enregistre une augmentation de 34,4% provenant essentiellement de l'assurance emprunteur de Basak Emeklilik. Le segment dommages automobile (+37,3%) explique en grande partie le taux de croissance de 32,6% affiché en assurance de biens et responsabilité par l'entité dommages Basak Sigorta. Cette croissance s'est fortement accélérée depuis la prise de contrôle de l'entité par Groupama au second semestre 2006.

Les filiales **Groupama Seguros** au Portugal présentent une offre généraliste distribuée par des réseaux traditionnels d'agents et d'intermédiaires avec un point fort en assurances santé collectives. Le chiffre d'affaires est en hausse de 6,5% en 2006 à 132 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation des primes émises en assurance de la personne. La forte croissance enregistrée en épargne collective (+78,4%) compense le retrait en épargne individuelle (-13,6%) dans un marché qui se positionne en repli (-14%). Le chiffre d'affaires de l'assurance de biens et responsabilité est stable.

En Hongrie, **Groupama Biztosito** distribue via un réseau d'agents et de courtiers des produits d'assurance généralistes. L'entité présente un chiffre d'affaires en baisse de 5,0% au 31 décembre 2006 à 38 millions d'euros. Les effets liés aux augmentations de tarifs réalisées fin 2005 et la concurrence des mutuelles expliquent la baisse en volume (-38%) et en nombre enregistrée en responsabilité civile automobile. Sur ce secteur, la filiale vise une souscription équilibrée garantissant la rentabilité du portefeuille. Le développement du portefeuille et la réalisation de quelques affaires significatives en flottes sont à l'origine de la croissance en automobile dommages (+41%).

Le chiffre d'affaires de **Gan Outre-Mer IARD** progresse de 7,0% à fin 2006 pour s'établir à 76 millions d'euros. Le développement se poursuit à un rythme soutenu dans le Pacifique (+14,5%) alors que l'activité stagne dans les Antilles (-0,1%) en raison essentiellement de la baisse de l'activité commerciale en Martinique.

Activités non poursuivies

Les activités non poursuivies ont été isolées dans la présentation du chiffre d'affaires (43 millions d'euros en 2006). Ces activités regroupent les filiales Assuvie en France, Rampart aux États-Unis, Luxlife au Luxembourg et Zenith Vie en Suisse. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 est exclusivement constitué de primes périodiques liées aux souscriptions anciennes en provenance d'Assuvie et de la filiale suisse Zenith Vie.

Groupama Banque et Groupama Epargne Salariale

Groupama Banque est la banque de particuliers du groupe et assure la gestion de l'offre bancaire commercialisée par le réseau des caisses régionales. Le chiffre d'affaires de la filiale, en augmentation de 2,7% s'établit à 38 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le produit net bancaire atteint 19,1 millions d'euros en 2006 contre 11,7 millions d'euros en 2005, soit une progression de 63,2%. L'augmentation des intérêts sur les prêts à terme et sur les crédits de trésorerie combinée à celle des commissions sur la clientèle explique cette évolution. La production nette d'ouverture de comptes à vue s'élève à 48 827 comptes en 2006 pour un stock total de 238 266 comptes à fin 2006 (356 000 clients soit +81 000 en 2006).

Le chiffre d'affaires de **Groupama Epargne Salariale** s'élève à 3 millions d'euros et progresse de 22,2% en 2006 sous l'effet principalement de la hausse des commissions de gestion liée à l'augmentation de l'encours géré. Il convient de rappeler que la notion de chiffre d'affaires retenue dans le cadre des comptes consolidés est différente de l'indicateur retenu par les établissements bancaires au titre de leur reporting et correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement. Pour cette raison, le produit net bancaire a également été mentionné dans cette rubrique.

Activités financières

La **Banque Finama** est la banque de groupe au service des réseaux Groupama et Gan. La Banque Finama couvre, en outre, des activités de banque d'entreprises, de trésorerie, de patrimoine et de gestion d'actifs. En 2006, la Banque Finama présente un chiffre d'affaires en forte croissance (+85,0%) à 111 millions d'euros. Cette évolution s'explique en grande partie par le fort développement de l'activité de change à terme (+132%). La croissance des encours de conservation (+12%), la progression des opérations de moyens de paiements (+8%) et celle des encours de moyens de crédits et engagements de la clientèle de l'agence patrimoniale (+20%) concourent également à la croissance du chiffre d'affaires. Le produit net bancaire de la banque Finama est de 38,2 millions d'euros en 2006 et progresse de 14,1% par rapport à 2005.

Le chiffre d'affaires des **filiales de gestion d'actifs** est en forte hausse à 130 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005 (+21,5%). Cette croissance provient essentiellement de l'activité de Groupama Asset Management en hausse de 15,4% à fin 2006 sous l'effet de l'augmentation de la collecte et de la bonne performance des marchés actions. Les encours gérés par Groupama Asset Management s'élèvent à 74,2 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 8,2% par rapport au 31 décembre 2005. En intégrant les encours de sa filiale italienne et les encours gérés indirectement dans les fonds de fonds, les encours s'élèvent à 79,0 milliards d'euros. La quote-part gérée pour le compte de clients hors groupe s'établit à 12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2006, en hausse de 23,2% par rapport au 31 décembre 2005.

9.3.2 Formation du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 1,0 milliard d'euros en 2006 en forte progression (+29,9%) par rapport à 2005. Cette évolution s'explique en grande partie par l'amélioration des fondamentaux techniques. Le ratio combiné net du groupe est, en effet, en nette diminution (-5,2 points) et s'établit à 98,6%. Cette baisse est visible tant au niveau de la sinistralité nette (-4,5 points) qu'au niveau des frais d'exploitation nets (-0,7 point). Le résultat opérationnel des activités financières et bancaires est porté essentiellement par la croissance des activités de gestion. Le résultat de l'activité des holdings est obéré de charges à caractère non récurrent sur des cessions d'actifs et de frais engagés dans le cadre de la stratégie de croissance externe du groupe. Le résultat opérationnel se décline par activité de la façon suivante :

(en millions d'euros)	**2006**	**2005**	**%**
Assurance de biens et responsabilité	663	429	+54,5%
Assurance de la personne	424	427	- 0,7%
Activités financières et bancaires	18	3	>100%
Activités Holding	- 101	- 86	- 17,4%
Résultat opérationnel groupe	**1 004**	**773**	**+29,9%**

Résultat opérationnel assurance de biens et responsabilité

Le résultat opérationnel de l'activité assurance de biens et responsabilité progresse de 54,5% à 663 millions d'euros en 2006 contre 429 millions d'euros en 2005. Cette forte évolution trouve son origine dans la très nette amélioration du ratio combiné net de 6,2 points à 98,0%. La diminution du ratio de sinistralité nette de 5,2 points à 67,3% (représentant un impact positif de plus de 220 millions d'euros dans le résultat opérationnel) est la source principale de cette évolution. Le ratio de frais d'exploitation nets est en retrait de 1,0 point à 30,7%. Il convient néanmoins de souligner que ce taux intègre une hausse sensible de dépenses de communication.

En France, le ratio combiné net s'établit à 99,4% en 2006 contre 106,2% en 2005. Cette évolution très favorable s'explique par le recul de la sinistralité nette de 5,3 points (68,1% en 2006). Le ratio de frais d'exploitation nets baisse de 1,5 point (31,3% en 2006). À l'International, le ratio combiné net est de 95,2% en 2006 contre 99,7% en 2005. Cette baisse significative résulte uniquement de la diminution du ratio de sinistralité nette de 4,5 points (65,9% en 2006). Le ratio de frais d'exploitation nets est stable à 29,3% en 2006.

Les produits financiers nets de l'activité assurance de biens et responsabilité sont en légère baisse en 2006 (- 1,1%). Cette évolution trouve son origine dans le recul des plus et moins-values de cessions nettes (-15,0%), ce qui témoigne d'une position conservatrice dans la politique d'externalisation de plus-values. Il est à noter une progression sensible de la variation de juste valeur des instruments dérivés.

Résultat opérationnel assurance de la personne

Le résultat opérationnel de l'activité assurance de la personne diminue de 0,7% à 424 millions d'euros en 2006 contre 427 millions d'euros en 2005. Cette évolution masque cependant des variations contraires. Le résultat de la vie / capitalisation diminue de 28 millions d'euros alors que le résultat de l'activité santé et autres dommages corporels augmente quant à lui de 25 millions d'euros. Les produits financiers nets de charges augmentent de 5,1% sous l'effet principalement de la variation de juste valeur des instruments dérivés.

Le résultat opérationnel de l'activité santé et autres dommages corporels s'élève à 214 millions d'euros en 2006 contre 190 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 12,6%. L'accroissement du résultat opérationnel de l'activité santé et autres dommages corporels traduit une nette amélioration du ratio combiné santé et autres dommages corporels (-2,0 points à 100,6% représentant un impact positif de 27 millions dans le résultat opérationnel). Cette diminution est observée sur le ratio de sinistralité nette (-2,6 points) alors que le ratio de frais d'exploitation nets se dégrade (+0,5 point). En France, le ratio combiné net s'établit à 99,2% en 2006 (101,8% en 2005) et à 107,0% à l'International en 2006 (contre 108,7% en 2005). Il est à noter également une augmentation sensible des produits financiers nets de 14 millions d'euros (+5,6% par rapport à 2005). Les autres charges opérationnelles progressent quant à elles de 16 millions d'euros.
Le résultat opérationnel de l'activité vie / capitalisation est de 209 millions d'euros en 2006 contre 237 millions d'euros en 2005. Ce recul est lié notamment à une opération non récurrente sur un portefeuille retraite de Gan Assurances Vie et à l'incidence de l'application dans les comptes consolidés des nouvelles tables de mortalité en France au titre des rentes viagères. A l'International, le renforcement du provisionnement technique sur certains produits d'épargne en Espagne grève le résultat opérationnel de 20 millions d'euros. L'intégration de Basak Groupama Emeklilik permet de compenser en partie cette baisse avec une contribution positive de 9 millions d'euros au résultat opérationnel consolidé de l'activité vie / capitalisation en 2006.

Résultat opérationnel des activités financières et bancaires

Le résultat opérationnel des activités financières et bancaires s'établit à 18 millions d'euros en 2006 contre 3 millions d'euros en 2005. Les bonnes performances de l'activité asset management du groupe expliquent la progression du résultat opérationnel de ces activités.

Résultat opérationnel des holdings

L'activité de holding intègre de manière récurrente les coûts relatifs aux fonctions supports du groupe et assure le financement interne et externe du groupe.

L'activité de holding affiche une perte opérationnelle de -101 millions d'euros en 2006 contre une perte de -86 millions d'euros en 2005. Cette dégradation résulte, d'une part, de la prise en compte d'opérations de cessions réalisées en 2006 et en cours et, d'autre part, de frais engagés dans le cadre de la stratégie de croissance externe du groupe. Des dépréciations d'écarts d'acquisition pour 10,8 millions d'euros ont également été enregistrées en 2006.

9.3.3 Autres soldes intermédiaires de gestion

9.3.3.1 Charges de financement

Comme évoqué précédemment, le résultat opérationnel comptable du groupe s'élève à 1,0 milliard d'euros en 2006, en hausse de 29,9% par rapport à 2005.

Les charges de financement sont en forte progression (+28,6%) par rapport au 31 décembre 2005 et s'élèvent à 108 millions d'euros. L'émission d'un TSDI de 500 millions d'euros en juin 2005 explique principalement cet accroissement (effet de la charge en résultat sur une année pleine en 2006).

9.3.3.2 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat correspond à une charge globale de -265 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre une charge de -260 millions d'euros à la clôture 2005. La charge d'impôt consolidée progresse moins rapidement que le résultat consolidé avant impôt, en raison notamment de l'activation partielle du stock des déficits fiscaux de la filiale opérationnelle anglaise. Ainsi, le taux effectif d'impôt s'établit à 29,6% contre 37,6% au 31 décembre 2005.

9.3.3.3 Autres éléments

Le résultat d'équivalence au 31 décembre 2006 s'élève à 0,9 million d'euros : Il correspond aux contributions des filiales Günes Sigorta et Socomie.

Le résultat revenant aux intérêts minoritaires est de 32 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 37 millions d'euros en 2005. Il s'agit principalement du résultat revenant aux minoritaires de la Silic.

9.3.3.4 Résultat opérationnel économique

Afin de donner aux observateurs une vision plus économique de l'activité, le Conseil juge opportun de communiquer sur un indicateur intitulé résultat opérationnel économique calculé à partir du résultat net en retraitant les plus et moins-values réalisées nettes (part revenant aux actionnaires), les gains et pertes latentes sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (part revenant aux actionnaires), les éléments exceptionnels et les dépréciations des écarts d'acquisition. Ce résultat opérationnel économique s'élève à 324 millions d'euros en 2006 contre 125 millions d'euros en 2005. Il se décompose par activité comme suit :

(en millions d'euros)	**Part du groupe 2006**	**Part du groupe 2005**	**%**
Assurance de biens et responsabilité	296	141	+110,0%
Assurance de la personne	110	108	+1,8%
Activités financières et bancaires	-1	-11	N/A
Activités Holding	-81	-113	N/A
Résultat opérationnel économique part du groupe	**324**	**125**	**+159,4%**

9.3.4 Résultat net consolidé

Le résultat net part du groupe s'établit quant à lui à 600 millions d'euros en 2006 contre 394 millions en 2005, soit une hausse notable de 52,3%. La ventilation par activité est la suivante :

(en millions d'euros)	**Part du groupe 2006**	**Part du groupe 2005**	**%**
Assurance de biens et responsabilité	443	268	+65,3%
Assurance de la personne	247	255	-3,1%
Activités financières et bancaires	-1	-11	N/A
Activités Holding	-89	-118	N/A
Résultat net part du groupe	**600**	**394**	**+52,3%**

La ventilation de ce résultat consolidé par activité et zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)	**Part du groupe 2006**	**Part du groupe 2005**	**%**
Assurance et services France	532	403	+32,0%
Banque de particuliers (Groupama Banque)	-35	-36	N/A
Assurance Internationale	157	118	+33,1%
Activités financières	35	26	+34,6%
Holdings et autres	-89	-118	N/A
Résultat net consolidé part du groupe	**600**	**394**	**+52,3%**

9.3.4.1 Assurance, Banque et Services France

Groupama SA

Groupama SA est l'entité tête du groupe. Elle assure un rôle de holding en détenant (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales françaises et internationales du groupe. Au titre de cette fonction, Groupama SA assure le pilotage opérationnel du groupe consolidé et représente le pivot de financement interne et externe. Elle occupe également un rôle central au niveau technique. Groupama SA est, comme indiqué précédemment, réassureur des caisses régionales au travers d'une convention de réassurance interne. Elle centralise et organise également la protection externe du groupe en matière de réassurance.

La contribution de **l'entité Groupama SA** au résultat consolidé de Groupama s'élève à 115,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 (23,9 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Le ratio combiné net de réassurance de Groupama SA s'élève à 92,9% en baisse de 7,7 points par rapport à celui de décembre 2005 de 100,6 %. À l'instar de ce qui est observé dans les caisses régionales, l'évolution des taux d'intérêt appliqués aux tables de provisionnement des rentes est principalement à l'origine de cette évolution. Il est à remarquer que le ratio de sinistralité brute de l'exercice courant est en baisse de 2,1 points à 63,4% en 2006. Ainsi, en assurance de biens et responsabilité, le ratio combiné net est de 92,5% en 2006 contre 105,0% en 2005 et celui en assurance de la personne est de 93,2% en 2006 contre 89,4% en 2005.

Les produits financiers contributifs de Groupama SA s'établissent en 2006 à 190,3 millions d'euros en forte progression (+ 46,9%) par rapport à 2005. Cette évolution provient principalement de la variation favorable des instruments dérivés ainsi que celle des plus-values réalisées sur immeubles.

Les charges de financement s'élèvent à 58,2 millions d'euros en 2006 contre 42,5 millions d'euros en 2005. La variation s'explique essentiellement par la charge d'intérêts liée à l'émission d'un TSDI de 500 millions d'euros en juin 2005 et qui impacte pour une année pleine le résultat 2006.

Enfin, Groupama SA présente une charge d'impôt globale (impôt courant exigible et impôt différé) de -39,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre une charge de -29,9 millions d'euros l'exercice précédent.

D'un point de vue analytique le résultat de Groupama SA est décomposé en un résultat opérationnel affecté au pôle assurance banque et services France (sa contribution est positive de 163,3 millions d'euros) et un résultat au titre de sa fonction de holding dont la contribution est négative de 47,8 millions d'euros.

Groupama Vie

Groupama Vie contribue au résultat consolidé du groupe à hauteur de 91,3 millions d'euros en 2006 en hausse de 1,3% par rapport à 2005.

Le solde technique s'inscrit en hausse de 2,6% par rapport à celui de 2005. Les branches prévoyance individuelle et collective ainsi que la retraite contribuent à l'augmentation de ce solde. Le solde administratif est également en progression de 4%. Les frais généraux et commissions versées au réseau, bien qu'en augmentation, sont couverts par les chargements de gestion qui progressent essentiellement sous l'effet des chargements sur encours. Le projet de rationalisation des *back offices* vie individuelle au sein du groupe (projet RIVAGE) est principalement à l'origine de la hausse des charges d'exploitation.

Le solde financier consolidé net après attribution des excédents affiche une légère progression de 0,4% en 2006. La hausse de la variation de juste valeur des instruments dérivés neutralisée en partie par le recul du résultat des cessions des placements expliquent la croissance des produits financiers nets. Néanmoins, du fait de la légère hausse du taux de participation aux bénéfices, une grande partie de la hausse des produits financiers est attribuée aux assurés.

La charge d'impôt s'élève à -39,6 millions d'euros en 2006 contre -41,6 millions d'euros en 2005.

Gan Assurances

La contribution de Gan Assurances au résultat consolidé du groupe s'élève à 87 millions d'euros en 2006 contre 44 millions d'euros en 2005.

Le résultat contributif de **Gan Assurances Vie** s'élève à 61,2 millions d'euros sur l'exercice 2006 contre 52,7 millions d'euros sur l'exercice 2005. L'année 2006 se caractérise par des charges non récurrentes qui pèsent sur la marge technique de la vie individuelle.

Ce repli s'explique par l'impact d'ajustements de 58 millions d'euros de provisions techniques en retraite sur le régime L.441 du contrat RIP. Corrigé de cet élément, le niveau de marge technique en vie individuelle serait en légère hausse par rapport à 2005. En assurances collectives, l'amélioration de la marge technique de 9,9% est tirée par les branches retraite et santé. L'application des nouvelles tables de mortalité des contrats de rentes viagères en assurance vie et capitalisation a, au net de la participation aux bénéfices différée, une incidence peu significative. Les charges d'exploitation nettes de Gan Assurances Vie sont en retrait de 7,7% grâce à une bonne maîtrise de la plupart des postes de frais (commissions, frais de personnel, logistique et autres charges directes).

Les produits financiers nets de participation aux bénéfices sont en hausse sensible (+21,1%). La légère augmentation des produits financiers nets s'explique par la hausse des plus values réalisées sur l'immobilier, compensée par la baisse des résultats constatés au sein des OPCVM consolidés. Le taux de participation aux bénéfices revenant aux assurés est en baisse de 3,4 points.

La baisse de la charge fiscale s'explique principalement par l'impact de différences permanentes prises en compte en 2005.

Gan Assurances IARD présente une contribution positive au résultat consolidé soit 26,2 millions d'euros (–8,6 millions d'euros en 2005). Cette évolution structurelle trouve son origine dans l'amélioration des fondamentaux techniques combinée aux efforts consentis depuis ces dernières années en matière de rationalisation des processus de gestion. Au 31 décembre 2006, le ratio combiné net de réassurance s'établit à 109,0% contre 115,4% au 31 décembre 2005. Cette évolution trouve surtout son origine dans le ratio de frais d'exploitation qui s'améliore de 5,4 points par rapport à celui de 2005 sous l'effet essentiellement de la maîtrise des coûts informatiques.

En outre, une amélioration nette de plus de 5 points de la sinistralité brute tous exercices est observée. Celle-ci est liée à l'absence d'événement climatique majeur combinée à une diminution des sinistres importants.

Cependant, ces éléments influent défavorablement sur le résultat de réassurance. Au total, le ratio de sinistralité nette ne baisse que de 1 point.

Le résultat financier de 131,0 millions d'euros en 2006 contre 137,1 millions d'euros en 2005 est en repli compte tenu de la diminution des plus values de cessions.

La charge d'impôt est en forte augmentation compte tenu de l'accroissement du résultat de la période.

Gan Eurocourtage

La contribution de Gan Eurocourtage au résultat consolidé du groupe s'élève à 124 millions d'euros en 2006 contre 81 millions d'euros en 2005.

Le résultat contributif de **Gan Eurocourtage Vie** s'élève à 35,2 millions d'euros en 2006 contre 13,4 millions d'euros en 2005. Ces bons résultats sont portés essentiellement par la nette amélioration de la marge technique (+ 24,3% par rapport au 31 décembre 2005). Cette évolution est tirée par les bonnes performances des branches prévoyance et santé (y compris coassurance) sous l'effet de la diminution des ratios de sinistralité. Les résultats des emprunteurs, en retrait par rapport à 2005, viennent toutefois atténuer cette variation. Les frais d'exploitation nets sont en hausse sensible en raison de régularisation de commissions sur exercices antérieurs.

Le résultat financier est en retrait par rapport à l'exercice 2005 de 5,1%. Cette variation est imputable en grande partie à l'effet de la consolidation des OPCVM compensée partiellement par la hausse de la variation de juste valeur des instruments dérivés. Une diminution de la charge de participation aux bénéfices revenant aux assurés est observée. Celle-ci explique par un effet mix produits.

La charge d'impôt globale s'établit en 2006 à -15,3 millions d'euros contre -9,0 millions d'euros en 2005. Elle est en ligne avec l'évolution de résultat.

Gan Eurocourtage IARD présente au 31 décembre 2006 une contribution au résultat consolidé du groupe de 89,3 millions d'euros contre 67,9 millions d'euros en 2005. Cette nette évolution s'explique principalement par l'amélioration des résultats techniques.

Le ratio combiné est en baisse de 3,9 points par rapport à 2005 et s'établit à 98,3% en 2006. La baisse de plus de 10 points du ratio de sinistralité brute explique cette évolution favorable. Le niveau exceptionnel de la sinistralité courante (fréquence en baisse, absence de sinistres graves) et les bonis de liquidation en hausse notamment sur le marché des entreprises sont à l'origine de cette diminution. Dans ce contexte, le solde de réassurance se dégrade fortement en 2006. Le ratio de frais d'exploitation nets reste bien maîtrisé. Il s'élève à 32,9 % en 2006 contre 33,3% en 2005.

La non reconduction de plus-values nettes sur actifs immobiliers réalisées en 2005 explique l'essentiel de la diminution du résultat financier (112,1 millions d'euros en 2006 contre 124,8 millions d'euros en 2005).

La diminution de la charge d'impôt résulte principalement de la prise en compte d'ajustements de différences permanentes sur la période.

Gan Prévoyance

La contribution au résultat de Gan Prévoyance est de 19,5 millions d'euros en recul par rapport au 31 décembre 2005 où elle s'établissait à 21,7 millions d'euros. La marge technique de l'entité s'améliore de 8,4% et toutes les branches participent à l'évolution favorable de celle-ci. Une baisse de la sinistralité explique dans une large mesure cette variation. La progression des frais d'exploitation nets (y compris les frais d'acquisition reportés) est liée en partie à l'augmentation de coûts informatiques ainsi qu'à l'accroissement des commissions.

Le résultat financier est en recul de 5,5% principalement sous l'effet de la baisse du résultat provenant de la consolidation des OPCVM. Cet élément impacte également la participation aux bénéfices des assurés.

La diminution de la charge d'impôt est proportionnelle à l'évolution du résultat contributif avant impôt sur 2006 par rapport à 2005.

Gan Patrimoine

La contribution Gan Patrimoine et de ses filiales au résultat consolidé du groupe est de 22,1 millions d'euros en 2006 contre 22,8 millions d'euros en 2005. La marge technique du centre de profit en 2006 est en recul sous l'effet, d'une part, de l'application de nouvelles tables de mortalité pour les rentes viagères et, d'autre part, de la baisse des taux moyens de chargement sur primes partiellement compensée par la hausse des chargements sur encours. Les frais d'exploitation progressent de 8,1% compte tenu du lancement du projet de refonte des *back offices* vie individuelle et du plan d'accompagnement de la relance de l'activité commerciale.

Le résultat financier net consolidé (hors ajustements ACAV) est en hausse de 2,9%. Cette évolution résulte de la variation favorable de la juste valeur des instruments dérivés ainsi que de la réalisation de plus-values immobilières.

L'évolution de la charge d'impôt est proportionnelle à l'évolution du résultat contributif avant impôt.

Groupama Transport

Groupama Transport présente une contribution au résultat consolidé du groupe de 10,2 millions d'euros en 2006 contre 20,9 millions d'euros en 2005. Le ratio combiné net augmente de 2,6 points et s'élève à 94,4%. Cette évolution résulte essentiellement de la diminution des bonis de liquidation de la branche marine. *A contrario*, le résultat technique apporté par les pools aviation s'améliore sensiblement sous l'effet principalement de bonis sur l'exercice de souscription 2004. L'effet défavorable de la parité euros / dollars explique en majeure partie la baisse du résultat financier de 22,9% en 2006. Le taux effectif de l'impôt progresse fortement en raison des résultats fiscaux déficitaires non activés des établissements étrangers.

Autres sociétés spécialisées du groupe

Au 31 décembre 2006, les autres sociétés spécialisées du groupe présentent une contribution globale au résultat consolidé du groupe de 10,0 millions d'euros stable par rapport à l'exercice précédent (9,8 millions d'euros). Elle se décline comme suit :

- **Groupama Assurance Crédit** affiche un résultat contributif de 2,5 millions d'euros en baisse de 0,7 million d'euros par rapport à 2005. Le ratio combiné se détériore de 0,6 point à 91,4% et le résultat financier diminue de 0,5 million d'euros ;

- la contribution de **Mutuaide Assistance** au résultat consolidé du groupe s'élève à 3,7 millions d'euros en hausse de 0,9 million d'euros par rapport à 2005. L'amélioration du ratio combiné net de 0,6 point à 94,5% explique en majeure partie la progression du résultat ;

- la contribution de **Groupama Protection Juridique** est stable à 3,8 millions d'euros en 2006.

Activités non poursuivies en France

Assuvie contribue à hauteur de 3,0 millions d'euros au résultat consolidé 2006 du groupe contre 2,2 millions d'euros en 2005.

(i) Groupama Banque et Groupama Épargne Salariale

La contribution de **Groupama Banque** enregistre une perte de 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 quasi identique à la perte du 31 décembre 2005. La croissance du produit net bancaire en 2006 est de 38,4% mais dans cette activité qui n'a pas encore atteint sa maturité celui-ci reste insuffisant pour couvrir les charges d'exploitation.

La contribution de **Groupama Épargne Salariale** est stable mais reste néanmoins déficitaire à 0,9 million d'euros.

9.3.4.2 Assurance Internationale

L'**Assurance Internationale** contribue à hauteur de 157 millions d'euros au résultat consolidé 2006 contre 118 millions d'euros en 2005. Cette forte progression s'explique par les performances des filiales anglaise et espagnole.

La contribution de **Groupama Insurances** affiche à nouveau un résultat en forte hausse (+56,6%) à 76,7 millions d'euros en 2006. Le produit d'impôt non récurrent de 26,6 millions d'euros, lié à l'activation partielle des déficits fiscaux antérieurs et enregistré en 2006, explique en grande partie l'évolution de la contribution de l'entité. Le ratio combiné net atteint 99,6% en 2006 en légère détérioration (+0,4 point) par rapport à 2005. Cette variation trouve son origine dans l'augmentation de 2,4 points du ratio de sinistralité nette compensée par une diminution du ratio de frais d'exploitation nets de 2 points. La sinistralité nette en assurance de biens et responsabilité est en hausse de 1,6 point à 61,5% sous l'effet principalement de marges techniques en retrait en automobile et habitation en 2006. La sinistralité nette en assurance de la personne est quant à elle en baisse de 1,3 point à 76,2%. Le résultat financier est stable masquant néanmoins une augmentation des revenus courants complètement neutralisée par la baisse des plus et moins-values de cessions nettes de reprise de provisions.

Les **filiales italiennes** présentent une contribution au résultat consolidé de 19,4 millions d'euros en 2006 contre 17,0 millions d'euros en 2005.

Le résultat contributif de **Groupama Assicurazioni** s'élève à 10,9 millions d'euros en 2006 en retrait de 30,0% par rapport à 2005. Cette variation trouve son origine dans la détérioration du ratio combiné net de 1,5 point qui s'établit à 102,2%. Sur le plan technique, le ratio de sinistralité nette s'améliore de 0,3 point essentiellement du fait de la branche automobile. Les coûts liés au changement de nom de la filiale ainsi que le coût des opérations de communication lié au 125ème anniversaire de l'entité ont pesé sur les frais d'exploitation de l'année dont le ratio net se dégrade de 1,9 point. La progression des revenus obligataires liée à la hausse des taux explique l'essentiel de la croissance du résultat financier de 9,9%.

Groupama Italia Vita affiche une contribution de 8,5 millions d'euros en 2006 contre 1,5 million d'euros en 2005. Cette évolution reflète, d'une part, une amélioration de la marge technique nette et, d'autre part, une hausse de la marge financière après participation aux bénéfices. Les charges d'exploitation présentent également une augmentation pour des raisons identiques à celles évoquées dans l'entité non vie.

En Espagne, **Groupama Seguros** contribue à hauteur de 58,1 millions d'euros au résultat consolidé 2006 du groupe contre 34,2 millions d'euros en 2005, soit une progression de près de 70%. La diminution significative du ratio combiné net de 11,3 points explique en grande partie l'amélioration du résultat. Le ratio de sinistralité nette de l'assurance de biens et responsabilité baisse de 13,3 points reflétant les bonnes performances de la branche automobile dont le coût moyen et la fréquence reculent en 2006. La branche entreprise voit également sa marge technique nette s'accroître significativement. En assurance de la personne, le ratio de sinistralité nette diminue quant à lui de 7,5 points. Le résultat opérationnel de l'activité épargne est en baisse en raison principalement du renforcement de provisions mathématiques sur certains produits. La réalisation de plus values de cessions nettes de reprises combinée à la croissance des revenus nets de charges sont à l'origine des 15,3% d'augmentation du résultat financier en 2006. La hausse de la charge d'impôt de 15,3 millions d'euros est proportionnelle à l'évolution du résultat contributif avant impôt de l'entité.

Les **autres filiales étrangères** du groupe présentent les résultats suivants en 2006 :

Les **filiales au Portugal** enregistrent une contribution globale de 2,7 millions d'euros en 2006 contre 3,5 millions d'euros en 2005. En assurance vie, la contribution est en retrait de 21,9% en dépit d'une progression de la marge technique nette. En assurance non-vie, il convient de souligner une hausse du ratio combiné net de 4,3 points exclusivement liée à la dégradation de la sinistralité nette ;

en **Hongrie**, le redressement se poursuit et la contribution de la filiale se rapproche de l'équilibre (-0,5 million d'euros en 2006 contre -2,3 millions d'euros en 2005). Le ratio combiné baisse de près de 10 points et explique cette amélioration. Le ratio de frais d'exploitation diminue de 15,4 points alors que la sinistralité nette se dégrade de 5,6 points ;

Gan Outre-Mer IARD présente en 2006 une contribution au résultat consolidé de 12,3 millions d'euros contre 8,4 millions d'euros en 2005. Cette progression s'explique par l'amélioration de plus de 10 points du ratio combiné net qui s'établit à 81,6% au 31 décembre 2006. La sinistralité courante est impactée de sinistres majeurs toutefois cédés en grande partie en réassurance dont le solde est en hausse de 4,0 millions d'euros ;

les **filiales turques** Basak Groupama Sigorta et Basak Groupama Emeklilik (intégrées au second semestre de l'année) affichent une contribution déficitaire de -9,0 millions d'euros en 2006 provenant essentiellement de l'entité non vie. Cette contribution devrait rapidement redevenir positive. Le ratio combiné de cette dernière s'élève à 131,6% dont 97,6% au titre du ratio de sinistralité nette et 34,0% au titre de celui des frais d'exploitation nets. L'activité de l'entité vie affiche une contribution à l'équilibre compte tenu de la charge d'amortissement de 12 millions d'euros de la valeur de portefeuille activée dans le bilan d'entrée de Basak Groupama Emeklilik. Il convient de rappeler que les comptes consolidés intègrent en outre le résultat de la mise en équivalence de Günes Sigorta de 0,3 million d'euros.

Les **activités non poursuivies** à l'international présentent une contribution de -2,7 millions d'euros et s'analysent comme suit :

Zénith Vie affiche un résultat contributif de 2,0 millions d'euros en 2006 contre 4,9 millions d'euros en 2005. Les produits financiers sont en forte baisse (-19,1%) et expliquent l'évolution défavorable du résultat.

Les anciennes activités américaines du groupe, gérées par **Rampart**, présentent une contribution négative de -5,2 millions d'euros en 2006 contre -2,1 millions d'euros en 2005. Un résultat financier en baisse ainsi qu'un rechargement de provisions sont à l'origine de cette variation.

Le résultat contributif de **Luxlife**, mise en run-off en 2004, est à l'équilibre.

9.3.4.3 Activités financières

La contribution au résultat consolidé des activités financières du groupe s'établit à 35,0 millions d'euros en 2006 en augmentation notable par rapport au 31 décembre 2005 où la contribution de ces activités était de 25,9 millions d'euros.

La **Banque Finama** affiche une contribution légèrement positive contre un déficit de -2,6 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cette amélioration est attribuable notamment à la croissance du produit net bancaire de la clientèle des institutionnels.

Les **filiales de gestion d'actifs** (Groupama Asset Management et ses filiales) présentent une contribution en augmentation (30,6 millions d'euros en 2006 contre 24,5 millions d'euros en 2005). Le contexte financier favorable, qui a une incidence positive sur les encours, ainsi que le développement de la gestion d'actifs pour compte de tiers sont à l'origine de cette performance.

Finama Private Equity enregistre un résultat bénéficiaire de 0,9 million d'euros en 2006.

La contribution de **Groupama Immobilier**, filiale de gestion des actifs immobiliers de placements du groupe, s'élève à 3,3 millions d'euros en 2006, comparable à celle de l'année précédente.

9.3.4.4 Analyse des holdings

Les holdings affichent une perte de 89 millions d'euros en 2006, en amélioration par rapport à 2005 (-118 millions d'euros). Cette perte s'explique surtout par la contribution négative de l'activité holding de Groupama SA pour -48 millions d'euros.

La contribution au résultat de **Groupama International** affiche en 2006 un déficit 17,9 millions d'euros contre un déficit de 10,0 millions d'euros en 2005. Cette évolution est due principalement aux coûts d'opérations liés aux changements de périmètre du groupe (acquisition et cession d'entités).

Le résultat de **Gan UK** s'établit à -27,0 millions d'euros en 2006 contre -12,9 millions d'euros en 2005. L'évolution du résultat déficitaire constaté au 31 décembre 2006 est due à la cession de Minster Insurance qui représente une perte de 7,2 millions d'euros.

9.3.4.5 Résultats opérationnels assurance non vie et vie

Le résultat opérationnel non vie progresse de 244 millions d'euros à 777 millions d'euros en 2006. Cette variation provient de la forte baisse du ratio combiné net de 5,2 points et s'établit à 98,6% en 2006. Néanmoins, il convient de souligner une dégradation des autres produits et charges opérationnels sous l'effet essentiellement des frais liés au développement du groupe et de dotations aux provisions pour risques et charges (engagements sociaux et contentieux). Les produits financiers nets sont également en augmentation de 4,2%. La variation de juste valeur des instruments dérivés et la progression des revenus nets des placements expliquent en grande partie cette évolution. Les plus et moins-values nettes reculent sensiblement.

Le résultat opérationnel vie, comme déjà évoqué ci-dessus, est en retrait de 28 millions d'euros en 2006.

N.B. : Le résultat opérationnel non vie intègre les activités de holding

9.3.5 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2006, le total du bilan consolidé de Groupama s'élève à 78,6 milliards d'euros contre 74,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005, soit une croissance de 5,6%.

Écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition s'établit à 1,39 milliard au 31 décembre 2006 contre 1,15 milliard d'euros au 31 décembre 2005. Les acquisitions des filiales turques Basak Groupama Sigorta et Basak Groupama Emeklilik ainsi que du courtier Carole Nash expliquent la majeure partie de la variation de l'exercice.

Actifs incorporels

Dans le cadre de l'acquisition des filiales turques, Groupama a également valorisé une valeur de portefeuille des affaires vie et une valeur des réseaux de distribution et de relation clients en assurance vie respectivement pour 50 millions d'euros et 53 millions d'euros avant l'amortissement de la période. Celles-ci seront amorties au prorata de la cadence d'apparition des marges. En outre, la marque Basak Groupama a été valorisée pour 21 millions d'euros.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance s'élèvent à 66,7 milliards d'euros contre 63,9 milliards d'euros à fin 2005, soit une augmentation de 2,8 milliards d'euros (soit +4,4%). La croissance de l'activité du groupe est à l'origine de cette variation. Les plus values latentes du groupe atteignent 9,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006 en progression de 388 millions d'euros (+4,3%) par rapport au 31 décembre 2005. La part revenant à l'actionnaire s'élève à 3,5 milliards d'euros en 2006 contre 2,9 milliards d'euros en 2005. L'évolution de ces dernières résulte de l'effet positif de la hausse de plus de 17% de l'indice CAC 40 sur les actions, de la bonne tenue des marchés immobiliers et de l'effet défavorable de la hausse de 0,68 point du taux d'intérêt de l'OAT 10 ans sur les obligations.
La structure de ces placements est la suivante :

- Obligations et parts d'OPCVM à revenu fixe : 65%
- Actions et parts d'OPCVM à revenu variable : 24%
- Immobilier : 5%
- Placements en Unités de Compte : 5%
- Autres : 1%

Capitaux propres

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres consolidés de Groupama s'élèvent à 5,1 milliards d'euros en forte progression (+16,1%) par rapport au 31 décembre 2005.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Capitaux Propres à l'ouverture 2006	**4 387**
Impact de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	- 624
Impact de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	469
Impact de la réserve de réévaluation : impôt différé	336
Autres	- 74
Résultat	**600**
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**5 094**

L'évolution des marchés financiers, l'impôt différé et la progression du résultat du groupe sont à l'origine de la variation des capitaux propres. La variation de juste valeur des titres classés dans la catégorie AFS (disponible à la vente) atténuée de l'effet de la comptabilité reflet pour les activités vie et de l'impôt différé expliquent l'essentiel de la hausse des capitaux propres.

Passifs subordonnés et dettes de financement

Le montant des passifs subordonnés au 31 décembre 2006 est identique à celui de l'exercice précédent et s'établit à 1,25 milliard d'euros.

L'endettement externe du groupe présente un montant de 827 millions d'euros, en hausse de 111 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2005. Cette évolution est essentiellement liée au financement du développement de la foncière Silic.

Provisions techniques

Les provisions techniques brutes (y compris la participation aux bénéfices différée) s'élèvent à 62,9 milliards d'euros au 31 décembre 2006 contre 60,4 milliards d'euros au 31 décembre 2005 soit une augmentation de 4,1%.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges baissent de 54 millions d'euros au cours de la période et s'élèvent à 553 millions d'euros au 31 décembre 2006.

9.4 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005

9.4.1 Chiffre d'affaires (primes émises) du Groupe

M€	31/12/2005	31/12/2004	variation (1)
Assurances de biens et de responsabilité France	3 543	3 339	2,6 %
Assurance de la personne France	4 950	4 658	6,1 %
Sous-total France	**8 493**	**7 997**	**4,6 %**
Assurances de biens et de responsabilité International	1 444	1 382	4,5 %
Assurance de la personne International	549	474	15,3 %
Sous-total International	**1 993**	**1 856**	**7,3 %**
Activités non poursuivies (France et International)	70	132	- 47 %
Groupama Banque et Groupama Épargne Salariale	39	25	56 %
Autres activités financières	167	139	20,1 %
Total GROUPAMA SA	**10 762**	**10 149**	**4,7 %**

(1) *à périmètre, taux de change et méthode comptable constants*

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires consolidé Assurances de Groupama SA atteint 10,6 milliards d'euros, en hausse de 5,7% par rapport à l'exercice 2004 en variation courante. En intégrant les activités financières, le chiffre d'affaires 2005 du groupe s'élève à 10,8 milliards d'euros, en augmentation de 6,0% par rapport à celui de l'exercice 2004.

À périmètre et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé Assurances s'établit à +4,4% par rapport au 31 décembre 2004. Le chiffre d'affaires total du groupe à périmètre et taux de change constants progresse quant à lui de 4,7%.

Au cours de l'année 2005, le chiffre d'affaires Assurances en France, hors activités non poursuivies, s'accroît de 6,2% en variation courante et 4,6% en variation constante. Il représente 78,9% de l'activité globale du groupe. Celui de l'international (18,5% du chiffre d'affaires total) est en hausse de 7,4% en variation courante et 7,3% en variation constante, hors activités non poursuivies. Les autres activités du groupe représentent 2,6% du chiffre d'affaires total.

Le groupe enregistre une augmentation significative du chiffre d'affaires en assurance de personnes de 7,0% en variation courante et de 6,9% en variation constante. En France, l'assurance de personnes enregistre une performance de 6,1% toutefois inférieure à celle, très forte, du marché (+14%). L'International réalise une progression soutenue de l'activité assurance de personnes de 15,8% en variation courante et 15,3% en variation constante. Les filiales de l'Europe du Sud contribuent fortement à cette évolution.

En assurance de biens et de responsabilité, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,8% en données courantes et de 3,1% en données constantes. En France, la croissance de cette activité s'élève à 6,4% à périmètre courant et 2,6% à périmètre constant. L'International voit son chiffre d'affaires sur ce marché augmenter de 4,5%.

(a) Assurance en France (78,9% du chiffre d'affaires du groupe)

Le chiffre d'affaires de l'Assurance en France augmente de 4,6% au 31 décembre 2005 par rapport à 2004. La progression du groupe en assurance de biens et de responsabilité (41,8% du chiffre d'affaires France) est de 2,6%, légèrement supérieure à celle du marché qui s'établit à +2,5%. L'assurance de personnes (58,2% du chiffre d'affaires France) présente une croissance 6,1% (hors activités non poursuivies) comparée à celle de +14% du marché.

La branche dommages corporels progresse par rapport au 31 décembre 2004 de 7,0% (hausse identique à celle du marché). En épargne et retraite individuelle, l'activité est en augmentation de 8,6% par rapport à 2004 (14% pour le marché), tirée par la croissance des versements sur les supports en unités de comptes de 64,3% (47% pour le marché).

Groupama SA

Le chiffre d'affaires de Groupama SA, d'un montant de 1.689 millions d'euros est en progression de 3,6% par rapport au 31 décembre 2004. Les acceptations en provenance des caisses régionales sont en augmentation de 3,8% (retraitées des cotisations crédit/caution et assistance), alors que le chiffre d'affaires des caisses régionales est en hausse de 2,2%.

Les évolutions du chiffre d'affaires origine par branches sont contrastées. La croissance observée sur les risques santé (+7,9%) et autres assurances de la personne (+6,0%) résulte notamment de hausses tarifaires en santé et de la poursuite du fort développement du risque garantie accidents de la vie (+30,9%). *A contrario* en automobile, la baisse des tarifs sous l'effet de la pression concurrentielle et le léger tassement du portefeuille de véhicules (-0,6% en nombre) sont à l'origine de la baisse des émissions. À souligner la réussite du lancement de l'assurance multirisques climatiques dont le chiffre d'affaires s'établit à 32 millions d'euros en 2005 qui permet à Groupama de consolider sa position sur ce marché en France.

Le chiffre d'affaires de l'assurance de personnes de Groupama SA progresse sensiblement de 6,4% alors que celui de l'assurance de biens et responsabilité augmente de 2,7%.

Groupama Vie

Groupama Vie réalise un chiffre d'affaires de 1 760 millions d'euros, en hausse de 9,1% par rapport à décembre 2004. Cette variation est liée à la progression de l'activité tant en assurance individuelle (+8,7%) qu'en assurance collective (+13,1%). En assurance individuelle, la croissance des primes est tirée par les bonnes performances de la branche épargne. Les opérations commerciales à taux garantis (réalisées fin 2004 et 2005) et la bonne tenue des marchés financiers sont à l'origine de l'augmentation de la collecte (essentiellement sur les supports unités de comptes). En assurance collective, le chiffre d'affaires augmente de 13,1% par rapport au 31 décembre 2004. Retraité du versement sur le contrat retraite EDF, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 24,7% sous l'effet de versements importants sur des contrats indemnités fin de carrière.

Gan Assurances

Le réseau des agents généraux enregistre une croissance de son activité de 3,0% :

- Gan Assurances Vie présente un chiffre d'affaires de 1 147 millions d'euros, en hausse de 2,8% par rapport au 31 décembre 2004. Cette évolution est observée sur le marché de l'assurance individuelle (+3,6%) et dans une moindre mesure sur celui de l'assurance collective (+1,1%). En assurance individuelle, l'accroissement des primes de 3,6% s'explique par la bonne progression de la collecte en épargne (+19,5%) et par la santé (+4,9%) sous l'effet notamment de hausses tarifaires. L'assurance collective voit son chiffre d'affaires croître de 1,1% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement due à des hausses tarifaires réalisées tant en prévoyance (notamment en arrêt de travail) qu'en santé.

- Gan Assurances IARD affiche un chiffre d'affaires de 1 134 millions d'euros en hausse de 3,2% par rapport à un chiffre d'affaires 2004 corrigé des effets du changement de méthode d'émission des primes. Sur les affaires directes agents (qui représentent plus de 95% de l'activité de Gan Assurances IARD), l'évolution du chiffre d'affaires s'explique principalement par une progression intrinsèque du portefeuille (+28 000 contrats dont 25 400 en automobile). Dans ce contexte, l'automobile affiche une augmentation de ses primes acquises de 3,2%. En assurance construction, le chiffre d'affaires s'accroît fortement d'environ 44 % et notamment sur la branche dommages ouvrages des risques chantiers. En habitation, les primes présentent une évolution favorable de 4,1% essentiellement due au développement du portefeuille, combiné à l'augmentation des tarifs sur la branche habitation non occupant.

Gan Eurocourtage

Le réseau du Courtage a réalisé un chiffre d'affaires de 1 358 millions d'euros, stable par rapport à 2004 (-0,5%) :

- Gan Eurocourtage Vie affiche un chiffre d'affaires de 591 millions d'euros, en hausse de 4,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable trouve son origine dans les augmentations tarifaires appliquées aux branches santé et prévoyance. En épargne, le groupe vie voit son activité progresser de 8,6% sous l'effet principalement de nouveaux contrats.

- Gan Eurocourtage IARD réalise un chiffre d'affaires de 767 millions d'euros, soit une diminution de 4,1% par rapport à 2004. Par marché, les évolutions sont contrastées. Le développement des produits de groupements, notamment en automobile, impacte de manière très favorable le marché des particuliers et professionnels dont le chiffre d'affaires augmente de 8,9%. Sur le marché des entreprises, le chiffre d'affaires est en forte contraction (-14,1%) et résulte du retournement du marché redevenu très concurrentiel notamment sur les risques industriels (-19,0%) et les flottes (-13,8%).

Gan Prévoyance

Gan Prévoyance présente un chiffre d'affaires de 454 millions d'euros en hausse de 5,1% par rapport à décembre 2004. Cette évolution s'explique en partie par la croissance des primes de 12,0% en retraite et 6,3 % sur les produits d'épargne à primes périodiques.

Gan Patrimoine

Le chiffre d'affaires de Gan Patrimoine et de ses filiales est de 573 millions d'euros et progresse de 5,7% par rapport à l'exercice précédent, après une année 2004 en repli de 6,6%. La croissance des primes du centre de profits trouve son origine dans le fort développement des produits d'épargne / retraite à prime unique sur les supports en euros. *A contrario*, le chiffre d'affaires des produits d'épargne / retraite à primes périodiques se contracte. Bien que le poids de la branche prévoyance soit encore modeste, il est à souligner la hausse des primes de 19,5% grâce au dynamisme du produit Gan Obsèques.

Groupama Transport

En 2005, le chiffre d'affaires de Groupama Transport s'établit à 300 millions d'euros. Il progresse de 16,7% par rapport à l'exercice précédent. La branche marine ainsi que la branche aviation affichent de belles évolutions, respectivement de 15,7% et 18,7%. En marine, cette performance est due essentiellement au développement d'affaires nouvelles sur le marché britannique tant en corps qu'en facultés. En aviation, dont le chiffre d'affaires est composé des quotes-parts dans les groupements Réunion Aérienne et Réunion Spatiale, l'évolution des primes est exclusivement liée à un effet de change positif (90% du chiffre d'affaires en aérien est souscrit en dollars).

Autres sociétés spécialisées du groupe

Groupama Assurance crédit est devenu l'unique assureur direct du groupe du risque crédit/caution à compter du 1er janvier 2005. À périmètre constant, le chiffre d'affaires (27 millions d'euros) stagne en raison du fort ralentissement du développement commercial et de la contraction de la matière assurable sous l'effet de la conjoncture économique.

Groupama Assistance présente un chiffre d'affaires en forte progression par rapport à l'exercice 2004 (+ 41,6%), principalement liée à des effets tarifaires combinés à une progression du parc de cartes (contrat Europay).

La contribution au chiffre d'affaires de Groupama Protection Juridique est en hausse de 14,4%, en raison de la poursuite de la croissance sur les contrats distribués par les courtiers et les partenaires hors groupe (en augmentation de 34,3% par rapport à l'exercice 2004).

Activités non poursuivies

Le chiffre d'affaires d'Assuvie est en baisse de 6,7%. Cette entité commune issue d'un partenariat du Gan avec la BNP ne souscrit plus d'affaires nouvelles.

(b) Assurance internationale (18,5% du chiffre d'affaires du groupe)

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe à l'International s'établit à 2,0 milliards d'euros en évolution de +3,7% par rapport à l'exercice précédent y compris les activités non poursuivies. En excluant ces activités l'évolution est de 7,3%. En assurance de personnes, l'activité augmente de 15,3% tirée essentiellement par l'activité vie. En assurance de biens et responsabilité, le chiffre d'affaires évolue favorablement de 4,5%. À l'exception de la filiale hongroise, toutes les filiales en activité affichent de belles progressions.

Groupama Insurance dont le chiffre d'affaires s'élève à 504 millions d'euros, après quelques années de restructuration du portefeuille et une politique de souscription rigoureuse, se redresse fortement en 2005 (+11,5%). L'ensemble des branches est concerné par cette progression. En automobile, les primes augmentent de 16,7%. La branche dommages aux biens et autres risques contribue également à hauteur de 13,9% à la croissance de l'activité de la filiale.

Gan Italia se développe sur les branches capitalisation, fonds de pension et contrats en unité de comptes. L'activité en Italie se développe de plus de 3,6% par rapport à l'exercice 2004 sous l'impulsion de la branche vie. Cette dernière voit son chiffre d'affaires (191 millions d'euros) augmenter de 6,7% suite, d'une part, au bon comportement des collectives et, d'autre part, au succès des deux opérations à fenêtre réalisées au cours de la période. La croissance du chiffre d'affaires non vie (353 millions d'euros) est toutefois plus modeste (+2,0%).

En Espagne, le chiffre d'affaires de Groupama Seguros (707 millions d'euros à fin 2005) progresse de 4,6% par rapport à 2004. L'activité vie affiche une croissance soutenue de 22,2% stimulée par le lancement au second semestre 2005 du nouveau produit d'épargne Groupama Inversion Activa. L'activité non vie dont le chiffre d'affaires progresse de 3,1% est tirée à la fois par les branches des particuliers, des entreprises et de la santé. Cette évolution est à nuancer compte tenu de la contraction observée en automobile (-3,5%) en raison notamment de la forte pression concurrentielle sur les tarifs et de résiliations d'importants contrats fin 2004 et courant 2005.

Groupama Seguros au Portugal affiche de solides performances en 2005 (+37,8%) notamment en vie dont le chiffre d'affaires (109 millions d'euros) continue son ascension (+42,1%) une fois de plus sous l'impulsion des accords de bancassurance. La filiale vie enregistre une progression sur toutes les grandes familles de produits à l'exception de la retraite individuelle compte tenu de la suppression de l'avantage fiscal sur ce type de produit. En assurance non vie, le chiffre d'affaires (15 millions d'euros) est en hausse de 10,8% principalement sous l'effet de la branche santé dont le chiffre d'affaires augmente de 18,4%.

Groupama Biztosito présente un chiffre d'affaires 2005 (43 millions d'euros) en repli de 21,8% lié à la baisse du nombre de contrats automobile en portefeuille conséquence de l'assainissement drastique opéré sur celui-ci par le biais de fortes augmentations tarifaires.

L'activité d'assurance non vie généraliste de Gan Outre-Mer s'accroît sensiblement (+18,3%) tant dans les Antilles que dans le Pacifique avec respectivement des hausses de 26,3% et 10,2%. Le chiffre d'affaires atteint 71 millions d'euros en 2005. Ces évolutions sont essentiellement attribuables au développement des portefeuilles multirisques habitation, commerce et immeuble. Ces résultats concrétisent le dynamisme du réseau commercial de la filiale.

(c) Activités non poursuivies

Les activités non poursuivies à l'International ont été isolées dans la présentation du chiffre d'affaires (56 millions d'euros en 2005). Ces activités regroupent les filiales Rampart aux États-Unis, Minster Insurance au Royaume Uni, Luxlife au Luxembourg et Zenith Vie en Suisse. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 est exclusivement constitué de primes en provenance de la filiale suisse dont la mise en *run-off* a été décidée au 1er janvier 2005.

(d) Groupama Banque et Groupama Epargne Salariale

L'activité de Groupama Banque avec un chiffre d'affaires de 37 millions d'euros poursuit son développement en 2005. La hausse de l'encours moyen des prêts à terme et crédits à la consommation ainsi que la croissance du nombre de clients en portefeuille sont à l'origine de cette progression et proviennent notamment du succès des opérations commerciales réalisées en 2005.

Le chiffre d'affaire de Groupama Epargne Salariale s'élève à 2 millions d'euros, en augmentation sensible sous l'effet, d'une part, de la progression du niveau de l'encours moyen et, d'autre part, de la hausse des produits relatifs aux frais de tenue de comptes et droits d'entrée.

(e) Activités financières

En 2005, le chiffre d'affaires de la Banque Finama (60 millions d'euros) présente une hausse de 11,1%. Cette progression est stimulée par la croissance des encours moyens de conservation (+18%), des opérations de moyens de paiements (+11%) et des encours de crédits et de comptes gérés de la clientèle de l'agence patrimoniale (respectivement +35% et +62%).

Le chiffre d'affaires des filiales de gestion d'actifs est en progression de 25,9% par rapport à 2004. Cette hausse s'explique à la fois par la bonne performance des marchés financiers et par l'accroissement des encours collectés. Les encours gérés par Groupama Asset Management s'élèvent fin 2005 à 68,6 milliards d'euros.

9.4.2 Formation du résultat opérationnel

Le groupe enregistre une progression notable de son résultat de +79 millions d'euros (394 millions d'euros en 2005 contre 315 millions d'euros au 31 décembre 2004). Cette hausse est imputable en grande partie à la nette amélioration du résultat opérationnel de l'activité non vie alors que le résultat de l'activité vie est stable. Il est à noter une très forte croissance (+362 millions d'euros hors ajustements ACAV) des produits financiers nets tant en vie qu'en non vie qui s'explique principalement par la bonne tenue des marchés financiers en 2005. Les résultats financiers réalisés au travers des fonds mutualisés consolidés (OPCVM) sont en hausse de 64 millions d'euros au net de la participation aux bénéfices des assurés et de l'impôt différé associé.

Résultat opérationnel courant non-vie

Le résultat consolidé de l'activité courante de l'assurance non-vie présente un profit de 539 millions d'euros en 2005 contre 400 millions d'euros en 2004. La progression sensible des produits financiers nets et l'amélioration des ratios techniques expliquent en grande partie cette forte augmentation.

Le ratio combiné net s'élève à 103,8% au 31 décembre 2005, en baisse de 0,8 point par rapport au 31 décembre 2004. En France, le ratio combiné net de réassurance s'établit à 104,9% en 2005, en amélioration de 1,1 point par rapport à 2004. Cette baisse s'explique par une diminution du ratio de frais d'exploitation nets (-1,4 point) cependant atténuée par une légère augmentation du ratio de sinistralité nette (+0,3 point).

Les ratios techniques par pôle d'activité France du groupe présentent les évolutions suivantes :

- le ratio combiné de l'entité Groupama SA s'élève à 100,6% au 31 décembre 2005, en hausse de 1,6 point par rapport à 2004. Cette évolution trouve son origine dans la hausse du ratio de sinistralité courante de 1,0 point et les rechargements opérés sur la branche dommages corporels;

- le ratio combiné net de Gan Assurances IARD, bien qu'encore très élevé (115,4% au 31 décembre 2005), s'améliore de 2,6 points. Le ratio de sinistralité nette évolue défavorablement (+4 points), principalement lié à la hausse du ratio de sinistralité de l'exercice courant. En revanche, le ratio de frais d'exploitation diminue de 6,6 points ;

- le ratio combiné net de Gan Eurocourtage IARD s'améliore de 0,2 point (102,2% en 2005 contre 102,4% en 2004) principalement du fait du repli du ratio de sinistralité nette grâce, notamment, à la liquidation des exercices antérieurs sur la branche particuliers et professionnels. ;

- le ratio combiné net sur les autres entités s'établit à 89,5%.

À l'international, le ratio combiné net diminue de 0,2 point et s'établit à 100,8% au 31 décembre 2005 contre 101,0% en 2004. Cette évolution est le reflet, d'une part, du recul de la sinistralité nette (-0,9 point), notamment celle de la filiale anglaise, et d'autre part, de l'augmentation du ratio des frais d'exploitation.

Les frais d'exploitation non-vie nets (1,67 milliard d'euros en 2005) diminuent de 1,1% par rapport à 2004. Le ratio des frais d'exploitation nets s'élève à 29,6% au 31 décembre 2005 contre 30,4% au 31 décembre 2004.

- En France, le ratio de frais d'exploitation nets est en amélioration de 1,4 point et s'établit à 29,7% au 31 décembre 2005.

- À l'international, le ratio atteint 29,5% au 31 décembre 2005 se dégradant ainsi de 0,7 point essentiellement sur les filiales espagnole et anglaise.

Les produits financiers non-vie s'élèvent à 851 millions d'euros en 2005 et progressent de 6,0% par rapport à 2004. La réalisation de plus et moins values de cessions nettes de reprise de provisions sur les titres classés en *available for sale* (AFS – actifs disponibles à la vente) s'accroissent sensiblement et expliquent pour l'essentiel l'évolution des produits financiers. Cependant, il est à noter une diminution des revenus des immeubles compte tenu des cessions d'immeubles opérées en 2004.

Résultat opérationnel courant vie

Le résultat opérationnel de l'activité vie fait apparaître un résultat bénéficiaire de 237 millions d'euros au 31 décembre 2005 à comparer à 233 millions d'euros en 2004.

Les primes acquises nettes de cession sont en hausse d'un exercice à l'autre, en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires de l'assurance vie de l'ensemble du groupe. La croissance est cependant plus soutenue à l'International ; les entités françaises affichant des performances plus modérées du fait d'un *mix produit* différent.

Les charges techniques s'élèvent à 4,0 milliards d'euros au 31 décembre 2005 contre 3,71 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Le ratio des charges techniques rapportées aux primes acquises nettes s'établit à 96,9% en 2005 contre 95,0% en 2004. Bien qu'anticipé en partie en 2004, la baisse du taux d'escompte sur certains types de provisions mathématiques explique partiellement cette évolution.

Les frais d'exploitation des entités vie sont en augmentation. En pourcentage des primes acquises nettes, le taux augmente de 0,7 point. Le ratio des frais d'exploitation rapportés aux encours s'élève à 1,2% en 2005 contre 1,1% en 2004.

Les produits financiers vie sont de 2,28 milliards d'euros en 2005 contre 1,97 milliard d'euros en 2004. Cette progression est, comme pour l'activité non vie, surtout tirée par la hausse de la réalisation des plus et moins values de cessions nettes de reprise de provisions sur les titres classés en AFS. Il est à noter néanmoins une diminution des variations de juste valeur des instruments dérivés.

Les flux de participations aux bénéfices sont en forte progression. Cette croissance est en ligne avec les produits financiers qui suivent la même tendance ; ils représentent 73,0% des produits financiers nets de charges en 2005 contre 74,7% en 2004.

Résultat opérationnel des autres activités

Le résultat opérationnel consolidé du groupe au 31 décembre 2005 représente un profit de 773 millions d'euros contre 605 millions d'euros en 2004. Comme évoqué précédemment, cette croissance est fortement tirée par le résultat de l'activité non-vie, sous l'effet de la croissance des produits financiers mais également de la poursuite du redressement des fondamentaux techniques.

De plus, il convient de souligner que le résultat opérationnel consolidé du groupe intègre une perte technique du pôle bancaire de 3 millions d'euros en 2005 contre un déficit de 28 millions d'euros en 2004. Cette

progression est liée essentiellement aux activités financières sous l'effet d'un développement du portefeuille combiné à des marchés financiers performants.

9.4.3 Autres soldes intermédiaires de gestion

9.4.3.1 Charges de financement

Les charges de financement sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Elles passent de 86 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 84 millions d'euros au 31 décembre 2005 et ce en dépit de l'émission d'un TSDI de 500 millions d'euros en juillet 2005 à des conditions avantageuses. L'évolution favorable des taux de la période sur la partie variable du TSR et le remboursement d'emprunts arrivés à échéance fin 2004 ont contribué à réduire les charges de financement.

9.4.3.2 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat correspond à une charge globale de - 260 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre une charge de -178 millions d'euros au 31 décembre 2004. La variation de la charge d'impôt consolidée s'explique essentiellement par l'amélioration très nette du résultat opérationnel sur la période. Le taux effectif d'impôt est relativement stable par rapport à l'année précédente et, s'établit au 31 décembre 2005 à 37,6%.

9.4.3.3 Autres éléments

Le résultat d'équivalence au 31 décembre 2005 s'élève à 1,8 million d'euros : il correspond à la contribution de la filiale turque Günes Sigorta.

Le résultat revenant aux intérêts minoritaires est de 37 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 30 millions d'euros en 2004. Il s'agit principalement du résultat revenant aux minoritaires de la Silic.

9.4.4 Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 394 millions d'euros en 2005 contre 315 millions d'euros en 2004.

La ventilation de ce résultat consolidé par activité est la suivante :

(en millions d'euros)	**Part du groupe 2005**	**Part du groupe 2004**
Assurance Banque et Services France	373	378
Assurance Internationale	118	56
Activités financières	26	13
Holdings et autres	- 123	- 132
Résultat net consolidé part du groupe	**394**	**315**

La contribution de l'Assurance non-vie en France au résultat consolidé représente un bénéfice de 207 millions d'euros, alors que cette activité enregistrait un bénéfice de 122 millions d'euros en 2004. Cette progression provient essentiellement de l'amélioration des produits financiers et de la baisse du ratio combiné de 1,1 point.

La contribution de l'Assurance vie en France au résultat consolidé s'élève à 203 millions d'euros et s'inscrit en baisse par rapport à la contribution de 297 millions d'euros au 31 décembre 2004. Cette évolution résulte de l'augmentation des frais d'exploitation, d'une diminution des produits immobiliers et d'une augmentation de la charge d'impôt globale.

9.4.4.1 Assurance, Banque et Services en France

Groupama SA

La contribution de l'entité Groupama SA au résultat consolidé de Groupama s'élève à 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 (contre -62 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Le ratio combiné net de réassurance de Groupama SA s'élève à 100,6 % en augmentation de 1,6 point par rapport à celui de décembre 2004.

La baisse des résultats techniques de l'entité s'explique par la dégradation de 3,5 points de la sinistralité brute tous exercices en 2005. Sur exercice courant, la détérioration du ratio de sinistralité de 1,0 point provient dans une large mesure de la branche automobile. Sur exercices antérieurs, Groupama SA a procédé à des rechargements en dommages corporels. Ces rechargements s'expliquent pour partie par la baisse des taux d'intérêts appliqués aux tables de provisionnement des rentes, mais également par une évolution des coûts médicaux. Le résultat de réassurance externe se solde par une charge de –161,7 millions d'euros. Ce résultat fortement négatif est largement lié à une année 2005 peu sinistrée en tempêtes et catastrophes naturelles. Dans ce contexte, la marge technique conservée en 2005 par Groupama SA ressort à + 119,1 millions d'euros en 2005 contre + 148,4 millions d'euros en 2004. Le ratio des frais d'exploitation nets est stable, il s'élève à 30,5% en 2005.

Les produits financiers contributifs de Groupama SA s'établissent en 2005 à 162,5 millions d'euros en forte croissance (+ 115,9 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution provient de la progression des revenus des valeurs mobilières et de la hausse des plus-values réalisées (nettes de reprise de provisions pour les titres AFS cédés) qu'elles soient gérées en direct ou au travers de fonds mutualisés.

Les charges de financement s'élèvent à 42,5 millions d'euros en 2005 contre 40,0 millions d'euros en 2004. La variation résulte essentiellement de la charge d'intérêts liée à l'émission d'un TSDI de 500 millions d'euros en juillet 2005.

Enfin, Groupama SA présente une charge d'impôt globale (impôt courant exigible et impôt différé) de -29,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre un produit de 11,1 millions d'euros l'exercice précédent.

D'un point de vue analytique le résultat de Groupama SA est décomposé en un résultat opérationnel affecté au pôle assurance banque et services France (sa contribution est positive de 117 millions d'euros) et un résultat au titre de sa fonction de holding dont la contribution est négative de 93,2 millions d'euros.

Groupama Vie

La contribution 2005 de Groupama Vie au résultat consolidé du groupe s'élève à 90,1 millions d'euros contre 94,1 millions d'euros en 2004 après intégration de la quote-part de résultat des sociétés immobilières revenant à l'entité.

- Son solde technique s'établit à 40,0 millions d'euros contre 44,5 millions d'euros au 31 décembre 2004. Cette variation résulte principalement d'une baisse du résultat en prévoyance décès individuelle se caractérisant par une sinistralité technique en hausse et une diminution des bonis de liquidation.
- Les frais généraux et allocations de gestion versées au réseau, en augmentation par rapport à 2004, sont toujours couverts par les chargements de gestion. Il convient de souligner que les coûts des projets et des maintenances informatiques sont à l'origine de l'évolution de ces frais d'exploitation.
- Le solde financier consolidé net de participation aux bénéfices affiche un excédent de 88,5 millions d'euros en 2005 contre 82,0 millions d'euros au 31 décembre 2004.
- La charge fiscale globale de Groupama Vie s'élève à -41,6 millions d'euros en 2005 contre -32,8 millions d'euros en 2004.

Gan Assurances

La contribution de Gan Assurances au résultat consolidé du groupe s'élève à 44,1 millions d'euros en 2005 contre 90,9 millions d'euros enregistrée en décembre 2004. Le résultat de Gan Assurances était cependant marqué par des plus values immobilières exceptionnelles en 2004 (63 millions d'euros au net de la participation aux bénéfices).

Le résultat contributif de Gan Assurances Vie s'élève à 52,7 millions d'euros sur l'exercice 2005 contre 104,6 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les plus values immobilières exceptionnelles évoquées précédemment expliquent la chute de la contribution alors que les autres agrégats du compte de résultat sont en amélioration à l'exception des frais d'exploitation :

- La marge technique en assurance individuelle affiche une progression de plus de 25% par rapport à 2004. La marge reste positive sur l'ensemble des branches d'activité. L'augmentation de la marge technique en prévoyance et en santé est notamment induite par l'amélioration de la sinistralité. La marge de la branche retraite est en progression en 2005.

- La branche des assurances collectives enregistre une amélioration de +24,3% de la marge technique. En prévoyance et en santé en particulier, la baisse du ratio de sinistralité tant en décès qu'en arrêt de travail, combinée à une liquidation favorable des exercices antérieurs contribuent à la progression de la marge technique.

- Les charges d'exploitation nettes augmentent de 10,9% en 2005 en raison notamment de l'augmentation du taux des commissions de près de 0,5 point et d'un accroissement des frais d'inspection commerciale.

- Les produits financiers nets de charges (y compris réallocation de l'immobilier) sont en nette progression. Les plus-values de cessions réalisées nettes de reprise de provisions sur titres classés en AFS (soit en gestion directe, soit au travers de fonds mutualisés) et la variation de juste valeur des titres classés en *trading* (actifs de transaction) expliquent cette évolution. Cette variation induit mécaniquement une augmentation de la charge de participation aux bénéfices revenant aux assurés.

- La charge fiscale est stable (-24,5 millions d'euros en 2005 contre -25,1 millions d'euros en 2004).

Gan Assurances IARD présente une contribution au résultat consolidé de –8,6 millions d'euros (–13,7 millions d'euros en 2004). Au 31 décembre 2005, le ratio combiné net de réassurance s'établit au 31 décembre 2005 à 115,5% contre 118,0% au 31 décembre 2004.

- Une forte détérioration de la sinistralité brute est observée (74,4% au 31 décembre 2005 contre 71,6% en 2004). Cette variation s'explique principalement par une dégradation notable de la branche automobile (+7,7 points).Les branches risques professionnels ont elles aussi été impactées par la survenance de sinistres importants en 2005 détériorant ainsi leur ratio de sinistralité.

- Le ratio de frais d'exploitation s'améliore de 6,6 points par rapport à celui de 2004 compte tenu notamment des dépenses informatiques liées à la convergence et à la mise en place de l'outil de gestion SIGMA en 2004.

- Le résultat financier est en repli (137,1 millions d'euros en 2005 contre 152,8 millions d'euros en 2004). Des cessions d'actifs immobiliers et obligataires avaient été réalisées en 2004 et expliquent en grande partie le niveau plus élevé du résultat financier en 2004.

Gan Eurocourtage

La contribution de Gan Eurocourtage au résultat consolidé du groupe s'élève à 81,3 millions d'euros en 2005 soit à un niveau identique à l'exercice précédent.

La contribution de Gan Eurocourtage Vie au résultat consolidé du groupe s'élève à 13,4 millions d'euros en 2005 contre 34,4 millions d'euros en 2004 (impactée par des plus values immobilières exceptionnelles de 18,2 millions d'euros).

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- La marge technique est en très léger recul. Les évolutions varient selon les branches. Tant en prévoyance qu'en santé, les résultats progressent sensiblement sous l'effet d'une amélioration de la sinistralité. L'entité récolte ainsi les fruits de sa politique rigoureuse de suivi de portefeuille menée ces dernières années. *A contrario*, en groupe vie, l'impact de la baisse du taux d'intérêt technique a pour conséquence une dégradation de la marge technique sur cette branche.

- Le résultat financier net est en hausse de 27 millions d'euros. Cette évolution est due en grande partie aux impacts favorables des plus values réalisées au sein des OPCVM consolidés et, de la variation de juste valeur des actifs classés en trading. A l'inverse, une baisse significative des revenus immobiliers et une diminution des plus-values latentes sur les ventes à terme de devises sont enregistrées. En revanche une augmentation, de 34 millions d'euros, de la charge de participation aux bénéfices revenant aux assurés est observée.

- La charge d'impôt globale s'établit en 2005 à -9,0 millions d'euros contre -6,6 millions d'euros en 2004.

Gan Eurocourtage IARD affiche au 31 décembre 2005 une contribution au résultat consolidé du groupe de 67,9 millions d'euros contre 46,8 millions d'euros en 2004.

- Le ratio combiné net de réassurance s'améliore très légèrement et s'établit à 102,2% contre 102,4% en 2004. Cette baisse est due au recul de 2,5 points du ratio de sinistralité nette sous l'effet de l'amélioration du solde de réassurance alors que la sinistralité brute se dégrade. Le ratio de sinistralité de l'exercice courant s'accroît tant sur le marché des particuliers et professionnels que sur celui des entreprises. La survenance de sinistres importants sur les branches commerces et risques industriels est à l'origine de cette détérioration. A l'inverse, il convient de souligner de sensibles améliorations sur les branches automobile du particulier, responsabilité civile générale et construction.

- La contribution au résultat financier est en forte progression par rapport à l'exercice précédent (124,8 millions d'euros en 2005 contre 98,7 millions d'euros en 2004). Cette évolution s'explique par l'impact positif de la hausse des plus values de cessions nettes des reprises de provisions pour dépréciation des titres AFS cédés (soit en gestion direct, soit en gestion mutualisée).

- L'augmentation de la charge d'impôt globale résulte essentiellement de l'amélioration du résultat contributif sur 2005 par rapport à 2004.

Gan Prévoyance

La contribution au résultat de Gan Prévoyance s'élève à 21,7 millions d'euros en recul par rapport au 31 décembre 2004 où elle s'établissait à 37,3 millions d'euros. Comme Gan Assurances Vie, la contribution de Gan Prévoyance était marquée par des plus values immobilières exceptionnelles en 2004 (pour 14,9 millions d'euros).

- La marge technique de Gan Prévoyance affiche une progression de 1,9 million d'euros en 2005. Cette évolution résulte d'une hausse de la marge technique en vie atténuée par la diminution de la marge technique en non vie.

- La progression des frais d'exploitation nets (y compris les frais d'acquisition reportés) est liée à l'accroissement de certaines charges externes (notamment les frais informatiques).

- La réalisation de plus values de cessions au sein des OPCVM consolidés explique en grande partie la croissance de 26,7 millions d'euros des produits financiers nets en 2005. Cet impact favorable revient cependant en grande partie aux assurés.

Gan Patrimoine

La contribution en 2005 de Gan Patrimoine et de ses filiales au résultat consolidé du groupe est quasi identique à celle de 2004 et s'établit à 22,8 millions d'euros.

- La marge technique du centre de profit en 2005 est stable par rapport à celle de 2004.

- Les frais d'exploitation progressent légèrement par rapport à l'année précédente.

- Le résultat financier net consolidé (hors ajustements ACAV) est en hausse d'environ 1 million d'euros. L'effet positif lié à la variation de juste valeur des instruments financiers et à la consolidation des OPCVM est totalement compensé par la diminution des plus-values de cession nettes de reprise de provisions.

- La charge d'impôt globale ressort à -10,1 millions d'euros stable par rapport à 2004.

Groupama Transport

La contribution de Groupama Transport au résultat consolidé du groupe (20,9 millions d'euros) progresse en 2005 de 40,2% par rapport à l'exercice précédent. Le ratio combiné net de Groupama Transport s'améliore légèrement pour s'établir à 91,8% ; les deux composantes de ce ratio évoluent faiblement (+0,3 point pour le ratio de sinistralité nette et -0,6 point pour le ratio de frais d'exploitation nets). En marine, la sinistralité brute est stable avec un ratio de 58,2% en 2005 contre 58,6% en 2004. En aviation, la sinistralité tous exercices, bien qu'à un niveau profitable affiche une dégradation de près de 40 points. Cette variation s'explique par la dégradation des résultats techniques en provenance du pool réunion aérienne compte tenu de la série de catastrophes survenues notamment au cours de l'été 2005. Les autres pools (en *run off)* impactent de manière négative le résultat technique de la branche aviation suite à des rechargements significatifs. Le ratio de frais d'exploitation nets s'améliore. Le résultat de change en forte progression (liée à l'évolution favorable du dollar) ainsi que la réalisation de plus-values exceptionnelles par le pool réunion aérienne concourent à l'accroissement de 9,7 millions d'euros du résultat financier en 2005. La charge d'impôt est en forte augmentation (+7,4 millions d'euros) en 2005 sous l'effet principalement de l'amélioration des résultats de l'entité.

Autres sociétés spécialisées du groupe

Au 31 décembre 2005, les autres sociétés spécialisées du groupe affichent une contribution globale au résultat consolidé du groupe de 9,8 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année précédente (8,3 millions d'euros). Elle se décline comme suit :

- Groupama Assurance Crédit fait apparaître un résultat contributif de 3,2 millions d'euros en hausse de 1,6 million d'euros par rapport à 2004. Le résultat financier contribue essentiellement à cette amélioration (+2,0 millions d'euros).

- La contribution de Mutuaide Assistance au résultat consolidé du groupe s'élève à 2,8 millions d'euros en baisse de 0,9 million d'euros par rapport au 31 décembre 2004. Les évolutions des modalités de réassurance du risque assistance, au sein du groupe en 2005 expliquent cette baisse.

- Groupama Protection Juridique voit sa contribution s'améliorer de 0,9 million d'euros et atteindre 3,8 millions d'euros en 2005 sous l'effet conjugué de meilleurs résultats techniques et financiers.

Activités non poursuivies en France

Assuvie contribue à hauteur de 2,2 millions d'euros au résultat consolidé 2005 du groupe contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Groupama Banque et Groupama Épargne Salariale

La contribution de Groupama Banque enregistre une perte de 36,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre une perte de 39 millions d'euros en 2004. En dépit de la progression du produit net bancaire en 2005

de 39%, celui-ci est néanmoins insuffisant pour couvrir les charges d'exploitation de cette activité en phase de croissance (55 000 nouveaux comptes).

Groupama Épargne Salariale voit son résultat augmenter en 2005 mais reste néanmoins déficitaire à hauteur de 1 million d'euros.

9.4.4.2 Assurance Internationale

La contribution de l'Assurance Internationale au résultat consolidé représente un profit de 117,8 millions d'euros à comparer au résultat de l'exercice 2004 de 56,8 millions d'euros. Cette forte progression s'explique largement par la contribution des entités anglaise et espagnole.

En 2005, le résultat contributif de Groupama Insurances poursuit sa progression entamée ces dernières années pour atteindre 48,6 millions d'euros contre 28,5 millions d'euros. Ce bon résultat trouve son origine dans l'amélioration du ratio combiné (-1,7 point) ainsi que dans l'accroissement des produits financiers nets.

Malgré la hausse du ratio de frais d'exploitation bruts de près de 2 points, le ratio combiné diminue par rapport à 2004 grâce à une évolution favorable de la sinistralité brute de 4,9 points. Il convient de noter que la résiliation du contrat SAGA en 2004 impacte à hauteur de 2,8 points l'amélioration de la sinistralité. Toutes les branches, à l'exception de l'habitation, voient leur ratio de sinistralité brute tous exercices diminuer.

L'amélioration des résultats techniques s'accompagne en 2005 d'une progression du résultat financier de 7,6 millions d'euros liée exclusivement à la hausse des revenus financiers.

Les filiales italiennes enregistrent une contribution au résultat consolidé de 17 millions d'euros en 2005 contre 10,4 millions d'euros en 2004.

- En assurance non-vie, le ratio combiné net est stable en 2005 par rapport à décembre 2004 et s'élève à 100,7%.Les produits financiers sont quant à eux en forte progression (+26,6%) compte tenu de la réalisation de plus-values de cessions nettes de reprise de provisions. Le résultat contributif de la filiale s'élève donc à 15,4 millions d'euros.

- Gan Italia Vita affiche une contribution de 1,5 million d'euros en 2005 contre une perte de 1,9 million d'euros en 2004. Cette évolution est tirée par une amélioration de la marge technique qui s'explique notamment par des charges de provisions complémentaires. Sur le plan financier, le résultat 2005 est en diminution mais il convient de souligner que l'année 2004 avait été marquée par la réalisation de plus-values de cessions exceptionnelles.

En Espagne, Groupama Seguros présente un résultat contributif de 34,2 millions d'euros au 31 décembre 2005 à comparer à 21,0 millions d'euros en 2004. Le ratio combiné net augmente de 0,7 point. Cette évolution s'explique par le fait que le ratio de sinistralité nette de la filiale espagnole s'améliore de 0,8 point alors que le ratio de frais d'exploitation nets augmente de 1,6 point. Cette évolution est liée, d'une part, aux dégagements sur exercices antérieurs qui, cette année, progressent sensiblement et, d'autre part, aux charges d'exploitation impactées en 2005 par une campagne publicitaire visant à améliorer la notoriété de la marque Groupama en Espagne. En vie, une amélioration de la marge technique a été enregistrée. La réalisation de plus values de cessions nettes de reprises contribue principalement à la croissance des produits financiers nets de l'exercice.

Les autres filiales étrangères du groupe présentent les résultats suivants en 2005 :

- Les filiales au Portugal enregistrent une contribution de 3,5 millions d'euros en 2005 contre 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2004. En vie, en raison de moindres produits financiers en 2005, la contribution de l'entité est en légère baisse et ce malgré l'augmentation de la marge technique nette. Il convient parallèlement de souligner en non vie, une amélioration de 3,4 points du ratio combiné.

- En Hongrie, suite aux actions menées dans le cadre du redressement de la rentabilité de la filiale, la contribution de cette dernière, bien qu'encore négative, s'améliore sensiblement (-2,3 millions d'euros en 2005 contre -9,3 millions d'euros en 2004). Les effets sont notables au niveau du ratio

combiné net (en repli de 20,5 points) et sont tirés exclusivement par le ratio de sinistralité nette (-21,7 points).

- La contribution de Gan Outre-Mer IARD en 2005 s'élève à 8,4 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2004. Cette progression s'explique, d'une part, par une amélioration de 1,4 point du ratio combiné net et, d'autre part, par la forte croissance des produits financiers nets.

- En Turquie, la participation du groupe dans Günes Sigorta se traduit par une contribution de 1,1 million d'euros, en 2005 contre 3,8 millions d'euros en 2004.

Les activités non poursuivies à l'international présentent une contribution de 7,4 millions d'euros et s'analysent comme suit :

- Zénith Vie affiche un résultat contributif positif de 4,9 millions d'euros en 2005 contre une perte de -7,5 millions d'euros au 31 décembre 2004.

- Les anciennes activités américaines du groupe, géré par Rampart, présentent une contribution négative de -2,1 millions d'euros en 2005 contre un profit de 1,8 million d'euros en 2004.

- L'activité en *run-off* anglaise du groupe, cantonnée dans l'entité Minster Insurance, dégage un résultat de 5,6 millions d'euros en 2005 en progression de 3,8 millions d'euros par rapport à 2004. Cette variation est imputable à la réalisation de plus-values de cessions.

- Le résultat contributif de Luxlife, mise en run-off en 2004, est à l'équilibre.

9.4.4.3 Activités financières

La contribution au résultat consolidé des activités financières du groupe s'établit à 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2004 en augmentation notable par rapport au 31 décembre 2004 où la contribution de ces activités était de 13,3 millions d'euros.

La Banque Finama affiche une contribution déficitaire de -2,6 millions d'euros. Elle est en nette amélioration par rapport à celle de 2004 qui s'élevait à -6,5 millions d'euros. Cette progression est liée en grande partie à la hausse du produit net bancaire et notamment à celui relatif à l'activité banque patrimoniale.

Les filiales de gestion d'actifs (Groupama Asset Management et ses filiales) enregistrent une contribution en forte hausse (24,5 millions d'euros en 2005 contre 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2004). Le développement de la clientèle institutionnelle ainsi que la hausse des encours gérés sont à l'origine de cette performance dans un contexte d'orientation favorable des marchés financiers.

Finama Private Equity enregistre un résultat bénéficiaire de 0,6 million d'euros en 2005.

La contribution de Groupama Immobilier, filiale de gestion des actifs immobiliers de placements du groupe, s'élève à 3,4 millions d'euros en 2005, comparable à celle de l'année précédente.

9.4.4.4Analyse des holdings

Les holdings affichent une perte de -116 millions d'euros au 31 décembre 2005, en amélioration par rapport à l'exercice 2004 (-138 millions d'euros). Cette perte s'explique surtout par la contribution négative de l'activité holding de Groupama SA pour - 93 millions d'euros.

La contribution au résultat de Groupama International s'établit en décembre 2005 à une perte de -10,0 millions d'euros contre un déficit de 6,2 millions d'euros en 2004.

Le résultat de Gan UK s'établit à -12,9 millions au 31 décembre 2005 contre – 6,9 millions d'euros en 2004. Pour mémoire, les engagements de retraites vis-à-vis des salariés des filiales opérationnelles ont fait l'objet d'un réaménagement au cours de l'exercice 2004 qui s'est traduit par une diminution des passifs sociaux de 7,0 millions d'euros. En revanche, la charge d'emprunt est relativement stable par rapport à l'année précédente.

9.4.5 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2005, le total du bilan consolidé de Groupama s'élève à 74,4 milliards d'euros, contre 67,8 milliards d'euros au 31 décembre 2004, soit une croissance de 9,7%.

Écarts d'acquisition

La variation du poste d'écarts d'acquisition de 6 millions d'euros entre le 31 décembre 2004 (1,15 milliard d'euros) et le 31 décembre 2005 (1,16 milliard d'euros) résulte d'un écart d'acquisition constaté sur Groupama Insurances suite à l'acquisition de Clinicare.

Placements (y compris placements en UC)

Les placements d'assurance (désormais en grande partie en valeur de marché) s'élèvent à 63,9 milliards d'euros contre 57,0 milliards d'euros à fin 2004, soit une augmentation de 6,9 milliards d'euros (soit + 12,1%). Cette variation s'explique principalement par la hausse des marchés financiers, et notamment par la progression de l'indice CAC 40 de plus de 23% et par la baisse des taux d'intérêts. Les plus values latentes du groupe atteignent 9,5 milliards d'euros en forte progression (+3,4 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2004.

La structure de ces placements est la suivante :

- Obligations et parts d'OPCVM à revenu fixe : 67 %
- Actions et parts d'OPCVM à revenu variable : 21 %
- Immobilier : 5 %
- Placements en Unités de Compte : 5 %
- Autres : 2 %

Capitaux propres

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres consolidés de Groupama s'élèvent à 4,4 milliards d'euros en forte progression par rapport au 31 décembre 2004.

Leur évolution peut être résumée de la manière suivante :

(En millions d'euros)

Capitaux Propres à l'ouverture 2005	**3 114**
Impact de la réserve de réévaluation : juste valeur des actifs AFS	2 333
Impact de la réserve de réévaluation : comptabilité reflet	- 1 583
Impact de la réserve de réévaluation : impôt différé	145
Autres	- 16
Résultat	**394**
Capitaux propres au 31 décembre 2005	**4 387**

L'évolution des marchés financiers ainsi que la progression du résultat du groupe sont à l'origine de la variation des capitaux propres. La variation de juste valeur des titres classés dans la catégorie AFS transitent en effet par les capitaux propres. Cet effet est toutefois atténué d'une part, par la mise en place de la comptabilité reflet pour les activités vie et d'autre part, par l'impôt différé associé.

Passifs subordonnés et dettes de financement

Suite à la mise en place d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant nominal de 500 millions d'euros, les passifs subordonnés ont augmenté au cours de la période et atteignent 1,25 milliard d'euros. Cet emprunt est assorti d'un « call à 10 ans », qui permet à l'émetteur, le remboursement par anticipation.

L’endettement externe du groupe représente un montant de 716 millions d’euros, en hausse de 186 millions d’euros par rapport au 31 décembre 2004. Cette évolution est liée à la foncière Silic qui a souscrit de nouveaux emprunts dans le but de financer son développement.

Provisions techniques

Les provisions techniques (y compris la participation aux bénéfices différée) s’élèvent à 60,4 milliards d’euros en 2005 contre 55,5 milliards d’euros au 31 décembre 2004 soit une augmentation de 8,8%.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont en hausse de 40 millions d’euros par rapport à l’exercice précédent et s’élèvent à 607 millions d’euros au 31 décembre 2005. Cette évolution trouve principalement son origine dans l’actualisation des engagements de retraite vis-à-vis des salariés.

CHAPITRE 10

TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Le capital social de Groupama SA était, au 31 décembre 2004 et 2005, de 1.186.513.186 euros, divisé en 57.878.692 actions d'une valeur nominale de 20,50 euros chacune.
Au 31 décembre 2006, le capital de 1.186.513.186 euros est divisé en 231 514 768 actions d'une valeur nominale de 5,125 euros chacune.
Les principaux actionnaires sont Groupama Holding et Groupama Holding 2 qui détiennent respectivement 90,9% et 9% du capital de Groupama SA

En millions d'euros	**2006**	**2005**	**2004**
Capital	1 187	1 187	1 187
Réserve de réévaluation	2 007	1 816	941
Autres Réserves	1 275	977	674
Ecarts de conversion	25	13	-3
Résultat consolidé	600	394	315
Capitaux propres (part du groupe)	**5 094**	**4 387**	**3 114**
Intérêts minoritaires	343	252	245
Capitaux propres totaux	**5 437**	**4 639**	**3 359**

10.2 Trésorerie et capitaux

10.2.1 Flux de trésorerie de l'émetteur

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2006	31.12.2005
Résultat opérationnel avant impôt	1 004	773
Plus ou moins values de cession des placements	(689)	(551)
Dotations nettes aux amortissements	51	1
Variation des frais d'acquisition reportés	(25)	(6)
Variation des dépréciations	(82)	(353)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	3 102	3 254
Dotations nettes aux autres provisions	(47)	22
Var. de la JV des placements et instrument fi. comptabilisés à la JV par résultat	(152)	29
Variation des créances et dettes d'exploitation	200	(200)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(274)	(212)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	32	11
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	211	423
Impôts nets décaissés	(157)	(98)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 174	3 093
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(362)	(18)
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(362)	(18)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(2 510)	(3 480)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(166)	(106)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	32	65
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	24	35
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements	(2 620)	(3 486)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	44	(1)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	(1)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 937)	(3 505)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires (dividendes)	(120)	(80)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	110	681
Intérêts payés sur dettes de financement	(108)	(84)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	2	597
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(118)	517
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	313	208
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 174	3 093
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 937)	(3 505)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(118)	517
Effet des variations de change sur la trésorerie	10	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	442	313

<u>La répartition des flux de trésorerie au titre de l'année 2006 entre les principales activités se présente ainsi :</u>

Flux trésorerie activité Assurance	+ 431 millions d'euros
Flux trésorerie activité Banque	+ 40 millions d'euros
Flux trésorerie Silic	- 29 millions d'euros
Total	**+ 442 millions d'euros**

10.2.2 Acquisitions de filiales et co-entreprises

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2006 (pour un montant global de 423 M€) ont été les suivants :

<u>Grande-Bretagne</u>

- Acquisition de 100 % du capital du courtier **Carole Nash Insurance Consultants Limited** en Grande Bretagne

Turquie

- Acquisition en Turquie de 56,67 % de la compagnie d'assurances non vie **Basak Sigorta** et 41 % de la compagnie d'assurance vie **Basak Emeklilik**

Espagne

- Acquisition des filiales du groupe Azur – GMF ; **Azur Multiramos** en dommages et **Azur Vida**

France

- Augmentation de la participation de Groupama SA dans Groupama Banque suite au rachat de 20% des actions.

- Complément de prix d'acquisition de Groupama Transport

AUTRES ÉLÉMENTS

Cession de Minster en Grande-Bretagne

Groupama UK a signé le 24 août 2006 la cession de la totalité des actions de Minster Insurance Company Limited qui avait repris depuis le 1er janvier 2003, la totalité des affaires en "run-off" des filiales britanniques.

La cession de Minster Insurance s'est traduite par une moins-value de cession de 7,2 millions d'euros. Cette opération a eu pour conséquence une sortie de 483 millions d'euros de provisions techniques en *run-off,* sans garantie de passif technique consentie par le groupe.

10.3 Structure du financement de l'émetteur

En millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	de 1 à 5ans	>5 ans	Total	de 1 à 5ans	>5ans	Total	de 1 à 5ans	>5ans	Total
Dettes subordonnées		1 245	1 245		1 245	1 245		750	750
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	199	628	827	188	528	716	109	421	530
Total dette de financement	**199**	**1 874**	**2 072**	**188**	**1 773**	**1 961**	**109**	**1 171**	**1 280**

Les dettes subordonnées correspondent :

- d'une part, à un emprunt obligataire émis en juillet 1999 par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles en deux tranches, l'une à taux variable pour 500 millions d'euros, l'autre à taux fixe pour 250 millions d'euros, et repris par Groupama SA lors des opérations d'apport réalisées au 1er janvier 2003 sous forme de titres subordonnés remboursables (TSR).
  Cet emprunt, d'une durée de trente ans, offre à l'émetteur la possibilité d'un remboursement anticipé à partir de la dixième année. Le montant total de ces TSR est de 750 Millions d'euros et leurs cotations au 31 décembre 2006 sont de 101,8% pour la partie à taux variable et de 103,4% pour la partie à taux fixe ;

- d'autre part, à un emprunt obligataire subordonné perpétuel (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros (nominal de 500 millions d'euros). Cet emprunt est assorti d'un « call à 10 ans » permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année. Au 31 décembre 2006, la cotation de ces TSDI s'établit à 94,2%.

À l'exception de la SILIC, il n'y a aucun covenant bancaire dans les contrats de financement de Groupama SA.

Les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire sont essentiellement liées aux opérations de financement de la SILIC (760 millions d'euros) dont Groupama SA consolidé détient 41,4% et dont la consolidation est réalisée par intégration globale.

Le taux d'endettement rapporté aux fonds propres comptables hors réserves de réévaluation (y compris les passifs subordonnés et les intérêts minoritaires) de Groupama SA s'élève à 48,2%. Il est à noter qu'une partie significative de cet endettement est portée par la filiale foncière cotée SILIC, qui a souscrit des emprunts afin de développer son parc immobilier.

Corrigé de cet élément, le taux d'endettement Assurance du groupe, qui a été contracté dans le cadre de sa croissance organique (y compris l'endettement lié à certains crédits-baux immobiliers), s'établit à 36,0% et provient essentiellement des emprunts subordonnés émis pour 1 245 millions d'euros.

10.4 Gestion et utilisation des fonds propres de Groupama SA en 2006

En 2006, les mouvements concernant les fonds propres furent les suivants :

En ressources :

- le résultat net part du groupe : 600 M€

En emplois :

- le financement de la croissance interne : 130 M€
- le financement de la croissance externe : 423 M€
- les dividendes versés en 2006 : 88 M€

Total emplois : 641 M€

10.5 Solvabilité et notation

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances qu'au niveau du groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2006, les principales compagnies d'assurances couvrent leur exigence de marge de solvabilité à hauteur de quatre fois en moyenne, tant en vie qu'en non-vie.

Ce suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière groupe.

La marge de solvabilité ajustée, calculée au niveau du périmètre combiné Groupama, couvre, pour sa part, plus de trois fois l'exigence de marge

Groupama SA est noté A en matière de solidité financière par deux agences, Standard & Poor's (dernière notation de S&P le 8 décembre 2006) et AM-Best (9 novembre 2006).

En date du 6 avril 2007, la perspective de notation de Groupama SA par Standard & Poor's a été revue de stable à positive.

10.6 Engagements prévus

Développement en Grèce

Groupama SA a conclu le 8 mars 2007 un accord pour l'acquisition de l'assureur grec Phoenix Metrolife Emporiki Hellenic Insurance Company SA pour un montant de 95 millions d'euros.

Cette acquisition est subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires requises et sera financée sur les ressources propres disponibles de Groupama SA.

Développement en Turquie

Au cours du premier semestre 2007, Groupama SA a procédé au rachat des actions détenues par les minoritaires de Basak Sigorta et Basak Emeklilik pour un montant de 64,4 millions d'euros et finalise le rachat des actions des minoritaires restants pour un montant de 13,20 millions d'euros. Ces rachats sont financés sur les ressources propres disponibles de Groupama SA.

CHAPITRE 11

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Non applicable.

CHAPITRE 12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2006

- Le 22 janvier 2007, Groupama SA a annoncé la cession, le 21 janvier, d'un bloc de 15,35% du capital de la société SCOR. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la gestion financière de Groupama et de l'allocation de ses fonds propres, dégagera une plus-value de l'ordre de 150 millions d'euros nette d'I.S. dans les comptes consolidés de l'exercice 2007. La cession a été réalisée hors marché au profit des banques HSBC et UBS.

- Groupama a conclu, le 8 mars 2007, un accord pour acquérir 100% de la compagnie d'assurances grecque Phoenix Metrolife à Emporiki Bank, filiale du groupe Crédit Agricole SA, pour un montant de 95 millions d'euros.

  Phoenix est l'une des plus grandes compagnies d'assurance grecques : elle se situait, en 2005, au second rang de l'assurance dommages avec une part de marché de 7,8% et au huitième rang en assurance vie et épargne avec une part de marché de 3,8% (source Hellenic Bank Association, données 2005). En 2006, les primes encaissées ont atteint 206 millions d'euros.

12.2 Tendances de marché postérieures à la clôture du 31 décembre 2006

- Les assureurs ont bénéficié en 2006 d'un environnement économique favorable qui se poursuit début 2007 sous l'impulsion cumulée de la baisse du chômage et de l'augmentation de la consommation des ménages. La croissance du PIB attendue en France pour 2007 se situe à un niveau comparable à 2006, autour de 2%.

- Toutefois, les premiers mois de 2007 sont également marqués par une incertitude concernant l'économie américaine. En effet la chute brutale de la bourse fin févier associée à la crainte d'une récession font peser une certaine incertitude sur la tenue des marchés et le niveau des taux d'intérêts américains dans les mois à venir.

- Les activités d'assurance dommages ont poursuivi leur croissance en 2006 mais à un rythme moins soutenu qu'en 2005, sous l'effet essentiellement des baisses tarifaires consenties sur certains marchés comme l'automobile. Les tarifs auto pourraient repartir à la hausse en 2007 en raison d'une hausse des sinistres constatés fin 2006. Les assureurs ont constaté une dégradation de la sinistralité en habitation et risques agricoles sous l'effet d'évènements climatiques en 2006.

- En 2006, l'assurance vie a été portée conjointement par la bonne santé de la bourse (hausse de 17.5% du CAC en année glissante) et des transferts d'épargne suite à la modification de la fiscalité des plans d'épargne logement de plus de 12 ans, entraînant ainsi une décollecte de ces plans au profit de l'assurance vie. Les placements en unité de compte ont particulièrement profité de la conjonction de ces éléments.

- Après une baisse amorcée en décembre 2006, les cotisations d'assurance vie et de capitalisation diminuent en janvier et février 2007 : à la fin du mois de février, elles s'établissent à 25.9 milliards d'euros (– 7 %). À fin février 2007, la collecte nette (cotisations – prestations) s'établit à 12,9 milliards d'euros, en baisse de 22% par rapport à la même période de l'année précédente, les prestations continuant de progresser fortement depuis janvier.

CHAPITRE 13

PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

13.1 Informations prévisionnelles

Non applicable.

13.2 Objectifs et perspectives

Non applicable.

13.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles

Non applicable.

CHAPITRE 14

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Composition du conseil d'administration de la Société

14.1.1 Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration de 16 membres, dont :

- 14 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

  . 11 administrateurs ayant la qualité de Président de caisse régionale métropolitaine Groupama, représentent l'actionnaire de contrôle :

  Jean-Luc Baucherel (Président), Jean-Luc Wibratte (Vice-Président), Francis Aussat, Jean Baligand, Claude Bartholomeis, Michel Baylet, Robert Drouet, Michel Habig, Solange Longuet, Roger Pailles, Jean-Luc Viet.

  . 3 administrateurs indépendants au sens du groupe de travail Afep/Medef :

  Frédéric Lemoine, choisi en raison de son expérience dans les domaines économique et financier. Il a exercé, au cours des dernières années, les fonctions suivantes :

  - depuis octobre 2004, Senior advisor auprès de McKinsey en France ;
  - de mai 2002 à juin 2004, Secrétaire général adjoint à la présidence de la République, chargé notamment des affaires économiques et financières ;
  - de mai 2000 à mai 2002, Directeur général adjoint en charge des finances de Cap Gemini Ernst and Young ;
  - de janvier 2000 à mai 2000, Directeur financier de Cap Gemini.

  Jean Salmon, choisi en raison de son expérience dans le domaine de l'économie agricole. Il a exercé, au cours des dernières années, les fonctions suivantes :

  - depuis 2001, Vice-Président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et Président de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor ;
  - de 1995 à 2001, Secrétaire adjoint de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

  Philippe Vassor, choisi en raison de son expérience dans les domaines économique et financier. Il a exercé au cours des dernières années les fonctions suivantes :

  - depuis 2005, Président de Baignas SAS ;
  - de 2000 à 2005, Président directeur général en France de Deloitte & Touche et membre de l'Executive Group Mondial en charge des ressources humaines chez Deloitte & Touche ;
  - de 1997 à 2000, responsable de l'activité audit en France chez Deloitte & Touche.

- 2 administrateurs élus par les salariés de la société :

  Henri Durand, Christian Garin

Conformément à ses pratiques de gouvernement d'entreprise, issues du mutualisme, le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Les fonctions exécutives sont donc confiées à un Directeur Général non administrateur (Jean Azéma).

Antérieurement au 18 décembre 2003, elle était administrée par un Directoire désigné par le Conseil de surveillance.

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle, mandat et fonction principale exercée dans la Société	Durée du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la société / Expertise en matière de gestion
Jean-Luc Baucherel • 55 ans • Groupama Loire Bretagne 23, boulevard Solférino - CS 51209 35012 Rennes cedex • Président du Conseil d'administration	Depuis : août 2004 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Président de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Loire Bretagne
Jean-Luc Wibratte • 54 ans • Groupama Grand Est 30, boulevard de Champagne – BP 97830 21078 Dijon cedex • Vice-Président du Conseil d'administration	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Vice-Président de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Grand Est • Président de la SCI du Domaine de Nalys
Francis Aussat • 56 ans • Groupama d'Oc 20, boulevard Carnot 31071 Toulouse cedex • Administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Président Délégué de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama d'Oc
Jean Baligand • 56 ans • Groupama Rhone-Alpes Auvergne 50, rue de Saint-Cyr 69251 Lyon cedex 09 • Administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Vice-Président de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Rhone-Alpes Auvergne
Claude Bartholomeis (*) • 63 ans • Groupama Alpes-Méditerranée 24, Parc du Golf – BP 10359 13799 Aix-en-Provence cedex 3 • Administrateur	Depuis : Janvier 2007 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Administrateur Membre du Bureau de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Alpes-Méditerranée
Michel Baylet • 52 ans • Groupama Centre Atlantique 2, avenue de Limoges BP 8527 79044 Niort cedex 9 • Administrateur	Depuis : juin 2006 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Vice-Président de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Centre Atlantique
Robert Drouet • 62 ans • Groupama Centre-Manche 35, Quai de juillet – BP 169 14010 Caen cedex 1 • Administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Vice-Président Délégué de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Centre-Manche

(*) Administrateur de la société depuis le 15 janvier 2007

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle, mandat et fonction principale exercée dans la Société	Durée du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la société / Expertise en matière de gestion
Michel Habig • 59 ans • Groupama Alsace 101, route de Hausbergen BP 30014 – Schiltigheim 67012 Strasbourg cedex • Administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Administrateur Membre du Bureau de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Alsace
Frédéric Lemoine • 41 ans • AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris • Administrateur	Depuis : février 2005 Echéance : 2011	• Président du conseil de surveillance de AREVA • Senior Advisor auprès de Mac Kinsey
Solange Longuet • 58 ans • Groupama Paris Val de Loire 161, avenue Paul Vaillant Couturier 94250 Gentilly • Administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitante agricole • Vice-Présidente Trésorière de la Fédération Nationale Groupama • Présidente de Groupama Paris Val de Loire
Roger Paillès • 51 ans • Groupama Sud Maison de l'Agriculture Bât 2 – Place Chaptal 34261 Montpellier cedex 2 • Administrateur	Depuis : août 2004 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Administrateur Membre du Bureau de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Sud
Jean Salmon • 59 ans • La Ville Besnard 22550 Henanbihen • Administrateur	Depuis : février 2005 Echéance : 2011	• Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor • Vice-Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture des Côtes d'Armor
Philippe Vassor • 53 ans • 157, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine • Administrateur	Depuis : février 2005 Echéance : 2011	• Président de Baignas SAS
Jean-Luc Viet • 59 ans • Groupama Nord-Est 2, rue Léon Patoux – BP 1028 51686 Reims cedex 2 • Administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Exploitant agricole • Vice-Président Secrétaire de la Fédération Nationale Groupama • Président de Groupama Nord-Est

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle, mandat et fonction principale exercée dans la Société	Durée du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la société / Expertise en matière de gestion
Henri Durand • 51 ans • Gan Assurances Tour Gan 16, Place de l'Iris 92082 Paris La Défense • Administrateur représentant les salariés	Depuis : février 2004 Echéance : 2008	• Salarié de Groupama SA
Christian Garin • 59 ans • Groupama 5/7, rue du Centre 93199 Noisy le Grand • Administrateur représentant les salariés	Depuis : février 2004 Echéance : 2008	• Salarié de Groupama SA

14.1.2 Directeur général

Jean Azéma est Directeur général de Groupama depuis juin 2000. Il a été nommé Président du Directoire de Groupama SA en juin 2000 puis Directeur général de Groupama SA en décembre 2003.

Il est ingénieur de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan (ESAP) et diplômé du Centre National d'Études Supérieures de Sécurité Sociale (CESSS).

Il est entré en qualité de Directeur financier au sein de la caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole de l'Allier en 1979.

En 1987, il devient Directeur de la gestion comptable et de la consolidation à la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles (CCAMA), puis Directeur des assurances de la CCAMA en 1993.

En 1996, il est nommé Directeur général de Groupama Sud-Ouest, puis, en 1998, Directeur général de Groupama Sud.

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle, mandat et fonction principale exercée dans la Société	Durée du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la société / Expertise en matière de gestion
Jean Azéma • 53 ans • Groupama SA 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris • Directeur général non administrateur	Depuis : décembre 2003 Echéance : 2009	• Directeur général de la Fédération Nationale Groupama • Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelle (FFSAM) • Vice-président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA)

14.1.3 Relations au sein des organes d'administration

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration de la Société.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration de la Société (ii) aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.
Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel un membre du conseil d'administration aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou membre de la direction générale de la Société.

Il n'y a pas de restrictions acceptées par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société.

A la connaissance de la Société, les autres mandats exercés par les Administrateurs et le Directeur Général au cours des cinq dernières années sont les suivants :

Prénom Nom	**Autres mandats en cours**			**Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années et expirés**	
	Société	**Fonction**	**Date de nomination**	**Société**	**Fonction**
Jean-Luc Baucherel	Groupama Holding	Administrateur	Décembre 2003	Gan Assurances Vie	Membre du Conseil de surveillance
		Président du Conseil d'administration	Septembre 2004	Gan Patrimoine	Administrateur
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003	Gan Prévoyance	Président du Conseil de surveillance
		Président du Conseil d'administration	Septembre 2004	Groupama Banque	Membre du Conseil de surveillance
				Groupama International	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur
				Groupama S.A	Membre du Conseil de surveillance, puis Vice-président du Conseil de surveillance, puis Vice-président du Conseil d'administration
				Groupama Vie	Président du Conseil de surveillance
				Présence Verte S.A	Vice-président du Conseil de surveillance
				Minster Insurance Company Limited	Administrateur

Prénom Nom	Autres mandats en cours			Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années et expirés	
	Société	**Fonction**	**Date de nomination**	**Société**	**Fonction**
Jean-Luc Wibratte	Banque Finama	Président du Conseil de surveillance	Septembre 2001	Gan Assurances IARD	Administrateur
	Groupama Asset Management	Vice-Président du Conseil d'administration	Juin 2005	Gan Assurances Vie	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur
	Groupama Banque	Président du Conseil de surveillance	Décembre 2001	Groupama Asset Management	Vice-Président du Conseil de surveillance
	Groupama Holding	Vice-Président du Conseil d'administration	Décembre 2003	Groupama Holding 2	Président du Conseil d'administration
	Groupama Holding 2	Vice-Président du Conseil d'administration	Décembre 2003	Groupama Immobilier	Membre du Conseil de surveillance, puis Vice-Président du Conseil de surveillance
	Groupama Immobilier	Vice-Président du Conseil d'administration	Juin 2005	Groupama International	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur
	Groupama Vie	Administrateur	Novembre 2003	Groupama SA	Vice-Président du Conseil de surveillance, puis membre du Conseil de surveillance
	SCI du Domaine de Nalys	Président		Groupama Vie	Membre du Conseil de surveillance
Francis Aussat	Gan Assurances IARD	Administrateur	Novembre 2003	Gan Assurances Vie	Président du Conseil de surveillance
	Gan Assurances Vie	Président du Conseil d'administration	Novembre 2003	Groupama International	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur
	Groupama Holding	Administrateur	Décembre 2003	Groupama SA	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003		
	SCI du Domaine de Nalys	Administrateur			
Jean Baligand	Groupama Holding	Administrateur	Décembre 2003	Caisse Centrale de Réassurance	Administrateur
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003	Gan Patrimoine	Administrateur
	Groupama Vie	Président du Conseil d'administration	Octobre 2004	Groupama Holding	Président du Conseil d'administration
				Groupama Holding 2	Président du Conseil d'administration
				Groupama International	Président du Conseil de surveillance, puis Président du Conseil d'administration, puis Administrateur
				Groupama S.A	Président du Conseil de surveillance, puis Président du Conseil d'administration
				Société Commerciale de Réassurance (SCOR)	Vice-président du Conseil d'administration

Prénom Nom	Autres mandats en cours			Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années et expirés	
	Société	**Fonction**	**Date de nomination**	**Société**	**Fonction**
Claude Bartholomeis (*)	Groupama Vie	Administrateur	Mars 2007		
	Groupama Assicurazioni Spa	Administrateur	Mars 2007		
	Groupama Vita Spa	Administrateur	Mars 2007		
	SCI du domaine de Nalys	Administrateur	Février 2007		
	SCI du château Cap de Fouste	Administrateur			
Michel Baylet	Gan Patrimoine	Administrateur	Mars 2005		
	Gan Prévoyance	Président du Conseil d'administration	Juillet 2006		
	Groupama Holding	Administrateur	Juin 2006		
	Groupama Holding 2	Administrateur	Juin 2006		
	Centaure Aquitaine	Représentant permanent de Groupama Centre-Altantique	Juin 2006		
	SCA du Château d'Agassac	Président du conseil de surveillance	Septembre 2006		
Robert Drouet	Gan Patrimoine	Président du Conseil d'administration	Novembre 2003	Centaure Paris Normandie	Président
	Gan Prévoyance	Administrateur	Juillet 2006	Gan Patrimoine	Président du Conseil de surveillance
	Groupama Assurance-Crédit	Administrateur	Janvier 2000	Gan Prévoyance	Président du Conseil d'administration
	Groupama Holding	Administrateur	Décembre 2003	Groupama International	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003	Groupama SA	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Transport	Administrateur	Novembre 2003	Groupama Transport	Vice-Président du Conseil de surveillance
	SCA du Château d'Agassac	Membre du Conseil de surveillance		Mutuaide Assistance	Membre du Conseil de surveillance
				SAFER Haute Normandie	Président Directeur Général
Michel Habig	Gan Patrimoine	Administrateur	Novembre 2003	Gan Assurances Vie	Membre du Conseil de surveillance
	Gan Prévoyance	Administrateur	Novembre 2003	Groupama International	Administrateur
	Groupama Insurance Company Limited	Administrateur		Groupama Vie	Membre du Conseil de surveillance

(*) Administrateur de la société depuis le 15 janvier 2007

Prénom Nom	Autres mandats en cours			Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années et expirés	
	Société	**Fonction**	**Date de nomination**	**Société**	**Fonction**
Frédéric Lemoine	Areva	Président du Conseil de surveillance	Mars 2005	Cap Gemini France	Administrateur
	Générale de Santé	Membre du Conseil de surveillance	Mai 2006	Cap Gemini Holland	Membre du Conseil de surveillance
	Flamel Technologies	Administrateur	Octobre 2005	Cap Gemini Korea	Administrateur
	Lemoine Conseil et Entreprises (LCE)	Gérant	Octobre 2004	Cap Gemini UK	Administrateur
				Cap Gemini Telecom	Administrateur
				Cap Gemini Poland	Administrateur
Solange Longuet	Gan Assurances IARD	Présidente du Conseil d'administration	Novembre 2003	Gan Assurances IARD	Présidente du Conseil de surveillance
	Gan Assurances Vie	Administrateur	Novembre 2003	Gan Eurocourtage IARD	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Holding	Administrateur	Décembre 2003	Gan Eurocourtage Vie	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003	Groupama International	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur
	Mutuaide Assistance	Administrateur	Décembre 2003	Groupama SA	Membre du Conseil de surveillance
	Présence Verte S.A.	Vice-présidente du Conseil de surveillance	Décembre 2003	Mutuaide Assistance	Membre du Conseil de surveillance
				Banque Finama	Représentant permanent de Groupama Vie, membre du Conseil de surveillance
Marius Mul (*)	Groupama Asset Management	Administrateur	Juin 2005	Groupama Asset Management	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Vie	Administrateur	Novembre 2003	Groupama International	Administrateur
	Groupama Assicurazioni Spa	Administrateur		Groupama Vie	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Vita Spa	Administrateur			
	Banque Finama	Représentant permanent de Groupama Alpes Méditerranée, membre du Conseil de surveillance			
	Jean Gazignaire SA	Administrateur			
	SNC Les Jasmins	Gérant			
	SCS M ET J Mul & Cie	Gérant			
	SARL Mul	Gérant			
	SARL Sotraflor	Gérant			
	SCI Mul	Gérant			

(*) Administrateur de la société jusqu'au 11 décembre 2006

Prénom Nom	Autres mandats en cours			Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années et expirés	
	Société	**Fonction**	**Date de nomination**	**Société**	**Fonction**
Roger Pailles	Gan Patrimoine	Administrateur	Novembre 2003	Gan Patrimoine	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Holding	Administrateur	Septembre 2004	Groupama Immobilier	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003	Groupama International	Administrateur
	Groupama Immobilier	Administrateur	Juin 2005		
	Mutuaide Assistance	Président du conseil d'administration	Décembre 2005		
	SARL Château de Cap de Fouste	Gérant			
	SCI du Domaine de Nalys	Administrateur			
	Groupama Seguros Y Reaseguros SA	Administrateur	Juin 2002		
	SCI du Château de Cap de Fouste	Représentant Groupama Sud, gérant			
	L'Indépendant du Midi	Représentant permanent de Groupama Sud, administrateur			
	Paysan du Midi	Administrateur	Mai 2005		
	Société du journal Midi Libre	Représentant permanent de Groupama Sud, membre du Conseil de surveillance			
Jean Salmon	Néant	Néant			
Philippe Vassor	Arkéma	Administrateur	Mai 2006	Deloitte & Touche France	Président Directeur Général
	Baignas	Président	Juin 2005		
	Infovista SA	Administrateur	Septembre 2005		
Jean-Luc Viet	Gan Eurocourtage IARD	Président du conseil d'administration	Juin 2006	Gan Eurocourtage IARD	Administrateur
	Gan Eurocourtage Vie	Président du conseil d'administration	Juin 2006	Gan Eurocourtage Vie	Administrateur
	Groupama Holding	Administrateur	Décembre 2003	Groupama International	Membre du Conseil de surveillance, puis Administrateur, puis Président du conseil d'administration
	Groupama Holding 2	Administrateur	Décembre 2003	Groupama SA	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Assicurazioni Spa	Administrateur		Groupama Vie	Membre du Conseil de surveillance
	Groupama Vita Spa	Administrateur		Mutuaide Assistance	Président du Conseil de surveillance, puis Président du Conseil d'administration
	Groupama Seguros Y Reaseguros SA	Administrateur	Décembre 2003	Groupama Protection Juridique	Représentant permanent de la Caisse Fraternelle d'Epargne, administrateur
	Groupama Insurance Company Limited	Administrateur			

Prénom Nom	Autres mandats en cours			Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années et expirés	
	Société	**Fonction**	**Date de nomination**	**Société**	**Fonction**
Henri Durand	Néant	Néant			
Christian Garin	Néant	Néant			
Jean Azéma	Groupama Holding	Directeur Général non administrateur	Décembre 2003	Amacam	Administrateur
	Groupama Holding 2	Directeur Général non administrateur	Décembre 2003	Groupama International	Président du Directoire
	Groupama International	Président du conseil d'administration	Juillet 2006	Groupama SA	Président du Directoire
	Mediobanca	Administrateur	Juillet 2003	Groupama Assurance-Crédit	Président du Directoire
	Société Générale	Administrateur	Septembre 2003	Groupama Finance	Président du Directoire
	Véolia Environnement	Administrateur	Avril 2003	Groupama Réassurance	Président du Directoire
	Bolloré Investissement	Représentant permanant de Groupama SA, administrateur	Mars 2004	Soréma NA Reinsurance Company	Administrateur
				Groupama Risques Divers	Administrateur
				Gimar Finance SCA	Représentant permanent de la CCAMA, puis représentant permanent de Groupama Investissement
				SCI Groupama les Massues	Représentant permanent de la CCAMA
				Bolloré Investissement	Représentant permanent de Groupama Assurance et Services, administrateur

14.1.4 Ratification de la cooptation d'administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte de Groupama SA du 30 mai 2007 a ratifié:

- la nomination de Michel Baylet, en qualité d'administrateur, intervenue à titre provisoire lors de la séance du conseil d'administration du 29 juin 2006, en remplacement de Jean-Pierre Rousseau ;

- et la nomination de Claude Bartholomeis, en qualité d'aministrateur, intervenue à titre provisoire lors de la séance du conseil d'administration du 15 janvier 2007, en remplacement de Marius Mul.

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration

Afin d'examiner la survenance d'éventuels conflits d'intérêts entre les devoirs des personnes visées au point 13.1 et leurs intérêts privés et/ou professionnels, il a été mis en place un comité des conventions dont le rôle et le fonctionnement sont décrits au 16.3.3.

Le comité n'a relevé à ce jour aucun conflit d'intérêts.

CHAPITRE 15

REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS

15.1 Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux de Groupama

15.1.1 Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

15.1.1.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Un dispositif de versement des jetons de présence a été autorisé par le conseil d'administration du 20 octobre 2005 et approuvé par l'Assemblée lors de sa séance du 29 juin 2006. Il consiste à verser des jetons de présence à l'ensemble des administrateurs de Groupama SA, hormis le Président du Conseil, qui perçoit une rémunération au titre de ses fonctions, et les administrateurs élus par les salariés. Ainsi, 10 administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire et 3 administrateurs extérieurs perçoivent des jetons de présence.

Un montant fixe annuel de 24.000 € est versé, à parts égales, à chacun des 13 administrateurs ci-dessus mentionnés en rémunération de leur responsabilité générale. À cela s'ajoute un montant variable de 2.000 € pour leur participation effective à chaque séance.

Ces jetons de présence sont versés sur une base trimestrielle.

La participation aux travaux des Comités du Conseil donne lieu au versement de jetons de présence complémentaires aux seuls administrateurs extérieurs, que ceux-ci participent aux Comités en qualité de Président ou en qualité de simple membre. Il leur est ainsi alloué un montant fixe annuel de 5.000 € par comité en rémunération de leur responsabilité générale et un montant variable de 2.000 € pour leur participation effective à chaque séance.

Ces jetons de présence sont versés sur une base trimestrielle.

(chiffres en euros)	**Jetons de présence perçus en 2006 (1)**	**Jetons de présence perçus en 2005 (1)**
Francis Aussat	30.000	36.000
Jean Baligand	28.000	12.000
Jean-Luc Baucherel	-	-
Michel Baylet	8.000	NA
Robert Drouet	30.000	36.000
Henri Durand (3)	-	-
Christian Garin (3)	-	-
Michel Habig	28.000	36.000
Frédéric Lemoine (2)	69.100	38.400
Solange Longuet	30.000	36.000
Marius Mul	26.000	36.000
Roger Pailles	28.000	47.000
Jean-Pierre Rousseau	18.000	36.000
Jean Salmon (2)	34.000	24.000
Philippe Vassor (2)	75.100	34.400
Jean-Luc Viet	30.000	36.000
Jean-Luc Wibratte	28.000	36.000
	462.200	**443.800**

(1) *Les jetons de présence 2005 ont été versés par Groupama Holding, société mère de Groupama SA, à l'exception de 11 000 € versés par Groupama Immobilier à R. Pailles et des jetons versés aux administrateurs indépendants ; les jetons de présence 2006 ont été versés en totalité par Groupama SA*

(2) *Administrateurs extérieurs et indépendants nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans*

(3) *Administrateurs salariés pour une durée de 4 ans ; ils ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat.*

15.1.1.2 Rémunération de certains administrateurs et du Président de Groupama SA

A l'exception du Président de Groupama SA qui perçoit une rémunération versée par Groupama SA, certains administrateurs représentant l'actionnariat de contrôle perçoivent une rémunération en leur qualité de Président de filiales dont le montant annuel est fixé par le conseil d'administration de la filiale sur proposition de son Comité des Rémunérations.

Les Présidents disposent en outre d'un contrat de retraite, dont le taux de cotisation est de 27,10 % de la rémunération visée ci-dessus.

La rémunération du Président de Groupama SA est fixée par le conseil d'administration de Groupama SA sur proposition du Comité des Rémunérations. Elle se compose :

- d'une rémunération annuelle brute versée mensuellement par douzième,
- de droits à un revenu de substitution pour la période suivant la cessation de son activité correspondant à deux fois le revenu de substitution attribué au titre du mandat social du Vice-Président de Groupama SA,
- de la mise à disposition d'un logement de fonction et des avantages annexes déclarés en avantage en nature sans incidence financière pour le bénéficiaire.

(chiffres en euros)	**2005**			**2006**			*Origine de la rémunération*
	Rémunération brute versée	Avantages en nature (1)	TOTAL versé par GROUPAMA SA & les FILIALES	Rémunération brute versée	Avantages en nature (1)	TOTAL versé par GROUPAMA SA & les FILIALES	
Francis Aussat	65 004	17 616	82 620	65 004	17 615	82 619	GAN Assurances VIE
Jean Baligand	15 000	4 065	19 065	45 000	12 195	57 195	Groupama VIE
Jean-Luc Baucherel	260 002	59 091(2)	319 093	260 002	60 123(2)	320 125	Groupama SA
Michel Baylet(3)	-	-	-	22 500	6 098	28 598	GAN Prévoyance
Robert Drouet	65 000	17 615	82 615	65 000	17 615	82 615	GAN Patrimoine
Solange Longuet	45 000	12 195	57 195	45 000	12 195	57 195	GAN Assurances IARD
Roger Pailles	-	-	-	45 000	12 195	57 195	Mutuaide Assistance
Jean-Pierre Rousseau	45 000	12 195	57 195	22 500	6 098	28 598	GAN Eurocourtage Vie & GAN Eurocourtage IARD
Jean-Luc Viet	45 000	12 195	57 195	22 500	6 098	28 598	Groupama International
	-	-	-	22 500	6 098	28 598	GAN Eurocourtage Vie & GAN Eurocourtage IARD
Jean-Luc Wibratte	65 000	17 615	82 615	65 000	17 615	82 615	Banque Finama

(1) *Les avantages en nature sont constitués d'un avantage logement accordé au Président et de cotisations retraite versées au profit du Président de Groupama SA et des Présidents de filiales de Groupama SA.*

(2) *dont :*
- en 2005, logement 23 861 et retraite 35 230
- en 2006, logement 24 893 et retraite 35 230

(3) *Entrée en fonction le 29 juin 2006.*

15.1.2 Rémunérations et avantages versés aux dirigeants exécutifs

15.1.2.1 Rémunération

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe versée par douzième et une rémunération variable versée en début d'année suivante. Les montants sont fixés par le conseil d'administration de Groupama SA sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les autres membres du Comité de Direction Générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable, cette dernière étant déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Il est à noter que le Comité de Direction Générale est composé de 13 membres en 2006, y compris le Directeur général.

(chiffres en euros)	ANNEE 2005		ANNEE 2006	
	Rémunération versée dans l'année	Montant acquis au titre de l'année	Rémunération versée dans l'année	Montant acquis au titre de l'année
Jean Azéma (Directeur Général)				
Rémunération fixe[1]	865 000	865 000	910 000	910 000
Rémunération variable[2]	100 000	120 000	120 000	225 000
Avantages en nature[3]	48 625	48 625	3 728	3 728
	1 013 625	1 033 625	1 033 728	1 138 728
Membres du CDG [3]	4 337 331		4 907 932	
Nombre moyen de membres dans l'année	12		13	

[1] *La rémunération fixe au titre de 2006 a été augmentée de la quote-part de loyer du logement de fonction antérieurement inscrit en avantages en nature.*

[2] *La rémunération variable de l'année « n » est versée en début d'année suivante.*

[3] *Les avantages en nature correspondent en 2006 à un contrat de prévoyance décès*

[4] *Le montant indiqué pour les membres du Comité de Direction générale comprend la rémunération fixe, la rémunération variable, l'intéressement et des avantages divers (logement pour un des membres et véhicule de fonction pour certains membres).*

15.1.2.2 Engagements de retraite pris au bénéfice des dirigeants exécutifs

Un régime de retraite à prestations définies a été mis en place par accord du 26 juin 2001 pour les membres du Comité de Direction Générale ; cet accord a fait l'objet de modifications par accord du 22 mars 2004 puis par accord du 5 décembre 2005. Les membres du Comité de Direction Générale bénéficient de ce régime sous réserve de répondre aux conditions suspensives prévues par l'accord.

- Les droits sont calculés par référence aux années passées dans le Groupe dans une fonction de cadre de direction, et/ou dans une fonction de Direction Générale de Groupama SA.
- La rente obtenue ne pourra être inférieure à 10% du salaire de référence défini dans l'accord ni supérieure à 30% de la rémunération annuelle brute moyenne des 36 derniers mois. Les régimes de base, complémentaires et supplémentaires, ne devront pas dépasser 50% de la rémunération annuelle brute du bénéficiaire.

Le montant total de l'engagement pour l'ensemble des membres du Comité de Direction Générale au 31 décembre 2006 s'élève à 10,6 millions d'euros.

CHAPITRE 16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1.1 Le conseil d'administration

16.1.1.1 Composition du conseil d'administration

Aux termes de l'article 13 futur des statuts, la société est administrée par un conseil d'administration composé de deux catégories d'administrateurs :

- Des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
  Leur nombre est de neuf (9) au moins et de dix-huit (18) au plus.
  La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires est de six (6) ans.
  Lorsqu'un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir de son prédécesseur.

- Des administrateurs élus par le personnel salarié de la société
  Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L 225-27 à L 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les statuts.
  Leur nombre est de deux (2), dont un représentant les cadres.
  En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.
  La durée de leurs fonctions est de quatre (4) ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Tout membre sortant est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée au soixante-dixième (70ème) anniversaire, étant précisé qu'un membre du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie l'année de son soixante-dixième anniversaire.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions.

16.1.1.2 Modalités d'élection des administrateurs salariés

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Dans toutes les hypothèses où pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur à deux avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le conseil d'administration continue jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les quatre (4) ans, de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin,
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin,
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin,
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin,

- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidats ou listes de candidats peuvent être présentés soit par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives, soit par le vingtième des électeurs ou, si le nombre de ceux-ci est supérieur à deux mille, par cent d'entre eux.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les salariés absents le jour du scrutin,
- les salariés d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la société où il est constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les administrateurs élus par le personnel salarié de la société entrent en fonction lors de la réunion du conseil d'administration tenue après proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L 225-27 à L 225-34 du code de commerce, où par les présents statuts sont arrêtés par la Direction Générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

16.1.1.3 Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Si le Président en fonction atteint l'âge limite de 70 ans fixé pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur, ses fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie l'année de son soixante-dixième anniversaire.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

16.1.1.4 Vice-Président

Le conseil d'administration peut nommer parmi ses membres un Vice-Président dont les fonctions consistent, en cas d'empêchement du Président, à convoquer et à présider les séances du conseil, ainsi qu'à présider l'assemblée générale.

Un Vice-Président a été nommé lors de sa séance du 18 décembre 2003.

16.1.1.5 Réunion du Conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président, au siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'Administration peut être convoqué soit par le Vice-Président, soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général.

Les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés

16.1.1.6 Délibérations du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du conseil d'administration ou par le Vice-Président, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du conseil. La présence de la moitié au moins des membres du conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du conseil.

Un représentant du comité d'établissement assiste aux séances du conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du conseil d'administration, des membres de la Direction ou d'autres personnes extérieures à la société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à tout ou partie d'une séance du conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Dans les conditions prévues par la loi, le règlement intérieur prévoit que les réunions peuvent se tenir par visioconférence ou tout moyen de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Président du conseil d'administration, ou à défaut l'auteur de la convocation, informe les personnes convoquées des moyens retenus pour la réunion.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

16.1.1.7 Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société a adopté, à l'unanimité, au cours de sa séance du 10 janvier 2005, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société, et à préciser les droits et obligations des administrateurs.

Ce règlement intérieur qui a été signé par l'ensemble des administrateurs est entré en vigueur le 24 février 2005.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance de la législation et de la réglementation liées à l'exercice de sa fonction. Il prévoit que l'administrateur (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins 1 action, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir, en toute circonstance, dans l'intérêt social de l'entreprise, (ii) a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer aux votes de la délibération correspondante, (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du conseil d'administration ou, le cas échéant, des comités auxquels il appartient, (v) est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations et doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières ou susceptibles d'intéresser les tiers et notamment, les concurrents de la société, ou posséder un caractère confidentiel et présentées comme tel et, (vi) est tenu à une obligation de loyauté.

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, le Président ou le Directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission du conseil, c'est-à-dire la prise de décisions relevant de sa compétence et au contrôle de la gestion exercée par la direction et ce, au plus tard 3 jours avant toute réunion, sauf urgence ou circonstance exceptionnelle.

Pour des raisons de confidentialité, le Président ou le Directeur général pourra juger préférable de mettre les documents demandés à la disposition des administrateurs au siège de la société.

S'il estime que la demande d'information excède la mission de l'administrateur ou est susceptible de soulever un problème de conflit d'intérêts, le Président ou le Directeur général, après en avoir informé l'administrateur concerné, peut consulter préalablement à toute réponse, le Président du comité d'audit et des comptes pour recueillir son avis.

Aux termes du règlement intérieur et selon les recommandations du groupe de travail Afep/Medef, un administrateur est qualifié d'indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

L'implication des trois administrateurs extérieurs est particulièrement importante, dans la mesure où le conseil a souhaité que au moins un administrateur indépendant soit au sein de chacun de ses comités et/ou en assure la Présidence.

Le conseil d'administration consacre, aux termes de son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du conseil (vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, vérifier l'accès à l'information des administrateurs et les conditions de préparation des réunions), (ii) d'apprécier le rôle effectif du conseil d'administration dans l'exercice de ses missions (définition ou approbation de la stratégie, contrôle, autorisation), (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires.

Le Président rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des procédures de contrôle interne et des limitations de ses pouvoirs, s'il y a lieu.

16.1.1.8 Attributions du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et contrôle la gestion de la direction. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Il procède, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns.

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- la modification et la mise en œuvre annuelle de la convention de réassurance avec les caisses régionales et de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité,
- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du groupe et son périmètre d'activité.

En outre, les décisions suivantes doivent être prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés :

- la résiliation de la convention de réassurance à l'initiative de Groupama SA,
- par un vote à bulletin secret, les sanctions en cas de désaccord sur les mesures de redressement à prendre par une caisse régionale, suite à audit, en application de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité,
- par un vote à bulletin secret, la décision de recourir au fonds de solidarité en application de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité,
- la résiliation de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité à l'initiative de Groupama SA

Sont également soumises à l'autorisation du conseil d'administration les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent, pour chacune des catégories ci-après, un montant unitaire fixé par le conseil d'administration :

- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
- acquérir ou céder tous immeubles, hors activité de placement d'assurance
- consentir des sûretés sur les biens sociaux,
- contracter tous emprunts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant avec la société, directement ou indirectement, des liens de capital.

Le Conseil d'Administration a fixé le montant unitaire desdites opérations au-delà duquel le Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable, à savoir :

- Au-delà de 30 millions d'euros :

  . contracter tous emprunts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant avec Groupama SA, directement ou indirectement, des liens de capital ;

- Au-delà de 15 millions d'euros :

  . prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie ;

  . acquérir ou céder tous immeubles, hors activité de placement d'assurance ;

- Au-delà de 7,6 millions d'euros :

  . consentir des sûretés sur les biens sociaux.

Le conseil a d'ailleurs engagé une réflexion sur le relèvement éventuel de certains de ces seuils.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

Le conseil d'administration a la faculté d'établir un règlement intérieur destiné à fixer les règles de fonctionnement des organes sociaux qui ne relèvent pas des statuts.

Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion, un dossier préparatoire étant adressé, dans toutes la mesure du possible, une semaine avant la tenue du conseil.

Les administrateurs reçoivent les informations appropriées et les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission, même en dehors des réunions du conseil, les administrateurs étant soumis à une obligation de confidentialité.

Au cours des séances dudit conseil, qui ne sont pas consacrées à l'examen des comptes, il est fait état des faits marquants intervenus depuis la précédente réunion, d'un compte rendu sur l'activité et la politique de gestion financière suivie, de données chiffrées significatives.

Plus particulièrement en 2006, le conseil a délibéré notamment sur les comptes semestriels et annuels consolidés et combinés, sur la politique de réassurance, sur la stratégie du groupe et les plans d'actions des directions de Groupama SA, sur les travaux des 3 Comités du conseil d'administration.

Sur le dernier exercice, l'assiduité des membres du Conseil d'Administration a été supérieure à 87%.

En application de son règlement intérieur, le conseil d'administration consacre périodiquement un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Dans ce cadre, le conseil d'administration a procédé à une évaluation formalisée de son fonctionnement pour l'exercice 2006 à l'aide d'un questionnaire remis à chaque administrateur et retourné au Secrétariat Général de Groupama SA. Ce questionnaire s'articulait autour de cinq thèmes : la composition et l'information du conseil et des comités, le fonctionnement du conseil, les missions et l'étendue des pouvoirs du Directeur général, l'information des droits et devoirs des administrateurs, l'organisation et le fonctionnement des comités du conseil. Les résultats ont été débattus lors de la séance du comité des rémunérations et des nominations du 14 mars 2007 et présentés à la séance du conseil d'administration du même jour.

Au travers de leur réponse, les membres du conseil d'administration ont globalement souligné leur satisfaction générale quant au mode de fonctionnement du conseil d'administration et des comités.

16.1.2 Direction générale

La Direction générale de la société est assurée par un Directeur général, en vertu de la décision prise par le conseil d'administration de la société en date du 18 décembre 2003, de séparer en application des dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques, les fonctions de Président et de Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toute circonstance, au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration, ainsi que dans les limites fixées par les statuts et le conseil d'administration (voir paragraphe 16.1.1.8).

16.1.3 Le comité de direction générale

Le comité de direction générale assiste le Directeur général de Groupama SA dans ses missions de management de la société. Il définit la stratégie de Groupama SA dans le cadre des orientations générales du groupe et pilote les filiales françaises et internationales.

Organe de préparation et de validation des décisions opérationnelles du ressort de Groupama SA, il fixe les axes prioritaires de travail des différentes directions de la société et contrôle l'application des décisions par ces dernières.

Composé de 13 membres, il réunit les représentants des grandes directions de Groupama SA autour du Directeur général, chaque trimestre sur une journée.

Un comité de direction générale restreint, composé de 8 membres, assiste le Directeur général de Groupama SA dans ses missions de management en se réunissant tous les 15 jours.

16.1.4 Le comité exécutif groupe

Le comité exécutif groupe participe à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie du groupe, avec l'appui de la direction stratégie groupe. Il met en œuvre la stratégie dans le groupe, en assurant la coordination opérationnelle des activités de l'ensemble du groupe.

Le comité exécutif groupe est composé des directeurs généraux des caisses régionales et des principaux dirigeants de Groupama SA. Il est présidé par le directeur général de la société. Il se réunit une fois par mois durant une journée et demie.

Des comités opérationnels (COMOP) spécialisés - métiers, développement, informatique, finance, ressources humaines - regroupent les responsables concernés des entités du groupe. Ils instruisent les dossiers pour le comité exécutif groupe et proposent les mesures à prendre au plan opérationnel en application des orientations stratégiques.

16.2 Absence de contrats de service

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou l'une quelconque de ses filiales.

16.3 Fonctionnement des organes du gouvernement d'entreprise

Groupama SA se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France et applique dans une large mesure les recommandations du rapport Bouton.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent, pour avis, à leur examen. Dans ce cadre, le règlement intérieur du conseil d'administration de Groupama SA prévoit que le conseil est assisté de comités techniques dans l'exercice de ses missions.

Les comités du conseil d'administration n'ont pas de pouvoir propre et leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du conseil. Leur mission consiste à éclairer le conseil d'administration dans certains domaines. Il appartient à ces comités de rapporter les conclusions de leurs travaux au conseil d'administration, sous forme de procès-verbaux, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration, lors de sa séance du 24 février 2005, a décidé de créer, en son sein, un comité d'audit et des comptes, un comité des rémunérations et des nominations et un comité des conventions. Le conseil d'administration s'assure, à cet égard, du bon fonctionnement des comités.

16.3.1 Le comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes a pour mission (i) d'analyser les états financiers semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'approfondir certains éléments avant leur présentation au conseil d'administration, (ii) de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, (iii) d'étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables, (iv) de vérifier le traitement comptable de toute opération significative réalisée par la Société, (v) d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, (vi) d'examiner les engagements hors bilan significatifs, (vii) d'examiner la politique de maîtrise des risques, (viii) de piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes, d'examiner leur programme d'intervention, leurs recommandations, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, d'assurer le suivi de ces dernières et de s'assurer du respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes; à ce titre, le Comité peut demander communication des honoraires versés par la Société et son groupe aux commissaires aux comptes et à leurs réseaux respectifs, (ix) d'entendre à sa demande, sur tous les sujets de sa compétence, les responsables financier et comptable du groupe, (x) d'examiner la cohérence des mécanismes de contrôle interne, de suivi des risques et de respect de l'éthique; d'examiner les travaux d'audit interne et le rapport annuel sur le contrôle interne, (xi) d'entendre les commissaires aux comptes, (xii) de s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité et la fiabilité des comptes de la Société et, (xiii) de contrôler, avant qu'ils ne soient rendus publics, tous les documents d'information comptable et financière émis par la Société.

Par ailleurs, le comité d'audit et des comptes procède à l'examen des projets d'investissement significatifs qui sont soumis à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Le comité d'audit et des comptes est composé de 4 membres désignés par le conseil d'administration dont :

- 2 administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle : Messieurs Roger Pailles et Jean-Luc Wibratte
- 2 administrateurs extérieurs indépendants : Messieurs Frédéric Lemoine et Philippe Vassor

La présidence du comité d'audit et des comptes a été confiée à un administrateur extérieur indépendant (Monsieur Frédéric Lemoine).

Il est à noter que le Directeur général de Groupama SA ne participe pas aux travaux du comité d'audit et des comptes et qu'il est représenté par le Directeur financier assisté de son Directeur comptable, le Secrétaire général, qui est également le Secrétaire du comité et le Directeur de l'Audit et de l'Actuariat. Participent également à ces réunions les commissaires aux comptes qui sont par ailleurs entendus par les membres du comité, lors de chaque séance, hors la présence du management de l'entreprise.

Le mode d'organisation du comité d'audit et des comptes est pleinement conforme aux recommandations en matière de gouvernement d'entreprise.

Il est prévu cinq séances du comité d'audit et des comptes en 2007. Il est donc prévu pratiquement autant de séances du comité d'audit et des comptes que de séances du conseil d'administration, hors séances exceptionnelles.

Ces séances se tiennent en principe, de trois à sept jours avant la tenue des conseils.

Le comité d'audit et des comptes rend compte au conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

Au cours de l'exercice 2006, le comité d'audit et des comptes s'est réuni six fois, les 21 février, 20 mars, 18 mai, 21 septembre, 20 novembre et 6 décembre. Il a chaque fois rendu compte de ses travaux au conseil d'administration. Le taux d'assiduité s'est élevé à 100 %.

Les principaux sujets examinés par le Comité d'audit et des comptes au cours de l'exercice 2006 ont été les suivants :

- comptes annuels 2005 consolidés IFRS et sociaux et semestriels consolidés IFRS,
- contrôle interne groupe,
- programme d'audit prévisionnel 2007,
- principes, règles et options comptables retenus pour l'arrêté des comptes 2006,
- missions des commissaires aux comptes,
- examen des projets d'acquisition significatifs,
- litiges significatifs.

16.3.2 Le comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations a pour mission (i) de soumettre à l'approbation du conseil d'administration toutes propositions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, retraites et attribution éventuelle d'options de souscriptions ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction de la Société, (ii) de faire toutes propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, à l'attribution et à la répartition des jetons de présence, (iii) d'examiner les conditions, le montant et la répartition des programmes éventuels d'options de souscription ou d'achat d'actions, (iv) de procéder à la définition des règles de fixation de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux et veiller à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux et avec la stratégie à moyen terme du groupe, (v) d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les dirigeants, le cas échéant, d'autres sociétés du groupe, y compris les avantages en matière de retraite et les avantages de toute nature, (vi) d'organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers, (vii) de vérifier annuellement la situation individuelle de chacun des administrateurs au regard de la qualification d'administrateur indépendant et de communiquer les conclusions de son examen au conseil d'administration, (viii) de mener annuellement les travaux d'évaluation du mode de fonctionnement du conseil d'administration et de communiquer les conclusions de ses travaux au conseil d'administration.

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de 5 membres dont :

- 4 administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle : Messieurs Francis Aussat (Président du comité), Robert Drouet et Jean-Luc Wibratte, Madame Solange Longuet
- 1 administrateur extérieur indépendant : Monsieur Frédéric Lemoine

Parmi ses membres ne figure pas le Président de Groupama SA.

La durée du mandat des membres du comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur ou de censeur.

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du conseil d'administration et le cas échéant de censeurs et préalablement à l'examen par le conseil d'administration de la rémunération du Président et du Directeur général. Les membres sont convoqués par le Président du Comité ou deux de ses membres. Le Président du conseil d'administration ou le Directeur général peut en outre demander au Président du Comité de convoquer le Comité des rémunérations et des nominations sur un point précis.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que la moitié au moins de ses membres y assiste. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité faisant état de l'ordre du jour et des débats qui ont eu lieu entre les membres du Comité. Le Président du Comité ou un membre du Comité désigné à cet effet fait rapport au conseil d'administration des avis et recommandations du Comité pour qu'il en délibère.

Le Comité est tenu d'établir un rapport d'activité sur l'exercice écoulé qu'il remet au conseil d'administration dans les trois (3) mois suivant la clôture de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2006, le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni trois fois, les 16 mars, 18 septembre et 7 décembre. Il a chaque fois rendu compte de ses travaux au conseil d'administration. Le taux d'assiduité s'est élevé à 93%.

Les principaux sujets examinés par le Comité des rémunérations et des nominations au cours de l'exercice 2006 ont été les suivants :

- situation des rémunérations des mandataires sociaux,
- poursuite des travaux sur la détermination de la part variable de la rémunération du Directeur général,
- projet d'évaluation du mode de fonctionnement du conseil d'administration pour 2006.

16.3.3 Le comité des conventions

Le comité des conventions a pour mission (i) d'analyser toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et les personnes suivantes : son Président, son Directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, la société contrôlant l'un de ses actionnaires (disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %) au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, l'un de ses censeurs, y compris les conventions auxquelles une des personnes énumérées ci-dessus est indirectement intéressée, (ii) d'analyser toute convention intervenant entre la société et une entreprise, si le Président, le Directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des censeurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateurs, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise, (iii) de présenter un rapport au conseil d'administration pour chacune de ces conventions projetées sur ses parties, son objet, son montant et ses modalités principales et rendre ses conclusions notamment sur la procédure applicable (autorisation préalable ou communication par le Président, aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes, dès lors qu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales au sens de l'article L.225-39 du Code de commerce), (iv) de rendre également compte au conseil d'administration de l'évolution de ces conventions.

Un des objectifs principaux qui a présidé à la création du comité des conventions a été la prévention de tout conflit d'intérêt potentiel entre les caisses régionales et Groupama SA et ses filiales, susceptible de découler de leurs relations d'affaires. Dans ce cadre, le comité veille en permanence, selon des seuils de significativité définis, à la sécurité juridique des conventions et au respect de l'intérêt social de chacune des entités concernées.

Le comité des conventions est composé de 3 membres dont :

- 2 administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle : Messieurs Jean-Luc Viet et Jean-Luc Wibratte
- 1 administrateur extérieur indépendant : Monsieur Philippe Vassor

La Présidence du comité des conventions est confiée à un administrateur extérieur indépendant (Monsieur Philippe Vassor).

Participent aux travaux de ce comité le Secrétaire général et le Directeur financier.

Le comité des conventions rend compte au conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur ou de Censeur. Le Comité désigne son Président parmi les administrateurs indépendants. Le Secrétaire général de Groupama SA assure les fonctions de Secrétaire du comité.

Le Comité des Conventions se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an pour examiner la convention de réassurance. Les membres sont convoqués par le Président du Comité ou deux de ses membres. Le Président, ou le Directeur général, peut en outre demander au Président de convoquer le Comité des Conventions sur un point précis.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que la moitié au moins de ses membres y assiste. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité faisant état de l'ordre du jour et des débats qui ont eu lieu entre les membres du comité. Le Président du comité ou un membre du comité désigné à cet effet fait rapport au conseil d'administration des avis et recommandations du comité pour qu'il en délibère.

Le Comité est tenu d'établir un rapport d'activité sur l'exercice écoulé qu'il remet au conseil d'administration dans les trois (3) mois suivant la clôture de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2006, le comité des conventions s'est réuni trois fois, les 16 mars, 21 septembre et 8 décembre. Il a chaque fois rendu compte de ses travaux au conseil d'administration. Le taux d'assiduité s'est élevé à 100%.

Les principaux sujets examinés par le Comité des conventions au cours de l'exercice 2006 ont été les suivants :

- conventions réglementées,
- schéma descriptif de la réassurance interne entre Groupama SA et les Caisses régionales,
- relations d'affaires entre les Caisses régionales et la société et ses filiales.

16.4 Contrôle interne

La société dispose de procédures de contrôle interne tant au plan opérationnel que financier. Ces procédures sont décrites dans le rapport spécifique du Président du conseil d'administration de la société sur le contrôle interne.

Le rapport du Président du conseil d'administration établi, conformément aux dispositions de l'article L 225-37, alinéa 6 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, et le rapport des commissaires aux comptes présentant leurs observations, sont présentés à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2007. Ils figurent en annexes 5 et 6 du présent document.

CHAPITRE 17

SALARIES – RESSOURCES HUMAINES

17.1 Politique sociale

Au 31 décembre 2006, Groupama SA compte près de 14 000 salariés (10.574 en France et 3 362 à l'International).

Sur la base de l'organisation décentralisée de Groupama SA, chacune des entreprises gère au plus près du terrain ses ressources humaines et sa politique sociale en cohérence avec les principes d'action et les orientations définis pour le Groupe.

Les entreprises du périmètre consolidé ont en France, en 2006, recruté pour renforcer leurs réseaux commerciaux et les plates-formes relations clients et étoffer leurs équipes de management et d'experts (marketing, contrôle de gestion, actuariat, informatique, etc.) : 16 % des nouveaux collaborateurs ont moins de 26 ans, 7 % résultent de mobilités d'autres entreprises du Groupe et 12 % résultent de stabilisation de CDD en CDI.

Parallèlement à ces recrutements les départs ont concerné environ 970 collaborateurs (dont retraite 8 %, démission 27 %, licenciements 21 %).

En 2006, la mobilité interne a concerné, en France selon les entreprises de 5 à 8 % des effectifs, 80 collaborateurs ont changé d'entreprise au sein du Groupe.

L'investissement formation du périmètre consolidé s'établit à 5,5 % de la masse salariale.

Ces efforts concernent toutes les catégories professionnelles et constituent un enjeu majeur pour le développement des compétences métiers et managériales essentielles pour la réussite des projets engagés par le Groupe.

En France, les entreprises du périmètre consolidé relèvent principalement de la Convention Collective des Sociétés d'Assurance (concernant 86 % des collaborateurs), les autres entreprises relevant de conventions propres à leurs activités (banque, assistance,…). Les dispositions conventionnelles sont complétées par des accords interentreprises ou d'entreprise, notamment en ce qui concerne les systèmes de retraite et de prévoyance ainsi que l'organisation et la durée du travail. Le Comité de Groupe et le Comité d'Entreprise Européen constituent les instances sociales de niveau Groupe.

S'agissant de la politique salariale collective, des dispositifs d'intéressement ont été mis en place dans toutes les entreprises du Groupe. A ce titre, 25,6 millions d'euros ont été distribués, en 2006, aux salariés du périmètre consolidé

Afin de répondre par anticipation à la problématique retraite des salariés, une négociation a été menée qui s'est traduite par la mise en place d'un PERE et d'un PERCO, celui-ci ayant vocation, en 2007, à être étendu, par adhésion, à toutes les entreprises France.

Fort des principes d'action de responsabilité, de solidarité et de proximité qui fondent son identité, le Groupe est un acteur engagé comme assureur, organisation professionnelle agricole et aussi comme employeur.

Dans cet esprit, le Groupe se prépare à assumer pleinement les engagements inhérents à sa prochaine adhésion à la Charte de la Diversité (pour le périmètre France), après avoir adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies le 7 février 2007.

17.2 Effectifs du groupe

Évolution des effectifs salariés de Groupama SA
(effectifs inscrits à fin d'année)

Le périmètre Groupe englobe la totalité des entreprises qui le compose. Le périmètre consolidé comporte 41 entreprises pour un effectif total de 13 936 salariés se décomposant de la façon suivante :

En nombre d'inscrits	2006			2005	2004
	Assurance	**Finance**	**Total**	**Total**	**Total**
France	9 631	943	10 574	10 460	10 473
Grande-Bretagne	1 207		1 207	767	809
Espagne	875		875	764	749
Italie	396		396	397	394
Hongrie	240		240	253	274
Autres UE	114		114	108	105
Turquie	501		501		
Hors UE	29		29	30	39
Total	**12 993**	**943**	**13 936**	**12 779**	**12 843**

En nombre d'inscrits	2006	2005	2004
Groupama SA	1 531	1 510	1 518
Sièges et SAV des filiales ayant la relation globale clients/réseaux[(1)]	3 951	3 881	3 793
Forces commerciales des filiales ayant la relation globale clients/réseaux [(1)]	2 045	2 120	2 303
Filiales assurances / banque et services France	861	802	733
dont Groupama banque	*318*	*286*	*259*
Filiales financières et immobilières	629	619	615
Entreprises supports (informatique, logistique)	1 557	1 528	1 573
Sous-Total France	***10 574***	***10 460***	***10 473***
International	3 362	2 319	2 370
TOTAL	**13 936**	**12 779**	**12 843**

(1) *Gan Assurances IARD*
Gan Assurances Vie
Gan Eurocourtage IARD
Gan Eurocourtage Vie
Gan Patrimoine
Gan Prévoyance
Groupama Transport
Gan Outre-Mer IARD

L'effectif total du périmètre France consolidé est de 10 574 salariés inscrits au 31 décembre 2006 et se répartit de la manière suivante :

Répartition par sexe

Hommes	Femmes
49%	51%

Répartition par type de contrat

CDI	CDD *
97%	3%

* dont 0,6% de contrats en alternance

Répartition par statut

NC	C
55%	45%

La pyramide des âges se décompose comme suit :

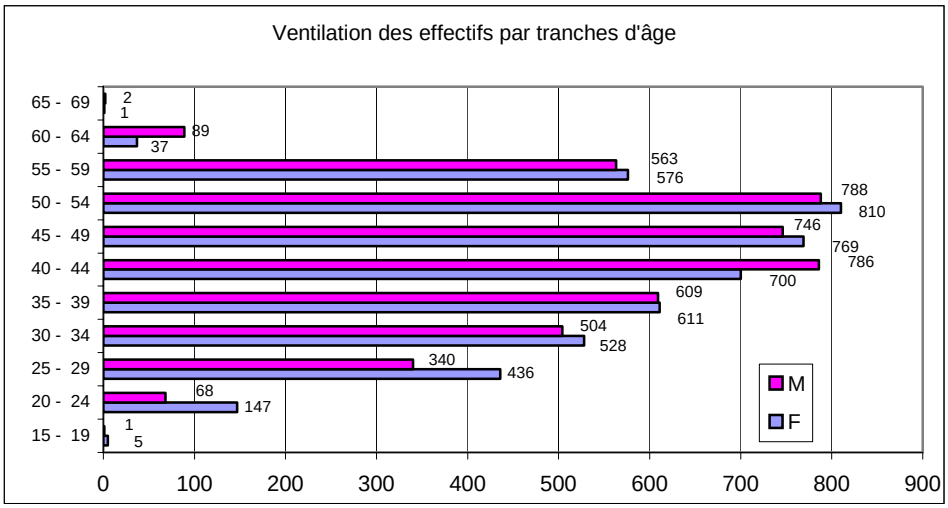

17.3 Participations et stock options

La société Groupama SA n'a consenti aucune option de souscription ou d'achat à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2006. À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions susceptible d'être exercée.

Chaque administrateur de la société détient au moins une action de la société, conformément à l'article 12 des statuts.

17.4 Engagements au profit des membres du personnel

17.4.1 Régimes de retraite

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques.

Dans le cas le plus fréquent, les entités du périmètre consolidé s'adressent à des compagnies d'assurance interne au groupe : Groupama Vie, Gan Eurocourtage Vie. Des provisions sont donc constituées dans les comptes du périmètre consolidé pour couvrir cet engagement. Les sommes perçues sont investies dans des placements adaptés.

17.4.2 Autres avantages à long terme

Le groupe provisionne par ailleurs dans ses comptes des provisions au titre des autres avantages à long terme en faveur des salariés du groupe, à savoir :
- les médailles du travail, et
- les jours anniversaires.

CHAPITRE 18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat de la Société

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions, le pourcentage de capital et le pourcentage de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires de la Société au 31 décembre 2006.

Actionnaire (au 31 décembre 2006)	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Groupama Holding *	210.423.879	90,89	420.768.331	90,89
Groupama Holding 2 *	20.814.364	8,99	41.628.728	8,99
Autres **	276.525	0,12	552.950	0,12
Total	231.514.768	100	462.950.009	100

* *Groupama Holding et Groupama Holding 2 sont les sociétés holding de Groupama SA dont les actionnaires sont les caisses régionales d'Assurances et de Réassurance Mutuelles Agricoles.*

** *Au 31 décembre 2006, les salariés, anciens salariés et mandataires exclusifs détiennent 276.461 actions, soit 0,12% de la Société. Par ailleurs, à la même date, les administrateurs détiennent ensemble 64 actions, soit 4 actions de la société chacun depuis la division du nominal de l'action Groupama SA par quatre décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2006.*

Au travers de la société Groupama Holding et de la société Groupama Holding 2, qu'elles détiennent à 100%, les Caisses régionales d'Assurances et de Réassurance Mutuelles Agricoles contrôlent majoritairement la société Goupama SA.

CHAPITRE 19

OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1 Présentation générale

Groupama SA et ses filiales, qui composent le pôle capitalistique du groupe Groupama entretiennent avec leurs actionnaires de contrôle, les caisses régionales Groupama, qui composent le pôle mutualiste du groupe Groupama, des relations économiques importantes et durables ayant pour axe central la réassurance des caisses régionales par Groupama SA, complétée par des relations d'affaires entre les filiales de Groupama SA et les caisses régionales dans les domaines de l'assurance, de la banque et des services.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama SA et ses filiales consolidées par le biais du réseau des caisses régionales se concentre principalement sur Groupama SA et sur Groupama Vie. Sur la base de ces deux entités, la contribution du réseau des Caisses régionales au chiffre d'affaires consolidé représente plus de 30 % du chiffre d'affaires consolidé total 2006.

L'interdépendance économique qui en résulte a conduit les deux pôles du Groupe à mettre en place des dispositifs conventionnels visant à protéger la sécurité de l'ensemble.

19.1.1 La réassurance

Les caisses régionales sont tenues de se réassurer exclusivement auprès de Groupama SA.

Cette obligation, qui a un fondement réglementaire, est inscrite dans les statuts des caisses régionales. Cette exclusivité de réassurance entraîne une solidarité économique inscrite dans la durée qui se traduit par un transfert d'une proportion substantielle de l'activité d'assurance de dommages des caisses régionales vers Groupama SA.

La relation de réassurance repose sur le principe de « partage de sort » entre les caisses régionales cédantes et leur réassureur Groupama SA. Ce principe vise à faire en sorte que, dans la durée, il n'y ait entre les cédantes et leur réassureur ni gagnant, ni perdant.

Sa mise en œuvre repose sur un emploi important de la réassurance de quote-part et sur la participation du réassureur aux décisions de gestion en assurance directe qui conditionnent la rentabilité de l'ensemble.

Ainsi, Groupama SA participe à l'élaboration des conditions techniques, notamment tarifaires, applicables en assurance directe ou élabore elle-même ces conditions selon la nature des risques réassurés.

Par ailleurs, Groupama SA peut participer à la gestion de tout dossier de sinistre et co-gère tout sinistre dont le coût présumé dépasse certains seuils.

La convention de réassurance prévoit aussi un certain nombre de mécanismes permettant de rétablir rapidement les déséquilibres éventuels.

Le partage de sort instauré entre les caisses régionales et Groupama SA conduit également à prévoir que Groupama SA peut participer à certaines charges spécifiques de développement des portefeuilles d'assurance (financement de projet, d'expérimentation, de partenariat, etc…) dès lors que ces projets entrent dans la stratégie du Groupe et sont potentiellement généralisables à l'ensemble des caisses régionales, la réassurance en quote-part permettant en effet à Groupama SA de participer aux résultats futurs des portefeuilles ainsi développés.

Cette relation de réassurance s'inscrit par construction dans le long terme et la convention de réassurance entre Groupama SA et les caisses régionales prévoit une durée égale à celle de la société Groupama SA qui, sauf prorogation, s'achèvera en 2086. Les modifications éventuelles de la convention s'effectuent selon un processus décisionnel fondé sur la concertation et confèrant au conseil d'administration de Groupama SA un pouvoir d'approbation final.

Il résulte de cette relation de réassurance une puissante communauté d'intérêts entre les caisses régionales et Groupama SA. D'une part les caisses régionales ont un intérêt vital à préserver l'équilibre économique et financier de leur réassureur exclusif. D'autre part, Groupama SA a un intérêt majeur non seulement à l'équilibre économique et financier des Caisses, mais aussi à leur croissance à laquelle elle participe à proportion de l'activité d'assurance dommages transférée.

La convention de réassurance est plus amplement décrite infra § 2.1.

19.1.2 Les relations d'affaires entre les filiales de Groupama SA et les caisses régionales dans les domaines de l'assurance, de la banque et des services

Groupama SA et les caisses régionales entretiennent des relations d'affaires au travers de diverses filiales de Groupama SA. Celles-ci ont pour activités, soit d'offrir des produits ou services destinés aux sociétaires et clients dans les domaines de l'assurance, de la banque ou des services, soit de fournir des moyens aux entités du Groupe dans le domaine financier.

Ces relations d'affaires sont régies par un principe de préférence de Groupe pouvant aller jusqu'à l'exclusivité qui trouve son fondement dans l'intérêt des caisses régionales de satisfaire leurs besoins de produits ou services et de rentabiliser les investissements réalisés dans les filiales au travers de Groupama SA.

Le caractère préférentiel de ces relations a été inscrit dans une convention approuvée par le conseil d'administration de Groupama SA le 14 décembre 2005.

Aux termes de cette convention, les engagements respectifs de Groupama SA et des caisses régionales sont les suivants :

- Groupama SA veille à ce que les filiales offrent des produits ou services répondant aux attentes du marché (s'agissant des produits ou services destinés aux sociétaires ou clients) ou aux besoins des entités du Groupe (s'agissant des services financiers destinés aux entités du Groupe) et qui soient compétitifs par rapport à l'offre des entreprises concurrentes en termes de prix et de qualité de service.

- Les caisses régionales s'engagent :

  - S'agissant des filiales offrant des produits ou services destinés aux sociétaires et clients :

    - à ne distribuer en aucun cas de produits ou services concurrents offerts par des tiers ;
    - à distribuer les produits ou services des filiales d'assurance vie, de banque de particuliers et d'épargne salariale ;
    - à distribuer les services des filiales d'assurance dommage ou ceux des filiales de services liés à l'assurance si elles n'offrent pas elles-mêmes ces services et décident de recourir à des prestations externes ;
    - à n'exercer qu'à titre accessoire et en se coordonnant, sous l'égide de Groupama SA, avec Groupama Transport dans le domaine de l'assurance transports.

  - S'agissant des filiales offrant des services financiers destinés aux entités du Groupe :

    - à donner la préférence à ces filiales à niveau de prix et de qualité de service égal.

La durée de cette convention est de 10 ans à compter du 1er janvier 2006.

La création et le développement de filiales offrant des services d'assurance ou des services annexes et des services de banque aux sociétaires et clients du Groupe répond à la nécessité pour les caisses régionales, dont l'activité principale est réglementairement limitée à l'assurance de dommages, de disposer d'une offre de services financiers complète tout en partageant entre elles, au travers de Groupama SA, l'investissement que représentent la création et la rentabilisation d'une filiale.

Tel est le cas des services d'assurance vie de Groupama Vie, de la banque de particuliers Groupama Banque, de Groupama Epargne Salariale et d'un certain nombre de filiales de services (Mutuaide, Capsauto, FMB, etc….).

Groupama SA trouve son intérêt à réaliser ces investissements sous trois aspects :

- En raison de leur rentabilité intrinsèque future.

- En raison de la communauté d'intérêts entre elle et les caisses régionales résultant de la réassurance ; Groupama SA bénéficie ou subit toute avancée ou recul de la position des caisses régionales sur le marché de l'assurance de dommage ; elle trouve donc un intérêt direct à ce que les caisses régionales disposent d'une offre compétitive sur d'autres secteurs du marché (assurance vie, services financiers, etc….) pour lutter à armes égales avec les autres assureurs généralistes présents sur le marché ou avec les bancassureurs.

- Les investissements réalisés dans ces filiales permettent aux filiales de Groupama SA distribuant la marque Gan de disposer également de l'offre de services; tel est le cas de la banque de particuliers, de l'épargne salariale, des services annexes à l'assurance, etc……

19.1.3 Les dispositifs de sécurité

19.1.3.1 Marque Groupama

La marque Groupama est la propriété exclusive de Groupama SA qui en concède la licence d'exploitation aux Caisses régionales et aux filiales. Groupama SA est ainsi garante de la maîtrise de la marque et de la protection d'un actif essentiel du Groupe.

19.1.3.2 Convention portant dispositif de sécurité et de solidarité

Groupama SA et les caisses régionales ont conclu une convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité en date du 17 décembre 2003 qui vise à garantir la sécurité de la gestion et l'équilibre financier de l'ensemble des caisses régionales et de Groupama SA et à organiser la solidarité.

Cette convention comporte trois volets :

- Audit

  Groupama SA procède une fois tous les trois ans à un audit de toutes les opérations des caisses régionales afin de vérifier les équilibres économiques et financiers actuels et futurs de chaque caisse régionale, le respect des obligations réglementaires et le respect de la convention de réassurance.

  Par ailleurs, un audit est également réalisé en cas de perte enregistrée par une caisse régionale dont la nature et la répétition sur trois exercices la placerait en situation d'insuffisance des fonds propres et actifs correspondants nécessaires à son activité.

  Le niveau des fonds propres et actifs nécessaires est fixé selon un processus décisionnel fondé sur la concertation et conférant au conseil d'administration de Groupama SA un pouvoir d'approbation final.

  Ce niveau a été fixé très au–dessus des exigences réglementaires de solvabilité.

  En cas de désaccord de la caisse régionale concernée sur les mesures de redressement préconisées par un audit, une procédure de conciliation intervient à l'issue de laquelle le conseil d'administration de Groupama SA peut décider à la majorité des 2/3 de demander la démission du conseil d'administration de la caisse régionale et/ou la révocation du Directeur général.

  En cas de refus, le conseil d'administration de Groupama SA peut décider à la majorité des 2/3 de proposer à la Fédération Nationale Groupama d'exclure la caisse régionale de la Fédération Nationale Groupama, exclusion ayant pour effet d'entraîner l'exclusion de la caisse régionale du groupe.

- Fonds de solidarité

Les caisses régionales et Groupama SA participent à un Fonds de solidarité afin d'intervenir en faveur des caisses régionales au cas où leurs fonds propres et leurs résultats ne garantiraient plus qu'elles pourront durablement faire face à leurs engagements et obligations.

Ce Fonds est alimenté, pour ce qui concerne les caisses régionales, au prorata de leurs cotisations d'assurance conservées, par une dotation annuelle aux réserves jusqu'à ce que le cumul des dotations de la caisse régionale atteigne 3 % des cotisations conservées.

Groupama SA ne dote pas une telle réserve mais a pris un engagement d'intervention au titre du fonds de solidarité calculé selon la même méthode que les dotations des caisses.

Les interventions du Fonds sont possibles si deux conditions sont remplies :

- La caisse régionale a enregistré une perte dont la nature et la répétition sur trois exercices la placeraient en situation d'insuffisance de fonds propres et actif nécessaires à son activité déterminée comme mentionné ci-dessus.

- La caisse régionale s'engage à mettre en œuvre un plan de redressement dont le contenu est approuvé par Groupama SA.

La décision d'intervention du fonds est prise par le conseil d'administration de Groupama SA à la majorité des 2/3.

- Nomination des directeurs généraux des caisses régionales

Les directeurs généraux des caisses régionales sont nommés par leur conseil d'administration après avis d'un comité des carrières des hauts dirigeants du groupe composé de directeurs généraux de Groupama SA et de caisses régionales et de présidents de caisses régionales.

19.1.3.3 Le Comité des conventions

Le Comité des conventions, comité d'études du conseil d'administration de Groupama SA, est présidé par un administrateur indépendant.
Ce comité a notamment pour mission d'examiner les modalités d'application annuelle de la convention de réassurance et les conventions conclues entre Groupama SA, ses filiales et les caisses régionales en veillant à la sécurité juridique desdites conventions et au respect de l'intérêt social de chacune des entités concernées.

19.2 Les Conventions entre Groupama SA et ses filiales et les caisses régionales

19.2.1 La convention de réassurance

Le besoin de réassurance est à l'origine des liens tissés depuis leur création, il y a plus d'un siècle, entre les caisses Groupama. La circonscription géographique des caisses, limitée à l'époque à un ou deux départements, les conduisit, pour se développer, à rechercher une compensation de leurs risques à l'échelon national, comme en bénéficiaient par construction les grandes compagnies d'assurance concurrentes. C'est ainsi que s'est constitué au fil du temps un système de réassurance interne entre des caisses d'assurance régionales et une caisse centrale dont la fonction de réassurance est aujourd'hui exercée par Groupama SA.

La réassurance des caisses régionales auprès de Groupama SA a ainsi pour finalité, par la mutualisation interne des risques, de donner à chacune d'elles, sur sa circonscription, des capacités de souscription équivalentes à celles dont disposerait une entreprise unique couvrant l'ensemble du territoire. Elle permet, de même, de limiter le recours à la réassurance externe aux besoins qui seraient ceux d'une telle entreprise.

Pour réaliser cet objectif, la réassurance des caisses régionales s'effectue dans un cadre commun fixé par une convention et non par des traités de réassurance individuels. Cette convention, dont l'origine est très ancienne, repose sur un certain nombre de principes fondateurs qui perdurent au-delà des adaptations qui lui ont été apportées au cours du temps.

19.2.1.1 Principes permanents et adaptations de la convention de réassurance

Les principes permanents sont les suivants :

- obligation de réassurance exclusive auprès de Groupama SA,
- les modalités de réassurance définies par la convention sont élaborées dans le cadre d'instances de concertation réunissant Groupama SA et l'ensemble des caisses, elles sont valables pour l'ensemble des caisses régionales,
- partage de sort global entre les caisses et leur réassureur interne : tous les risques sans exception font l'objet d'une cession, et notamment d'une cession en quote-part ; ceci permet à Groupama SA de participer au développement d'ensemble de l'activité des caisses, y compris dans des branches où la réassurance n'est techniquement pas indispensable (assurance santé par exemple) ; en contrepartie, Groupama SA accompagne systématiquement en réassurance les caisses dans le lancement de risques nouveaux, moins bien connus (assurance multirisques récoltes, assurance dépendance…), en en déterminant toutefois les conditions d'assurance.
- rétrocession par Groupama SA aux caisses régionales d'une partie du résultat global de ses acceptations, permettant de réduire les besoins de réassurance externe du groupe et d'intéresser la communauté des caisses à l'équilibre des cessions qu'elles effectuent auprès de Groupama SA.

Toute modification des paramètres structurants de la convention de réassurance et de ses annexes doit faire l'objet d'un avenant écrit, approuvé par les caisses régionales de Groupama SA selon la procédure suivante :

- les propositions de modifications sont élaborées dans le cadre d'un groupe de travail réassurance composé de représentants de Groupama SA et des caisses régionales ;
- elles sont soumises ensuite à l'approbation des caisses régionales au sein d'une réunion des directeurs généraux des caisses régionales et du Directeur général de Groupama SA ;
- elles sont présentées enfin par le Directeur général de Groupama SA à l'approbation du conseil d'administration de Groupama SA qui statue sur la proposition de modifications à la majorité simple, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des conventions.

Les adaptations apportées à la convention de réassurance au cours des deux dernières décennies ont été provoquées par deux facteurs :

- soit par les transformations de l'organisation des caisses (regroupements successifs, ouverture du sociétariat et reprise du portefeuille de risques non agricoles auparavant porté par la filiale Samda), qui ont modifié leur taille donc leurs capacités de rétention,
- soit par l'expérience des résultats de certaines catégories de risques (événements climatiques majeurs, déséquilibre des risques industriels…) qui a conduit à renforcer la responsabilisation des caisses en matière de maîtrise de la souscription et des coûts de sinistres par l'accroissement de leurs conservations dans ces branches.

Comme indiqué précédemment, la convention de réassurance appréhende la totalité des risques souscrits par les caisses régionales. Il est construit en tenant compte à la fois de leur équilibre d'ensemble et de leurs caractéristiques propres en matière de besoins de protection. À cette fin, l'ensemble des risques fait l'objet d'une classification qui permet de différencier les solutions apportées en réassurance tout en assurant une cohérence transverse.

19.2.1.2 Classification des risques réassurés

L'essentiel des risques est classé en trois familles principales, selon la nature de leur besoin de protection, qui est fonction de leur degré de volatilité :

- les risques de base : ils regroupent les risques des particuliers et professionnels comme l'automobile, la responsabilité civile générale, l'assurance de personnes, la santé individuelle et l'incendie, à l'exclusion des risques naturels, ou de risques très spécifiques comme la construction, la dépendance... ; ces risques se caractérisent par une volatilité assez faible qui requiert essentiellement une protection contre les sinistres dépassant un certain seuil ;

- les risques atmosphériques : il s'agit des risques tempête, grêle et neige sur bâtiments d'une part, et des risques traditionnels d'assurance récoltes d'autre part (grêle, tempête, gel) ; ils sont source de très forte volatilité (surtout en tempête) en raison du cumul de petits et moyens sinistres consécutifs à un même événement naturel sur une grande étendue géographique, ou par suite d'événements successifs ;
- les risques lourds : ils regroupent les risques responsabilité civile, incendie, bris de machines et pertes d'exploitation des entreprises ; ils sont potentiellement à l'origine de sinistres individuels importants, voire catastrophiques, qui déterminent une forte volatilité des résultats, et leur souscription requiert de fortes compétences techniques, en partie centralisées.

L'ensemble des risques classés dans une même famille fait l'objet de cessions de même niveau, adaptées à leurs caractéristiques techniques communes.

Les risques qui ne peuvent relever de ces trois groupes en raison de leur nouveauté ou de leurs spécificités font l'objet de modalités adaptées, mais s'inspirant lorsque cela s'y prête des principes applicables à la famille de risques à laquelle ils s'apparentent le plus. Il s'agit principalement des catastrophes naturelles (régime légal avec réassurance d'État), de l'assurance construction (risque décennal), de l'assurance dépendance (risque récent et de très long terme), du risque attentats (pool de marché), de la multirisque climatique (risque nouveau). Ces risques sont classés sous la rubrique « risques divers ».

19.2.1.3 Les risques de base

Tous les risques de base font l'objet d'une cession de 30% en quote-part (40% pour les caisses d'outre-mer) qui représentent un chiffre d'affaires de 1 203,1 millions d'euros pour Groupama SA en 2006.

Les caisses régionales ont donc une forte conservation, qui est le meilleur garant de l'équilibre de leurs cessions à Groupama SA, puisque ces risques représentent plus de 80% de leur chiffre d'affaires ; des régulations spécifiques sont toutefois prévues pour le cas peu probable où une caisse régionale céderait au cumul de deux années consécutives une perte à Groupama SA au titre de cette réassurance en quote-part.

Cette réassurance obligatoire de quote-part fournit à Groupama SA l'aliment, la marge, et la surface qui lui permettent d'être un réassureur financièrement solide apportant aux caisses des protections adaptées aux risques à forte volatilité classés dans les autres familles, dont l'assiette de primes est au contraire limitée.

Au travers de cette quote-part, Groupama SA participe directement au développement et à la rentabilité du cœur d'activité des caisses régionales.

La conservation des caisses est protégée par un excédent de sinistre dont le seuil, identique pour toutes les caisses régionales métropolitaines et indexé annuellement, est fixé à un niveau élevé qui limite le champ de cette couverture à une part calculée de telle sorte que la prise en charge n'excède pas globalement pour Groupama SA, en moyenne, 3% du total des sinistres risques de base enregistrés par l'ensemble des caisses régionales. Les caisses conservent une participation dans la partie excédentaire, qui n'est donc pas cédée à 100%, ce qui permet de les intéresser au coût total de ces sinistres.

19.2.1.4 Les risques atmosphériques

Tous les risques atmosphériques font l'objet d'une cession de 50% en quote-part (65% pour les caisses d'outre-mer) qui représentent un chiffre d'affaires de 156,7 millions d'euros pour Groupama SA en 2006.

Cette conservation est très significative mais cet élément important de la responsabilisation des caisses est complété d'un dispositif permettant de moduler l'assiette des cotisations cédées en fonction de l'historique des rapports sinistres à cotisations observé sur longue période.

Ceci permet à Groupama SA de corriger automatiquement le niveau tarifaire (fixé par les caisses) qui détermine cette assiette, lorsque celui-ci ne correspond pas à l'équilibre durable des risques, en tenant compte en particulier des coûts de réassurance externe, importants dans ces branches.

La conservation de chaque caisse est protégée en excédent de perte annuelle (ou stop-loss), séparément pour la branche tempête et pour la branche grêle ; le cumul annuel de sinistres dans la branche est ainsi écrêté lorsqu'il dépasse un seuil élevé (supérieur au chiffre d'affaires).

Comme pour la quote-part et pour les mêmes raisons, l'assiette de mise en jeu de cette protection (seuil de déclenchement, taux de cotisation) est le chiffre d'affaires de la caisse corrigé en fonction de son historique de sinistralité.

La partie excédentaire n'est pas non plus cédée à 100% et les caisses conservent ainsi une participation, sans limitation de somme, dans le cumul annuel total des sinistres.

La part des sinistres pris en charge par l'excédent de perte annuelle représente en moyenne sur longue période 45% des sinistres conservés après réassurance de quote-part pour la branche tempête, et 10% en grêle. Ces moyennes recouvrent des écarts très importants en fonction de la sinistralité des exercices (charge le plus souvent nulle en tempête en dehors des événements majeurs).

Sur ses acceptations, Groupama SA bénéficie bien entendu des protections souscrites en réassurance externe, dont elle inclut le coût dans les cotisations demandées aux caisses régionales (ceci est également valable dans les autres familles de risques).

19.2.1.5 Les risques lourds

Tous les risques lourds font l'objet d'une cession de 50% en quote-part (65% pour les caisses d'outre-mer) qui représentent un chiffre d'affaires de 71,2 millions d'euros pour Groupama SA en 2006.

La conservation des caisses est donc là aussi très significative ; elle a été récemment renforcée ce qui a fortement favorisé la réalisation du programme d'assainissement du portefeuille.

Elle est protégée en excédent de sinistre à partir d'un seuil élevé, au-delà duquel, comme dans les deux autres familles de risques, les caisses conservent encore une part du coût total du sinistre.

La charge des sinistres pris en charge par cette protection représente en moyenne 15% du coût total des sinistres conservés par les caisses après réassurance de quote-part.

Dans cette branche à faible assiette de primes, des mécanismes de modulation analogues à ceux en vigueur en risques atmosphériques ne seraient pas significatifs ; *a contrario*, la convention de réassurance permet à Groupama S.A, qui dispose d'une équipe centrale de souscripteurs spécialisés, d'intervenir directement dans la fixation des conditions d'assurance et de tarif, dans la souscription des risques importants, et dans le règlement des sinistres.

19.2.1.6 Principaux autres risques (« risques divers »)

En catastrophes naturelles, les caisses cèdent 70% en quote-part (la cession minimale à la C.C.R. étant de 50%), et leur conservation est protégée en excédent de perte annuelle.

La réassurance construction s'apparente à celle des risques de base avec une cession quote-part de 30% et un excédent de sinistre sur conservation ; ses principes d'équilibre décennal et de comptabilisation ne permettent toutefois pas de la classer dans cette famille.

La dépendance est réassurée uniquement en quote-part, au taux de 50%.

Les risques attentats des risques d'entreprise sont cédés à 100%, car rétrocédés ensuite à 100% au pool de marché Gareat.

S'agissant d'une branche nouvelle et encore expérimentale, la multirisque climatique est cédée par chaque caisse régionale à 100% à Groupama SA, mais les conditions d'assurance et de tarif sont fixées par Groupama SA et 50% du résultat national est ensuite rétrocédé aux caisses.

Au global, ces cessions représentent un chiffre d'affaires de 252,9 millions d'euros pour Groupama SA en 2006.

19.2.1.7 La rétrocession

Les cessions des caisses à un réassureur central n'épuisent pas les capacités de mutualisation et de rétention au sein du groupe. Les caisses, compte tenu de leur niveau de fonds propres ont en effet la capacité de supporter une partie du risque compensé nationalement, et protégé par la réassurance externe. Elles deviennent à leur tour réassureur de Groupama SA.

Ceci permet de répartir le résultat global des risques acceptés les plus volatils entre Groupama SA et les caisses, et de reculer les seuils d'intervention de la réassurance externe.

C'est à cette fin que Groupama SA rétrocède aux caisses une partie du résultat de la somme de ses acceptations, net du jeu des protections externes, dans les seuls risques ou formes de réassurance qui présentent une volatilité justifiant cette mutualisation complémentaire.

Les acceptations en quote-part de Groupama SA en risques de base ne sont ainsi pas concernées par la rétrocession.

En revanche, un pourcentage significatif (15 à 40% selon les risques), des principales autres acceptations est rétrocédé, en particulier :

- excédent de sinistre risques de base
- quote-part et excédent de perte annuelle risques atmosphériques, et catastrophes naturelles
- quote-part et excédent de sinistre risques lourds

Les opérations qui font l'objet d'une rétrocession sont réparties entre les caisses régionales au prorata des cotisations brutes que chacune d'elles conserve après cession en quote-part à Groupama SA, au total des risques de base, atmosphériques et lourds.

Outre son effet de mutualisation interne, la rétrocession sensibilise et intéresse directement la communauté des caisses aux équilibres des différentes cessions qu'elles effectuent auprès de Groupama SA, et constitue à ce titre un facteur supplémentaire de régulation.

En synthèse

Il ressort de l'ensemble de ce descriptif que :

- la convention de réassurance est un tout cohérent et équilibré qui doit être apprécié dans sa finalité et ses effets d'ensemble, et non pas en isolant telle ou telle de ses composantes de ce contexte ; cette mise en perspective ne s'oppose d'ailleurs pas à une approche segmentée et technique des risques et des modalités de réassurance qui leur sont associés (cf supra),
- les modalités de réassurance interne actuellement applicables sont le fruit d'adaptations apportées durablement pour rendre ce dispositif pleinement efficace au regard de sa finalité économique de compensation et de maîtrise des risques,
- la poursuite permanente de cette finalité a pour effet d'associer Groupama SA à l'activité d'assurance des caisses régionales Groupama de façon équilibrée et maîtrisée.

Le montant du chiffre d'affaires de réassurance réalisé par Groupama SA avec les caisses régionales s'est élevé en 2006 à 1 697 millions d'euros.

19.2.2 Groupama Vie

Les relations entre Groupama Vie et les caisses régionales sont régies par des conventions bilatérales identiques. Une convention a pour objet la vie individuelle, une autre les assurances collectives.

19.2.2.1 Convention de vie individuelle

Cette convention a pour objet la distribution et la gestion par la caisse régionale des produits d'assurance vie individuelle (auxquels sont assimilés les produits souscrits par adhésion à un contrat collectif facultatif) de Groupama Vie.

Au plan de la distribution, Groupama Vie fixe les règles de commercialisation, de souscription et de tarification des produits ainsi que les documents contractuels et les supports de communication. La caisse régionale est en charge de la relation commerciale avec le client.

Au plan de la gestion, la caisse régionale reçoit une délégation couvrant l'ensemble des actes de gestion, dont la gestion médicale, ceci dans certaines limites, notamment de montant, et suivant des modalités définies par Groupama Vie.

La caisse régionale est tenue de respecter un certain nombre de règles déontologiques, notamment en matière de traitement des dossiers de santé et de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Groupama Vie est habilitée à effectuer des contrôles sur place et sur pièces sur les conditions dans lesquelles la délégation de commercialisation et de gestion est exercée.

La distribution et la gestion de la caisse régionale sont rémunérées selon trois éléments : pour l'ensemble des produits, un chargement sur primes et pour certains d'entre eux une rémunération sur encours (produits d'épargne et retraite) et une rémunération fonction du résultat technique régional (produits de prévoyance) visant à intéresser la caisse régionale à la qualité de sa gestion.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama Vie dans le cadre de cette convention s'est élevé en 2006 à 1.771,8 millions d'euros. La rémunération des caisses régionales s'est établie à 94,9 millions d'euros.

19.2.2.2 Convention assurance collectives

Cette convention a pour objet la distribution et la gestion par la caisse régionale des contrats d'assurance collective de Groupama Vie.

Groupama SA, qui fournit un appui technique à Groupama Vie, est également partie à cette convention.

Au plan de la distribution, Groupama SA, par délégation de Groupama Vie, fixe les règles de commercialisation, de souscription et de tarification des produits ainsi que les documents contractuels et les supports de communication. La caisse régionale est en charge de la relation commerciale avec les clients.

Au plan de la gestion, la caisse régionale reçoit une délégation couvrant l'ensemble des actes de gestion des contrats décès, dont la gestion médicale, à l'exception de certains actes qui, en raison de leur nature ou de leur montant, sont gérés directement par Groupama SA.

Les actes de gestion des contrats retraite et des garanties décès de ces contrats sont délégués à Groupama SA.

Groupama SA, par délégation de Groupama Vie, est habilitée à effectuer des contrôles sur place et sur pièces sur les conditions dans lesquelles la délégation de commercialisation et de gestion est exercée par la Caisse Régionale.

La distribution et la gestion de la caisse régionale sont rémunérées selon plusieurs éléments : chargement sur primes, chargement sur encours pour certains produits, rémunération sur résultat net régional sur l'ensemble du risque décès visant à intéresser la caisse régionale à la qualité de sa gestion. La caisse régionale bénéficie, à titre d'incitation au développement de l'assurance collective, d'une quote-part du résultat positif des contrats gérés au plan national en raison de leur nature.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama Vie dans le cadre de cette convention s'est élevé en 2006 à 59,4 millions d'euros. La rémunération des caisses régionales s'est établie à 6,1 millions d'euros.

19.2.3 Groupama Banque

Les relations entre Groupama Banque et les caisses régionales sont régies depuis le lancement de la banque fin 2002/début 2003 par des conventions bilatérales identiques qui se décomposent en deux éléments:

19.2.3.1 Une convention générale de commercialisation et de gestion

La convention générale définit les rôles respectifs de la banque et de la caisse régionale. Celle-ci reçoit mandat de Groupama Banque de diffuser son offre dans le cadre d'un mandat d'intermédiaire en opérations de banque définissant limitativement les opérations déléguées que la caisse est habilitée à accomplir. Les opérations déléguées sont des opérations de préparation ou d'accompagnement des opérations de banque, Groupama Banque ayant seule qualité pour effectuer les opérations de banque proprement dites.

La caisse régionale souscrit un certain nombre d'engagements visant à réaliser le plan de développement des activités bancaires de façon maîtrisée : mobiliser les effectifs nécessaires et assurer leur formation, appliquer la charte qualité, déployer un dispositif de contrôle interne ainsi qu'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, etc.

Cette convention d'une durée initiale de 5 ans est reconductible par périodes annuelles.

19.2.3.2 Une convention annuelle de commercialisation et de gestion

Cette convention vient compléter la convention générale sur les points nécessitant une actualisation périodique : objectifs annuels de production de la caisse régionale, rémunération, objectifs de qualité, etc….

La caisse régionale est rémunérée sur le produit net bancaire généré par les produits détenus par les clients diminué des coûts de traitement des moyens de paiement et d'une quote-part des coûts de distribution liés à la plate forme de vente à distance de la banque.

Le produit net bancaire réalisé par Groupama Banque dans le cadre de ces conventions s'est élevé en 2006 à 19,1 millions d'euros. La rémunération des caisses régionales s'est établie à 3,4 millions d'euros.

19.2.4 Autres conventions

Les autres conventions conclues entre les filiales de Groupama SA et les caisses régionales dans les domaines de l'assistance, de la protection juridique, de l'épargne salariale et de la gestion d'actifs génèrent un chiffre d'affaires non significatif pour Groupama SA.

19.3 Financement des grands programmes

Groupama SA participe au financement des « grands programmes » nationaux Groupama (la convergence informatique, le déploiement de l'activité de banque des particuliers) en versant des subventions aux caisses régionales qui constituent traditionnellement un instrument à la disposition de l'organisme central de réassurance pour inciter les caisses régionales à mettre en œuvre une politique d'ensemble dans l'intérêt collectif.

Ce dispositif est typique des organisations dites décentralisées. Dans ces organisations, le rôle de l'organe central (échelon régional) est d'incarner la volonté collective et de piloter les politiques qui en découlent, mais il n'a pas juridiquement le pouvoir d'imposer ces politiques aux caisses régionales.

En outre, ces politiques impliquent généralement des charges ou des contraintes sans contrepartie immédiate pour les caisses régionales, et celles-ci n'ont pas de motif évident de les mettre en œuvre sinon par souci de leur intérêt collectif à long terme.

L'échelon central est donc amené à leur verser des compensations financières afin de les inciter à mettre en œuvre les politiques de groupe.

C'est ainsi que lorsque la fonction de pilotage du groupe est passée début 2004 de la CCAMA à Groupama SA, cette dernière a poursuivi le financement par accompagnement de trois projets nationaux :

- le système informatique communautaire ;
- le déploiement de l'activité bancaire ;
- le développement de l'offre d'assurance santé dite « Santé active ».

Des accompagnements financiers ponctuels ont aussi été versés pour favoriser le regroupement des caisses régionales.

Dans le cadre du déploiement de l'activité bancaire de Groupama dont le démarrage a été initié en 2003, Groupama SA a proposé d'accompagner financièrement les caisses régionales par un soutien à la poursuite de l'effort de développement commercial engagé. En 2006, cet accompagnement financier était calculé en fonction d'une enveloppe déterminée à partir des objectifs de développement, fixés en début d'exercice, répartie en trois parties, deux sur les critères de production et une sur l'atteinte d'objectifs. Au titre de l'exercice 2006, le montant de l'accompagnement financier au titre du déploiement de l'activité bancaire s'est élevé à 2,2 millions d'euros, nets d'impôt sur les sociétés.

S'agissant du financement des dépenses informatiques communautaires comprenant la prise en charge à 100 % des projets exceptionnels, des processus d'arrêté des comptes et de la convergence santé, et la prise en charge à 50% des coûts de fusion des caisses régionales et des dépenses de rationalisation et de développement d'outils de gestion communautaires (IAS-IFRS, archives,…), Groupama SA a participé en 2006 à hauteur de 11,7 millions d'euros, nets d'impôt sur les sociétés.

Groupama SA participe enfin, à compter de l'exercice 2007, à l'effort financier de soutien et de rayonnement de la marque Groupama opéré par les caisses régionales dans le cadre de sponsoring sportif d'équipes de haut niveau, que ce soit dans le domaine du football, du rugby ou du basket ball.

Le financement des grands programmes nationaux fait l'objet d'un examen en Comité des conventions préalablement à son autorisation par le conseil d'administration de Groupama SA.

CHAPITRE 20

INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 États financiers consolidés 2006 (normes IFRS)

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2006	31.12.2005
Écarts d'acquisition	Note 2	1 394	1 151
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	239	131
Actifs incorporels		1 632	1 282
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 244	3 083
Immobilier d'exploitation	Note 5	368	335
Placements financiers hors UC	Note 6	59 244	56 943
Placements financiers en UC	Note 8	3 618	3 376
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		241	139
Placements des activités d'assurance		66 715	63 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	2 410	2 193
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	25	31
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 606	1 881
Autres immobilisations corporelles	Note 12	150	183
Frais d'acquisition reportés	Note 13	517	488
Participation aux bénéfices différée active	Note 14	64	
Impôts différés actifs	Note 15	472	165
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées	Note 16	2 226	1 981
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	Note 17	122	155
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	Note 18	106	111
Autres créances	Note 19	1 767	1 583
Autres actifs		5 425	4 666
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	736	455
TOTAL		78 550	74 384

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2006	31.12.2005
Capital	Note 21	1 187	1 187
Réserve de réévaluation	Note 21	2 007	1 816
Autres réserves	Note 21	1 275	977
Écarts de conversion	Note 21	25	13
Résultat consolidé	Note 21	600	394
Capitaux propres (part du groupe)		5 094	4 387
Intérêts minoritaires	Note 21	343	252
Capitaux propres totaux		5 437	4 639
Provisions pour risques et charges	Note 22	553	607
Dettes de financement	Note 24	2 072	1 961
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 25	38 975	35 099
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 28	19 842	20 868
Participation aux bénéfices différée passive	Note 29	4 081	4 385
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 30	2 189	1 824
Impôts différés passifs	Note 31	361	248
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	Note 32	499	629
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 33	334	165
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 34	676	617
Dettes nées des opérations de cession en réassurance	Note 35	357	394
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	Note 36	144	154
Instruments dérivés passifs	Note 37	15	45
Autres dettes	Note 38	3 015	2 749
Autres passifs		5 401	5 001
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		78 550	74 384

GROUPAMA SA
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		31.12.2006	31.12.2005
Primes émises	Note 39	11 197	10 556
Variation des primes non acquises		(41)	(181)
Primes acquises		11 156	10 375
Produit net bancaire, net du coût du risque	Note 39	168	137
Produits des placements	Note 40	2 749	2 597
Charges des placements	Note 40	(397)	(373)
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	Note 40	777	949
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	Note 40	434	330
Variation des dépréciations sur placements	Note 40	2	(14)
Produits des placements nets de charges		3 565	3 489
Total des produits des activités ordinaires		14 890	14 001
Charges des prestations des contrats	Note 41	(10 801)	(10 509)
Produits sur cession en réassurance	Note 42	293	344
Charges sur cession en réassurance	Note 42	(706)	(607)
Charges d'exploitation bancaire	Note 1	(156)	(140)
Frais d'acquisition des contrats	Note 44	(1 440)	(1 330)
Frais d'administration	Note 45	(665)	(697)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 46	(341)	(256)
Total autres produits et charges courants		(13 816)	(13 195)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 074	806
Autres produits et charges opérationnels	Note 47	(70)	(33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1 004	773
Charges de financement	Note 48	(108)	(84)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	1	2
Impôts sur les résultats	Note 49	(265)	(260)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		632	431
Intérêts minoritaires	Note 21	32	37
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		600	394

GROUPAMA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2004	1 187	315	674	941	(3)	3 114	245	3 359
Affectation du résultat 2004		(315)	315			0		0
Dividendes			(46)			(46)	(36)	(82)
Augmentation de capital						0	3	3
Regroupement d'entreprises						0		0
Incidence des opérations avec les actionnaires	0	(315)	269	0	0	(46)	(33)	(79)
Écarts de conversion					18	18		18
Actifs disponibles à la vente				2 325		2 325	12	2 337
Comptabilité reflet				(1 583)		(1 583)	(13)	(1 596)
Impôts différés			5	145		150	1	151
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi			(15)			(15)		(15)
Autres			44	(12)	(2)	30	3	33
Résultat de l'exercice		394				394	37	431
Total des produits et charges reconnus sur la période	0	394	34	875	16	1 319	40	1 359
Total des mouvements sur la période	0	79	303	875	16	1 273	7	1 280
Capitaux propres au 31/12/2005	1 187	394	977	1 816	13	4 387	252	4 639
Affectation du résultat 2005		(394)	394			0		0
Dividendes			(88)			(88)	(41)	(129)
Augmentation de capital						0	8	8
Regroupement d'entreprises						0	77	77
Incidence des opérations avec les actionnaires	0	(394)	306	0	0	(88)	44	(44)
Écarts de conversion					14	14	6	20
Actifs disponibles à la vente				(624)		(624)	(12)	(636)
Comptabilité reflet				469		469	10	479
Impôts différés			(3)	339		336	1	337
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi			7			7		7
Autres			(12)	7	(2)	(7)	10	3
Résultat de l'exercice		600				600	32	632
Total des produits et charges reconnus sur la période	0	600	(8)	191	12	795	47	842
Total des mouvements sur la période	0	206	298	191	12	707	91	798
Capitaux propres au 31/12/2006	1 187	600	1 275	2 007	25	5 094	343	5 437

GROUPAMA SA – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2006	31.12.2005
Résultat opérationnel avant impôt	1 004	773
Plus ou moins values de cession des placements	(689)	(551)
Dotations nettes aux amortissements	51	1
Variation des frais d'acquisition reportés	(25)	(6)
Variation des dépréciations	(82)	(353)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	3 102	3 254
Dotations nettes aux autres provisions	(47)	22
Var. de la JV des placements et instrument fi. comptabilisés à la JV par résultat (hors tréso. et équivalent de tréso)	(152)	29
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Correct. des éléments inclus dans le Rt. opé. différents des flux monétaires et reclassement des flux de fin. et d'inv.		
Variation des créances et dettes d'exploitation	200	(200)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(274)	(212)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	32	11
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	211	423
Impôts nets décaissés	(157)	(98)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 174	3 093
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(362)	(18)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(362)	(18)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(2 510)	(3 480)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(166)	(106)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	32	65
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	24	35
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements	(2 620)	(3 486)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	44	(1)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	(1)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 937)	(3 505)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	8	5
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres	3	(3)
Dividendes payés	(131)	(82)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(120)	(80)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	110	681
Intérêts payés sur dettes de financement	(108)	(84)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	2	597
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(118)	517
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	313	208
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 174	3 093
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(2 937)	(3 505)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(118)	517
Effet des variations de change sur la trésorerie	10	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	442	313

Trésorerie et équivalents de trésorerie	455
Caisse, banque centrale et CCP	23
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(165)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2006	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie	736
Caisse, banque centrale et CCP	40
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(334)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc. 2006	442

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

1.1.1 Organisation du groupe

Autorisation d'ouverture du capital de Groupama SA

L'assemblée générale de la Fédération Nationale Groupama du 24 février 2006 a donné son accord de principe à l'ouverture du capital de Groupama SA, en vue de satisfaire un besoin de financement ou de refinancement total ou partiel de Groupama SA sur le marché, qui trouverait son origine dans un ou plusieurs investissement(s) de croissance externe majeur(s), ou de mettre en œuvre un partenariat stratégique, en France et/ou à l'étranger.

Dans le prolongement de cette décision, l'assemblée générale de Groupama SA du 29 juin 2006, a modifié les statuts de Groupama SA afin de permettre au groupe de réagir plus rapidement en cas d'opportunité d'acquisition sur le marché, tout en sécurisant le contrôle majoritaire de la mutuelle par les caisses régionales.

Rationalisation de l'organigramme financier du groupe

Groupama SA a acquis le 14 décembre 2006, en sa qualité de société holding du pôle capitalistique, l'ensemble des actions Groupama International détenues par les compagnies Vie du groupe, soit 43,6 %. Cette détention à caractère historique ne répondait pas à une logique organisationnelle.

1.1.2 Développement du groupe

Acquisitions en Espagne

Poursuivant sa stratégie de croissance, Groupama Seguros a acquis le 24 janvier 2006 les deux filiales du groupe Azur – GMF en Espagne : Azur Multiramos en dommages (chiffre d'affaires de 34 millions d'euros en 2005) et Azur Vida (chiffre d'affaires de 10 millions d'euros en 2005).

Acquisition en Turquie

En Turquie, au terme d'un processus de privatisation, Groupama a acquis début 2006 56,67 % de la compagnie d'assurance dommages Basak Sigorta (187 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005) et 41 % de la compagnie d'assurance vie Basak Emeklilik (56 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005), détenue à 38 % par Basak Sigorta.
Grâce à cette acquisition, Groupama devient le sixième assureur du marché turc, qui connaît l'un des plus forts taux de croissance mondiaux.

Par ailleurs, en Turquie, Groupama conserve sa participation de 36 % au capital de Günes Sigorta.

Acquisition d'un courtier au Royaume Uni

Groupama a acquis, le 15 décembre 2006, 100 % du courtier Carole Nash Insurance Consultants Limited.

Avec 350 collaborateurs répartis sur cinq sites dans le Nord-Ouest de l'Angleterre et en Irlande, Carole Nash compte parmi les 30 premiers courtiers du Royaume-Uni, avec plus de 240.000 assurés. Ce courtier, qui encaisse plus de 90 millions d'euros de contrats, est le plus important intermédiaire sur le marché de l'assurance moto en Angleterre et en Irlande et un acteur majeur de l'assurance d'automobiles classiques et de collection.

Partenariat avec Dexia dans la distribution de crédits aux collectivités

Groupama et la banque franco-belge Dexia ont signé le 14 novembre 2006 un accord de partenariat dans le domaine du financement des collectivités locales.

Dans le cadre de cet accord, Groupama commercialise auprès des collectivités locales de moins de 2.500 habitants qu'il assure des financements sous la marque Dexia Crédit Local, ce dernier prenant en charge le montage financier.

1.1.3 Autres éléments

Cession de Minster en Grande-Bretagne

Groupama UK a signé le 24 août 2006 la cession de la totalité des actions de Minster Insurance Company Limited. Cette société avait repris, à compter du 1er janvier 2003, la totalité des affaires en "run-off" des filiales britanniques, la société Groupama Insurance Company Limited reprenant, pour sa part, à la même date les seules activités opérationnelles. Le repreneur est le groupe d'investisseurs BSG Insurance Holdings, constitué par la Banque américaine Bear Steams et Caspar Gilroy, investisseur en "private equity ".

La cession de Minster Insurance s'est traduite par une moins-value de cession de 7,2 millions d'euros.

Les chiffres clés de cette entité étaient au 31 décembre 2005

- Total provisions techniques	333 millions de livres	483 millions d'euros
- Total du bilan	426 millions de livres	612 millions d'euros
- Chiffre d'affaires	0 millions de livres	0 millions d'euros

Notations Standard & Poor's et AM Best

Standard & Poor's a confirmé, le 8 décembre 2006, les notes « A » de contrepartie et de solidité financière de Groupama SA, associées à une perspective stable.

L'agence de notation AM Best a, quant à elle, également attribué fin 2006 à Groupama SA la note « A ».

Récompenses pour des produits du groupe

Les deux contrats d'assurance vie Groupama Épargne et Groupama Modulation ont reçu en avril 2006 les palmes « Qualité et Performance » dans la catégorie contrats en euros, décernées par le Journal des Finances. Groupama Modulation avait déjà reçu plusieurs récompenses au mois de mars 2006 de la part du Revenu et de Gestion de Fortune.

Les Dossiers de l'épargne 2006 ont récompensé par des labels d'excellence les contrats de retraite collective Groupama Dimension Retraite Entreprises, GAN Retraite Entreprises et Dimension Retraite Entreprises de même que le contrat Synergie IFC.

Groupama Banque, pour sa part, s'est également vue décerner trois labels d'excellence des Dossiers de l'épargne pour ses produits Astréa 2 Liberté, assurance emprunteur prêts immobiliers et comptes titres.

Enfin, Groupama Asset Management a été distinguée en mai 2006 par les Trophées du Revenu et début décembre 2006 pour sa gestion alternative, le fonds Groupama Alternatif Equilibre ayant obtenu la deuxième meilleure note au classement la Tribune / L'EDHEC.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Cession de 15,35 % du capital de SCOR

Groupama SA a procédé le 21 janvier 2007 à la cession d'un bloc de 15,35% du capital de la société SCOR. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la gestion financière de Groupama et de l'allocation de ses fonds propres, dégagera une plus-value nette de l'ordre de 150 millions d'euros dans les comptes consolidés de l'exercice 2007. La cession a été réalisée hors marché au profit des banques HSBC et UBS. La participation résiduelle de Groupama dans le capital de SCOR est de 0,67 %.

Acquisition complémentaire en Turquie

En novembre, des protocoles d'accord ont été signés avec des coopératives agricoles, actionnaires minoritaires de Basak Sigorta, en vue du rachat de leurs participations de 40,1% au capital de l'assureur. Ces protocoles se sont concrétisés sur le premier trimestre 2007. Parallèlement, un protocole d'acquisition de minoritaires de Basak Groupama Emeklilik (tranche complémentaire de 10%) a été signé début janvier 2007.

Développement en Grèce

Groupama a acquis en date du 8 mars 2007 l'assureur grec Phoenix Metrolife Emporiki Hellenic Insurance Company SA pour un montant de 95 millions d'euros. Cet accord sera subordonné à l'obtention des autorisations requises par la loi.

2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les caisses régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2006 est la suivante :

- 90,89 % à la société Groupama Holding ;
- 8,99 % à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,12 % aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurances non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, cela notamment en matière de contrôle ;

- dans le pôle mutualiste :

  - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1er janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.

  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1er janvier 2003).

2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés, les comptes de chaque entité du périmètre de consolidation sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne (règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002), et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA SA sont décrites ci-après.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétation applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. En revanche, le groupe n'a pas anticipé l'adoption de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Le format des états financiers a été établi conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n° 2006-R-01 du 30 juin 2006 modifiant la recommandation n° 2005-R-01 du 24 mars 2005 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous le référentiel comptable international.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de consolidation sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.
Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- L'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 2.4 et 3.4),
- L'évaluation des provisions techniques (note 3.1.2),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- La reconnaissance à l'actif des impôts différés (note 3.12),
- La détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être consolidée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan consolidé, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont consolidés. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

- **Entreprise consolidante**

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle exclusivement ou conjointement d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles une influence notable.

- **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée de manière globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;

➢ **Coentreprises**

Lorsqu'une entité est contrôlée conjointement, celle-ci est consolidée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ses actifs, passifs, produits et charges sont regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers consolidés de l'entité consolidante. Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

➢ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité consolidante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

2.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Par rapport au 31 décembre 2005 et compte tenu des opérations présentées ci-dessus, les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées, acquisitions, créations

France
Augmentation de la participation de Groupama SA dans Groupama Banque suite au rachat de 20% des actions. Le taux de contrôle passe de 60% à 80% au 31 décembre 2006.

Turquie
Les sociétés Basak Sigorta et Basak Emeklilik acquises au 1er semestre 2006 sont entrées dans le périmètre de consolidation à partir du 30 juin (date de prise de contrôle effective). En outre une holding, Groupama Investment Bosphorus, a été créée en Turquie. Elle est destinée à concentrer à terme les investissements du groupe dans ce pays.

Espagne
Les sociétés Azur Multirramos, SA. de Seguros y Reaseguros et Azur Vida, SA. de Seguros y Reaseguros acquises au 1er semestre 2006 sont entrées dans le périmètre de consolidation à partir du 1er janvier.

Grande-Bretagne
Acquisition du courtier Carole Nash (cf. 1.1.2 Développement du groupe)

Cessions, sorties de périmètre

France
La société SCEPAR, qui n'a plus d'activité, a été sortie du périmètre de consolidation.

Grande-Bretagne
Cession de Minster Insurance Company Limited (cf. 1.1.3 Autres éléments)

Fusions

La société CFP a absorbé le 30 mai 2006 (avec effet rétroactif au 1er janvier), par voie de fusion simplifiée, deux de ses filiales SCIMA et SCIMA II.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes consolidés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, rattachement des charges aux produits, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales). Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes de consolidation définies par le groupe et sont conformes :

aux normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union européenne;
et aux méthodes d'évaluation précisées ultérieurement.

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires " pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

Opérations éliminées

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

Les opérations de cession de titres cotés suivis du rachat de ces mêmes titres sont considérées comme des opérations externes.

2.4. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. Dans la pratique, Groupama a retenu l'approche par entité.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et convertie en euros au taux de clôture.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive. En l'absence d'indice de dépréciation, la valeur recouvrable de ces entités, l'année de leur acquisition, est considérée comme étant le prix payé.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation complémentaire est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée des valeurs suivantes : la juste valeur ou la valeur d'utilité, qui correspond à une approche basée sur des flux futurs de trésorerie actualisés.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice précédent ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS

3.1 OPERATIONS TECHNIQUES

3.1.1. Classification

Il existe deux catégories de contrats d'assurance :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,

- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➢ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un évènement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats d'assurance continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation (voir notes 3.1.2.a et 3.1.2.b) et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.1.2.c).

Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrits dans la note 3.1.3.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est comptabilisée de façon distincte selon la norme IAS 39 si elle peut être évaluée séparément et si toutes les obligations liées à la composante financière ne sont pas reconnues comme pouvant être intégrées

dans un contrat d'assurance, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.1.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

- **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.
Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

- **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

- **Passifs relatifs à des contrats d'assurance non vie**

  - **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

  - **Provisions pour risques en cours**

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisitions reportés.

  - **Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ **Autres provisions techniques**

Provisions mathématiques de rentes
Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants
Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

Provision pour égalisation
Aucune provision relative à des risques futurs, caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé, sur des contrats non encore souscrits à la date d'arrêté n'est constatée.

➢ **Frais d'acquisition reportés**

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➢ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➢ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,

les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,

l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➢ **Passifs relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute, avant effet de zillmérisation.

❖ Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et éventuellement d'une provision pour participation aux bénéfices différée. Cette provision couvre à la fois les contrats d'assurance vie et les contrats financiers, ainsi que les participations aux bénéfices discrétionnaires et les participations aux bénéfices non discrétionnaires.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;

la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte, est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices, observées au cours des dernières années.

➢ Autres provisions techniques

Provision pour aléas financiers
Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision globale de gestion
La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

Provision pour égalisation
Aucune provision pour égalisation n'est constituée. Les provisions dites d'égalisation qui ont pour objectif de couvrir les fluctuations de sinistralité, dès lors qu'elles sont issues d'obligations contractuelles et reviennent aux assurés, sont maintenues.

- **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe a appliqué la norme relative à la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

d. Contrats libellés en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

3.1.3. Contrats d'assurance relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers significatifs sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.1.4. Opérations de réassurance

Les traités de réassurance qui ne comprennent pas de risque d'assurance significatif sont comptabilisés directement au bilan et sont inclus dans les actifs et passifs financiers.

- **Acceptations**

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.1.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

- **Cessions**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.1.5. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments financiers composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

- **Classification**

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs détenus à des fins de transaction sont des placements dont l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie. Sous respect de certains critères, cette catégorie regroupe également les actifs financiers désignés de façon optionnelle.

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.

- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

- Les actifs disponibles à la vente regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

- **Comptabilisation initiale**

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.
Les opérations en pension sont maintenues à l'actif du bilan.

- **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Pour les actifs disponibles à la vente et les actifs détenus à des fins de transaction, la juste valeur correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de la période d'arrêté ou à la valeur estimée à l'aide de techniques de valorisation fiables. Dans le cas où la juste valeur ne pourrait être évaluée de façon fiable, le placement est enregistré au coût historique minoré le cas échéant des provisions durables.

Pour les prêts et créances, la juste valeur est le coût amorti.

- **Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Concernant les obligations indexées sur l'inflation, l'indexation sur le niveau général des prix constatée au cours de la période écoulée depuis la date d'acquisition ou depuis le précédent arrêté comptable est enregistrée en produits ou en charges de la période avec pour contrepartie au bilan un sous-compte rattaché au compte principal de l'obligation.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur.

- **Provisions pour dépréciation**

A chaque date de clôture, le groupe recherche l'existence de présomptions objectives de dépréciation de ses placements. Une dépréciation est présumée dans les cas suivants :

il existait une provision pour dépréciation pour une ligne de placement à l'arrêté publié précédent ;

le placement financier a été constamment en situation de moins-value significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;

il existe des indices objectifs de dépréciation durable ;

une forte décote est observée à la date d'arrêté.

Les critères de dépréciation s'apprécient en fonction de la volatilité des marchés financiers à la date d'arrêté. Par ailleurs, certaines valeurs pourront, en outre, faire l'objet d'une appréciation particulière quant au caractère provisionnable.

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

Pour les placements classés en actifs disponibles à la vente, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une dépréciation intervient, des moins values latentes constatées en capitaux propres sont transférées en résultat.

Dans le cas d'un instrument de dette, seul le risque de contrepartie peut faire l'objet d'une provision. Par ailleurs, lorsque la juste valeur d'un actif s'améliore ultérieurement, la reprise s'effectue par résultat à hauteur des provisions constatées. Dans le cas des instruments de capitaux propres, il n'y a pas de reprise de provisions par résultat. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne seront reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

- **Réserve de capitalisation**

La réserve de capitalisation est éliminée dans les états financiers consolidés. Elle est fiscalisée comme l'indique la note 3.12.

- **Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou le groupe transfère l'actif financier. Les plus ou moins values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composants.

- **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos– couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

- **Évaluation**

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement : la durée d'amortissement de l'ensemble des composants est comprise entre 15 ans et 120 ans.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

Le composant entretien étant considéré comme non significatif, les provisions pour grosses réparations (PGR) sont éliminées.

- **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

- **Provisions pour dépréciation**

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

- **Décomptabilisation**

Les plus ou moins values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les trois conditions qui nécessitent une comptabilisation distincte entre le contrat hôte et l'instrument dérivé sont rappelées dans la note 3.1.5.

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable, contrôlée par l'entité du fait d'événements passés et à partir duquel on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis et créés, les valeurs de portefeuilles, les marques, les valeurs de la relation clients et les valeurs de réseaux constatées lors de regroupements d'entreprises.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie finie font l'objet d'un amortissement. Lorsque leurs valeurs sont établies sur la base des marges futures des contrats, leur amortissement est étalé au rythme de dégagement de ces marges. Dans les autres cas, en règle générale, le mode linéaire est appliqué sur la durée de vie.

Dans le cas où la durée de vie est non déterminée, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont enregistrés en autres dettes en contrepartie des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires sur la consolidation des OPCVM.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.9 CAPITAUX PROPRES

- **Réserve de réévaluation**

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

- **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables.

- **Écarts de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.7).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

- **Avantages du personnel**

Engagements de retraites

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les

charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

- **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

- **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

- **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires. Par ailleurs, la réserve de capitalisation est intégrée dans la base de calcul de l'impôt différé.
Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte d'une entreprise qui est engagée soit dans la fourniture d'un produit ou service (un secteur d'activité vie / non vie / banque, ou assurance de la personne / assurance de dommages aux biens et responsabilités / banque / holding) soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (un secteur géographique France / étranger), et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.
Depuis l'exercice 2006, une information sectorielle est également communiquée sur le compte de résultat selon l'axe assurance de la personne / assurance de dommages aux biens et responsabilités / banque / holding.

Un secteur est défini comme tel dès lors que la majorité des produits résulte de ventes à des clients externes et dès lors que les produits, le résultat ou les actifs représentent au moins 10 pour cent de tous les secteurs. L'information sectorielle est présentée selon deux niveaux. Le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique. Le deuxième niveau est organisé par secteur d'activité.

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.
Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

NOTE 1.1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE - BILAN

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Actifs incorporels	1 038	595	1 633	1 016	265	1 282
Placements des activités d'assurance	61 088	5 627	66 715	58 253	5 623	63 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	2 410		2 410	2 193		2 193
Investissements dans les entreprises associées	1	24	25	1	30	31
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 241	366	1 606	1 381	500	1 881
Autres actifs	3 725	1 700	5 425	3 267	1 399	4 666
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	360	376	736	241	214	455
Actif total consolidé	69 863	8 687	78 550	66 352	8 032	74 384
Provisions pour risques et charges	457	97	553	514	93	607
Dettes de financements	2 072		2 072	1 961		1 961
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	33 874	5 102	38 975	30 085	5 014	35 099
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	19 144	698	19 842	20 156	712	20 868
Participation au bénéfice différée passive	4 066	15	4 081	4 334	51	4 385
Ressources des activités du secteur bancaire	2 189		2 189	1 824		1 824
Autres passifs	4 946	454	5 400	4 598	403	5 001
Passifs des activités destinées à être cédés ou abandonnés						
Passif total consolidé hors capitaux propres	66 747	6 366	73 113	63 472	6 273	69 745

NOTE 1.1.2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Primes acquises	8 914	2 243	11 156	8 475	1 900	10 375
Produit net bancaire, net du coût du risque	168		168	137		137
Produits des placements	2 504	245	2 749	2 382	215	2 597
Charges des placements	(347)	(50)	(397)	(327)	(46)	(373)
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	718	58	777	886	63	949
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	434	1	434	306	25	330
Variation des dépréciations sur placements	3	(1)	2	(4)	(10)	(14)
Total des produits des activités ordinaires	12 393	2 496	14 890	11 854	2 147	14 001
Charges des prestations des contrats	(9 073)	(1 727)	(10 801)	(8 994)	(1 516)	(10 509)
Produits sur cession en réassurance	183	110	293	311	33	344
Charges sur cession en réassurance	(574)	(133)	(706)	(539)	(68)	(607)
Charges d'exploitation bancaire	(156)		(156)	(140)		(140)
Frais d'acquisition des contrats	(1 035)	(405)	(1 440)	(1 001)	(328)	(1 330)
Frais d'administration	(528)	(137)	(665)	(582)	(115)	(697)
Autres produits et charges opérationnels courants	(288)	(53)	(341)	(234)	(22)	(256)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	921	152	1 074	676	130	806
Autres produits et charges opérationnels	(43)	(27)	(70)	(33)	(1)	(33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	878	126	1 004	643	130	773
Charges de financement	(108)		(108)	(84)		(84)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1		1	1	1	2
Impôts sur les résultats	(251)	(14)	(265)	(227)	(33)	(260)
Résultat net de l'ensemble combiné	520	112	632	333	98	431
Intérêts minoritaires	38	(7)	32	36	1	37
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	481	118	600	297	97	394

NOTE 1.2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

NOTE 1.2.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – BILAN

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Vie	Non vie	Banque	Éliminations Inter segment	Total	Vie	Non vie	Banque	Éliminations Inter segment	Total
Écarts d'acquisition	740	633	21		1 394	693	438	20		1 151
Autres immobilisations incorporelles	146	85	8		239	47	71	13		131
Placements des activités d'assurance	54 176	14 712		(2 174)	66 715	50 966	14 843		(1 933)	63 876
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités			2 720	(310)	2 410			2 215	(22)	2 193
Investissements dans les entreprises associées		25			25		31			31
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	271	1 472		(137)	1 606	256	1 744		(119)	1 881
Autres actifs	3 220	2 825	184	(804)	5 425	2 689	2 504	157	(684)	4 666
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	167	570	16	(16)	736	147	308			455
Actif total consolidé	58 720	20 321	2 949	(3 440)	78 550	54 798	19 939	2 405	(2 758)	74 384
Provisions pour risques et charges	172	372	9		553	198	400	9		607
Dettes de financement	102	2 167	27	(224)	2 072	103	2 055	27	(224)	1 961
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	28 559	10 552		(136)	38 975	24 373	10 845		(119)	35 099
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	19 842				19 842	20 868				20 868
Participation aux bénéfices différée passive	4 081				4 081	4 385				4 385
Ressources des activités du secteur bancaire			2 514	(325)	2 189			1 846	(22)	1 824
Autres passifs	2 406	5 613	136	(2 755)	5 400	2 358	4 760	276	(2 393)	5 001
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées										
Passif total consolidé hors capitaux propres	55 163	18 704	2 686	(3 440)	73 113	52 285	18 060	2 158	(2 758)	69 745

Les éléments bilanciels de l'activité holding sont affectés dans la segmentation non-vie de l'information sectorielle.

NOTE 1.2.2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE VIE / NON-VIE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	Vie	Non Vie	Banque	Total	Vie	Non Vie	Banque	Total
Primes acquises	4 484	6 672		11 156	4 161	6 214		10 375
Produit net bancaire, net du coût du risque			168	168			137	137
Produit des placements	1 859	890		2 749	1 728	869		2 597
Charges des placements	(137)	(260)		(397)	(111)	(263)		(373)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	541	236		777	662	287		949
Variation de la juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat	413	21		434	368	(38)		330
Variation des dépréciations sur placements	3	(1)		2	(10)	(4)		(14)
Produits des activités ordinaires	7 163	7 558	168	14 890	6 799	7 065	137	14 001
Charges des prestations de contrats	(6 410)	(4 390)		(10 801)	(6 040)	(4 469)		(10 509)
Produits sur cession en réassurance	30	264		293	23	321		344
Charges sur cession en réassurance	(32)	(674)		(706)	(28)	(579)		(607)
Charges d'exploitation bancaire			(156)	(156)			(140)	(140)
Frais d'acquisition des contrats	(333)	(1 107)		(1 440)	(300)	(1 030)		(1 330)
Frais d'administration	(155)	(510)		(665)	(131)	(566)		(697)
Autres produits et charges opérationnels courants	(52)	(294)	5	(341)	(86)	(176)	6	(256)
Résultat opérationnel courant	211	847	17	1 074	237	566	3	806
Autres produits et charges opérationnels		(71)	1	(70)		(33)		(33)
Résultat opérationnel	211	776	18	1 004	237	533	3	773
Charge de financement	(23)	(85)		(108)	(17)	(67)		(84)
Part dans les résultats des entreprises associées		1		1		2		2
Impôts sur les résultats	(57)	(190)	(19)	(266)	(77)	(169)	(14)	(260)
Résultat net de l'ensemble combiné	131	502	(1)	632	143	299	(11)	431
Intérêts minoritaires	3	28		32	4	33		37
Résultat net (part du Groupe)	128	474	(1)	600	139	266	(11)	394

Les produits et charges de l'activité holding sont affectés dans la segmentation non-vie de l'information sectorielle.

NOTE 1.2.3 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ASSURANCE DE LA PERSONNE/ DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE / BANQUE / HOLDING – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Banque	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Banque	Holding	Total
Primes acquises	6 036	5 121			11 157	5 562	4 813			10 375
Produit net bancaire, net du coût du risque			168		168			137		137
Produits des placements	2 124	593		33	2 750	1 977	596		24	2 597
Charges des placements	(188)	(156)		(54)	(398)	(167)	(163)		(44)	(374)
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	586	169		22	777	729	202		18	949
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	416	15		3	434	362	(5)		(26)	331
Variation des dépréciations sur placements	3			(2)	1	(12)	(2)			(14)
Total des produits des activités ordinaires	8 977	5 742	168	2	14 889	8 451	5 441	137	(28)	14 001
Charges des prestations des contrats	(7 608)	(3 193)			(10 801)	(7 190)	(3 319)			(10 509)
Produits sur cession en réassurance	80	213			293	88	256			344
Charges sur cession en réassurance	(79)	(627)			(706)	(60)	(547)			(607)
Charges d'exploitation bancaire			(156)		(156)			(140)		(140)
Frais d'acquisition des contrats	(561)	(879)			(1 440)	(492)	(838)			(1 330)
Frais d'administration	(244)	(421)			(665)	(245)	(445)		(7)	(697)
Autres produits et charges opérationnels courants	(118)	(154)	5	(74)	(341)	(107)	(98)	6	(57)	(256)
Résultat Opérationnel Courant	447	681	17	(72)	1 073	445	450	3	(92)	806
Autres produits et charges opérationnels	(23)	(19)	1	(29)	(70)	(18)	(21)		7	(32)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	424	662	18	(101)	1 003	427	429	3	(85)	774
Charges de financement	(30)	(19)		(58)	(107)	(24)	(17)		(43)	(84)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1			1		1			1
Impôts sur les résultats	(137)	(179)	(19)	70	(265)	(139)	(119)	(14)	11	(261)
Résultat net de l'ensemble consolidé	257	465	(1)	(89)	632	264	294	(11)	(117)	430
Intérêts minoritaires	10	22			32	9	27			37
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	247	443	(1)	(89)	600	255	267	(11)	(117)	393

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005
	Valeurs brutes	Amortis-sements cumulés au 01.01.2004	Impacts de la mise en œuvre des normes IFRS	Pertes de valeurs	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Valeurs à l'ouverture	2 107	(529)	(426)		1 151	1 145
Mouvements de l'exercice	37			(15)	22	6
Entrées de périmètre	223			(3)	220	
Turquie	113				113	
Espagne	3			(3)		
Grande-Bretagne	107				107	
Sortie de périmètre						
Valeurs à la clôture	2 367	(529)	(426)	(18)	1 394	1 151

La colonne « Amortissement » correspond aux dotations linéaires pratiquées en application du référentiel français (règlement CRC n°2000-05) jusqu'au 31 décembre 2003. A compter du 1er janvier 2004, selon le référentiel IFRS, un actif incorporel dont la durée de vie n'est pas définie, n'est plus amorti linéairement mais fait l'objet d'un test de dépréciation. Les écarts d'acquisition font partie des actifs dont la durée de vie n'est pas définie et ne sont donc plus amortis.

L'application des normes IFRS au bilan du 1er janvier 2004 s'est traduite par une dépréciation de 426 millions d'euros de l'écart d'acquisition enregistré dans le référentiel consolidé français. Cette dépréciation, nette des reprises de badwill, a été enregistrée dans les capitaux propres d'ouverture au titre du changement de méthode intervenu sur l'exercice. Elle correspond à la rupture des conditions d'équilibre des tests introduite par la reconnaissance dans la situation nette IFRS de produits antérieurement considérés non encore acquis comptablement dans le cadre de l'ancien référentiel (latent revenant à l'actionnaire, provisions d'égalisation, créances d'impôt..). La mise en cohérence des flux futurs avec les éléments de marge déjà comptabilisés en situation nette IFRS, a entraîné une dépréciation mécanique d'une partie de l'incorporel inscrit au bilan dans le cadre de l'ancien référentiel.

Mouvements de l'exercice :

Grande-Bretagne : Les mouvements de l'exercice concernent l'entité Clinicare, acquise par Groupama Insurances Company Limited fin 2005.
Conformément aux dispositions des normes IFRS, le groupe a la faculté d'ajuster les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans les 12 mois postérieurs à l'opération. Dans ce contexte, le goodwill initial a été revu. L'écart résiduel sur cette opération est nul au 31 décembre 2006.

Groupama Transport : Dans le cadre du protocole d'acquisition de cette entité du 19 juin 2000, un complément de prix d'acquisition dépendant des résultats futurs de cette entité était prévu. Ce complément a pu être déterminé avec précision à fin 2006. Il se traduit par un écart d'acquisition complémentaire de 19,5 millions d'euros. Un ultime ajustement dépendant de la liquidation du portefeuille a été évalué. Un différé de paiement du complément de prix, incluant une estimation de cet ajustement, a été comptabilisé.

Groupama Banque : Groupama SA a racheté 20% des titres de Groupama Banque au cours de l'exercice. Ce rachat s'est traduit par un écart d'acquisition de 19 millions d'euros. Cet écart d'acquisition complémentaire a été partiellement déprécié pour être ramené à une valeur nette de 8 millions d'euros.

Acquisitions de l'exercice :

Turquie : L'acquisition intervenue au cours de l'exercice 2006 concerne les actions de 2 sociétés pour un prix global de 211 millions d'euros. Cette acquisition porte sur :
- Basak Emeklilik, société vie
- Basak Sigorta, société non vie.

Après réévaluation des actifs et passifs à leur juste valeur, la différence de première consolidation résiduelle a été affectée à différents postes d'immobilisations incorporelles et le solde restant a été comptabilisé en écart d'acquisition.

en millions d'euros (taux de change au 31 décembre 2006)	Basak Emeklilik	Basak Sigorta	Groupama Investment Bosphorus	Total au bilan
Valeur des réseaux de distribution et de la relation clients	50			50
Valeur de portefeuille Vie	41			41
Valeur de la marque 'Basak Groupama'			21	21
Total 'Autres actifs incorporels'	91		21	112
Ecarts d'acquisition (1)	47	66		113

(1) les montants des écarts d'acquisition mentionnés ci-dessus sont enregistrés à hauteur de la quote-part de détention de Groupama dans Basak Emeklilik et Basak Sigorta respectivement, soit de 79% et 56, 67%.

En assurance non vie, la valeur de portefeuille est non significative compte tenu du niveau de ratio combiné du portefeuille acquis.

Grande-Bretagne : Acquisition du courtier Carole Nash au 15 décembre 2006, générant un écart de première consolidation de 107 millions d'euros. Conformément à la norme IFRS 3, le groupe dispose d'un délai de 12 mois pour affecter le prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables.

Espagne : Groupama Seguros a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2006 des sociétés Azur Multiramos et Azur Vida pour un montant global de 61 millions d'euros. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 3 millions d'euros qui a été enregistré en charges compte tenu de son caractère non significatif.

NOTE 2.1 - ÉCARTS D'ACQUISITION PAR SOCIETE

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005
	Valeurs brutes	Amortis-sements cumulés au 01.01.2004	Impacts de la mise en œuvre des normes IFRS	Pertes de valeurs	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Total international	540	(53)	(6)	(7)	473	259
Italie	103	(29)			74	75
Grande-Bretagne	60	14	37	(4)	107	6
Turquie	133	(19)			114	
Espagne	239	(16)	(42)	(3)	178	178
Portugal	(4)	1	3			
Suisse	1	(1)				
Luxembourg	6	(1)	(4)			
Hongrie	2	(2)				
Total France et Outre-mer	1 827	(476)	(420)	(11)	920	892
Gan Assurances Vie	319	(88)			231	231
Gan Assurances IARD	424	(118)	(110)		196	191
Gan Eurocourtage Vie	98	(27)			71	71
Gan Euocourtage IARD	295	(55)	(72)		168	168
Gan Prévoyance	127	(35)			92	92
Gan Patrimoine et ses filiales	205	(56)	(74)		75	75
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	359	(97)	(164)	(11)	87	64
Valeurs à la clôture	2 367	(529)	(426)	(18)	1 393	1 151

NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	46	494	540	51	428	479
Augmentation	2	69	71		115	115
Diminution	(32)	(45)	(77)	(5)	(49)	(54)
Variation de périmètre	124	2	126			
Valeurs brutes à la clôture	140	520	660	46	494	540
Amortissements cumulés à l'ouverture	(45)	(362)	(407)	(50)	(278)	(328)
Augmentation	(12)	(79)	(91)		(87)	(87)
Diminution	31	47	78	5	3	8
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(26)	(394)	(420)	(45)	(362)	(407)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	0	(2)	(2)		(3)	(3)
Dépréciation durable comptabilisée					(1)	(1)
Dépréciation durable reprise		1	1		2	2
Variation de périmètre		(1)	(1)			
Dépréciation durable cumulée à la clôture	0	(2)	(2)		(2)	(2)
Valeurs nettes à l'ouverture	1	130	131	1	147	148
Valeurs nettes à la clôture	114	124	238	1	130	131

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. L'augmentation de ce poste au cours de l'exercice 2006 est principalement (cf. Note 2 – Ecarts d'acquisition) liée à l'acquisition de la société Basak Emeklilik en Turquie. Ces éléments seront amortis au prorata de la cadence d'apparition des marges des contrats ayant donné naissance à ces valeurs de portefeuille, valeurs des réseaux de distribution et de relation clients. Le montant amorti au cours de l'exercice 2006 s'établit à 11 millions d'euros.

En outre, une valeur de la marque «BASAK GROUPAMA » a été valorisée à la clôture 2006 à hauteur de 21 millions d'euros (cf. Note 2).

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des dépenses relatives à des logiciels informatiques acquis ou créés au sein des diverses sociétés d'assurance du groupe.

NOTE 3.1 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006						31.12.2005	
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance		Autres immobilisations incorporelles		Total		Total	
	France	Étranger	France	Étranger	France	Étranger	France	Étranger
Valeurs brutes à la clôture	14	126	495	26	509	152	486	54
Amortissements cumulés à la clôture	(14)	(12)	(378)	(16)	(392)	(28)	(361)	(46)
Dépréciation durable cumulée à la clôture				(2)		(2)	(1)	(1)
Amortissements et provisions	(14)	(12)	(378)	(18)	(392)	(30)	(362)	(47)
Valeur nette comptable		114	117	8	117	122	124	7

NOTE 3.2 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006									31.12.2005		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance			Autres immobilisations incorporelles			Total			Total		
	Vie	Non vie	Banque	Vie	Non vie	Banque	Vie	Non vie	Banque	Vie	Non vie	Banque
Valeurs brutes à la clôture	103	37		174	306	40	277	343	40	174	327	38
Amortissements cumulés à la clôture	(12)	(13)	(1)	(118)	(244)	(32)	(130)	(257)	(33)	(124)	(256)	(27)
Dépréciation durable cumulée à la clôture		(1)	1	(1)	(1)		(1)	(2)	1	(1)	(1)	
Amortissements et provisions	(12)	(14)		(119)	(245)	(32)	(131)	(259)	(32)	(125)	(257)	(27)
Valeur nette comptable	91	23		55	61	8	146	84	8	49	70	12

NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 340	407	3 747	3 234	454	3 688
Acquisitions	156	71	227	203	15	218
Entrée de périmètre	22		22			
Dépenses ultérieures						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	46		46	(62)		(62)
Cessions	(94)	(12)	(106)	(35)	(62)	(97)
Valeurs brutes à la clôture	3 470	466	3 936	3 340	407	3 747
Amortissements cumulés à l'ouverture	(633)	(2)	(635)	(605)	(2)	(607)
Augmentation	(63)		(63)	(85)		(85)
Entrée de périmètre						
Diminution	19	2	21	57		57
Amortissements cumulés à la clôture	(677)	0	(677)	(633)	(2)	(635)
Dépréciation durable cumlée à l'ouverture	(28)	(1)	(29)	(81)	(1)	(82)
Dépréciation durable comptabilisée	(3)	(2)	(5)	(8)		(8)
Entrée de périmètre						
Dépréciation durable reprise	16	2	18	61		61
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(15)	(1)	(16)	(28)	(1)	(29)
Valeurs nettes à l'ouverture	2 679	404	3 083	2 548	451	2 999
Valeurs nettes à la clôture	2 778	465	3 243	2 679	404	3 083
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 004	720	6 724	4 958	675	5 633
Plus values latentes	3 226	255	3 481	2 279	271	2 550

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en Assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

NOTE 4.1 - IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006						31.12.2005					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeurs brute	3 351	119	3 470	466		466	3 229	111	3 340	407		407
Amortissements cumulés	(657)	(20)	(677)				(611)	(22)	(633)	(2)		(2)
Dépréciation durable	(12)	(3)	(15)	(1)		(1)	(28)		(28)	(1)		(1)
Valeurs nettes à la clôture	2 682	96	2 778	465		465	2 590	89	2 679	404		404
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	5 776	228	6 004	720		720	4 773	185	4 958	675		675
Plus values latentes	3 094	132	3 226	255		255	2 183	95	2 279	271		271

NOTE 4.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006						31.12.2005					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Valeurs brute	318	3 152	3 470	397	70	467	378	2 961	3 339	335	72	407
Amortissements cumulés	(65)	(611)	(676)				(69)	(563)	(632)	(2)		(2)
Dépréciation durable	(1)	(14)	(15)	(1)		(1)		(28)	(28)	(1)		(1)
Valeurs nettes à la clôture	252	2 526	2 778	396	70	466	309	2 370	2 679	333	71	404
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	518	5 486	6 004	602	118	720	538	4 420	4 958	567	108	675
Plus values latentes	266	2 960	3 226	206	48	254	229	2 050	2 279	234	37	271

NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'Euros	31.12.2006	31.12.2005
Valeurs brutes à l'ouverture	452	459
Acquisitions	7	5
Entrée de périmètre	16	
Cessions	(2)	(17)
Transfert de/vers les immeubles de placement	24	5
Valeurs brutes à la clôture	497	452
Amortissements cumulés à l'ouverture	(113)	(106)
Augmentation	(11)	(54)
Entrée de périmètre	(1)	
Diminution	1	46
Amortissements cumulés à la clôture	(124)	(114)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(4)	1
Dépréciation durable comptabilisée	(4)	(5)
Dépréciation durable reprise	3	
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(5)	(4)
Valeurs nettes à l'ouverture	335	354
Valeurs nettes à la clôture	368	335
Juste valeur des immobilisations corporelles à la clôture	897	769
Plus values latentes	529	434

NOTE 5.1 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Immeubles d'exploitation - hors crédit bail	440	(117)	323	411	(107)	304
Immeubles d'exploitation - crédit bail						
Parts sociétés immobilières non côtées (exploitation)	12		12	12		12
France	452	(117)	335	423	(107)	316
Immeubles d'exploitation - hors crédit bail	44	(11)	33	29	(10)	19
Immeubles d'exploitation - crédit bail	1	(1)				
Parts sociétés immobilières non côtées (exploitation)						
Etranger	45	(12)	33	29	(10)	19
Total immeubles d'exploitation	497	(129)	368	452	(117)	335

NOTE 5.2 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Immeubles d'exploitation - hors crédit bail	60	(21)	39	60	(17)	43
Immeubles d'exploitation - crédit bail						
Parts sociétés immobilières non côtées (exploitation)	5		5	5		5
Vie	65	(21)	44	65	(17)	48
Immeubles d'exploitation - hors crédit bail	424	(107)	317	380	(100)	280
Immeubles d'exploitation - crédit bail	1	(1)				
Parts sociétés immobilières non côtées (exploitation)	7		7	7		7
Non Vie	432	(108)	325	387	(100)	287
Immeubles d'exploitation - hors crédit bail						
Immeubles d'exploitation - crédit bail						
Parts sociétés immobilières non côtées (exploitation)						
Banque						
Total immeubles d'exploitation	497	(129)	368	452	(117)	335

NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actifs évalués à la juste valeur	58 545	56 242
Actifs évalués au coût amorti	699	700
Total placements financiers hors UC	59 244	56 942

NOTE 6.1 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR (PAR CATEGORIE) – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006								
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins values latentes		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	9 429	375	9 804	12 908	486	13 394	3 479	111	3 590
Obligations	32 111	4 501	36 612	33 899	4 511	38 410	1 788	10	1 798
Autres	15	34	49	11	16	27	(4)	(18)	(22)
Total actifs disponibles à la vente	41 555	4 910	46 465	46 818	5 013	51 831	5 263	103	5 366
Actifs de transaction									
Actions	2 341	60	2 401	2 341	60	2 401			
Obligations	4 221	90	4 311	4 221	90	4 311			
Autres	2		2	2		2			
Total actifs de transaction	6 564	150	6 714	6 564	150	6 714			
Total placements évalués à la juste valeur	48 119	5 060	53 179	53 382	5 163	58 545	5 263	103	5 366

Le groupe a choisi d'appliquer l'option juste valeur. Cet amendement restreint les possibilités d'utilisation de l'option en limitant son application aux cas de figure suivants :

instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Au 31 décembre 2006, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à 5 366 millions d'euros et 462 millions d'euros.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués à la juste valeur, s'établit à 732 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 799 millions d'euros au 31 décembre 2005.

En millions d'euros	31.12.2005								
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins values latentes		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	8 280	364	8 644	10 617	459	11 076	2 337	95	2 432
Obligations	30 636	4 063	34 699	34 063	4 207	38 270	3 427	144	3 571
Autres	15	22	37	15	22	37			0
Total actifs disponibles à la vente	38 931	4 449	43 380	44 695	4 688	49 383	5 764	239	6 003
Actifs de transaction									
Actions	2 293	47	2 340	2 293	47	2 340			
Obligations	4 089	233	4 322	4 089	233	4 322			
Autres	2	196	198	2	196	198			
Total actifs de transaction	6 384	476	6 860	6 384	476	6 860			
Total placements évalués à la juste valeur	45 315	4 925	50 240	51 079	5 164	56 243	5 764	239	6 003

NOTE 6.2 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR (PAR CATEGORIE) – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006								
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins values latentes		
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	2 026	7 778	9 804	2 648	10 746	13 394	622	2 968	3 590
Obligations	5 575	31 036	36 611	5 749	32 660	38 409	174	1 624	1 798
Autres	41	8	49	26	1	27	(15)	(7)	(22)
Total actifs disponibles à la vente	7 642	38 822	46 464	8 423	43 407	51 830	781	4 585	5 366
Actifs de transaction									
Actions	472	1 930	2 402	472	1 930	2 402			
Obligations	1 270	3 040	4 310	1 270	3 040	4 310			
Autres	1	1	2	1	1	2			
Total actifs de transaction	1 743	4 971	6 714	1 743	4 971	6 714			
Total placements évalués à la juste valeur	9 385	43 793	53 178	10 166	48 378	58 544	781	4 585	5 366

En millions d'euros	31.12.2005								
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins values latentes		
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions	1 842	6 802	8 644	2 304	8 772	11 076	462	1 970	2 432
Obligations	6 335	28 364	34 699	6 688	31 582	38 270	353	3 218	3 571
Autres	15	22	37	15	22	37			
Total actifs disponibles à la vente	8 192	35 188	43 380	9 007	40 376	49 383	815	5 188	6 003
Actifs de transaction									
Actions	753	1 587	2 340	753	1 587	2 340			
Obligations	809	3 513	4 322	809	3 513	4 322			
Autres	156	42	198	156	42	198			
Total actifs de transaction	1 718	5 142	6 860	1 718	5 142	6 860			
Total placements évalués à la juste valeur	9 910	40 330	50 240	10 725	45 518	56 243	815	5 188	6 003

NOTE 6.3 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR (PAR NATURE)

En millions d'euros	31.12.2006								
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins values latentes		
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total
Actions									
Actifs disponibles à la vente	2 026	7 778	9 804	2 648	10 746	13 394	622	2 968	3 590
Actifs de transaction	472	1 930	2 402	472	1 930	2 402			0
Total actions	2 498	9 708	12 206	3 120	12 676	15 796	622	2 968	3 590
Obligations									
Actifs disponibles à la vente	5 575	31 036	36 611	5 749	32 660	38 409	174	1 624	1 798
Actifs de transaction	1 270	3 040	4 310	1 270	3 040	4 310			0
Total obligations	6 845	34 076	40 921	7 019	35 700	42 719	174	1 624	1 798
Autres									
Actifs disponibles à la vente	41	8	49	26	1	27	(15)	(7)	(22)
Actifs de transaction	1	1	2	1	1	2			0
Total autres	42	9	51	27	2	29	(15)	(7)	(22)
Total placements évalués à la juste valeur	9 385	43 793	53 178	10 166	48 378	58 544	781	4 585	5 366

En millions d'euros	31.12.2005								
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins values latentes		
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total
Actions									
Actifs disponibles à la vente	1 842	6 802	8 644	2 304	8 772	11 076	462	1 970	2 432
Actifs de transaction	753	1 587	2 340	753	1 587	2 340			
Total actions	2 595	8 389	10 984	3 057	10 359	13 416	462	1 970	2 432
Obligations									
Actifs disponibles à la vente	6 335	28 364	34 699	6 688	31 582	38 270	353	3 218	3 571
Actifs de transaction	809	3 513	4 322	809	3 513	4 322			
Total obligations	7 144	31 877	39 021	7 497	35 095	42 592	353	3 218	3 571
Autres									
Actifs disponibles à la vente	15	22	37	15	22	37			
Actifs de transaction	156	42	198	156	42	198			
Total autres	171	64	235	171	64	235			
Total placements évalués à la juste valeur	9 910	40 330	50 240	10 725	45 518	56 243	815	5 188	6 003

NOTE 6.4 - PLACEMENTS EVALUES AU COUT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total
Prêts	52	202	254	54	194	248
Dépôts	162	81	243	158	66	224
Autres	81	121	202	109	119	228
Prêts et créances	295	404	699	321	379	700
Total actifs évalués au coût amorti	295	404	699	321	379	700

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements évalués au coût amorti, s'établit à 2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

NOTE 6.5 - ESTIMATION DES PLACEMENTS COTES

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actions	15 542	13 190
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 702	42 418
Autres placements		
Total placements côtés	58 243	55 608

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements cotés en juste valeur, s'établit à 654 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 722 millions d'euros au 31 décembre 2005.

NOTE 6.6 - ESTIMATION DES PLACEMENTS NON COTES

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actions en juste valeur	254	59
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	18	174
Autres placements en juste valeur	30	402
Prêts au coût amorti	254	248
Autres placements en coût amorti	445	452
Total placements non côtés	1 000	1 335

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements non cotés, s'établit à 78 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 77 millions d'euros au 31 décembre 2005.

NOTE 7 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDEES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005	
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur
Scor	15,89%	233	418	173	280
Bolloré Investissement	4,31%	59	174	59	116
Société Générale	2,93%	832	1 755	762	1 339
Lagardère	1,71%	92	149	92	158
Veolia Environnement	5,63%	584	1 241	556	884
Locindus	7,74%	16	23	13	19
Eiffage	2,86%	185	192		
Société Française		2 001	3 952	1 655	2 796
Médiobanca	4,73%	471	692	471	624
Société Étrangère		471	692	471	624
Total des placements significatifs dans les sociétés non consolidées		2 472	4 644	2 126	3 420

La juste valeur correspond :

- Pour les titres des sociétés cotées, à leur cours de Bourse et à la clôture de l'exercice,
- Pour les titres des sociétés non cotées, à la valeur déterminée par une approche multicritère.

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en Assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

NOTE 8 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Titres à revenu variable et assimilés		
Obligations	309	498
Parts d'OPCVM d'actions	2 544	2 204
Parts d'OPCVM obligataires et autres	765	674
Total placements représentant les engagements en UC	3 618	3 376

NOTE 8.1 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC - PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Titres à revenu variable et assimilés						
Obligations	232	77	309	417	81	498
Parts d'OPCVM d'actions	2 463	81	2 544	2 130	74	2 204
Parts d'OPCVM obligataires et autres	712	53	765	609	65	674
Plus values latentes	3 407	210	3 618	3 156	220	3 376

NOTE 9 - EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Caisse, banques centrales, CCP	40		40	23		23
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 016		1 016	50		50
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	39		39	13		13
Prêts et créances sur les établissements de crédit	639		639	772		772
Prêts et créances sur la clientèle	535	(16)	519	686	(21)	665
Écart de réévaluation des portesfeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	156		156	670		670
Immeubles de placement						
Total emplois des activités du secteur bancaire	2 426	(16)	2 410	2 214	(21)	2 193

En 2006, la banque Finama a procédé au remboursement de ses emplois comptabilisés dans la catégorie détenue jusqu'à l'échéance. Les emplois sont désormais réinvestis en actifs financiers détenus à des fins de transaction.

NOTE 10 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

En millions d'euros	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	24		30	1
Socomie	1	1	1	1
Total Investissements dans les entreprises associées	25	1	31	2

La valeur d'équivalence des titres Günes, qui représente la quote part de capitaux propres retraités, diminue de 6 millions d'euros entre 2005 et 2006 sous l'effet notamment de la baisse de l'écart de conversion. Cette situation résulte de l'évolution défavorable de la parité entre la livre turque et l'euro sur la période.

NOTE 10.1 - DONNEES SIGNIFICATIVES

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres
Günes Sigorta	284	1	215	48	281	4	233	58
Socomie	12	1	7	1	15	1	7	1

NOTE 11 - PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'Euros	31.12.2006	31.12.2005
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	102	80
Provisions pour sinistres à payer	1 299	1 624
Autres provisions techniques	126	120
Total	1 527	1 824
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	44	28
Provisions pour sinistres à payer	10	9
Provisions participation aux bénéfices	17	17
Autres provisions techniques	5	3
Total	77	57
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	1	
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 606	1 881

NOTE 11.1 - PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS- PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

En millions d'Euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	50	52	102	63	17	80
Provisions pour sinistres à payer	1 024	275	1 299	1 160	464	1 624
Autres provisions techniques	123	3	126	119	1	120
Total	1 198	330	1 527	1 342	482	1 824
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	13	31	44	13	15	28
Provisions pour sinistres à payer	6	4	10	6	3	9
Provisions participation aux bénéfices	17		17	17		17
Autres provisions techniques	5		5	3		3
Total	41	36	77	39	18	57
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	1		1			
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 241	366	1 606	1 381	500	1 881

NOTE 12 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Autres immobilisations corporelles	122	155
Autres actifs d'exploitation à long terme	29	28
Total	150	183

NOTE 12.1 - VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Valeurs brutes à l'ouverture	414	262
Acquisitions	84	184
Entrée de périmètre	15	
Cessions	(76)	(32)
Transfert de/vers les immeubles de placement	(66)	
Valeurs brutes à la clôture	371	414
Amortissements cumulés à l'ouverture	(256)	(194)
Augmentation	(35)	(73)
Entrée de périmètre	(13)	
Diminution	58	11
Amortissements cumulés à la clôture	(246)	(256)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(3)	
Dépréciation durable comptabilisée		(3)
Dépréciation durable reprise		
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(3)	(3)
Valeurs nettes à l'ouverture	155	68
Valeurs nettes à la clôture	122	155
Juste valeur des immobilisations corporelles à la clôture	122	155
Plus values latentes	0	0

NOTE 12.2 - VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	271	(183)	88	343	(213)	130
Autres actifs d'exploitation à long terme	29		29	28		28
France	300	(183)	117	371	(213)	158
Autres immobilisations corporelles	100	(66)	34	71	(46)	25
Autres actifs d'exploitation à long terme						
Étranger	100	(66)	34	71	(46)	25
Total autres immobilisations corporelles	400	(249)	151	442	(259)	183

NOTE 12.3 - VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres immobilisations corporelles	231	(143)	88	273	(147)	126
Autres actifs d'exploitation à long terme	29		29	28		28
Non Vie	260	(143)	117	301	(147)	154
Autres immobilisations corporelles	118	(89)	29	122	(98)	24
Autres actifs d'exploitation à long terme						
Vie	118	(89)	29	122	(98)	24
Autres immobilisations corporelles	22	(17)	5	19	(14)	5
Autres actifs d'exploitation à long terme						
Banque	22	(17)	5	19	(14)	5
Total autres immobilisations corporelles	400	(249)	151	442	(259)	183

NOTE 13 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	265		265	244	(10)	234
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	280	(28)	252	291	(37)	254
Total frais d'acquisition reportés	545	(28)	517	535	(47)	488

NOTE 13.1 - FRAIS D'ACQUISITION REPORTES – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net	Brut	Participation aux bénéfices différée	Net
Contrats d'assurance non vie	115		115	105		105
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	255	(27)	228	262	(35)	227
France	370	(27)	343	367	(35)	332
Contrats d'assurance non vie	150		150	139	(10)	129
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	25	(2)	24	29	(2)	27
Etranger	175	(2)	174	168	(12)	156
Total frais d'acquisition reportés	545	(29)	517	535	(47)	488

NOTE 14 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Participation aux bénéfices différée active	64	
Total participation aux bénéfices différée active	64	

Dans le cadre de l'application des nouvelles tables de probabilité de décès ou de survie pour le calcul des provisions mathématiques au titre des contrats français de rentes viagères (cf. note n° 25 : Passifs relatifs à des contrats d'assurance), une participation bénéficiaire active a été constatée à la clôture de l'exercice pour un montant de 64 millions d'euros.

NOTE 14.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Participation aux bénéfices différée active	64		64			
Total participation aux bénéfices différée active	64		64			

NOTE 15 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS

NOTE 15.1 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS - PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	France	Étranger	Total	Total
Impôts différés actifs	419	53	472	165
Total impôts différés actifs	419	53	472	165

NOTE 15.2 - IMPOTS DIFFERES ACTIFS - PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005
	Vie	Non-Vie	Banque	Total	Total
Impôts différés actifs	221	235	16	472	165
Total impôts différés actifs	221	235	16	472	165

NOTE 15.3 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements consolidation :		
Réserves de capitalisation	(247)	(243)
Retraitements instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	30	(258)
Frais d'acquisition vie et provisions globale de gestion consolidés	(44)	(63)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(27)	(21)
Autres différences sur retraitements de consolidation	1	31
Frais d'acquisition non-vie reportés	(37)	(34)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	293	329
Plus-values en sursis d'imposition	(9)	(11)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	29	15
Couverture de change	56	22
Autres différences temporaires fiscales	26	22
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	70	(211)
Activation des déficits ordinaires	42	128
Impôts différés enregistrés au bilan	112	(83)
Dont :		
Actif	472	165
Passif	(361)	(248)

Le groupe dispose en outre d'actifs nets non constatés sur les filiales étrangères ainsi que sur le pôle bancaire (Groupama banque) en France. Les actifs s'élèvent à 151 millions d'euros.

NOTE 16 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée				
Primes acquises non émises	733		733	665
Assurés, intermédiaires et autres tiers	905	(88)	817	751
Comptes courants coassureurs et autres tiers	296	(10)	286	220
Comptes courants cédants et rétrocédants	391	(1)	390	345
Total	2 325	(99)	2 226	1 981

NOTE 16.1 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Primes acquises non émises	740	(7)		733	668	(3)		665
Assurés, intermédiaires et autres tiers	814	3		817	751			751
Comptes courants coassureurs et autres tiers	252	35		286	177	43		220
Comptes courants cédants et rétrocédants	357	33		390	305	40		345
Total	2 162	64		2 226	1 901	80		1 981

NOTE 17 - CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSIONS EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances nées des opérations de cession en réassurance				
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	126	(38)	88	110
Autres créances sur opérations de réassurance	34		34	45
Total	160	(38)	122	155

NOTE 17.1 - CREANCES NEES DES OPERATIONS DE CESSIONS EN REASSURANCE – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances nées des opérations de cessions en réassurance								
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	77	11		88	99	11		110
Autres créances sur opérations de réassurance	34			34	45			45
Total	111	11		122	144	11		155

NOTE 18 - CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT

NOTE 18.1 - CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	106			106	111			111

NOTE 18.2 - CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT - PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	76	31	106	83	28	111

NOTE 18.3 - CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES D'IMPOT – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	Vie	Non vie	Banque	Total	Vie	Non vie	Banque	Total
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt	62	43	1	106	64	46	1	111

NOTE 19 - AUTRES CREANCES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	779		779	791
Personnel débiteur	21		21	23
Organismes sociaux	55		55	9
Débiteurs divers	583	(19)	564	498
Autres créances	348		348	262
Total	1 786	(19)	1 767	1 583

NOTE 19.1 - AUTRES CREANCES PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Personnel débiteur	21			21	23			23
Organismes sociaux	56			56	9			9
Débiteurs divers	532	15	17	564	463	24	11	498
Intérêts courus non échus	779			779	791			791
Autres créances	311		37	348	262			262
Total	1 698	15	54	1 767	1 548	24	11	1 583

NOTE 19.2 - AUTRES CREANCES - PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Intérêts courus non échus	713	66	779	736	55	791
Personnel débiteur	18	2	20	21	2	23
Organismes sociaux	56		56	9		9
Débiteurs divers	455	109	564	466	32	498
Autres créances	326	22	348	239	23	262
Total	1 568	200	1 767	1 471	112	1 583

NOTE 19.3 - AUTRES CREANCES – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	Vie	Non-vie	Banque	Total	Vie	Non-vie	Banque	Total
Intérêts courus non échus	679	100		779	674	117		791
Personnel débiteur	2	18		20	2	21		23
Organismes sociaux	46	10		56		9		9
Débiteurs divers	228	311	25	564	225	252	21	498
Autres créances	107	117	124	348	73	88	101	262
Autres créances	1 062	556	149	1 767	974	487	122	1 583

NOTE 20 - REPARTITION DE LA TRESORERIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
France	360	241
Étranger	376	214
Total	736	455
Entités vie et mixte	167	147
Entités non vie	570	308
Total	736	455

Note 21.1 Incidence des opérations avec les sociétaires

- **Variations des capitaux propres groupe au cours de l'exercice 2006**

Au cours de l'exercice 2006, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission. Il est à signaler que l'assemblée générale de Groupama SA du 29 juin 2006, a approuvé la modification statutaire concernant la division par quatre de la valeur nominale de l'action.

Note 21.2. Produits et charges comptabilisés sur la période

L'état des produits et charges de la période (Statement of Recognised Income and Expense – SORIE), partie intégrante de l'état de synthèse des variations de capitaux propres, comprend, au-delà du résultat de la période, la réserve de plus et moins values latentes des actifs disponibles à la vente, nettes de participation aux bénéfices différée et impôt différé ainsi que la réserve liée aux écarts de conversion et les pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

- **Produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice 2006**

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Plus ou moins values latentes brutes sur actifs disponibles à la ventes	(624)	(12)	(636)	2 325	12	2 337
Comptabilité reflet	469	10	479	(1 583)	(13)	(1 596)
Impôts différés	336	1	337	150	1	151
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	7		7	(15)		(15)
Écart de conversion	14	6	20	18		18
Autres	(7)	10	3	30	3	33
Résultat de l'exercice	600	32	632	394	37	431
Total	795	47	842	1 319	40	1 359

➢ **Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Plus ou moins values latentes brutes sur actifs disponibles à la ventes	5 366	6 003
Comptabilité reflet	(3 490)	(3 969)
Cash flow hedge et autres variations	(7)	(25)
Impôts différés	140	(200)
Part des minoritaires	(2)	7
Plus ou moins-values latentes nettes part du Groupe	2 007	1 816

Le montant d'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du nouveau régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72%).

NOTE 22 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005
	Valeurs à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Valeurs à la cloture	Valeurs à la cloture
Provision pour pensions et obigations similaires	274	80	(101)	5	258	274
Autres risques et charges (1)	333	54	(94)	2	295	333
Total provisions pour risques et charges	607	134	(195)	7	553	607

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué au motif que cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte-tenu des litiges en cours.

NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

NOTE 23.1 – DETTES ACTUARIELLES NETTES A LA CLOTURE

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Dettes actuarielles à l'ouverture	454	395	25	23	479	418
Coût des services rendus	6	6	2	1	8	7
Prestations payées	(9)	(4)			(9)	(4)
Intérêt sur la dette actuarielle	17	18	1	1	18	19
Pertes/Gains actuariels (écarts d'expérience)	(6)	26	(2)	(1)	(8)	25
Pertes/Gains actuariels (écarts d'hypothèse)		8		1		9
Modifications de régime						
Variations de périmètre	6				6	
Variations de taux de change	6	7			6	7
Autres		(2)				(2)
Dettes actuarielles à la clôture (A)	474	454	26	25	500	479
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	225	188			225	188
Rendement des actifs de couverture	14	13			14	13
Prestations payées	(11)	(8)			(11)	(8)
Cotisations reçues	8	7			8	7
Pertes/Gains actuariels	1	20			1	20
Variations de périmètre						
Variations de taux de change	5	5			5	5
Autres						
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	242	225			242	225
Dettes actuarielles nettes à la clôture (A)-(B)	232	229	26	25	258	254

NOTE 23.2 - VARIATIONS DE LA PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES COMPTABILISEE AU BILAN

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Provision pour risques et charges à l'ouverture	254	227	20	18	274	245
Variation de l'engagement actualisé	(14)	6	2	1	(12)	7
Ecarts actuariels impactés en capitaux propres	(7)	14			(7)	14
Prestations réglées par l'employeur	(9)	(4)			(9)	(4)
Reclassements	1	9	4	1	5	10
Variations de périmètre	6				6	0
Variations de taux de change	1	2			1	2
Autres					0	0
Provision pour risques et charges à la clôture	232	254	26	20	258	274

Le montant des provisions repris dans cette note ne concerne que les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et les autres avantages à long terme (médailles du travail, congés anniversaires…).

NOTE 23.3 - CHARGE ANNUELLE DE RETRAITE COMPTABILISEE DANS LE COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Coût des services rendus	6	6
Prestations réglées par l'employeur	9	4
Intérêts sur la dette actuarielle	17	18
Rendement attendu des actifs de couverture	(14)	(13)
Sorie Option	7	(14)
Modification de régime		
Effets des variations de change	1	2
Autres		
Charge annuelle de retraite	26	3

NOTE 23.4 - INFORMATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL – REPARTITION DES ACTIFS DE COUVERTURE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Actions	147	131
Obligations	92	91
Fonds général en euros		
Autres	3	3
Juste valeur des actifs de clôture	242	225

NOTE 23.5 - PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31.12.2006	31.12.2005
Taux d'actualisation	4,5%	3,80% à 4,00%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	7,0%	6,7%
Taux attendus d'augmentation des salaires	de 2,0% à 3,0%	2,80% à 3,20%
Taux de turn over des salariés par tranche d'âge :		
- de 18 à 34 ans :	de 2% à 20%	de 2% à 20%
- de 35 à 44 ans :	de 2% à 15%	de 2% à 15%
- de 45 à 54 ans :	de 1% à 10%	de 1% à 10%
- de 55 ans et plus :	0%	0%

NOTE 23.6 - VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Salaires	587	534
Charges de sécurité sociale	248	224
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisations définies		
Régimes à prestations définies	4	10
Indemnités de fin de contrat de travail	26	3
Jours anniversaires et médailles du travail	2	3
Autres avantages au personnel		11
Charge annuelle des salaires	867	785

Les variations des charges de personnel s'expliquent dans une large mesure par l'évolution du périmètre.

NOTE 24 - DETTES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		199	628	827		188	528	716
Total dettes de financement		199	1 874	2 072		188	1 773	1 961

NOTE 24.1 - VENTILATION PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2006			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		745	500
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	827		525	302
Total	2 072		1 270	802

Le poste « dettes subordonnées » correspond :

- d'une part à un emprunt obligataire émis en juillet 1999 par la caisse centrale des assurances mutuelles agricoles en deux tranches, l'une à taux variable de 500 millions d'euros, l'autre à taux fixe de 250 millions d'euros, et repris par Groupama SA lors des opérations d'apport réalisées au 1er janvier 2003 sous forme de titres subordonnés remboursables (TSR). Cet emprunt, d'une durée de trente ans, offre à l'émetteur la possibilité d'un remboursement anticipé à partir de la dixième année. Le montant total de ces TSR est de 750 millions d'euros et leurs cotations au 31 décembre 2006 sont de 101,8% pour la partie variable et de 103,4% pour la partie fixe.

- et d'autre part, à un emprunt obligataire subordonné perpétuel à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros. Cet emprunt est assorti d'un « call à 10 ans » permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année. Les clauses contractuelles de cet instrument de dettes conduisent à la comptabilisation en dettes de financement. Au 31 décembre sa cotation s'établit à 94,2%.

NOTE 25 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	1 623	1 469
Provisions pour sinistres à payer	9 417	9 856
Autres provisions techniques	2 285	2 245
Total	13 326	13 570
Provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	20 707	17 442
Provisions pour sinistres à payer	474	418
Provisions pour participation aux bénéfices	770	733
Autres provisions techniques	191	124
Total	22 142	18 717
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	3 508	2 812
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	38 975	35 099

Provisions d'assurance vie :

Pour les contrats français d'assurance vie et de capitalisation, le groupe a utilisé les nouvelles tables de mortalité publiées par arrêté en août 2006 pour le calcul des provisions mathématiques des rentes viagères en cours de service et en cours de constitution. Ces tables reflètent une estimation mise à jour des probabilités de décès ou de survie de la population française.

- Sur les contrats ne relevant pas du régime L441, l'impact du changement de table est estimé à 154 millions d'euros. Après prise en compte de la participation bénéficiaire différée sur les changements de table, de reprises de provisions techniques constituées antérieurement pour faire face à des dérives de mortalité, l'incidence du changement de table dans les comptes est limitée.

- Pour les contrats relevant du régime L441, un test a été pratiqué pour démontrer la suffisance du rendement des actifs cantonnés pour couvrir les engagements techniques déterminés avec les nouvelles tables. En 2006, ce test permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de provisionner une incidence de changement de tables dans les comptes.

NOTE 25.1 - VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	18 844	1 862	20 707	15 844	1 598	17 442
Provisions pour sinistres à payer	434	40	474	395	23	418
Provisions pour participation aux bénéfices	740	30	770	707	26	733
Autres provisions techniques	178	13	191	119	5	124
Total Assurance vie	20 196	1 945	22 142	17 065	1 652	18 717
Provisions pour primes non acquises	765	858	1 623	764	704	1 468
Provisions pour sinistres à payer	7 292	2 125	9 417	7 443	2 414	9 857
Autres provisions techniques	2 228	57	2 285	2 193	52	2 245
Total Assurance non-vie	10 285	3 041	13 326	10 400	3 170	13 570
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	3 392	115	3 508	2 620	192	2 812
Total Provisions techniques brutes	33 874	5 102	38 975	30 085	5 014	35 099
Rappel de la part des réassureurs dans les provisions techniques	1 239	366	1 605	1 381	500	1 881
Total net général	32 634	4 736	37 370	28 704	4 514	33 218

NOTE 25.2 - VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	574	31	604	608	36	644
Assurance individuelle	3 118	66	3 184	2 834	76	2 910
Contrats collectifs	247	9	255	129	2	131
Autres	1 746	14	1 760	1 678	13	1 691
Total des provisions des contrats à prime unique	5 683	120	5 803	5 249	127	5 376
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	281	11	292	116	5	121
Assurance individuelle	6 139	92	6 232	5 866	87	5 953
Contrats collectifs	6 257	185	6 442	5 556	147	5 703
Autres	714	7	721	598	6	604
Total des provisions des contrats à primes périodiques	13 391	295	13 686	12 136	245	12 381
Acceptations	1 632	59	1 691	57	46	103
Total Provisions Vie	20 706	474	21 180	17 442	418	17 860

La mise en place d'un avenant au cours du premier semestre 2006 introduisant un risque d'assurance significatif au titre d'un contrat collectif s'est traduite par un transfert des provisions mathématiques acceptées de la catégorie provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire à contrat d'assurance à hauteur de 1 477 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Activité non-vie						
Automobile	647	2 269	2 916	584	2 170	2 754
Dommages corporels	55	383	438	49	386	435
Dommages aux biens	468	1 139	1 606	441	1 128	1 569
Responsabilité civile générale	51	1 136	1 186	48	1 190	1 238
Marine, aviation, transports	35	588	622	44	754	798
Autres	212	966	1 178	140	1 177	1 317
Acceptations	156	2 937	3 093	162	3 052	3 214
Total Provisions Non-Vie	1 623	9 418	11 041	1 468	9 857	11 325

NOTE 26 - VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES SUR L'EXERCICE

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Provisions pour sinistres à l'ouverture	9 858	9 158
Transfert de portefeuille et variations de périmètre	(314)	
Charge des sinistres de l'exercice en cours	4 595	3 971
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(368)	(241)
Charge des sinistres totale	4 227	3 730
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(2 070)	(1 673)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(2 260)	(1 859)
Paiements totaux	(4 330)	(3 532)
Variation de change	(24)	80
Total Provisions pour sinistres à la clôture	9 417	9 436

Les provisions pour sinistres à l'ouverture de l'exercice 2006 ont été majorées des provisions relatives aux entités mixtes. Le montant au 31 décembre 2005 s'élevait à 422 millions d'euros. Ce montant n'était pas présenté dans ce tableau au cours des exercices précédents.

Le montant inscrit au titre des variations de périmètre concerne les entités suivantes :
- Basak Sigorta : 109 millions d'euros
- Azur : 38 millions d'euros
- Minster Insurances :(461) millions d'euros(sur un total de 483 millions d'euros de provisions techniques)

NOTE 26.1 - VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES SUR L'EXERCICE – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Provisions pour sinistres à l'ouverture	7 445	2 413	9 858	6 801	2 357	9 158
Transfert de portefeuille et variations de périmètre	3	(317)	(314)			
Charge des sinistres de l'exercice en cours	3 287	1 308	4 595	2 733	1 237	3 970
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(203)	(165)	(368)	(70)	(171)	(241)
Charge des sinistres totale	3 084	1 143	4 227	2 663	1 066	3 729
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(1 465)	(605)	(2 070)	(1 170)	(503)	(1 673)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(1 733)	(525)	(2 258)	(1 317)	(542)	(1 859)
Paiements totaux	(3 198)	(1 130)	(4 328)	(2 487)	(1 045)	(3 532)
Variation de change	(39)	15	(24)	42	38	80
Total Provisions pour sinistres à la clôture	7 295	2 124	9 417	7 019	2 416	9 435

NOTE 26.2 – DEROULE DE SINISTRES BRUTS

En millions d'euros	2003	2004	2005	2006
Estimation de la charge des sinistres				
A fin N	4 934	4 534	4 675	4 858
A fin N+1	4 874	4 427	4 622	
A fin N+2	4 802	4 297		
A fin N+3	4 750			
Charge des sinistres	4 750	4 297	4 622	4 858
Paiements cumulés des sinistres	3 987	3 481	3 303	2 244
Provisions pour sinistres à payer	763	816	1 319	2 616
Primes acquises	6 377	6 389	6 512	6 709
S/P	74,5%	67,3%	71,0%	72,4%

NOTE 27 - IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHEMATIQUES DE RENTES ET VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

NOTE 27.1 - IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHEMATIQUES DE RENTES

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours)	1 535	904
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	1 585	861
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 087	1 342
Intérêts techniques	(502)	(481)
Effet du changement de taux d'actualisation	(50)	43

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours)	79	45
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	81	42
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	101	62
Intérêts techniques	(20)	(20)
Effet du changement de taux d'acutalisation	(2)	3

Les provisions mathématiques de rentes à l'ouverture de l'exercice 2006 ont été majorées des provisions relatives aux entités mixtes. Le montant au 31 décembre 2005 s'élevait à 662 millions d'euros, exclusivement pour des entités basées en France, pour la valeur brute. La part cédée au 31 décembre 2005 s'élevait à 45 millions d'euros, dont 40 millions d'euros en France et 5 millions d'euros à l'étranger.
Ces montants n'étaient pas présentés dans ce tableau au cours des exercices précédents.

NOTE 27.2 - IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHEMATIQUES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours)	1 529	6	1 535	899	5	904
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	1 579	6	1 585	856	5	861
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	2 082	5	2 087	1 338	4	1 342
Intérêts techniques	(503)	1	(502)	(482)	1	(481)
Effet du changement de taux d'actualisation	(50)		(50)	43		43

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours)	74	5	79	40	5	45
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	76	5	81	37	5	42
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	97	4	101	58	4	62
Intérêts techniques	(21)	1	(20)	(21)	1	(20)
Effet du changement de taux d'actualisation	(2)		(2)	3		3

NOTE 27.3 - VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET D'INVESTISSEMENTS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Provisions mathématiques à l'ouverture	36 702	34 458
Primes de l'année	3 588	3 488
Transfert de portefeuille / Variations de périmètre	206	
Intérêts crédités	620	464
Participation aux bénéfices	1 129	1 047
Termes	(836)	(943)
Rachats	(1 608)	(1 570)
Arrérages de rentes	(371)	(344)
Décès	(307)	(297)
Autres mouvements	106	399
Total Provisions mathématiques à la clôture	39 229	36 702

NOTE 27.4 - VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET D'INVESTISSEMENTS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Provisions mathématiques à l'ouverture	34 437	2 265	36 702	32 251	2 207	34 458
Primes de l'année	3 216	372	3 588	3 141	347	3 488
Transfert de portefeuille	16	191	207			
Intérêts crédités	544	76	620	389	75	464
Participation aux bénéfices	1 110	18	1 128	1 036	11	1 047
Termes	(709)	(127)	(836)	(829)	(114)	(943)
Rachats	(1 363)	(246)	(1 608)	(1 350)	(220)	(1 570)
Arrérages de rentes	(359)	(12)	(371)	(331)	(13)	(344)
Décès	(302)	(5)	(307)	(297)		(297)
Autres mouvements	150	(44)	106	427	(28)	399
Total Provisions mathématiques à la clôture	36 741	2 488	39 229	34 438	2 265	36 702

NOTE 28 - PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
	Total	Total
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	18 509	19 220
Provisions des contrats en UC	52	8
Provisions pour sinistres à payer	270	238
Provisions pour participation aux bénéfices	861	697
Autres provisions techniques		9
Total	19 692	20 172
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	14	39
Provisions des contrats en UC	136	656
Provisions pour sinistres à payer		1
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	151	696
Total passif relatifs à des contrats financiers	19 842	20 868

NOTE 28.1 - PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions des contrats financiers vie	17 897	626	18 524	18 593	666	19 259
Provisions pour sinistres à payer	269	1	270	236	3	239
Provisions participation aux bénéfices	858	3	861	691	6	697
Autres provisions techniques					9	9
Total Assurance vie	19 024	630	19 654	19 520	684	20 204
Total Provisions techniques brutes	19 024	630	19 654	19 520	684	20 204
Part des réassurreurs dans les provisions techniques						
Total des Passifs relatifs à des contrats financiers nets de réassurance	19 024	630	19 654	19 520	684	20 204

NOTE 28.2 - VENTILATION DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALES CATEGORIES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	Total
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	808	14	822	798	22	820
Assurance individuelle	16 134	202	16 336	14 595	156	14 751
Contrats collectifs	8		8	11		11
Autres						
Total des provisions des contrats à prime unique	16 950	216	17 166	15 404	178	15 582
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	354		354	515	1	516
Assurance individuelle	699	25	725	866	32	898
Contrats collectifs	520	26	546	1 016	25	1 041
Autres		3	3	29	3	32
Total des provisions des contrats à primes périodiques	1 574	54	1 628	2 426	61	2 487
Acceptations				1 429		1 429
Total Provisions Vie	18 524	270	18 794	19 259	239	19 499

NOTE 29 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	2 128	2 235
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers	1 953	2 150
Total participation aux bénéfices différée passive	4 081	4 385

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet, sont compris dans une fourchette entre 63,1% et 86,6% en 2006 contre 67,2% et 87,6% en 2005.

NOTE 29.1 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	2 116	12	2 128	2 189	46	2 235
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers	1 949	4	1 953	2 145	5	2 150
Total participation aux bénéfices différée passive	4 066	15	4 081	4 334	51	4 385

NOTE 30 - RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	734	1
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	145	713
Dettes envers la clientèle	1 190	930
Dettes représentées par des titres	120	180
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	2 189	1 824

L'évolution des montants est principalement liée au transfert des titres « Held to maturity » au profit d'une stratégie « Transaction ». Le poste émission de certificat de dépôts se contracte en contrepartie du poste émission de certificat de dépôts en transaction, enregistré en tant que passifs financiers à la juste valeur par résultat.

NOTE 31 - IMPOTS DIFFERES PASSIFS

NOTE 31.1 - IMPOTS DIFFERES PASSIFS - PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	France	Étranger	Total	Total
Impôts différés passifs	314	47	361	248
Total impôts différés passifs	314	47	361	248

NOTE 31.2 - IMPOTS DIFFERES PASSIFS - PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005
	Vie	Non-Vie	Banque	Total	Total
Impôts différés passifs	81	280		361	248
Total impôts différés passifs	81	280		361	248

NOTE 32 - DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	499		499	629		629
Total	499		499	629		629

NOTE 33 - DETTES D'EXPLOITATION ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

NOTE 33.1 – DETTES D'EXPLOITATION ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE – PAR ECHEANCES

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	299	35		334	144	21		165
Total	299	35		334	144	21		165

NOTE 33.2– DETTES D'EXPLOITATION ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE – PAR DEVISES ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2006			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	334		334	
Total	334		334	

NOTE 34 - DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Assurés, intermédiaires et autres tiers	570			570	491			491
Coassureurs	58	9		67	69	9		78
Comptes courants cédants et rétrocédants	29	10		39	36	12		48
Dépots reçus des réassureurs								
Total	657	19		676	596	21		617

NOTE 35 - DETTES NEES DES OPERATIONS DE CESSION EN REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes nées des opérations en réassurance cédée								
Compte courants cessionnaires et rétrocessionnaires	245	40		285	247	47		294
Autres dettes sur opérations de réassurance	62	10		72	89	11		100
Total	307	50		357	336	58		394

NOTE 36 - DETTES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES DETTES D'IMPOT

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt	144			144	154			154
Total	144			144	154			154

NOTE 37 - INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Instruments dérivés passifs	15		15	45		45
Total	15		15	45		45

NOTE 38 - AUTRES DETTES

NOTE 38.1 – AUTRES DETTES - PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Personnel créditeur	157	10	167	147	9	156
Organismes sociaux	87	7	94	100	5	105
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 528		1 528	1 071		1 071
Créditeurs divers	773	8	781	958	8	966
Autres dettes	366	79	445	224	227	451
Total	2 911	104	3 015	2 500	249	2 749

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » intègre un montant de 490 millions d'euros correspondant au tirage sur une facilité de crédit de Groupama SA.

NOTE 38.2 – AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créditeur	158	8	1	167	148	7	1	156
Organismes sociaux	94			94	105			105
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 420	51	57	1 528	1 033	36	2	1 071
Créditeurs divers	691	7	83	781	808	151	7	966
Autres dettes	445			445	451			451
Total	2 808	66	141	3 015	2 545	194	10	2 749

NOTE 38.3 – AUTRES DETTES - PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2006			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Personnel créditeur	167		167	
Organismes sociaux	93		93	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 524	4	715	813
Créditeurs divers	146	636	248	534
Autres dettes	445		445	
Total	2 375	640	1 668	1 347

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 39 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALES CATEGORIES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	82	138	220	62	142	204
Assurance individuelle	1 868	66	1 933	2 018	54	2 071
Contrats collectifs	3	32	35	3	14	18
Contrats en unités de compte	716	3	719	321	21	342
Autres	44		44	52		52
Total contrats à prime unique	2 712	240	2 952	2 456	231	2 687
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	46	40	86	51	37	88
Assurance individuelle	642	85	727	640	86	726
Contrats collectifs	501	58	560	451	53	504
Contrats en unités de compte	5	17	22	6	19	25
Autres	13		13	10		10
Total contrats à primes périodiques	1 206	200	1 407	1 158	195	1 353
Acceptations	125		125	121		121
Total vie	4 044	440	4 484	3 735	426	4 161
Activité non-vie						
Automobile	659	911	1 570	707	845	1 552
Dommages corporels	735	77	812	685	71	757
Dommages aux biens	811	461	1 272	820	399	1 219
Responsabilité civile générale	130	68	198	129	61	190
Marine, aviation, transports	265	31	297	242	27	269
Autres	333	299	632	343	147	490
Acceptations	1 925	7	1 933	1 917	2	1 919
Total non-vie	4 858	1 855	6 713	4 843	1 552	6 395
Total Vie et Non-Vie	8 902	2 295	11 197	8 578	1 978	10 556
Activité bancaire						
Banque	149		149	97		97
Gestion d'actifs	130		130	107		107
Autres	3		3	2		2
Total Bancaire	282		282	206		206
Total	9 184	2 295	11 479	8 784	1 978	10 762

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes consolidés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

NOTE 39.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE VIE / NON-VIE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Vie	Non-vie	Activités financières	Total	Part %	Vie	Non-vie	Activités financières	Total	Part %
France	4 044	4 858	282	9 184	80%	3 735	4 843	206	8 784	82%
CEE (hors France)	377	1 693		2 070	18%	366	1 513		1 879	17%
Royaume Uni		605		605	5%		504		504	5%
Italie	175	368		543	5%	191	353		544	5%
Espagne	86	704		790	7%	66	641		707	7%
Portugal	116	16		132	1%	109	15		124	1%
Autres pays	63	163		226	2%	60	39		99	1%
Total	4 485	6 713	282	11 480	100%	4 161	6 395	206	10 762	100%

Au total le chiffre d'affaires assurances s'élève à 11 198 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 10 556 millions d'euros au 31 décembre 2005. L'évolution du chiffre d'affaires des autres pays est principalement liée à l'intégration des entités turques qui représente un chiffre d'affaires de 157 millions d'euros.

NOTE 39.2 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ASSURANCE DE LA PERSONNE / DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE / BANQUE / HOLDING ET ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Respons.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Respons.	Activités financières	Total	Part %
France	5 333	3 569	282	9 184	80%	4 956	3 622	206	8 784	82%
CEE (hors France)	641	1 429	0	2 070	18%	543	1 336	0	1 879	17%
Royaume Uni	152	453		605	5%	74	430		504	5%
Italie	221	321		542	5%	235	309		544	5%
Espagne	141	649		790	7%	115	592		707	7%
Portugal	127	6		133	1%	119	5		124	1%
Autres pays	78	148		226	2%	60	39		99	1%
Total	6 052	5 146	282	11 480	100%	5 559	4 997	206	10 762	100%

NOTE 39.3 - ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Groupama banque	Autres sociétés	Total	Groupama banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	21	55	76	16	27	43
Commissions (produits)	17	163	180	13	136	149
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		21	21	8	5	13
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente			0			0
Produits des autres activités		5	5		1	1
Elements bancaires contribuant au chiffre d'affaires	38	244	282	37	169	206

NOTE 40 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 40.1 - PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Revenus des placements	2 504	245	2 749	2 382	215	2 597
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 932	240	2 172	1 856	205	2 061
Gains sur les opérations de change	10		10	20	5	25
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	187	1	188	137	1	138
Revenus des immeubles	375	4	379	369	4	373
Autres produits des placements						
Charges des placements	(347)	(50)	(397)	(327)	(46)	(373)
Intérêts reçus des réassureurs	(2)	(2)	(4)	(2)		(2)
Pertes sur les opérations de change	(21)	(5)	(25)	(13)	(6)	(19)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(75)	(13)	(88)	(74)	(11)	(85)
Amortissements sur immeubles	(72)		(72)	(85)	(2)	(87)
Charges de gestion	(178)	(30)	(208)	(154)	(26)	(180)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises et de dépréciation	718	58	777	886	63	949
Détenus à des fins de transactions	41	2	43	58	3	61
Disponibles à la vente	630	55	685	775	57	832
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	48	1	49	53	3	56
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	434	1	434	306	25	330
Détenus à des fins de transactions	55	(3)	52	155	5	161
Dérivés	100		100	(189)		(189)
Ajustements ACAV	278	4	282	340	19	359
Variation des dépréciations sur instruments financiers	3	(1)	2	(4)	(10)	(14)
Disponibles à la vente	(2)	(1)	(3)	(7)	(10)	(17)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	5		5	3		3
Total Produits des placements nets de charges de gestion	3 311	254	3 565	3 242	247	3 489

NOTE 40.2 - PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Revenus des placements	1 859	890	2 749	1 728	869	2 597
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 630	542	2 172	1 547	514	2 061
Gains sur les opérations de change	2	8	10	5	19	25
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	168	20	188	121	17	138
Revenus des immeubles	59	320	379	54	319	373
Autres produits des placements						
Charges des placements	(137)	(260)	(397)	(111)	(263)	(373)
Intérêts reçus des réassureurs	(2)	(2)	(4)		(2)	(2)
Pertes sur les opérations de change	(7)	(18)	(25)	(6)	(13)	(19)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(57)	(31)	(88)	(56)	(28)	(85)
Amortissements sur immeubles	(3)	(69)	(72)	(6)	(82)	(87)
Charges de gestion	(69)	(139)	(208)	(42)	(138)	(180)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises et de dépréciation	541	236	777	662	287	949
Détenus à des fins de transactions	27	16	43	39	22	61
Disponibles à la vente	483	202	685	599	233	832
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	31	18	49	24	32	56
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	413	21	434	369	(38)	330
Détenus à des fins de transactions	51		52	172	(12)	161
Dérivés	80	21	100	(163)	(26)	(189)
Ajustements ACAV	282		282	359		359
Variation des dépréciations sur instruments financiers	3	(1)	2	(10)	(5)	(14)
Disponibles à la vente	(1)	(2)	(3)	(10)	(7)	(17)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts	4	1	5		3	3
Total Produits des placements nets de charges de gestion	2 678	886	3 565	2 638	851	3 489

NOTE 40.3 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	380	50			430	374	56			430
Actions	320	542	2		864	207	359	218		784
Obligations	1 775	18	(76)		1 717	1 846	25	(207)		1 664
OPCVM actions	29	61	119		209	49	92	140		281
OPCVM obligations	27	19	17		63	51	20	41		112
Intérêts sur dépôts espèces	137				137	11				11
Autres produits de placements	81	87	91	2	261	59	397	(220)	(14)	222
Produits des placements	2 749	777	153	2	3 681	2 597	949	(28)	(14)	3 504
Frais internes et externes de gestion	(227)				(227)	(187)				(187)
Autres charges des placements	(170)				(170)	(186)				(186)
Charges des placements	(397)				(397)	(373)				(373)
Produits financers nets de charges	2 352	777	153	2	3 284	2 224	949	(28)	(14)	3 131
Plus values sur valeur rep. Contrats UC			365		365			389		389
Moins values sur valeur rep. Contrats UC			(83)		(83)			(30)		(30)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	2 352	777	435	2	3 566	2 224	949	331	(14)	3 490

Une nouvelle présentation des produits des placements nets de charges de gestion a été adoptée. Celle-ci consiste à affecter les charges relatives aux intérêts minoritaires au titre de la consolidation des OPCVM aux produits des placements nets de charges par type d'actifs.

NOTE 40.4 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS NON VIE PAR TYPE D'ACTIF) – NON VIE

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	321	18			339	319	29			348
Actions	72	152	1		225	51	84	218		353
Obligations	383		(8)		375	430	2	(215)		217
OPCVM actions	9	25	11		45	14	11	15		40
OPCVM obligations	11	9	7		27	7	5	2		14
Intérêts sur dépôts espèces	69				69	14				14
Autres produits de placements	25	32	11	(1)	67	35	156	(57)	(4)	130
Produits des placements	890	236	22	(1)	1 147	870	287	(37)	(4)	1 116
Frais internes et externes de gestion	(130)				(130)	(133)				(133)
Autres charges des placements	(129)				(129)	(131)				(131)
Charges des placements	(259)	0	0	0	(259)	(264)				(264)
Produits financers nets de charges	631	236	22	(1)	888	606	287	(37)	(4)	852
Plus values sur valeur rep. Contrats UC										
Moins values sur valeur rep. Contrats UC										
Total Produits des placements nets de charges de gestion	631	236	22	(1)	888	606	287	(37)	(4)	852

NOTE 40.5 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS VIE PAR TYPE D'ACTIF) - VIE

En millions d'euros	31.12.2006					31.12.2005				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	59	31			90	54	27			81
Actions	248	390	2		640	157	276			433
Obligations	1 392	18	(67)		1 343	1 415	22	8		1 445
OPCVM actions	20	36	107		163	36	81	124		241
OPCVM obligations	16	11	10		37	44	15	40		99
Intérêts sur dépôts espèces	68				68	(3)				(3)
Autres produits de placements	56	55	79	3	193	24	241	(163)	(10)	92
Produits des placements	1 859	541	131	3	2 534	1 727	662	9	(10)	2 388
Frais internes et externes de gestion	(96)				(96)	(54)				(54)
Autres charges des placements	(42)				(42)	(55)				(55)
Charges des placements	(138)				(138)	(109)				(109)
Produits financers nets de charges	1 721	541	131	3	2 396	1 618	662	9	(10)	2 279
Plus values sur valeur rep. Contrats UC			365		365			389		389
Moins values sur valeur rep. Contrats UC			(83)		(83)			(30)		(30)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 721	541	413	3	2 678	1 618	662	368	(10)	2 638

NOTE 41 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

NOTE 41.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(6 066)	(1 691)	(7 757)	(6 074)	(1 455)	(7 528)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(6)	(30)	(37)	(202)	35	(166)
Provisions mathématiques	(670)	31	(639)	(757)	(62)	(820)
Provisions en UC	(256)	35	(220)	(107)	(23)	(131)
Participation aux bénéfices	(1 812)	(63)	(1 876)	(1 683)	(10)	(1 693)
Autres provisions techniques	(263)	(8)	(271)	(170)	(1)	(171)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(9 073)	(1 727)	(10 801)	(8 994)	(1 516)	(10 509)

NOTE 41.2 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(3 362)	(4 396)	(7 757)	(3 244)	(4 284)	(7 528)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	(89)	53	(37)	(29)	(137)	(166)
Provisions mathématiques	(639)		(639)	(820)		(820)
Provisions en UC	(220)		(220)	(131)		(131)
Participation aux bénéfices	(1 866)	(10)	(1 876)	(1 669)	(24)	(1 693)
Autres provisions techniques	(234)	(38)	(271)	(147)	(23)	(171)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(6 410)	(4 390)	(10 801)	(6 040)	(4 469)	(10 509)

NOTE 42 - CHARGES ET PRODUITS NETS DES CESSIONS EN REASSURANCE

NOTE 42.1 - CHARGES ET PRODUITS NETS DES CESSIONS EN REASSURANCE- PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Frais d'aquisition et d'administration	31	31	62	25	13	38
Charges des sinistres	121	77	198	270	22	292
Variation des provisions techniques	29	3	32	6	(1)	4
Participation aux résultats	1		1	9		10
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	182	111	293	310	34	344
Primes cédées	(573)	(133)	(706)	(539)	(68)	(607)
Charges sur cession en réassurance	(573)	(133)	(706)	(539)	(68)	(607)
Produits et charges des cessions en réassurance	(391)	(22)	(413)	(229)	(34)	(263)

NOTE 42.2 - CHARGES ET PRODUITS NETS DES CESSIONS EN REASSURANCE- PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Frais d'aquisition et d'administration	6	57	62	5	34	38
Charges des sinistres	14	184	197	11	281	292
Variation des provisions techniques	4	28	32	(3)	8	5
Participation aux résultats	6	(5)	2	10	(1)	9
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	30	264	293	23	321	344
Primes cédées	(32)	(674)	(706)	(28)	(579)	(607)
Charges sur cession en réassurance	(32)	(674)	(706)	(28)	(579)	(607)
Produits et charges des cessions en réassurance	(3)	(410)	(413)	(5)	(258)	(263)

NOTE 43 – CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 43.1 – CHARGES D'EXPLOITATION - PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Charges externes	(677)	(163)	(840)	(638)	(97)	(735)
Impôts et taxes	(147)	(3)	(150)	(142)	(2)	(144)
Charges de personnel	(686)	(150)	(836)	(678)	(137)	(815)
Commissions	(979)	(343)	(1 322)	(967)	(298)	(1 265)
Dotations aux amortissements et provisions (nette des reprises)	(116)	(17)	(133)	(118)	(11)	(129)
Autres charges	29	(13)	16	16	(6)	10
Total charges d'exploitation par nature	(2 576)	(689)	(3 265)	(2 527)	(551)	(3 078)
Frais de gestion des sinistres	(302)	(75)	(377)	(313)	(72)	(385)
Frais d'acquisition	(1 037)	(403)	(1 440)	(1 003)	(327)	(1 330)
Frais d'administration	(529)	(136)	(665)	(582)	(115)	(697)
Autres charges techniques	(362)	(34)	(396)	(311)	(25)	(336)
Frais de gestion des placements	(92)	(3)	(95)	(77)	(4)	(81)
Autres charges non techniques	(98)	(38)	(136)	(101)	(8)	(109)
Charges d'exploitation bancaire	(156)		(156)	(140)		(140)
Total charges d'exploitation par destination	(2 576)	(689)	(3 265)	(2 527)	(551)	(3 078)

NOTE 43.1 – CHARGES D'EXPLOITATION - PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Charges externes	(775)	(65)	(840)	(680)	(55)	(735)
Impôts et taxes	(144)	(6)	(150)	(139)	(5)	(144)
Charges de personnel	(751)	(85)	(836)	(738)	(77)	(815)
Commissions	(1 322)		(1 322)	(1 265)		(1 265)
Dotations aux amortissements et provisions (nette des reprises)	(124)	(9)	(133)	(118)	(11)	(129)
Autres charges	27	(10)	17	21	(11)	10
Total charges d'exploitation par nature	(3 089)	(175)	(3 264)	(2 919)	(159)	(3 078)
Frais de gestion des sinistres	(377)		(377)	(385)		(385)
Frais d'acquisition	(1 440)		(1 440)	(1 330)		(1 330)
Frais d'administration	(665)		(665)	(697)		(697)
Autres charges techniques	(396)		(396)	(336)		(336)
Frais de gestion des placements	(94)		(94)	(81)		(81)
Autres charges non techniques	(117)	(19)	(136)	(90)	(19)	(109)
Charges d'exploitation bancaire		(156)	(156)		(140)	(140)
Total charges d'exploitation par destination	(3 089)	(175)	(3 264)	(2 919)	(159)	(3 078)

NOTE 44 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS

NOTE 44.1 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Commissions	(659)	(322)	(981)	(618)	(261)	(879)
Variation des frais d'acquisition reportés	1	(2)	(1)	2	(1)	
Autres charges	(377)	(81)	(458)	(385)	(66)	(451)
Total Frais d'acquisition	(1 035)	(405)	(1 440)	(1 001)	(328)	(1 330)

NOTE 44.2 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Commisions	(168)	(813)	(981)	(147)	(732)	(879)
Variation des frais d'acquisition reportés	(12)	11	(1)	(5)	5	
Autres charges	(153)	(305)	(458)	(148)	(303)	(451)
Total Frais d'acquisition	(333)	(1 107)	(1 440)	(300)	(1 030)	(1 330)

NOTE 45 - FRAIS D'ADMINISTRATION

NOTE 45.1 - FRAIS D'ADMINISTRATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Commissions	(268)	(39)	(307)	(278)	(35)	(313)
Autres charges	(261)	(97)	(358)	(304)	(80)	(384)
Total Frais d'administration	(528)	(137)	(665)	(582)	(115)	(697)

NOTE 45.2 - FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Commisions	(44)	(262)	(307)	(51)	(262)	(313)
Autres charges	(111)	(247)	(358)	(80)	(304)	(384)
Total Frais d'administration	(155)	(510)	(665)	(131)	(566)	(697)

NOTE 46 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Commissions et autres charges techniques vie	(86)	(125)
Autres produits techniques vie	19	17
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	25	26
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(42)	(82)
Commissions et autres charges techniques non vie	(282)	(226)
Autres produits techniques non vie	121	112
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	(11)	7
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(172)	(107)
Autres charges non techniques	(169)	(109)
Autres produits non techniques	41	42
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(128)	(67)
Total autres produits et charges opérationnels courants	(341)	(256)

NOTE 47 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS EXCEPTIONNELS

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Produits exceptionnels	69	43
Charges exceptionnelles	(122)	(76)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition	(18)	
Total autres produits et charges opérationnels exceptionnels	(70)	(33)

NOTE 48 - CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(89)	(68)
Charges d'intérêts sur mise en pension	(21)	(17)
Produits et charges d'intérêts - Autres	2	1
Total charges de financement	(108)	(84)

NOTE 49 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 49.1 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	France	Étranger	Total	Total
Impôt courant	(127)	(14)	(141)	(20)
Impôt différé	(124)		(124)	(240)
Total charge d'impôt	(251)	(14)	(265)	(260)

NOTE 49.2 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2006				31.12.2005
	Vie	Non vie	Banque	Total	Total
Impôt courant	(63)	(60)	(18)	(141)	(20)
Impôt différé	6	(130)	(1)	(125)	(240)
Total charge d'impôt	(57)	(190)	(19)	(265)	(260)

NOTE 49.3 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Charge d'impôt théorique	(309)	(238)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	25	(64)
Impact des différences de taux d'imposition	4	(2)
Crédit d'impôts et diverses imputations		(1)
Imputations des déficits antérieurs	19	64
Déficits de l'exercice non activés	(14)	(12)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	9	(7)
Charges d'impôt effective	(265)	(260)

L'impôt sur le résultat correspond à une charge globale de 265 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre une charge de 260 millions d'euros à la clôture 2005. La charge d'impôt consolidée progresse moins rapidement que le résultat consolidé avant impôts, en raison notamment de l'activation partielle du stock des déficits fiscaux de la filiale opérationnelle anglaise. Ainsi, le taux effectif d'impôt s'établit à 29,6% contre 37,6% au 31 décembre 2005.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 50 – PARTIES LIEES

Selon la norme IAS 24, des parties sont considérées être liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décision financières ou opérationnelles.

L'application des critères de cette définition au groupe Groupama vise principalement les caisses régionales. Celles-ci détiennent indirectement le capital de Groupama SA.

En 2006, Groupama SA a réalisé principalement les opérations suivantes avec le réseau des caisses régionales.

Réassurance interne

La réassurance des caisses régionales auprès de Groupama SA a pour finalité, par la mutualisation interne des risques, de donner à chacune d'elles, sur sa circonscription, des capacités de souscription équivalentes à celles dont disposerait une entreprise unique couvrant l'ensemble du territoire. Elle permet, de même, de limiter le recours à la réassurance externe aux besoins qui seraient ceux d'une telle entreprise.

- **Modalités de la réassurance interne**

Pour réaliser cet objectif, la réassurance des caisses régionales s'effectue dans un cadre commun fixé par un règlement général et non par des traités de réassurance individuels. Ce règlement général de réassurance repose sur un certain nombre de principes fondamentaux :

- obligation de réassurance exclusive auprès de Groupama SA,
- les modalités de réassurance définies par le règlement général sont élaborées dans le cadre d'instances de concertation réunissant Groupama SA et l'ensemble des caisses, elles sont valables pour l'ensemble des caisses régionales,
- partage de sort global entre les caisses et leur réassureur interne : tous les risques sans exception font l'objet d'une cession, et notamment d'une cession en quote-part,
- rétrocession par Groupama SA aux caisses régionales d'une partie du résultat global de ses acceptations, permettant de réduire les besoins de réassurance externe du groupe et d'intéresser la communauté des caisses à l'équilibre des cessions qu'elles effectuent auprès de Groupama SA.

- **Classification des risques**

L'essentiel des risques ainsi assurés est classé en trois familles principales, selon la nature de leur besoin de protection, qui est fonction de leur degré de volatilité :

- les risques de base : ils regroupent les risques des particuliers et professionnels comme l'automobile, la responsabilité civile générale, l'assurance de personnes, et l'incendie, à l'exclusion des risques naturels, ou de risques très spécifiques comme la construction, la dépendance.. ; ces risques représentent plus de 83% du chiffre d'affaires des caisses régionales.
- les risques atmosphériques : il s'agit des risques tempête, grêle et neige sur bâtiments d'une part, et des risques traditionnels d'assurance récoltes d'autre part (grêle, tempête, gel) ; ils constituent seulement 6% du chiffre d'affaires.
- les risques lourds : ils regroupent les risques responsabilité civile, incendie, bris de machines et pertes d'exploitation des entreprises ; ils représentent 3% du chiffre d'affaires.

L'ensemble des risques classés dans une même famille fait l'objet de cessions de même niveau, adaptées à leurs caractéristiques techniques communes.

Les risques qui ne peuvent relever de ces trois groupes (environ 8% du chiffre d'affaires des caisses régionales) en raison de leur nouveauté ou de leurs spécificités font l'objet de modalités adaptées, mais

s'inspirant lorsque cela s'y prête des principes applicables à la famille de risques à laquelle ils s'apparentent le plus.

- **La rétrocession**

Les cessions des caisses à un réassureur central n'épuisent pas les capacités de mutualisation et de rétention au sein du groupe. Les caisses, compte tenu de leur niveau de fonds propres ont en effet la capacité de supporter une partie du risque compensé nationalement, et protégé par la réassurance externe. Elles deviennent à leur tour réassureur de Groupama SA.

Ceci permet de répartir le résultat global des risques acceptés les plus volatils entre Groupama SA et les caisses, et de reculer les seuils d'intervention de la réassurance externe.

Les acceptations en quote-part de Groupama SA en risques de base ne sont ainsi pas concernées par la rétrocession.

Toutefois, un pourcentage significatif (15 à 40% selon les risques), des principales autres acceptations est rétrocédé, en particulier :

- excédent de sinistre risques de base
- quote-part et excédent de perte annuelle risques atmosphériques, et catastrophes naturelles
- quote-part et excédent de sinistre risques lourds

- **Montants concernés au titre de l'exercice 2006**

Il est à noter que les postes primes acquises non-vie, charges des prestations des contrats, frais d'acquisition et frais d'administration intègrent des flux d'acceptation au niveau de l'entité Groupama SA en provenance des caisses régionales au titre du traité de réassurance interne.

Les montants acceptés de ces différents flux se décomposent comme suit :

	31/12/2006	**31/12/2005**
- primes acquises non-vie	1 697 millions d'euros	1 659 millions d'euros
- charges des prestations des contrats	(985) millions d'euros	(1 098) millions d'euros
- frais d'acquisition	(151) millions d'euros	(148) millions d'euros
- frais d'administration	(151) millions d'euros	(148) millions d'euros

Au 31 décembre 2006, le résultat global de la rétrocession est de 3 millions d'euros.

	31/12/2006	**31/12/2005**
- Charges sur cessions en réassurance	(65) millions d'euros	(58) millions d'euros
- Produits sur cessions en réassurance	68 millions d'euros	66 millions d'euros

Groupama Vie

Les relations entre Groupama Vie et les Caisses régionales sont régies par des conventions bilatérales identiques. Une convention a pour objet la vie individuelle, une autre les assurances collectives.

- **Convention vie individuelle**

Cette convention a pour objet la distribution et la gestion par la Caisse Régionale des produits d'assurance vie individuelle (auxquels sont assimilés les produits souscrits par adhésion à un contrat collectif facultatif) de Groupama Vie.

Au plan de la distribution, Groupama Vie fixe les règles de commercialisation, de souscription et de tarification des produits ainsi que les documents contractuels et les supports de communication. La Caisse Régionale est en charge de la relation commerciale avec le client.

Au plan de la gestion, la Caisse Régionale reçoit une délégation couvrant l'ensemble des actes de gestion, dont la gestion médicale, ceci dans certaines limites, notamment de montant, et suivant des modalités définies par Groupama Vie.

La Caisse Régionale est tenue de respecter un certain nombre de règles déontologiques, notamment en matière de traitement des dossiers de santé et de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Groupama Vie est habilitée à effectuer des contrôles sur place et sur pièces sur les conditions dans lesquelles la délégation de commercialisation et de gestion est exercée.

La distribution et la gestion de la caisse régionale sont rémunérées selon trois éléments : pour l'ensemble des produits, un chargement sur primes et pour certains d'entre eux une rémunération sur encours (produits d'épargne et retraite) et une rémunération fonction du résultat technique régional (produits de prévoyance) visant à intéresser la caisse régionale à la qualité de sa gestion.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama Vie dans le cadre de cette convention s'est élevé en 2006 à 1771,8 millions d'euros. La rémunération des caisses régionales s'est établie à 94,9 millions d'euros.

- **Convention assurances collectives**

Cette convention a pour objet la distribution et la gestion par la caisse régionale des contrats d'assurance collective de Groupama Vie.

Groupama SA, qui fournit un appui technique à Groupama Vie, est également partie à cette convention.

Au plan de la distribution, Groupama SA, par délégation de Groupama Vie, fixe les règles de commercialisation, de souscription et de tarification des produits ainsi que les documents contractuels et les supports de communication. La caisse régionale est en charge de la relation commerciale avec les clients.

Au plan de la gestion, la caisse régionale reçoit une délégation couvrant l'ensemble des actes de gestion des contrats décès, dont la gestion médicale, à l'exception de certains actes qui, en raison de leur nature ou de leur montant, sont gérés directement par Groupama SA.

Les actes de gestion des contrats retraite et des garanties décès de ces contrats sont délégués à Groupama SA.

Groupama SA, par délégation de Groupama Vie, est habilitée à effectuer des contrôles sur place et sur pièces sur les conditions dans lesquelles la délégation de commercialisation et de gestion est exercée par la caisse régionale.

La distribution et la gestion de la caisse régionale sont rémunérées selon plusieurs éléments : chargement sur primes, chargement sur encours pour certains produits, rémunération sur résultat net régional sur l'ensemble du risque décès visant à intéresser la caisse régionale à la qualité de sa gestion. La caisse régionale bénéficie, à titre d'incitation au développement de l'assurance collective, d'une quote-part du résultat positif des contrats gérés au plan national en raison de leur nature.

Le chiffre d'affaires réalisé par Groupama Vie dans le cadre de cette convention s'est élevé en 2006 à 59,4 millions d'euros. La rémunération des caisses régionales s'est établie à 6,1 millions d'euros.

NOTE 51 - EFFECTIF INSCRIT DES SOCIETES INTEGREES

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005
	Assurance	Banque	Total	Total
France	9.631	943	10.574	10.460
Royaume Uni	1.207		1.207	767
Espagne	875		875	764
Italie	396		396	397
Hongrie	240		240	253
Autres UE	114		114	108
Turquie	501		501	-
Hors UE	29		29	30
Total effectif inscrit des sociétés intégrées	12.993	943	13.936	12.779

Le tableau présente les effectifs inscrits à la clôture de l'exercice. Lors des exercices précédents les effectifs étaient présentés en effectifs moyens. La période comparative au 31 décembre 2005 a donc été retraitée pour présenter des données comparables.

L'accroissement des effectifs est principalement dû à l'entrée de périmètre des sociétés :

Basak Sigorta et Basak Emeklilik dont les effectifs s'élèvent respectivement à 360 et 141 salariés soit un effectif total des 501 salariés,
Carole Nash, dont les effectifs représentent un total de 328 salariés,
Azur Multiramos et Azur Vida, dont les effectifs s'élèvent à un total de 46 salariés.

NOTE 52 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 52.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	22	4
Engagements sur titres à recevoir	90	105
Total engagements reçus au titre bancaire	112	109
Engagements reçus opérations en devise	6	25
Autres engagements reçus	22	3
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	28	28
Engagements de financement donnés	48	37
Engagements de garantie donnés	111	78
Engagements sur titres à livrer	10	5
Total engagements donnés au titre bancaire	169	121
Engagements donnés sur opérations en devises	24	32
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		46
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	24	78

Les opérations de vente à terme de devises sont désormais affectées à la rubrique des instruments notionnels et ne sont plus présentées dans ce tableau.
Les montants relatifs à l'exercice 2005 s'élevaient à 2 552 millions d'euros au titre des engagements reçus sur opérations en devises et 2 553 millions d'euros au titre des engagements donnés sur opérations en devises.

NOTE 52.2 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005
Avals, cautions et garanties reçus	120	119
Autres engagements reçus	952	1 545
Total engagements reçus hors réassurance	1 072	1 664
Engagements reçus au titre de la réassurance	605	519
Avals, cautions et garanties données	632	714
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	592	307
Autres engagements donnés	151	255
Total engagements donnés hors réassurance	1 375	1 276
Engagements donnés au titre de la réassurance	2 524	2 364
Valeur appartenant à des institutions de prévoyance	3	3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

NOTE 53 – ANNEXES DE SENSIBILITE

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont également variables. Le groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placement financier et notamment, les risques liés au taux d'intérêt, aux marchés actions, à la liquidité de ses actifs et au change. Le risque de crédit fait aussi l'objet d'un suivi spécifique par le groupe à la fois pour ses activités d'assurance et de placement financier. Par ailleurs, le groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que toutes entreprises de secteurs d'activité différents.

1 ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DES RISQUES DANS LE GROUPE

L'organisation du contrôle des risques dans le groupe s'organise autour de trois niveaux qui correspondent à l'organisation de Groupama.

- **Caisses régionales**

Les caisses régionales sont des entités juridiques autonomes qui mettent en œuvre leur propre système de contrôle interne et assument la gestion de leurs risques. La réassurance des caisses régionales est portée par Groupama SA selon les modalités définies dans la Convention de Réassurance. Pour les risques liés aux fonctions de distribution de produits bancaires et d'assurance vie, les caisses régionales appliquent les dispositifs de maîtrise des risques définis par Groupama Banque et Groupama Vie.

- **Groupama SA et ses filiales**

Les risques liés aux activités d'assurance sont suivis par les directions métiers spécialisées dans le domaine considéré ; les risques de réassurance sont gérés par la direction réassurance et pilotage (se reporter au 2 Risque d'assurance). La direction des investissements a en charge la gestion des risques liés aux actifs et à la gestion actif/passif (se reporter au 3 Risques de marché).

Le conseil d'administration de Groupama SA a mis en place un comité d'audit et des comptes, qui a parmi ses missions principales, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, le suivi des risques, le respect de l'éthique, l'examen des travaux d'audit interne et du rapport annuel sur le contrôle interne.

- **Groupe**

L'audit général et actuariat groupe effectue un audit global économique et financier des principales entités du groupe sur une base triennale, et cela de façon complémentaire aux audits opérationnels effectués au sein des entités. Le plan des missions de l'audit général et actuariat groupe est validé par le directeur général de Groupama SA. Il est également présenté annuellement au comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

La fonction contrôle interne et gestion des risques groupe a pour mission la coordination et l'animation de la gestion des risques au sein du groupe ; elle est également présente au sein de chaque caisse régionale et chaque filiale de Groupama SA. La fonction contrôle interne est chargée de piloter le déploiement des dispositifs de contrôle interne dans les entreprises du groupe et de mettre en œuvre des plans d'actions transversaux en matière de gestion des risques.

Par ailleurs, la fonction contrôle de gestion groupe est chargée de la surveillance permanente des résultats et de l'atteinte des objectifs du groupe. Chaque caisse régionale et chaque filiale de Groupama SA sont également dotées d'une fonction contrôle de gestion.

2 RISQUE D'ASSURANCE

2.1- Surveillance prudentielle

Conformément aux directives européennes, Groupama est soumis à la réglementation, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances qu'au niveau du groupe combiné, en matière de couverture de la marge de solvabilité.

Au 31 décembre 2006, les principales compagnies d'assurances couvrent leur exigence de marge de solvabilité à hauteur de quatre fois en moyenne, tant en vie qu'en non-vie.

Ce suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière groupe.
La marge de solvabilité ajustée, calculée au niveau du périmètre combiné Groupama, couvre, pour sa part, plus de trois fois l'exigence de marge.

2.1- Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ses risques

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

- **Conception des produits**

Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du groupe. La conception des produits d'assurance vie et non-vie est effectuée par les directions métiers de Groupama SA pour le compte des entreprises du groupe. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges. Les travaux réalisés par les directions métiers assurance portent notamment sur l'élaboration des conditions générales et des clauses d'exclusion des produits, des conditions de souscription et des tarifs. Les caisses régionales et les filiales de Groupama SA se chargent ensuite de leur commercialisation et de leur gestion. Les produits sont commercialisés et gérés par les entités des réseaux commerciaux Gan et Groupama.

- **Souscription et gestion des sinistres**

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement. Par ailleurs, l'activité de règlement des sinistres est sécurisée par une procédure de contrôle interne.

Les activités d'assurance du groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces dernières exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

- **Evaluation des provisions**

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres

au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

- **Réassurance**

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du groupe vise à optimiser les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le groupe et le niveau de couverture des risques sur la base de modèles informatisés. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité de sécurité et réassurance, composé de la direction des cessions externes de réassurance de Groupama SA et de plusieurs de ses filiales, et fondées sur les notations des agences de rating, visent à maîtriser le risque de solvabilité des réassureurs.

Ces risques sont maîtrisés par des procédures de contrôle interne, qui sont rappelées dans le rapport de la loi sur la sécurité financière.

23 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

- **Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance non vie par grands risques**

Le groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers et aux entreprises.

En millions d'euros	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	31.12.2006
Automobile	647	2 269	**2 916**
Dommages aux biens	468	1 139	**1 606**
Responsabilité civile générale	51	1 136	**1 186**
Marine, aviation, transports	35	588	**622**
Dommages corporels	55	383	**438**
Autres risques	212	966	**1 178**
Acceptations	156	2 937	**3 093**
Total provisions brutes de réassurance	**1 623**	**9 418**	**11 041**
Part réassurée	102	1 299	**1 401**
Total provisions nettes de réassurance	**1 521**	**8 119**	**9 640**

Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

- **Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance vie par grands risques**

Le groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

En millions d'euros	Provisions d'assurance vie	Provisions de sinistres à payer	31.12.2006
Assurance individuelle	9 257	158	**9 416**
Contrats collectifs	6 504	194	**6 697**
Capitalisation	855	42	**896**
Autres risques	2 460	21	**2 481**
Acceptations	1 632	59	**1 691**
Total provisions brutes de réassurance	**20 706**	**474**	**21 180**
Part réassurée	44	10	**54**
Total provisions nettes de réassurance	**20 662**	**464**	**21 126**

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre assurance.

Les contrats collectifs proposés par le groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie.

L'essentiel des contrats en unités de compte offerts par le groupe sont des contrats multi-supports avec une clause d'arbitrage ayant une substance commerciale.

- **Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie**

  - Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, permet aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

  - Possibilités de rachats anticipés

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Pour certains produits, des pénalités de rachat sont appliquées en cas de rachat anticipé et permettent à l'assureur de couvrir une partie des coûts d'acquisition engagés lors de la signature du contrat.

2.4 Informations sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres à des changements dans les variables qui les affectent de façon significative

Le risque de longévité et le risque de taux d'intérêt sont les deux principales variables qui peuvent avoir un impact significatif sur le calcul des provisions techniques, ce qui peut générer, le cas échéant, une variation significative du résultat et des capitaux propres.

- **Risque de longévité**

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est connue par des tables de mortalité indiquant le nombre de personnes vivantes à chaque âge de la vie humaine, à partir d'un nombre donné de personnes à la naissance. Sur la base de données statistiques de la mortalité féminine et masculine, différentes tables de mortalité ont été construites et sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique.

Le groupe utilise, sur le périmètre France, les tables de mortalité par génération, dites « TPG » ou les tables prospectives de rentes viagères avec décalage d'âge, dites « TPRV », qui sont toutes deux des tables prospectives utilisées pour la tarification des contrats de rente viagère, construites à partir des données de l'Insee. Elles prennent en compte la tendance observée de la baisse de la mortalité.

Au 31 décembre 2006, le montant des provisions mathématiques de rentes en cours de service s'élève à 4 384 millions d'euros.

En millions d'euros	France	International	31.12.2006
PM de rentes vie	2 743	106	**2 849**
PM de rentes non vie	1 529	6	**1 535**
Total	**4 272**	**112**	**4 384**

En assurance vie, la part des rentes viagères immédiates et celle des rentes temporaires immédiates représentent respectivement 99% et 1%.

Sur le périmètre International, les tables utilisées respectent les dispositions légales.

Sur les autres portefeuilles, le risque de mortalité concerne les produits de risque de type vie entière et capital différé. Toutefois, leur part dans le portefeuille total du groupe reste marginale.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées, en France par le Code des assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ses modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Au 31 décembre 2006, la ventilation des provisions techniques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié au taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	France	International	31.12.2006
Engagements garantis à taux fixe	33 941	2 488	**36 429**
Engagements garantis à taux variable	4 329	6	**4 335**
UC et autres produits sans engagement de taux	3 512	184	**3 696**
Total	**41 782**	**2 678**	**44 460**

9,7% du portefeuille est à taux variable. Ce taux variable est une fonction d'un indice. En France, dans la majorité des cas, l'indice qui sert de référence pour les contrats d'assurance vie est le taux du livret A. Pour les contrats d'assurance non vie, il s'agit du T.M.E.

En France, les taux fixes garantis sont compris dans une fourchette allant de 2% à 4,50% pour l'essentiel des provisions mathématiques.

Au 31 décembre 2006, le montant de l'escompte contenu dans les PM de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 502 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats Dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 213 millions d'euros.

2.5- Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le risque de se trouver confronté, lors d'un sinistre, à une concentration de risques donc à des indemnités à payer qui vont se cumuler, est une préoccupation majeure du groupe.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur un même objet de risque,

les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

- **Identification**

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.

Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination a priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée.
- les inventaires triennaux d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

- **Protection**

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui d'une part seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et d'autre part qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (évènement atmosphérique de type tempête, grêle, etc…)

S'agissant du risque d'origine humaine affectant soit un cumul de risques assurés par la même entité soit des risques assurés par différentes entités du groupe, il revient aux entités de fixer les limites des protections nécessaires. Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d’évènement naturel, l’analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l’évolution du portefeuille et de l’indice de la fédération française du bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l’exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d’aboutir à la production d’une courbe montrant l’évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d’opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d’erreur réduite.

3. RISQUES DE MARCHE

3.1 Risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité porte sur le périmètre constitué des actifs financiers de Groupama SA et ses filiales françaises et représente plus de 90% du total des instruments de taux et de capitaux.

Le poids des instruments de taux s'élève à 66% en valeur nette comptable (57% en valeur de marché), dont 59% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 7% dans la catégorie « actifs à des fins de transaction » fin décembre 2006.

- **Echéances**

Le tableau ci-après montre l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt. Il est précisé les points suivants :

- Les données sont exprimées en valeur de marché au 29 décembre dernier,
- Les obligations ayant un call exerçable au gré de l'émetteur sont supposées arriver à échéance à date de l'option (ex TSDI, etc.),
- Les obligations convertibles et les titres participatifs sont considérés « sans taux d'intérêt » de même que tous les autres placements (actions, immobilier).

	<1an	1-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	>10 ans	sans taux	TOTAL
Actifs financiers à taux fixe	0,0%	5,7%	6,9%	17,2%	22,5%	0,0%	52,3%
Actifs financiers à taux variable	0,0%	2,3%	0,5%	0,5%	2,4%	0,0%	5,6%
Sans taux d'intérêt	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	42,0%	42,0%
Dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
TOTAL	0,0%	8,0%	7,4%	17,7%	24,8%	42,0%	100,0%

- **Taux d'intérêt effectifs**

Les taux d'intérêts effectifs des actifs financiers à taux fixe et à taux variable fin décembre 2006 s'établissent respectivement à 5,0% et 1,5%.

- **Analyse de sensibilité**

Les actifs financiers à taux fixe ont une sensibilité aux taux nominaux de 7,5 (une déformation de 100 points de base se traduit par une variation de la juste valeur de 7,5% du portefeuille à taux fixe). Les actifs financiers à taux variables ont une sensibilité aux taux réels de 3,5 (une déformation de 100 points de base des taux réels se traduit par une variation de la juste valeur de 3,5% du portefeuille à taux variable).

- **Interactions avec le risque de rachat et les clauses de participation aux bénéfices**

– Sensibilité des comportements de rachat aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'afficher des pertes liées à la cession d'actifs en moins values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe), qui elles-mêmes généreraient une baisse des taux de rendement de l'actif.

– Cependant, outre le fait que les passifs rachetables ne représentent pas la totalité des engagements, la sensibilité des rachats aux variations de taux d'intérêt est diverse, selon les produits et les attentes des assurés. La gestion actif/passif a pour objectif de diminuer la volatilité des taux de rachat, via des stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles, ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplés à des produits de couverture. Celles-ci visent à ajuster le profil de rendement des actifs dans les différents environnements de taux envisagés, de façon à assurer la satisfaction des assurés.

- **Clauses de participation des contrats d'assurance et risque de taux d'intérêt**

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisant au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.
Toutefois, dans un environnement de taux bas, les sociétés bénéficient de l'inertie de l'actif et du rendement des obligations en stock, de l'appréciation éventuelle des actifs revalorisables de diversification, des réserves telles que les fonds de participation aux bénéfices ou les plus-values latentes. Les compagnies d'assurances bénéficient également des effets induits par les produits commercialisés sur les dernières années, qui ont des niveaux de garantis plus faibles.

- **Gestion actif/passif**

Le suivi du profil des flux de passifs permet la définition pour la gestion obligataire, prenant en compte la duration et la convexité de ces flux de passifs, ainsi que l'éventuelle sensibilité de ces flux à des variations de taux d'intérêt.
Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements de taux, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.
Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer la volatilité du différentiel entre le rendement réel de l'actif et le taux attendu par l'assuré. Ces stratégies consistent entre autres à calibrer les durations et convexités des portefeuilles obligataires, la part d'obligations à taux variable, la part des actifs de diversification, ainsi que les caractéristiques des produits de couverture.
Ces derniers visent à rétablir la dissymétrie entre les profils des passifs et ceux des actifs obligataires classiques, dans les différents environnements de taux envisagés.

- **Utilisation des dérivés**

L'utilisation de dérivés résulte des simulations actif/passif. Elle vise à diminuer la volatilité des résultats liée à la sensibilité aux taux d'intérêt. Les dérivés utilisés par Groupama SA et ses filiales sont :
Achat de caps : le cap permet, sur la durée et l'horizon choisis, de percevoir le différentiel s'il est positif, entre le taux de marché et un prix d'exercice, moyennant paiement d'une prime. Ce mécanisme a l'avantage de reproduire le comportement du passif, qui à la baisse des taux s'apparente à un taux fixe (taux minimum), et à la hausse à un taux variable. Le coût de cette stratégie est lié aux différents paramètres jouant sur la valeur de l'option.

Swap de taux d'intérêt : la stratégie d'immunisation peut aussi consister à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit pour créer de façon synthétique une obligation à taux variable pour des nouveaux investissements.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée progressivement à compter de 2005. Les programmes ont été complétés et élargis en 2006.

en MEUR	Montant notionnel	Juste valeur
Dérivés trading		
Swaps de taux	5 055	-22
Caps	9 460	60
Dérivés de couverture		
Swaps de taux	0	0

La position retenue a consisté à traiter ces opérations en trading, c'est-à-dire en juste valeur par résultat.

- **Analyse de sensibilité sur dettes de financement**

La dette de financement a une sensibilité de 6,7% sur l'emprunt obligataire perpétuel placé en 2005 et de 2,2% pour la partie fixe de l'emprunt obligataire émis sous forme de titres subordonnés remboursables.

3.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

Le poids des instruments de capitaux propres s'élève à 29% en valeur nette comptable (37% en valeur de marché) dont 23% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 6% dans la catégorie « actifs à des fins de transaction ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés et gérées dans le cadre de mandats de gestion. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV)
des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés et gérées hors les mandats de gestion
des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR

Répartition par secteurs d'activité

Secteur	en %
Biens de consommation	12,1%
Industries	19,5%
Matériaux de base	5,9%
Energie	8,8%
Santé	3,7%
Services aux collectivités	6,7%
Services à la consommation	12,5%
Finance	22,4%
Technologies de l'information	4,2%
Télécommunications	4,1%
Autres	0,0%

Répartition par zone géographique

	en %
Zone euro	82,5%
Etats-Unis	6,5%
Japon	2,4%
Autres (Asie hors Japon, etc.)	8,7%

La détention en actions des filiales de Groupama est globalement déterminée dans le cadre des études actif/passif, de façon à pouvoir supporter un choc de marché sur une période court terme en tenant compte des objectifs de plus-values nécessaires aux respects des objectifs sur la période. Ces études intègrent les réserves disponibles par ailleurs, telles que les fonds de participation aux bénéfices ou les plus-values latentes.

3.3 Risque de liquidité

- **Nature de l'exposition au risque de liquidité**

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif :

- Définition d'un besoin de trésorerie structurel, correspondant au niveau de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :
  - Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central
  - De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité)
- Définition d'un indice de référence pour la gestion obligataire dont les tombées adossent le profil des passifs en duration et en convexité. Cette approche repose sur des hypothèses validées de déroulés de passifs et de prise en compte de la production nouvelle.

➢ **Echéances**

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires est le suivant :

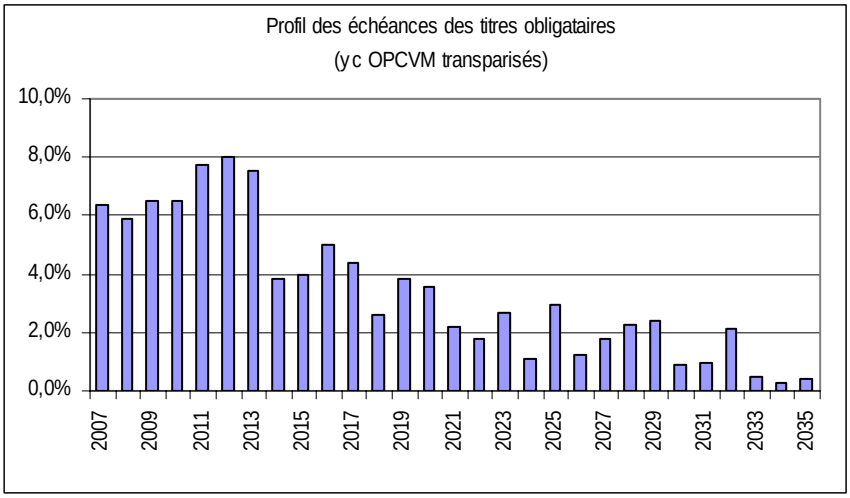

➢ **Gestion du risque**

En plus de l'approche actif/passif dont les contours ont été précisés précédemment, les ratios de liquidité dans les mandats actions des filiales de Groupama SA ont été renforcés dans plusieurs directions :

- La valeur de marché d'une valeur ne peut dépasser :
  - 3% du capital de la société concernée
  - 10% du flottant de la société concernée
- Tous les portefeuilles actions doivent individuellement pouvoir être rendus liquides (hypothèse de liquidation : 25% du volume journalier moyen échangé sur le marché au cours des trois derniers mois) selon les règles suivantes :
  - 50% en moins de deux semaines de Bourse
  - 75% en moins d'un mois (20 jours de Bourse)
  - 95% en moins de trois mois (60 jours de Bourse).

Fin décembre 2006, tous ces critères sont globalement atteints.

Un point régulier sur ces ratios de liquidité est effectué lors de chaque comité d'investissement.

En synthèse, le portefeuille actions peut être liquidé :

- A 90,5% à un horizon de 10 jours
- A 94,9% à horizon de 20 jours (1 mois de Bourse)
- A 98,4% à horizon de 60 jours (3 mois de Bourse)

3.4 Risque de change

L'actif des filiales de Groupama SA est soumis aux variations de change sur les OPCVM libellés en devises et les OPCVM libellés en euro portant sur des titres en devises.

Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques :
Euro - dollar
Euro – yen

➢ **Gestion du risque de change**

La couverture du risque de change est effectuée aujourd'hui par le biais de ventes à terme de dollars et de yens.

Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque arrêté comptable.

Dérivés de change

au 29/12/06, en MEUR	Nominal couvert (en contrevaleur euro)	Plus-value latente (en euro)
Dérivés trading		
ventes à terme USD	265,8	69,7
ventes à termes JPY	230,2	97,7
Dérivés de couverture	0	0

4 RISQUE DE CREDIT

4.1 Placements financiers

➢ **Nature et montant de l'exposition au risque de crédit**

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées fin 2006 par les trois principales agences (S&P, MOODY'S et FITCH Ratings)

Notations en % valeur de marché fin 2006

Notation	en %
AAA	53,9%
AA	20,4%
A	19,4%
BBB	3,4%
<BBB	0,0%
NR	2,9%

➢ **Concentration du risque de crédit**

Un pourcentage maximal de détention par notation a été mis en place dans le cadre des mandats de gestion des filiales de Groupama SA. Un bilan mensuel du suivi de ces contraintes est réalisé au sein des différents comités d'investissement.

Les ratios définis pour les actifs obligataires sont calculés sur la valeur de marché de l'actif obligataire total de chaque société (ou actif isolé) en fonction de la notation officielle émise par au moins deux agences de notation :

- Univers investment grade (titres de signatures supérieures ou égales à BBB)
  - AAA : ratios réglementaires, soit 5% par émetteur, à l'exception des valeurs émises ou garanties par un État membre de l'OCDE et des titres de la CADES
  - AA : 3% maximum par émetteur
  - A : 1% maximum par émetteur
  - BBB : 0,5% maximum par émetteur
  - Total des émetteurs BBB ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire

- Univers sans notation de la zone euro :

  - 0,5% maximum par émetteur à l'exception des valeurs bénéficiant de garantie de la part d'un État membre de l'OCDE pour lesquels c'est le ratio prudentiel de cet État qui s'applique.
  - Le total des émetteurs non notés (NN) ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire.

- Univers non investment grade (haut rendement) :

Aucune détention en direct dans les portefeuilles n'est autorisée concernant les produits de taux sans notation et hors zone euro et les valeurs non investment grade ou dites « à rendement élevé »

➢ **Gestion du risque de crédit**

Il est prévu que les opérations suivantes fassent systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées :

- ventes à terme de devises effectuées en couverture du risque de change,
- swaps de taux (risque de taux),
- achats de caps (risque de taux).

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

4.2 Risque d'insolvabilité des réassureurs

Les opérations de cession consistent à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante. Elles sont régulièrement examinées pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité de sécurité groupe examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité groupe.

Les réassureurs admis doivent présenter une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

5 RISQUES OPERATIONNELS, JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX

5.1 Risques opérationnels

Les règles de gestion internes et les procédures opérationnelles définissent la manière dont les opérations doivent être effectuées dans le cadre de l'exercice des activités de Groupama SA. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. La formalisation des règles et procédures constitue une garantie de pérennité des méthodes et des savoir-faire de la société au cours du temps. Ces règles et procédures existantes couvrent les opérations majeures. Elles font l'objet d'une documentation régulièrement mise à jour qui s'appuie sur un organigramme détaillé et des délégations de pouvoir précises.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales. Les contrats sont répartis entre des assureurs internes et des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- responsabilités civiles professionnelles,
- responsabilité civile exploitation,
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles…)

L'informatique communautaire du groupe s'est dotée d'un second site informatique pour assurer une continuité d'activité en cas de sinistres ou de défaillance du premier site.

5.2 Risques juridiques et réglementaires

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama SA s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

- **Application du droit des sociétés et du Code de Commerce**

La Direction des affaires juridiques et fiscales, au sein du secrétariat général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle interne de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

- **Application du droit des assurances**

La Direction des affaires juridiques et fiscales au sein du secrétariat général de Groupama SA assume information et conseil aux directions métiers ainsi qu'aux filiales d'assurances, en matière notamment d'application du droit des assurances dans le cadre de leurs activités opérationnelles ou de support technique.

- **Autres domaines**

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- un contrôle déontologique destiné à prévenir le délit d'initié. Cette fonction est exercée par un Déontologue Groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au Groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA ;

- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Les dispositifs de contrôle interne reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction des affaires juridiques et fiscales est chargée de la surveillance de la conformité du Groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment.

5.3 Risques fiscaux

La direction fiscale groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes.

6- SUIVI ET GESTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE BANCAIRE

6.1 Présentation générale

Le pôle regroupe trois activités différenciées présentant des typologies de risques spécifiques : l'activité bancaire, exercée par deux établissements présentés ci-dessous, la gestion de capitaux pour compte de tiers et la gestion immobilière. Le secteur bancaire fait l'objet d'un encadrement réglementaire organisé autour des risques décrits ci-dessous. Le point commun entre les sociétés du pôle est le suivi du risque opérationnel.

Les deux banques du groupe sont la Banque Finama, détenue à 100 % par Groupama SA, banque de groupe et de gestion patrimoniale, et Groupama Banque, détenue à 80 % par Groupama SA et à 20 % par la Société Générale, disposant d'un agrément limité du CECEI, banque de particuliers et de professionnels pour leurs besoins personnels.

6.2 Risques Bancaires

La gestion des risques est inhérente à l'activité. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, la direction des risques.

Si la responsabilité première des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent, le contrôle des risques a pour mission de garantir que ceux pris par la banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques. La fonction exerce un contrôle permanent des risques, a priori et a posteriori. Elle communique régulièrement au directoire ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en oeuvre pour apprécier et contrôler les risques.

La direction des risques a vocation à fixer les règles pour l'ensemble des risques générés par les activités bancaires et intervient sur tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit, à formuler un avis sur les dossiers de crédit et à octroyer les limites aux intervenants de la filière risques, ainsi qu'à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour le directoire.

- **surveillance prudentielle (solvabilité)**

La réglementation prudentielle impose un suivi du ratio de solvabilité européen, qui se présente sous la forme d'un rapport entre le niveau des fonds propres réglementaires (règlement n° 91-05 et 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) et les encours risqués pondérés (risque de crédit, risque de marché) selon des règles définies. Pour Groupama Banque, le Secrétariat général de la Commission Bancaire impose un ratio minimum de 10 %, au lieu des 8 % réglementaires, tant que la banque n'a pas atteint l'équilibre financier.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit est défini comme le risque d'encourir des pertes financières du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements.

- **Les procédures de décision**

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations. Les délégations se déclinent en montant et degré de risques ainsi que selon la catégorie de clientèle. Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. Pour la Banque Finama, un comité de crédit, présidé par le président du directoire ou le directeur général, et en dernier recours le directoire, sont les instances ultimes de décision de la banque en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie. Pour Groupama Banque les crédits à la consommation sont accordés par application de règles de scoring auxquelles ne peuvent déroger que des directeurs selon des pouvoirs délégués par le directoire ; pour les crédits immobiliers aux particuliers les dossiers sont accordés par différents niveaux hiérarchiques en fonction du montant du crédit, avec possibilité de déroger aux règles en vigueur pour le directeur des risques et deux membres du directoire, dirigeants responsables reconnus par le CECEI.

- **Les procédures de surveillance**

Un dispositif de surveillance et de reporting est en oeuvre et repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques.

- **Les procédures de dépréciation**

Pour la Banque Finama, tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet périodiquement, d'un examen par le comité des provisions visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. Les propositions de ce comité sont soumises à la validation du directoire. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Pour Groupama Banque, les créances douteuses des crédits à la consommation amortissables font l'objet d'un provisionnement forfaitaire sur la base d'un taux de 40 % et les encours douteux compromis de 60 %. Pour les crédits à la consommation renouvelables, les taux sont respectivement de 60 % et de 70 %. Certains dossiers font l'objet d'un examen spécifique. Au fur et à mesure des recouvrements obtenus, des pertes ou des profits sont constatées par rapport aux sommes provisionnées.

- **Les limites globales**

A la Banque Finama, les limites d'engagement par marché sont définies par le directoire de la banque. Au 31 décembre 2006, les limites et les encours sont exprimés dans le tableau ci-dessous. Cette exposition au risque de crédit est déterminée sans tenir compte de l'effet des garanties reçues et correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Marché (Banque Finama uniquement)	Limites (millions d'euro)	encours (millions d'euro)	
		31/12/2006	31/12/2005
Institutionnels et Groupe	200	72	67
Entreprises/collectivités locales	150	91	69
Particuliers	150	109	112
PME	40	23	24
Immobilier professionnel	Sans Objet (*)	17	21
OPCVM	2 500	2193	1 483
Corporates	700	625	365
Banques	4 500	3956	2 118
Etats souverains	1 000	227	327
* activité en "run off"			

Les engagements de Groupama Banque sont exposés dans le tableau ci-dessous. Les créances sur les établissements de crédit sont constituées de placements de trésorerie et les engagements hors bilan portent sur des opérations de couverture globale réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif. Les créances sur la clientèle sont constituées essentiellement de crédits de trésorerie (144 millions d'euros) et de crédits à l'habitat (11 millions d'euros) ; les engagements hors bilan portent sur les offres de prêts à la consommation émises, les réserves de crédit revolving non utilisées et les offres de prêts à l'habitat. Cette exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan et au hors bilan , nette de toute dépréciation effectuée.

Marché (Groupama Banque uniquement)	**encours** (millions d'euro)	
	31/12/2006	31/12/2005
Etablissements de crédits		
Créances inscrites au bilan	670	567
Engagements hors bilan	193	326
Particuliers		
Créances inscrites au bilan	155	125
Engagements hors bilan	22	5

- **les règles de division des risques**

La surveillance prudentielle (règlement n°93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) limite la concentration d'engagements par contrepartie. Cette limite s'exprime selon deux axes (i) aucun encours ne peut être supérieur à 25 % des fonds propres réglementaires sur un groupe de bénéficiaires et (ii) le cumul des contreparties dépassant 10 % des fonds propres réglementaires doit être inférieur à huit fois les fonds propres réglementaires. Les encours pris en compte font l'objet de pondérations selon des règles codifiées. Les groupes – au sens du règlement n° 93-05 - sont considérés comme une contrepartie unique. Il en est ainsi pour les entités du groupe Groupama.

À la Banque Finama, au 31 décembre 2006, 8 contreparties présentent des encours supérieurs à 10% des fonds propres réglementaires – sans qu'aucune n'excède le plafond de 25% – pour un cumul de 161 millions d'euros.

À Groupama Banque, les deux seules contreparties concernées sont la Société Générale et la Banque Finama pour le replacement de l'excédent des dépôts sur les crédits.

- **la surveillance des risques de marché**

Seule la Banque Finama est concernée par le suivi de ces risques puisqu'elle bénéficie d'un agrément général du CECEI.

Groupama Banque n'a pas d'activité de marché et ne prend pas de position pour compte propre. Dans le cadre de la gestion actif passif, elle peut en revanche être amenée à recourir à des instruments de taux pour effectuer des opérations de couverture de risque de taux d'intérêt.

Elle s'appuie sur les processus de prise de risque encadrés par :
- la définition d'un jeu de limites et
- un suivi des risques s'appuyant sur :
  - un calcul quotidien de la sensibilité et des résultats des positions de trading ;
  - un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité avec notification de tout dépassement pour décision ;
  - des contrôles réguliers et indépendants des valorisations, ainsi que l'établissement de rapprochements entre les résultats de la salle des marché et les résultats comptables ;
  - le contrôle du respect des règles internes en matière d'adossement des opérations ;
  - des simulations de stress-scénarii.

- **Risque de taux**

Il recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt du marché ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
Les limites suivantes ont été définies pour les encours des portefeuilles de transaction et de placement, ainsi que pour le niveau de perte maximum associée (stop loss). De plus, un chiffrage de stress scénario est effectué.

Compte tenu du niveau des encours, seule la Banque Finama, au sein du pôle bancaire du groupe, est soumise à la surveillance prudentielle des opérations de marché.

Banque Finama	**Limite**	**31 décembre 2006**
Portefeuille de transaction titres longs	100 contrats Bund	0
Portefeuille de transaction titres courts	50 contrats Eribor	- 4
Portefeuille disponible à la vente	280 contrats Euribor	13
Scénario de variation de 40 bp des portefeuilles ci-dessus		34 K€
Scénario de variation de 200 bp des porfefeuilles ci-dessus		171,9 K€
Stop loss	de 250 K€ à 500 K€ selon le portefeuille	jamais atteint

À noter qu'au sein du pôle bancaire du groupe, Groupama Banque n'a pas d'activité de marché et ne prend pas de position pour compte propre.

Risques liés à la variation des titres de propriétés

Le pôle n'intervient pas sur ce type de marchés.

Risque de règlement contrepartie

Le règlement n°95-02 annexe IV impose la surveillance des incidents de règlement contrepartie pour toutes les opérations relatives au portefeuille de négociation et pour celles initiées par la clientèle de la Banque pour lesquelles elle est ducroire. A ce titre, aucun incident n'a été constaté au cours de l'exercice 2006.

Risque de change

Il traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le pôle n'a pas pour vocation à prendre des positions sur les devises. Son activité la maintient très en deçà du seuil la soumettant à la surveillance prudentielle du risque de change.

Risque sur produit de base

Le pôle n'intervient pas sur ce type de marchés

- **la surveillance de la liquidité**

Les opérations sur instruments financiers induisent un risque de liquidité, exprimant les difficultés que le groupe pourrait éprouver pour réunir les fonds destinés à honorer les engagements liés à ces instruments financiers. Compte tenu de sa structure bilantielle le groupe est très peu sensible à ce risque. Il est donc principalement suivi dans le cadre des obligations réglementaires qui obligent à mesurer mensuellement la liquidité selon des règles codifiées (règlement n° 88-01 du Comité de la Réglementation Bancaire). Le ratio de suivi se doit d'être toujours supérieur à 100 %. Sur l'exercice 2006 le niveau le plus bas a été de 179 %.

- **le risque de taux d'intérêt global (ALM)**

À la Banque Finama, le risque de taux lié aux opérations commerciales est piloté par la fonction actif/passif et géré de manière centralisée par la fonction Trésorerie & Marchés de capitaux. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de même.

La mesure des positions est présentée lors du comité mensuel Actif/Passif, par stock / classe de maturité / catégorie de taux. Un taux « point mort » des ressources est déterminé et des simulations effectuées.

- **Le plan de continuité d'activité**

Chaque entité du pôle a défini un Plan de Continuité d'Activité (PCA) organisé autour de trois dispositifs :

- la mise en œuvre de cellule de crise,
- le back-up des systèmes informatiques,
- la mise à disposition de site de secours.

Les PCA font l'objet d'une mise à jour annuelle. Les sites de secours font l'objet de tests techniques et utilisateurs de mise en oeuvre selon une fréquence identique.

6.3 Risques opérationnels

Pour les deux banques du groupe, au cours de l'année 2006, la mise en oeuvre d'une politique de gestion des risques opérationnels s'appuyant largement sur les dispositions de la méthode standard des accords de « Bâle II » a été poursuivie avec l'installation d'un logiciel ad hoc. La démarche est progressivement déclinée dans les filiales non bancaires, qui ont chacune entrepris de cartographier leurs risques opérationnels.

NOTE 54 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE

	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2006			31.12.2005		
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	88,38	88,34	IG	88,42	88,36	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INTERNATIONAL	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,94	99,94	IG	99,93	99,93	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,72	99,72	IG	99,72	99,72	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN EUROCOURTAGE VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCEPAR	Participations	France	-	-	-	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX LUXEMBOURG	Réassurance	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RAMPART	Réassurance	Etats-Unis	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ITALIA VITA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LUXLIFE	Assurance	Luxembourg	85,00	85,00	IG	85,00	85,00	IG
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ZENITH VIE	Assurance	Suisse	82,00	82,00	IG	82,00	82,00	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
BASAK SIGORTA ANONIM SIRKETI	Assurance	Turquie	56,67	56,67	IG	-	-	
EMEKLILIK SIGORTA ANONIM SIRKETI	Assurance	Turquie	79,00	75,10	IG	-	-	
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	100,00	IG	-	-	
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN UK HOLDING LTD	Holding	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INSURANCE CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAROLE NASH	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	-	-	
CLINICARE	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MINSTER INSURANCE CY LTD	Assurance	Royaume Uni	-	-	-	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef	France	99,98	99,98	IG	99,98	99,98	IG
GROUPAMA ALTERNATIVE ASSET	Gest. Portef	France	100,00	99,98	IG	100,00	99,98	IG
FINAMA PRIVATE EQUITY	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BANQUE FINAMA	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	80,00	80,00	IG	60,00	60,00	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SILIC	Immobilier	France	39,69	39,69	IG	39,91	39,91	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	39,69	IG	100,00	40,02	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,59	95,29	IG	95,29	95,29	IG
SCIMA	Immobilier	France	-	-	-	100,00	95,29	IG
SCIMA 2	Immobilier	France	-	-	-	100,00	95,29	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSEES	Immobilier	France	91,21	91,21	IG	91,21	91,21	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCIFMA	Immobilier	France	78,93	78,93	IG	78,93	78,93	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100	100	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2006			31.12.2005		
SCIFMA	Immobilier	France	78,93	78,93	IG	78,93	78,93	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN SAINT LAZARE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,00	IG	100,00	99,00	IG
ACTIPAR SA	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
SAFRAGAN	Immobilier	France	90,00	85,76	IG	90,00	85,76	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	39,69	MEE	100,00	40,02	MEE
IMMOPREF	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	-	-	
19 GENERAL MANGIN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
28 COURS ALBERT 1PerP	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
5/7 PERCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ATLANTIS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FORGAN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
174 PRES SAINTGERMAIN	Immobilier	France	21,85	21,85	MEE	21,85	21,81	MEE
10 PORT ROYAL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
102 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
12 VICTOIRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
14 MADELEINE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
150 RENNES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
204 PEREIRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
38 LE PELETIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
43 CAUMARTIN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
5/7 MONCEY	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
60 CLAUDE BERNARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
9 REINE BLANCHE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
9 VICTOIRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CELESTE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHAMALIERES EUROPE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHASSENEUIL	Immobilier	France	-	-	-	50,00	50,00	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	69,57	69,57	IG	60,57	69,10	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	31,25	31,25	MEE	31,25	31,25	MEE
GOUBET PETIT	Immobilier	France	66,66	66,66	IG	66,66	8,33	IG
GROUPAMA LES MASSUES	Immobilier	France	75,07	75,07	IG	75,07	75,07	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	61,31	61,31	IG	61,31	61,31	IG
DOMAINE CAP DE FOUSTE (SARL)	Immobilier	France	59,74	59,74	IG	59,74	59,74	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	31,91	31,91	MEE	31,91	31,91	MEE
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	25,00	25,00	MEE	25,00	25,00	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	44,00	44,00	MEE	44,00	44,00	MEE
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	64,52	64,52	IG	64,52	64,52	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
99 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
6 MESSINE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PARIS FALGUIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES GEMEAUX	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
VILLA DES PINS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FRANCE-GAN SI.	OPCVM	France	92,75	92,61	IG	92,5	92,5	IG
HAVRE OBLIG.FCP	OPCVM	France	100,00	99,85	IG	99,95	99,95	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2006			31.12.2005		
FRANCE-GAN SI D	OPCVM	France	92,75	88,94	IG	92,50	92,50	IG
FRANCE-GAN SI C	OPCVM	France	71,36	71,36	IG	-	-	-
HAVRE OBLIGATIONS FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,95	99,95	IG
GROUPAMA OBLIGATIONS MONDE LT I	OPCVM	France	77,55	77,55	IG	78,17	78,17	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES FCP I	OPCVM	France	86,05	86,04	IG	78,24	78,24	IG
GROUPAMA JAPAN STOCK I	OPCVM	France	93,76	93,76	IG	85,29	85,29	IG
GROUPAMA ETAT CT D	OPCVM	France	84,00	84,00	IG	82,47	82,47	IG
GROUPAMA AAEXA FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ACT.INTERNATIONALES	OPCVM	France	97,76	97,76	IG	87,87	87,87	IG
GROUPAMA OBLIG EURO CR. MT I D	OPCVM	France	95,86	95,86	IG	95,39	95,39	IG
GROUPAMA OBLIG EURO CR. MT I C	OPCVM	France	48,46	48,46	IG	45,96	45,96	MEE
GROUPAMA EURO STOCK	OPCVM	France	84,50	84,50	IG	64,91	64,91	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION LT I D	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,88	99,88	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION LT I C	OPCVM	France	36,25	36,25	MEE	37,14	37,14	MEE
ASTORG EURO SPREAD FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	MEE	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,93	99,93	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	83,33	83,33	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTO INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHING.ACT.EUROPEXEURO. FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,98	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,98	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,99	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	-	-	-
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	-	-	-
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	-	-	-
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	-	-	-

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus qui consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne " revenus des Immeubles". La valeur nette comptable des parts concernées s’élève à 19 millions d’euros au 31 décembre 2006.

20.1.2 États financiers consolidés 2005 (normes IFRS)

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2005	31.12.2004
Ecarts d'acquisition	Note 3	1 151	1 145
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	131	148
Actifs incorporels		1 282	1 293
Immobilier de placement	Note 5	3 083	2 999
Immobilier d'exploitation	Note 14	335	354
Placements financiers hors UC	Note 6	56 943	50 137
Placements financiers en UC	Note 8	3 376	3 241
Instruments dérivés		139	246
Placements des activités d'assurance		63 876	56 977
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	2 193	1 897
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	31	23
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 881	1 875
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 12	1 981	1 841
Créances nées des opérations de cessions en réassurance	Note 12	155	767
Créances d'impôt exigible	Note 12	111	137
Autres créances	Note 12	530	588
Créances d'exploitation		2 777	3 333
Impôts différés actifs	Note 13	165	368
Autres actifs	Note 14	1 724	1 602
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		455	431
TOTAL		74 384	67 799

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

PASSIF		31.12.2005	31.12.2004
Capital social	Note 15	1 187	1 187
Réserves de réévaluation	Note 15	1 816	941
Autres réserves consolidées	Note 15	977	674
Ecarts de conversion	Note 15	13	(3)
Résultat consolidé	Note 15	394	315
Capitaux propres Groupama SA (part du groupe)	Note 15	4 387	3 114
Intérêts minoritaires		252	245
Capitaux propres totaux		4 639	3 359
Provisions pour risques et charges	Note 16	607	567
Dettes de financement	Note 18	1 961	1 280
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	Note 19	35 099	32 762
Passifs relatifs à des contrats financiers	Note 22	20 868	20 188
Participation aux bénéfices différée passive	Note 23	4 385	2 505
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 24	1 824	1 685
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	Note 25	617	658
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	Note 25	394	896
Dettes d'impôt exigible	Note 25	154	165
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 25	165	249
Autres dettes	Note 25	2 298	2 382
Dettes d'exploitation		3 628	4 350
Impôts différés passifs	Note 26	248	397
Autres passifs	Note 28	1 125	706
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		74 384	67 799

GROUPAMA SA
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

COMPTE DE RESULTAT		31.12.2005	31.12.2004
Primes émises	Note 2	10 556	9 985
Variations des primes non acquises		(181)	147
Primes acquises	Note 2	10 375	10 132
Produit net bancaire, net du coût du risque	Note 2	137	105
Produits des placements nets de charges de gestion	Note 31	2 224	2 246
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	Note 31	949	424
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	Note 31	330	350
Variation des dépréciations sur instruments financiers	Note 31	(14)	(50)
Produits financiers nets de charges hors charge de financement		3 489	2 970
Total des produits des activités ordinaires		14 001	13 207
Charges des prestations des contrats	Note 32	(10 509)	(9 768)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		(263)	(349)
Charges d'exploitation bancaire	Note 30	(140)	(133)
Frais d'acquisition des contrats	Note 33	(1 330)	(1 333)
Frais d'administration	Note 34	(697)	(708)
Autres produits et charges opérationnels courants	Note 35	(256)	(231)
Total autres produits et charges courants		(13 195)	(12 522)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		806	685
Autres produits et charges opérationnels	Note 36	(33)	(80)
RESULTAT OPERATIONNEL	Notes 29 -30	773	605
Charges de financement		(84)	(86)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	2	4
Impôts sur les résultats	Note 27	(260)	(178)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		431	345
Intérêts minoritaires		37	30
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		394	315

GROUPAMA SA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion	Capitaux propres Part groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2003	1 187	138	1 481		(50)	2 756	268	3 024
Impact changement de méthode AFA			(374)			(374)		(374)
Impact de l'adoption des IFRS			(595)	519	50	(26)	(16)	(42)
Situation d'ouverture corrigée	1 187	138	512	519		2 356	252	2 608
Affectation du résultat 2003		(138)	138					
Dividendes			(26)			(26)	(32)	(58)
Regroupement d'entreprises			(26)			(26)	2	(24)
Ecarts de conversion					(3)	(3)		(3)
Actifs disponibles à la vente				1 622		1 622	9	1 631
Comptabilité reflet				(1 068)		(1 068)	(6)	(1 074)
Impôts différés			(2)	(127)		(129)	(1)	(130)
Autres			78	(5)		73	(9)	64
Résultat de l'exercice		315				315	30	345
Total des mouvements de la période		177	162	422	(3)	758	(7)	751
Capitaux propres au 31/12/2004	1 187	315	674	941	(3)	3 114	245	3 359
Affectation du résultat 2004		(315)	315					
Dividendes			(46)			(46)	(36)	(82)
Augmentation de capital							3	3
Regroupement d'entreprises								
Ecarts de conversion					18	18		18
Actifs disponibles à la vente				2 325		2 325	12	2 337
Comptabilité reflet				(1 583)		(1 583)	(13)	(1 596)
Impôts différés			5	145		150	1	151
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi			(15)			(15)		(15)
Autres			44	(12)	(2)	30	3	33
Résultat de l'exercice		394				394	37	431
Total des mouvements de la période		79	303	875	16	1 273	7	1 280
Capitaux propres au 31/12/2005	1 187	394	977	1 816	13	4 387	252	4 639

En synthèse, les produits et charges comptabilisés (part du groupe) dans la période par résultat et directement par capitaux propres s'élèvent à 1 271 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- Gains et pertes sur les instruments financiers classés dans la catégorie actifs disponibles à la vente » 2 325 millions d'euros
- Comptabilité reflet (1 583) millions d'euros
- Impôts différés 150 millions d'euros
- Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emplo (15) millions d'euros
- Résultat de l'exercice 394 millions d'euros

GROUPAMA SA - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	31.12.2005	31.12.2004
Résultat opérationnel avant impôt	773	605
Plus ou moins values de cession des placements	(551)	(177)
Dotations nettes aux amortissements	1	47
Variation des frais d'acquisition reportés	(6)	25
Variation des dépréciations	(353)	(398)
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers	3 254	2 219
Dotations nettes aux autres provisions	22	22
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie et hors ACAV)	29	(149)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Corrections des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement		
Variation des créances et dettes d'exploitation	(200)	143
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaires	(212)	(365)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	11	(15)
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	423	149
Impôts nets décaissés	(98)	(128)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 093	1 978
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(18)	
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(18)	
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(3 480)	(2 074)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(106)	(120)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	65	59
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	35	56
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(3 486)	(2 079)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(1)	32
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	32
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 505)	(2 047)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	5	15
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres	(3)	
Dividendes payés	(82)	(59)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(80)	(44)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	681	150
Intérêts payés sur dettes de financement	(84)	(86)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	597	64
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	517	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	208	257
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	3 093	1 978
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(3 505)	(2 047)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	517	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	313	208

Trésorerie et équivalents de trésorerie	431
Emplois bancaires – Caisse, banque centrale, CCP	26
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(249)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2005	208
Trésorerie et équivalents de trésorerie	455
Emplois bancaires – Caisse, banque centrale, CCP	23
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(165)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2005	313

1.FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

1.1.1 Organisation du groupe

Nomination d'administrateurs extérieurs

L'assemblée générale de Groupama SA du 24 février 2005 a approuvé la nomination de trois administrateurs extérieurs au sein du conseil d'administration de Groupama SA pour une durée de 6 ans. Ces nominations portent le nombre d'administrateurs de 13 à 16, soit 11 représentants des caisses régionales actionnaires de Groupama SA, 2 administrateurs élus par les salariés de Groupama SA et 3 administrateurs extérieurs.

1.1.2 Développement du groupe

Placement d'un emprunt obligataire perpétuel

Groupama a placé, fin juin 2005, 500 millions d'euros (en valeur nominale) dans le cadre d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel. Le coupon est de 4,375 %. Cet emprunt est assorti d'un « call à 10 ans », qui permet à l'émetteur, s'il le désire, le remboursement par anticipation à partir du 6 juillet 2015. L'opération a reçu un très bon accueil de la part des investisseurs. Le carnet d'ordres, constitué en moins de deux jours, a été largement sur-souscrit, émanant de près de 70 investisseurs de première qualité.

Assurance Récoltes

Groupama a lancé en mars 2005 « Climats », l'assurance multi-risques climatiques destinée aux exploitants agricoles. La gamme « climats » s'adresse à tous les exploitants, quelle que soit leur taille et leur orientation économique. Elle s'inscrit dans le système à trois niveaux envisagé par les pouvoirs publics :

-pour les aléas de faible ampleur, une incitation à l'épargne dans le cadre défiscalisé de la «déduction pour aléas»,
-pour les aléas plus importants, une assurance privée. La garantie couvre l'équivalent des charges incompressibles de production estimées à 65 % du chiffre d'affaires de l'exploitation,
-pour les sinistres exceptionnels, une aide publique est maintenue.

Extension des activités au Vietnam

Le gouvernement vietnamien a autorisé au mois de janvier 2005 Groupama à étendre ses activités à tous les secteurs de l'assurance de dommages au Vietnam et ce sur l'ensemble du territoire. A la demande du groupe, les autorités gouvernementales ont ainsi accordé une extension de la licence qui avait été délivrée en 2001 et qui concernait uniquement l'assurance agricole dans le sud du Vietnam.

Acquisition de l'assureur britannique Clinicare

Groupama Insurances a acquis fin 2005 l'assureur britannique Clinicare, spécialisé dans l'assurance santé et filiale du groupe d'assurance mutualiste français Azur – GMF. Cette société emploie 70 personnes et a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 48 millions d'euros. A noter que Clinicare a remporté le prix de « Health Insurance Company of the year 2005 » lors des health insurance awards. Il s'agit du prix le plus important décerné en Grande Bretagne dans le secteur de l'assurance santé.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.2.1 International

Acquisitions en Espagne

Groupama Seguros a acquis le 24 janvier 2006 les deux filiales du groupe Azur – GMF en Espagne : Azur Multiramos en dommages (chiffre d'affaires de 30 millions d'euros en 2004) et Azur Vida (chiffre d'affaires de 15 millions d'euros en 2004).

L'Espagne représente un enjeu majeur dans la stratégie internationale de Groupama.

Acquisition en Turquie

En Turquie, au terme d'un processus de privatisation, Groupama a acquis début 2006, sous réserve de l'accord formel des autorités turques, 56,67% de la compagnie d'assurance dommages Basak Sigorta (222 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004) et 41% de la compagnie d'assurance vie Basak Emeklilik (46 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004) détenue à 38% par Basak Sigorta.

Grâce à cette acquisition, Groupama devient le sixième assureur du marché turc, qui connaît l'un des plus forts taux de croissance mondiaux.

Par ailleurs, en Turquie, Groupama conserve sa participation de 36 % au capital de Günes Sigorta.

1.2.2 Organisation

Autorisation d'ouverture du capital de Groupama SA

L'assemblée générale de la Fédération Nationale Groupama du 24 février 2006 a donné son accord à l'ouverture du capital de Groupama SA, en vue de satisfaire un besoin de financement ou de refinancement total ou partiel de Groupama SA sur le marché, qui trouverait son origine dans un ou plusieurs investissement(s) de croissance externe majeur(s), ou de mettre en œuvre un partenariat stratégique, en France et/ou à l'étranger.

2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les caisses régionales d'Assurances et de Réassurances Mutuelles Agricoles et les caisses spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 31 décembre 2005 est la suivante :

- 90,88 % à la société Groupama Holding ;
- 8,99 % à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,13 % aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurances non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;

- réassurer les caisses régionales ;

- piloter l'ensemble des filiales ;

- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;

- gérer une activité d'assurance directe ;

- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, cela notamment en matière de contrôle ;

- dans le pôle mutualiste :

  – par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1er janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.

  – par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1er janvier 2003).

2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Le groupe a choisi d'appliquer de manière anticipée les normes IAS 32/39 (y compris amendement option juste valeur), IAS 19 révisée « sorie option » et IFRS 4 à compter du 1er janvier 2004. En revanche, le groupe n'a pas anticipé l'adoption de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Le format des états financiers a été établi conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n° 2005-R-01 du 24 mars 2005 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous le référentiel comptable international.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour les comptes de l'exercice 2005 et, à des fins de comparaison, a retraité les comptes de l'exercice 2004 selon les normes IFRS. Les options retenues par le groupe quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon la norme IFRS 1 sont présentées dans le paragraphe 4, note 1.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

Les normes IFRS ayant un impact significatif dans les comptes de Groupama SA sont principalement les suivantes :

- IFRS 1 : Première application des normes d'information financière internationales
- IFRS 3 : Regroupements d'entreprises
- IFRS 4 : Contrats d'assurance
- IAS 1 : Présentation des états financiers
- IAS 12 : Impôt sur le résultat
- IAS 16 : Immobilisations corporelles
- IAS 19 : Avantages au personnel
- IAS 27 : Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 32 : Instruments financiers – Informations à fournir et présentation
- IAS 36 : Dépréciation d'actifs
- IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
- IAS 38 : Immobilisations incorporelles
- IAS 39 : Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation
- IAS 40 : Immeubles de placement

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur la confection des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.
Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 2.4 et 3.4),
- La reconnaissance à l'actif des impôts différés (note 3.12),
- L'évaluation des provisions techniques (note 3.1.2),
- La détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être consolidée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan consolidé, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont consolidés. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

- **Entreprise consolidante**

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle exclusivement ou conjointement d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles une influence notable.

- **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée de manière globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits " intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

- Coentreprises

Lorsqu'une entité est contrôlée conjointement, celle-ci est consolidée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ses actifs, passifs, produits et charges sont regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers consolidés de l'entité consolidante. Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

- **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité consolidante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité consolidante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

2.3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Par rapport au 31 décembre 2004 et compte-tenu des opérations présentées ci-dessus, les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre :

L'entité Clinicare, acquise fin 2005, est entrée dans le périmètre de consolidation.

Fusions, réorganisations et sorties de périmètre

Fusion absorption de Groupama Gestion par Groupama Asset Management le 30 juin 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes consolidés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, rattachement des charges aux produits, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales). Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes de consolidation définies par le groupe et sont conformes:

- aux normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 31 décembre 2005 ;
- et aux méthodes d'évaluation précisées ultérieurement.

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires " pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

Opérations éliminées

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

Les opérations de cession de titres cotés suivis du rachat de ces mêmes titres sont considérées comme des opérations externes.

2.4. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. Dans la pratique, Groupama a retenu l'approche par entité.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation complémentaire est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est déterminée selon une approche basée sur des flux futurs de trésorerie actualisés.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice précédent ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS

3.1 OPERATIONS TECHNIQUES

3.1.1. Classification

Il existe deux catégories de contrats d'assurance :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➢ **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un évènement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats d'assurance sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation (voir notes 3.1.2.a et 3.1.2.b) et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.1.2.c).

➢ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories: les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrits dans la note 3.1.3.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est comptabilisée comme un instrument financier si toutes les obligations liées à la composante financière ne sont pas reconnues en application des normes comptables existantes. L'intégralité du contrat est traitée comptablement comme un contrat d'assurance.

3.1.2. Contrats d’assurance relevant de la norme IFRS 4

a) Contrats d’assurance non vie

- **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d’annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.
Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

- **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d’assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

Passifs relatifs à des contrats d’assurance non vie

- **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

- **Provisions pour risques en cours**

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisitions reportés.

- **Provisions pour sinistres à payer**

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

- **Autres provisions techniques**

Provisions mathématiques de rentes
Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants
Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

Provision pour égalisation
Aucune provision relative à des risques futurs, caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé, sur des contrats non encore souscrits à la date d'arrêté n'est constatée.

Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b) Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

- **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

- **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

- **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute, avant effet de zillmérisation.

- **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participation aux bénéfices différées. Cette provision couvre à la fois les contrats d'assurance vie et les contrats financiers, ainsi que les participations aux bénéfices discrétionnaires et les participations aux bénéfices non discrétionnaires.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;

- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation au bénéfice différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

- **Application de la comptabilité reflet**

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurances, les effets de la prise en compte des plus et moins values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte, est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices, observées au cours des dernières années.

- **Autres provisions techniques**

Provision pour aléas financiers
Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision globale de gestion
La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

Provision pour égalisation
Aucune provision pour égalisation n'est constituée. Les provisions dites d'égalisation qui ont pour objectif de couvrir les fluctuations de sinistralité, dès lors qu'elles sont issues d'obligations contractuelles et reviennent aux assurés, sont maintenues.

Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe a appliqué la norme relative à la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c) Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

d) Contrats libellés en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

3.1.3. Contrats d'assurance relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers significatifs sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.1.4. Opérations de réassurance

Les traités de réassurance qui ne comprennent pas de risque d'assurance significatif sont comptabilisés directement au bilan et sont inclus dans les actifs et passifs financiers.

- **Acceptations**

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.1.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

- **Cessions**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.1.5. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments financiers composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée. .

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

- **Classification**

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs détenus à des fins de transaction sont des placements dont l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie. Sous respect de certains critères, cette catégorie regroupe également les actifs financiers désignés de façon optionnelle.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.

- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

- Les actifs disponibles à la vente regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➢ **Comptabilisation initiale**

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.
Les opérations en pension sont maintenues à l'actif du bilan.

➢ **Détermination de la juste valeur**

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Pour les actifs disponibles à la vente et les actifs détenus à des fins de transaction, la juste valeur correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de la période d'arrêté ou à la valeur estimée à l'aide de techniques de valorisation fiables. Dans le cas où la juste valeur ne pourrait être évaluée de façon fiable, le placement est enregistré au coût historique minoré le cas échéant des provisions durables.

Pour les prêts et créances, la juste valeur est le coût amorti.

➢ **Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigée des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Concernant les obligations indexées sur l'inflation, l'indexation sur le niveau général des prix constatée au cours de la période écoulée depuis la date d'acquisition ou depuis le précédent arrêté comptable est enregistrée en produits ou en charges de la période avec pour contrepartie au bilan un sous-compte rattaché au compte principal de l'obligation.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur.

- **Provisions pour dépréciation**

A chaque date de clôture, le groupe recherche l'existence de présomptions objectives de dépréciation de ses placements. Une dépréciation est présumée dans les cas suivants :

- s'il existait une provision pour dépréciation pour une ligne de placement à l'arrêté publié précédent ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable ;
- si une forte décote est observée à la date d'arrêté.

Les critères de dépréciation s'apprécient en fonction de la volatilité des marchés financiers à la date d'arrêté. Par ailleurs, certaines valeurs pourront, en outre, faire l'objet d'une appréciation particulière quant au caractère provisionnable.

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

Pour les placements classés en actifs disponibles à la vente, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une dépréciation intervient, la perte de valeur constatée en capitaux propres est transférée en résultat.

Dans le cas d'un instrument de dette, seul le risque de contrepartie peut faire l'objet d'une provision. Par ailleurs, lorsque la juste valeur d'un actif s'améliore ultérieurement, la reprise s'effectue par résultat à hauteur des provisions constatées. Dans le cas des instruments de capitaux propres, il n'y a pas de reprise de provisions par résultat. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne seront reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

- **Réserve de capitalisation**

La réserve de capitalisation est éliminée dans les états financiers consolidés. Elle est fiscalisée comme l'indique la note 3.12.

- **Décomptabilisation**

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou le groupe transfère l'actif financier. Les plus ou moins values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.

3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composants.

- **Comptabilisation initiale**

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les composants retenus par le groupe sont les suivants :

- gros oeuvre ou coque,
- clos– couvert,
- gros équipement,
- équipements secondaires, revêtements.

- **Evaluation**

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement : la durée d'amortissement de l'ensemble des composants est comprise entre 15 ans et 120 ans.

La valeur résiduelle du composant gros œuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

Le composant entretien étant considéré comme non significatif, les provisions pour grosses réparations (PGR) sont éliminées.

- **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques

- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

- **Provisions pour dépréciation**

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.

- **Décomptabilisation**

Les plus ou moins values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les trois conditions qui nécessitent une comptabilisation distincte entre le contrat hôte et l'instrument dérivé sont rappelées dans la note 3.1.5.

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable, contrôlée par l'entité du fait d'événements passés et à partir duquel on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis et créés, les valeurs de portefeuilles et les fonds de commerce. La valeur d'entrée d'une immobilisation incorporelle est composée de son prix d'acquisition et des coûts directement attribuables à sa mise en service.

A l'exception des valeurs de portefeuille, les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, correspondent à son coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeurs cumulés. Elles sont amorties linéairement sur une durée variant entre 1 et 5 ans, à l'exception des fonds de commerce qui sont amortis sur une durée maximale de 20 ans et qui par ailleurs peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

S'agissant des valeurs de portefeuille, leur amortissement est étalé sur la durée de vie résiduelle des contrats en portefeuille.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.

3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En attente de clarification de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont enregistrés en autres dettes en contre partie des intérêts minoritaires. En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires sur la consolidation des OPCVM.

3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.9 CAPITAUX PROPRES

- **Réserve de réévaluation**

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés.

- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés.

- L'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés généré par les opérations mentionnées ci-dessus.

- L'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet

- **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau

- Les réserves de consolidation du groupe

- Les autres réserves réglementées

- L'incidence de changement de méthodes comptables

- **Ecarts de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

- **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.7).

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultat d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

Avantages au personnel

- **Engagements de retraites**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

- **Comptabilisation initiale**

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

- **Règles d'évaluation**

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

- **Décomptabilisation**

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires. Par ailleurs, la réserve de capitalisation est intégrée dans la base de calcul de l'impôt différé.
Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte d'une entreprise qui est engagée soit dans la fourniture d'un produit ou service (un secteur d'activité vie / non vie) soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (un secteur géographique France / étranger), et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Un secteur est défini comme tel dès lors que la majorité des produits résulte de ventes à des clients externes et dès lors que les produits, le résultat ou les actifs représentent au moins 10 pour cent de tous les secteurs. L'information sectorielle est présentée selon deux niveaux. Le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique. Le deuxième niveau est organisé par secteur d'activité.

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.
Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - PREMIERE APPLICATION DES NORMES

Le groupe a publié pour la première fois ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2005 selon les normes internationales (IFRS). Pour des besoins de comparaison, l'année 2004 a été retraitée et est présentée selon les normes IFRS. La date de transition aux normes IFRS est le 1er janvier 2004.

Le détail de la transition des comptes publiés en normes françaises en normes IFRS a été soumis au comité d'audit du 17 octobre 2005 et au conseil d'administration du 20 octobre 2005.

A. Options retenues selon la norme IFRS 1

Dans le cadre de ce premier exercice, Groupama SA a retenu selon IFRS 1 les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs.

Regroupement d'entreprises

Comme le permet la norme IFRS 3, Groupama SA a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. Comme le permet la norme IFRS 1, Groupama SA n'appliquera pas IAS 21 «effets des variations des cours des monnaies étrangères» de manière rétrospective aux écarts d'acquisition provenant de groupements d'entreprises survenus avant la date de transition aux IFRS. En conséquence, ces écarts d'acquisition sont maintenus dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquéreuse.

Ecarts de conversion

Groupama SA a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion au 1er janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1er janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas de reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er janvier mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1er janvier 2004.

Evaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur

Groupama SA a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur à cette date.

Application de la norme IFRS 4 concernant les contrats d'assurance

Groupama SA a opté pour une évaluation des contrats d'assurance selon les normes françaises (méthodes préférentielles du règlement CRC 2000-05).

B. Impacts des principaux retraitements sur le bilan d'ouverture consolidé 1er janvier 2004

Ecart de conversion (norme IFRS 1)

IFRS 1 (première adoption des normes) permet de ne pas reconstituer de manière rétrospective les écarts de conversion différés cumulés au 1er janvier 2004. En conséquence, en cas de cession dans le futur d'une activité ou d'une filiale dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de consolidation, le résultat de cession ne tiendra pas compte des écarts de conversion générés avant le 1er janvier 2004.

- ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

L'adoption de ce traitement optionnel se traduit par un reclassement de – 50 millions d'euros du poste écarts de conversion vers les réserves consolidées, sans impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004.

Regroupement d'entreprises (normes IFRS 1 & IFRS 3)

Groupama SA a décidé de retenir l'option offerte par IFRS1 de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. La première application des normes IFRS ne remet pas en cause les modalités de comptabilisation retenues dans le passé.

Les écarts d'acquisition constituent des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée. Ils sont affectés et font l'objet de test de dépréciation par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les UGT retenues correspondent aux principaux domaines d'activités. Une dépréciation de l'écart d'acquisition est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est estimée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de l' UGT.

- ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

En intégrant à l'actif net réévalué des produits antérieurement réputés à venir (notamment les résultats latents revenant à l'actionnaire et l'activation des reports déficitaires) les conditions d'équilibre des tests antérieurement excédentaires ont été modifiés sous le nouveau référentiel.
Cette rupture a amené à constater au 1er janvier 2004, un impact négatif sur les capitaux propres de 426 millions d'euros. A l'actif du bilan, le montant des écarts d'acquisition a été réduit du même montant.

Périmètre de consolidation (normes IAS 27 & 28)

Selon la norme IAS 27, toutes les entreprises contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation. A cet effet, les sociétés immobilières sont donc consolidées dans le référentiel IFRS. Les effets de la consolidation des OPCVM ont été classés dans les normes IAS 32 & 39.

- ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Au 1er janvier 2004, l'impact négatif sur les capitaux propres s'établit à 244 millions d'euros. Cet impact résulte principalement de l'absence de remise en cause des prix de cession interne des sociétés immobilières intervenus avant le rachat du GAN. En contrepartie les postes suivants ont été affectés :

– Immeubles de placement hors UC	+ 731 millions d'euros
– Immeubles d'exploitation	+ 154 millions d'euros
– Placements financiers hors UC	+ 53 millions d'euros
– Investissements dans les entreprises associées	- 1 149 millions d'euros
– Autres actifs et dettes nettes	- 33 millions d'euros

Placements des activités d'assurance (normes IAS 32 & 39)

Conformément à IAS 39, les actifs financiers sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Cette revalorisation, nette d'impôt et de participation différée pour les entités vie, est enregistrée selon la nature des instruments financiers soit en capitaux propres soit en résultat. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur (Les gains et les pertes liés à la variation de valeur de marché des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrés en résultat). Les actifs et les passifs financiers relatifs à la consolidation des OPCVM sont traités selon les normes IAS 32 & 39. L'incidence des retraitements est reprise dans la présentation ci-dessous.

- ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Au 1er janvier 2004, l'impact sur les capitaux propres (brut de participation aux bénéfices et d'impôts différés) s'établit à 1 643 millions d'euros.

La contrepartie de l'augmentation des capitaux propres concerne les postes suivants :

– Placements financiers hors UC AFS	+ 1 711 millions d'euros
– Placements financiers hors UC trading / HFT	+ 195 millions d'euros
– Instruments dérivés	+ 221 millions d'euros
– Dettes sur intérêts minoritaires des OPCVM consolidés	- 412 millions d'euros
– Autres dettes – rachat d'intérêts minoritaires	- 28 millions d'euros
– Autres actifs et dettes nets	- 44 millions d'euros

Provisions d'égalisation (norme IFRS4)

Les normes IFRS n'autorisant pas la possibilité de constituer des provisions pour égalisation des risques futurs sur des contrats à venir, Groupama SA a éliminé ces provisions dans ses comptes consolidés.

- ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

L'impact positif sur les capitaux propres d'ouverture 2004 est de 186 millions d'euros. En contrepartie, le poste « passifs relatifs aux contrats » est en augmentation à hauteur de ce retraitement.

Comptabilité « reflet » (norme IFRS 4)

Groupama SA a opté pour la comptabilité « reflet » permettant de constater les effets sur les passifs et les frais d'acquisition reportés de la comptabilisation en juste valeur des instruments financiers. Cet ajustement s'opère par la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée en contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon les modalités d'enregistrement de l'élément auquel elle se rapporte.

- ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Au 1er janvier 2004, les impacts sont négatifs sur les capitaux propres de 1 339 millions d'euros. Les postes affectés en contrepartie sont les suivants :

– Augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance	+ 598 millions d'euros
– Augmentation des passifs relatifs à des contrats financiers avec articipation discrétionnaire	+ 702 millions d'euros
– Frais d'acquisition reportés	+ 39 millions d'euros

Classification des contrats (normes IFRS 4)

Conformément aux principes IFRS 4, nécessitant la distinction des contrats « d'assurance » des contrats « financiers », des reclassements de présentation ont été effectués reflétant ainsi cette nouvelle classification.

➢ ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Au 1er janvier 2004, la répartition entre les passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers s'établit comme suit :

- Passifs relatifs à des contrats d'assurance : 63%,
- Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire : 37%.

Impôts différés (norme IAS 12)

Compte tenu de l'évolution fiscale du groupe et des effets de la mise en œuvre des normes IFRS, Groupama SA en a tiré les conséquences au regard des impôts différés. L'approche retenue consiste à enregistrer de manière plus systématique des impôts différés dès lors que leur récupération est plus probable qu'improbable.

➢ ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Au 1er janvier 2004, les impacts sont les suivants :

- augmentation des capitaux propres + 245 millions d'euros
- augmentation des impôts différés actifs + 652 millions d'euros
- augmentation des impôts différés passifs - 407 millions d'euros

Immobilier (normes IAS 16 & 40)

Les retraitements opérés sont liés à l'évaluation des immeubles d'exploitation et des immeubles de placement selon la méthode du coût amorti par composants.

➢ ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

L'incidence négative au niveau des capitaux propres est de 23 millions d'euros. La contrepartie des autres postes du bilan est la suivante :

- diminution des « placements immobiliers » - 17 millions d'euros
- diminution des « provisions pour risques et charges » + 9 millions d'euros
- diminution des « autres actifs nets de passifs » - 15 millions d'euros

Avantages au personnel (norme IAS 19)

➢ ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de pensions et de retraites selon la norme IAS 19 se sont traduites par une diminution des capitaux propres de 86 millions d'euros. En contrepartie, le poste au passif du bilan « provisions pour risques et charges » a augmenté d'un montant équivalent.

Autres normes

➢ ***Incidence sur le bilan d'ouverture 2004***

Les autres normes ont un impact positif sur les capitaux propres d'ouverture de 18 millions d'euros. En contrepartie, les postes du bilan ont été impactés de la manière suivante :

- diminution des actifs incorporels - 3 millions d'euros
- diminution des provisions pour risques et charges + 18 millions d'euros
- diminution de la dette d'impôts + 3 millions d'euros

Synthèse des impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 par normes

Les capitaux propres nets par du Groupe au 1er janvier 2004 s'élèvent à 2 355 millions d'euros en normes IFRS contre 2 382 millions d'euros en normes françaises. Cette variation se décline par normes de la manière suivante :

En millions d'euros

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE AU 1ER JANVIER 2004 EN NORMES FRANÇAISES	2 382
Normes IAS 32/39 – Instruments financiers	1 643
Norme IFRS 4 – Comptabilité « reflet »	(1 339)
Norme IFRS 4 – Provisions d'égalisation	186
Normes IAS 27 / 28 – Périmètre de consolidation	(244)
Normes IFRS 1 / 3 – Regroupement d'entreprises	(426)
Norme IAS 12 – Impôts différés	245
Norme IAS 19 – Avantages au personnel	(86)
Normes IAS 16 / 40 - Immobilier	(23)
Autres impacts	18
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE AU 1ER JANVIER 2004 RETRAITES EN NORMES IFRS	2 355

NOTE 2 - INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	France	Etranger	Consolidé	France	Etranger	Consolidé
Primes acquises	8 475	1 900	10 375	8 051	2 081	10 132
Produit net bancaire, net du coût du risque	137		137	105		105
Produits financiers nets de charges hors charge de financement	3 242	247	3 489	2 749	221	2 970
Produits des activités courantes	11 854	2 147	14 001	10 905	2 302	13 207
Résultat opérationnel courant	676	130	806	594	91	685
Autres produits et charges opérationnels	(33)		(33)	(67)	(13)	(80)
Résultat opérationnel	643	130	773	527	78	605
Charge de financement	(84)		(84)	(85)	(1)	(86)
Part du résultat net dans les entreprises associées	1	1	2	1	3	4
Impôts sur les résultats	(227)	(33)	(260)	(144)	(34)	(178)
Résultat net de l'ensemble consolidé	333	98	431	299	46	345
Intérêts minoritaires	(36)	(1)	(37)	(32)	2	(30)
Résultat net (part du Groupe)	297	97	394	267	48	315
Placements des activités d'assurance	58 253	5 623	63 876	51 674	5 303	56 977
Créances d'impôt	83	28	111	102	35	137
Investissements dans les entreprises associées	1	30	31	1	22	23
Autres actifs sectoriels	9 785	581	10 366	10 084	578	10 662
Actif total consolidé	68 122	6 262	74 384	61 861	5 938	67 799
Passifs sectoriels	68 122	6 262	74 384	61 861	5 938	67 799
Passif total consolidé	68 122	6 262	74 384	61 861	5 938	67 799
Plus ou moins values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	886	63	949	366	58	424
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	306	24	330	335	15	350
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(4)	(10)	(14)	(39)	(11)	(50)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	175	14	189	197	14	211
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	112	3	115	79	6	85
Amortissements	(201)	(12)	(213)	(99)	(11)	(110)

Analyse du chiffre d'affaires – Ventilation par zones géographiques

En millions d'euros	31.12.2005					31.12.2004				
	Vie	Non-vie	Activités financières	Total	Part %	Vie	Non-vie	Activités financières	Total	Part %
France	3 735	4 843	206	8 784	82%	3 522	4 550	164	8 236	81%
CEE (hors France)	366	1 513		1 879	17%	310	1 432		1 742	17%
Royaume-Uni		504		504	5%		451		451	4%
Italie	191	353		544	5%	179	346		525	5%
Espagne	66	641		707	6%	54	622		676	7%
Portugal	109	15		124	1%	77	13		90	1%
Autres pays	60	39		99	1%	121	50		171	2%
TOTAL	4 161	6 395	206	10 762	100%	3 953	6 032	164	10 149	100%

Au total le chiffre d'affaires assurances s'élève à 10 556 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 9 985 millions d'euros au
31 décembre 2004.

Analyse du chiffre d'affaires – Ventilation par principales branches

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	62	142	204	74	101	175
Assurance individuelle	2 018	54	2 072	1 909	60	1 969
Contrats collectifs	3	14	17	3	63	66
Contrats en unités de compte	321	21	342	193	12	205
Autres	52		52	54		54
Total contrats à prime unique	2 456	231	2 687	2 233	236	2 469
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	51	37	88	57	37	94
Assurance individuelle	640	86	726	633	92	725
Contrats collectifs	451	53	504	432	46	478
Contrats en unités de compte	6	19	25	6	20	26
Autres	10		10	3		3
Total contrats à primes périodiques	1 158	195	1 353	1 131	195	1 326
Acceptations	121		121	158		158
Total vie	3 735	426	4 161	3 522	431	3 953
Activité non-vie						
Automobile	707	845	1 552	618	822	1 440
Dommages corporels	685	71	756	630	69	699
Dommages aux biens	820	399	1 219	854	364	1 218
Responsabilité civile générale	129	61	190	129	61	190
Marine, aviation, transports	242	27	269	201	25	226
Autres	343	147	490	277	137	414
Acceptations	1 917	2	1 919	1 841	4	1 845
Total non-vie	4 843	1 552	6 395	4 550	1 482	6 032
TOTAL VIE ET NON-VIE	8 578	1 978	10 556	8 072	1 913	9 985
Activité bancaire						
Banque	97		97	77		77
Gestion d'actifs	107		107	85		85
Autres	2		2	2		2
TOTAL BANCAIRE	206		206	164		164
TOTAL	8 784	1 978	10 762	8 236	1 913	10 149

Note 3 – Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Valeurs nettes à l'ouverture	1 145	1 138
Variation de périmètre	6	7
Groupama Sa		
Groupama Asset Management		2
Silic		4
Groupama Insurances (clinicare)	6	
Compagnie Foncière Parisienne		1
Sortie de périmètre		
VALEURS NETTES A LA CLOTURE	1 151	1 145

Détail des écarts d'acquisition par sociétés

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Gan Italie	75	75
Groupama Seguros	178	178
Groupama Insurances (Clinicare)	6	
Total international	259	253
Gan filiales Françaises	720	720
Gan filiales bancaires	18	18
Groupama Transport	19	19
Silic	4	4
Gan Eurocourtage IARD	128	128
Groupama Asset Management	2	2
Compagnie Foncière Parisienne	1	1
Total France	892	892
TOTAL	1 151	1 145

Note 4 – Autres immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Total	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	51	428	479	51	362	413
Acquisitions et créations		115	115		85	85
Cessions ou sorties	(5)	(49)	(54)		(19)	(19)
Valeurs brutes à la clôture	46	494	540	51	428	479
Amortissements cumulés à l'ouverture	(50)	(278)	(328)	(50)	(197)	(247)
Augmentation		(87)	(87)		(85)	(85)
Diminution	5	3	8		4	4
Amortissements cumulés à la clôture	(45)	(362)	(407)	(50)	(278)	(328)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture		(3)	(3)		(4)	(4)
Dépréciation durable comptabilisée		(1)	(1)			
Dépréciation durable reprise		2	2		1	1
Dépréciation durable cumulée à la clôture		(2)	(2)		(3)	(3)
VALEURS NETTES A L'OUVERTURE	1	147	148	1	161	162
VALEURS NETTES A LA CLOTURE	1	130	131	1	147	148

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des dépenses relatives à des logiciels informatiques acquis ou créés au sein des diverses sociétés d'assurance du groupe.

Note 5 – Immobilier de placement

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 234	454	3 688	3 170	454	3 624
Acquisitions	203	15	218	184	4	188
Dépenses ultérieures				(1)		(1)
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(62)		(62)	(36)		(36)
Cessions	(35)	(62)	(97)	(83)	(4)	(87)
Valeurs brutes à la clôture	3 340	407	3 747	3 234	454	3 688
Amortissements cumulés à l'ouverture	(605)	(2)	(607)	(561)	(3)	(564)
Augmentation	(85)		(85)	(57)		(57)
Diminution	57		57	13	1	14
Amortissements cumulés à la clôture	(633)	(2)	(635)	(605)	(2)	(607)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(81)	(1)	(82)	(87)	(2)	(89)
Dépréciation durable comptabilisée	(8)		(8)	(7)		(7)
Dépréciation durable reprise	61		61	13	1	14
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(28)	(1)	(29)	(81)	(1)	(82)
Valeurs nettes à l'ouverture	2 548	451	2 999	2 522	449	2 971
Valeurs nettes à la clôture	2 679	404	3 083	2 548	451	2 999
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	4 958	675	5 633	4 483	594	5 077
PLUS VALUES LATENTES	2 279	271	2 550	1 935	143	2 078

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Note 6 - Placements financiers hors UC

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actifs évalués à la juste valeur	56 243	49 280
Actifs évalués au coût amorti	700	857
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	56 943	50 137

Placements évalués a la juste valeur (par catégorie)

En millions d'euros	31.12.2005									31.12.2004
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins value latentes			Juste valeur
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	
Actifs disponibles à la vente										
Actions	2 056	6 773	8 829	2 304	8 772	11 076	248	1 999	2 247	8 141
Obligations	6 331	28 335	34 666	6 688	31 582	38 270	357	3 247	3 604	35 769
Autres	15	22	37	15	22	37				53
Total actifs disponibles à la vente	8 402	35 130	43 532	9 007	40 376	49 383	605	5 246	5 851	43 963
Actifs de transaction										
Actions	743	1 455	2 198	753	1 587	2 340	10	132	142	2 063
Obligations	793	3 162	3 955	809	3 513	4 322	16	351	367	3 071
Autres	156	42	198	156	42	198				183
Total actifs de transaction	1 692	4 659	6 351	1 718	5 142	6 860	26	483	509	5 317
TOTAL PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR	10 094	39 789	49 883	10 725	45 518	56 243	631	5 729	6 360	49 280

Le groupe a choisi d'appliquer par anticipation l'option juste valeur. Cet amendement restreint les possibilités d'utilisation de l'option en limitant son application aux cas de figure suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
- groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Placements évalués a la juste valeur (par nature)

En millions d'euros	31.12.2005									31.12.2004
	Coût amorti net			Juste valeur			Plus ou moins value latentes			Juste valeur
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total	
Actions										
Actifs disponibles à la vente	2 056	6 773	8 829	2 304	8 772	11 076	248	1 999	2 247	8 141
Actifs de transaction	743	1 455	2 198	753	1 587	2 340	10	132	142	2 063
Total actions	2 799	8 228	11 027	3 057	10 359	13 416	258	2 131	2 389	10 204
Obligations										
Actifs disponibles à la vente	6 331	28 335	34 666	6 688	31 582	38 270	357	3 247	3 604	35 769
Actifs de transaction	793	3 162	3 955	809	3 513	4 322	16	351	367	3 071
Total obligations	7 124	31 497	38 621	7 497	35 095	42 592	373	3 598	3 971	38 840
Autres										
Actifs disponibles à la vente	15	22	37	15	22	37				53
Actifs de transaction	156	42	198	156	42	198				183
Total autres	171	64	235	171	64	235				236
TOTAL PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR	10 094	39 789	49 883	10 725	45 518	56 243	631	5 729	6 360	49 280

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués à la juste valeur, s'établit à -799 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre -1 199 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Placements évalués au coût amorti en valeur nette

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Non vie	Vie	Total	Non vie	Vie	Total
Prêts	54	194	248	46	241	287
Dépots	158	66	224	132	148	280
Autres	109	119	228	102	188	290
Prêts et créances	321	379	700	280	577	857
TOTAL ACTIFS EVALUES AU COUT AMORTI	321	379	700	280	577	857

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements évalués au coût amorti, s'établit à -2 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004.

Estimation des Placements côtes

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actions	9 175	6 605
Parts d'OPCVM à revenu fixe	1 916	1 111
Parts d'autres OPCVM	4 016	3 345
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 501	37 607
TOTAL PLACEMENTS COTES	55 608	48 668

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements cotés en juste valeur, s'établit à – 723 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre -1 088 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Estimation des Placements non cotes

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
	Valeurs nettes coût amorti ou juste valeur	Valeurs nettes coût amorti ou juste valeur
Actions en juste valeur	59	149
Obligations et autres titres à revenu fixe en juste valeur	174	120
Prêts au coût amorti	248	287
Autres placements en juste valeur	402	343
Autres placements en coût amorti	452	570
TOTAL PLACEMENTS NON COTES	1 335	1 469

Le montant des provisions pour dépréciation durable constitué sur les placements non cotés, s'établit à – 77 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre -111 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Note 7 - Placements significatifs dans des sociétés non consolidées

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004	
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur
Scor	15,89%	173	280	175	214
Bolloré Investissement	4,62%	59	116	59	63
Société Générale	2,97%	762	1 339	773	960
Lagardère	1,71%	92	158	94	129
Veolia Environnement	5,67%	556	884	564	616
Locindus	6,15%	13	19		
Sociétés Françaises		1 655	2 796	1 665	1 982
Mediobanca	4,86%	471	624	471	461
Sociétés Etrangères		471	624	471	461
TOTAL PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS LES SOCIETES CONSOLIDEES		2 126	3 420	2 136	2 443

La juste valeur correspond :

- Pour les titres des sociétés cotées, à leurs cours de Bourse au 31 décembre,
- Pour les titres des sociétés non cotées, à la valeur déterminée par l'application d'une méthode multicritères.

Note 8 – Placements représentant les engagements en UC

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Titres à revenu variable et assimilés		
Obligations	498	762
Parts d'OPCVM d'actions	2 204	1 935
Parts d'OPCVM obligataires et autres	674	544
TOTAL PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	3 376	3 241

Note 9 – emplois des activités du secteur bancaire

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Caisse, banques centrales, CCP	23		23	26		26
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50		50	34		34
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	13		13	13		13
Prêts et créances sur les établissements de crédit	772		772	573		573
Prêts et créances sur la clientèle	686	(21)	665	641	(22)	619
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	670		670	632		632
Immeubles de placement						
TOTAL EMPLOIS DES ACTIVITES BANCAIRES	2 214	(21)	2 193	1 919	(22)	1 897

Note 10 – investissements dans les entreprises associees

En millions d'euros	31.12.2005		31.12.2004	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Günes Sigorta	30	1	22	3
Socomie	1	1	1	1
TOTAL INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	31	2	23	4

Données significatives au 31 décembre

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres
Günes Sigorta	281	4	233	58	211	4	153	49
Socomie	15	1	7	1	12	1	8	1

Note 11 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	80	69
Provisions pour sinistres à payer	1 624	1 641
Autres provisions techniques	120	107
Total	1 824	1 817
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	28	29
Provisions pour sinistres à payer	9	15
Provisions participation aux bénéfices	17	4
Autres provisions techniques	3	9
Total	57	57
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie		
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total		
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie		1
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total		1
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1 881	1 875

Note 12 – Créances d'exploitation

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée				
Primes acquises non émises	665		665	657
Assurés, intermédiaires et autres tiers	824	(73)	751	588
Comptes courants coassureurs et autres tiers	222	(2)	220	232
Comptes courants cédants et rétrocédants	347	(2)	345	364
Total	2 058	(77)	1 981	1 841
Créances nées des opérations de cession en réassurance				
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires (1)	137	(27)	110	688
Autres créances sur opérations de réassurance	45		45	79
Total	182	(27)	155	767
Créances d'impôt exigible	111		111	137
Autres créances d'exploitation				
Personnel débiteur	23		23	12
Organismes sociaux	9		9	2
Débiteurs divers	520	(22)	498	574
Total	552	(22)	530	588
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	2 903	(126)	2 777	3 333

(1) L'évolution entre les deux périodes, qui trouve sa contrepartie en dettes d'exploitation (cf note 25), du poste comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires, s'explique principalement par un changement de mode d'enregistrement des flux induit par la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion de réassurance.

Créances d'exploitation par échéances

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Primes acquises non émises	668	(3)		665	656	1		657
Assurés, intermédiaires et autres tiers	751			751	582	6		588
Comptes courants castreurs et autres tiers	177	43		220	181	51		232
Comptes courants cédants et rétrocédant	305	40		345	333	31		364
Total	1 901	80		1 981	1 752	89		1 841
Créances nées des opérations de cession en réassurance								
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	99	11		110	683	5		688
Autres créances sur opérations de réassurance	45			45	52	27		79
Total	144	11		155	735	32		767
Créances d'impôt exigible	111			111	133	1	3	137
Autres créances d'exploitation								
Personnel débiteur	23			23	11	1		12
Organismes sociaux	9			9	2			2
Débiteurs divers	463	24	11	498	570	1	3	574
Total	495	24	11	530	583	2	3	588
TOTAL CREANCES D'EXPLOITATION	2 651	115	11	2 777	3 203	124	6	3 333

Créances d'impôt exigible et autres créances par secteurs d'activité

En millions d'euros	31.12.2005					31.12.2004
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Dont secteur d'assurance	Dont secteur bancaire	Net
Créances d'impôt exigible	111		111	110	1	137
Personnel	23		23	23		12
Organismes sociaux	9		9	9		2
Débiteurs divers	520	(22)	498	478	20	574
Autres créances	552	(22)	530	510	20	588
TOTAL CREANCES D'IMPOT EXIGIBLE ET AUTRES CREANCES	663	(22)	641	620	21	725

Note 13 - Impôts différés actifs

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	Valeurs brutes	Amortissements Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Activité Non-vie	137		137	319
Activité Vie	12		12	35
Activité bancaire	16		16	14
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	165		165	368

Note 14 - Autres actifs et immobilier d'exploitation

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Immeubles d'exploitation	335	354
TOTAL IMMOBILIER D'EXPLOITATION	335	354
Intérêts courus non échus	791	790
Autres immobilisations corporelles	154	68
Autres actifs d'exploitation à long terme	28	28
Frais d'acquisition reportés	488	478
Participation aux bénéfices différée active		
Autres créances	263	238
TOTAL AUTRES ACTIFS	1 724	1 602
TOTAL AUTRES ACTIFS ET IMMOBILIER D'EXPLOITATION	2 059	1 956

Immeubles d'exploitation par secteurs d'activité

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	Valeurs brutes	Amortissements Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Activité Non-Vie	387	(100)	287	294
Activité Vie	65	(17)	48	60
Activité Bancaire				
TOTAL IMMEUBLES D'EXPLOITATION	452	(117)	335	354

Autres Actifs par secteurs d'activité

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	Valeurs brutes	Amortissements Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Activité Non-Vie	688	(157)	531	399
Activité Vie	1 223	(136)	1 087	1 126
Activité Bancaire	120	(14)	106	77
TOTAL AUTRES ACTIFS	2 031	(307)	1 724	1 602

Détail de l'immobilier d'exploitation et des autres immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Immeubles et parts SCI d'exploit.	Autres immo.	Total	Immeubles et parts SCI d'exploit.	Autres immo.	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	459	262	721	357	345	702
Acquisitions	5	184	189	182	29	211
Cessions	(17)	(32)	(49)	(115)	(112)	(227)
Transfert de/vers les immeubles de placement	5		5	35		35
Valeurs brutes à la clôture	452	414	866	459	262	721
Amortissements cumulés à l'ouverture	(106)	(194)	(300)	(130)	(216)	(346)
Augmentation	(54)	(73)	(127)	(11)	(14)	(25)
Diminution	46	11	58	35	36	71
Amortissements cumulés à la clôture	(113)	(256)	(369)	(106)	(194)	(300)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	1		1			
Dépréciation durable comptabilisée	(5)	(3)	(8)	1		1
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(4)	(3)	(7)	1		1
Valeurs nettes à l'ouverture	354	68	422	227	129	356
Valeurs nettes à la clôture	335	155	490	354	68	422
Juste valeur des immobilisations corporelles à la clôture	769	155	924	768	68	836
Plus values latentes	434		434	414		414

Au total la valeur nette comptable de l'immobilier d'exploitation au 31 décembre 2005 s'établit à 335 millions d'euros et sa valeur de réalisation représente 769 millions d'euros contre respectivement 354 millions d'euros et 768 millions d'euros au 31 décembre 2004 .

Détail des frais d'acquisition reportés

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Valeurs brutes	Participation aux bénéfices différée	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Participation aux bénéfices différée	Valeurs nettes
Contrats d'assurance non vie	244	(10)	234	217	(9)	208
Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation discrétionnaire	291	(37)	254	302	(32)	270
TOTAL FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	535	(47)	488	519	(41)	478

Note 15 – commentaires de la variation des capitaux propres (part du Groupe)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Réserves consolidées	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion	Capitaux propres Part groupe
Capitaux propres au 31/12/2004	1 187	315	674	941	(3)	3 114
Affectation du résultat 2004		(315)	315			
Dividendes			(46)			(46)
Augmentation de capital						
Regroupement d'entreprises						
Ecarts de conversion					18	18
Actifs disponibles à la vente				2 325		2 325
Comptabilité reflet				(1 583)		(1 583)
Impôt différé			5	145		150
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi			(15)			(15)
Autres			44	(12)	(2)	30
Résultat de l'exercice		394				394
Total des mouvements de la période		79	303	875	16	1 273
Capitaux propres au 31/12/2005	1 187	394	977	1 816	13	4 387

Les mouvements classés sur la ligne « autres » correspondent notamment aux ajustements imputés sur la situation nette d'ouverture 2005 relatifs aux corrections opérées sur les comptes consolidés proforma 2004 en normes IFRS, dont l'impact sur les différents postes des états financiers concernés a été jugé non significatif.

Le montant d'impôt différé repris dans la colonne « réserves de réévaluation » correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différé (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du nouveau régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72%).

Note 16 - Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2005					31.12.2004
	Valeurs à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Valeurs à la clôture	Valeurs à la clôture
Provision pour pensions et obligations similaires	245	40	(13)	2	274	245
Autres risques et charges (1)	322	59	(45)	(3)	333	322
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	567	99	(58)	(1)	607	567

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué au motif que cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte tenu des litiges en cours.

Note 17 - Informations relatives aux avantages du personnel – regimes a prestations definies

i - Montants comptabilisés au bilan

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Valeur actualisée de l'obligation financée « hors groupe »	299	267
Juste valeur des actifs du régime	(224)	(186)
Sous-total net des engagements retraite « hors couverture groupe »	75	81
Valeur actualisée de l'obligation financée en interne au groupe	112	85
Provision nette au bilan	187	166

Le montant des provisions repris dans cette note ne concerne que les indemnités de fin de carrière.

ii - Variations du passif net comptabilisé au bilan

En millions d'Euros	31.12.2005	31.12.2004
Provision nette à l'ouverture	166	173
Entrée de périmètre		
Ecarts actuariels comptabilisés par capitaux propres	14	
Charge (produit) de l'exercice	10	7
Cotisations versées à des organismes extérieurs	(8)	(7)
Prestations réglées par l'employeur au titre des départs à la retraite	(4)	(4)
Transferts de provisions mathématiques et autres mouvements	9	(3)
Provision nette à la clôture	187	166

iii - Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6	6
Coût financier	18	15
Rendement attendu des actifs du régime	(14)	(11)
Perte (profit) actuarielle nette comptabilisée au cours de l'exercice		
Coût des services passés		
Effet des entrée/sorties dû au mouvement de transfert		(3)
Total	10	7

iv - Principales hypothèses actuarielles

	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation	3,80% à 4,00%	4,50% à 5,00%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	3,00% à 3,50%	2,50% à 3,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80% à 3,20%	2,50% à 3,00%

V - Informations relatives aux avantages du personnel - Charges de personnel et information sur les employés

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Salaires	534	524
Charges de sécurité sociale	224	202
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi		
Régimes à cotisation définie		
Régimes à prestations définies	10	7
Jours anniversaires et médailles du travail	3	3
Autres avantages	11	11

Note 18 – Dettes de financement

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245			750	750
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			*1 245*	*1 245*			*750*	*750*
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		188	528	716	2	107	421	530
TOTAL DETTES DE FINANCEMENT		188	1 773	1 961	2	107	1 171	1 280

ventilation par devises et par taux

En millions d'Euros	31.12.2005			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		745	500
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	716		561	155

Le poste « dettes subordonnées » correspond :

- d'une part à un emprunt obligataire émis en juillet 1999 par la caisse centrale des assurances mutuelles agricoles en deux tranches, l'une à taux variable de 500 millions d'euros, l'autre à taux fixe de 250 millions d'euros, et repris par Groupama SA lors des opérations d'apport réalisées au 1er janvier 2003 sous forme de titres subordonnés remboursables (TSR). Cet emprunt, d'une durée de trente ans, offre à l'émetteur la possibilité d'un remboursement anticipé à partir de la dixième année. Le montant total de ces TSR est de 750 millions d'euros et leurs cotations au 31 décembre 2005 sont de 101,49% pour la partie variable et de 107,47% pour la partie fixe.
- et d'autre part, à un emprunt obligataire subordonné perpétuel à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros. Cet emprunt est assorti d'un « call à 10 ans » permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année. Au 31 décembre sa cotation s'établit à 99,54%.

Note 19 – passifs relatifs a des contrats d'assurance

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	1 469	1 241
Provisions pour sinistres à payer	9 856	9 575
Autres provisions techniques	2 245	2 233
Total	13 570	13 049
Provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	17 442	16 598
Provisions pour sinistres à payer	418	346
Provisions pour participation aux bénéfices	733	520
Autres provisions techniques	124	113
Total	18 717	17 577
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 812	2 136
TOTAL PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	35 099	32 762

Ventilation par zones geographiques

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	15 844	1 598	17 442	14 615	1 982	16 597
Provisions pour sinistres à payer	395	23	418	316	30	346
Provisions pour participation aux bénéfices	707	26	733	490	30	520
Autres provisions techniques	119	5	124	108	6	114
Total Assurance vie	17 065	1 652	18 717	15 529	2 048	17 577
Provisions pour primes non acquises	764	704	1 468	620	621	1 241
Provisions pour sinistres à payer	7 443	2 414	9 857	7 221	2 355	9 576
Autres provisions techniques	2 193	52	2 245	2 179	53	2 232
Total Assurance non-vie	10 400	3 170	13 570	10 020	3 029	13 049
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 620	192	2 812	1 978	158	2 136
Total Provisions techniques brutes	30 085	5 014	35 099	27 527	5 235	32 762
Part des réassureurs dans les provisions techniques						
Provisions d'assurance vie	13	15	28	12	16	28
Provisions pour sinistres à payer	6	3	9	12	3	15
Provisions pour participation aux bénéfices	17		17	4		4
Autres provisions techniques	3		3	10		10
Total Assurance vie	39	18	57	38	19	57
Provisions pour primes non acquises	63	17	80	51	18	69
Provisions pour sinistres à payer	1 160	464	1 624	1 131	510	1 641
Autres provisions techniques	119	1	120	106	2	108
Total Assurance non-vie	1 342	482	1 824	1 288	530	1 818
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	1 381	500	1 881	1 326	549	1 875
Total net général	28 704	4 514	33 218	26 201	4 686	30 887

Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance par principales catégories

En millions d'Euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	*Total*	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	*Total*
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	608	36	644	505	10	515
Assurance individuelle	2 834	76	2 910	3 726	43	3 769
Contrats collectifs	129	2	131	159	2	161
Autres	1 678	13	1 691	223		223
Total des provisions des contrats à prime unique	5 249	127	5 376	4 613	55	4 668
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	116	5	121	255	2	257
Assurance individuelle	5 866	87	5 953	5 663	84	5 747
Contrats collectifs	5 556	147	5 703	5 121	137	5 258
Autres	598	6	604	894	24	918
Total des provisions des contrats à primes périodiques	12 136	245	12 381	11 933	247	12 180
Acceptations	57	46	103	51	44	95
TOTAL PROVISIONS VIE	17 442	418	17 860	16 597	346	16 943

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	*Total*	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	*Total*
Activité non-vie						
Automobile	584	2 170	2 754	464	2 163	2 627
Dommages corporels	49	386	435	52	378	430
Dommages aux biens	441	1 128	1 569	397	1 080	1 477
Responsabilité civile générale	48	1 190	1 238	45	1 172	1 217
Marine, aviation, transports	44	754	798	35	696	731
Autres	140	1 177	1 317	104	1 120	1 224
Acceptations	162	3 052	3 214	144	2 967	3 111
TOTAL PROVISIONS NON-VIE	1 468	9 857	11 325	1 241	9 576	10 817

NOTE 20 - VARIATION DES PROVISIONS POUR SINISTRES SUR L'EXERCICE

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	31.12.2005
Provisions pour sinistres à l'ouverture	9 158
Charge des sinistres de l'exercice en cours	3 971
Charge des sinistres des exercices antérieurs	(241)
Charge des sinistres totale	3 730
Paiements des sinistres de l'exercice en cours	(1 673)
Paiements des sinistres des exercices antérieurs	(1 859)
Paiements totaux	(3 532)
Variation de change	80
TOTAL PROVISIONS POUR SINISTRES A LA CLOTURE	9 436

Les provisions pour sinistres reprises dans ce tableau ne comprennent pas celles des entités mixtes dont les montants s'élèvent respectivement à 417 millions d'euros à l'ouverture et 422 millions d'euros à la clôture.

NOTE 21 – IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHEMATIQUES DE RENTES DES ENTITES NON VIE ET VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

NOTE 21A - IMPACT DE L'ESCOMPTE DANS LES PROVISIONS MATHEMATIQUES DE RENTES DES ENTITES NON VIE

VALEURS BRUTES

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours)	904	840
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	*861*	*808*
Provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	1 342	1 319
Intérêts techniques	(481)	(511)
Effet du changement de taux d'actualisation	43	32

PART CEDEE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours)	45	39
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) avant changement de taux d'actualisation	*42*	*38*
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer à la clôture (nettes de recours) hors intérêts techniques	62	58
Intérêts techniques	(20)	(20)
Effet du changement de taux d'actualisation	3	1

NOTE 21B - VARIATION DES PROVISIONS MATHEMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Provisions mathématiques à l'ouverture	34 458	32 423
Primes de l'année	3 488	3 394
Intérêts crédités	464	438
Participation aux bénéfices	1 047	922
Termes	(943)	(835)
Rachats	(1 570)	(1 283)
Arrérages de rentes	(344)	(329)
Autres mouvements	102	(272)
TOTAL PROVISIONS MATHEMATIQUES A LA CLOTURE	36 702	34 458

NOTE 22 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	19 220	17 527
Provisions des contrats en UC	8	
Provisions pour sinistres à payer	238	235
Provisions pour participation aux bénéfices	697	844
Autres provisions techniques	9	7
Total	20 172	18 613
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	39	334
Provisions des contrats en UC	656	1 239
Provisions pour sinistres à payer	1	2
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	696	1 575
TOTAL PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	20 868	20 188

PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions des contrats financiers vie	18 593	666	19 259	17 636	225	17 861
Provisions pour sinistres à payer	236	3	239	236	1	237
Provisions pour participation aux bénéfices	691	6	697	841	3	844
Autres provisions techniques		9	9		7	7
Total Assurance vie	19 520	684	20 204	18 713	236	18 949
Total Provisions techniques brutes	19 520	684	20 204	18 713	236	18 949
Part des réassureurs dans les provisions techniques						
Provisions des contrats financiers vie				1		1
Provisions pour sinistres à payer						
Provisions pour participation aux bénéfices						
Autres provisions techniques						
Total Assurance vie				1		1
TOTAL PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS				1		1

VENTILATION DES CONTRATS FINANCIERS PAR PRINCIPALES CATEGORIES

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	*TOTAL*	Provisions des contrats financiers vie	Provisions de sinistres à payer brutes	*TOTAL*
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	798	23	821	1 005	44	1 049
Assurance individuelle	14 595	156	14 751	11 648	80	11 728
Contrats collectifs	11		11	68	8	76
Autres				1 309		1 309
Total des provisions des contrats à prime unique	15 404	179	15 583	14 030	132	14 162
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	515	1	516	372	4	376
Assurance individuelle	866	32	898	939	35	974
Contrats collectifs	1 016	25	1 041	1 204	41	1 245
Autres	29	2	31	38	25	63
Total des provisions des contrats à primes périodiques	2 426	60	2 486	2 553	105	2 658
Acceptations	1 429		1 429	1 278		1 278
TOTAL PROVISIONS VIE	19 259	239	19 498	17 861	237	18 098

NOTE 23 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	2 235	1 209
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers	2 150	1 296
TOTAL PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE	4 385	2 505

NOTE 24 - RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'Euros	31.12.2005	31.12.2004
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	713	676
Dettes envers la clientèle	930	720
Dettes représentées par des titres	180	289
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
TOTAL DES RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	1 824	1 685

NOTE 25 – DETTES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée								
Assurés, intermédiaires et autres tiers	491			491	469			469
Coassureurs	69	9		78	101	4		105
Comptes courants cédants et rétrocédants	36	12		48	82	2		84
Dépôts reçus des réassureurs								
Total	596	21		617	652	6		658
Dettes nées des opérations en réassurance cédée								
Compte courants cessionnaires et rétrocessionnaires [1]	247	47		294	770	61		831
Autres dettes sur opérations de réassurance	89	11		100	65			65
Total	336	58		394	835	61		896
Dettes d'impôt exigible	154			154	140	24	1	165
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	144	21		165	218	31		249
Autres dettes d'exploitation								
Personnel créditeur	148	7	1	156	119	6		125
Organismes sociaux	105			105	89			89
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 033	36	2	1 071	1 169	23	16	1 208
Créditeurs divers	808	151	7	966	910	42	8	960
Total	2 094	194	10	2 298	2 287	71	24	2 382
Dettes d'exploitation représentées par des titres								
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	3 324	294	10	3 628	4 132	193	25	4 350

[1] cf note 12

VENTILATION PAR DEVISES ET PAR TAUX

En millions d'euros	31.12.2005			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	165		165	
Personnel créditeur	156		156	
Organismes sociaux	105		105	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 071		703	368
Créditeurs divers	434	532	462	504
TOTAL AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	1 766	532	1 426	872

VENTILATION PAR SECTEURS D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Assurance	Banque	Total	Assurance	Banque	Total
Personnel créditeur	147	9	156	118	7	125
Organismes sociaux	100	5	105	84	5	89
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 071		1 071	1 208		1 208
Créditeurs divers	958	8	966	951	9	960
TOTAL AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	2 276	22	2 298	2 361	21	2 382

NOTE 26 –IMPOTS DIFFERES PASSIFS

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004
	Vie	Non-Vie	Banque	Total	Total
Impôts différés passifs	97	151		248	397
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	97	151		248	397

NOTE 27 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004
	Vie	Non-Vie	Banque	Total	Total
Impôt courant	(6)	(12)	(2)	(20)	(24)
Impôt différé	(55)	(187)	2	(240)	(154)
TOTAL CHARGE D'IMPOT	(61)	(199)		(260)	(178)

ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation :		
Réserves de capitalisation	(243)	(254)
Retraitements instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	(258)	(343)
AFA et P.G.G consolidés	(63)	(40)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(21)	(23)
Autres différences sur retraitements de consolidation	31	28
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements fiscaux		
Frais d'acquisition reportés	(34)	(34)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	329	368
Plus-values en sursis d'imposition	(11)	(5)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	15	(34)
Couverture de change	22	31
Autres différences temporaires fiscales	21	18
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(212)	(288)
Activation des déficits ordinaires	129	259
Impôts différés enregistrés au bilan	(83)	(29)
Dont :		
Actif	165	368
Passif	(248)	(397)

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(238)	(180)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(64)	35
Impact des différences de taux d'imposition	(2)	(17)
Crédit d'impôts et diverses imputations	(1)	3
Imputations des déficits antérieurs	64	1
Déficits de l'exercice non activés	(12)	(23)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		1
Autres différences	(7)	2
CHARGE D'IMPOT EFFECTIVE	(260)	(178)

NOTE 28 - AUTRES PASSIFS

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	629	408
Instruments dérivés passifs	46	53
Autres dettes	450	245
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 125	706

VENTILATION DES AUTRES PASSIFS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	Entreprises d'Assurance	Entreprises Bancaires	Total	Total
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	629		629	408
Instruments dérivés passifs	46		46	53
Autres dettes	224	226	450	245
TOTAL AUTRES PASSIFS	899	226	1 125	706

NOTE 29 – COMPTE DE RESULTAT OPERATIONNEL VIE ET NON VIE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	NON VIE	VIE	TOTAL	TOTAL
Primes émises	5 813	4 133	9 946	9 336
Variation des primes non acquises	(178)		(178)	133
Primes acquises	5 635	4 133	9 768	9 469
Produits des placements nets de charges de gestion	606	1 618	2 224	2 246
Plus et moins values de cession des placements nets des reprises de dépréciation et d'amortissement	287	662	949	424
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(38)	368	330	350
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(4)	(10)	(14)	(50)
Produits financiers nets de charge hors charges de financement	851	2 638	3 489	2 970
Total produits des activités ordinaires	6 486	6 771	13 257	12 439
Charges des prestations des contrats	(4 181)	(6 022)	(10 203)	(9 507)
Commissions reçues des réassureurs	34	4	38	53
Frais d'acquisition	(1 031)	(299)	(1 330)	(1 333)
Frais d'administration	(566)	(131)	(697)	(708)
Autres produits et charges opérationnels courants techniques	(115)	(86)	(201)	(165)
Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(56)		(56)	(66)
Total autres produits et charges courants	(5 915)	(6 534)	(12 449)	(11 725)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	571	237	808	714
Autres produits et charges opérationnels	(33)		(33)	(80)
RESULTAT OPERATIONNEL	538	237	775	634

NOTE 29 NV – COMPTE DE RESULTAT OPERATIONNEL NON VIE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	BRUT	CESSION	NET	NET
Primes émises	6 395	(582)	5 813	5 422
Variation des primes non acquises	(181)	3	(178)	133
Primes acquises non-vie	6 214	(579)	5 635	5 555
Produits des placements nets de charges de gestion non-vie	606		606	622
Plus et moins values de cession des placements nets des reprises de dépréciation et d'amortissement non-vie	287		287	172
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat non-vie	(38)		(38)	12
Variation des dépréciations sur instruments financiers non-vie	(4)		(4)	(3)
Produits financiers nets hors charges de financement	851		851	803
Total produits des activités ordinaires	7 065	(579)	6 486	6 358
Charges des prestations des contrats	(4 469)	288	(4 181)	(4 119)
Commissions reçues des réassureurs		34	34	48
Frais d'acquisition	(1 030)	(1)	(1 031)	(1 037)
Frais d'administration	(566)		(566)	(604)
Autres produits et charges opérationnels courants techniques non-vie	(115)		(115)	(100)
Autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(56)		(56)	(66)
Total autres produits et charges courants	(6 236)	321	(5 915)	(5 877)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	829	(258)	571	481
Autres produits et charges opérationnels	(33)		(33)	(80)
RESULTAT OPERATIONNEL	796	(258)	538	401

PARTIES LIEES

Il est à noter que les postes primes acquises non-vie, charges des prestations des contrats, frais d'acquisition et frais 'administration intègrent des flux d'acceptations au niveau de l'entité Groupama SA en provenance des caisses régionales au titre du traité de réassurance (cf note 2.1).

Au 31 décembre 2005, les montants de ces différents flux se décomposent comme suit :

- primes acquises non-vie 1 659 millions d'euros
- charges des prestations des contrats (1 098) millions d'euros
- frais d'acquisition (148) millions d'euros
- frais d'administration (148) millions d'euros

NOTE 29 V – COMPTE DE RESULTAT OPERATIONNEL VIE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004
	BRUT	CESSION	NET	NET
Primes émises vie	4 161	(28)	4 133	3 914
Produits des placements nets de charges de gestion vie	1 618		1 618	1 624
Plus et moins values de cession des placements nets des reprises de dépréciation et d'amortissement vie	662		662	252
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat vie	368		368	338
Variation des dépréciations sur instruments financiers vie	(10)		(10)	(47)
Produits financiers nets hors charges de financement	2 638		2 638	2 167
Total produits des activités ordinaires	6 799	(28)	6 771	6 081
Charges des prestations des contrats	(6 040)	18	(6 022)	(5 388)
Commissions reçues des réassureurs		4	4	5
Frais d'acquisition	(300)	1	(299)	(296)
Frais d'administration	(131)		(131)	(104)
Autres produits et charges opérationnels courants	(86)		(86)	(65)
Total autres produits et charges courants	(6 557)	23	(6 534)	(5 848)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	242	(5)	237	233
Autres produits et charges opérationnels				
RESULTAT OPERATIONNEL	242	(5)	237	233

NOTE 30 – COMPTE DE RESULTAT BANQUE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Intérêts et produits assimilés	44	32
Intérêts et charges assimilés	(78)	(66)
Commissions perçues	150	123
Commissions versées	(15)	(16)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11	7
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		(11)
Produits des autres activités	39	37
Charges des autres activités	(14)	(8)
Coût du risque		7
Produit Net Bancaire net du coût du risque	137	105
Charges générales d'exploitation	(130)	(125)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(9)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(2)	(29)

NOTE 31 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

En millions d'Euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Produits des placements nets de charge de gestion	1 618	606	2 224	1 624	622	2 246
Intérêts et dividendes reçus	1 547	512	2 059	1 437	469	1 906
Gains / pertes sur les opérations de change	(1)	6	5		(9)	(9)
Amortissement / reprise de la surcote / decote	65	(12)	53	47	(4)	43
Produits nets des immeubles	49	238	287	177	341	518
Charges de gestion et autres revenus	(42)	(138)	(180)	(37)	(175)	(212)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises et de dépréciation	662	287	949	252	172	424
Détenus à des fins de transactions	39	22	61	78	13	91
Disponibles à la vente	599	233	832	147	129	276
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	24	32	56	27	30	57
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par	368	(38)	330	338	12	350
Détenus à des fins de transactions	172	(12)	160	122	10	132
Dérivés	(163)	(26)	(189)	14	2	16
Ajustements ACAV	359		359	202		202
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(10)	(4)	(14)	(47)	(3)	(50)
Disponibles à la vente	(10)	(7)	(17)	(48)	2	(46)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts		3	3	1	(5)	(4)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES DE GESTION	2 638	851	3 489	2 167	803	2 970

PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Total
Immeubles	371	56		427	591	58		649
Actions	207	361	442	1 010	79	(72)	215	222
Obligations	1 438	24	10	1 472	1 691	70	76	1 837
OPCVM actions	50	92	139	281	69	81	27	177
OPCVM obligations	373	20	42	435	86	28	25	139
Intérêts sur dépôts espèces	9			9	9			9
Autres produits des placements	35	427	(189)	273	15	278	15	308
Produits des placements	2 483	980	444	3 907	2 540	443	358	3 341
Frais internes et externes de gestion	(187)			(187)	(196)			(196)
Autres charges des placements	(78)	(39)		(117)	(89)	(78)		(167)
Charges des placements	(265)	(39)		(304)	(285)	(78)		(363)
Produits financiers nets de charges	2 218	941	444	3 603	2 255	365	358	2 978
Plus values sur valeur rep. contrats UC			389	389			343	343
Moins values sur valeur rep. contrats UC			(30)	(30)			(142)	(142)
Intérêts minoritaires OPCVM produits							5	5
Intérêts minoritaires OPCVM charges			(473)	(473)			(214)	(214)
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	2 218	941	330	3 489	2 255	365	350	2 970

PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS NON VIE PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Total
Immeubles	317	29		346	393	31		424
Actions	50	84	442	576	37	(13)	215	239
Obligations	372	2	2	376	364	43	5	412
OPCVM actions	14	11	15	40	13	20	(1)	32
OPCVM obligations	37	5	2	44	21	2		23
Intérêts sur dépôts espèces	12			12	9			9
Autres produits des placements	16	180	(26)	170	21	104	2	127
Produits des placements	818	311	435	1 564	858	187	221	1 266
Frais internes et externes de gestion	(132)			(132)	(144)			(144)
Autres charges des placements	(86)	(22)		(108)	(83)	(27)		(110)
Charges des placements	(218)	(22)		(240)	(227)	(27)		(254)
Produits financiers nets de charges	600	289	435	1 324	631	160	221	1 012
Plus values sur valeur rep. contrats UC								
Moins values sur valeur rep. contrats UC								
Intérêts minoritaires OPCVM produits							5	5
Intérêts minoritaires OPCVM charges			(473)	(473)			(214)	(214)
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (NON VIE)	600	289	(38)	851	631	160	12	803

PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS VIE PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	31.12.2005				31.12.2004			
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Total
Immeubles	54	27		81	198	27		225
Actions	157	277		434	42	(59)		(17)
Obligations	1 066	22	8	1 096	1 327	27	71	1 425
OPCVM actions	36	81	124	241	56	61	28	145
OPCVM obligations	336	15	40	391	65	26	25	116
Intérêts sur dépôts espèces	(3)			(3)				
Autres produits des placements	19	247	(163)	103	(6)	174	13	181
Produits des placements	1 665	669	9	2 343	1 682	256	137	2 075
Frais internes et externes de gestion	(55)			(55)	(52)			(52)
Autres charges des placements	8	(17)		(9)	(6)	(51)		(57)
Charges des placements	(47)	(17)		(64)	(58)	(51)		(109)
Produits financiers nets de charges	1 618	652	9	2 279	1 624	205	137	1 966
Plus values sur valeur rep. contrats UC			389	389			343	343
Moins values sur valeur rep. contrats UC			(30)	(30)			(142)	(142)
Intérêts minoritaires OPCVM produits								
Intérêts minoritaires OPCVM charges								
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VIE)	1 618	652	368	2 638	1 624	205	338	2 167

NOTE 32 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS NETTES DE REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres	(3 244)	(4 284)	(7 528)	(3 130)	(4 312)	(7 442)
Payés aux assurés	(3 244)	(4 284)	(7 528)	(3 130)	(4 312)	(7 442)
Variation dans les provisions techniques	(2 796)	(185)	(2 981)	(2 280)	(46)	(2 326)
Provisions pour sinistres à payer	(29)	(137)	(166)	(76)	(40)	(116)
Provisions mathématiques	(820)		(820)	(631)		(631)
Provisions en UC	(131)		(131)	42		42
Participation aux bénéfices	(1 669)	(24)	(1 693)	(1 471)	(20)	(1 491)
Autres provisions techniques	(147)	(24)	(171)	(144)	14	(130)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(6 040)	(4 469)	(10 509)	(5 410)	(4 358)	(9 768)
Paiements reçus des réassureurs	28	350	378	30	367	397
Provisions techniques cédées aux réassureurs	(10)	(62)	(72)	(8)	(128)	(136)
TOTAL CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS NETTES DE REASSURANCE	(6 022)	(4 181)	(10 203)	(5 388)	(4 119)	(9 507)

NOTE 33 - FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Commissions	(147)	(732)	(879)	(172)	(758)	(930)
Variation des frais d'acquisition reportés	(5)	5		10	16	26
Autres charges	(148)	(303)	(451)	(134)	(295)	(429)
TOTAL FRAIS D'ACQUISITION	(300)	(1 030)	(1 330)	(296)	(1 037)	(1 333)

NOTE 34 - FRAIS D'ADMINISTRATION PAR SECTEURS D'ACTIVITE

En millions d'euros	31.12.2005			31.12.2004		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Commissions	(51)	(262)	(313)	(40)	(252)	(292)
Autres charges	(80)	(304)	(384)	(64)	(352)	(416)
TOTAL FRAIS D'ADMINISTRATION	(131)	(566)	(697)	(104)	(604)	(708)

NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Commissions et autres charges techniques vie	(125)	(90)
Participation des salariés vie	(4)	(6)
Autres produits techniques vie	17	31
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée vie	26	
Total autres produits et charges opérationnels courants vie	(86)	(65)
Commissions et autres charges techniques non vie	(226)	(113)
Participation des salariés non vie	(8)	(4)
Autres produits techniques non vie	112	17
Transfert de charges d'exploitation et production immobilisée non vie	7	
Total autres produits et charges opérationnels courants non vie	(115)	(100)
Autres charges non techniques	(97)	(103)
Autres produits non techniques	41	37
Total autres produits et charges opérationnels courants non techniques	(56)	(66)
Charges générales d'exploitation	1	(1)
Quotes-parts sociétés mises en équivalence		
Gain/perte sur autres actifs		
Total autres produits et charges opérationnels courants bancaire	1	(1)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS	(256)	(231)

NOTE 36 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS EXCEPTIONNELS

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Produits exceptionnels	43	48
Charges exceptionnelles	(76)	(128)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS EXCEPTIONNELS	(33)	(80)

NOTE 37 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	4	4
Engagements sur titres à recevoir	105	120
Total engagements reçus au titre bancaire	109	124
Engagements reçus sur opérations en devises	2 577	1 358
Autres engagements reçus	26	30
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	2 603	1 388
Engagements de financement donnés	38	31
Engagements de garantie donnés	78	85
Engagements sur titres à livrer	5	2
Total engagements donnés au titre bancaire	121	118
Engagements donnés sur opérations en devises	2 585	1 358
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	46	
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	2 631	1 358

ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Avals, cautions et garanties reçus	119	176
Autres engagements reçus	1 545	1 514
Total engagements reçus hors réassurance	1 664	1 690
Engagements reçus au titre de la réassurance	519	530
Avals, cautions et garanties données	714	715
Autres engagements sur titres, actif ou revenus	307	256
Autres engagements donnés	255	199
Total engagements donnés hors réassurance	1 276	1 170
Engagements donnés au titre de la réassurance	2 364	2 094
Valeur appartenant à des institutions de prévoyance	3	3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

NOTE 38 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Paiements minimaux futurs		
Moins d'un an	29	11
De 1 à 5 ans	104	30
Plus de 5ans	50	35
Paiements minimaux en vertu d'accords de sous-location non réalisables	78	92
TOTAL CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	261	168

NOTE 39 – EFFECTIF MOYEN DES SOCIETES INTEGREES

	31.12.2005			31.12.2004
	Assurance	Banque	Total	Total
France	9 222	748	9 970	9 894
Royaume-Uni	740		740	897
Espagne	770		770	758
Italie	434		434	436
Autres UE	297		297	301
Hors UE	195		195	165
TOTAL EFFECTIF MOYEN DES SOCIETES INTEGREES	11 658	748	12 406	12 451

NOTE 40 – ACTIVITE HOLDING DU GROUPE

En millions d'euros	31.12.2005	31.12.2004
Produits financiers nets de charges	(16)	(25)
Autres produits et charges opérationnels courants	(69)	(56)
Charges de financement	(42)	(41)
Produits et charges opérationnels (exceptionnel)	3	(40)
Impôts sur les résultats	8	24
RESULTAT DE L'ACTIVITE HOLDING	(116)	(138)

Ce tableau reprend l'activité des holdings du groupe, qui sont au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 :

- Groupama SA (activité holding de la société)
- Groupama International
- Gan UK

NOTE 41 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE

	Secteur d'activité	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2005			31.12.2004		
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	88,42	88,36	IG	99,81	88,36	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	100,00	99,99	IG	99,99	99,99	IG
GROUPAMA SA	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INTERNATIONAL	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,93	99,93	IG	99,93	99,93	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,72	99,72	IG	99,72	99,71	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN EUROCOURTAGE VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCEPAR	Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	99,99	99,99	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX Luxembourg	Réassurance	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RAMPART	Réassurance	Etats Unis	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ITALIA VITA SPA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LUXLIFE	Assurance	Luxembourg	85,00	85,00	IG	85,00	85,00	IG
GOUPAMA SEGUROS DE VIDA PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ZENITH VIE	Assurance	Suisse	82,00	82,00	IG	82,00	82,00	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS ESPAGNE	Assurance	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN UK HOLDINGS LTD	Holding	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INSURANCE CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MINSTER INSURANCE CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CLINICARE	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00				
GAN ITALIA SPA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA SEGUROS PORTUGAL	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GESTION	Gest. Portef	France				100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef	France	99,98	99,98	IG	100,00	100,00	IG

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

	Secteur d'activité	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2005			31.12.2004		
GROUPAMA Alternative Asset Management	Gest. Portef	France	100,00	99,98	IG	100,00	100,00	IG
FINAMA PRIVATE EQUITY	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BANQUE FINAMA	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SILIC	Immobilier	France	39,91	39,91	IG	40,15	40,15	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	40,02	IG	100,00	40,15	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,29	95,29	IG	95,29	95,29	IG
SCIMA	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
SCIMA 2	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	91,21	91,21	IG	91,21	91,21	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCIFMA	Immobilier	France	78,93	78,93	IG	78,93	78,93	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	99,82	IG
GAN SAINT LAZARE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,00	IG	100,00	98,82	IG
ACTIPAR SA	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
SAFRAGAN	Immobilier	France	90,00	85,76	IG	90,00	85,76	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,29	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	40,02	MEE	100,00	40,15	MEE
19 GENERAL MANGIN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
28 COURS ALBERT 1er	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
5/7 PERCIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ATLANTIS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FORGAN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GFA INDRE III	Immobilier	France				27,18	27,18	MEE
174 PRES SAINTGERMAIN	Immobilier	France	21,85	21,81	MEE	21,85	21,85	MEE
10 PORT ROYAL	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
102 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
12 VICTOIRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
14 MADELEINE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
150 RENNES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
204 PEREIRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
3 ROSSINI	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
38 LE PELETIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
43 CAUMARTIN	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
5/7 MONCEY	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
60 CLAUDE BERNARD	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
9 REINE BLANCHE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
9 VICTOIRE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CELESTE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHAMALIERES EUROPE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CHASSENEUIL	Immobilier	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	69,57	69,10	IG	69,10	69,10	IG
GOUBET PETIT	Immobilier	France	66,66	8,33	IG	66,66	66,66	IG
GROUPAMA LES MASSUES	Immobilier	France	75,07	75,07	IG	75,07	75,07	IG
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	61,31	61,31	IG	61,31	61,31	IG
DOMAINE CAP DE FOUSTE (SARL)	Immobilier	France	59,74	59,74	IG	59,74	59,74	IG

	Secteur d'activité	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2005			31.12.2004		
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	31.91	31.91	MEE	31.91	31.91	MEE
LA CHATAIGNERAIE	Immobilier	France				41,05	41,05	MEE
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	25,00	25,00	MEE	25,00	25,00	MEE
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	31,25	31,25	MEE	31,25	31,25	MEE
SCIMA GFA	Immobilier	France	44,00	44,00	MEE	44,00	44,00	MEE
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	64,52	64,52	IG	64,52	64,52	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
99 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
6 MESSINE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PARIS FALGUIERE	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES GEMEAUX	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
VILLA DES PINS	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FRANCE-GAN SI.	OPCVM	France	92,50	92,50	IG	92,69	92,69	IG
HAVRE OBLIG.FCP	OPCVM	France	99,95	99,95	IG	99,79	99,79	IG
GROUP.OBL.MONDE LT	OPCVM	France	78,17	78,17	IG	77,54	77,54	IG
FINAMA CONVERT.FCP	OPCVM	France	78,24	78,24	IG	66,12	66,12	IG
GROUP.JAP.ST.D4DEC	OPCVM	France	85,29	85,29	IG	82,63	82,63	IG
GROUP.ET.CT D	OPCVM	France	82,47	82,47	IG	72,36	72,36	IG
GROUP.ET.CT C	OPCVM	France	1,44	1,44	MEE			
GROUPAMA AAEXA FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	98,30	98,30	IG
GROUP.ACT.INTLES	OPCVM	France	87,87	87,87	IG	90,28	90,28	IG
GROUP.OBL.EUR.CR. MT D	OPCVM	France	95,39	95,39	IG	95,30	95,30	IG
GROUP.OBL.EUR.CR. MT C	OPCVM	France	45,96	45,96	MEE	54,91	54,91	IG
GROUP.EURO STOCK	OPCVM	France	64,91	64,91	IG	62,60	62,60	IG
WASHING.ACT.EUROP. FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ASTORG EURO SPREAD FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	83,33	83,33	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	99,91	99,91	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP (old)	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP (new)	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP (old)	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP (new)	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP (old)	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP (new)	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP (old)	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP (new)	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP (old)	OPCVM	France				100,00	100,00	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP (new)	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG			
WASHINGTO INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUP.INX.INF.LT D	OPCVM	France	99,88	99,88	IG	99,48	99,48	IG
GROUP.INX.INF.LT C	OPCVM	France	37,14	37,14	MEE	46,61	46,61	MEE

5. Suivi et gestion des risques

En tant qu'assureur généraliste, Groupama est soumis à des risques d'assurance de natures diverses dont les horizons de temps sont également variables. Le groupe est également exposé aux risques de marché du fait de ses activités de placement financier et notamment, les risques liés au taux d'intérêt, aux marchés actions, à la liquidité de ses actifs et au change. Le risque de crédit fait aussi l'objet d'un suivi spécifique par le groupe à la fois pour ses activités d'assurance et de placement financier. Par ailleurs, le groupe est soumis à des risques opérationnels, réglementaires, juridiques et fiscaux, au même titre que les entreprises de secteurs d'activité différents.

5.1 Risque d'assurance

5.1.1 Objectifs de gestion des risques résultant des contrats d'assurance et méthodes pour atténuer ses risques

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, la souscription et gestion des sinistres, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

Conception des produits

Les directions métiers assurance de Groupama SA veillent à ce que la gamme des produits soit adaptée à la stratégie du groupe. La conception des produits d'assurance vie et non-vie est placée sous la responsabilité des directions métiers de Groupama SA. Elle résulte d'études de marché et de rentabilité effectuées avec des outils actuariels pour maîtriser les marges. Les travaux réalisés par les directions métiers assurance portent notamment sur l'élaboration des conditions générales et des clauses d'exclusion des produits, des conditions de souscription et des tarifs. Les caisses régionales et les filiales de Groupama SA se chargent ensuite de leur commercialisation et de leur gestion. Les produits sont commercialisés et gérés par les entités des réseaux commerciaux Gan et Groupama.

Souscription et gestion des sinistres

Les délégations de pouvoir en souscription et sinistres sont définies dans toutes les entreprises du groupe. Les risques sont acceptés ou refusés à chaque niveau de délégation en se fondant sur les guides de souscription, qui intègrent les règles techniques et commerciales du groupe. L'activité de souscription est notamment sécurisée par une procédure de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

Les procédures de gestion des sinistres sont définies de façon homogène dans le groupe, et régulièrement mises à jour dans les cahiers des procédures concernant la gestion des sinistres corporels et matériels. En outre, l'intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités permet de s'assurer de la réalisation des actes de gestion. L'activité de gestion des sinistres fait l'objet d'une revue des dossiers de sinistres à partir d'un seuil moyen d'engagement. Par ailleurs, l'activité de règlement des sinistres est sécurisée par une procédure de contrôle interne.

Les activités d'assurance du groupe sont contrôlées de façon explicite ou implicite par des procédures d'analyse telles que l'analyse régulière des résultats de chaque entité et le suivi de statistiques de souscription et de sinistralité par entité. Les risques les plus importants et les plus complexes font l'objet d'un suivi commun individualisé par les directions métiers et les entités concernées. En outre, ces dernières exercent un rôle d'alerte et de conseil à l'égard des entités.

Evaluation des provisions

Les règles de provisionnement des sinistres et des tables de provisionnement des rentes d'incapacité / invalidité en assurance vie et non vie sont définies au sein des directions métiers assurance dans un guide harmonisé pour l'ensemble des entités du groupe. Les provisions sont évaluées par les gestionnaires sinistres au sein des entités opérationnelles et, le cas échéant, sont complétées par des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés.

L'application des règles de provisionnement fait l'objet d'un contrôle permanent tant a priori qu'a posteriori par des équipes dédiées à ce contrôle, en complément des revues qui sont effectuées par les autorités de contrôle locales.

Réassurance

Le processus de réassurance est organisé à deux niveaux. La réassurance interne prise en charge par Groupama SA pour l'ensemble des entités du groupe vise à calibrer les rétentions de chaque entité. La réassurance externe définit la structure optimale de réassurance pour le groupe et le niveau adéquat de couverture des risques. Les contrats de réassurance externe sont renégociés et renouvelés chaque année par Groupama SA pour le compte de l'ensemble du groupe. En outre, des règles de sélection définies dans le comité de sécurité et réassurance, composé de la direction de la réassurance externe de Groupama SA et de plusieurs de ses filiales, et basées sur les notations des agences de rating, visent à maîtriser le risque de solvabilité des réassureurs.

Ces risques sont maîtrisés par des procédures de contrôle interne, qui sont rappelées dans le rapport de la loi sur la sécurité financière.

5.1.2 Termes et conditions des contrats d'assurance qui ont un effet significatif sur le montant, l'échéance et l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'assureur

Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance non vie par grands risques

Le groupe propose une large gamme de produits d'assurance non vie destinés aux particuliers et aux entreprises.

En millions d'euros	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres à payer	Total
Automobile	584	2 170	2 754
Dommages aux biens	441	1 128	1 569
Responsabilité civile générale	48	1 190	1 238
Marine, aviation, transports	44	754	798
Dommages corporels	49	386	435
Autres risques	140	1 177	1 317
Acceptations	162	3 052	3 214
Total provisions brutes de réassurance	1 468	9 857	11 325
Part réassurée	(80)	(1 624)	(1 704)
Total provisions nettes de réassurance	1 388	8 233	9 621

Les contrats automobile, dommages aux biens particuliers, professionnels et agricoles proposés par le groupe sont généralement des contrats d'une durée d'un an à tacite reconduction et assortis d'une garantie responsabilité civile.

Ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance vie par grands risques

Le groupe propose une gamme complète de produits d'assurance vie : cette offre s'adresse aux particuliers sous forme de contrats individuels et aux entreprises sous forme de contrats collectifs.

En millions d'euros	Provisions d'assurance vie	Provisions de sinistres à payer	Total
Assurance individuelle	8 700	163	8 863
Contrats collectifs	5 685	149	5 834
Capitalisation	724	41	765
Autres risques	2 276	19	2 295
Acceptations	57	46	103
Total provisions brutes de réassurance	17 442	418	17 860
Part réassurée	(28)	(9)	(37)
Total provisions nettes de réassurance	17 414	409	17 823

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros offerts à nos clients sont les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance.

Les contrats collectifs proposés par le groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies et des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie.

L'essentiel des contrats en unités de compte offerts par le groupe sont des contrats multi-supports avec une clause d'arbitrage correspondant à un faible niveau de frais.

Caractéristiques particulières de certains contrats d'assurance vie

- ***Clause de participation aux bénéfices discrétionnaire***

Certains produits d'assurance vie, épargne et retraite proposés par le groupe sont assortis d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cette participation, dont le montant est laissé à la discrétion de l'assureur, permet aux assurés de participer au résultat de la gestion financière et aux résultats techniques de la compagnie d'assurance.

- ***Possibilités de rachats anticipés***

La plupart des produits d'épargne et de retraite peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Pour certains produits, des pénalités de rachat sont appliquées en cas de rachat anticipé et permettent à l'assureur de couvrir une partie des coûts d'acquisition engagés lors de la signature du contrat.

5.1.3 Informations sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres à des changements dans les variables qui les affectent de façon significative

Le risque de longévité et le risque de taux d'intérêt sont les deux principales variables qui peuvent avoir un impact significatif sur le calcul des provisions techniques, ce qui peut générer, le cas échéant, une variation significative du résultat et des capitaux propres.

Risque de longévité

En assurance vie, le paiement des prestations est conditionné par la survenance du décès ou la survie de la personne assurée. C'est la réalisation de l'un ou de l'autre de ces événements qui ouvre droit au versement d'une prestation. La probabilité de survenance de ces événements est connue par des tables de mortalité indiquant le nombre de personnes vivantes à chaque âge de la vie humaine, à partir d'un nombre donné de personnes à la naissance. Sur la base de données statistiques de la mortalité féminine et masculine, différentes tables de mortalité ont été construites et sont révisées régulièrement pour tenir compte de l'évolution démographique.

Le groupe utilise, sur le périmètre France, les tables de mortalité par génération, dites « TPG », ou les tables prospectives de rentes viagères avec décalage d'âge, dites « TPRV », qui sont toutes deux des tables prospectives utilisées pour la tarification des contrats de rente viagère, construites à partir des données de l'Insee. Elles prennent en compte la tendance observée de la baisse de la mortalité.

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions mathématiques de rente en cours de service s'élève à 1 907 millions d'euros.

En millions d'euros	France	International	Total
PM de rentes vie	306	38	344
PM de rentes non vie	1 558	5	1 563
Total	1 864	43	1 907

En assurance vie, la part des rentes viagères immédiates et celle des rentes temporaires immédiates représentent respectivement 91 % et 9%.

Sur le périmètre International, les tables utilisées respectent les dispositions légales.

Sur les autres portefeuilles, le risque de mortalité concerne les produits de risque de type vie entière et capital différé. Toutefois, leur part dans le portefeuille total du groupe reste marginale.

Risque de taux d'intérêt

Le calcul des provisions techniques en assurance vie et de certaines provisions techniques en assurance non vie repose également sur l'utilisation d'un taux d'intérêt appelé « taux d'intérêt technique », dont les conditions sont fixées par le Code des assurances. Celui-ci détermine notamment un niveau maximal par référence au taux moyen des emprunts d'Etat, le T.M.E. Il sert à la tarification des contrats et au calcul des engagements de l'assureur envers les assurés. Ses modalités varient en fonction du type de contrat et de la durée des engagements.

Au 31 décembre 2005, la ventilation des provisions techniques selon le critère d'engagements à taux fixe, variable (c'est-à-dire lié au taux de marché) ou absence d'engagements de taux est la suivante :

En millions d'euros	France	International	Total
Engagements garantis à taux fixe	32 007	2 264	34 271
Engagements garantis à taux variable	3 988	5	3 993
UC et autres produits sans engagement de taux	3 279	197	3 476
Total	39 274	2 466	41 740

9,5% du portefeuille est à taux variable. Ce taux variable est une fonction d'un indice. Dans la majorité des cas, l'indice qui sert de référence pour les contrats d'assurance vie est le taux du livret A. Pour les contrats d'assurance non vie, il s'agit du T.M.E.

En France, les taux fixes garantis sont compris dans une fourchette allant de 2,25% à 4,50% pour l'essentiel des provisions mathématiques.

Au 31 décembre 2005, le montant de l'escompte contenu dans les PM de rentes non vie, brut de réassurance s'élève à 482 millions d'euros. Le montant de l'escompte contenu dans la provision pour risques croissants des contrats Dépendance, brut de réassurance est de l'ordre de 145 millions d'euros.

5.1.4 Informations sur les concentrations du risque d'assurance

Le risque de se trouver confronté, lors d'un sinistre, à une concentration de risques donc à des indemnités à payer qui vont se cumuler, est une préoccupation majeure du groupe.

Il convient de distinguer deux types de risques de cumuls :

- les risques de cumuls dits de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur un même objet de risque,

- les risques de cumuls dits de sinistres dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe sur des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

Identification

L'identification de risques de cumuls peut se faire lors de la souscription ou dans le cadre de la gestion du portefeuille en cours.

Une part importante du processus d'identification des cumuls à la souscription est ainsi assumée par le groupe, au travers notamment, de visites de risques, vérification d'absence de cumuls de coassurance ou de lignes d'assurance inter-réseaux, recensement des cumuls d'engagements par site.
Par ailleurs, les procédures de souscription applicables à certaines catégories de risques participent à la maîtrise des cumuls lors de la souscription. Les procédures applicables aux souscriptions dommages portent notamment sur :

- la vérification des cumuls géographiques à la souscription pour les risques importants (risques agricoles, risques agroalimentaires, risques industriels, collectivités publiques),
- l'élimination a priori, à la souscription, des cas de cumuls de coassurance inter-réseaux. Ces directives sont formulées dans une procédure interne.

Les procédures en vigueur relatives à la gestion des cumuls en portefeuille concernent :

- l'identification des cumuls de coassurance inter-réseaux ;
- les inventaires d'engagements par site pour les risques agroalimentaires ; en complément, les zones d'activité à haut risque pour lesquelles le groupe assure les risques de dommages et/ou de responsabilité civile font l'objet d'un suivi spécifique de la part de la direction métier concernée.
- les inventaires triennaux d'engagements en risques tempête, grêle, serres, gel et forêts des portefeuilles, qui servent de base au calcul de l'exposition de ces portefeuilles au risque tempête.

Protection

Il s'agit de mettre en place des couvertures de réassurance qui d'une part seront adaptées au montant total du sinistre potentiel et d'autre part qui correspondent à la nature des périls protégés. Le sinistre peut être d'origine humaine (conflagration, explosion, accident de personnes) ou d'origine naturelle (évènement atmosphérique de type tempête, grêle, etc…)

S'agissant du risque d'origine humaine affectant soit un cumul de risques assurés par la même entité soit des risques assurés par différentes entités du groupe, il revient aux entités de fixer les limites des protections nécessaires. Les pleins de souscription (valeurs maximum assurées par risque, en assurance de biens, ou par tête, en assurance de personnes) sont utilisés dans le cadre de scénarios catastrophes et rapprochés de sinistres déjà survenus. Ces montants une fois définis sont majorés d'une marge de sécurité. En outre, un suivi spécifique est effectué permettant de suivre la correcte adéquation des protections avec les risques souscrits.

En cas d'évènement naturel, l'analyse des besoins consiste en une première étude sur la base du sinistre de référence, lequel est réévalué en fonction de l'évolution du portefeuille et de l'indice de la fédération française du bâtiment. Parallèlement, des calculs de simulation de l'exposition des portefeuilles sont effectués par des méthodes stochastiques permettant d'aboutir à la production d'une courbe montrant l'évolution du sinistre maximum potentiel en fonction de différents scénarios. Les résultats sont croisés, analysés et actualisés chaque année permettant ainsi d'opter pour des solutions appropriées en matière de réassurance avec une marge d'erreur réduite.

5.1.5 Informations sur les demandes d'indemnisations comparées aux estimations précédentes

Le développement des demandes d'indemnisations sur les 3 dernières années est présenté dans le tableau ci-dessous, en valeurs brutes de réassurance.

	2003	2004	2005
Estimation de la charge des sinistres			
A fin N	4 273	3 751	3 971
A fin N+1	4 227	3 712	
A fin N+2	4 129		
Charge des sinistres	4 129	3 712	3 971
Paiements cumulés des sinistres	3 157	2 539	1 673
Provisions pour sinistres à payer	972	1 173	2 298
Primes acquises	5 341	5 190	5 254
S/P	77,3%	71,5%	75,6%

Ce tableau concerne uniquement les entités non vie. Pour les risques construction et dépendance, les exercices de survenance correspondent aux exercices de souscription.

Le dégagement de boni/mali sur antérieurs est présenté dans la note 20 de la présente plaquette.

5.2. Risques de marché

5.2.1 Risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité porte sur le périmètre constitué des actifs financiers de Groupama SA et ses filiales françaises et représente plus de 90% du total des instruments de taux et de capitaux.

Le poids des instruments de taux s'élève à 68% dont 61% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 7% dans la catégorie « actifs à des fins de transaction » au 31 décembre 2005.

Echéances

Le tableau ci-après montre l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt. Il est précisé les points suivants :

- Les données sont exprimées en valeur de marché au 30 décembre dernier,
- Les obligations ayant un call exerçable au gré de l'émetteur sont supposées arriver à échéance à date de l'option (ex TSDI, etc.),
- Les obligations convertibles et les titres participatifs sont considérés « sans taux d'intérêt » de même que tous les autres placements (actions, immobilier).

	<1 an	1-3 ans	3-5 ans	5-10 ans	>10 ans	Sans taux	Total
Actifs financiers à taux fixe	0,0%	10,2%	7,7%	18,6%	20,3%	0,0%	56,8%
Actifs financiers à taux variable	1,4%	0,9%	0,5%	0,8%	2,2%	0,0%	5,8%
Sans taux d'intérêt	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	37,4%	37,4%
Dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	1,4%	11,1%	8,2%	19,4%	22,5%	37,4%	100,0%

Taux d'intérêt effectifs

Les taux d'intérêts effectifs des actifs financiers à taux fixe et à taux variable au 31 décembre 2005 s'établissent respectivement à 5,1% et 2,1%

Analyse de sensibilité

Les actifs financiers à taux fixe ont une sensibilité aux taux nominaux de 7,2 (une déformation de 100 points de base se traduit par une variation de la juste valeur de 7,2% du portefeuille à taux fixe). Les actifs financiers à taux variables ont une sensibilité aux taux réels de 3,2 (une déformation de 100 points de base des taux réels se traduit par une variation de la juste valeur de 3,2% du portefeuille à taux variable).

Interactions avec le risque de rachat et les clauses de participation aux bénéfices

Sensibilité des comportements de rachat aux variations de taux d'intérêt : une hausse des taux peut conduire à augmenter l'attente de revalorisation des assurés, avec comme sanction en cas d'impossibilité de satisfaire cette attente, des rachats anticipés. Au-delà de la perte de chiffre d'affaires et d'augmentation des prestations, le risque sera d'afficher des pertes liées à la cession d'actifs en moins values (ce qui pourrait être le cas des obligations à taux fixe), qui elles-mêmes généreraient une baisse des taux de rendement de l'actif.
Cependant, outre le fait que les passifs rachetables ne représentent pas la totalité des engagements, la sensibilité des rachats aux variations de taux d'intérêt est diverse, selon les produits, et les attentes des assurés. La gestion actif/passif a pour objectif de diminuer la volatilité des taux de rachat, via des stratégies prenant en compte les différentes réserves disponibles, ainsi que des stratégies de gestion obligataires couplés à des produits de couverture. Celles-ci visent à ajuster le profil de rendement des actifs dans les différents environnements de taux envisagés, de façon à assurer la satisfaction des assurés.

Clauses de participation des contrats d'assurance et risque de taux d'intérêt :

Les contraintes de taux minimum garantis constituent un risque pour l'assureur en cas de baisse des taux, le taux de rendement des actifs pouvant s'avérer insuffisant au respect de ces contraintes. Ces risques sont traités au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.
Toutefois, dans un environnement de taux bas, les sociétés bénéficient de l'inertie de l'actif et du rendement des obligations en stock, de l'appréciation éventuelle des actifs revalorisables de diversification, des réserves telles que les fonds de participation aux bénéfices ou les plus-values latentes. Les compagnies d'assurances bénéficient également des effets induits par les produits commercialisés sur les dernières années, qui ont des niveaux de garantis plus faibles.

Gestion actif/passif

Le suivi du profil des flux de passifs permet la définition pour la gestion obligataire, prenant en compte la duration et la convexité de ces flux de passifs, ainsi que l'éventuelle sensibilité de ces flux à des variations de taux d'intérêt.
Les simulations actif/passif permettent d'analyser le comportement des passifs dans différents environnements de taux, et notamment la capacité à respecter des contraintes de rémunération pour l'assuré.
Ces simulations permettent d'élaborer des stratégies visant à diminuer la volatilité du différentiel entre le rendement réel de l'actif et le taux attendu par l'assuré. Ces stratégies consistent entre autres à calibrer les durations et convexités des portefeuilles obligataires, la part d'obligations à taux variable, la part des actifs de diversification, ainsi que les caractéristiques des produits de couverture.
Ces derniers visent à rétablir la dissymétrie entre les profils des passifs et ceux des actifs obligataires classiques, dans les différents environnements de taux envisagés.

Utilisation des dérivés

L'utilisation de dérivés résulte des simulations actif/passif. Elle vise à diminuer la volatilité des résultats liée à la sensibilité aux taux d'intérêt. Les dérivés utilisés par Groupama SA et ses filiales sont :
Achat de caps : le cap permet, sur la durée et l'horizon choisis, de percevoir le différentiel s'il est positif, entre le taux de marché et un prix d'exercice (strike), moyennant paiement d'une prime. Ce mécanisme à l'avantage de reproduire le comportement du passif, qui à la baisse des taux s'apparente à un taux fixe (taux minimum), et à la hausse à un taux variable. Le coût de cette stratégie est lié aux différents paramètres jouant sur la valeur de l'option.
Swap de taux d'intérêt : la stratégie d'immunisation peut aussi consister à transformer une obligation à taux fixe en taux variable, soit sur un titre en stock, soit pour créer de façon synthétique une obligation à taux variable pour des nouveaux investissements.

La mise en place de programmes de couverture pour le compte des sociétés vie s'est effectuée progressivement à compter de la fin du premier semestre 2005 :

	Montant notionnel	Variation juste valeur
Dérivés trading		
Swaps de taux	5 257	-73
Caps	103	-38
Dérivés de couverture		
Swaps de taux	0	0

La position retenue a consisté à traiter ces opérations en trading, c'est-à-dire en juste valeur par résultat.

Analyse de sensibilité sur dettes de financement

La dette de financement a une sensibilité de 7,25% sur l'emprunt obligataire perpétuel placé en 2005 et de 2,95% pour la partie fixe de l'emprunt obligataire émis sous forme de titres subordonnés remboursables.

5.2.2 Risque de variation de prix des instruments de capitaux propres (actions)

Le poids des instruments de capitaux propres s'élève à 23% dont 19% sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » et 4% dans la catégorie « actifs à des fins de transaction ». Les instruments de capitaux propres regroupent :

- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés et gérées dans le cadre de mandats de gestion. La détention peut être en direct ou sous forme OPCVM (FCP et SICAV)
- des actions de sociétés françaises et étrangères cotées sur les marchés réglementés et gérées hors les mandats de gestion
- des actions de sociétés françaises et étrangères non cotées. La détention peut être en direct ou sous forme de FCPR

Répartition par secteurs d'activité

SECTEUR	en %
Ressources	11,4%
Industries de base	9,2%
Industries généralistes	10,0%
Biens de consommation cycliques	4,0%
Biens de consommation non cycliques	11,3%
Services cycliques	12,9%
Services non cycliques	3,8%
Services publics	1,1%
Finances	22,9%
Technologie de l'information	13,3%
Autres	0,2%

Source : classification FTSE

Répartition par zones géographiques

	en %
Zone euro	80,1%
Etats-Unis	7,0%
Japon	5,2%
Autres (Asie hors Japon, etc.)	7,8%

La détention en actions des filiales de Groupama est globalement déterminée dans le cadre des études actif/passif, de façon à pouvoir supporter un choc de marché sur une période court terme en tenant compte des objectifs de plus-values nécessaires aux respects des objectifs sur la période. Ces études intègrent les réserves disponibles par ailleurs, telles que les fonds de participation aux bénéfices ou les plus-values latentes.

5.2.3 Risque de liquidité

Nature de l'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé globalement dans l'approche actif/passif :

- Définition d'un besoin de trésorerie structurel, correspondant au niveau de trésorerie à maintenir à l'actif en fonction des exigences de liquidité imposées par les passifs à partir :
  - Des prévisions de cash-flow techniques dans un scénario central
  - De scénarios de sensibilité sur les hypothèses techniques (production, ratio de sinistralité)
- Définition d'un indice de référence pour la gestion obligataire dont les tombées adossent le profil des passifs en duration et en convexité. Cette approche repose sur des hypothèses validées de déroulés de passifs et de prise en compte de la production nouvelle.

Echéances

Le profil des échéances annuelles des portefeuilles obligataires est le suivant :

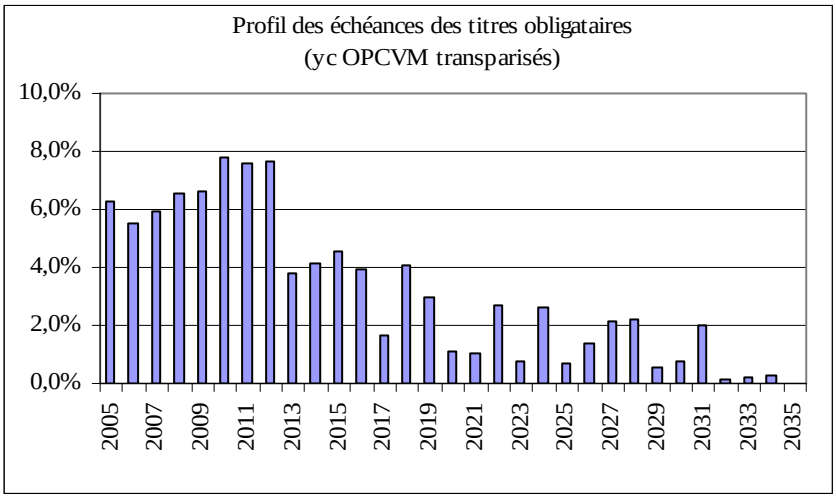

Gestion du risque

En plus de l'approche actif/passif dont les contours ont été précisés précédemment, les ratios de liquidité dans les mandats actions des filiales de Groupama SA ont été renforcés dans plusieurs directions :

- La valeur de marché d'une valeur ne peut dépasser :

  –3% du capital de la société concernée
  –10% du flottant de la société concernée

- Tous les portefeuilles actions doivent individuellement pouvoir être rendus liquides (hypothèse de liquidation : 25% du volume journalier moyen échangé sur le marché au cours des trois derniers mois) selon les règles suivantes :

  –50% en moins de deux semaines de Bourse
  –75% en moins d'un mois (20 jours de Bourse)

–95% en moins de trois mois (60 jours de Bourse).

Au 31 décembre 2005, tous ces critères sont globalement atteints.

Un point régulier sur ces ratios de liquidité est effectué lors de chaque comité d'investissement.

En synthèse, le portefeuille actions peut être liquidé :

- A 87,4% à un horizon de 10 jours
- A 92,6% à horizon de 20 jours (1 mois de Bourse)
- A 96,8% à horizon de 60 jours (3 mois de Bourse)

5.2.4 Risque de change

L'actif des filiales de Groupama SA est soumis aux variations de change sur les OPCVM libellés en devises et les OPCVM libellés en euro portant sur des titres en devises.

Dans la pratique, les portefeuilles sont exposés principalement aux risques :

- Euro - dollar
- Euro - yen

Risque devises en % des placements actions

	en % de la valeur de marché fin décembre 2005
Exposition euro	92,0%
Exposition non euro	8,00%

Gestion du risque de change

La couverture du risque de change est effectuée aujourd'hui par le biais de ventes à terme de dollars et de yens.

Une actualisation de la documentation est effectuée lors de chaque arrêté comptable.

Dérivés de change

Au 30/06/2005 en millions d'euros	Nominal couvert (en contrevaleur euro)	Plus-value latente (en euro)
Dérivés trading		
Vente à terme USD	299,2	77,6
Vente à terme JPY	208,0	75,5
Dérivés de couverture	0	0

5.3 Risque de crédit

5.3.1 Placements financiers

Nature et montant de l'exposition au risque de crédit

Il est précisé que le rating indiqué est une moyenne des notations communiquées au 31 décembre 2005 par les trois principales agences (S&P, Moodys' et Fitch Ratings)

Notations en % valeur de marché au 31* décembre *2005

NOTATION	en %
AAA	50,8%
AA	23,4%
A	17,6%
BBB	4,8%
<BBB	0,1%
NR	3,4%

Concentration du risque de crédit

Un pourcentage maximal de détention par notation a été mis en place dans le cadre des mandats de gestion des filiales de Groupama SA. Un bilan mensuel du suivi de ces contraintes est réalisé au sein des différents comités d'investissement.

Les ratios définis pour les actifs obligataires sont calculés sur la valeur de marché de l'actif obligataire total de chaque société (ou actif isolé) en fonction de la notation officielle émise par au moins deux agences de notation :

- Univers investment grade (titres de signatures supérieures ou égales à BBB)
  - AAA : ratios réglementaires, soit 5% par émetteur, à l'exception des valeurs émises ou garanties par un État membre de l'OCDE et des titres de la CADES
  - AA : 3% maximum par émetteur
  - A : 1% maximum par émetteur
  - BBB : 0,5% maximum par émetteur
  - Total des émetteurs BBB ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire
- Univers sans notation de la zone euro :
  - 0,5% maximum par émetteur à l'exception des valeurs bénéficiant de garantie de la part d'un État membre de l'OCDE pour lesquels c'est le ratio prudentiel de cet État qui s'applique.
  - Le total des émetteurs non notés (NN) ne peut dépasser 10% de la valeur de marché de la poche obligataire.
- Univers non investment grade (haut rendement) :
  - Aucune détention en direct dans les portefeuilles n'est autorisée concernant les produits de taux sans notation et hors zone euro et les valeurs non investment grade ou dites « à rendement élevé »

Gestion du risque de crédit

Il est prévu que les opérations suivantes fassent systématiquement l'objet de contrats de remise en garantie avec les contreparties bancaires concernées :

- ventes à terme de devises effectuées en couverture du risque de change,
- swaps de taux (risque de taux),
- achats de caps (risque de taux).

Cette collatéralisation systématique des opérations de couverture permet de fortement réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de gré à gré.

5.3.2 Risque d'insolvabilité des réassureurs

La cession consistant à transférer sur le réassureur une partie des risques acceptés par la cédante est régulièrement examinée pour contrôler et limiter le risque de crédit sur les tiers réassureurs. Le comité de sécurité groupe examine et valide la liste des réassureurs admis pour l'ensemble de la réassurance externe cédée.

Cette liste est réexaminée totalement au moins deux fois par an. Au cours de l'année, un suivi permanent est assuré de sorte à adapter les notations internes des cessionnaires aux évolutions qui pourraient intervenir chez un réassureur et modifieraient l'appréciation de sa solvabilité. Pour un exercice de placement de réassurance donné, tout réassureur approché en cession de réassurance externe de Groupama doit figurer au préalable sur la liste du comité de sécurité groupe.

Les réassureurs admis doivent montrer une notation compatible avec la nature des affaires réassurées, selon qu'elles sont à déroulement comptable court ou long.

5.4 Risques opérationnels, juridiques, réglementaires et fiscaux

5.4.1 Risques opérationnels

Les règles de gestion internes et les procédures opérationnelles définissent la manière dont les opérations doivent être effectuées dans le cadre de l'exercice des activités de Groupama SA. Elles sont propres à chaque métier et à chaque processus clé. La formalisation des règles et procédures constitue une garantie de pérennité des méthodes et des savoir-faire de la société au cours du temps. Ces règles et procédures existantes couvrent les opérations majeures. Elles font l'objet d'une documentation régulièrement mise à jour qui s'appuie sur un organigramme détaillé et des délégations de pouvoir précises.

En outre, un programme d'assurance est mis en place avec comme objectif la protection en responsabilité et la protection du patrimoine opérationnel des entités du groupe. Les contrats sont répartis entre des assureurs externes pour les risques les plus importants. Les principales garanties souscrites sont les suivantes :

- assurance des collaborateurs,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- responsabilités civiles professionnelles,
- responsabilité civile exploitation,
- assurance dommage sur les biens (immobilier, bureaux, équipements, flottes automobiles…)

L'informatique communautaire du groupe s'est dotée d'un second site informatique pour assurer une continuité d'activité en cas de sinistres ou de défaillance du premier site.

5.4.2 Risques juridiques et réglementaires

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama SA s'appuient sur les principaux dispositifs présentés ci-après.

Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La direction juridique groupe, au sein du secrétariat général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA. Elle assure dans ce cadre, la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle interne de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

Application du droit des assurances

La direction support juridique et fiscal au sein du secrétariat général de Groupama SA assume information et conseil aux directions métiers ainsi qu'aux filiales d'assurances, en matière notamment d'application du droit des assurances dans le cadre de leurs activités opérationnelles ou de support technique.

Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- un contrôle déontologique destiné à prévenir le délit d'initié. Cette fonction est exercée par un Déontologue Groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au Groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA ;

- en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, les entités mettent en œuvre dans leurs procédures les obligations légales et les recommandations professionnelles dans ce domaine. Les dispositifs de contrôle interne reposent sur la connaissance de la clientèle, mais aussi sur un ensemble de contrôles effectués préalablement à la passation de l'opération puis a posteriori par l'analyse des bases informatiques des opérations passées. Par ailleurs, la Direction Support Juridique et Fiscal est chargée de la surveillance de la conformité du Groupe à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment.

5.4.3 Risques fiscaux

La direction fiscale groupe a un rôle d'information et de veille réglementaire auprès de l'ensemble des entités du groupe. Par ailleurs, elle est régulièrement sollicitée sur des points techniques précis et intervient notamment dans le cadre des arrêtés de comptes.

5.5 suivi et gestion des risques lies a l' Activité bancaire

5.5.1 Présentation générale

Le pôle regroupe trois activités différenciées présentant des typologies de risques spécifiques : l'activité bancaire, la gestion de capitaux pour compte de tiers et la gestion immobilière. Le secteur bancaire fait l'objet d'un encadrement réglementaire organisé autour des risques décrits ci-dessous. Le point commun entre les sociétés du pôle est le suivi du risque opérationnel.

5.5.2 Risques Bancaires

La gestion des risques est inhérente à l'activité. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, le *contrôle des risques*.

Si la responsabilité première des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent, le *contrôle des risques* a pour mission de garantir que ceux pris par la banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques. La fonction exerce un contrôle permanent des risques, a priori et a posteriori. Elle communique régulièrement au directoire ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en oeuvre pour apprécier et contrôler les risques.

Le *contrôle des risques* a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par les activités bancaires et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit, à formuler un avis sur les dossiers de crédit et octrois de limites relevant de la compétence du comité des crédits, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour le directoire.

Surveillance prudentielle (solvabilité)

La réglementation prudentielle impose un suivi du ratio de solvabilité européen, qui se présente sous la forme d'un rapport entre le niveau des fonds propres réglementaires (règlement n° 91-05 et 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) et les encours risqués pondérés (risque de crédit, risque de marché) selon des règles définies.

Le risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque d'encourir des pertes financières du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements.

- **Les procédures de décision**

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations. Les délégations se déclinent en montant et degré de risques ainsi que selon la catégorie de clientèle. Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. Un comité de crédit, présidé par un représentant de la direction générale, et en dernier recours le directoire, sont les instances ultimes de décision du groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- **Les procédures de surveillance**

Un dispositif de surveillance et de reporting est en oeuvre et repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques.

- **Les procédures de dépréciation**

Tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet périodiquement, d'un examen par le comité des provisions visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. Les propositions de ce comité sont soumises à la validation du directoire. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

- **Les limites globales**

Les limites d'engagement par marché sont définies par le directoire de la banque. Au 31 décembre 2005, les limites et les encours sont exprimés dans le tableau ci-dessous. Cette exposition au risque de crédit est déterminée sans tenir compte de l'effet des garanties reçues et correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Marché	Limites (millions d'euro)	encours (millions d'euro)	
		31/12/2005	31/12/2004
Institutionnels et Groupe	200	66,86	72,85
Entreprises/collectivités locales	100	69,19	67,35
Particuliers	130	111,78	80,06
PME	40	24,04	20,28
Immobilier professionnel	Sans Objet (*)	20,78	21,60
OPCVM	1 400	1 482,99	786,06
Corporates	700	364,88	316,29
Banques	3.000	2 118,11	1 423,58
Etats souverains	1.000	326,77	455,62
* activité en "run off"			

Les règles de division des risques

La surveillance prudentielle (règlement n°93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) limite la concentration d'engagements par contrepartie. Cette limite s'exprime selon deux axes :

- aucun encours ne peut être supérieur à 25 % des fonds propres réglementaires sur un groupe de bénéficiaires
- le cumul des contreparties dépassant 10 % des fonds propres réglementaires doit être inférieur à huit fois les fonds propres réglementaires. Les encours pris en compte font l'objet de pondérations selon des règles codifiées. Les groupes – au sens du règlement n° 93-05 - sont considérés comme une contrepartie unique. Il en est ainsi pour les entités du groupe Groupama.

Au 31 décembre 2005, 8 contreparties présentent des encours supérieurs à 10 % des fonds propres réglementaires – sans qu'aucune n'excède le plafond de 25 % – pour un cumul de 161 millions d'euros.

La surveillance des risques de marché

Elle s'appuie sur les processus de prise de risque encadrés par :
- la définition d'un jeu de limites et
- un suivi des risques s'appuyant sur :

- un calcul quotidien de la valeur et des résultats des positions de trading ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité avec notification de tout dépassement pour décision ;
- des contrôles réguliers et indépendants des valorisations, ainsi que l'établissement de rapprochements entre les résultats de la salle des marché et les résultats comptables ;
- le contrôle du respect des règles internes en matière d'adossement des opérations
- des simulations de stress-scénarios.

Risque de taux

Il recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt du marché ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
Les limites suivantes ont été définies pour les encours des portefeuilles de transaction et de placement, ainsi que pour le niveau de perte maximum associée (stop loss). De plus, un chiffrage de stress scénario est effectué.
Le pôle intervient sur le marché des contrats d'échange de conditions d'intérêts uniquement dans le cadre de stratégies de couvertures.
Compte tenu du niveau des encours, le pôle n'est, à ce stade, pas soumis au ratio de surveillance prudentielle des opérations de marchés.

Portefeuille de transaction (*)	10	0
Portefeuille disponible à la Vente (*)	10	10
Scénario de variation de 40 bp		- 0,128
Scénario de variation de 200 bp		- 0,640
Stop loss trimestriel	- 0,250	Jamais atteint
(*) hors actions		

Risques liés à la variation des titres de propriétés

Le pôle n'intervient pas sur ce type de marchés.

Risque de règlement contrepartie

Le règlement n°95-02 annexe IV impose la surveillance des incidents de règlement contrepartie pour toutes les opérations relatives au portefeuille de négociation et pour celles initiées par la clientèle de la Banque pour lesquelles elle est ducroire. A ce titre, aucun incident n'a été constaté au cours de l'exercice 2005.

Risque de change

Il traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le pôle n'a pas pour vocation à prendre des positions sur les devises. Son activité la maintient très en deçà du seuil la soumettant à la surveillance prudentielle du risque de change

Risque sur produit de base

Le pôle n'intervient pas sur ce type de marchés

La surveillance de la liquidité

Les opérations sur instruments financiers induisent un risque de liquidité, exprimant les difficultés que le groupe pourrait éprouver pour réunir les fonds destinés à honorer les engagements liés à ces instruments financiers. Compte tenu de sa structure bilantielle le groupe est très peu sensible à ce risque. Il est donc principalement suivi dans le cadre des obligations réglementaires qui obligent à mesurer mensuellement la liquidité selon des règles codifiées (règlement n° 88-01 du Comité de la Réglementation Bancaire). Le ratio de suivi se doit d'être toujours supérieur à 100 %. Sur l'exercice 2005 le niveau le plus bas a été de 166 %.

Le risque de taux d'intérêt global (ALM) :

Le risque de taux lié aux opérations commerciales est piloté par la fonction actif/passif et géré de manière centralisée par la fonction Trésorerie & Marchés de capitaux. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de même.
La mesure des positions est présentée lors du comité mensuel Actif/Passif, par stock / classe de maturité / catégorie de taux. Un taux « point mort » des ressources est déterminé et des simulations effectuées.

Le plan de continuité d'activité

Chaque entité du pôle a défini un Plan de Continuité d'Activité (PCA) organisé autour de trois dispositifs :

- la mise en œuvre de cellule de crise,
- le back-up des systèmes informatiques,
- la mise à disposition de site de secours.

Les PCA font l'objet d'une mise à jour annuelle. Les site de secours font l'objet de tests techniques et utilisateurs de mise en oeuvre selon une fréquence identique.

5.5.3 Risques opérationnels

Au cours de l'année 2005, la mise en oeuvre d'une politique de gestion des risques opérationnels s'appuyant largement sur les dispositions de la méthode standard des accords de « Bâle II » a été poursuivie. La démarche est progressivement déclinée dans les filiales non bancaires, qui ont chacune entrepris de cartographier leurs risques opérationnels.

20.1.3 États financiers consolidés 2004 (normes IFRS)

GROUPAMA SA
BILAN CONSOLIDE (en millions d'euros)

ACTIF		31.12.2004	31.12.2003
Ecarts d'acquisition	*Note 1*	1 465	1 565
Actifs incorporels	*Note 2*	151	166
Placements des entreprises d'assurance	*Note 3*	49 882	47 241
Placements représentant les engagements en UC	*Note 5*	3 378	3 358
Placements des entreprises du secteur bancaire	*Note 6*	674	814
Titres mis en équivalence	*Note 7*	12	10
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	*Note 17*	1 873	2 082
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	*Note 8*	2 608	2 533
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	*Note 9*	326	312
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	*Note 10*	1 344	1 350
Autres créances	*Note 11*	741	705
Autres actifs	*Note 12*	56	79
Comptes de régularisation actif	*Note 13*	1 520	1 901
TOTAL		64 030	62 116

PASSIF		31.12.2004	31.12.2003
Capital social ou fonds équivalents		1 187	1 187
Réserves consolidées		1 218	1 481
Ecarts de conversion		(53)	(50)
Résultat consolidé		258	138
Capitaux propres Groupama SA	*Note 14*	2 610	2 756
Intérêts minoritaires	*Note 15*	268	268
Passifs subordonnés	*Note 16*	750	750
Provisions techniques brutes	*Note 17*	49 747	47 891
Provisions techniques en UC		3 376	3 353
Provisions pour risques et charges	*Note 18*	503	469
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	*Note 19*	1 553	1 410
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	*Note 20*	1 009	723
Dettes représentées par des titres	*Note 21*	613	879
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	*Note 22*	856	721
Autres dettes	*Note 23*	2 502	2 691
Comptes de régularisation passif	*Note 24*	243	205
TOTAL		64 030	62 116

GROUPAMA SA
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)

COMPTE DE RESULTAT		Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Activités Bancaires	TOTAL 2004	TOTAL 2003
Primes émises	*Note 27*	6 033	3 952		9 985	10 326
Variations des primes non acquises		147			147	
Primes acquises		6 180	3 952		10 132	10 326
Produits d'exploitation bancaire	*Note 26*			164	164	138
Produits financiers nets de charges	*Note 28*	641	2 084		2 725	2 706
Total des produits d'exploitation courants		6 821	6 036	164	13 021	13 170
Charges des prestations d'assurance		(4 343)	(5 313)		(9 656)	(9 968)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		(339)	(10)		(349)	(327)
Charges d'exploitation bancaire				(61)	(61)	(44)
Charges de gestion	*Note 30*	(1 744)	(466)	(130)	(2 340)	(2 394)
Total des charges d'exploitation courantes		(6 426)	(5 789)	(191)	(12 406)	(12 733)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		395	247	(27)	615	437
Autres produits nets	*Note 31*				(49)	(1)
Charges de financement					(81)	(86)
Résultat exceptionnel	*Note 31*				(82)	(55)
Impôts sur les résultats	*Note 25*				(24)	(87)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					379	208
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	*Note 7*				2	2
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	*Note 1*				(107)	(106)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					274	104
INTERETS MINORITAIRES					16	(34)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)					258	138

1. FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Faits Marquants

ORGANISATION DU GROUPE

Création de la direction générale assurance, banque et services France

A compter du 1er juillet 2004, a été créée la direction générale assurance, banque et services France. Le périmètre d'action de cette direction comprend l'ensemble des directions métiers de Groupama SA, les entreprises, centres de profit et filiales des marques Groupama et GAN opérant en France, ainsi que le GIE informatique du groupe, Groupama Systèmes d'Information. Elle contribue à la cohésion et la coordination des métiers et des entreprises, ainsi qu'à la cohérence des actions pour accroître les performances opérationnelles du groupe en France.

Mise en place d'une direction stratégie et ressources humaines groupe

La réussite de la stratégie de Groupama nécessite d'orienter son organisation vers un fonctionnement permettant l'obtention d'une croissance rentable dans le respect des valeurs et des principes d'action du groupe.

Les ressources humaines sont au cœur de ce projet, afin que les collaborateurs de l'ensemble des entreprises du groupe soient mobilisés au service de la réalisation des objectifs stratégiques et que l'entreprise dispose des équipes – en nombre et en compétence – en adéquation avec les missions et projets à conduire.

La création, début avril 2004, d'une direction « stratégie et ressources humaines groupe » répond à ces impératifs.

Poursuite des opérations de simplification de l'organigramme financier du groupe

Participation complémentaire dans Groupama Banque : Groupama SA a souscrit courant mars 2004 à l'augmentation de capital de Groupama Banque. Son pourcentage de détention dans Groupama Banque demeure inchangé, soit 60%.

Participation complémentaire dans Groupama Épargne Salariale : Groupama SA a souscrit en mars 2004 à l'augmentation de capital de Groupama Épargne Salariale portant ainsi sa participation à 99,99% dans cette entreprise.

Dénouement des participations croisées : Dans le cadre de la poursuite de la rationalisation de l'organigramme financier du groupe et de la réorganisation de ses participations dans Gan Assurances IARD, Gan Assurances Vie, Gan Eurocourtage IARD, Gan Eurocourtage Vie et Gan Prévoyance, Groupama SA a procédé en décembre 2004 aux opérations suivantes :

- acquisition de 29,2% des titres Gan Prévoyance détenus par Gan Assurances IARD et Gan Eurocourtage IARD. Cette acquisition bénéficie d'un paiement différé à la fin du mois de juin 2005 pour le montant correspondant à la plus-value de cession sociale réalisée par Gan Assurances IARD et Gan Eurocourtage IARD,

- acquisition auprès de Gan Eurocourtage IARD de 15% des titres Gan Eurocourtage Vie qui sera réglée en juin 2005,

- acquisition auprès de Gan Assurances IARD de 6,8% des titres Gan Assurances Vie dont le paiement aura également lieu en juin 2005.

À l'issue de ces opérations de dénouement des participations croisées, Groupama SA détient directement à la clôture de l'exercice :

- 100% des titres de Gan Assurances IARD, Gan Eurocourtage IARD et Gan Prévoyance,
- 77,5% des titres de Gan Assurances Vie, le complément, soit 22,5%, étant détenu par Gan Assurance IARD,
- 86,1% des titres de Gan Eurocourtage Vie, le complément, soit 13,9%, étant détenu par Gan Eurocourtage IARD.

Il convient de rappeler que les plus values de cessions relatives à ces opérations sont neutralisées en consolidation. Leur impact est donc nul dans les comptes consolidés.

Cession des titres Groupama Immobilier : Groupama SA a cédé début septembre 2004 l'intégralité de sa participation dans Groupama Immobilier à la Banque Finama.

DOM-TOM : les succursales de Gan Assurances IARD à la Guadeloupe et en Martinique ont été absorbées par Gan Pacifique IARD qui, après cet apport et intégration des caisses locales Nouvelle Calédonie, Polynésie Française et Wallis et Futuna, est devenu Gan Outre-mer. Cette opération a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2004.

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Mise en place d'une facilité de crédit

Groupama a signé le 15 novembre 2004 avec les banques Société Générale et Dresdner Kleinwort Wasserstein la mise en place d'une facilité de crédit de 750 millions d'euros.

L'opération ayant suscité un fort attrait du marché et compte tenu des conditions favorables obtenues, il a été décidé début décembre de porter la capacité de tirage de la ligne de crédit de 750 millions à 1 milliard d'euros maximum.

Cette opération a pour but de permettre au groupe de lui donner les moyens de financer une éventuelle opération de croissance externe.

Obtention d'un agrément et inauguration de la succursale en Chine

Groupama a obtenu début septembre 2004 un agrément pour commercialiser ses contrats d'assurances dommages dans la province du Sichuan, 3ème province de Chine par sa population (85 millions d'habitants). Cet agrément fait suite à l'obtention de la licence attribuée par la CIRC - China Insurance Regulatory Commission - en juin 2003.

L'inauguration de la succursale a eu lieu le 26 octobre 2004.

Groupama commercialise une offre d'assurances adaptée aux populations rurales en proposant notamment aux agriculteurs du Sichuan une assurance multirisque. Dans le même temps, Groupama propose des contrats habitations aux particuliers et des contrats spécifiques pour les artisans, commerçants et PME à Chengdu, capitale du Sichuan qui compte plus de 10 millions d'habitants.

La prochaine étape du développement de Groupama en Chine consistera à déposer une demande de licence en assurance Vie.

Assurance climatique

Depuis la fin de l'année 2004, Groupama est en mesure de commercialiser une assurance des risques climatiques.

La gamme « climats » s'adresse à tous les exploitants, quelles que soient leur taille et leur orientation économique. Elle s'inscrit dans le système à trois niveaux envisagé par les pouvoirs publics :

- pour les aléas de faible ampleur, une incitation à l'épargne dans le cadre défiscalisé de la « déduction pour aléas » ;

- pour les aléas plus importants, une assurance privée. La garantie couvre l'équivalent des charges incompressibles de production estimées à 65 % du chiffre d'affaires de l'exploitation ;

- pour les sinistres exceptionnels, une aide publique est maintenue.

- L'offre Groupama permet d'enrichir les préconisations du Rapport Ménard, puisqu'elle peut aller, au choix de l'exploitant, de la simple protection du « coup dur » à une gestion d'ensemble du risque climatique. L'exploitant a le choix entre deux approches :

- « à l'espèce », chaque production étant assurée séparément ;

- « à l'exploitation », l'assurance tenant compte de la compensation entre productions.

AUTRES ÉLÉMENTS

Notations Standard & Poor's et AM Best

Standard & Poor's a confirmé, le 30 septembre 2004, les notes « A » de contrepartie et de solidité financière de Groupama SA, associées à une perspective stable.

Selon Standard & Poor's, la notation du Groupe reflète sa forte solvabilité ainsi que sa solide position concurrentielle.

L'agence de notation AM Best a, quant à elle, également attribué fin décembre 2004 à Groupama SA la note « A ». Dans un contexte de sévérité croissante des agences de notation, cette note confirme la très bonne solvabilité financière du Groupe.

Activités non poursuivies au Luxembourg

Le 15 mars 2004, le conseil d'administration de la filiale luxembourgeoise Luxlife a décidé de mettre un terme à la souscription de contrats. Le portefeuille existant a été mis en run-off.

Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent

Groupama a obtenu fin septembre 2004 une double récompense aux « Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent » :

- la Corbeille Long Terme, qui récompense le meilleur établissement toutes catégories confondues sur 5 ans,

- la Corbeille Assurances, qui récompense la meilleure société d'assurance sur 1 an.

Cette performance est remarquable dans la mesure où il n'y a que cinq corbeilles décernées au total.

Grands prix de la gestion d'actifs

Groupama Asset Management a obtenu le 26 octobre 2004 la première place, dans la catégorie « obligations euro » pour son produit Groupama Oblig euro crédit LT, aux grands prix de la gestion d'actifs organisé par l'Agefi.

Outre Groupama Asset Management, Groupama Banque et Groupama Vie profitent de cette récompense puisque Groupama Oblig Euro Crédit LT est distribué aux particuliers au travers de Groupama Oblig LT.

Groupama Oblig Euro Crédit LT est destiné aux investisseurs recherchant une gestion active d'un portefeuille obligataire long terme investi sur des émetteurs privés de la zone euro et qui peuvent accepter un risque en capital.

1.2 Changement de méthode comptable

Dans la perspective de donner une meilleure information financière, le Groupe a procédé à un changement de méthode en matière de comptabilisation des frais d'acquisition reportés en assurance vie.

En l'absence de définition précise du règlement CRC 2000-05 quant aux frais reportables, le Groupe avait conventionnellement retenu une notion de coûts intégrant les frais fixes et variables directement affectables à la production de nouveaux contrats et prenait en compte, dans les marges retenues pour l'amortissement celles relatives aux garanties accessoires reconductibles. Dans le cadre des normes IFRS que Groupama envisage d'appliquer en 2005, le Groupe a décidé de généraliser à l'ensemble des contrats les règles de détermination prévues par la norme IAS 18 des frais reportables afin de limiter les divergences de traitement qui pourraient exister en normes IFRS pour les contrats de nature proche. Le Groupe s'est donc inspiré de ces normes pour modifier dès 2004 les principes retenus en normes françaises qui resteront, conformément à l'IFRS 4, la règle applicable pour une partie importante des contrats en portefeuille. Désormais, l'assiette des frais reportables est composée des coûts variables directement affectables à la production d'un contrat. En outre, les marges futures prise en compte pour reporter les frais d'acquisition ou déterminer le plan d'amortisssement sont désormais limitées aux marges résultant des engagements contractuels.

L'application de cette nouvelle convention s'inscrit dans la transition vers les normes IFRS. A ce titre, elle est considérée comme consécutive à un changement exceptionnel dans la situation du Groupe de nature à justifier un changement de méthode comptable visant à la recherche d'une meilleure information financière, conformément à l'avis CNC 97-06.

L'incidence de ce changement de méthode a été appliquée de manière rétrospective sur les capitaux propres d'ouverture et s'établit, nette d'effet d'impôt de 5 millions d'euros, à 374 millions d'euros.

1.3.ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ORGANISATION

Nomination d'administrateurs extérieurs

L'assemblée générale de Groupama SA du 24 février 2005 a approuvé la nomination de trois administrateurs extérieurs au sein du conseil d'administration de Groupama SA pour une durée de 6 ans. Ces nominations portent le nombre d'administrateurs de 13 à 16, soit 11 représentants des caisses régionales actionnaires de Groupama SA, 2 administrateurs élus par les salariés de Groupama SA et 3 administrateurs extérieurs.

INTERNATIONAL

Extension des activités au Vietnam

Le gouvernement vietnamien a autorisé au mois de janvier 2005 Groupama à étendre ses activités à tous les secteurs de l'assurance dommages au Vietnam et ce sur l'ensemble du territoire. À la demande du Groupe, les autorités gouvernementales ont ainsi accordé une extension de la licence qui avait été délivrée en 2001 et qui concernait uniquement l'assurance agricole dans le sud du Vietnam.

Activités non poursuivies en Suisse

Pour la filiale suisse Zénith Vie, le portefeuille existant a été mis en run-off à effet du 1er janvier 2005.

2. PRINCIPES, METHODES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION (COMBINAISON)

2.1 Présentation générale des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions :

Du Règlement N° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales,

Du Règlement N° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,

Du Règlement N° 00-05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la Sécurité Sociale ou le Code Rural.

2.2 Périmètre et méthodes de Consolidation

2.2.1 Périmètre de consolidation

Toutes les entreprises contrôlées par GROUPAMA SA (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable de GROUPAMA SA sont consolidées.

Les entreprises à retenir en vue de l'établissement de comptes consolidés sont l'entreprise consolidante et :

- les entreprises contrôlées de manière exclusive
- les entreprises contrôlées conjointement
- les entreprises sur lesquelles est exercée une influence notable.

Une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

L'annexe indique les critères retenus par le Groupe pour définir son périmètre de consolidation.

Entreprise consolidante

L'entreprise consolidante est celle qui contrôle exclusivement ou conjointement d'autres entreprises quelle que soit leur forme ou qui exerce sur elles une influence notable.

Entreprises sous contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise;

- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ; l'entreprise consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entreprise consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs de la même façon qu'elle contrôle ses propres actifs.

Entreprises sous contrôle conjoint

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Deux éléments sont essentiels à l'existence d'un contrôle conjoint :

- un nombre limité d'associés ou d'actionnaires partageant le contrôle ; le partage du contrôle suppose qu'aucun associé ou actionnaire n'est susceptible à lui seul de pouvoir exercer un contrôle exclusif en imposant ses décisions aux autres ; l'existence d'un contrôle conjoint n'exclut pas la présence d'associés ou d'actionnaires minoritaires ne participant pas au contrôle conjoint ;

- un accord contractuel qui :

  - prévoit l'exercice du contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entreprise exploitée en commun ;

  - établit les décisions qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'entreprise exploitée en commun et qui nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Entreprises sous influence notable

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Détermination du contrôle et de l'influence notable

Les contrôles exclusif et conjoint et l'influence notable s'entendent, dans tous les cas, directement ou indirectement. Ainsi pour l'appréciation des droits de vote dont dispose une entreprise dans les assemblées d'une autre entreprise, il doit être fait masse de l'ensemble des droits de vote attachés aux actions détenues par l'entreprise consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive, y compris les droits de vote attachés aux placements représentatifs des contrats en unités de compte.

Calcul de la fraction des droits de vote détenus

Pour le calcul de la fraction des droits de vote détenus, il convient de tenir compte des actions à droit de vote double, des certificats de droit de vote créés lors de l'émission de certificats d'investissement et, s'il y a lieu, des titres faisant l'objet d'engagements ou de portage fermes détenus pour le compte de l'entreprise consolidante.

Cas particulier des entités ad hoc

Une entité *ad hoc* est une structure juridique distincte, créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. L'entité *ad hoc* est structurée ou organisée de manière telle que son activité n'est en fait exercée que pour le compte de cette entreprise, par mise à disposition d'actifs ou fourniture de biens, de services ou de capitaux.

Une entité *ad hoc* est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors qu'une ou plusieurs entreprises contrôlées ont en substance en vertu de contrats, d'accords, de clauses statutaires, le contrôle de l'entité, à l'exclusion des entités visées au paragraphe 1011 du règlement 2000-05.

Afin de déterminer l'existence d'un tel contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Dans cette optique, les critères suivants sont pris en considération :

- l'entreprise dispose en réalité des pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur l'entité *ad hoc* ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés. Elle a par exemple la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou au contraire de s'opposer formellement à leur modification;

- l'entreprise a, de fait, la capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

- l'entreprise supporte la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie, de la part de l'entité ou de l'entreprise, leur permettant de limiter de façon importante leur prise de risques.

L’existence d’un mécanisme d’autopilotage (prédétermination des activités d’une entité ad hoc) ne préjuge pas du contrôle effectif de cette entité par une contrepartie donnée. Les limites imposées aux activités de l’entité ad hoc sont conçues de manière à servir et protéger les intérêts des parties prenantes sans qu’aucune d’entre elles ne puissent prendre seule le contrôle de l’entité. L’analyse des critères définis précédemment est dès lors nécessaire pour caractériser l’existence d’un contrôle entraînant la consolidation. En particulier, lorsqu’un tel mécanisme oriente les décisions dans l’intérêt d’une des parties, cette dernière est considérée comme exerçant un contrôle de fait.
Le premier critère relatif aux pouvoirs de décision est prédominant. Le deuxième ou le troisième critère sont également pris en considération. En conséquence, une entité ad hoc est consolidée si les conditions du premier et du deuxième critères, ou du premier et du troisième critères, sont remplies.
En outre, dès lors que le deuxième et le troisième critères se trouvent réunis, l’entité ad hoc est également consolidée, car considérée comme contrôlée.
La détermination du contrôle par l’analyse des critères exposés ci-dessus s’applique par exemple aux entités créées dans le cadre de régimes d’avantages postérieurs à l’emploi ou de régimes d’avantages payés en instruments de capitaux propres.
En ce qui concerne les entités ad hoc issues d’opérations de cession de créances, compte tenu de leur nature, de leur objet (acquisition d’un portefeuille de créances) et de leur cadre juridique et réglementaire, la perte du pouvoir de décision est déterminante pour décider de l’exclusion de ces entités du périmètre de consolidation ou de leur inclusion ; ce critère est mis en œuvre et apprécié en substance, étant notamment précisé que la conservation de la majorité des risques et des avantages économiques afférents aux créances cédées constitue une présomption de conservation d’une partie significative du pouvoir effectif de décision.
Ces dispositions concernent :
les fonds communs de créances se conformant aux dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier ;
les organismes étrangers ayant pour objet unique d’émettre, en vue de l’achat de créances dans le cadre de lois ou règlements locaux spécifiques qui présentent des garanties équivalentes à celles existant en France, des titres dont le remboursement est assuré par celui des créances acquises.
Quelle que soit leur nature, les garanties données directement ou indirectement par le cédant au bénéfice des porteurs de parts ou des détenteurs de titres émis par le fonds commun de créances ou l’organisme étranger visés ci-dessus sont évaluées dès la cession et à chaque date d’arrêté, et provisionnées en tant que de besoin lorsqu’elles présentent un risque avéré.

2.2.2 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues pour l’établissement des comptes consolidés de GROUPAMA SA sont les suivantes :

- pour les entreprises sous contrôle exclusif, l'intégration globale ;
- pour les entreprises sous contrôle conjoint, l'intégration proportionnelle ;
- pour les entreprises sous influence notable, la mise en équivalence.

Intégration globale

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits " intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations et comptes entre l’entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Intégration proportionnelle

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;

- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées.

Mise en équivalence

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

Consolidation directe

La consolidation de GROUPAMA SA est effectuée à partir des comptes individuels des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, après avoir effectué les retraitements et éliminations préalables. Elle est réalisée directement par GROUPAMA SA.

Titres représentatifs des engagements en unités de compte

Bien qu'il soit tenu compte de ces titres dans la détermination du pourcentage de contrôle, ces titres ne sont pas éliminés et ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt du groupe. Un traitement spécifique des intérêts correspondants est effectué.

2.2.3 Evolution du périmètre de Consolidation - Changements de dénomination sociale

Les principales évolutions du périmètre de consolidation de Groupama SA sont les suivantes :

- Il n'y a pas de modification de périmètre en 2004.

<u>Changement de dénomination</u>

- Gan Europa Biztosito est renommée Groupama Biztosito

- Gan Pacifique IARD est renommée Gan Outre-mer IARD

- Société Française de Protection Juridique est renommée Groupama Protection Juridique

2.2.4 Dates de clôture

Les comptes sociaux des sociétés entrant dans le périmètre de Groupama sont arrêtés au 31 décembre. Les sociétés qui arrêtent leurs comptes à une date différente, établissent un arrêté intermédiaire au 31 décembre.

2.2.5 Conversion des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros aux cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques.

L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.2.6 Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition positifs

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et amortis sur une durée qui reflète, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de leur acquisition.

Des changements significatifs défavorables intervenus dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement conduisent à un amortissement exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement, toute provision pour dépréciation étant exclue. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d’amortissement futur à l’exclusion de toute reprise d’amortissement.

Ecarts d'acquisition négatifs

Les excédents négatifs éventuels sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de leur acquisition.

2.2.7 Opérations internes entre sociétés consolidées par GROUPAMA SA

2.2.7.1 Elimination des opérations entre entreprises consolidées par intégration globale

Opérations éliminées

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le Groupe s'assure que la valeur de l'élément d’actif cédé n’est pas modifiée de façon durable au sens des principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d’assurance. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

L'impôt sur les bénéfices ainsi que les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats sont corrigés de l'incidence de l'élimination des résultats internes.

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant le tableau des engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme sont également éliminées.

Cas particuliers

Plus ou moins values sur opérations internes sur placements d'assurance

En application du principe défini précédemment, les plus ou moins values sur opérations internes sur placements d'assurance sont éliminées en totalité. Lorsque de telles opérations ont créé des droits exigibles en faveur des bénéficiaires de contrats, ces droits sont neutralisés dans le compte de résultat et au bilan consolidés par la constatation de « Participations différées des bénéficiaires de contrats aux résultats ».
Lorsque les droits créés ne peuvent être identifiés de façon fiable, ils ne sont pas neutralisés.
Les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation à caractère durable.

Dividendes intra-groupes

Les dividendes intra-groupes, sont également éliminés, y compris les dividendes qui portent sur des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice.

2.2.7.2 Elimination des opérations entre une entreprise intégrée proportionnellement et une entreprise intégrée globalement.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. La différence entre le montant ainsi éliminé et le montant de ces dettes et de ces créances est assimilée à une dette ou à une créance envers les entreprises extérieures au groupe.

En cas de cession par une entreprise intégrée globalement à une entreprise intégrée proportionnellement, l'élimination est limitée au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Il en est de même en cas de cession par une entreprise intégrée proportionnellement à une entreprise intégrée globalement.

Les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres, en raison des pertes subies par les entreprises intégrées proportionnellement, sont éliminées en totalité.

2.2.7.3 Elimination des opérations entre deux entreprises intégrées proportionnellement

En cas de transaction effectuée entre deux entreprises intégrées proportionnellement, l'élimination est limitée au pourcentage le plus faible des deux participations.

2.2.8 Homogénéisation des comptes

Principes généraux

Les comptes consolidés de GROUPAMA SA visent à donner une représentation homogène de l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière propres aux comptes consolidés (prédominance de la substance sur l'apparence, rattachement des charges aux produits, élimination de l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales).

Les comptes consolidés sont établis suivant des méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformes :

- aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance ;

- et aux méthodes d'évaluation mentionnées dans cette section.

Les retraitements qui ont été opérés dans le but d'homogénéité n'ont été effectués que dans la mesure où ils ont un caractère significatif.

Les opérations de chaque entité juridique ont été appréhendées comme indépendantes, sauf cas exceptionnels dûment justifiés dans l'annexe.

Méthodes préférentielles

Le Groupe applique certaines méthodes considérées comme préférentielles dans les comptes consolidés ; ainsi :

- les coûts des prestations de retraite et des prestations assimilées (indemnités de départ, retraites, compléments de retraites, couverture médicale, prestations de maladie et de prévoyance…) versés à la date du départ à la retraite ou ultérieurement, au bénéfice du personnel mis à la charge de l'entreprise, sont provisionnés et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés ;

- les contrats de location financement sont comptabilisés :

  - chez le preneur : au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière ; en outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cession-bail devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris à bail, directement ou par personne interposée, dans le cadre d'une opération de location financement ;

- chez le bailleur : sous forme de prêts, de façon symétrique à l'enregistrement chez le preneur.

– les frais d'émission et les primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires devraient être systématiquement étalés sur la durée de vie de l'emprunt ;
–
– les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle consistant à calculer les provisions mathématiques d'assurance vie sur la base de taux d'actualisation au plus égaux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. La non application de cette méthode ne nuit cependant pas à l'image fidèle des comptes consolidés dans la mesure où son application conduirait à la comptabilisation de provisions mathématiques proches de celles enregistrées dans les états financiers.

Secteurs d'activités – secteurs géographiques

Dès lors qu'une situation se présente de façon similaire dans plusieurs entreprises consolidées quels que soient les pays concernés, l'application de règles de comptabilisation et d'évaluation homogènes dans les comptes consolidés est effectuée.

Lorsqu'une entreprise appartenant à un secteur différent du secteur d'activité principal du Groupe applique des règles comptables qui sont particulières à ce secteur, parce que prenant en considération des règles juridiques ou des natures de droits générés par les contrats propres à cette activité, ces règles comptables sont maintenues dans les comptes consolidés, dans la mesure où elles sont conformes aux principes généraux.

Incidence des réévaluations pratiquées dans les comptes individuels

Lorsqu'une entreprise consolidée est conduite à pratiquer, dans ses comptes individuels, une réévaluation de droit commun (par exemple conformément à l'article 12 du Code de commerce pour les entreprises françaises) ou une réévaluation libre (totale ou partielle) si la législation nationale du pays où est située l'entreprise le permet. Cette réévaluation est éliminée dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de réévaluation de l'ensemble des entreprises consolidées.

Les autres réévaluations inscrites au compte de résultat des entreprises d'assurance comprises dans le périmètre de consolidation ont été éliminées.

Incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application des législations fiscales

Afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, il a été procédé à l'élimination de l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales des pays où se situent les entreprises consolidées et notamment :

– la constatation ou la reprise d'amortissements dérogatoires lorsqu'une entreprise applique un système d'amortissement dégressif prévu par la législation fiscale, tout en estimant nécessaire de conserver comptablement un mode d'amortissement linéaire ;

– la constitution ou la reprise de provisions réglementées ;

– la reprise de subventions d'investissements en résultats ;

– l'inscription en charges de certains frais accessoires engendrés par l'acquisition d'immobilisations ;

- la comptabilisation en résultat de l'impact des changements de méthodes.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION RETENUS

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis et créés, les frais d'acquisition des immobilisations et les fonds de commerce. Elles sont amorties linéairement sur une durée variant entre 1 et 5 ans, à l'exception des fonds de commerce qui sont amortis sur une durée maximale de 20 ans et qui par ailleurs peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.2 Placements

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément au Code des Assurances. En ce qui concerne les sociétés étrangères, les divergences significatives éventuelles de valorisation existant par rapport aux principes comptables locaux en vigueur sont retraitées en vue d'homogénéiser les données de ces sociétés avec celles du Groupe.

3.2.1 Evaluation

Terrains et constructions, parts des sociétés civiles immobilières

Les terrains et immeubles figurent pour leur coût d'acquisition.

Les immeubles sont amortis sur une durée allant de 33 ans à 100 ans, selon leur durée d'utilisation économique.

Par ailleurs, les immobilisations détenues par l'intermédiaire de sociétés ayant pour vocation principale la constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier, sont amorties selon le même principe.

Les parts et actions de sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions, des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances en France. Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les titres relevant de l'article R 332-19 sont inscrits à leur prix d'acquisition hors coupons courus. Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Pour le calcul de la différence à amortir entre le prix d'achat d'une obligation indexée sur le niveau général des prix et son prix de remboursement, celui-ci est le prix de remboursement initial du titre multiplié par le rapport entre l'indice des prix de référence à la date d'acquisition et ce même indice à la date d'émission.

A chaque arrêté comptable, le gain ou la perte lié à l'indexation depuis le dernier arrêté comptable ou, si elle est plus récente, depuis l'achat, est enregistré en produits et charges.

La valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

Les moins values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où le débiteur ne pourrait plus faire face à ses engagements.

Valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et parts de sociétés, relevant de l'article R 332-20, sont inscrits à leur prix d'achat ou à leur prix de revient.

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de comptes (parts de SICAV,...) font l'objet d'une réévaluation destinée à compenser l'évolution corrélative des engagements techniques. Les données relatives à ces contrats sont présentées sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Immobilisations d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation figurent pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Titres en pensions

Conformément à la réglementation, les opérations en pension, à l'exception de mises en pension avec appel de marge, ne sont pas comptabilisées en engagement hors-bilan, donné ou reçu. Ils sont maintenus à l'actif du bilan.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme utilisés sont conformes au Décret n° 2002-970 du 4 juillet 2002.

Les dispositions du Règlement N° 2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à leur comptabilisation sont appliquées à compter du 1er janvier 2003.

Groupama a mis en place des couvertures de change sur des actifs en devises. Ces stratégies visent à couvrir des OPCVM côtés en euros, détenteurs d'actifs en yen et en dollar. Sur la base de l'interprétation des critères retenus par ce règlement, ces couvertures de change sont qualifiées de couverture de désinvestissement. En conséquence, les gains et les pertes de change sur le réajustement de couverture sont comptabilisés au compte de résultat. Les gains et les pertes de change sur le renouvellement sont comptabilisés dans un compte d'attente au bilan jusqu'au terme de la stratégie.

3.2.2 Provisions

Provisions à caractère durable

Pour les placements relevant de l'article R 332-20, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi, en application de l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, le caractère durable peut être présumé notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- pour un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable

La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Provisions pour risque d'exigibilité

Conformément au règlement 2004-10 du 23 novembre 2004, la provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés. Ce retraitement s'accompagne des ajustements corrélatifs en terme d'impôts différés, et éventuellement, de participation aux bénéfices différée dès lors que les variations de la provision pour risque d'exigibilité dans les comptes sociaux sont prises en compte pour la détermination d'une telle participation.

3.2.3 Cession

Les plus ou moins values de cession des placements sont déterminées suivant la méthode FIFO. Elles sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

3.3 Opérations techniques d'assurance

3.3.1 Assurance non-vie

Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

Frais d'acquisition reportés

En assurance non-vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisitions reportés.

Prestations et frais payés

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Certaines provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques.

Autres provisions techniques

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation a pour objet de faire face aux risques et évènements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macro-économiques, naturels, de pollution, …).

Provisions mathématiques des rentes IA et Provisions techniques en assurance collective

En assurance collective, le provisionnement des rentes d'invalidité et d'incapacité est calculé suivant des règles fixées par les arrêtés des 28 mars et 20 décembre 1996 (articles A 331-10 et A 331-22 du Code des Assurances).

Le provisionnement des rentes d'invalidité et d'incapacité en assurances dommages est calculé suivant une approche, assise sur la table TPRV, plus prudente que celle définie par la Réglementation des Assurances en France.

Provision pour risques croissants

Afin de faire face aux charges prévisibles lorsque les risques augmentent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes, une provision pour risques croissants est dotée.

3.3.2 Assurance vie

Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxe brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance-vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'apparition des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures résultant des dispositions contractuelles sont déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non-zillmérisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute, avant effet de zillmérisation.

Pour les contrats individuels et collectifs de rentes viagères en France, les provisions sont déterminées par application de « tables de génération » (TPRV ou TPG).

Concernant les contrats relevant de l'article L 441-1 du Code des Assurances, ces derniers donnent lieu à constitution d'une provision technique spéciale dans les conditions prévues à l'article R 441-7 du Code. Il est rappelé que cette provision doit couvrir de manière intégrale la provision mathématique théorique des rentes concernées, calculée sur la base des tables et des taux d'actualisation réglementaires qui comportent un passage aux tables TV88-90 puis TPG, et le plafonnement à terme du taux d'actualisation à 60% du TME avec un maximum de 3,5%.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

La rubrique «provisions techniques des contrats en unités de compte» comporte l'ensemble des provisions relatives aux contrats en unités de compte y compris les provisions pour participations aux bénéfices libellées en U.C ainsi que des provisions supplémentaires pour couvrir les engagements en euros au terme.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Provision pour participations aux bénéfices

La provision pour participations aux bénéfices se compose d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différées.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est enregistrée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge de participation des bénéficiaires de contrats et les produits nets des placements annuels.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation.

Autres provisions techniques

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est annulée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

3.3.3. Assurance collective

En assurance de Groupe ou "assurance collective", le résultat technique est arrêté sur la base d'éléments réels, complétés en fonction des prévisions annuelles en intégrant cependant des événements significatifs qui sont propres à la période intermédiaire.

3.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations complémentaires sont effectuées.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.5 Frais par destination

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.

3.6 Provisions pour risques et charges

Outre les dispositions habituelles en ce domaine, sont constituées des provisions pour risques généraux liés à l'activité du Groupe.

Engagements en matière de retraite

Les engagements de retraite sont inclus dans le poste «provisions pour risques et charges».

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle.

3.7 Impôt différé

3.7.1 Les bases

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le Groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur

fiscale ou la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

3.7.2 Reconnaissance au bilan des actifs et des passifs

Tous les passifs d'impôt différé compris dans les sources définies au paragraphe 3-7-1 doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ; il est possible dans ce cas de tenir compte d'options fiscales destinées à allonger le délai séparant la date à laquelle un actif d'impôt devient récupérable de celle à laquelle il se prescrit,

- ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période ; il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas lorsque l'entreprise a supporté des pertes récentes au cours des deux derniers exercices sauf à apporter des preuves contraires convaincantes, par exemple si ces pertes résultent de circonstances exceptionnelles qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir prévisible ou si des bénéfices exceptionnels sont attendus.

4. COMMENTAIRES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT
(Données chiffrées exprimées en millions d'Euros)

NOTE 1 - ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Valeurs nettes à l'ouverture	1 565	1 655
Variation de périmètre et affectations d'écarts d'acquisition négatifs	7	18
Groupama Asset Management	2	
Cie Foncière Parisienne	1	2
Gan Eurocourtage IARD (CGU)		18
SILIC	4	
Europa Biztosito		2
Groupama Plus Ultra		(4)
Sortie de périmètre		
Amortissements	(107)	(108)
VALEURS NETTES A LA CLOTURE	1 465	1 565

DETAIL PAR SOCIETES DES ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Ecart brut	Amort cumulés	Ecart net	Ecart net
Groupama SA	6	4	2	4
Gan	1 673	557	1 116	1 199
Groupama Transport	23	6	17	18
Gan Eurocourtage IARD	143	21	122	129
Groupama Plus Ultra	229	26	203	215
Europa Biztosito	2	2		
Groupama Asset Management	2	2		
Autres	23	18	5	
TOTAL	2 101	636	1 465	1 565

NOTE 2 - ACTIFS INCORPORELS

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Amort.	Net	Net
Frais d'établissement et de développement	2		2	2
Fonds de commerce	51	(50)	1	0
Autres	430	(282)	148	164
TOTAL	483	(332)	151	166

Les fonds de commerce sont amortis sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les autres actifs incorporels comprennent essentiellement des dépenses relatives à des projets informatiques en cours au sein des diverses sociétés d'assurance du Groupe.

NOTE 3 – PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements immobiliers	3 641	5 999	2 358	3 806	5 933	2 127
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 454	3 795	341	4 244	4 441	197
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	2 543	2 690	147	2 708	2 823	115
Parts d'autres OPCVM	5 933	5 968	35	3 750	3 614	(136)
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 305	36 036	2 731	31 764	33 434	1 670
Prêts	261	261		290	290	
Dépôts	745	745		679	679	
TOTAL	49 882	55 494	5 612	47 241	51 214	3 973

L'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable a été effectuée en conformité avec le principe décrit au paragraphe 3-2-2. Sur cette base, la reprise nette de l'exercice 2004 s'élève à 38 millions d'Euros. Le solde de la provision au 31 décembre 2004 ressort à 759 millions d'euros.

ESTIMATION DES PLACEMENTS COTES ET NON COTES

Placements cotés (En millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements immobiliers						
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 394	3 717	323	4 163	4 305	142
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	2 543	2 690	147	2 708	2 823	115
Parts d'autres OPCVM	5 933	5 968	35	3 750	3 614	(136)
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 192	35 923	2 731	31 464	33 131	1 667
Prêts						
Dépôts						
TOTAL	45 062	48 298	3 236	42 085	43 873	1 788

Placements non cotés (En millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements immobiliers	3 641	5 999	2 358	3 806	5 933	2 127
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	60	78	18	81	136	55
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	.					
Parts d'autres OPCVM						
Obligations et autres titres à revenu fixe	113	113		300	303	3
Prêts	261	261		290	290	
Dépôts	745	745		679	679	
TOTAL	4 820	7 196	2 376	5 156	7 341	2 185

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

ESTIMATION DES PLACEMENTS D'ASSURANCE PAR ACTIVITES ET ZONES GEOGRAPHIQUES

Activité Vie France (En millions d'euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements immobiliers	1 390	1 975	585	1 670	2 225	555
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 380	2 759	379	3 156	3 179	23
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	2 083	2 229	146	2 154	2 273	119
Parts d'autres OPCVM	4 209	4 252	43	2 510	2 462	(48)
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 117	26 380	2 263	22 768	24 108	1 340
Prêts	173	173		197	197	
Dépôts	185	185		179	179	
TOTAL	34 537	37 953	3 416	32 634	34 623	1 989

Activité Non-Vie France (En millions d'Euros)	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements immobiliers	2 118	3 783	1 665	2 001	3 481	1 480
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	856	799	(57)	907	1 085	178
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	460	461	1	554	550	(4)
Parts d'autres OPCVM	1 527	1 522	(5)	1 089	1 007	(82)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 159	5 489	330	5 064	5 319	255
Prêts	48	48		50	50	
Dépôts	207	207		190	190	
TOTAL	10 375	12 309	1 934	9 855	11 682	1 827

Pour les entités mixtes, les placements ont été réalloués entre l'activité vie et non vie au prorata des provisions techniques.

Activité Etranger Vie et Non-Vie (En millions d'Euro)	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements immobiliers	133	241	108	135	227	92
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	218	237	19	181	177	(4)
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes						
Parts d'autres OPCVM	197	194	(3)	151	145	(6)
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 029	4 167	138	3 932	4 007	75
Prêts	40	40		43	43	
Dépôts	353	353		310	310	
TOTAL	4 970	5 232	262	4 752	4 909	157

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

NOTE 4 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDEES

En millions d'Euros	31.12.2004				31.12.2003
	% d'intérêt	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette
Scor	18,79	335	214	(121)	200
Bolloré Investissement	4,62	59	63	4	55
Société Générale	2,90	762	960	198	760
Lagardère	1,73	92	129	37	91
Veolia Environnement	5,69	556	616	60	542
Sociétés Françaises		1 804	1 982	178	1 648
Mediobanca	4,93	471	461	(10)	471
Sociétés Etrangères		471	461	(10)	471
TOTAL		2 275	2 443	168	2 119

La valeur de réalisation correspond :

- Pour les titres des sociétés côtées, à leur cours de bourse au 31 décembre,
- Pour les titres des sociétés non côtées, à la valeur déterminée par l'application d'une méthode multicritères.

Aucune provision pour dépreciation durable n'a été constituée en 2004 afin de couvrir la moins value latente de 121 millions d'euros sur le titre Scor. Cette décision a été prise compte tenu des informations communiquées au marché financier par la société Scor sur les mesures de redressement entreprises et des intentions de détention durable confirmées par Groupama.

NOTE 5 – Placements Représentant les Engagements en UC

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Placements immobiliers	94	100
Titres à revenu variable et assimilés		
Obligations	762	905
Parts d'OPCVM d'actions	1 960	1 856
Parts d'OPCVM obligataires et autres	562	497
TOTAL	3 378	3 358

NOTE 6 – Placements des Entreprises du Secteur Bancaire

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes	Valeur comptable nette	Valeur réalisation	Plus values latentes
Placements dans les entreprises liées ou assimilées	1	1				
Effets publics et valeurs assimilées	40	42	2	9	12	3
Obligations et autres titres à revenu fixe	603	633	30	763	763	
Actions et autres titres à revenu variable	30	30		42	42	
TOTAL	674	706	32	814	817	3

Ventilation du Portefeuille de Titres

En millions d'Euros	Portefeuille de Transaction		Portefeuille de Placement		Portefeuille d'Investissement		Portefeuille d'activ. de portefeuille		TOTAL
	Titres Cotés	Titres Non cotés	Titres Cotés	Titres Non cotés	Titres Cotés	Titres Non cotés	Titres Cotés	Titres Non cotés	
Placements dans les entreprises liées ou assimilées			1						1
Effets publics et valeurs assimilées					40				40
Obligations et autres titres à revenu fixe			11		30	562			603
Actions et autres titres à revenu variable	2	1	20	7					30
TOTAL	2	1	32	7	70	562			674

Note 7 - Titres mis en équivalence

En millions d'Euros	31.12.2004		31.12.2003	
	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat
Günes Sigorta	11	1	9	2
Socomie	1	1	1	
TOTAL	12	2	10	2

Valeur des titres mis en équivalence : Variation au cours de l'exercice

En millions d'Euros	2004	2003
Solde à l'ouverture	10	13
Quote-part dans les résultats	2	2
Dividendes		(2)
Variation de l'écart de conversion		
Changement de méthode		
Augmentation de capital		
Variation de périmètre et changement de méthode de consolidation		(3)
SOLDE A LA CLOTURE	12	10

Données significatives au 31 décembre

En millions d'Euros	31.12.2004			
	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total actif	Capitaux propres
Günes Sigorta	211	4	153	49
Socomie	12	1	8	1

NOTE 8 - Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Provision	Net	Net
Primes acquises non émises	657		657	656
Coassureurs et autres tiers	906	(86)	820	1 116
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	715	(27)	688	278
Comptes courants cédants et rétrocédants	445	(2)	443	483
TOTAL	2 723	(115)	2 608	2 533

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	656	1		657
Coassureurs et autres tiers	763	57		820
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	683	5		688
Comptes courants cédants et rétrocédants	385	58		443
TOTAL 31.12.2004	2 487	121		2 608

TOTAL 31.12.2003	2 364	169	2 533

NOTE 9 - Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Provision	Net	Net
Créances commerciales				
Autres concours débiteurs	253	(21)	232	154
Comptes ordinaires débiteurs	96	(2)	94	158
TOTAL	349	(23)	326	312

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d' 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances commerciales				
Autres concours débiteurs	94	112	26	232
Comptes ordinaires débiteurs	94			94
TOTAL 31.12.2004	188	112	26	326
TOTAL 31.12.2003	207	83	22	312

NOTE 10 - Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Provision	Net	Net
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	301		301	281
Opérations interbancaires	613		613	555
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	430		430	514
TOTAL	1 344		1 344	1 350

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	301			301
Opérations interbancaires	613			613
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	429	1		430
TOTAL 31.12.2004	1 343	1		1 344
TOTAL 31.12.2003	1 343	7		1 350

NOTE 11 - Autres créances

En millions d'Euros	31.12.2004					31.12.2003
	Brut	Provision	Net	Dont secteur d'assurance	Dont secteur bancaire	Net
Personnel	13		13	13		14
Organismes sociaux	2		2	2		2
Etat	137		137	136	1	126
Impôt différé actif (Note 25)	4		4	4		4
Débiteurs divers	605	(20)	585	550	35	559
TOTAL	761	(20)	741	705	36	705

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel	12	1		13
Organismes sociaux	2			2
Etat	134	1	2	137
Impôt différé actif		3	1	4
Débiteurs divers	580	1	4	585
TOTAL 31.12.2004	**728**	**6**	**7**	**741**
TOTAL 31.12.2003	**686**	**18**	**1**	**705**

NOTE 12 - Autres Actifs

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Prov.	Net	Net
Activité Non-Vie	114	(87)	27	43
Activité Vie	119	(96)	23	27
Activité Bancaire	17	(11)	6	9
TOTAL	250	(194)	56	79

Les autres actifs concernent principalement les actifs corporels d'exploitation

NOTE 13 - Comptes de régularisation Actif

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Entreprises d'Assurance	Entreprises Bancaires	Total	Total
Frais d'acquisition reportés vie	296		296	665
Frais d'acquisition reportés non-vie	208		208	242
Intérêts courus non échus	790		790	790
Autres comptes de régularisation actif	184	42	226	204
TOTAL	1 478	42	1 520	1 901

L'incidence du changement de méthode de détermination des frais d'acquisition reportés en assurance vie, réalisé au 1er janvier 2004, a eu pour effet de minorer le stock d'ouverture de 379 millions d'euros. L'argumentaire de ce changement de méthode est décrit au niveau des faits marquants, au paragraphe 1.2.

Conformément à la nouvelle méthode présentée dans le paragraphe 3.3.2., les frais d'acquisition reportés en assurance vie font l'objet d'une activation « économique » et ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation comme dans les comptes sociaux.

L'effet de cette activation représente un montant de 84 millions d'euros en sus de l'écart de zillmérisation. Au niveau du compte de résultat, l'application de ce traitement se traduit par un produit dans les comptes consolidés de 3 millions d'euros au titre de la période contre une perte 26 millions d'euros au 31 décembre 2003, selon l'ancienne méthode.

En application du règlement 2000-05, le change latent est comptabilisé dans le compte de résultat et les différences de remboursement des obligations sont intégrées directement dans les placements.

Note 14 - Analyse de la Variation des Capitaux Propres (Part du groupe)

En millions d'Euros	Capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 31.12.2002	1 240	1 862	(221)	(13)	2 868
Affectation du résultat 31.12.2002		(221)	221		
Ecart de conversion				(37)	(37)
Reprise provision à caractère durable		6			6
Changements de méthodes		(5)			(5)
Augmentation de capital	(53)	113			60
Variation de périmètre		(274)			(274)
Résultat de l'exercice			138		138
Total des mouvements de la période	(53)	(381)	359	(37)	(112)
Situation à la clôture 31.12.2003	1 187	1 481	138	(50)	2 756
Affectation du résultat 31.12.2003		138	(138)		
Dividende		(26)			(26)
Ecart de conversion				(3)	(3)
Reprise provision à caractère durable		4			4
Changements de méthodes		(374)			(374)
Variation de périmètre		(5)			(5)
Résultat de l'exercice			258		258
Total des mouvements de la période		(263)	120	(3)	(146)
Situation à la clôture 31.12.2004	1 187	1 218	258	(53)	2 610
Dont part de la réserve de capitalisation		838			

La variation de l'écart de conversion provient essentiellement des différences de changes constatées sur des prêts effectués à nos filiales. Ces prêts sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement. En effet en vertu de l'application des règles énoncées au paragraphe 322 du règlement 2000-05 « les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés… ».

Les mouvements classés sur la ligne « changements de méthodes » correspondent à l'application du nouveau principe de comptabilisation des frais d'acquisition reportés en assurance vie dont l'argumentaire est mentionné au paragraphe 1.2 de la note sur les faits marquants. L'incidence de ce changement de méthode sur les capitaux propres d'ouverture, net d'effet d'impôt de 5 millions d'euros, s'établit à 374 millions d'euros.

Note 15 - Analyse de la Variation des intérêts minoritaires

En millions d'Euros	Total des intérêts minoritaires
Situation à la clôture 31.12.2002	325
Dividendes	(24)
Ecart de conversion	
Reprise provision à caractère durable	
Variation de périmètre	1
Résultat de l'exercice	(34)
Total des mouvements de la période	(57)
Situation à la clôture 31.12.2003	268
Dividendes	(33)
Ecart de conversion	
Reprise provision à caractère durable	
Variation de capital	20
Variation de périmètre	(3)
Résultat de l'exercice	16
Total des mouvements de la période	
Situation à la clôture 31.12.2004	268

Note 16 - Passifs subordonnés

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs subordonnées des entreprises d'assur.			750	750
Passifs subordonnées des entreprises bancaires				
TOTAL 31.12.2004			750	750
TOTAL 31.12.2003			750	750

Le poste « Passifs subordonnés » correspond à un emprunt obligataire émis en juillet 1999 par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles et repris par Groupama SA lors des opérations d'apport réalisées au 1er janvier 2003, sous forme de titres subordonnés remboursables (TSR) d'une durée de trente ans, avec la possibilité d'un remboursement anticipé à partir de la dixième année.
Le montant total de cet emprunt est de 750 millions d'euros.

note 17 - Provisions techniques d'assurance

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003		
	France	Etranger	TOTAL	France	Etranger	TOTAL
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	32 234	2 205	34 439	30 369	2 022	32 391
Provisions pour sinistres à payer	570	31	601	611	27	638
Provisions participation aux bénéfices	1 415	29	1 444	1 402	30	1 432
Autres provisions techniques	75	4	79	21	1	22
Total Assurance vie	34 294	2 269	36 563	32 403	2 080	34 483
Provisions pour primes non acquises	620	621	1 241	613	788	1 401
Provisions pour sinistres à payer	7 221	2 355	9 576	7 198	2 423	9 621
Provisions pour égalisation	125	32	157	163	29	192
Autres provisions techniques	2 157	53	2 210	2 132	62	2 194
Total Assurance non-vie	10 123	3 061	13 184	10 106	3 302	13 408
Total Provisions techniques	44 417	5 330	49 747	42 509	5 382	47 891
Part des réassureurs dans les provisions techniques						
Provisions d'assurance vie	13	15	28	12	21	33
Provisions pour sinistres à payer	12	3	15	21	3	24
Provisions participation aux bénéfices	13	0	13	20		20
Autres provisions techniques	0	0	0			
Total Assurance vie	38	18	56	53	24	77
Provisions pour primes non acquises	51	19	70	65	22	87
Provisions pour sinistres à payer	1 129	510	1 639	1 195	603	1 798
Provisions pour égalisation	1	0	1	1		1
Autres provisions techniques	106	1	107	118	1	119
Total Assurance non-vie	1 287	530	1 817	1 379	626	2 005
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	1 325	548	1 873	1 432	650	2 082
TOTAL NET GENERAL	43 092	4 782	47 874	41 077	4 732	45 809

En application des dispositions du Règlement 00-05 du CRC, les provisions techniques relatives à des contrats de rentes viagères ou immédiates sont déterminées selon les dernières tables en vigueur qui reflètent le risque sur lequel le groupe est engagé vis-à-vis de ses assurés.

Il n'y a pas eu lieu, en application de la réglementation, de constituer une provision pour aléa financier dans les filiales d'assurance Vie.
Les acceptations ne sont plus ventilées par catégories en 2004. Un proforma a été effectué sur les données 2003 afin de les rendre comparables aux données 2004.

Ventilation par principales catégories

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003		
	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	TOTAL	Provisions d'assurance vie brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	TOTAL
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	1 513	56	1 569	1 621	57	1 678
Assurance individuelle	15 532	132	15 664	13 931	188	14 119
Contrats collectifs	172	9	181	190	15	205
Autres	1 561		1 561	1 481		1 481
Total des provisions des contrats à prime unique	18 778	197	18 975	17 223	260	17 483
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	626	6	632	610	5	615
Assurance individuelle	6 611	121	6 732	6 462	103	6 565
Contrats collectifs	6 388	184	6 572	6 086	212	6 298
Autres	708	49	757	769	23	792
Total des provisions des contrats à primes périodiques	14 333	360	14 693	13 927	343	14 270
Acceptations	1 328	44	1 372	1 241	35	1 276
TOTAL PROVISIONS VIE	34 439	601	35 040	32 391	638	33 029

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003		
	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	TOTAL	Provisions pour primes non acquises brutes	Provisions de sinistres à payer brutes	TOTAL
Activité non-vie						
Automobile	464	2 162	2 626	651	2 096	2 747
Dommages corporels	52	378	430	76	469	545
Dommages aux biens	397	1 080	1 477	360	1 053	1 413
Responsabilité civile générale	45	1 172	1 217	42	1 129	1 171
Marine, aviation, transports	35	696	731	24	691	715
Autres	104	1 121	1 225	87	1 184	1 271
Acceptations	144	2 967	3 111	161	2 999	3 160
TOTAL PROVISIONS NON-VIE	1 241	9 576	10 817	1 401	9 621	11 022

Les acceptations et ne sont plus ventilées par catégories en 2004. Un proforma a été effectué sur les données 2003 afin de les rendre conforme aux données 2004.

Note 18 - Provisions pour risques et charges

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Provision pour impôt différé passif	(5)	
Provision pour pensions et obligations similaires	169	166
Ecart d'acquisition négatif		
Autres risques et charges (1)	339	303
TOTAL	503	469

Le détail de ce poste n'est pas indiqué au motif que cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte tenu des litiges en cours.

Note 19 -Dettes nées des opération d'assurance ou de réassurance

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Assurés intermédiaires et autres tiers	469	618
Coassureurs	105	117
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	739	420
Comptes courants cédants et rétrocédants	84	98
Autres dettes / Opérations de réassurance	64	64
Dépôts reçus des réassureurs	92	93
TOTAL	1 553	1 410

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Assurés intermédiaires et autres tiers	469			469
Coassureurs	101	4		105
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	678	61		739
Comptes courants cédants et rétrocédants	82	2		84
Autres dettes / Opérations de réassurance	64			64
Dépôts reçus des réassureurs	92			92
TOTAL 31.12.2004	1 486	67		1 553
TOTAL 31.12.2003	1 310	100		1 410

Ventilation par devises et par taux

En millions d'Euros	Devises		Taux	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Taux Fixe	Taux Variable
Assurés intermédiaires et autres tiers	362	107	415	54
Coassureurs	105		105	
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	727	12	737	2
Comptes courants cédants et rétrocédants	77	7	84	
Autres dettes / Opérations de réassurance	53	11	55	9
Dépôts reçus des réassureurs	66	26	64	28
TOTAL 31.12.2004	1 390	163	1 460	93
TOTAL 31.12.2003	1 286	124	1 308	102

Note 20 – Dettes envers la clientele des entreprises du secteur bancaire

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	A vue	A terme	Total	Total
Comptes épargne à régime spécial	413	2	415	202
Comptes ordinaires créditeurs	301		301	234
Autres dettes commerciales	3	290	293	287
TOTAL	717	292	1 009	723

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	413	2		415
Comptes ordinaires créditeurs	301			301
Autres dettes commerciales	293			293
TOTAL 31.12.2004	1 007	2		1 009
TOTAL 31.12.2003	722		1	723

Note 21 – dettes représentées par des titres

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Bons de caisse Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables Emprunts obligataires Autres dettes représentées par des titres	613	879
TOTAL	**613**	**879**
Dont part du secteur Assurance		
Dont part du secteur Bancaire	**613**	**879**

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bons de caisse Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables Emprunts obligataires Autres dettes représentées par des titres	585	28		613
TOTAL 31.12.2004	585	28		613
TOTAL 31.12.2003	848	31		879

Ventilation par devises et par taux

En millions d'Euros	Devises		Taux	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Taux Fixe	Taux Variable
Bons de caisse Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables Emprunts obligataires Autres dettes représentées par des titres	613		80	533
TOTAL 31.12.2004	613		80	533
TOTAL 31.12.2003	879		212	667

Note 22 – Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Dettes de financement	535	382
Concours bancaires courants	249	290
Entreprise du secteur Assurance	784	672
Dettes envers les établissements de crédit	72	49
Entreprise du secteur Bancaire	72	49
TOTAL	856	721

En 2004, les dettes de financement correspondent à l'endettement long terme de la société SILIC à hauteur de 403 millions d'euros et de 132 millions d'euros au titre des compagnies d'assurance et autres entités du groupe.

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes de financement	2	111	422	535
Concours bancaires courants	218	31		249
Entreprise du secteur Assurance	**220**	**142**	**422**	**784**
Dettes envers les établissements de crédit	72			72
Entreprise du secteur Bancaire	**72**			**72**
TOTAL 31.12.2004	**292**	**142**	**422**	**856**
TOTAL 31.12.2003	**332**	**123**	**266**	**721**

Ventilation par devises et par taux

En millions d'Euros	Devises		Taux	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Taux Fixe	Taux Variable
Dettes de financement	535		355	180
Concours bancaires courants	249		241	8
Dettes des entreprises du secteur bancaire envers les établissements de crédit	33	39	28	44
TOTAL 31.12.2004	817	39	624	232
TOTAL 31.12.2003	693	28	462	259

Note 23 – autres dettes

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Secteur d'assurance	Secteur bancaire	Total	Total
Personnel créditeur	118	7	125	110
Organismes sociaux	84	5	89	75
Etat	161	8	169	167
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 141		1 141	1 231
Créditeurs divers	928	50	978	1 108
TOTAL	2 432	70	2 502	2 691

Ventilation par échéances

En millions d'Euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel créditeur	119	6		125
Organismes sociaux	89			89
Etat	144	25		169
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 102	23	16	1 141
Créditeurs divers	866	104	8	978
TOTAL 31.12.2004	2 320	158	24	2 502
TOTAL 31.12.2003	2 458	187	46	2 691

Ventilation par devises et par taux

En millions d'Euros	Devises		Taux	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Taux Fixe	Taux Variable
Personnel créditeur	125		125	
Organismes sociaux	89		89	
Etat	167	2	169	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 141		615	526
Créditeurs divers	899	79	978	
TOTAL 31.12.2004	2 421	81	1 976	526
TOTAL 31.12.2003	2 626	65	2 038	653

NOTE 24 - Comptes de régularisation passif

En millions d'Euros	31.12.2004			31.12.2003
	Entreprises d'Assurance	Entreprises Bancaires	Total	Total
Frais d'acquisition reportés (Part des cess. et des rétrocess.)				
Evaluations techniques de réassurance				
Différence de change latente passive				
Autres comptes de régularisation passif	199	44	243	205
TOTAL	199	44	243	205

Note 25 - Impôts sur les sociétés

Ventilation de la charge d'impôts

En millions d'Euros	31.12.2004				31.12.2003
	Vie	Non-vie	Banque	Total	Total
Impôts courants	(17)	(7)		(24)	(126)
Impôts différés	5	(5)		0	39
TOTAL	(12)	(12)		(24)	(87)

Analyse des principales composantes de l'impôt différé

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Impôts différés issus des décalages temporaires :		
Frais d'acquisition reportés	(70)	(109)
Retraites	19	2
Plus-values en sursis d'imposition	(10)	
Ecart d'évaluation sur OPCVM	(33)	(33)
Différences fiscales sur provisions techniques	211	23
Retour au coût historique sur cessions internes	11	(20)
Autres différences	224	197
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	352	60
Imputations des déficits antérieurs		
Contributions sur impôt différé		6
Actifs d'impôts différés non comptabilisés sur différences temporaires	(343)	(62)
IMPOTS DIFFERES ENREGISTRES AU BILAN	9	4
Dont :		
Actif (autres créances) (note 11)	4	4
Passif (provisions pour risques et charges) (note 18)	(5)	

Les autres différences temporaires concernent notamment les décalages fiscalo-comptables relatifs aux provisions non déductibles.

Le Groupe dispose en outre d'actifs nets non constatés significatifs sur les filiales étrangères ainsi que sur le pôle d'intégration fiscale Groupama SA en France. Ils s'élèvent à 391 millions d'euros.

Bien qu'il soit probable que les actifs d'impôts non constatés puissent être récupérés grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus, le Groupe a adopté une attitude prudente au 31 décembre 2004 et n'a pas enregistré ces actifs d'impôts.

Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique calculée

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(99)	(64)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(58)	69
Impact des différences de taux d'imposition	15	(95)
Crédit d'impôts et diverses imputations	1	4
Contributions additionnelles	(4)	27
Imputations des déficits antérieurs	265	59
Déficits de l'exercice non activés	(139)	(34)
Désactivation déficits antérieurs	0	(19)
Impact d'impôts divers	123)	37
Impôt sur les entités mises en équivalence	0	1
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(15)	(46)
Autres différences	10)	11
CHARGE D'IMPOT EFFECTIVE	(24)	(87)

Note 26 - Compte de résultat technique par activites

Activité d'Assurance Vie

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE En millions d'Euros	2004			2003
	Brut	Cession	Net	Net
Primes	3 952	(38)	3 914	3 936
Part du compte technique dans les produits nets des placements	1 836		1 836	1 733
Ajustements ACAV (plus values)	347		347	425
Autres produits techniques	32		32	16
Prestations et frais payés	(3 138)	27	(3 111)	(2 986)
Charges des provisions de sinistres	(68)	(8)	(76)	(60)
Charges de sinistres	(3 206)	19	(3 187)	(3 046)
Provisions mathématiques	(776)		(776)	(700)
Provisions en UC	41		41	(249)
Autres provisions techniques				
Charges des autres provisions techniques	(735)		(735)	(949)
Participation aux résultats	(1 372)	3	(1 369)	(1 239)
Frais d'acquisition	(297)	1	(296)	(301)
Frais d'administration	(105)		(105)	(107)
Commissions reçues des réassureurs		5	5	3
Frais d'acquisition et d'administration	(402)	6	(396)	(405)
Ajustements ACAV (moins values)	(141)		(141)	(171)
Autres charges techniques	(90)		(90)	(98)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	221	(10)	211	202
Participation des salariés	(6)		(6)	
Produits nets des placements hors part du compte technique	42		42	51
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	257	(10)	247	253

Activité d'Assurance Non-Vie

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE En millions d'Euros	2004			2003
	Brut	Cession	Net	Net
Primes	6 033	(611)	5 422	5 623
Variations des primes non acquises	147	(14)	133	(26)
Primes acquises	6 180	(625)	5 555	5 597
Part du compte technique dans les produits nets des placements	434		434	459
Autres produits techniques	17		17	19
Prestations et frais payés	(4 330)	367	(3 963)	(4 166)
Charges des provisions de sinistres	(43)	(133)	(176)	(218)
Charges de sinistres et des autres provisions	(4 373)	234	(4 139)	(4 384)
Charges des autres provisions techniques	18	5	23	27
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition	(1 036)		(1 036)	(1 088)
Frais d'administration	(607)		(607)	(553)
Commissions reçues des réassureurs		47	47	56
Frais d'acquisition et d'administration	(1 643)	47	(1 596)	(1 585)
Autres charges techniques	(114)		(114)	(151)
Variation de la provision pour égalisation	12		12	30
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	531	(339)	192	12
Participation des salariés	(4)		(4)	(11)
Produits nets des placements hors part du compte technique	207		207	209
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	734	(339)	395	210

Activité Bancaire

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE BANCAIRE En millions d'Euros	2004	2003
Intérêts et produits assimilés	32	33
Intérêts et charges assimilés	(44)	(40)
Revenus des titres à revenu variables		
Commisions perçues	123	101
Commissions versées	(32)	(27)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2	2
Gains ou pertes sur opérations de placement	1	
Autres produits d'exploitation	1	2
Autres charges d'exploitation	26	18
Produit Net Bancaire	**109**	**89**
Charges générales d'exploitation	(121)	(113)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(7)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**(21)**	**(31)**
Coût du risque	(6)	5
Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées (y compris portefeuille TIAP)		
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	**(27)**	**(26)**

Note 27 - Analyse du chiffre d'affaires

Ventilation par zones géographiques

En millions d'Euros	2004				2003			
	Vie	Non-vie	Total	Part %	Vie	Non-vie	Total	Part %
France	3 521	4 550	8 071	79%	3 610	4 507	8 117	78 %
UE (hors France)	311	1 433	1 744	17%	273	1 793	2 066	20 %
Royaume-Uni	0	452	452	4%		827	827	8 %
Italie	179	346	525	5%	170	340	510	5 %
Espagne	54	622	676	7%	45	615	660	6 %
Portugal	77	13	90	1%	51	11	62	1 %
Luxembourg	1	0	1	0%	7		7	
Autres pays	120	50	170	2%	103	40	143	1 %
Sous-total Assurances	3 952	6 033	9 985	98%	3 986	6 340	10 326	99 %
Activités Financières	0	164	164	2%		138	138	1 %
TOTAL	3 952	6 197	10 149	100%	3 986	6 478	10 464	100 %

Ventilation par principales branches

En millions d'Euros	2004			2003		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Activité vie : contrats à prime unique						
Capitalisation	74	101	175	165	86	251
Assurance individuelle	1 908	60	1 968	1 892	48	1 940
Contrats collectifs	3	63	66	3	38	41
Contrats en unités de compte	193	12	205	166	21	187
Autres	54		54	49		49
Total contrats à prime unique	2 232	236	2 468	2 275	193	2 468
Activité vie : contrats à primes périodiques						
Capitalisation	57	37	94	64	35	99
Assurance individuelle	633	92	725	624	96	720
Contrats collectifs	432	46	478	499	33	532
Contrats en unités de compte	6	20	26	5	19	24
Autres	3		3	4		4
Total contrats à primes périodiques	1 131	195	1 326	1 196	183	1 379
Acceptations	158		158	139		139
Total vie	3 521	431	3 952	3 610	376	3 986
Activité non-vie						
Automobile	618	823	1 441	565	1 159	1 724
Dommages corporels	630	69	699	595	104	699
Dommages aux biens	854	364	1 218	805	342	1 147
Responsabilité civile générale	129	61	190	113	55	168
Marine, aviation, transports	201	25	226	185	23	208
Autres	277	137	414	251	147	398
Acceptations	1 841	4	1 845	1 993	3	1 996
Total non-vie	4 550	1 483	6 033	4 507	1 833	6 340
TOTAL VIE ET NON-VIE	8 071	1 914	9 985	8 117	2 209	10 326
TOTAL BANCAIRE	164		164	138		138
TOTAL	8 235	1 914	10 149	8 255	2 209	10 464

Les acceptations ne sont plus ventilées par catégories en décembre 2004. Un proforma a été effectué sur les données 2003 afin de les rendre conforme aux données 2004.

NOTE 28 - Revenus financiers nets de charges

En millions d'Euros	2004				2003			
	Revenus / Charges	Résultat de la réalisation des placements		Total	Revenus / Charges	Résultat de la réalisation des placements		Total
		Produits	Pertes			Produits	Pertes	
Placements Immobiliers	446	66	(3)	509	349	97	(1)	445
Actions	118	161	(182)	97	105	222	(258)	69
Obligations	1 689	302	(190)	1 801	1 713	121	(83)	1 751
OPCVM actions	73	92	(57)	108	37	22	(39)	20
OPCVM obligations	86	72	(2)	156	35	172	(1)	206
Intérêts nets sur dépôts	9			9	5	-	-	5
Autres produits des placements	35	314	(7)	342	47	339	(2)	384
Produits bruts	2 456	1 007	(441)	3 022	2 291	973	(384)	2 880
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(181)			(181)	(170)			(170)
Autres charges des placements	(71)		(251)	(322)	(61)		(197)	(258)
Charges des placements	(252)		(251)	(503)	(231)		(197)	(428)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	2 204	1 007	(692)	2 519	2 060	973	(581)	2 452
Ajustements ACAV (plus values)		347		347		425		425
Ajustements ACAV (moins values)			(141)	(141)			(171)	(171)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES APRES ACAV	2 204	1 354	(833)	2 725	2 060	1 398	(752)	2 706

La reprise nette aux provisions pour dépréciation des participations de l'exercice 2004 s'élève à 38 millions d'euros contre 126 millions d'euros en 2003.

Revenus financiers nets de l'activite non-vie

En millions d'Euros	2004				2003			
	Revenus / Charges	Résultat de la réalisation des placements		Total	Revenus / Charges	Résultat de la réalisation Des placements		Total
		Produits	Pertes			Produits	Pertes	
Placements Immobiliers	284	40	(1)	323	256	55	(1)	310
Actions	23	44	(43)	24	25	52	(78)	(1)
Obligations	370	98	(44)	424	396	37	(54)	379
OPCVM actions	17	23	(10)	30	12	9	(13)	8
OPCVM obligations	21	1	(2)	20	12	50	(1)	61
Intérêts nets sur dépôts	9			9	5	-	-	5
Autres produits des placements	22	115	(1)	136	33	149	-	182
Produits bruts	746	321	(101)	966	739	352	(147)	944
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(137)			(137)	(118)			(118)
Autres charges des placements	(79)		(109)	(188)	(75)		(83)	(158)
Charges des placements	(216)		(109)	(325)	(193)		(83)	(276)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	530	321	(210)	641	546	352	(230)	668

Revenus financiers nets de l'activite Vie

En millions d'Euros	2004				2003			
	Revenus / Charges	Résultat de la réalisation des placements		Total	Revenus / Charges	Résultat de la réalisation Des placements		Total
		Produits	Pertes			Produits	Pertes	
Placements Immobiliers	162	26	(2)	186	93	42	-	135
Actions	95	117	(139)	73	80	170	(180)	70
Obligations	1 319	204	(146)	1 377	1 317	84	(29)	1 372
OPCVM actions	56	69	(47)	78	25	13	(26)	12
OPCVM obligations	65	71		136	23	122		145
Intérêts nets sur dépôts								
Autres produits des placements	13	199	(6)	206	14	190	(2)	202
Produits bruts	1 710	686	(340)	2 056	1 552	621	(237)	1 936
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(44)			(44)	(52)			(52)
Autres charges des placements	8		(142)	(134)	14		(114)	(100)
Charges des placements	(36)		(142)	(178)	(38)		(114)	(152)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	1 674	686	(482)	1 878	1 514	621	(351)	1 784
Ajustements ACAV (plus values)		347		347		425		425
Ajustements ACAV (moins values)			(141)	(141)			(171)	(171)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES APRES ACAV	1 674	1 033	(623)	2 084	1 514	1 046	(522)	2 038

Note 29 - Répartition des produits financiers entre résultat technique et non-technique

En millions d'Euros	2004							2003
	Vie			Non-Vie			TOTAL	TOTAL
	Revenus	Plus et moins values de cession	Total	Revenus	Plus et moins values de cession	Total		
Produits nets	1 674	204	1 878	530	111	641	2 519	2 452
Part revenant au compte technique	1 637	199	1 836	359	75	434	2 270	2 192
Part revenant au compte non technique	37	5	42	171	36	207	249	260

NOTE 30 – Charges de Gestion

En millions d'Euros	2004				2003			
	Vie	Non Vie	Bancaire	Total	Vie	Non Vie	Bancaire	Total
Commissions	(171)	(757)		(928)	(153)	(849)	-	(1 002)
Variation des frais d'acquisition reportés	9	16		25	(20)	(4)	-	(24)
Autres charges	(135)	(295)		(430)	(128)	(235)	-	(363)
Total frais d'acquisition	(297)	(1036)		(1 333)	(301)	(1 088)	-	(1 389)
Commissions	(40)	(252)		(292)	(35)	(260)	-	(295)
Autres charges	(65)	(355)	(121)	(541)	(72)	(293)	(113)	(478)
Total frais d'administration	(105)	(607)	(121)	(833)	(107)	(553)	(113)	(773)
Frais d'acquisition et d'administration	(402)	(1 643)	(121)	(2 166)	(408)	(1 641)	(113)	(2 162)
Dotations et reprises aux provisions et amortissements			(9)	(9)	-	-	(7)	(7)
Autres charges et produits	(58)	(97)		(155)	(82)	(132)	-	(214)
Autres charges techniques	(58)	(97)	(9)	(164)	(82)	(132)	(7)	(221)
Participation des salariés	(6)	(4)		(10)		(11)		(11)
CHARGES DE GESTION BRUTES	(466)	(1 744)	(130)	(2 340)	(490)	(1 784)	(120)	(2 394)
CESSIONS	6	47		53	3	56	-	59
CHARGES DE GESTION NETTES	(460)	(1 697)	(130)	(2 287)	(487)	(1 728)	(120)	(2 335)

Note 31 - Autres produits et charges non techniques et exceptionnels

En millions d'Euros	2004	2003
Autres produits non techniques	41	39
Autres charges non techniques	(90)	(40)
Total produits et charges non techniques	(49)	(1)
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	16	18
Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	4	
Autres produits exceptionnels	26	44
Total produits exceptionnels	46	62
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles	(61)	(41)
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		
Autres charges exceptionnelles (hors participation)	(67)	(76)
Total charges exceptionnelles	(128)	(117)
Total résultat exceptionnel	(82)	(55)
TOTAL NET	(131)	(56)

Note 32 - Effectif moyen des sociétés intégrées

EFFECTIF MOYEN DES SOCIETES INTEGREES (1)	2004			2003
	Assurance	Banque	Total	Total
France	7 689	672	8 361	8 723
Royaume-Uni	897		897	998
Espagne	758		758	825
Italie	436		436	436
Autres UE	301		301	100
Hors UE	165		165	324
TOTAL	10 246	672	10 918	11 406

(1) Les effectifs des sociétés intégrées proportionnellement sont pris en compte au prorata du taux d'intégration.

A noter que la baisse des effectifs en France correspond principalement au transfert d'une partie des collaborateurs employés par les compagnies d'assurance vers le GIE logistique.

Le Groupe emploie 1 495 collaborateurs dans les GIE informatique et logistique qui ne sont pas inclus dans le périmètre de consolidation (1 118 collaborateurs en 2003 pour le seul GIE informatique).

Note 33 – Activité Holding du groupe

Ce tableau reprend l'activité des holdings du groupe, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003. Les entités concernées sont :

- Groupama SA (activité holding de la société)
- Groupama International
- Gan UK

En millions d'Euros	2004	2003
Produits financiers nets de charges	(24)	(14)
Autres produits nets (1)	(64)	(49)
Charges de financement	(41)	(44)
Résultat exceptionnel	(40)	(34)
Impôts sur les sociétés	164	133
TOTAL	(5)	(8)

Les frais généraux de l'activité holding de Groupama SA, d'un montant de 44 millions d'euros en 2004 contre 32 millions d'euros en 2003 (en données proforma), ont été classés dans le poste Autres produits nets.

Note 34 - Ventilation des engagements donnés et reçus

Secteur Assurance

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Avals, cautions et garanties reçus	176	1 087
Autres engagements reçus	3 564	1 635
Total engagements reçus hors réassurance	3 740	2 722
Engagements reçus au titre de la réassurance	530	539
Avals, cautions et garanties données	715	495
Autres engagements sur titres, actif ou revenus	251	985
Autres engagements donnés	1 952	867
Total engagements donnés hors réassurance	2 918	2 347
Engagements donnés au titre de la réassurance	2 094	2 230
Valeur appartenant à des institutions de prévoyance	3	3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Le Groupe a signé fin décembre 2004 la mise en place d'une facilité de 1 milliard d'euros pour une durée de cinq ans à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2004 aucun tirage n'ayant été effectué l'intégralité de cette somme figure en engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre de son financement à long terme 2004, la société SILIC a opéré au titre du lancement de l'opération immobilière située à Nanterre Préfecture, un allongement de ses couvertures de risques de taux afin de sécuriser ses cash-flows futurs.

Secteur Banque

En millions d'Euros	31.12.2004	31.12.2003
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	4	
Engagements sur titres à recevoir	120	
Total engagements reçus au titre bancaire	124	
Engagements reçus sur opérations en devises	1 358	798
Autres engagements reçus	30	
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	1 388	798
Engagements de financement donnés	31	41
Engagements de garantie donnés	175	202
Engagements sur titres à livrer	2	
Total engagements donnés au titre bancaire	208	243
Engagements donnés sur opérations en devises	1 358	798
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers	634	298
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	1 992	1 096

Note 35 - Liste des entités du Groupe

	Secteur d'activité	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	Méthodee
			31.12.2004			31.12.2003		
GROUPAMA SA	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INTERNATIONAL	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ASSURANCES VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,93	99,93	IG	99,92	99,92	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,72	99,71	IG	99,72	99,72	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	50,00	IG	50,00	50,00	IG
GAN EUROCOURTAGE VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA VIE	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	99,99	99,99	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	100,00	IG	99,91	99,91	IG
SCEPAR	Participations	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	100,00	IG	99,97	99,97	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	99,99	99,99	IG	99,67	99,66	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
COFINTEX Luxembourg	Réassurance	Luxembourg	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RAMPART	Réassurance	Etats Unis	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ITALIA VITA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LUXLIFE	Assurance	Luxembourg	85,00	85,00	IG	85,00	85,00	IG
GAN PORTUGAL VIDA	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ZENITH VIE	Assurance	Suisse	82,00	82,00	IG	82,00	82,00	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	36,00	MEE	36,00	36,00	MEE
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA PLUS ULTRA	Assurance	Espagne	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN UK PLC	Holding	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GENERAL INSURANCES CL	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MINSTER INSURANCES	Assurance	Royaume Uni	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN ITALIA SPA	Assurance	Italie	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GAN PORTUGAL SEGUROS	Assurance	Portugal	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GESTION	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	97,95	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gest. Portef.	France	100,00	100,00	IG	97,95	97,95	IG

	Secteur d'activité	Pays	% Contrôle	% Intérêt	Méthode	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
			31.12.2004			31.12.2003		
GROUPAMA Alternative Asset Management	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	97,95	IG
FINAMA PRIVATE EQUITY	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	99,98	99,98	IG
BANQUE FINAMA	Banque	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	60,00	60,00	IG	60,00	60,00	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gest. Portef	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SILIC	Immobilier	France	40,15	40,15	IG	39.56	39.56	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	40,15	IG	100,00	39,56	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	95,29	95,29	IG	95,06	95,06	IG
SCIMA	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,06	IG
SCIMA 2	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,06	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,06	IG
SCIFMA	Immobilier	France	78,93	78,93	IG	78,93	78,93	IG
ACTIPAR SA	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,06	IG
SAFRAGAN	Immobilier	France	90,00	85,76	IG	90,00	85,56	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	95,29	IG	100,00	95,06	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	40,15	MEE	100,00	39,56	MEE

IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

20.2 Informations financières pro forma

Non applicable

GROUPAMA SA

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2006

- **BILAN**
- **COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE**
- **COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE**
- **RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

GROUPAMA SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	MONTANT NET 31/12/2006	MONTANT NET 31/12/2005
2 Actifs incorporels (NOTE 4)	**21 074**	**29 951**
3 Placements	**7 911 604**	**7 278 970**
3a Terrains et constructions (NOTE 5.1)	637 795	646 963
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation (NOTE 5.2)	5 079 706	4 249 052
3c Autres placements (NOTE 5.3)	2 194 103	2 382 955
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques : (NOTE 6)	**539 949**	**608 534**
5a Provisions pour cotisations non acquises	88	110
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	469 191	554 421
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	589	555
5g Provisions pour égalisation	2 066	2 004
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	68 015	51 444
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques :	**20 986**	**21 103**
5bisa Provisions pour cotisations non acquises	3	
5bisd Provisions pour sinistres (Non-Vie)	19 974	20 039
5bisi Autres provisions techniques (Non-Vie)	1 009	1 064
6 Créances (NOTE 7)	**585 081**	**457 528**
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	50 506	52 554
6aa Cotisations acquises non émises	7 767	2 031
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	42 739	50 523
6b Créances nées d'opérations de réassurance	211 479	183 693
6c Autres créances :	323 096	221 281
6ca Personnel	5 302	6 804
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 244	10 135
6cc Débiteurs divers	306 550	204 342
7 Autres actifs :	**39 242**	**7 503**
7a Actifs corporels d'exploitation	11 590	4 463
7b Comptes courants bancaires et caisse	27 652	3 040
8 Comptes de régularisation - Actif : (NOTE 8)	**30 215**	**45 384**
8a Intérêts et loyers acquis non échus	23 451	31 626
8b Frais d'acquisition reportés	5 020	4 794
8c Autres comptes de régularisation	1 744	8 964
9 Différence de conversion	**1 635**	**872**
TOTAL DE L'ACTIF	9 149 786	8 449 845

GROUPAMA SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF	MONTANT NET 31/12/2006	MONTANT NET 31/12/2005
1 Capitaux propres : (NOTE 9)	**2 550 195**	**2 320 877**
1a Capital social	1 186 513	1 186 513
1b Primes liées au capital social	103 483	103 482
1d Autres réserves	174 102	174 187
1g Écarts résultant des changements de méthode au 1er Janvier 1995		
1e Report à nouveau	767 449	326 122
1f Résultat de l'exercice	318 648	530 573
2 Passifs subordonnés (NOTE 10)	**1 245 445**	**1 245 445**
3 Provisions techniques brutes : (NOTE 11)	**3 177 769**	**3 260 496**
3a Provisions pour cotisations non acquises	126 360	126 652
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	2 686 909	2 799 447
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	849	1 015
3g Provisions pour égalisation	49 509	59 648
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	314 142	273 734
5 Provisions pour risques et charges (NOTE 12)	**240 745**	**233 661**
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	**44 991**	**39 006**
7 Autres dettes : (NOTE 13)	**1 878 888**	**1 324 081**
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 187	9 497
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	155 879	173 765
7d Dettes envers des établissements de crédit	23 083	1 618
7e Autres dettes :	1 689 739	1 139 201
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 361 324	879 264
7ec Personnel	32 310	36 189
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	46 036	37 737
7ee Créanciers divers	250 069	186 011
8 Comptes de régularisation - Passif (NOTE 14)	**10 188**	**25 398**
9 Différence de conversion	**1 565**	**880**
TOTAL DU PASSIF	9 149 786	8 449 845

GROUPAMA SA

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

EXERCICE 2006

EN MILLIERS D'EUROS

POSTES	OPÉRATIONS BRUTES	CONSERVATION DES ORGANISMES DISPENSÉS D'AGRÉMENT	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES 2006	OPÉRATIONS NETTES 2005
1 Cotisations acquises	**1 833 737**	**17 311**	**362 974**	**1 453 452**	**1 437 281**
1a Cotisations	1 833 445	17 313	362 952	1 453 180	1 442 784
1b Variations des cotisations non acquises	292	-2	22	272	-5 503
2 Produits des placements alloués	**111 433**			**111 433**	**284 586**
3 Autres produits techniques (NOTE 18)	**5 532**			**5 532**	**1 638**
4 Charges des sinistres	**-987 784**	**-8 165**	**-85 196**	**-894 423**	**-1 002 720**
4a Prestations et frais payés	-1 100 322	-8 229	-170 426	-921 667	-949 874
4b Charges des provisions pour sinistres	112 538	64	85 230	27 244	-52 846
5 Charges des autres provisions techniques	**-40 243**	**55**	**-16 605**	**-23 693**	**-9 152**
6 Participation aux résultats	**-372**			**-372**	**-108**
7 Frais d'acquisition et d'administration	**-416 431**		**-15 145**	**-401 286**	**-385 874**
7a Frais d'acquisition	-228 167			-228 167	-210 903
7b Frais d'administration	-188 264			-188 264	-185 041
7c Commissions reçues des réassureurs			-15 145	15 145	10 069
8 Autres charges techniques (NOTE 18)	**-122 841**			**-122 841**	**-114 561**
9 Variation de la provision pour égalisation	**10 139**		**-62**	**10 201**	**-1 427**
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	**393 170**	**9 201**	**245 966**	**138 003**	**209 664**

GROUPAMA SA

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

EXERCICE 2006

EN MILLIERS D'EUROS

POSTES	OPÉRATIONS NETTES 2006	OPÉRATIONS NETTES 2005
1 Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	**138 003**	**209 664**
3 Produits des placements (NOTE 19)	**431 092**	**744 851**
3a Revenus des placements	347 699	624 960
3b Autres produits des placements	13 378	79 395
3c Profits provenant de la réalisation des placements	70 015	40 496
5 Charges des placements (NOTE 19)	**-209 863**	**-216 444**
5a Frais de gestion interne et externe des placements	-102 296	-82 112
et frais financiers	-62 409	-65 557
5b Autres charges des placements	-45 158	-68 775
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 Produits des placements transférés	**-111 433**	**-284 586**
7 Autres produits non techniques (NOTE 20)	**347**	**2 665**
8 Autres charges non techniques (NOTE 20)	**-5 610**	**-6 064**
9 Résultat exceptionnel (NOTE 21)	**-12 080**	**-55 032**
9a Produits exceptionnels	183 105	15 584
9b Charges exceptionnelles	-195 185	-70 616
11 Impôts sur les bénéfices (NOTE 22)	**88 192**	**135 519**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**318 648**	**530 573**

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN EUROS

NATURE DES INDICATIONS	2002	2003	2004	2005	2006
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	1 239 777 322	1 186 513 186	1 186 513 186	1 186 513 186	1 186 513 186
b) Nombre des actions existantes	50 603 156	57 878 692	57 878 692	57 878 692	231 514 768
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice		1 960 245 087	1 738 043 705	1 794 278 346	1 833 736 770
b) Résultats avant impôt, amortissements et provisions	-2 121 775 212	-224 296 883	-15 428 610	433 151 218	285 892 777
c) Impôt sur les sociétés	-118 952 276	-141 560 277	-171 142 059	-135 518 598	-88 191 919
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultats après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-1 812 212 060	137 556 143	272 208 394	530 573 004	318 647 532
f) Résultats distribués		26 045 411	46 302 954	87 975 612	134 278 565
III. RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-39,58	-1,43	2,69	9,83	1,62
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-35,81	2,38	4,70	9,17	1,38
c) Dividende attribué pour chaque action		0,45	0,80	1,52	0,58
IV. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés		1 783	1 504	1 510	1 510
b) Montant de la masse salariale		93 627 940	84 120 364	93 572 531	87 914 032
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux		43 706 011	38 978 483	42 971 708	42 277 365

Le montant de la masse salariale et des sommes versées au titre des avantages sociaux correspond à la charge brute dans les comptes du groupement de fait avant refacturation à chacun de ses membres.

ANNEXE AUX COMPTES
DE L'EXERCICE 2006

SOMMAIRE

PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, FAITS CARACTÉRISTIQUES

NOTE 1 : FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

NOTE 2 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 3 : PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

DÉTAILS BILAN ACTIF

NOTE 4 : ACTIFS INCORPORELS

NOTE 5 : PLACEMENTS

NOTE 6 : PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRE DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

NOTE 7 : CRÉANCES

NOTE 8 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

DÉTAILS BILAN PASSIF

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

NOTE 10 : PASSIFS SUBORDONNÉS

NOTE 11 : PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

NOTE 12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NOTE 13 : DETTES

NOTE 14 : COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

DÉTAIL BILAN ACTIF ET PASSIF

NOTE 15 : ACTIFS ET PASSIFS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS

DÉTAILS COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

NOTE 17 : COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR ORIGINE
NOTE 18 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

DÉTAILS COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

NOTE 19 : PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS
NOTE 20 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES
NOTE 21 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS
NOTE 22 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 23 : VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL
NOTE 24 : EFFECTIFS
NOTE 25 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
NOTE 26 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
NOTE 27 : FILIALES ET PARTICIPATIONS
NOTE 28 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
NOTE 29 : CONSOLIDATION

NOTE 1 :

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1) ACTIVITÉ DE HOLDING

A.1. GOUVERNANCE :

Autorisation d'ouverture du capital de Groupama SA

L'assemblée générale de la Fédération Nationale Groupama du 24 février 2006 a donné son accord de principe à l'ouverture du capital de Groupama SA, en vue de satisfaire un besoin de financement ou de refinancement total ou partiel de Groupama SA sur le marché, qui trouverait son origine dans un ou plusieurs investissement(s) de croissance externe majeur(s), ou de mettre en œuvre un partenariat stratégique, en France et/ou à l'étranger.

Dans le prolongement de cette décision, l'assemblée générale de Groupama SA du 29 juin 2006, a modifié les statuts de Groupama SA afin de permettre au groupe de réagir plus rapidement en cas d'opportunité d'acquisition sur le marché, tout en sécurisant le contrôle majoritaire de la mutuelle par les caisses régionales.

A.2. OPERATIONS DE FINANCEMENT :

1) PRINCIPAUX FINANCEMENTS CONSENTIS

Les principaux mouvements sur les prêts et avances consentis par Groupama SA pendant l'exercice 2006 concernent :

- le versement à Groupama International de plusieurs avances de trésorerie qui ont été transformées fin novembre 2006 en un prêt de 280 millions d'euros rémunéré au taux Eonia + 0,50%. Un complément de prêt de 15 millions d'euros a par ailleurs été consenti début décembre 2006 portant l'encours à 295 millions d'euros à la clôture de l'exercice.
- le remboursement en mars 2006 du montant résiduel de 8,8 millions d'euros par Gan Assurances IARD du prêt accordé par Groupama SA.
- le remboursement partiel en juin 2006 de 20 millions d'euros par Groupama Transport du prêt consenti antérieurement par Groupama SA. L'encours de ce prêt s'élève à la clôture
- de l'exercice à 8,4 millions d'euros,
- le remboursement en octobre 2006 de l'intégralité du solde de 58 millions d'euros par Gan Eurocourtage Vie du prêt accordé par Groupama SA en 2003.
- le versement à Gan UK Holding en décembre 2006 d'un prêt de 19,5 millions d'euros consenti par Groupama SA et rémunéré au taux Eonia + 0,50% pour une durée d'un an.

2) PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS OBTENUS

Les principaux mouvements sur les emprunts et avances obtenus par Groupama SA pendant l'exercice 2006 concernent :

- Sur la ligne de crédit bancaire de 1 milliard d'euros, un tirage de 200 millions d'euros a été effectué en mai 2006 et intégralement remboursé début juillet 2006. Un deuxième tirage de 490 millions d'euros a été effectué en décembre 2006.

Le montant de la commission de non utilisation de la facilité de crédit s'élève à 0.43 millions d'euros au titre de l'exercice 2006, et la charge d'intérêt sur les montants tirés s'élève à 1.66 millions d'euros. Groupama SA a exercé son option d'extension d'une année supplémentaire de l'échéance qui est désormais fixée au 14 décembre 2011.

3) AJUSTEMENT DES COUVERTURES DE CHANGE

Groupama SA a procédé au cours de l'exercice à un ajustement de ses couvertures de change :

- les contrats de couverture en dollars par vente à terme d'un montant de 27,1 millions de dollars échus en janvier 2006 ont été renouvelés pour un montant similaire avec une échéance au 18 janvier 2007. Une nouvelle opération a par ailleurs été souscrite en décembre 2006 pour un montant de 1 millions de dollars. La couverture en dollars à la clôture de l'exercice s'élève donc à 28,1 millions de dollars avec une échéance commune au 18 janvier 2007,
- les contrats de couverture en yens par vente à terme d'un montant de 626,1 millions de yens échus en janvier 2006 ont été renouvelés d'un an. Un complément a été souscrit en décembre 2006 pour un montant de 100 millions de yens. La couverture en yens à la clôture de l'exercice s'élève à 726,1 millions de yens avec une échéance commune au 18 janvier 2007.

Ces couvertures de change sur le dollar US et le yen figurent à la clôture de l'exercice en engagements hors bilan respectivement pour 21,3 millions d'euros et 4,6 millions d'euros.

4) ABANDON DE CRÉANCE SGPS

Groupama SA, associé unique de la Société de Gestion de Prestations Santé (S.G.P.S.) a concouru au financement de l'activité de cette filiale en lui consentant à la clôture de l'exercice un abandon de créance à due concurrence des avances faites en compte courant soit 20.000 euros.

A.3. OPÉRATIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION :

1)ACQUISITIONS DE TITRES GROUPAMA INTERNATIONAL

Groupama SA a acquis le 14 décembre 2006, en sa qualité de société holding du pôle capitalistique, l'ensemble des actions Groupama International détenues par les compagnies Vie du groupe, soit 43,6 %.Cette détention à caractère historique ne répondait pas à une logique organisationnelle.

Groupama SA a ainsi acquis en décembre 2006 les titres Groupama International détenus par Gan Assurances Vie, Gan Eurocourtage Vie, Gan Prévoyance, pour respectivement 338,5 millions d'euros, 93,1 millions d'euros et 75,1 millions d'euros, soit un total de 506,7 millions d'euros représentant 43,6% du capital.
A l'issu de cette opération Groupama SA détient 100 % du capital de Groupama International.

2)PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DANS GROUPAMA BANQUE

Groupama SA a procédé début juin 2006 au rachat de 20% du capital détenu par la Société Générale dans Groupama Banque pour 41,2 millions d'euros portant ainsi la participation de Groupama SA à 164,8 millions d'euros et son pourcentage de détention dans Groupama Banque à 80%. Groupama SA a par ailleurs souscrit à l'augmentation de capital de Groupama Banque du mois de juillet 2006 à hauteur de 16 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 180,8 millions d'euros.

3)PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DANS GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE

Groupama SA a souscrit à l'augmentation de capital de Groupama Épargne Salariale du mois de juillet 2006 à hauteur de 1,2 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 19,1 millions d'euros et maintenant son pourcentage de détention à 100%. Cette augmentation de capital a été immédiatement suivie d'une réduction de capital destine à apurer une partie des pertes de cette filiale.

4)PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE DANS MUTUAIDE ASSISTANCE

Groupama SA a souscrit à l'augmentation de capital de Mutuaide Assistance du mois de juin 2006 à hauteur de 5 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 9,6 millions d'euros, et maintenant son pourcentage de détention à 100%.

5)CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ SYNAPS

Groupama SA a participé à la constitution de la société SYNAPS début 2006 à hauteur de 1,6 millions d'euros, ce qui représente un pourcentage de détention de 90 %. SYNAPS est une société spécialisée dans la fourniture de pièces détachées automobiles pour les réparateurs agréés Auto Presto.

6)TITRES GROUPAMA TRANSPORT

Conformément au protocole signé en 2000 entre Groupama et Holding Chegaray, une rémunération complémentaire sur les titres Groupama Transport a été fixée par un expert en octobre 2006 à 20,1 millions d'euros, 80% de ce montant, soit 16 millions d'euros, ont été versés à Holding Chegaray en octobre 2006. Le solde (20%) de ce complément de prix, soit 4 millions d'euros, sera versé au plus tôt en 2009 et au plus tard en 2011. Il a été constaté en dettes dans les comptes de GSA au 31 décembre 2006.

7)APPORT DES TITRES SCEPAR A GROUPAMA INVESTISSEMENTS

Groupama SA a apporté en date du 13 décembre 2006 la totalité des actions qu'elle détient dans le capital de la société SCEPAR à la société Groupama Investissements.

Les titres ont été apportés à leur valeur nette comptable, soit 5,2 millions d'euros. En rémunération de cet apport, Groupama SA a reçu des titres Groupama Investissements, enregistré à la même valeur comptable.

B. ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

SORTIE DES POOL MAAF

Au cours de l'exercice 2006 Groupama SA s'est désengagé des pools professionnels MAAF. L'impact dans le résultat de cette opération se traduit par un produit de 4,9 millions d'euros.

C.AUTRE ÉVÈNEMENT SIGNIFICATIF

CONTRÔLES FISCAUX DE GROUPAMA SA

Au cours de l'exercice, Groupama SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la part de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales au titre de l'exercice 2003 et 2004. Sur la base de la notification de redressement reçue au titre de ces exercices, une provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 4.5 millions d'euros.

NOTE 2 :

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Cession des titres SCOR

Le 21 janvier 2007 Groupama SA a cédé des titres SCOR qui représentaient une participation de 13,86% du capital de cette société dans le cadre d'une cession de gré à gré d'un bloc de titres effectuée par Groupama représentant 15,35% des actions de SCOR. A l'issue de cette opération, Groupama SA reste détenteur de 0,54% du capital de la SCOR.

NOTE 3 :

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de Groupama SA sont établis et présentés conformément aux dispositions du code des assurances, modifié notamment par les décrets n° 94-481 et n° 94-482 du 08 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n° 91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance.

A - OPÉRATIONS TECHNIQUES

Les opérations d'assurance non-vie pratiquées par Groupama SA comprennent principalement :

- les affaires souscrites directement et celles réalisées au sein de groupements de coassurance et de co-réassurance,
- la réassurance de chacune des caisses régionales conformément à la convention de réassurance souscrite avec ces dernières,
- la réassurance d'autres entités du groupe en France et à l'Étranger.

En outre, la caisse régionale d'Antilles Guyane n'ayant pas l'agrément administratif pour effectuer les opérations d'assurance, Groupama SA se substitue directement à cette caisse pour la représentation de ces opérations. Selon ce principe, les données chiffrées correspondantes portées dans les comptes comportent les informations en vision "affaires directes", déduction faite de la "conservation de la caisse régionale".

1) COTISATIONS

Les cotisations comprennent :

- les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations,
- la variation des cotisations restant à émettre,
- la variation des cotisations à annuler.

Ces cotisations sont corrigées de la variation des cotisations non acquises et constituent le montant des cotisations acquises.

2) PROVISION POUR COTISATIONS NON ACQUISES

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque au cours du ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté des comptes.

3) FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

Ces frais comportent essentiellement :

- les allocations de gestion versées par Groupama SA aux caisses régionales. Celles-ci sont déterminées conformément aux dispositions prévues dans les Conventions de Réassurance avec les caisses régionales et sont calculées sur la base des primes acquises que Groupama SA accepte des caisses régionales,
- les commissions assises sur les affaires directes et les autres acceptations en réassurance.

4) FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Une quote-part de frais généraux de Groupama SA affectée par destination à l’acquisition des contrats et de commissions sur affaires directes est inscrite à l’actif du bilan. Il s’agit de la part des frais d’acquisition portant sur les cotisations non acquises.

5) SINISTRES

La charge de sinistres de l'exercice comprend essentiellement :

- les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptés en application des traités de réassurance et correspondant aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les frais accessoires aux sinistres. Ces sinistres incluent également, d'une part, des versements périodiques des rentes gérées directement par Groupama SA, et d'autre part, des frais de gestion issus de la répartition des frais généraux,
- les provisions pour sinistres en affaires directes et en acceptations de réassurance représentant l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Ces provisions incluent également les provisions mathématiques de rentes acceptées des caisses régionales ainsi qu'un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés par Groupama SA.

En risque construction, la provision pour sinistres non encore manifestés, d'une part au titre des affaires directes et d'autre part au titre des acceptations en provenance des caisses régionales, est constituée séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages. Cette provision est déterminée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du code des assurances.

Les provisions mathématiques déterminées par les caisses régionales et acceptées par Groupama SA représentent la valeur actuelle de leurs engagements relatifs aux dossiers de rentes et à leurs accessoires. Les tables appliquées pour évaluer ces provisions sont calculées avec un escompte financier et sont basées sur l'évolution de la démographie.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions de sinistres à payer introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'incapacité et l'invalidité, sont appliquées:

- au titre des garanties d'incapacité temporaire, en retenant d'une part, des tables spécifiques Groupama certifiées par un actuaire indépendant pour le risque individuel, et d'autre part les tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.) pour le risque groupe.
- au titre des garanties d'invalidité en attente, en retenant les tables de maintien du B.C.A.C.

6)PROVISION POUR ÉGALISATION

La provision pour égalisation constituée est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques définis à l'article R 331-6-6 du code des assurances, par le décret n° 2001-1280 du 28 décembre 2001 et par l'article 39 quinquies G du code général des impôts modifié par le décret n° 2002-1242 du 4 octobre 2002, qui ont étendu le champ d'application de la provision pour égalisation à la couverture des risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Elle est calculée par Groupama SA sur la part des risques qu'elle assure et réassure, ou obtenue par le biais de sa quote part de résultat liée à sa participation dans certains pools professionnels.

7) AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurance des risques de maladie et d'invalidité, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur société et par les assurés. Cette provision est relative d'une part aux provisions constituées en assurance dépendance et d'autre part aux provisions sur affaires directes gérées par Groupama SA.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

Cependant, la prise en compte de l'allongement de la durée de vie nécessite de poursuivre l'anticipation progressive d'un changement de table de mortalité, amorcée à compter de l'exercice 2000. En conséquence, les provisions mathématiques de rentes viagères non vie calculées à la clôture en application des tables réglementaires TD-TV 88/90 font l'objet d'une provision complémentaire dont la prise en compte est étalée sur une durée de 15 ans, et qui s'appuie sur la TPRV 93.

Conformément à l'article R 331-5-1 du code des assurances et du décret n° 2003-1236 du 22 décembre 2003, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque l'ensemble des placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur comptable. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constatée en 2006.

8) OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées en conformité avec les termes de la convention de réassurance entre Groupama SA et les caisses régionales, des traités de réassurance conclus principalement avec les autres entités du groupe et dans le cadre des pools professionnels.

9) CESSIONS ET RÉTROCESSIONS EN RÉASSURANCE

Les cessions en réassurance, principalement aux réassureurs externes au groupe sur les risques acceptés ou d'assurance directe, sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et complétées le cas échéant par des estimations lorsque les comptes courants avec lesdits réassureurs s'avèrent incomplets à la clôture de l'exercice. Les titres remis en nantissement par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Groupama SA procède auprès des caisses régionales, en application de la convention de réassurance, à des rétrocessions sur différents risques acceptés ou d'assurance directe ; ces opérations sont enregistrées conformément à la convention de réassurance conclue entre Groupama SA et les caisses régionales.

B - PLACEMENTS

1) COÛTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.1 - *TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES*

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Conformément au règlement n° 2004-06 le Comité de la Réglementation Comptable, les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont intégrés dans le coût d'acquisition du composant coque du bien auquel ils se réfèrent.

En application du règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable, la comptabilisation des immeubles est réalisée par composants.

Les quatre composants retenus par Groupama SA sont les suivants :

- Gros œuvre ou coque,
- Clos et couverts,
- Installations techniques,
- Agencements, équipements secondaires.

La durée et le taux d'amortissement de chaque composant sont fonction de la durée d'utilisation prévisible du composant et de la nature de l'immeuble. La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, elle n'est donc pas déterminée, et ce composant est amorti sur la base du coût d'acquisition.

La grille suivante présente les durées d'amortissement et quotes-parts retenues par typologie d'immeuble :

	Habitation et bureaux avant 1945		**Habitation et bureaux après 1945**		**Commerces**		**Bureau ou habitation IGH**	
COMPOSANTS	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	**120 ans**	**65%**	**80 ans**	**65%**	**50 ans**	**50%**	**70 ans**	**40%**
Clos et couvert Toiture-terrasse Façades Couverture Menuiseries extérieures	**35 ans**	**10%**	**30 ans**	**10%**	**30 ans**	**10%**	**30 ans**	**20%**
Installations techniques Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	**25 ans**	**15%**	**25 ans**	**15%**	**20 ans**	**25%**	**25 ans**	**25%**
Agencements, équipements secondaires Aménagements int.	**15 ans**	**10%**	**15 ans**	**10%**	**15 ans**	**15%**	**15 ans**	**15%**

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées, est déterminée conformément au code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 - *VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE*

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles ou linéaires, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'année de cession des valeurs mobilières à revenu fixe, il est pratiqué un amortissement de surcote/décote jusqu'à la veille de la cession.

Les obligations convertibles en actions sont démembrées dès l'acquisition en deux composantes : en obligation classique relevant de l'article R332-19 d'une part et, en option de conversion en actions relevant de l'article R332-20 d'autre part.

Conformément aux dispositions du décret n° 2002-1535 du 24 décembre 2002, la variation de la valeur de remboursement due à l'inflation des obligations indexées sur le niveau général des prix est comptabilisée en résultat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale résultant du prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

1.3 - *ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE*

Les actions et autres titres à revenu variable sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 - *PRÊTS*

Les prêts, consentis aux sociétés appartenant au groupe et aux autres entités, sont évalués d'après les actes qui en font foi.

2) PROVISIONS

2.1 - *VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE*

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcote, décote), avec la valeur de réalisation, ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2 - *PLACEMENTS IMMOBILIERS, VALEURS MOBILIÈRES À REVENUS VARIABLES, PRÊTS*

2.2.1 - *PLACEMENTS IMMOBILIERS*

Lorsque la valeur nette comptable des immeubles, parts ou actions de sociétés non cotées est supérieure à la valeur de réalisation desdits placements, une provision pour dépréciation à caractère durable peut être dotée.

2.2.2 - *TITRES COTÉS (HORS TITRES DE PARTICIPATION)*

Pour les placements relevant de l'article R 332-20, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application de l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002, le caractère durable peut être présumé notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- pour un placement non immobilier coté, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

2.2.3 - *TITRES DE PARTICIPATION*

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.
Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

2.2.4 - *PRÊTS*

Lorsque l'estimation de la valeur recouvrable d'un prêt à l'inventaire est inférieure à sa valeur brute majorée le cas échéant des intérêts courus non échue à la clôture, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3) PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts et des comptes courants). Les revenus d'actions sont comptabilisés avoirs fiscaux exclus.

Les autres produits des placements comprennent notamment la quote-part de décote sur les différences de remboursement des obligations, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent notamment la quote-part de surcote sur les différences de remboursement des obligations, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements, et la quote-part de frais généraux correspondant aux activités de gestion des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO), et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, fait l'objet d'une dotation à la réserve de capitalisation portée au débit du compte de résultat. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation dans la limite des réserves précédemment constituées.

Pour ces mêmes titres, il est procédé à la reprise au cours de l'exercice de cession de l'amortissement cumulé de surcote ou de décote constaté jusqu'à la veille du jour de cession.

En assurance non vie les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique.

Une quote-part de résultat financier revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non vie au prorata des provisions techniques et des fonds propres.

4) INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.1 - CONTRATS DE COUVERTURE DE CHANGE À TERME

Les contrats de couverture de change par vente à terme en dollars US et en yens mis en place par Groupama SA visent à se prémunir contre la composante du risque de change présente dans certains actifs, notamment les OPCVM libellés en devises. Le gain ou la perte de change dégagé lors du débouclement de la couverture est comptabilisé en net avec la plus ou moins value dégagée lors de la cession du sous-jacent. Par contre, les gains ou pertes de change relatifs à des renouvellements de couverture sont enregistrés en compte de régularisation.

Les plus-values latentes au 31 décembre 2006 sur ventes à terme de devises sont couvertes par des titres déposés par les contreparties dans le cadre de la collatéralisation.

4.2 - SWAPS

Les swaps d'échange de taux mis en place par Groupama SA sont utilisés dans le cadre de stratégie de rendement. Conformément au règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002, les intérêts perçus et/ou réglés sont inscrits en compte de régularisation et rapportés au résultat sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de chacun des swaps.

C - AUTRES OPÉRATIONS

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- les logiciels en cours,
- les logiciels acquis amortis sur une durée de 1 à 4 ans selon le mode linéaire,
- les logiciels créés amortis sur une durée de 3 ou 4 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels sont, le cas échéant, provisionnés afin de constater une dépréciation complémentaire considérée comme non irréversible à la clôture de l'exercice.

2) FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais de gestion engagés par Groupama SA sont enregistrés selon leur nature au sein du groupement de fait de Groupama SA ; les charges afférentes aux autres membres du groupement de fait font l'objet d'une refacturation à ceux-ci. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement et revue annuellement selon la structure et l'organisation interne de Groupama SA.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services sinistres, les frais de contentieux liés aux sinistres,
- les frais d'acquisition qui tiennent compte notamment d'une partie des allocations de gestion des caisses régionales, des commissions versées au titre des affaires directes et des autres acceptations, des frais de publicité et de marketing,
- les frais d'administration qui incluent notamment une partie des allocations de gestion des caisses régionales, et des frais de gestion au titre des affaires directes et de la réassurance acceptée,
- les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, commissions et courtages versés,
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement ni par application d'une clé à l'une des autres destinations.

En outre, les charges résultant des activités sans aucun lien technique avec l'activité d'assurance, sont portées en autres charges non techniques.

3) OPÉRATIONS EN DEVISES

Conformément à l'article R 341-7 du code des assurances, Groupama SA utilise la possibilité offerte aux entreprises d'assurance, dont les opérations en devises ne sont pas significatives, de tenir leur comptabilité uniquement en euros. Les opérations de placement en devises sont comptabilisées à leur prix d'acquisition converti en euros au cours de la date d'opération.

4)CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Elles comprennent notamment :

- pour les opérations d'assurance directe :
  - les cotisations restant à émettre auprès des assurés,
  - les cotisations restant à annuler auprès des assurés,
  - les cotisations restant à encaisser auprès des assurés,
  - les comptes courants débiteurs des co-assureurs,
- pour les opérations d'acceptation :
  - la part de Groupama SA dans les cotisations restant à émettre, et dans les cotisations à annuler par les cédantes (notamment les caisses régionales), nettes de réassurance,
  - les comptes courants débiteurs avec ces cédantes,
  - les produits à recevoir liés aux opérations acceptées de ces cédantes,
- pour les opérations de cession :
  - les comptes courants débiteurs avec les cessionnaires,
  - les produits à recevoir liés aux opérations cédées à ces cessionnaires,
- pour les autres créances :
  - les comptes courants débiteurs d'intégration fiscale des sociétés filles,
  - les créances auprès des organismes d'état et de sécurité sociale,
  - les comptes courants débiteurs avec différentes autres entités,
  - les autres produits à recevoir.

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

5) ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Le poste actifs corporels d'exploitation comprend principalement :

- les agencements et aménagements des locaux,
- le matériel de transport,
- le matériel de bureau,
- le mobilier,
- le matériel informatique,
- les autres actifs corporels.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif sur leur durée estimée d'utilisation, variant de 2 ans à 10 ans selon le type de bien.

6) COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Les comptes de régularisation actif sont principalement composés :

- des intérêts courus et produits à recevoir,
- des différences sur les prix de remboursement des obligations,
- des frais d'acquisition reportés sur les exercices futurs.

7) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000. En outre ce poste comprend également les provisions réglementées, notamment les amortissements dérogatoires.

8) IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Groupama SA est la société mère d’un groupe d’intégration fiscale comprenant 50 filiales intégrées fiscalement au titre de l’exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par la société intégrée, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits, sont conservées chez la société mère Groupama SA ; elles sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice et non comme une simple économie de trésorerie.

Les économies réalisées par le groupe intégré, non liées aux déficits, sont également conservées par la société mère et constatées en diminution de la charge d'impôt.

Ces deux éléments sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'avis 2005-G du 12 octobre 2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

9) DETTES

Les dettes sont principalement constituées :

- pour les opérations d'assurance directe :
  - des comptes d'assurés créditeurs,
  - des commissions rattachées aux primes acquises non émises,
  - des comptes courants créditeurs des co-assureurs,
- pour les opérations d'acceptation :
  - des comptes courants créditeurs avec les cédantes,
  - de charges à payer liées aux opérations acceptées de ces cédantes,
- pour les opérations de cession :
  - des comptes courants créditeurs avec les cessionnaires,
  - des charges à payer liées aux opérations acceptées de ces cessionnaires,
- pour les autres dettes :
  - des comptes courants créditeurs à caractère financier et d'exploitation avec différentes autres entités,
  - des comptes bancaires créditeurs,
  - des dettes fiscales et sociales.

10) COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

Les comptes de régularisation passif sont principalement composés :

- de l'amortissement des différences sur les prix de remboursement des obligations,
- des intérêts perçus (ou réglés) au titre des swaps utilisés dans le cadre de stratégie de rendement [*cf. note 2 - § B - 4.2 - Swaps*].

D. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est à constater au cours de l'exercice 2006.

NOTE 4 :
ACTIFS INCORPORELS

♦ Tableau des mouvements de l'exercice

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant brut au 31/12/2005	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2006
Valeurs brutes						
Autres immobilisations incorporelles (1)	73 323	90	90	10 549	23 784	60 088
TOTAL VALEURS BRUTES	**73 323**	**90**	**90**	**10 549**	**23 784**	**60 088**
Amortissements						
Autres immobilisations incorporelles (1)	43 372	89	89	31 012	35 370	39 014
TOTAL AMORTISSEMENTS	**43 372**	**89**	**89**	**31 012**	**35 370**	**39 014**
TOTAL VALEURS NETTES	**29 951**	**1**	**1**	**-20 463**	**-11 586**	**21 074**

(1) Composées principalement de logiciels

NOTE 5 :
PLACEMENTS

5.1 - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

♦ Tableau des mouvements de l'exercice

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant brut au 31/12/2005	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2006
Valeurs brutes						
Immobilisations	242 622	45 662	45 662	12 856	15 482	239 996
Parts de sociétés foncières	462 222	32 163	32 163	3 577	10 729	455 070
TOTAL VALEURS BRUTES	**704 844**	**77 825**	**77 825**	**16 433**	**26 211**	**695 066**
Amortissements						
Immobilisations	57 397	416	416	5 254	5 417	57 234
Parts de sociétés foncières	484	40	40	2	449	37
TOTAL AMORTISSEMENTS	**57 881**	**456**	**456**	**5 256**	**5 866**	**57 271**
TOTAL VALEURS NETTES	**646 963**	**77 369**	**77 369**	**11 177**	**20 345**	**637 795**

5.2 -PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

♦ Tableau de synthèse

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant net au 31/12/2005	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant net au 31/12/2006
Titres de propriété	3 648 014	1 624	12 799	613 965	4 747	4 246 057
Prêts et créances	601 038	11 175		335 522	114 086	833 649
TOTAL	**4 249 052**	**12 799**	**12 799**	**949 487**	**118 833**	**5 079 706**

5.2.1 Titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation (comptes 250 et 260)

♦ Tableau des mouvements de l'exercice

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant brut au 31/12/2005	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2006
Valeurs brutes						
Entreprises liées	3 314 047	1 624	11 175	595 413	5 207	3 894 702
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	731 635		1 624	60 717	10	790 718
TOTAL VALEURS BRUTES	**4 045 682**	**1 624**	**12 799**	**656 130**	**5 217**	**4 685 420**
Provisions						
Entreprises liées	166 386			42 165	278	208 273
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	231 282				192	231 090
TOTAL PROVISIONS	**397 668**			**42 165**	**470**	**439 363**
TOTAL VALEURS NETTES	**3 648 014**	**1 624**	**12 799**	**613 965**	**4 747**	**4 246 057**

La hausse du poste Entreprises liées est principalement due à l'acquisition par Groupama SA des titres Groupama International pour un montant de 506,7 millions d'euros et des titres Groupama Banque pour 57,2 millions d'euros.

(i) 5.2.2Prêts et créances de toutes natures sur ces mêmes entreprises)

♦ Tableau des mouvements de l'exercice EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant brut au 31/12/2005	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2006
Valeurs brutes						
Entreprises liées	588 752	11 175		314 500	86 827	827 600
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Dépôts espèces chez cédants	12 286			21 022	27 259	6 049
TOTAL VALEURS BRUTES	**601 038**	**11 175**		**335 522**	**114 086**	**833 649**
Provisions						
Entreprises liées						
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Dépôts espèces chez cédants						
TOTAL PROVISIONS						
TOTAL VALEURS NETTES	**601 038**	**11 175**		**335 522**	**114 086**	**833 649**

5.3 - AUTRES PLACEMENTS

Il s'agit des placements autres que ceux visés au 5.1 et 5.2

♦ Tableau des mouvements de l'exercice EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant brut au 31/12/2005	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut au 31/12/2006
Valeurs brutes						
Placements financiers	2 404 109	574 830	574 830	4 798 152	4 988 933	2 213 328
TOTAL VALEURS BRUTES	**2 404 109**	**574 830**	**574 830**	**4 798 152**	**4 988 933**	**2 213 328**
Provisions						
Placements financiers	21 154	12 470	12 470	1 481	3 410	19 225
TOTAL PROVISIONS	**21 154**	**12 470**	**12 470**	**1 481**	**3 410**	**19 225**
TOTAL VALEURS NETTES	**2 382 955**	**562 360**	**562 360**	**4 796 671**	**4 985 523**	**2 194 103**

5.4 -ÉTAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS

RÉCAPITULATION PAR NATURE	BILAN 2006		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION
1. PLACEMENTS IMMOBILIERS & PLACEMENTS (y.c. en cours)	390 635	332 911	659 735
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
2. ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	4 620 625	4 180 301	8 194 554
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
3. O.P.C.V.M. INCLUANT TITRES À REVENUS VARIABLES	207 851	206 371	232 981
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			6 519
IFT stratégies de rendement			
4. O.P.C.V.M. DE TITRES À REVENUS FIXES	603 521	603 521	614 219
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
5. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	119 297	112 167	111 853
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
6. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES			
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
7. AUTRES PRÊTS ET EFFETS ASSIMILÉS	843 841	843 841	844 015
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
8. DÉPÔTS AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES	1 627 218	1 620 468	2 337 330
9. AUTRES DÉPÔTS, CAUTIONNEMENTS EN ESPÈCES ET AUTRES PLACEMENTS	52 781	52 781	52 781
10. ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES UNITÉS DE COMPTE			
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES À REVENU VARIABLE AUTRES QU' O.P.C.V.M.			
- O.P.C.V.M. EXCLUSIVEMENT TITRES À REVENUS FIXES			
- AUTRES OPCVM			
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE			
11. AUTRES IFT			
IFT stratégies d'invest. ou désinv.			
IFT stratégies de rendement			
IFT autres opérations			
12. TOTAL DES PLACEMENTS ET IFT	**8 465 769**	**7 952 361**	**13 053 987**
Dont total des IFT			6 519
Dont total des Placements	8 465 769	7 952 361	13 047 468

L'écart entre le bilan et l'état des placements s'explique principalement par la différence sur prix de remboursement des obligations, le nantissement d'un organisme dispensé d'agrément ainsi que le compte courant d'une entité du groupe.

L'état récapitulatif des placements (suite)

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLÉ	BILAN 2006		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION
A) RÉCAPITULATION PAR MODE D'ESTIMATION			
VALEURS ESTIMÉES SELON L'ARTICLE R 332-19	490 383	486 707	492 476
VALEURS ESTIMÉES SELON L'ARTICLE R 332-20	7 975 386	7 465 654	12 561 511
VALEURS ESTIMÉES SELON L'ARTICLE R 332-5			
B) RÉCAPITULATION PAR MODE D'AFFECTATION			
VALEURS AFFECTABLES A LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	5 991 530	5 495 361	9 873 551
VALEURS GARANTISSANT LES ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE OU COUVRANT LES FONDS DE PLACEMENTS GÉRÉS			
VALEURS DÉPOSÉES CHEZ LES CÉDANTS	1 627 218	1 620 468	2 337 330
- DONT CAUTION SOLIDAIRE			
VALEURS AFFECTÉES AUX PROVISIONS TECHNIQUES SPÉCIALES DES AUTRES AFFAIRES EN FRANCE			
AUTRES AFFECTATIONS OU SANS AFFECTATION	847 021	836 531	843 106
II. - ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (AUTRES QUE LES PLACEMENTS ET LA PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES)	27 885	27 885	27 885
III. - VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE			
A) TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
- ACOMPTES			
B) DÉTAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
IMMEUBLES D'EXPLOITATION			
- DROITS RÉELS	188 334	145 556	277 670
- PARTS DE S.I. OU SOC. FONCIÈRE	6 480	6 480	7 319
AUTRES IMMOBILISATIONS			
- DROITS RÉELS	54 306	39 397	195 015
- PARTS DE S.I. OU SOC. FONCIÈRE	448 590	448 553	565 239
C) SOLDE NON ENCORE AMORTI OU NON ENCORE REPRIS CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE SUR PRIX DE REMBOURSEMENT DES TITRES EVALUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R332-19			
- DONT DÉCOTE NON ENCORE AMORTIE		2 010	
- PRIME DE REMBOURSEMENT NON REPRISE		17 017	

NOTE 6 :
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESIONNAIRE DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

EN MILLIERS D'EUROS

Libellés	31/12/2006				31/12/2005			
	Cessions sur affaires directe *	Rétro sur accept. Des CR	Autres Rétrocessions	Total	Cessions sur affaires directe	Rétro sur accept. Des CR	Autres Rétrocessions	Total
Provisions pour cotisations non acquises	32		59	**91**	9	2	99	**110**
Provisions pour sinistres, dont :								
- Provisions pour sinistres à payer	87 802	358 531	37 026	**483 359**	96 670	430 934	40 444	**568 048**
- Provisions pour sinistres non encore manifestés	5 806			**5 806**	6 412			**6 412**
Provisions pour participation aux bénéfices	589			**589**	555			**555**
Provisions d'égalisation, dont :								
- Provisions d'égalisation	1 128			**1 128**	1 021		476	**1 497**
- Provisions pour équilibre des risques			505	**505**				
- Fonds de stabilité	433			**433**	507			**507**
Autres provisions techniques, dont :								
- Provisions mathématiques des rentes	14 663	1 417		**16 080**	14 154	936		**15 090**
- Provisions mathématiques des fonds de revalorisation	589			**589**	589			**589**
- Provisions d'équilibre des rentes								
- Provisions pour risques croissants	6 672	45 683		**52 355**	5 409	31 420		**36 829**
- Provisions pour risques en cours								
TOTAL	**117 714**	**405 631**	**37 590**	**560 935**	**125 326**	**463 292**	**41 019**	**629 637**

(*) y compris provisions techniques relatives aux contrats de la caisse régionale Antilles-Guyane dispensée d'agrément

NOTE 7 :

CRÉANCES

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006 À échéance de :				31/12/2005 À échéance de :			
	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Créances								
Créances nées d'opérations d'assurance directe	15 381	35 125		50 506	9 760	42 794		52 554
Primes acquises non émises	7 767			7 767	2 031			2 031
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	7 614	35 125		42 739	7 729	42 794		50 523
Assurés	1 293			1 293	1 373			1 373
Intermédiaires d'assurances	351			351	334			334
Coassureurs	5 970	35 125		41 095	6 022	42 794		48 816
Autres tiers								
Créances nées d'opérations de réassurance	168 470	43 009		211 479	135 399	48 294		183 693
Réassureurs	18 176	11 081		29 257	22 353	10 905		33 258
Cédantes	150 294	31 928		182 222	113 046	37 389		150 435
Autres intermédiaires								
Autres créances	289 258	33 838		323 096	216 334	4 947		221 281
Personnel	5 302			5 302	6 804			6 804
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 114	3 130		11 244	5 188	4 947		10 135
Débiteurs divers	275 842	30 708		306 550	204 342			204 342
Capital appelé non versé								
TOTAL Créances	**473 109**	**111 972**		**585 081**	**361 493**	**96 035**		**457 528**

NOTE 8 :
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts acquis non échus	23 451	31 626
Frais d'acquisition reportés	5 020	4 794
Frais d'acquisition imm. à répartir		
Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 639	8 796
Autres comptes de régularisation Actif	105	168
Évaluations techniques de réassurance		
TOTAL RÉGULARISATION ACTIF	**30 215**	**45 384**
Dont produits à recevoir rattachés à des créances		

NOTE 9 :
CAPITAUX PROPRES

♦ Composition du capital

Le capital est composé de 231 514 768 actions de 5,125 € de valeur nominale.

♦ Tableau de mouvement des réserves - Variation des capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLÉ	31/12/2005	Affectation du résultat 2005	Mvts de la réserve de Capitalis.	Autres mvts de l'exercice	Résultat de l'exercice	31/12/2006
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	1 186 513					1 186 513
Primes d'émission	62 530					62 530
Primes de fusion	38 806					38 806
Primes d'apport	2 147					2 147
Réserves réglementées	0					0
Réserve de capitalisation	126 810		-84			126 726
Autres réserves	47 376					47 376
Report à nouveau	326 122	442 597		-1 270 (2)		767 449
Résultat de l'exercice	530 573	-530 573			318 648	318 648
TOTAL	**2 320 877**	**-87 976** (1)	**-84**	**-1 270**	**318 648**	**2 550 195**

(1) Les dividendes versés en 2006 au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à 87 976 K€

(2) Ecart de conversion relatif à la succursale en Chine (1,2 millions d'euros)

NOTE 10 :
PASSIFS SUBORDONNÉS

Le poste « passifs subordonnés », qui s'établit à 1.245.445 milliers d'euros, se décompose de la manière suivante :

- un emprunt obligataire émis en juillet 1999 par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles, sous forme de titres subordonnés remboursables (TSR) d'une durée de 30 ans pour un montant de 750 millions d'euros. Cet emprunt se décompose en une tranche à taux variable de 500 millions d'euros et une tranche à taux fixe, devenant variable au bout de 10 ans, de 250 millions d'euros. En outre, il est assorti de la possibilité d'un remboursement anticipé à partir de la dixième année.

- un emprunt obligataire à taux fixe de 500 millions d'euros émis en juillet 2005 par Groupama SA sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée au prix d'émission de 99,089%, soit un montant encaissé de 495,4 millions d'euros. Cet emprunt est assorti de la possibilité d'un remboursement anticipé total à partir de la dixième année.

NOTE 11 :
PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE

11.1 DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

EN MILLIERS D'EUROS

Libellés	31/12/2006				31/12/2005			
	Affaires directes (*)	Acceptations des caisses régionales	Autres acceptations	Total	Affaires directes (*)	Acceptations des caisses régionales	Autres acceptations	Total
Provisions pour cotisations non acquises	1 812	121 283	3 265	**126 360**	1 680	119 856	5 116	**126 652**
Provisions pour sinistres, dont :								
- Provisions pour sinistres à payer	131 239	2 205 169	222 095	**2 558 503**	150 473	2 264 475	253 960	**2 668 908**
- Provisions pour sinistres non encore manifestés	3 235	125 171		**128 406**	3 377	127 162		**130 539**
Provisions pour participation aux bénéfices	849			**849**	1 017		-2	**1 015**
Provisions d'égalisation, dont :								
- Provisions d'égalisation	2 699	38 302	1 191	**42 192**	2 476	40 221	1 161	**43 858**
- Provisions pour équilibre des risques								
- Fonds de stabilité	433	6 884		**7 317**	521	15 269		**15 790**
Autres provisions techniques, dont :								
- Provisions mathématiques des rentes	59 565			**59 565**	63 680			**63 680**
- Provisions mathématiques des fonds de revalorisation	40 389			**40 389**	41 932			**41 932**
- Provisions d'équilibre des rentes	34 977	38 361		**73 338**	35 274	35 782		**71 056**
- Provisions pour risques croissants	7 085	130 823		**137 908**	5 684	88 569		**94 253**
- Provisions pour risques en cours		2 942		**2 942**	107	2 706		**2 813**
TOTAL	**282 283**	**2 668 935**	**226 551**	**3 177 769**	**306 221**	**2 694 040**	**260 235**	**3 260 496**

(*) y compris provisions techniques relatives aux contrats de la caisse régionale Antilles-Guyane dispensée d'agrément

11.2 - ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER

(ii) Évolution des primes acquises et des sinistres

Les données présentées ci-dessous correspondent à l'évolution des portefeuilles suivants :

- contrats de la caisse régionale Antilles-Guyane dispensée de l'agrément administratif et,
- autres contrats d'assurance directe.

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLÉ	Exercice de survenance				
	2002	2003	2004	2005	2006
EXERCICE 2004					
Réglements	21 958	14 713	8 206		
Provisions	13 288	17 408	19 217		
Total des Sinistres (S)	35 246	32 121	27 423		
Primes acquises (P)	71 151	61 920	38 826		
Pourcentage (S/P)	49,54%	51,88%	70,63%		
EXERCICE 2005					
Réglements	24 137	17 548	17 911	8 412	
Provisions	9 841	13 348	9 116	16 469	
Total des Sinistres (S)	33 978	30 896	27 027	24 881	
Primes acquises (P)	71 209	61 894	38 969	39 145	
Pourcentage (S/P)	47,72%	49,92%	69,36%	63,56%	
EXERCICE 2006					
Réglements	25 390	19 333	19 609	13 335	6 889
Provisions	6 417	10 021	6 398	8 805	13 185
Total des Sinistres (S)	31 807	29 354	26 007	22 140	20 074
Primes acquises (P)	71 220	61 932	38 078	39 528	39 649
Pourcentage (S/P)	44,66%	47,40%	68,30%	56,01%	50,63%

L'évolution du ratio sinistres / primes s'analyse de la façon suivante :

- de 2002 à 2003, l'amélioration du ratio constatée résulte principalement des dégagements sur les provisions de sinistres de la caisse Antilles-Guyane et du pool Réunion Aérienne compensés par un rechargement observé sur le pool GTAM.

- à compter de 2004, la détérioration du ratio provient de la mise en « run-off » des pools Réunion Aérienne et Spatiale qui engendre une diminution des primes acquises. Cette dégradation est cependant atténuée par des bonis constatés sur la caisse Antilles-Guyanne ainsi que sur certains portefeuilles (GTAM, Assurpol).

11.3 - ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES À L'OUVERTURE

(iii) Liquidation des provisions de sinistres brutes de réassurance

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLÉ	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour sinistres à l'ouverture nettes de prévisions de recours	2 792 684	2 704 685
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs nettes de recours	-490 746	-472 660
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs nettes de prévisions de recours	-2 139 123	-2 240 162
BONI / MALI	**162 815**	**-8 137**

Le boni constaté en 2006 sur les provisions pour sinistres à l'ouverture s'élève à 162,8 millions d'euros.

Les acceptations des caisses régionales ont permis de dégager un boni de 140,5 millions d'euros qui s'explique notamment par la hausse des taux d'intérêt.

Le portefeuille des affaires directes a généré un boni de 15,4 millions d'euros trouvant sa principale origine dans le résultat du pool professionnel Réunion Aérienne qui bénéficie d'un effet de change favorable.

Les autres acceptations ont permis de dégager un boni de 6,8 millions d'euros ; les acceptations des pools professionnels (Réunion Aérienne et Gareat) et d'un traité en run-off expliquent en grande partie le boni observé. Il est cependant compensé par un mali observé sur les acceptations du pool professionnel GTREM et de la filiale Groupama UK.

NOTE 12 :
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	Montant des Provisions au 31/12/2005	Augmentation dotations de l'exercice	REPRISES		Montant des Provisions au 31/12/2006
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions réglementées	4 123	182			4 305
Provisions pour retraite	4 009	16 455			20 464
Provisions pour impôts					
Autres provisions pour risques	225 529	173 413	182 966		215 976
TOTAL	**233 661**	**190 050**	**182 966**		**240 745**

Le poste provisions pour risques et charges porté au passif du bilan au 31 décembre 2006 pour 240,7 millions d'euros comprend notamment la provision pour risques constituée au titre des garanties de passif consenties lors de la cession des Sorema ainsi qu'une provision relative à l'engagement de garantie de valeur envers la Société Générale concernant les titres Groupama Banque.

NOTE 13 :
DETTES

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006 À échéance de :				31/12/2005 À échéance de :			
	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Autres dettes								
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	1 205	8 982		10 187	577	8 920		9 497
Assurés	958			958	8			8
Intermédiaires d'assurances	21			21	376			376
Coassureurs	226	8 982		9 208	193	8 920		9 113
Autres tiers								
Dettes nées d'opérations de réassurance	103 609	52 270		155 879	114 274	59 491		173 765
Réassureurs	109 138	40 442		149 580	112 809	46 727		159 536
Cédantes	-5 529	11 828		6 299	1 465	12 764		14 229
Autres intermédiaires								
Emprunts obligataires (dont convertibles)								
Dettes envers établissements de crédit	23 083			23 083	1 618			1 618
Autres dettes	801 664	886 911	1 164	1 689 739	261 516	876 510	1 175	1 139 201
Titres créances négociables émis par l'entreprise								
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	495 434	865 890		1 361 324	14 571	864 693		879 264
Personnel organismes de Sécurité Sociale et Collectivités publiques	23 429	7 717	1 164	32 310	28 846	6 168	1 175	36 189
État, Sécurité Sociale	35 149	10 887		46 036	34 113	3 624		37 737
Créditeurs divers	247 652	2 417		250 069	183 986	2 025		186 011
TOTAL	**929 561**	**948 163**	**1 164**	**1 878 888**	**377 985**	**944 921**	**1 175**	**1 324 081**

La hausse du poste autres emprunts s'explique principalement par un tirage de 490 millions d'euros effectué en décembre 2006 sur la ligne de crédit bancaire d'un milliard d'euros.

NOTE 14 :
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	4 386	18 590
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif (1)	5 802	6 808
Évaluations techniques de réassurance		
TOTAL RÉGULARISATION PASSIF	**10 188**	**25 398**
Dont charges à payer rattachées à des dettes		

(1) Il s'agit des intérêts perçus et/ou réglés sur les swaps utilisés dans le cadre d'une stratégie de rendement

NOTE 15 :
ACTIFS ET PASSIFS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

♦ ***Avoirs et Créances***

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006				31/12/2005			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total
A) ACTIF								
ACTIFS INCORPORELS			21 074	21 074			29 951	29 951
PLACEMENTS								
. IMMOBILIER	454 396	637	182 762	637 795	424 891	36 536	185 536	646 963
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	3 686 429	559 628	1 597 923	5 843 980	3 136 487	500 352	1 081 997	4 718 836
. OBLIG. TCN AU TIT. REV. FIXE	11 175		539 645	550 820	11 175		1 231 506	1 242 681
. PRÊTS	816 425			816 425	588 752			588 752
. DÉPÔTS AUTRES D'ÉTABL. CREDIT								
. AUTRES PLACEMENTS			56 535	56 535			69 452	69 452
. CRÉANC. ESPÈCES CHEZ CÉDANTS	6 049			6 049	5 331	6 955		12 286
PLACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								

♦ ***Avoirs et Créances***

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006				31/12/2005			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total
PART RÉASSUREURS PROV. TECHN.								
. PRIMES NON ACQUISES (NON-VIE)		59	29	88	99	1	10	110
. PROV. SINISTRES (NON-VIE)	217 551	32 434	219 206	469 191	209 671	33 977	310 773	554 421
. PART. BÉNÉF. ET RIST. (NON-VIE)	589			589	555			555
. PROVISIONS D'ÉGALISATION	2 066			2 066	2 004			2 004
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	20 915	16 298	30 802	68 015	19 088	14 388	17 968	51 444
PART DES ORGANISMES DISPENSÉS D'AGRÉMENT	20 986			20 986	21 103			21 103
CRÉANCES NÉES D'OPÉR. D'ASS. DIR.								
. DONT SUR PRENEUR D'ASS.	-1 363		10 424	9 061	-1 442		4 846	3 404
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.			351	351			334	334
. DONT AUTRES TIERS			41 094	41 094			48 816	48 816
CRÉANCES NÉES D'OPÉR. DE RÉASS.	124 068	2 373	85 038	211 479	96 496	2 980	84 217	183 693
PERSONNEL			5 302	5 302			6 804	6 804
ÉTAT, ORGANISMES DE SEC. SOC. ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			11 244	11 244			10 135	10 135

♦ ***Avoirs et Créances***

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006				31/12/2005			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total
DÉBITEURS DIVERS	201 165	1 975	103 410	306 550	178 952	3 400	21 990	204 342
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION			11 590	11 590			4 463	4 463
COMPTES COURANTS BANCAIRES ET CAISSE	27 205		447	27 652	1 469		1 571	3 040
INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS	10 202		13 249	23 451	3 935		27 691	31 626
FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS	4 345		675	5 020	3 583		1 211	4 794
AUTRES RÉGULARISATIONS ACTIF			1 744	1 744			8 964	8 964
DIFFÉRENCE DE CONVERSION	303	665	667	1 635	100	477	295	872
TOTAL	**5 602 506**	**614 069**	**2 933 211**	**9 149 786**	**4 702 249**	**599 066**	**3 148 530**	**8 449 845**

♦ ***Dettes et Engagements***

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006				31/12/2005			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total
B) PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	1 185 096		1 365 099	2 550 195	1 184 964		1 135 913	2 320 877
PASSIFS SUBORDONNÉS			1 245 445	1 245 445			1 245 445	1 245 445
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES								
. PRIMES NON ACQUISES (NON-VIE)	124 408		1 952	126 360	124 300	195	2 157	126 652
. PROV. SINISTRES (NON-VIE)	2 421 330	83 000	182 579	2 686 909	2 445 010	94 549	259 888	2 799 447
. PART. BÉNÉF. ET RIST. (NON-VIE)			849	849	-2		1 017	1 015
. PROVISIONS D'ÉGALISATION	6 883		42 626	49 509	15 269		44 379	59 648
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	172 125		142 017	314 142	125 993		147 741	273 734
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	39 553	143 000	58 192	240 745	71 296	143 000	19 365	233 661
DETTES POUR ESPÈCES CESSIONN.		18 446	26 545	44 991	5	15 796	23 205	39 006
DETTES NÉES D'OPÉR. D'ASS. DIR.								
. DONT ENVERS PRENEUR D'ASS.			959	959			9	9
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.			21	21			376	376
. DONT ENVERS AUTRES TIERS			9 207	9 207			9 113	9 113

♦ ***Dettes et Engagements***

EN MILLIERS D'EUROS

Comptes	31/12/2006				31/12/2005			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres	Total
DETTES NÉES D'OPER. DE RÉASS.	58 206	5 421	92 252	155 879	61 717	6 147	105 901	173 765
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
DETTES ENVERS ÉTABL. DE CRÉDIT	23 083			23 083	1 622		-4	1 618
AUTRES DETTES								
AUTRES EMPRUNTS, DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	864 195		497 129	1 361 324	863 127		16 137	879 264
PERSONNEL			32 310	32 310			36 189	36 189
ÉTAT, ORGANISMES DE SEC. SOC. ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	14 606		31 430	46 036	6 861		30 876	37 737
CRÉDITEURS DIVERS	38 872	63 611	147 586	250 069	122 130	3 820	60 061	186 011
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF			10 188	10 188			25 398	25 398
DIFFÉRENCE DE CONVERSION	651	482	432	1 565	540	223	117	880
TOTAL	**4 949 008**	**313 960**	**3 886 818**	**9 149 786**	**5 022 832**	**263 730**	**3 163 283**	**8 449 845**

NOTE 16 :
ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLE	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien participation	Autres origines	TOTAL 31/12/2006	TOTAL 31/12/2005
1. Engagements reçus		4 042	3 519	664 534	672 095	1 165 553
2. Engagements donnes :						
2a. Avals, cautions et garanties de credit donnees		42 541	26 113	78 400	147 054	149 590
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente				120	120	525
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		7 669		12 565	20 234	12 390
2d. Autres engagements donnes		33 831	20	34 447	68 298	142 418
TOTAL 2. Engagements donnés		**84 041**	**26 133**	**125 532**	**235 706**	**304 923**
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		26 552		296 725	323 277	305 223
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire				18 518	18 518	26 255
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers						
7. En-cours d'IFT				345 963	345 963	347 480
Total des engagements reçus : (1+3+4+5+6+7)		**30 594**	**3 519**	**1 325 740**	**1 359 853**	**1 844 511**
Total des engagements donnés : (2+7)		**84 041**	**26 133**	**471 495**	**581 669**	**652 403**

NOTE 16 :

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS (suite)

ENGAGEMENTS RECUS

Le montant des engagements reçus s'élève à 1.359,8 millions d'euros et correspond principalement :

- à l'engagement contractuel consenti mi décembre 2004 dans le cadre d'une ouverture de crédit de 510 millions d'euros (la ligne de crédit s'élève à 1 milliard d'euros mais 490 millions d'euros ont été tirés au 31 décembre 2006). L'échéance de cette ligne de crédit court jusqu'en décembre 2011,
- à des engagements sur swaps pour un montant en nominal du sous-jacent de 320 millions d'euros,
- aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires pour 323,2 millions d'euros,
- aux garanties délivrées par CGU France en mai 2002 lors de l'acquisition de CGU Courtage, pour un montant maximal de 149,6 millions d'euros,
- à des opérations sur couverture de change par vente à terme de devises pour une contre-valeur à la clôture de 26 millions d'euros,
- aux valeurs reçues de la caisse régionale d'Antilles Guyane représentant la substitution de Groupama SA directement à cette caisse pour la représentation de ses provisions techniques conservées pour 18,5 millions d'euros,
- à divers autres engagements reçus pour 12,5 millions d'euros dont 7,6 millions d'euros concernant des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Le montant des engagements donnés par Groupama SA s'élève à 581,7 millions d'euros et correspond essentiellement :

- à des engagements sur swaps pour un montant en nominal du sous-jacent de 320 millions d'euros,
- à des engagements consentis en matière de crédits-baux immobiliers à hauteur de 51,2 millions d'euros en cautionnement des engagement des SCI Raspail (16,8 millions d'euros) et SCI Safragan (34,4 millions d'euros),
- à des garanties de passifs d'un montant total de 61,1 millions d'euros octroyées dans le cadre de la cession de titres Sorema, Western Continental Company et Broadgate,

- à la garantie révisée à 20,5 millions d'euros des obligations de Gan Assurance Vie dans le cadre de l'émission par cette dernière fin 2001 d'un contrat d'assurance vie à destination d'un groupe pétrolier,
- à une convention de prêt à Groupama International pour un montant de 28,3 millions d'euros,
- à des opérations sur couverture de change par vente à terme de devises pour une contre-valeur à la clôture de 26 millions d'euros,
- à la garantie solidaire octroyée au Trésor Public par Groupama SA en règlement d'impositions actuellement contestées par Gan Assurances IARD pour un montant total de 19,3 millions d'euros qui resteraient à la charge de cette dernière,
- à deux nouvelles garanties solidaires octroyées au Trésor public par Groupama SA en règlement d'impositions actuellement contestées par GAN Assurances IARD pour des montants de 20,8 millions d'euros et 2,4 millions d'euros qui resteraient à la charge de cette dernière.
- à des engagements sur fonds non côtés 12,5 millions d'euros.
- à divers autres engagements donnés pour 19,6 millions d'euros dont 14,9 millions d'euros concernant des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation.

Groupama SA a également consenti ou obtenu pendant l'exercice ou antérieurement des engagements non quantifiés ou illimités concernant notamment :

- les garanties délivrées lors de l'acquisition de CGU Courtage par Groupama SA à hauteur de 280 millions d'euros, et par Gan SA pour un montant illimité, dans le cadre du contrat dit 'guarantee agreement' au bénéfice d'Abeille Assurance d'une durée de 20 ans à compter de mai 2002. La reprise des engagements de Gan SA par Groupama SA lors de la fusion de ces entités courant 2002 a rendu ceux-ci illimités,
- la contre garantie de Groupama International fin 1999 lors de la cession de The Gan Company of Canada Ltd à CGU Group Canada Ltd,
- la garantie en faveur de la Société d'Assurances de Consolidation des Retraites de l'Assurance (S.A.C.R.A.) en couverture de Groupama Asset Management des obligations contractuelles souscrites vis à vis de S.A.C.R.A. à compter de fin 2000,
- les lettres d'intention délivrées par Groupama SA au Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (C.E.C.E.I.) dans le cadre de la création de Groupama Épargne Salariale et de Groupama Banque,
- la reprise par Groupama SA de la garantie délivrée par Groupama Réassurance au profit de Sorema NA (devenue General Security National Insurance Company) du paiement de toutes

les obligations au titre des 2 contrats de rétrocession souscrits par Rampart (portefeuilles Le Mans Ré, MMA),

- l'engagement pris par la société SCOR pour le compte de Sorema SA et de Sorema NA dans le cadre du traité d'apport entre Groupama SA et SCOR en date du 22 mai 2001 et confirmé par lettre en date du 2 juillet 2003 aux termes duquel la société SCOR (en tant que successeur de Sorema SA) et General Security National Insurance Company (ex Sorema NA) n'exerceraient aucun recours, de quelque nature que ce soit, contre Groupama SA au titre des garanties accordées par la C.C.A.M.A. à Sorema SA et Sorema NA et, en cas de recours exercé par un tiers au titre desdites garanties, de verser à Groupama SA le montant des sommes payées au dit tiers,
- la lettre de confort délivrée au cours de l'exercice 2004 dans le cadre de la prorogation de l'opération de titrisation de primes acquises non émises (PANES) de Gan Assurances Vie, Gan Assurances IARD, Gan Eurocourtage Vie et Gan Eurocourtage IARD, pour une durée de 5 ans,
- les garanties inconditionnelles consenties par Groupama SA à Gan Assurances IARD, Gan Eurocourtage IARD, Groupama Transport et Groupama Insurance Company Ltd, de fournir le cas échéant les moyens financiers nécessaires pour satisfaire le paiement des sinistres relatifs aux contrats d'assurance conclus par celles-ci ; ces garanties visent à améliorer la notation financière de ces sociétés. Groupama SA supporte également des engagements de ce type antérieurement accordés par la C.C.A.M.A. à des entités du groupe (dont certaines ont été cédées), résiliés depuis et pour lesquels subsistent encore des droits et obligations,
- l'engagement de rémunération de l'investissement réalisé par la Société Générale dans le capital de Groupama Banque et ce pour toute la durée de l'accord.
- un éventuel ajustement du complément de prix sur les titres Groupama Transport à verser à Holding Chegaray ou à recevoir de Holding Chegaray, pour tenir compte des boni ou mali, après impôts, dégagés sur les provisions de primes et de sinistres maritimes nettes de réassurance, figurant au bilan social de Groupama Transport au 31/12/2005, conformément aux accords signés en 2000 entre Groupama SA et Holding Chegaray, à compter du 30 juin 2009 et jusqu'au 30 juin 2011.

En outre, concernant le droit individuel à la formation (DIF) et en application de la loi du 4 mai 2004 et de l'accord de branche du 14 octobre 2004, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 77 712 heures. En 2006, 54 actions de formation au titre du DIF ont été menées par des salariés de Groupama SA, pour un total de 1.362 heures.

NOTE 17 :
COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR ORIGINE

EN MILLERS D'EUROS

31/12/2006	Affaires Directes	Organisme Dispensé d'Agrément *	Acceptations	Total
Cotisations acquises	14 040	34 710	1 784 987	1 833 737
Charge de prestations	-2 452	11 810	1 008 530	1 017 888
A- SOLDE DE SOUSCRIPTION	**16 492**	**22 900**	**776 457**	**815 849**
Commissions d'acquisition	3 032	2 111	223 024	228 167
Frais d'administration & autres charges techniques	3 683	2 111	299 779	305 573
B- CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	**6 715**	**4 222**	**522 803**	**533 740**
C- PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	**6 560**	**1 429**	**103 071**	**111 060**
D- SOLDE DE REASSURANCE	**12 790**	**9 201**	**233 175**	**255 166**
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C-D)	**3 547**	**10 906**	**123 550**	**138 003**

EN MILLERS D'EUROS

31/12/2005	Affaires Directes	Organisme Dispensé d'Agrément *	Acceptations	Total
Cotisations acquises	14 923	33 446	1 745 909	1 794 278
Charge de prestations	18 026	17 812	1 163 626	1 199 464
A- SOLDE DE SOUSCRIPTION	**-3 103**	**15 634**	**582 283**	**594 814**
Commissions d'acquisition	3 005	2 032	205 866	210 903
Frais d'administration & autres charges techniques	4 717	2 032	291 214	297 963
B- CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	**7 722**	**4 064**	**497 080**	**508 866**
C- PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	**23 279**	**2 976**	**258 223**	**284 478**
D- SOLDE DE REASSURANCE	**-9 308**	**7 195**	**162 875**	**160 762**
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C-D)	**21 762**	**7 351**	**180 551**	**209 664**

* Dont CDA Antilles Guyane

NOTE 18 :
AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les autres charges techniques d'un montant de 122,8 millions d’euros incluent principalement la quote-part de frais généraux répartis par destination.

Les autres produits techniques sont non significatifs.

NOTE 19 :
PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

19. Ventilation des charges de placements 2006

EN MILLIERS D'EUROS

Nature des charges	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
CHARGES DES PLACEMENTS				
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	31 944	81	70 271	102 296
Autres charges de placements	42 278		20 131	62 409
Pertes provenant de la réalisation des placements	40	469	44 649	45 158
TOTAL	**74 262**	**550**	**135 051**	**209 863**

19.2 Ventilation des charges de placements 2005

EN MILLIERS D'EUROS

Nature des charges	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
CHARGES DES PLACEMENTS				
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	25 571	368	56 173	82 112
Autres charges de placements	23 010	270	42 277	65 557
Pertes provenant de la réalisation des placements	108	15	68 652	68 775
TOTAL	**48 689**	**653**	**167 102**	**216 444**

19.3 Ventilation des produits des placements 2006

EN MILLIERS D'EUROS

Nature des produits	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
PRODUITS DES PLACEMENTS				
Revenus des placements	257 308	14 671	75 720	347 699
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers	*14 418*	*431*	*13 106*	*27 955*
Revenus des autres placements		*48*	*62 614*	*62 662*
Autres revenus financiers	*242 890*	*14 192*		*257 082*
Autres revenus des placements	6 640	1 001	5 737	13 378
Profits provenant de la réalisation des placements		1 166	68 849	70 015
TOTAL	**263 948**	**16 838**	**150 306**	**431 092**

19.4 Ventilation des produits de placements 2005

EN MILLIERS D'EUROS

Nature des produits	Entreprises Liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
PRODUITS DES PLACEMENTS				
Revenus des placements	511 904	21 614	91 442	624 960
Revenus des participations	*499 975*	*9 667*		*509 642*
Revenus des placements immobiliers	*11 929*	*11 897*	*16 030*	*39 856*
Revenus des autres placements		*50*	*75 412*	*75 462*
Autres revenus financiers				
Autres revenus des placements	8 249	512	70 634	79 395
Profits provenant de la réalisation des placements		37	40 459	40 496
TOTAL	**520 153**	**22 163**	**202 535**	**744 851**

NOTE 20 :
AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Les autres charges non techniques d'un montant de 5.6 millions d'euros se composent principalement des frais généraux issus de la répartition par destination à hauteur de 5,3 millions d'euros.

Les autres produits non techniques sont non significatifs.

NOTE 21 :
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel 2006 d'un montant de - 12 millions d'euros se compose principalement des postes suivants :

- provisions pour risques et charges nettes : 2,1 millions d'euros
- subventions versées dans le cadre du financement des grands programmes : -14,4 millions d'euros

NOTE 22 :
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

♦ ***Charge fiscale***

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLÉ	31/12/2006	31/12/2005
Impôt groupe exigible	-112 400	
Provision produit d'intégration fiscale N	196 674	130 374
Provision produit d'intégration fiscale N-1	-130 374	-172 947
Produit d'intégration fiscale réel N-1	130 435	175 233
Autres	3 857	2 859
Charge d'impôt totale	**88 192**	**135 519**

♦ ***Nature et contenu spécifiques de la rubrique "impôt sur les bénéfices"***

Au 31 décembre 2006, la rubrique "impôt sur les bénéfices" comporte un produit net de 88,2 millions d'euros se décomposant comme suit :

- compte - intégration fiscale - produits 219,9 millions d'euros
- compte - intégration fiscale - charges 131,7 millions d'euros

La rubrique « impôt sur les bénéfices » comprend principalement la provision pour impôt groupe pour 112,4 millions d'euros, le produit pour impôt constaté au titre du résultat fiscal individuel de l'exercice des filiales intégrées pour 196,7 millions d'euros, les crédits d'impôts famille et mécénat pour 3,1 millions d'euros.

♦ Incidence du mécanisme d'intégration fiscale au niveau de Groupama SA - société mère

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale s'élève à + 84,3 millions d'euros, soit le montant net entre l'IS conventionnel des filiales intégrées et la charge d'impôt groupe.

♦ Montant des déficits reportables

Au 31 décembre 2006 le groupe intégré, ne dispose plus de déficits court terme.

NOTE 23 :
VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS

LIBELLÉ	31/12/2006	31/12/2005
Salaires	49 473	58 728
Charges sociales	21 405	24 143
Autres	1 974	1 960
TOTAL	**72 852**	**84 831**

Il s'agit des charges du groupement de fait de Groupama SA, après répartition auprès de chacun de ses membres. En 2006 le taux de charges moyen du groupement conservé par Groupama SA est de 61,49 %.

NOTE 24 :
EFFECTIFS

♦ Personnel

EN NOMBRES

LIBELLÉ	31/12/2006	31/12/2005
Direction	116	114
Cadres	1 044	1 025
Non cadres	350	371
TOTAL DU PERSONNEL	**1 510**	**1 510**

L'effectif mentionné correspond à l'effectif moyen salarié sur l'exercice.

NOTE 25 :

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2006 aux organes d'administration et aux organes de direction de Groupama SA s'élève respectivement à 320,1 milliers d'euros et 4 907,9 milliers d'euros.

NOTE 26 :
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice comptable de l'exercice 2006 s'élève à 318 648 K€.

La proposition d'affectation du résultat soumis à l'Assemblée générale se décompose comme suit :

- à titre de dividende aux actionnaires : 134 278 K€
- le solde au compte « report à nouveau » : 184 370 K€

NOTE 27 :
FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements concernant les filiales et les participations (en milliers d'euros)

Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :	Siret	Capital	Capitaux propres hors Capital et hors résultat de l'exercice	Quote part du Capital détenue au 31/12/06	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2006		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
					brute	nette		
Filiales (détenues à plus de 50 %)								
Sociétés d'assurances :								
GAN ASSURANCES IARD *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	542 063 797 00356	109 818	114 662	100,00%	671 462	671 462	1 055 653	34 320
GAN ASSURANCES VIE *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	340 427 616 01428	153 001	443 232	77,54%	269 539	269 539	1 264 534	114 456
GAN EUROCOURTAGE IARD *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	410 332 738 00021	8 056	204 380	100,00%	367 636	367 636	771 859	65 586
GAN EUROCOURTAGE VIE *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	340 427 525 00043	51 696	176 535	86,08%	162 137	162 137	626 098	28 807
GAN PATRIMOINE *150, rue d'Athènes 59882 Lille Cedex 9*	457 504 694 00243	8 221	146 700	99,97%	37 351	37 351	512 034	14 101
GAN PREVOYANCE *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	410 569 776 00025	94 300	38 145	100,00%	193 628	193 628	476 384	17 580
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	380 810 283 000 16	20 000	2 578	99,99%	19 818	19 818	25 428	1 435
GROUPAMA TRANSPORT *1, quai Georges V - BP 1403 76067 Le Havre Cedex*	552 122 103 000 21	71 262	19 673	100,00%	121 665	121 665	305 336	12 227
GROUPAMA VIE *5 / 7, rue du Centre 93199 Noisy le Grand Cedex*	722 006 079 00270	165 240	564 046	100,00%	302 978	302 978	1 936 242	97 435
Autres sociétés :								
BANQUE FINAMA *157, boulevard Haussmann 75008 Paris*	572 043 800 00059	82 394	117 257	86,14%	158 176	158 176	166 261	25 436
GROUPAMA BANQUE *70,rue de lagny 93107 Montreuil Cedex*	440 786 184 00034	81 698	-2	80,00%	180 827	51 077	42 929	-31 609
GROUPAMA INTERNATIONAL *8/10, rue d'Astorg 75008 Paris*	344 207 667 00017	710 063	306 058	100,00%	1 231 240	1 157 027	NA	-5 906
SCI 79 CHAMPS ELYSEES *22, rue Joubert 75009 Paris*	393 231 634 00022	69 270	0	91,21%	60 496	60 496	6 445	3 452
SCIFMA *22, rue Joubert 75009 Paris*	315 213 421 00029	43 871	2 427	74,88%	36 069	36 069	2 152	786
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE *4-6 avenue d'Alsace 92033 Paris La Défense Cedex*	428 768 352 00042	10 391	-2 428	100,00%	19 091	19 031	5 468	-1 380
Participations détenues entre 10 & 50 %								
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE *22, rue Joubert 75009 Paris*	345 199 673 00079	709 775	153 081	32,74%	307 076	307 076	43 392	20 281
SCOR *1, avenue du Général de Gaulle 92800 Puteaux*	562 033 357 00020	968 769	258 903	14,39%	595 047	363 957	977 000	57 000
SILIC *4, place de Rio de Janeiro 75008 Paris*	572 045 151 00022	69 525	223 876	28,62%	111 948	111 948	141 855	56 023

NOTE 28 :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés (a)
	BRUTE	NETTE			
Filiales:					
Françaises	3 884 609	3 678 312	855 340	41 521	202 019
Etrangères	4 573	4 573	0	0	0
Participations:					
Françaises	1 032 342	801 246	1 904	0	34 091
Etrangères	0	0	0	0	0

(a) y compris résultats des SCI

NOTE 29 :
CONSOLIDATION

Groupama SA établit :

- des comptes consolidés intégrant l'ensemble de ses filiales,
- des comptes combinés intégrant les caisses régionales avec lesquelles une convention de combinaison a été conclue.

Les comptes consolidés et combinés sont établis selon les dispositions des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards) et interprétations applicables telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars et Guérard
Tour Exaltis
61, avenue Henry Régnault
92075 La Défense Cedex

Aux Actionnaires
GROUPAMA SA
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPAMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les annexes aux comptes consolidés 3.1.2, 3.1.3. et 3.1.4.

  Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers sont classés dans différentes catégories selon les critères énumérés en annexe aux comptes consolidés 3.2.1. et en note 6.1. sur le bilan consolidé, et sont évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites en annexe aux comptes consolidés 3.2.1.

  Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées.

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites en annexe aux comptes consolidés 2.4.

  Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées.

- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés selon les modalités décrites en annexe aux comptes consolidés 3.12.

  Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues étaient cohérentes avec les projections fiscales issues des prévisions établies par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 mars 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**Mazars & Guerard**
Michel Laforce Bénédicte Vignon	Nicolas Robert

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Mazars & Guérard
Le Vinci – 4 allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex

Aux actionnaires
Groupama SA
8-10 rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Groupama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre de comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.1.2, 3.1.3. et 3.1.4. aux comptes consolidés.

  Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers sont classés dans différentes catégories selon les critères énumérés en notes 3.2.1. et 6 de l'annexe, et sont évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites en note 3.2.1.

  Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées.

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites en note 2.4.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées.

- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés selon les modalités décrites dans la note 3.12 aux comptes consolidés.

  Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues étaient cohérentes avec les projections fiscales issues des prévisions établies par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 23 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Nicolas Robert	Michel Laforce Bénédicte Vignon

20.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2004

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Le Vinci – 4 allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex

Groupama SA
8-10 rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Groupama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2. de l'annexe relative au changement de méthode concernant la comptabilisation des frais reportés en assurance vie.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable relatif aux frais d'acquisition reportés en assurance vie mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.3 et 3.4 de l'annexe.

  Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les écarts d'acquisition positifs inscrits à l'actif du bilan sont amortis selon les modalités relatées dans la note 2.2.5 de l'annexe.

  Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues pour déterminer la durée d'amortissement de ces écarts d'acquisition étaient cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe et qu'aucun élément significatif n'est venu remettre en cause leurs valeurs nettes au bilan.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.2.2 de l'annexe.

  Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres confirmée par le Groupe, et de la capacité du Groupe à conserver ces titres sur une durée conforme à son intention de détention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 23 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit
Nicolas Robert Patrick de Cambourg	Eric Dupont

20.4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de Groupama SA au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006

GROUPAMA SA

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT MAZARS & GUERARD

MAZARS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPAMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.A. de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.B.2 de l'annexe.

  Nous nous sommes assurés que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la Société, laquelle nous a confirmé avoir la capacité de conserver ces titres sur une durée conforme à son intention de détention.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Paris La Défense,

le 15 mars 2007,

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Michel LAFORCE

Bénédicte VIGNON

MAZARS & GUERARD

Nicolas ROBERT

20.4.5 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars & Guérard
Exaltis – 61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Aux Actionnaires
GROUPAMA SA
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce et de l'article R. 322-7 du Code des Assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R-225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Financement des grands programmes du groupe

Dans le cadre du financement des grands programmes 2006, des subventions ont été octroyées aux Caisses Régionales au titre du déploiement de l'activité bancaire (Groupama Banque) pour un montant net d'impôt sur les sociétés de 2,2 millions d'euros, et des dépenses informatiques communautaires (SIGMA) pour un montant net d'impôt sur les sociétés de 11,8 millions d'euros ; chacune de ces subventions a été successivement autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2006, le Président de la Caisse concernée par l'octroi d'une convention ne participant pas au vote.

Administrateurs communs : Mme Longuet, M. Aussat, M. Baligand , M. Baucherel,
M. Baylet, M.Drouet, M. Habig, M. Mul, M. Paillès, M. Viet, M. Wibratte.

Contrat de prévoyance accordé au Directeur général

Le Conseil d'administration, en date du 14 décembre 2006, a décidé une extension des contrats de prévoyance et frais médicaux dont bénéficient les membres du Comité de Direction Générale, au profit du Directeur Général de la société, qui fait partie du collège concerné par ledit régime.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Retraite du directeur général

Extension, par décision du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2005, du contrat de retraite des membres du Comité de Direction Générale, au profit du Directeur Général de votre société.

Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité entre Groupama SA et les Caisses Régionales

Modifiée par avenant en décembre 2004 afin de garantir la sécurité de la gestion et l'équilibre économique et financier de l'ensemble des Caisses Régionales et de Groupama SA et d'organiser la solidarité, la convention prévoit des procédures s'articulant autour de quatre dispositifs :

- Réalisation d'un audit triennal par Groupama SA de l'ensemble des caisses régionales et d'audits ponctuels en cas de pertes enregistrées par une caisse régionale,
- Mécanisme de fonds de solidarité permettant d'intervenir au profit d'une caisse régionale en difficulté ; ce mécanisme prévoit le versement annuel par les caisses régionales d'une quote-part de leur excédent net à raison de 0,50 % de leurs cotisations conservées, dans la limité de 50 % de l'excédent annuel, plafonné à 3 % des cotisations conservées,
- Nomination des Directeurs Généraux des caisses régionales,
- Convention de combinaison des comptes, désignant Groupama SA comme entité combinante.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mars 2007

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Michel LAFORCE

Bénédicte VIGNON

MAZARS & GUÉRARD

Nicolas ROBERT

20.5 Date des dernières informations financières

31 décembre 2006.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Groupama SA ne publie pas de comptes trimestriels.

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

	Dividende	Avoir fiscal théorique	Quote part non éligible à la réfaction	Quote part éligible à la réfaction
Exercice 2003	-	50 %(1) ou 10 %(2)	Non applicable	Non applicable
Exercice 2004	46.302.953,60 €	Non applicable	46.236.147,20 €	66.806,40 €
Exercice 2005	87.975.611,84 €	Non applicable	87.866.863,44 €	108.748,40 €

(1) *personnes phyiques et régime mère fille*
(2) *toute autre personne morale*

20.7.2 Politique de distribution

Au cours des exercices 2003 à 2005, Groupama SA a mené une politique de croissance régulière du taux de distribution du dividende.

Au titre de l'exercice 2006, il est proposé un dividende de 0,58 € par action correspondant à une distribution totale de 134,3 M€, ce qui représente 22 % du résultat net consolidé.

	2004	2005	2006
Dividende	46,3 M€	88 M€	134,3 M€
Résultat net consolidé	315 M€	394 M€	600 M€
Taux de distribution	15 %	22 %	22 %

20.7.3 Délai de prescription

En application des dispositions de l'article 2277 du Code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits. Ils sont alors reversés au Trésor public, conformément aux dispositions de l'article L.27 du Code du domaine de l'État.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

En dehors des litiges liés à l'application des garanties d'assurance, qui font l'objet de provisions techniques, Groupama SA et ses filiales sont impliquées occasionnellement dans des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives.

Le Comité d'audit et des comptes examine semestriellement un rapport portant, le cas échéant, sur les procédures relatives à des litiges significatifs dans lesquels Groupama SA ou ses filiales sont ou pourraient être impliquées.

À la connaissance de Groupama SA, aucune des procédures dont Groupama SA et ses filiales faisaient l'objet au 31 décembre 2006 ne devrait avoir d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats du Groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2006.

20.10 Informations complémentaires aux états financiers fournies à la demande de l'AMF

20.10.1 Passage du bilan et compte de résultat consolidés IFRS de Groupama SA au 31 décembre 2004 des normes françaises aux IFRS

Synthèse des impacts sur le compte de résultat 2004 des comptes consolidés de Groupama SA, au titre de la transition en normes IFRS

Le résultat net part du Groupe 2004 des comptes consolidés de Groupama SA s'élève à 316 millions d'euros en normes IFRS contre 258 millions d'euros en normes françaises.

Cette variation se décline par normes de la manière suivante :

en millions d'euros

Résultat net part du Groupe au 2004 en normes françaises	**258**
Normes IAS 32 / 39 - Instruments financiers	125
Norme IFRS 4 - Comptabilité "reflet"	-98
Norme IFRS 4 - Provisions d'égalisation	-15
Norme IAS 12 - Impôts différés	-151
Normes IAS 27 / 28 - Périmètre de consolidation	83
Normes IFRS 1 / 3 - Regroupement d'entreprises	107
Norme IAS 19 - Avantages au personnel	11
Normes IAS 16 / 40 - Immobilier	0
Autres normes	-5
Résultat net part du Groupe 2004 retraité en normes IFRS	**316**

Bilan - Actif

en millions d'euros	French Gaap consolidé	Ajustements IFRS l'exercice	IFRS consolidé conversion
Actifs incorporels	1 616	-323	1 293
Placements des activités dassurance	53 137	3 863	57 000
Emplois des activits du secteur bancaire	1 898	0	1 897
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 875	0	1 875
Créances d'exploitation	3 364	-31	3 333
Autres actifs	1 624	346	1 970
Trésorerie	431	0	431
Total Actif	**63 945**	**3 854**	**67 799**

Bilan - Passif

en millions d'euros	French Gaap consolidé	Ajustements IFRS l'exercice	IFRS consolidé conversion
Capitaux propres du Groupe	2 611	504	3 114
Intérêts minoritaires	268	-23	245
Capitaux propres totaux	2 878	481	3 359
Provisions pour risques et charges	508	59	567
Dettes de financement	1 280	0	1 280
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	32 927	-165	32 762
Passifs relatifs aux contrats financiers	20 180	8	20 188
Passifs relatifs aux contrats	53 108	-157	52 950
Participation au bénéfice différée passive	15	2 489	2 505
Ressources des activités du secteur bancaire	1 685	0	1 685
Dettes d'exploitation	4 277	72	4 349
Autres passifs	193	910	1 103
Total Passif	**63 945**	**3 854**	**67 799**

Par rapport au bilan consolidé de Groupama SA établi en normes françaises, l'écart du total actif et passif correspond aux divers reclassements opérés afin de le présenter conformément au format des états financiers recommandé par le CNC (n° 2005-R-01 du 24 mars 2005).

Compte de résultat

en millions d'euros	French Gaap consolidé	Ajustements IFRS l'exercice	IFRS consolidé conversion
Primes acquises	10 138	-6	10 132
Produits d'exploitation bancaire	164	-60	105
Produits financiers nets de charges	2 519	451	2 970
Autres produits et charges courants	-12 206	-316	-12 522
Résultat opérationnel courant	615	70	685
Autres produits et charges opérationnels	-131	50	-81
Amortissements des écarts d'acquisition	-107	107	0
Résultat opérationnel	378	227	605
Charge de financement	-81	-5	-86
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2	2	4
Impôts sur les résultats	-24	-154	-178
Résultat net de l'ensemble consolidé	274	71	345
Intérêts minoritaires	-16	-14	-30
Résultat net (part du Groupe)	**258**	**57**	**315**

Tableau de passage des variations de capitaux propres consolidés de Groupama SA au 31 décembre 2004

en millions d'euros	1er janvier 2004	Résultat de l'exercice	Augmentat° de capital	Variation de périmètre	Changement de méthode	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2004
Capitaux propres en normes françaises	**2 382**	**258**		**-5**		**-3**	**-22**	**2 610**
Normes IAS 32 / 39 - Instruments financiers	1 643	125			1 691			3 459
Norme IFRS 4 - Comptabilité "reflet"	-1 339	-98			-1 072			-2 510
Norme IFRS 4 - Provisions d'égalisation	186	-15						172
Normes IAS 27 / 28 - Périmètre de consolidation	-244	83	-6	-7	-5			-179
Normes IFRS 1 / 3 - Regroupement d'entreprises	-426	107						-320
Norme IAS 12 - Impôts différés	245	-151			-129			-35
Norme IAS 19 - Avantages au personnel	-86	11						-75
Normes IAS 16 / 40 - Immobilier	-23	0						-23
Autres normes	18	-6			3			15
Capitaux propres en normes IFRS	**2 355**	**315**	**-6**	**-12**	**487**	**-3**	**-22**	**3 114**

Explications chiffrées des principales variations par capitaux propres par normes

Les capitaux nets part du Groupe au 31 décembre 2004 s'élèvent à 3 114 M€ en normes IFRS contre 2 610 M€ en normes françaises.

Cette évolution résulte principalement de :

➢ d'impacts positifs sur les instruments financiers liés notamment à la mise en juste valeur des placements	+ 3 459 M€
➢ la constatation de la participation aux bénéfices différée suite à l'application de la « comptabilité reflet »	- 2 510 M€
➢ l'annulation des provisions d'égalisation	+ 172 M€
➢ l'effet de la consolidation des sociétés immobilières	- 177 M€
➢ la dépréciation du goodwill	- 320 M€
➢ l'enregistrement des impôts différés nets	- 35 M€
➢ la comptabilisation des engagements sociaux selon la norme IAS 19	- 75 M€
➢ autres normes	- 10 M€

20.10.2 Normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

La norme « IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir » a été publiée le 18 août 2005 et est applicable au 1er janvier 2007. Elle remplace partiellement la norme « IAS 32 – Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». L'objectif de cette nouvelle norme est de fournir des informations pour aider les utilisateurs des états financiers à évaluer l'importance des instruments financiers sur la situation financière d'une entité et sa performance. Ces informations doivent permettre également d'évaluer la nature et l'ampleur des risques générés par l'utilisation d'instruments financiers, ainsi que les méthodes utilisées pour les contrôler.

Les amendements à IAS 1 relatifs aux informations sur le capital ont été également publiés le 18 août 2005 et sont applicables au 1er janvier 2007. Ils imposent la publication en annexe d'informations sur les objectifs, procédures et processus de l'entité pour gérer son capital et respecter les contraintes réglementaires externes.

La norme IFRS 7 et les amendements à IAS 1 portent sur des compléments d'informations à fournir dans l'annexe aux comptes consolidés. Ils n'auront toutefois pas d'impact sur les résultats ou la situation financière du Groupe.

Dans le cadre de la convergence entre les référentiels IFRS et FASB, la norme « IFRS 8 – Segments opérationnels » a été publiée le 30 novembre 2006 et est applicable au 1er janvier 2009. Cette nouvelle norme requiert une information sectorielle similaire à celle utilisée par la Direction Générale dans ses prises de décision relatives à l'allocation des ressources et à l'évaluation des performances.

L'« IFRIC 10 – Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs » a été publiée le 20 juillet 2006 et doit être adoptée au niveau européen en juin 2007. Cette interprétation interdit qu'une dépréciation d'écart d'acquisition ou d'instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, dotée au cours d'une période intermédiaire, soit reprise au cours d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure. Cette nouvelle interprétation étant conforme aux principes du Groupe, elle ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'applique pas de manière anticipée les interprétations suivantes dont l'impact sur les comptes consolidés est jugé non significatif :

- IFRIC 7 - Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29
- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2
- IFRIC 9 - Réexamen des dérivés incorporés
- IFRIC 11 - Actions propres et transactions intra-groupe

20.10.3 Test de suffisance du passif

Le traitement de ce point est précisé dans les principes et méthodes comptables de l'annexe des comptes de l'exercice 2006, en note 3.1.2 c) Test de suffisance des passifs.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Les tests d'adéquation menés en 2006 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

20.10.4 Comptabilité reflet et participation différée

Conformément à l'option offerte par IFRS 4 et les principes et méthodes comptables décrits au point 3.1.2. b) – «Application de la comptabilité reflet » de l'annexe des comptes consolidés de l'exercice 2006, Groupama SA a appliqué le principe de la comptabilité reflet aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire, dits « contrats participatifs », dans ses comptes consolidés.
En conséquence, une participation aux bénéfices différée est calculée par chaque entité concernée et enregistrée dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sur la base des plus ou moins-values latentes constatées à la date de clôture.
En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le Groupe enregistrerait une participation différée active limitée à la capacité des entités à imputer des participations futures ou potentielles.
La comptabilité reflet fait l'objet d'une fiscalisation. Un impact d'impôt différé est déterminé en appliquant le taux d'impôt en vigueur dans le pays.

20.10.5 Analyse du portefeuille obligataire par émetteur

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille obligataire par émetteur et hors dérivés.

Portefeuille obligataire	**31/12/06**		**31/12/05**	
	en M€	en %	en M€	en %
Obligations souveraines et autres émetteurs secteur public	22 278	58,4%	22 179	58,1%
Obligations privées secteur financier	9 418	24,7%	8 893	23,3%
Obligations privées secteur non financier	4 522	11,9%	5 509	14,4%
Obligations convertibles	327	0,9%	190	0,5%
Liquidités diverses	1 575	4,1%	1 380	3,6%
TOTAL France	**38 120**	**100,0%**	**38 152**	**100,0%**
Obligations détenues par les filiales étrangères	4 600		4 440	
TOTAL Groupama SA	**42 720**		**42 592**	

Cette présentation vient compléter l'analyse des risques de crédit (par rating) figurant en note 53 – « Analyses de sensibilité » dans les comptes consolidés de Groupama SA au 31 décembre 2006.

20.10.6 Avantages au personnel - Ventilation par zone géographique de la dette et des hypothèses actuarielles :

Répartition géographique de la dette actuarielle au 31 décembre 2006

En millions d'euros	France	Royaume Uni	Autres	Total
Dette actuarielle	184	300	16	500
Juste valeur des actifs de couverture	6	234	2	242
Dette actuarielle nette	178	66	14	258

Principales hypothèses actuarielles par zone géographique

En millions d'euros	France	Royaume Uni	Autres
Taux d'actualisation	4,5%	5,3%	4%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,125%	7%	5%
Taux d'augmentation attendus des salaires/pensions	2 à 3%	2,75%	3%
Turn-over :			
- 18 à 34 ans	2 à 20%	NA	NS
- 35 à 44 ans	2 à 15%	NA	NS
- 45 à 54 ans	1 à 10%	NA	NS
- 55 ans et plus	0%	NA	NS

Seuls les taux de turn-over de la zone « France » présentent un caractère de matérialité.

CHAPITRE 21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

Les renseignements relatifs aux statuts et au capital de la Société, figurant aux 21.1.1.2, 21.1.3, 21.2.5 et 21.2.7 résultent ou sont la conséquence, des résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 29 juin 2006 sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A..

21.1.1 Montant du capital social

a. Montant du capital émis : 1.186.513.186 euros, représenté par des actions toutes de même catégorie

b. Nombre d'actions émises et totalement libérées : 231.514.768

c. Valeur nominale des actions : 5,125 euros

d. Capital autorisé non émis

État des délégations de compétence au conseil d'administration adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	1,1 milliard d'euros à imputer sur le montant global des augmentations de capital autorisées par l'assemblée, soit 1,1 milliard d'euros
Émissions sans droit préférentiel (augmentatio10 % du capital social n de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	1,1 milliard d'euros à imputer sur le montant global des augmentations de capital autorisées par l'assemblée, soit 1,1 milliard d'euros
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres10 % du capital social	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	400 millions d'euros
Émissions réservées à des catégories de personnes (augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes)	18 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	1,1 milliard d'euros à imputer sur le montant global des augmentations de capital autorisées par l'assemblée, soit 1,1 milliard d'euros
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	15% de l'émission initiale
Augmentation de capital réservée au personnel (et assimilées) Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	150 millions d'euros
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe ou de certains d'entre eux	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	10% du capital social
Réduction du capital par annulation des actions auto-détenues	24 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	10% du capital social
Programme de rachat d'actions	18 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	10 % du capital social dans la limite d'un montant maximal de 500 M€
Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois à compter de l'assemblée générale du 29 juin 2006	10 % du capital social

Il sera proposé à l'assemblée générale du 30 mai 2007 de renouveler :

- le programme de rachat d'actions, dans la huitième résolution, qui annule et remplace celle antérieurement délivrée par l'assemblée générale du 29 juin 2006, dans la huitième résolution ;

- l'émission réservée à des catégories de personnes, dans la neuvième résolution, qui annule et remplace celle antérieurement délivrée par l'assemblée générale du 29 juin 2006 dans la vingt-troisième résolution.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Actions détenues par la Société ou par ses filiales

À ce jour, la Société ne détient aucune de ses propres actions. De même, aucune de ses filales ne détient des actions de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006 a, pendant une période de 18 mois, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A., autorisé le conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Aux termes de cette autorisation, l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment y compris en période d'offre publique et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen, par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'acheter et de vendre ses actions en vue des objectifs suivants :

- soit l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en oeuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;

- soit l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;

- soit leur annulation en tout ou partie, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la résolution 26 et dans les termes qui y sont indiqués ;

- soit la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

- soit l'animation du marché ou de la liquidité de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- soit la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale ;

- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la société à la date considérée.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 150 euros par action ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie ; ce prix sera ajusté en fonction du résultat du vote sur la neuvième résolution.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 500 millions d'euros.

Cette autorisation sera donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

L'assemblée générale délèguera au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'assemblée générale confèrera tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Des informations plus détaillées sur ce programme de rachat figureront dans le détail du programme qui sera publié.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit.

Non applicable.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option.

Non applicable.

21.1.7 Historique du capital au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 31 décembre 2004			Situation au 31 décembre 2005			Situation au 31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	**% du capital**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**
Groupama Holding	52.586.113	90,86 %	90,86 %	52.599.539	90,88 %	90,88 %	210.423.879	90,89 %	90,89 %
Groupama Holding 2	5.203.591	8,99 %	8,99 %	5.203.591	8,99 %	8,99 %	20.814.364	8,99 %	8,99 %
Autres *	88.988	0,15 %	0,15 %	75.562	0,13 %	0,13 %	276.525	0,12 %	0,12 %
							(**)		
Total	**57.878.692**	**100 %**	**100%**	**57.878.692**	**100 %**	**100 %**	**231.514.768**	**100 %**	**100 %**

* *Salariés, anciens salariés et mandataires exclusifs, mandataires et administrateurs.*
** *L'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2006 a décidé la division du nominal de l'action par quatre qui s'est traduite corrélativement par la multiplication du nombre d'actions composant le capital de la société par quatre.*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de capital depuis les trois dernières années.

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
29/06/2006 Assemblée Générale Extraordinaire	Division de la valeur nominale de l'action par 4	_____	5,125 €	_____	_____	1.186.513.186 €	231.514.768

21.1.8 Participation des salariés dans le capital de Groupama SA

Fin 1998, dans le cadre de l'acquisition de GAN SA par Groupama, des salariés, anciens salariés et mandataires exclusifs de GAN SA et de ses filiales ont souscrit à une offre d'achat d'actions GAN SA réservée.

Afin de pallier l'absence de liquidité des actions GAN SA dans la mesure où elles n'étaient pas cotées, Groupama SA avait pris l'engagement de garantir la liquidité des actions. Dans ce cadre, Groupama SA s'était engagée à acquérir à tout moment, sous réserve des délais de blocage, et à l'exception des mois correspondant aux périodes d'arrêté de comptes, les actions que les actionnaires souhaitaient céder. L'engagement de liquidité a été repris par la CCAMA suite à la fusion entre Groupama SA et GAN SA intervenue en juin 2002, puis par Groupama Holding suite à la simplification des structures nationales du groupe fin 2003.

Le prix de rachat des actions Groupama SA est calculé sur la base de l'évolution de l'actif net consolidé de Groupama SA deux fois par an :

- le premier jour du mois suivant le mois au cours duquel sont arrêtés les comptes consolidés annuels de Groupama SA,
- le premier jour du mois suivant le mois au cours duquel sont examinés les comptes semestriels consolidés de Groupama SA.

En outre, en vertu de la législation relative à l'épargne salariale et l'instruction COB du 17 juin 2003 qui ont introduit de nouvelles règles de valorisation des sociétés non cotées applicables aux OPCVM d'épargne salariale, la valeur des actions Groupama SA est également évaluée une fois par an sur la base de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent, la méthode d'évaluation ayant été validée par un expert indépendant.

Le prix de rachat de l'action Groupama SA applicable à chacune des périodes est celui qui est le plus élevé entre la valeur découlant de l'application de l'engagement de liquidité et la valeur résultant de l'application de la méthode de l'actif net réévalué.

L'engagement de liquidité deviendrait caduc dans le cas où les actions seraient admises aux négociations sur un marché réglementé et dans l'hypothèse où le public détiendrait une fraction du capital de Groupama SA au moins égale à 10 %. Les salariés actionnaires de Groupama SA auraient alors la faculté de céder leurs titres Groupama SA au prix résultant de l'engagement de liquidité, pendant une période de 3 mois, délai courant à compter de l'admission des actions aux négociations sur un marché réglementé.

Au 31 décembre 2006, les salariés, anciens salariés et mandataires exclusifs de Groupama SA détiennent 0,12 % du capital de Groupama SA.

21.2 Acte constitutif et statuts

N.B. – Les articles des points 21.2.1. à 21.2.8. sont issus des statuts approuvés et en vigueur à ce jour.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- les opérations d'assurance et de coassurance contre les risques de toute nature, à l'exclusion des opérations d'assurance vie et de capitalisation ;

- la réassurance des caisses régionales ou départementales de réassurance mutuelle agricoles (ci-après désignées par le terme «Caisse»), dans le cadre de l'article R 322-120 4° du code des assurances ;

- la substitution aux Caisses réassurées dispensées de l'agrément administratif, pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des assurances et l'exécution des engagements d'assurance pris par lesdites Caisses, conformément aux dispositions de l'article R 322-132 du Code des assurances ;

- la réassurance de toutes entreprises d'assurance ou de réassurance régies par le code des assurances, quelle qu'en soit la forme, de toutes mutuelles ou unions de mutuelles régies par le code de la mutualité, et de toutes institutions de prévoyance ou unions d'institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale ou par le code rural ;

- la réalisation de toutes opérations de cession, de rétrocession ou de compensation des risques qu'elle assure ou qu'elle réassure ;

- la détention de participations en France et à l'étranger, notamment dans des activités d'assurance, de réassurance, de banque, de services financiers et d'activités connexes à celles-ci ;

  Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes.

21.2.2 Direction générale de la Société (article 16 des statuts)

La Direction générale de la Société est assurée par le Directeur général (décision du conseil d'administration du 18 décembre 2003 confirmée par la décision du conseil d'administration du 26 août 2004).

21.2.3 Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions (articles 21, 23 et 24 des statuts)

En vertu de l'article 21 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux actions par la loi, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

En vertu des articles 23 & 24 des statuts, les actionnaires bénéficient d'un droit à dividende.

21.2.4 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Assemblées Générales (articles 20 et 21 des statuts)

21.2.5.1 Assemblées Générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription nominative à son nom dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la réunion. Le Conseil d'Administration peut supprimer ou abréger ce délai, mais uniquement au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le Vice-Président ou un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'Administration.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Dans toutes les Assemblées Générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, par un Vice-Président ou par le secrétaire de l'assemblée.

21.2.5.2 Délibération des Assemblées

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

21.2.6 Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur.

Non applicable.

21.2.7 Forme des actions et transmission des actions – Clause d'agrément

21.2.7.1. Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par la Société dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

À la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la Société.

21.2.7.2. Transmission des actions – Clause d'agrément (article 10 des statuts)

La transmission des actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de GROUPAMA S.A. que par virement de compte à compte.

La cession à un tiers, à quelque titre que ce soit, d'actions représentatives du capital social de GROUPAMA S.A. est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

En cas de cession à un tiers, la demande d'agrément indiquant la raison sociale ou l'identité du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert, est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à la société.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande.

Si GROUPAMA S.A. n'agrée pas le cessionnaire proposé, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification de refus, de faire acquérir les actions soit par un actionnaire, soit par un tiers, soit avec le consentement du cédant, par GROUPAMA S.A. dans le cadre d'une réduction de capital selon les modalités prévues à l'article 8.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions est déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du code civil. Au vu du rapport d'expertise, chaque partie peut se désister à condition de le faire connaître à l'autre dans les quinze jours du dépôt du rapport de l'expert désigné. Le désistement du cédant vaudra renonciation de plein droit au projet de cession.

Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément du cessionnaire est considéré comme donné, à moins que le cédant n'ait renoncé à son projet de cession. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de GROUPAMA S.A..

En cas d'acquisition et en vue de régulariser le transfert de propriété des actions au profit du ou des acquéreurs, le cédant sera invité par le Conseil d'Administration à signer l'ordre de mouvement correspondant dans le délai fixé.

Au cas où un tiers viendrait à être agréé, la cession devra intervenir aux conditions notamment de prix indiquées dans la demande d'agrément et au plus tard dans le délai de trois mois de la date d'obtention de l'agrément. A défaut, cet agrément serait caduc.

Ne sont pas visés par les présentes dispositions les transferts d'actions destinées à permettre à un administrateur d'exercer son mandat.

21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.

Non applicable.

21.3 Modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2006 mais dont l'entrée en vigueur sera effective sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la société sur le marché Eurolist d'Euronext

L'article 9 « Forme des actions » est modifié ; l'article 10 « Transmission des actions – clause d'agrément » est remplacé par « Identification des actionnaires » ; l'article 11 « Franchissement de seuils » est créé ; les articles 12 à 27 sont les articles anciens 11 à 26 et l'article 21 « Assemblées générales », anciennement article 21, est modifié.

21.3.1 Assemblées Générales (article 21 futur des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription dans les comptes tenus par la Société ;

- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de l'intermédiaire teneur de compte constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La révocation expresse de l'inscription ou de l'indisponibilité ne pourra intervenir que conformément aux dispositions impératives en vigueur.

Les formalités décrites ci-dessus doivent être accomplies au plus tard cinq jours avant la date de la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration, par voie de mesure générale, peut réduire ce délai qui sera alors indiqué dans l'avis de réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout moyen de télécommunication autorisé par les dispositions en vigueur, dans les conditions fixées par celles-ci et lorsque la convocation le prévoit. Ces actionnaires seront réputés présents à l'assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le Vice-Président ou un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'Administration.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Dans toutes les Assemblées Générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du Conseil d'Administration, par un Vice-Président ou par le secrétaire de l'assemblée.

21.3.2 Forme des actions et identification des actionnaires (articles 9 et 10 futurs des statuts)

21.3.2.1 Forme des actions (article 9 futur des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des statuts de la Société ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

21.3.2.2 Identification des actionnaires (article 10 futur des statuts)

10.1 - La propriété des actions est établie par une inscription en compte auprès de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Lorsque le propriétaire des titres n'a pas son domicile sur le territoire français, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès soit de la Société, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

10.2 - En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres les renseignements visés à l'article L.228-2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux. A l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels la personne qui n'aurait pas respecté ces obligations a été inscrite en compte, seront privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant

excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

21.3.3 Franchissements de seuil statutaire (article 11 futur des statuts)

Outre les obligations légales d'information de franchissement de seuil ou de déclaration d'intention, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code du commerce ou au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2 % puis à toute tranche supplémentaire de 0,5 % minimum du capital, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil en précisant le nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, seule ou de concert, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ou comme indiqué à l'article L 233-9 du Code de commerce. Elle devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation d'information s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % minimum du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

CHAPITRE 22

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux derniers exercices, Groupama SA et ses filiales n'ont pas conclu de contrats importants avec des tiers, autres que ceux conclus dans le cadre normal de leurs affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe constitué de Groupama SA et des ses filiales.

En revanche, des conventions importantes ont été conclues entre Groupama SA, ses filiales et les Caisses régionales Groupama dans le cadre de leurs relations d'affaires. Ces conventions sont décrites dans le chapitre 19 consacré aux opérations avec les apparentés.

CHAPITRE 23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non applicable.

CHAPITRE 24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations financières intermédiaires : à la date de dépôt du document de référence, aucune information trimestrielle n'a été publiée.

L'ensemble des communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.groupama.com, espace « Finance» et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et les comptes sociaux et consolidés peuvent être consultés au siège social de la Société, 8-10, rue d'Astorg -75008 Paris, à la Direction Juridique.

CHAPITRE 25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les entreprises dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux annexes 1 à 3 relatives aux états financiers consolidés de Groupama SA.

ANNEXE 1 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DES TRAVAUX DU CONSEIL, AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR GROUPAMA SA AU TITRE DE L'EXERCICE 2006

Le conseil d'administration de Groupama SA a examiné lors de la séance du 14 mars 2007 le rapport requis par l'article L 225-37 du code de commerce. Ce rapport, qui s'appuie sur les informations élaborées sous la responsabilité de la Direction Générale de Groupama SA, décrit le dispositif de contrôle interne en vigueur à la fin de l'année 2006 au sein de la société ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe mis en place par Groupama SA au titre d'entité consolidante (filiales) et combinante (filiales et Caisses régionales).

1. Présentation de Groupama SA

1.1. Actionnariat

Groupama SA est une société anonyme détenue indirectement à près de 100% par les Caisses régionales d'Assurances et de Réassurances Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« Caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de GROUPAMA.
La répartition du capital au 31 décembre 2006 est la suivante :

- 90,89 % à la société Groupama Holding ;
- 8,99 % à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,12 % aux mandataires, salariés et anciens salariés de Groupama SA (en direct ou par le biais de FCPE).

Les Caisses régionales détiennent intégralement les sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2.

1.2. Activités

Groupama SA est une société d'assurances non-vie, réassureur unique des Caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du Groupe GROUPAMA. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe GROUPAMA, dans le cadre des orientations générales fixées par la Fédération Nationale GROUPAMA ;
- réassurer les Caisses régionales et les filiales d'assurance du Groupe ;
- piloter l'ensemble des filiales et réaliser pour leur compte un certain nombre d'opérations ;
- mettre en place le programme de réassurance externe de l'ensemble du Groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (A.C.A.M.).

1.3. Administration et Direction Générale

Groupama SA est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 administrateurs, qui a pour mission, conformément à la loi, de déterminer les orientations de l'activité de la société, de veiller à leur mise en œuvre et de contrôler la gestion de la Direction.

La Direction Générale de la société est confiée à un Directeur Général exécutif au sens de la loi NRE, qui la représente vis-à-vis des tiers et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en son nom, dans le cadre de son objet social et dans les limites attribuées par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, certaines opérations sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Il s'agit de :

- la modification et la mise en œuvre annuelle de la Convention de Réassurance des Caisses régionales et de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité (cf. 2.) ;

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social ;

- les opérations susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et son périmètre d'activité.

En outre, les décisions suivantes doivent être prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés :

- la résiliation de la Convention de Réassurance des Caisses régionales à l'initiative de Groupama SA ;

- les sanctions en cas de désaccord sur les mesures de redressement à prendre par une Caisse Régionale, suite à audit, en application de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité ;

- la décision de recourir au fonds de solidarité en application de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité ;

- la résiliation de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité à l'initiative de Groupama SA

Sont également soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent, pour chacune des catégories ci-après, un montant unitaire fixé par le Conseil d'Administration :

- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie ;

- acquérir ou céder tous immeubles, hors activité de placement d'assurance ;

- consentir des sûretés sur les biens sociaux ;

- contracter tous emprunts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant avec Groupama SA, directement ou indirectement, des liens de capital.

Le Conseil d'Administration a fixé le montant unitaire desdites opérations au-delà duquel le Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable, à savoir :

- au-delà de 30 millions d'euros :

  - contracter tous emprunts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant avec Groupama SA, directement ou indirectement, des liens de capital ;

- au-delà de 15 millions d'euros :

  - prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie ;

  - acquérir ou céder tous immeubles, hors activité de placement d'assurance ;

- au-delà de 7,6 millions d'euros :
  - consentir des sûretés sur les biens sociaux.

1.4. Filiales

La liste des principales filiales et sous-filiales est établie et mise régulièrement à jour par la Direction Juridique, au sein du Secrétariat Général de Groupama SA En outre, le périmètre de consolidation comptable de Groupama SA est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.
Groupama SA est également la société de tête de l'intégration fiscale mise en place entre elle-même et les filiales détenues à 95% et plus.

2. L'environnement GROUPAMA

Il est fait distinction dans le Groupe GROUPAMA entre le pôle relatif aux Caisses régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles et celui relatif à Groupama SA détenant les autres entités du Groupe (« filiales »).
Les liens entre les différentes entités du Groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les principales sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, cela notamment en matière de contrôle interne (cf. 4.1 et 4.2) ;

- dans le pôle mutualiste :
  - par un mécanisme contractuel de Réassurance Interne liant les Caisses régionales à Groupama SA et défini par une Convention de Réassurance, dont les modalités d'application sont mises à jour chaque année ;
  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des Caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA »).

Par ailleurs, une convention cadre fixant les principes généraux applicables aux relations d'affaires entre les Caisses régionales, et Groupama SA et ses filiales, est entrée en vigueur au 1er janvier 2006.

Périmètre du présent rapport
Conformément aux articles L 345-2 et R 345-1-1 du Code des Assurances, le Groupe GROUPAMA établit et publie des comptes combinés, constitués par l'agrégation de l'ensemble des comptes des Caisses régionales et Locales ainsi que des comptes consolidés du pôle Groupama SA En conformité avec l'article R 345-1-2 du Code des Assurances, l'entité combinante de GROUPAMA est Groupama SA
Le périmètre des comptes combinés regroupe les Caisses régionales, les Caisses Locales, Groupama Holding, Groupama Holding 2, Groupama SA et toutes ses filiales capitalistiques du périmètre de consolidation. Le détail du périmètre de combinaison figure dans l'annexe aux comptes combinés.
Le présent rapport fait présentation du dispositif de contrôle interne au niveau Groupe, tant sur le périmètre des comptes consolidés que celui des comptes combinés.

3. Préparation et organisation des séances du Conseil d'Administration de Groupama SA

Le Conseil d'Administration de Groupama SA est composé de 16 administrateurs. Parmi eux, 11 représentent l'actionnaire de contrôle, et 3 sont extérieurs et indépendants au sens du rapport du groupe de travail Afep/Medef ; ces 14 administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 6 ans. Les deux autres administrateurs sont élus par le personnel salarié de la société, pour une durée de 4 ans.

Le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2006 : les 26 janvier, 22 février, 22 mars, 3 mai, 29 juin, 25 septembre, 25 octobre, 20 novembre et 14 décembre. Le secrétariat du Conseil a été assuré par le Secrétaire Général du Groupe.
Le Conseil d'Administration de la société a adopté à l'unanimité au cours de sa séance du 10 janvier 2005 un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société, et à préciser les droits et obligations des administrateurs.
Ce règlement intérieur qui a été signé par l'ensemble des administrateurs est entré en vigueur le 24 février 2005.
Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion, un dossier préparatoire étant adressé, dans toute la mesure du possible, une semaine avant la tenue du Conseil.
En 2006, le Conseil a délibéré notamment sur les comptes semestriels et annuels consolidés et combinés, sur la politique de réassurance, sur la stratégie du groupe et les plans d'actions des directions de Groupama SA, et sur les travaux des trois Comités du Conseil d'Administration.
Sur l'ensemble de l'exercice, l'assiduité des membres du Conseil d'Administration a été de 87%.
En application de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration consacre périodiquement un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement. Par ailleurs, le Conseil a procédé à une première évaluation formalisée de son fonctionnement pour l'exercice 2005 à l'aide d'un questionnaire remis à chaque administrateur et retourné au Secrétaire Général de Groupama SA. Ce questionnaire s'articulait autour de trois thèmes : la composition et l'information du Conseil, le fonctionnement et l'efficacité du Conseil, l'organisation et le fonctionnement des Comités du Conseil. Les résultats ont été débattus lors de la séance du Comité des rémunérations et des nominations du 16 mars 2006 et présentés à la séance du Conseil d'Administration du 22 mars 2006.
Le Conseil d'Administration a constitué en son sein depuis février 2005, trois comités :

- **le Comité d'Audit et des Comptes**

  Il a comme principales missions l'examen des états financiers semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration, l'examen de la cohérence des mécanismes de contrôle interne, l'examen des risques et le respect de l'éthique, l'examen des plans d'audit interne et du rapport annuel sur le contrôle interne et l'examen, avant qu'ils soient rendus publics, des documents d'information comptable et financière émis par la société. Il participe également à la sélection des commissaires aux comptes.
  Il est composé de quatre administrateurs, dont deux indépendants. Il est présidé par un administrateur indépendant. Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2006, les 21 février, 20 mars, 18 mai, 21 septembre, 20 novembre et 6 décembre. Il a chaque fois rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le taux d'assiduité s'est élevé à 100%.
  Les principaux sujets examinés par le Comité d'Audit et des Comptes au cours de l'exercice 2006 ont été les suivants :

  - comptes annuels 2005 consolidés IFRS et sociaux et semestriels 2006 consolidés IFRS ;
  - situation du contrôle interne dans le Groupe ;
  - exécution du plan d'audit 2006 et programme d'audit prévisionnel 2007 ;
  - principes, règles et options comptables retenus pour l'arrêté des comptes 2006 ;
  - dossiers d'acquisition présentés au Conseil ;
  - principes, règles et options comptables retenus pour l'arrêté des comptes annuels 2006 et intermédiaires au 30 juin 2006 ;
  - missions des commissaires aux comptes ;
  - litiges significatifs.

- **le Comité des Rémunérations et des Nominations**

  Il a comme principales missions les propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, à l'attribution et à la répartition des jetons de présence, l'examen des propositions relatives à la composition et à l'organisation du Conseil d'Administration. Il procède également à l'évaluation annuelle du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration.
  Il est composé de cinq administrateurs, dont un administrateur indépendant. Il est présidé par un administrateur représentant l'actionnaire de contrôle. Le Comité s'est réuni trois fois en 2006, les 16 mars, 18 septembre et 7 décembre. Il a chaque fois rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le taux d'assiduité s'est élevé à 93%.
  Les principaux sujets examinés par le Comité des rémunérations et des nominations au cours de l'exercice 2006 ont été les suivants :

  - situation des rémunérations des mandataires sociaux ;
  - poursuite des travaux sur la détermination de la part variable de la rémunération du Directeur Général ;
  - projet d'évaluation du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration pour 2006.

- **le Comité des Conventions**

  Il a comme missions principales l'analyse des modalités d'application de la Convention de Réassurance et, d'une façon plus générale, des conventions intervenant entre Groupama SA, ses filiales et les Caisses régionales. Il analyse également les conventions intervenant directement ou par personne interposée entre Groupama SA et ses mandataires sociaux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10%.
  Il est composé de trois administrateurs, et présidé par un administrateur indépendant. Le Comité s'est réuni trois fois en 2006, les 16 mars, 21 septembre et 8 décembre. Il a chaque fois rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration. Le taux d'assiduité s'est élevé à 100%.
  Les principaux sujets examinés par le Comité des Conventions au cours de l'exercice 2006 ont été les suivants :

  - conventions réglementées ;
  - schéma descriptif de la réassurance interne entre Groupama SA et les Caisses régionales ;
  - relations d'affaires entre les Caisses régionales et la société et ses filiales.

Les comptes de l'exercice 2006 sont arrêtés le 14 mars 2007 par le Conseil d'Administration, qui établit les projets de rapport de gestion auquel le présent rapport est annexé, et le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 mai 2007. Les comptes de l'exercice 2006 ont été présentés préalablement, pour avis, au Comité d'Audit et des Comptes qui les a examinés le 12 mars 2007.

4. L'environnement de contrôle

4.1. Principes et objectifs du contrôle interne

La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe GROUPAMA un objectif prioritaire

- pour satisfaire les obligations réglementaires actuelles, et anticiper les obligations ultérieures, liées notamment au futur dispositif Solvabilité II ;
- et pour renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.

Dans ce contexte, les principes généraux, les objectifs et l'organisation du contrôle interne du Groupe ont été définis par la Charte de contrôle interne validée par le Comité Exécutif Groupama du 21 mars 2005 et soumise au Comité d'Audit et des Comptes. Diffusée au sein des entités du

Groupe, cette charte constitue pour elles la référence commune à respecter dans le déploiement de leurs démarches de contrôle interne.
Les objectifs, la méthodologie et les principes d'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise sont mis en application par Groupama SA selon les termes de la charte de contrôle interne du Groupe. Le dispositif de contrôle interne de Groupama SA se décompose en :

- un environnement constituant le cadre général permettant à la société de gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle ;

- un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques, et un ensemble organisé de procédures de reporting visant à permettre à la direction de Groupama SA de connaître l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place.

4.2. Organisation du contrôle interne

4.2.1. Organisation générale

4.2.1.1. Au niveau du Groupe

Services permanents
Le Contrôle Interne Groupe et l'Audit Général Groupe sont situés dans la Direction Audit Général et Actuariat Groupe au sein de Groupama SA, sous le rattachement direct du Directeur Général.
Le Directeur de l'Audit Général et de l'Actuariat Groupe rend compte périodiquement au Comité d'Audit et des Comptes sur la situation du Groupe et les travaux en cours en matière de contrôle interne et de missions d'audit.

- **Le Contrôle Interne Groupe**

L'équipe du Contrôle Interne Groupe, composée à la fin de l'année 2006 de quatre responsables permanents, a pour principales missions :

- le pilotage des actions de renforcement des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Elle définit notamment des priorités et axes d'approfondissement communautaires, tant dans le pôle Groupama SA que dans le pôle mutualiste dans le cadre du Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne (cf. 4.2.2.3).

  En 2006, les actions ont consisté dans l'aide à la réalisation des plans de continuité des activités et des plans de gestion de crise, ainsi que dans la continuation des travaux en matière de renforcement des environnements de contrôle et de constitution des cartographies de risques ;

- le développement de référentiels et d'outils méthodologiques de contrôle interne pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe ;

- l'animation du réseau des responsables du contrôle interne désignés dans chacune des entités, et l'organisation des échanges d'expérience entre entités du Groupe ;

- la réalisation de suivis des missions d'audit effectuées dans le pôle Groupama SA par la Direction Audit Général Groupe ;

- la mise en œuvre des actions de reporting des filiales et directions de Groupama SA en matière de contrôle interne, la coordination de l'élaboration des rapports « LSF » et « A.C.A.M. » de Groupama SA, le pilotage ou l'assistance pour la réalisation des rapports « A.C.A.M. » des filiales d'assurance ou des Caisses régionales.

- **L'Audit Général Groupe**

  L'équipe de l'Audit Général Groupe se compose d'une douzaine d'auditeurs.
  L'Audit Général Groupe réalise :

  - des missions relatives au suivi périodique des filiales ;
  - des missions transversales sur des thèmes particuliers.

  En outre, Groupama SA procède sur une base triennale à un audit de chaque Caisse Régionale. Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers des Caisses régionales, le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.
  Les missions sont chaque année décidées et planifiées par la Direction Générale dans le cadre d'un plan d'audit annuel. Chaque mission d'audit amène notamment à examiner la situation du contrôle interne dans le domaine ou l'entité auditée ; elle fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la Direction Générale. Un suivi d'audit est réalisé par le Contrôle Interne Groupe, en général un an après la mission d'audit, pour vérifier la bonne mise en application des recommandations par l'entité auditée.

Comités des risques

Deux instances ont été constituées en 2006 afin de permettre à la Direction Générale de Groupama SA d'effectuer un suivi régulier des principaux risques encourus au niveau du Groupe. Leur secrétariat est assuré par le Contrôle Interne Groupe.

- **Comité technique des risques**

  Composé des responsables des directions de Groupama SA « propriétaires » des risques majeurs identifiés, il a pour missions :

  - de coordonner les actions des directions concernées par le traitement des risques ;
  - d'identifier et proposer des mesures complémentaires ;
  - de proposer des limites de risques.

  Le Comité technique des risques s'est réuni à trois reprises en 2006.

- **Comité des Risques Groupe**

  Sa composition est identique à celle du Comité de Direction Générale Restreint de Groupama SA (cf. 4.2.2.1).
  Sa mission est de valider la politique de gestion des risques, notamment en fixant les limites de risques et en déterminant les moyens de maîtrise des risques. La présentation des risques majeurs à ce Comité a été planifiée sur le premier semestre 2007.

4.2.1.2. Au sein du Pôle Mutualiste

Le contrôle interne du pôle mutualiste est organisé autour de trois dispositifs :

- le contrôle interne de chaque Caisse Régionale ;
- l'Audit opérationnel de chaque Caisse Régionale ;
- l'Audit Général Groupe, rattaché à la Direction Générale de Groupama SA (cf. 4.2.1),

Les deux premiers dispositifs sont adaptés à chaque Caisse Régionale, en fonction de son organisation, ses activités et ses moyens, et sous la responsabilité de sa Direction Générale.
Depuis 2006, conformément à l'article R336-1 du code des assurances, chaque Caisse Régionale effectue un rapport annuel sur le contrôle interne qu'elle communique à l'A.C.A.M. après approbation de son Conseil d'Administration.

4.2.1.3. Au sein du Pôle Groupama SA

Le contrôle interne du pôle Groupama SA est organisé autour de trois dispositifs similaires à ceux du pôle mutualiste.
Pour une entité donnée (filiale ou G.I.E.), la mise en œuvre et la pertinence des deux premiers dispositifs de contrôle relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Cette responsabilité est assumée sous le contrôle des membres du Comité de Direction Générale de Groupama SA auxquels ces dirigeants sont rattachés.
Depuis 2006, conformément à l'article R336-1 du code des assurances, Groupama SA et chaque filiale d'assurance effectuent un rapport annuel sur le contrôle interne qu'elles communiquent à l'A.C.A.M. après approbation du Conseil. En outre toutes les filiales et les principaux G.I.E. effectuent un reporting annuel auprès du Contrôle Interne Groupe faisant état de la situation de leur environnement de contrôle, du contenu de leur cartographie des risques, de modalités de réalisation de leur Plan de Continuité d'Activité et de leur Plan de Gestion de Crise, et enfin un descriptif de leur dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers annuels.

En dehors des filiales et G.I.E., la déclinaison du dispositif de contrôle interne dans les activités fonctionnelles et opérationnelles de Groupama SA est assumée, sous le contrôle du Comité de Direction Générale, par les différents responsables de ces activités. Le domaine de responsabilité de chacun de ces responsables dans les processus de contrôle est délimité par les délégations de pouvoirs mises en place. Les directeurs de Groupama SA ont effectué fin 2006 un reporting auprès du Contrôle Interne Groupe portant sur les mêmes thèmes que les filiales et G.I.E (cf. supra).

4.2.2. Organes spécifiques

Les organes internes de contrôle et de surveillance mis en place par Groupama SA ou le Groupe sont présentés ci-après.

4.2.2.1. Instance de pilotage de Groupama SA : le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale assiste le Directeur Général de Groupama SA dans ses missions de management de Groupama SA. Au vu notamment des analyses de la Direction Stratégie Groupe, il définit la stratégie de Groupama SA dans le cadre de la stratégie du Groupe, et pilote les filiales françaises et internationales. Organe de préparation et de validation des décisions opérationnelles du ressort de Groupama SA, il fixe les axes prioritaires de travail des différentes Directions de Groupama SA et contrôle l'application des décisions par ces dernières.
Composé de 13 membres représentant les grandes Directions du pôle capitalistique, réunis autour du Directeur Général, il se tient une fois par trimestre sur une journée.
Un Comité de Direction Générale Restreint, composé de 8 membres, assiste le Directeur Général de Groupama SA dans ses missions de management en se réunissant tous les 15 jours.

4.2.2.2. Instances de pilotage de la stratégie opérationnelle du Groupe : le Comité Exécutif Groupe et les instances associées

Le Comité Exécutif Groupe (« C.E.G. ») participe à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie du Groupe. Il met en œuvre cette stratégie dans le Groupe en assurant la coordination opérationnelle des activités de l'ensemble des entités du Groupe.
Le Comité, où les principales entités du Groupe sont représentées, est présidé par le Directeur Général de Groupama SA, et se réunit une fois par mois durant une journée et demi.

4.2.2.3. Groupes de Travail GROUPAMA (« G.T. »)

Ces Groupes de Travail sont des instances inter-entités du pôle mutualiste et du pôle Groupama SA, ayant rôle d'information, d'échange et coordination, et dans certains cas de décision à caractère technique. Ceux ayant un rôle significatif en matière de contrôle interne sont les suivants :

- **G.T. Audit et Contrôle Interne**

  Avec 2 réunions pendant l'année 2006, ce G.T. animé par le Contrôle Interne Groupe (cf. 4.2.1.1) a été une plateforme d'échange apportant aux Caisses régionales :

  - un appui à la mise en œuvre des diagnostics d'environnement de contrôle, de cartographies de risques, de plans de continuité d'activités et de gestion de crise (notamment, présentation des mesures du Groupe en matière de veille sur la grippe aviaire) ;
  - des points sur les réglementations C.N.I.L., CFCI et en matière de déontologie ;
  - une assistance pour la réalisation de leurs rapports réglementaires.

- **G.T. Audit et Contrôle Interne Banque et G.T. lutte contre le blanchiment Banque**

  Pilotés par la Direction Audit Interne de Groupama Banque, ces deux G.T. réunissent les « Correspondants Contrôle Interne » et les « Correspondants TRACFIN » des Caisses régionales. Outre l'actualisation des connaissances des interlocuteurs précités notamment en matière législative, ces G.T. ont vocation principalement à proposer pour validation des procédures de Contrôle Interne et d'Audit Interne concernant exclusivement les activités bancaires.

- **G.T. Pilotage et Contrôle de Gestion**

  Trimestriel, il vise à valider les indicateurs et outils de pilotage, et à une analyse partagée des résultats et prévisions. Il constitue une instance d'échange sur les problématiques du contrôle de gestion.

- **G.T. Comptabilité, Fiscalité, Consolidation**

  Trimestriel, il a pour mission de proposer une mise en œuvre des principes comptables, réglementaires et fiscaux du Groupe aux représentants des fonctions comptables et fiscales des entités du Groupe.
  Les entités qui participent à ce G.T. sont d'une part, les Caisses régionales et d'autre part, les centres de profits et filiales opérationnelles du Groupe. En outre la définition des normes comptables sociales et de consolidation du Groupe avec le concours des représentants des fonctions comptables, financières et fiscales de l'ensemble des secteurs d'activités du Groupe relève également de ce G.T.

- **G.T. Réassurance**

  Trimestriel, composé de représentants de Groupama SA et des Caisses régionales, il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant avant soumission pour approbation des Caisses régionales lors d'une réunion des Directeurs Généraux des Caisses régionales et du Directeur Général de Groupama SA, puis soumission à l'approbation du Conseil d'Administration de Groupama SA

5. La conformité

5.1. Conformité des activités à la stratégie

Groupama SA est la société de tête du pôle filiales de Groupama qu'elle consolide, et l'entité combinante des Caisses régionales Groupama. A ce titre, elle est responsable de la définition de la stratégie du Groupe.
Les axes stratégiques du Groupe sont déterminés par les instances dirigeantes du Groupe à moyen et long terme à partir des diagnostics et recommandations effectués notamment par la Direction Stratégie Groupe.
Ils sont déclinés à court et moyen terme, selon un processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (« P.S.O. »).
Ce processus P.S.O. s'articule, pour les activités en France, autour de différentes phases :

- un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe, à partir des diagnostics établis par les directions métiers de Groupama SA ;

- l'élaboration des P.S.O. Métiers par les Direction Métiers de Groupama SA et les entreprises du Groupe :

  - un diagnostic stratégique de chaque métier (environnement, rentabilité, niveau de développement …),

  - la formalisation qualitative des ambitions stratégiques,

  - le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,

  - la définition des plans opérationnels (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires et ROI, calendrier de réalisation) ;

- le suivi de la réalisation des objectifs chiffrés et des principaux plans opérationnels : la P.S.O. 2007-2009 des entreprises du Groupe, élaborée et validée au cours de l'exercice 2006, fera ainsi l'objet d'un suivi portant sur :

  - la réalisation des plans opérationnels pilotés par les Directions Métiers de Groupama SA,

  - l'atteinte par entreprise et par métier des objectifs clefs d'activité : chiffre d'affaires, affaires nouvelles, rapport S/C, ratio combiné, …,

  - les comptes de résultats techniques des principaux métiers des entreprises du Groupe,

  - les objectifs de contribution de chaque entreprise aux résultats du Groupe.

Un processus P.S.O. a été mis en place également par chacune des filiales internationales sur la période 2007-2009, avec ajustement annuel glissant, sous le pilotage de la Direction Générale Internationale (cf. 7.9.2).

5.2. Conformité des activités aux lois et réglementations

5.2.1. Application du droit des sociétés et du Code de Commerce

La Direction Juridique Groupe, au sein du Secrétariat Général, assume la gestion juridique de Groupama SA et de ses filiales d'assurances, et conseille dans ce domaine en tant que de besoin l'ensemble des entités juridiques françaises de Groupama SA Elle assure dans ce cadre la sécurité juridique de ses opérations et de ses dirigeants. Le contrôle interne de la bonne mise en œuvre des procédures légales administratives s'appuie sur des outils de suivi permanent entité par entité.

5.2.2. Application de la réglementation sociale

- Par Groupama SA

  Dans le cadre de ses missions, la D.R.H. de Groupama SA assume le contrôle interne visant à la bonne application des lois et règlements relatifs au domaine social :

  - garantie de la fiabilité et de l'efficacité des opérations de paie et d'administration du Personnel ;

  - respect des obligations légales et conventionnelles relatives au dialogue social, aux recrutements, aux contrats de travail, à la formation professionnelle, à la médecine du travail ;

  - respect des obligations légales et conventionnelles relatives à la production et à la transmission de statistiques, de rapports légaux, etc.

  Elle assume notamment le contrôle permanent de la gestion paie et des déclarations sociales, grâce à un progiciel spécialisé interfacé, de façon entièrement sécurisée avec les bases de données du personnel. L'accès aux informations dans ces bases est entièrement protégé.
  Ces missions sont assurées, pour les cadres de direction, par un service spécialisé de la DRH Groupe.

- Par les entités du Groupe

  Chaque filiale et G.I.E. de Groupama SA est responsable de sa propre gestion RH et de son contrôle interne.
  Au sein de Groupama SA, la D.R.H. Groupe, la Direction des Relations Sociales UDSG et le département Relations Sociales UES de la D.R.H. de Groupama S .A. apportent aux entités informations et conseils en matière de législation et de réglementation sociale.

5.2.3. Application du droit des assurances

La Direction Juridique au sein du Secrétariat Général de Groupama SA assure une fonction d'information et de conseil aux Directions Métiers, ainsi qu'aux filiales d'assurances, en matière notamment d'application du droit des assurances dans le cadre de leurs activités opérationnelles ou de support technique.

5.2.4. Application de la réglementation fiscale

- **Impôt sur les sociétés**

  - régime de l'intégration fiscale

    La Direction Fiscale Groupe au sein du Secrétariat Général de Groupama SA a en charge la validation de la mise en œuvre des règles de l'intégration fiscale (article 223 A et suivants du code général des impôts) pour le Groupe formé au plan fiscal par Groupama SA, intégrante, et ses 51 filiales intégrées au 31 décembre 2006.
    Cette mission inclut notamment la détermination du périmètre, la revue du calcul des provisions pour impôts sur les sociétés de la société intégrante et de ses principales filiales intégrées, la supervision des procédures de télé-déclarations.

- arrêtés intermédiaires / évaluation de la charge d'impôt sur les sociétés

  Sur la base des prévisions de comptes individuels annuels et d'un état prévisionnel annuel de passage du résultat comptable au résultat fiscal, la Direction Fiscale Groupe détermine avec les directions comptables des sociétés membres du groupe d'intégration fiscale, la charge d'impôt sur les sociétés permettant le calcul du taux effectif applicable lors des arrêtés intermédiaires.

- impôt sur les sociétés consolidées

  La Direction Comptable Groupe établit conjointement avec la Direction Fiscale Groupe la situation en matière d'impôt sur les sociétés consolidées.

- **Procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées**

  En liaison avec les sociétés et la Direction concernée du G.I.E. Groupama Systèmes d'Information, la Direction Fiscale Groupe participe à la définition et au suivi de la mise en oeuvre de procédures de documentation et d'archivage informatiques en matière de comptabilités informatisées destinées au respect de la réglementation fiscale.

5.2.5. Autres domaines

Des dispositifs spécifiques sont en place afin de répondre à des exigences particulières :

- **un contrôle déontologique** destiné à prévenir le délit d'initié au niveau du Comité de Direction Générale et de certaines Directions de Groupama SA exposées à ce risque. Cette fonction est exercée par un Déontologue Groupe, avec l'assistance d'une personnalité extérieure au Groupe, en charge des contrôles, et d'un correspondant à Groupama SA. La procédure mise en place prévoit la signature d'un « Engagement de Confidentialité » par les responsables concernés de Groupama SA, et la déclaration périodique de leurs opérations financières auprès du correspondant déontologie de Groupama SA ;

- en matière de **lutte contre le blanchiment**, une coordination Groupe est assumée par le Secrétariat Général (Direction Missions/Etudes – Affaires Contentieuses), en liaison avec la Direction Prévoyance, Epargne, Vie Individuelle (P.R.E.V.I.), la Direction Audit et Actuariat Groupe, Groupama Banque et un réseau de responsables de la lutte anti-blanchiment dans les filiales et les Caisses régionales ;

- dans le cadre de la **Convention Belorgey**, remplacée par la **Convention AERAS** à compter du 8 janvier 2007, des mesures propres à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé des clients du Groupe (proposants, sociétaires et assurés) ont été mises en place, en conformité avec les recommandations du Code de Bonne Conduite et les préconisations de la Direction P.R.E.V.I.

  Ces préconisations, en matière de processus de collecte, de traitement, de circulation et d'archivage des données médicales nominatives, découlent du Code de Bonne Conduite de la Convention Belorgey, et sont appliquées depuis 2003. Leur mise en œuvre reste du ressort des différentes entités du Groupe (Caisses régionales et filiales). Des enquêtes sont réalisées au fur et à mesure par la Direction P.R.E.V.I. dans les entreprises concernées.
  Notamment, la D.R.H. de Groupama SA gère les lettres d'engagement du personnel de Groupama SA (personnel travaillant pour le compte de Groupama Vie) concerné par le Code de Bonne Conduite.
  La Direction P.R.E.V.I. assure des formations de médecins conseil du Groupe et de gestionnaires en matière de confidentialité des données médicales, de sélection/tarification médicale des risques et de gestion des sinistres complexes.

- chaque entité du pôle mutualiste et du pôle Groupama SA a désigné une personne chargée de suivre en interne l'application de la loi Informatique et Libertés. Cette personne est chargée :

  - d'assurer une veille au sein de l'entité à l'égard des traitements informatisés et des documents de collecte de données soumis à la réglementation Informatique et Libertés et déclencher la mise en œuvre des dispositions légales applicables, avec l'assistance de la Direction Juridique au sein du Secrétariat Général de Groupama SA,

  - de piloter les déclarations C.N.I.L. de l'entité avec l'assistance de la Direction Juridique Groupe.

6. La gestion des actifs et du haut de bilan

L'ensemble de la gestion des actifs et du haut de bilan de Groupama SA et de ses filiales est assumé par la Direction Générale Finance Groupe (« D.G.F.G. »).

6.1. Gestion du financement et des participations

En matière d'investissements stratégiques pour le Groupe, le Directeur Général rapporte au Conseil d'Administration.
La Direction Financement et Participations (« D.F.P. ») au sein de la D.G.F.G. assure les missions suivantes :

- suivi du niveau d'endettement de Groupama SA et de ses filiales, en particulier par l'établissement d'un tableau de bord trimestriel et la présentation de la situation au Comité de Direction Générale ;

- suivi financier permanent des filiales et participations stratégiques et spécifiques du Groupe. Les titres stratégiques et spécifiques cotés, notamment, font l'objet d'un reporting mensuel détaillé destiné à la Direction Générale ;

- détermination de la valeur des entités portées au bilan annuel de Groupama SA, par l'établissement d'un rapport annuel de valorisation. Les travaux de valorisation de Groupama SA et de ses filiales et participations stratégiques sont effectués chaque année, afin :
  - de réaliser dans le cadre des normes IFRS les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition existants,
  - d'actualiser les valeurs de réalisation des titres intra-groupe dans les états des placements des entités actionnaires et des Caisses régionales, ces valeurs étant celles retenues pour les opérations de reclassement interne des titres,
  - de répondre aux exigences de l'A.M.F. relatives à l'engagement de liquidité du titre Groupama SA au sein des F.C.P.E. « Actionnariat Salariés » et « Actionnariat Mandataires ».

Pour les filiales opérationnelles, les travaux de valorisation sont réalisés, notamment, sur la base :

- pour les sociétés d'assurances vie : du calcul de la valeur des portefeuilles et de la production nouvelle réalisé par chaque entité dans le respect des normes et méthodes définies par l'Actuariat Groupe, et sous le contrôle de ce dernier ;

- pour les compagnies d'assurance dommages et les autres sociétés opérationnelles : de l'actualisation des bénéfices attendus des futurs exercices tels qu'ils ressortent des Business Plans des entités, cette méthode étant mise en œuvre par la D.F.P.

Pour chacun de ces points, la D.F.P. peut proposer des mesures correctives, sous le contrôle du Directeur Général Finance Groupe ;

- contrôle de la cohérence des valorisations d'actifs dans le cadre des transactions internes, telles que des opérations de restructuration ou des reclassements de titres ;

- contrôle de la cohérence des valorisations des cibles potentielles dans le cadre des projets de croissance externe du Groupe, ou de cession de filiales et participations.

6.2. Suivi des placements

6.2.1. Méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements

Pour la gestion des actifs financiers la D.G.F.G. a confié mandat à :

- Groupama Asset Management pour la gestion financière des valeurs mobilières cotées (actions et produits de taux) ;

- Groupama Immobilier pour la gestion immobilière du patrimoine de placement ;

- Groupama Alternative Asset Management pour la multi-gestion alternative.

Au sein de la D.G.F.G., la Direction des Investissements assume le contrôle de la bonne application de ces mandats (cf. 6.3.4.1) ainsi que l'ensemble des tâches de suivi de trésorerie, de pilotage des investissements et de reporting au Comité de Direction Générale et au Conseil d'Administration de Groupama SA
Les gestionnaires mandatés adressent chaque année à la D.G.F.G. un rapport sur la gestion des actifs financiers ou immobiliers de Groupama SA, indiquant notamment leurs procédures de mesure, d'évaluation et de contrôle des placements.
La Direction des Investissements effectue un suivi des réalisations de plus- ou moins-values des portefeuilles de valeurs mobilières et contrôle les besoins de constitution de provisions pour risque d'exigibilité.
La Direction des Investissements effectue un suivi de la qualité des gestionnaires mandatés sur la base de son propre pilotage, du suivi des performances, du reporting effectué par chaque gestionnaire, ainsi que des comptes-rendus des agences de notation pour Groupama Asset Management et Groupama Alternative Asset Management.

Pour GROUPAMA Immobilier, un comité opérationnel mensuel réunit ses représentants et ceux de la D.G.F.G., et un comité trimestriel valide les propositions en présence et sous la responsabilité du Directeur Général Finance Groupe. Les missions de gestion (locative et patrimoniale) de Groupama Immobilier sont précisées dans deux mandats. Enfin, ce gestionnaire est certifié ISO 9001-2000 par l'AFAQ, sur l'ensemble des activités de gestion immobilière pour tous les actifs confiés par Groupama SA
Pour Finama Private Equity, un comité opérationnel trimestriel réunit ses représentants et ceux de la D.G.F.G. Les limites de gestion sont précisées dans les memorandums des fonds (ou fonds de fonds) signés par le Directeur Général Finance Groupe.

6.2.2. Suivi des opérations sur instruments financiers à terme (IFT)

Des opérations sur IFT peuvent être initiées dans le cadre de la couverture des risques mis en évidence par les travaux actif/passif.
Il s'agit notamment des risques suivants :

- risque de taux ;

- risque de crédit ou de contrepartie ;

- risque de marchés actions ;

- risque de change.

Ces opérations s'inscrivent toutes dans le cadre du décret IFT du 4 juillet 2002. Elles peuvent être le cas échéant déléguées aux gestionnaires d'actifs, conformément aux modalités des mandats de gestion. La D.G.F.G. est en charge de la documentation comptable des stratégies.
Les stratégies de couverture sont présentées au Conseil d'Administration de Groupama SA et validées par lui.

6.2.3. Appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés

Les gestionnaires mandatés pour la gestion des valeurs mobilières fournissent chaque année à la D.G.F.G. un rapport sur l'appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés.

6.3. Le contrôle interne de la gestion des placements

6.3.1. L'organisation des responsabilités entre les acteurs du processus de gestion des placements

Le processus de gestion des placements repose sur une stricte séparation des tâches entre les entités impliquées : Direction des Investissements et Direction Comptable Groupe, gestionnaires d'actifs, conservateurs/dépositaires :

- la Direction des Investissements est en charge des modélisations actif-passif et allocation d'actifs, du pilotage de la relation avec les prestataires, du suivi de la constitution du résultat financier et de la construction d'un reporting des patrimoines ;

- les gestionnaires d'actifs sont en charge de la construction des portefeuilles et des choix de valeurs dans les limites strictes imposées par les mandats, de l'exécution des transactions, de la transmission des ordres de mouvement et de la construction de reportings détaillés pour la D.G.F.G. ;

- le conservateur/dépositaire est en charge du règlement/livraison, de la conservation de titres et de la transmission des avis de mouvements à la Direction Comptable Groupe ;

- la Direction Comptable Groupe est en charge de la saisie et de la validation comptables des opérations, des divers rapprochements et de la diffusion des états comptables.

6.3.2. Gestion des délégations d'ordonnancement

La liste des personnes habilitées à ordonner des mouvements sur les comptes financiers est tenue à jour par le Secrétariat Général du Groupe, sur proposition du Secteur Suivi des Coûts de la Direction Comptable Groupe et du Directeur Général Finance Groupe.
Il en est de même de la liste des personnes habilitées à ordonner des opérations d'achat ou de vente des actifs, sur décision de la Direction des Investissements et du Directeur Général Finance Groupe.

6.3.3. Contrôle des gestionnaires mandatés et pilotage des investissements

6.3.3.1. Contrôle des gestionnaires mandatés

La délégation de gestion est formalisée dans le cadre de mandats signés par le Directeur Général Finance Groupe.
Ces mandats matérialisent la délégation de gestion financière attribuée par les entités auprès des sociétés de gestion. Ils sont conçus de sorte à répondre aux conditions voulues par chaque entité, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les mandats précisent :

- les objectifs de la gestion, les opérations autorisées, les limites ;
- l'organisation de la gestion et l'information du mandant ;
- les obligations et responsabilités de chacune des parties ;
- les contraintes techniques :
  - ratios de liquidité des instruments de taux et actions par la définition de limites de détention en fonction du capital ou/et du flottant, et la construction et le pilotage de courbes de « liquéfaction » des portefeuilles,
  - ratios internes de dispersion des risques des instruments de taux et actions,
  - benchmark en terme de risques, duration, taux et devises ;
- les conditions de rémunération du mandataire et du dépositaire ;
- les modalités de pilotage : tenue et rôle de Comités, reportings financiers à l'attention du mandant ;
- d'autres conditions pratiques (durée du mandat, modalités de résiliation, …).

La Direction des Investissements réalise un contrôle du respect permanent des objectifs par les sociétés de gestion, notamment en termes de :

- conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances ;
- conformité de la performance des portefeuilles des compagnies d'assurances vie par rapport à la réglementation sur les taux garantis des contrats d'assurance vie comportant une valeur de rachat, et décisions, sous le contrôle du Directeur Général Finance Groupe, relatives aux constitutions éventuelles de provisions pour aléas financiers.

En matière de contrôle interne des opérations de gestion d'actifs :

- les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières sont soumises à la tutelle de l'A.M.F. et ont leurs propres dispositifs de contrôle interne. En particulier, elles ont mis en place leur système de contrôle de la bonne application des mandats ;
- le principal dépositaire des entités du Groupe, Banque Finama, de même que les dépositaires extérieurs au Groupe, sont soumis à la tutelle de la Commission Bancaire. En particulier, la Banque Finama a son propre dispositif de contrôle interne et effectue la vérification des pouvoirs des ordonnateurs des opérations ;
- Groupama Immobilier a son propre dispositif de contrôle interne, qui s'est renforcé en 2005 avec la création d'une Direction de l'audit et des risques.

6.3.3.2. Procédures de pilotage financier

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, Groupama SA a mis en place des outils de pilotage, incluant notamment :

- la détermination de comptes de résultats et d'éléments de bilan prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central ;

- le suivi des réalisations de plus- ou moins-values des portefeuilles de valeurs mobilières et contrôle des besoins de constitution de provisions pour risque d'exigibilité ;

- un tableau de bord mensuel de l'état des patrimoines avec un suivi du réalisé/prévisionnel ;

- des prévisions de cash-flow régulièrement mises à jour.

La Direction des Investissements assume les procédures de reporting internes ou réglementaires :

- tableau de bord mensuel de l'état des patrimoines, suivi du réalisé/prévisionnel ;

- rapports sur la politique financière aux Conseils d'Administration de Groupama SA et de chaque entité mandataire ;

- rapports annuels de solvabilité de Groupama SA et de chaque entité mandataire.

Les opérations de la Direction des Investissements, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, sont sécurisées par des procédures d'autocontrôle, de contrôle hiérarchique et de contrôle partiellement intégré notamment par le biais d'accès sécurisés au système de comptabilisation des opérations sur valeurs mobilières, au système comptable des actifs immobiliers et assimilés, au système de comptabilité générale de Groupama SA Le département Reporting et Prévisions Financières assume notamment la vérification de la cohérence des données entre ces différents systèmes.

6.3.3.3. Contrôle permanent de la gestion des placements

Ce contrôle s'effectue grâce à des comités de suivi, de décision et de validation :

- les Comités d'Allocation d'Actifs

  Les décisions d'allocation d'actifs et de constitution du résultat financier (programmes de plus-values, etc..) sont prises lors des Comités trimestriels d'Allocation d'Actifs.
  Pour chaque filiale française, ils se réunissent trimestriellement. Y participent le responsable de l'Allocation d'Actifs (Direction des Investissements), le Directeur des Investissements, le Directeur Général Finance Groupe et les responsables concernés de la filiale, avec pour principaux objectifs les décisions d'Allocation d'Actifs et la constitution du résultat financier (programme de plus-values, etc..).
  Une procédure similaire est en place avec les principales filiales étrangères, en relation avec la Direction Générale Internationale (cf. 8.2.2).
  Pour Groupama SA, certains Comités de gestion financière jouent le rôle de Comités d'Allocation d'Actifs.

- les Comités d'Investissements des valeurs mobilières

  Ces Comités réunissent chaque mois les équipes de gestion et d'allocation d'actifs. Ils assurent la mise en œuvre des décisions prises par les Comité d'Allocations d'Actifs, et passent en revue les performances et la gestion. Ils sont complétés de Comités thématiques opérationnels, taux, actions et administration des marchés, destinés à suivre le respect des mandats et suivre plus en détail les gestions.
  Ils assurent :

  - un suivi exhaustif des mouvements du mois précédent, des performances et des indicateurs de risques des principaux supports (sensibilité, volatilité, betas, tracking error, taux de vacance, etc..) ;

  - un contrôle exhaustif des limites de détention : ratios de liquidité, ratios de dispersion, ratios de congruence, etc..

Dans ce cadre est effectué un contrôle a posteriori du respect permanent des objectifs par les sociétés de gestion mandatées, notamment en termes de :

- conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances ;
- conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la gestion financière.

- les Comités d'Investissements immobiliers sont présidés par le Directeur Général Finance Groupe.

  Y sont examinés les rapports sur la conjoncture, les rapports de gestion et de performance, le suivi du budget prévisionnel et des dossiers en cours déjà décidés (cession, investissement ou travaux). Le Comité est décisionnaire pour toute cession d'un montant inférieur à 2,4 M€. Au-delà, il élabore une proposition pour validation par le Conseil de la société concernée. De même, le Comité effectue une pré-validation des propositions d'investissements qui sont du ressort final des conseils des compagnies.

- les Comités Actif/Passif

  Pour Groupama SA ainsi que pour chaque filiale concernée, ils sont trimestriels. S'y réunissent le responsable de la gestion Actif/Passif, le Directeur des Investissements, le Directeur technique ou comptable de la filiale, avec pour principal objectif d'examiner les résultats des études Actif/Passif, en préparation du prochain Comité d'Allocation d'Actifs.

6.3.4. Audit

Dans le cadre de ses missions, l'Audit Général Groupe effectue en tant que de besoin une revue des processus mis en place par la Direction des Investissements.

7. Suivi des risques

7.1. Le cadre général

Groupama SA a, en liaison avec la profession et dans le cadre de l'IFACI, participé à l'élaboration d'une nomenclature des risques liés aux activités des sociétés d'assurance, qui a été mise en vigueur dans le Groupe ; cette nomenclature sert de base à l'élaboration des cartographies de risques dans les différentes entités. Un inventaire des risques majeurs a été engagé fin 2005, visant à identifier les principales mesures de contrôle de ces risques et les éventuelles améliorations à apporter. Pour chaque risque majeur, un « propriétaire » a été désigné au sein de Groupama SA ; il lui revient d'effectuer un suivi du risque et de l'efficacité des mesures de contrôle, ceci sur le périmètre combiné du Groupe. Un Comité Technique des Risques, et, au niveau de la Direction Générale, un Comité des Risques Groupe, ont été constitués pour assurer le suivi et le pilotage de ce dispositif (cf. 4.2.1.1).

7.2. Gestion des risques relevant des Directions Métier Assurances

Dans le cadre de leurs activités de veille, les Directions Métier Assurances au sein de Groupama SA assument pour le compte des entités :

- un rôle d'alerte sur les risques de leur domaine de compétence ;
- une activité de conseil, notamment en termes de politique tarifaire et de produit ;
- un suivi permanent des évolutions réglementaires et législatives, en concertation avec la Direction Juridique Groupe au sein du Secrétariat Général (cf. 5.2.3).

Les Directions Métier Assurances recouvrent l'ensemble des branches d'assurances pratiquées par les entités d'assurances du Groupe, pour chaque grande catégorie de clientèle :

- Assurances Vie :
  - Vie Individuelle : Direction Prévoyance, Epargne, Vie Individuelle (P.R.E.V.I.),
  - Vie et Prévoyance Collective : Direction Assurance Collective (D.A.C.) ;
- Assurances Santé :
  - Particuliers : Direction Assurance Santé Individuelle (D.A.S.I.),
  - Groupes : Direction Assurance Collective (D.A.C.) ;
- Assurances Dommages et Responsabilités :
  - Particuliers et Professionnels : Direction Assurance Dommages et Services Individuels (D.A.D.S.I.),
  - Entreprises et Collectivités : Direction Entreprises et Collectivités (D.A.E.C.),
  - Agriculteurs : Direction des Risques Professionnels Agricoles (D.R.P.A.).

Pour les assurances Crédit-Caution, la Protection Juridique et l'Assistance, les activités de veille et de suivi technique sont assumées par les entités opérationnelles concernées.
Certains aspects, particulièrement représentatifs en termes de maîtrise des risques de souscription assumée par les Directions Métier Assurances, sont présentés ci-après.

Prévoyance, Epargne, Retraite, Vie Individuelle
La Direction Métier P.R.E.V.I. intervient dans plusieurs domaines contribuant au contrôle interne du Groupe. En plus des travaux menés sur le provisionnement des prestations en incapacité de travail (cf. 7.5), la lutte contre le blanchiment et la confidentialité médicale (cf. 5.2.5), la Direction P.R.E.V.I. suit l'évolution de la réglementation et a un rôle de préconisation auprès des entités du Groupe conduisant ainsi à diminuer le risque de non-conformité : on mentionnera dans ce cadre la loi DDAC, les textes sur le devoir de conseil des assureurs, la directive intermédiation, l'amendement MARINI.
La Direction P.R.E.V.I. a également participé aux travaux du Groupe sur le risque de longévité et sur la lutte contre la fraude. Dans plusieurs Caisses régionales, elle a proposé et suivi la mise en œuvre de mesures visant à mieux maîtriser le risque lié aux opérations à fenêtres.

Risques Entreprises et Collectivités
Les activités du Groupe dans ce domaine sont contrôlées par la D.A.E.C. à l'aide de procédures d'analyse, de procédures opérationnelles et de procédures intégrées relatives aux activités de souscription des entités :

- analyse régulière des résultats de chaque entité contribuant au résultat de Groupama SA, en particulier en comparant les résultats entre entités, et avec le marché ;
- suivi individualisé des risques les plus importants, et analyse de l'évolution des profils de portefeuille (fichier des Notes de Couverture et fichier Risques Lourds) ;
- concernant l'activité de co-souscription avec les Caisses régionales et GAN Assurances IARD, un contrôle est effectué sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions.

En outre, pour l'activité de co-souscription avec les Caisses régionales, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la Réassurance Interne (cf. 7.4.1.1). La maîtrise de la régularité des opérations est assurée, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact permanent avec les responsables et correspondants opérationnels des Caisses régionales.
L'activité de co-souscription pour le compte de GAN Assurances IARD comporte le même type de contrôle interne que pour les Caisses régionales (cf. supra). L'activité de souscription directe pour le compte de GAN Assurances IARD fait l'objet d'un contrôle intégré par l'utilisation de son propre système informatique et d'un autocontrôle par concertation avec les services correspondants de GAN Assurances IARD ;

- activité d'Ingénierie des risques pour le compte des Caisses régionales, de GAN Assurances IARD et de GAN Eurocourtage IARD.

Risques Professionnels Agricoles
Pour l'ensemble des risques de son périmètre, la D.R.P.A. définit les modalités de souscription et assure le contrôle des tarifs et des engagements des activités des Caisses régionales et de Gan Assurances, avec un suivi particulier de certains risques :

- multirisques climatiques sur récoltes ;
- gel sur récoltes (vigne, fruits, maïs-semences) ;
- perte de marge brute après l'immobilisation suite à décision administrative dans le cas d'épizootie ;
- responsabilité civile Produits livrés aux U.S.A. et Canada ;
- incendie – tempête sur forêts.

Dans ce cadre, pour les risques pour lesquels le Règlement Général de Réassurance le prévoit, elle délivre les notes de couverture nécessaires aux Caisses régionales.
Assurances Dommages et Services Individuels
En complément du rôle général de cette Direction Métier sur les assurances de particuliers et professionnels dans le Groupe, la D.A.D.S.I. suit et contrôle les risques professionnels de la Construction en **:**

- définissant les produits et les normes de souscription, de gestion de sinistres et de pilotage dans le Guide construction commun à toutes les entités du Groupe ;
- assumant la co-souscription des risques et la co-gestion des sinistres des Caisses régionales dans le cadre du règlement de Réassurance interne (cf. 7.4.1.1) ;
- assurant la gestion des activités d'assurance Construction pour le compte de GAN Assurances.

Assurances Collectives
La D.A.C. assume le contrôle interne relatif aux prestations rendues pour le compte de Gan Eurocourtage Vie, Gan Eurocourtage IARD, Gan Assurances Vie, Groupama Vie et les Caisses régionales en matière de création et suivi des produits, de tarification, et d'exploitation des systèmes de gestion du Groupe en assurance Collective.
Santé Individuelle
Les souscriptions dont la Société de Gestion des Prestations Santé (« S.G.P.S. ») assume la gestion, sont effectuées sous le contrôle de la D.A.S.I. Notamment, S.G.P.S. réalise un reporting à cette Direction par le biais de tableaux de bord mensuels.
Autres risques IARD
Les activités de souscription directe de Groupama SA sont exercées sous le contrôle du Département Partenariats Gestion Directe Siège, au sein de la D.A.D.S.I.
Elles sont sécurisées par la mise en œuvre du tronc commun de procédures générales de Groupama SA En particulier l'activité de souscription est sécurisée par un processus de contrôle croisé entre gestionnaires et par un contrôle intégré exercé de façon implicite par le système informatique.

7.3. Gestion des sinistres

Le Département Gestion Conseil Sinistres (« G.C.S. ») et le département Construction, pour les sinistres spécifiques de cette branche, au sein de la Direction Dommages et Services Individuels, assument, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité, et de Groupama SA les contrôles des éléments suivants relatifs aux sinistres dommages et RC :

- l'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le Guide du provisionnement harmonisé GROUPAMA-GAN ;

- le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA (Indemnisation Directe des Assurés) ;

- la réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

Le Département Gestion Conseil Sinistres des Assurances de la Personne, au sein de la Direction Prévoyance, Epargne, Vie Individuelle, assume de même le contrôle des actes de gestion et du provisionnement des dossiers.
La Direction Assurance Collective est également en charge d'activités de gestion et de souscription pour le compte des entités, à l'exemple de la gestion opérationnelle des activités liées à la Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises ou de la gestion d'une partie des sinistres de Groupama Vie en assurance collective. Elle mène des travaux de contrôle interne pour mieux connaître et maîtriser les risques afférents à ces activités, et compléter les différents types de contrôles (autocontrôle, contrôle intégré, contrôle hiérarchique) qu'elle réalise aujourd'hui.
Pour les activités de souscription directe de Groupama SA (Département Partenariats Gestion Directe Siège, au sein de la Direction Assurance Dommages et Services Individuels) :

- l'activité de gestion des sinistres fait notamment l'objet d'un audit interne sur les sinistres, réalisé annuellement par le responsable hiérarchique pour contrôler les coûts et vérifier leur adéquation dossier à dossier à partir d'un seuil moyen d'engagement ;

- l'activité de règlement des sinistres est notamment sécurisée par un processus de contrôle hiérarchique, tout événement technique faisant l'objet d'un double contrôle au niveau des engagements financiers : ainsi, la signature de l'engagement de paiement n'est pas réalisée par l'ordonnateur et tout engagement de paiement fait l'objet d'un second contrôle et d'une seconde signature, soit par le responsable du Département Gestion Directe Siège, soit au même niveau hiérarchique par la comptabilité.

7.4. Gestion de la réassurance

7.4.1. Gestion de la Réassurance Interne

7.4.1.1. Contrôle de la réassurance interne des Caisses régionales

Groupama SA est le réassureur des Caisses régionales de GROUPAMA. Le cadre et les modalités de fonctionnement de la réassurance interne sont définis dans la Convention de Réassurance. La bonne application des conditions de réassurance interne est suivie par :

- la Direction de la Réassurance et du Pilotage pour les aspects de comptabilité technique et de placements en facultatives ;

- les Directions Métier Assurances pour les procédures de co-souscription et de gestion conseil sinistres. Ces procédures sont formalisées dans la Section II de la Convention de réassurance, intitulée « Règlement Général de Réassurance », dont les modalités, notamment les seuils de réassurance, sont réexaminées chaque année.

  Concernant les activités de co-souscription et de co-gestion sinistres, les procédures de contrôle interne sont présentées respectivement dans les parties 7.2 et 7.3.

Les principales procédures de contrôle mises en place par la Direction de la Réassurance et du Pilotage sont présentées ci-après.

- Contrôle intégré

  Le calcul des cessions de réassurance des Caisses régionales est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont saisies ou transmises par fichier par les Caisses régionales. Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée. Le paramétrage des modalités de réassurance annuelles (présentées dans le document GROUPAMA mis à jour annuellement « Modalités de Réassurance »), accessibles dans l'applicatif, est vérifié par les responsables concernés des Caisses régionales.
  Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par les Caisses régionales et par le Département Gestion Conseil Sinistres de Groupama SA (cf. 7.3) sur la base d'un applicatif « Avis de Sinistres » interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.
  La gestion des rentes non-vie est réalisée par un applicatif dédié, interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

- Tests de contrôle

  Les Départements Réassurance des Caisses régionales et Gestion Prévisionnelle de la Direction Réassurance Interne contrôlent l'exactitude des règles de calcul écrites par le Département Comptabilité Réassurance de la Direction Réassurance Interne dans l'applicatif informatique spécialisé.
  Le secteur Réassurance de chaque Caisse Régionale contrôle en outre l'exactitude des paramètres de calcul de la réassurance saisis par le Département Comptabilité Réassurance de la Direction Réassurance Interne de Groupama SA dans l'applicatif informatique spécialisé.

  Les résultats des opérations de Réassurance Interne provenant de chaque Caisse Régionale sont contrôlés :

  - par la Caisse Régionale concernée avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres ;

  - par le Contrôle de Gestion Groupe, par rapprochement avec les prévisions de la Caisse Régionale et avec le Budget Groupama SA ;

- par le secteur Comptabilité Sociale au sein de la Direction Comptable Groupe dans le cadre de l'enregistrement des opérations dans les comptes sociaux de Groupama SA

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la Direction Réassurance Interne sont présentés et explicités aux Commissaires aux Comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'applicatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

7.4.1.2. Contrôle de la réassurance interne des filiales

Concernant les acceptations de Groupama SA sur les traités des centres de profit et filiales, comme pour l'ensemble des acceptations du Groupe, la Direction des Cessions Externes en Réassurance (« D.C.E.R. », cf. 7.4.2) procède à l'enregistrement des comptes des cédantes au fur et à mesure de leur réception.
De plus, pour les centres de profit et filiales dont la comptabilité technique de la réassurance cédée est gérée par la D.C.E.R., les contrôles effectués par cette dernière permettent de gérer précisément avec le système d'estimation la parfaite cohérence entre la cession du centre de profit et la part acceptée par Groupama SA
Les centres de profit et filiales qui gèrent eux-mêmes leur comptabilité technique de réassurance cédée, transmettent à la D.C.E.R. les informations permettant de prendre en compte les estimations à plus proche date. Ce travail concourt également à la construction des états de rapprochement de la consolidation.

7.4.2. Gestion des cessions en réassurance

- **Principes et organisation régissant la réassurance externe du Groupe**

Ces principes sont décidés et mis à jour chaque année par la Direction Générale de Groupama SA, sur proposition de la Direction Réassurance et Pilotage au sein de la D.G.F.G. La détermination des niveaux de rétention de Groupama SA et du Groupe est effectuée avec l'assistance de courtiers en réassurance étudiant l'exposition des portefeuilles en termes techniques (engagements d'assurances) et financiers (niveaux des fonds propres).

La mise en œuvre opérationnelle de la politique générale de cession et des orientations arrêtées pour chaque renouvellement est réalisée selon les modalités prévues à la charte « Définition des missions de la Direction des Cessions Externes de Réassurance ». La détermination du programme de réassurance annuel de Groupama SA comme de l'ensemble des filiales d'assurance de Groupama SA est ainsi pilotée par la Direction des Cessions Externes de Réassurance (« D.C.E.R. ») au sein de la Direction Réassurance et Pilotage. Ce travail est effectué en concertation avec les responsables concernés de Groupama SA ou de chaque filiale, sur la base des données relatives aux portefeuilles d'assurances en cours. Ainsi, chaque année, la D.C.E.R. organise au moins deux réunions visant à arrêter les caractéristiques du programme de réassurance pour l'exercice suivant. Pour le programme de réassurance couvrant le portefeuille des Caisses régionales, les réunions se font avec le Directeur Réassurance et Pilotage de Groupama SA et le responsable de la réassurance interne.

- **Procédures de contrôle**

De façon générale, la D.C.E.R. assume au niveau du Groupe le contrôle de la bonne application des normes et procédures en matière de cession en réassurance, que ce soit dans le cadre des traités annuels, ou dans le cadre des cessions facultatives.
La D.C.E.R. assume la comptabilité de la réassurance de Groupama SA et des filiales françaises. Dans ce cadre, elle vérifie les sinistres réassurés, les assiettes de primes, ainsi que les informations spécifiques requises par les réassureurs.

La D.C.E.R. met en œuvre les procédures suivantes, selon les risques concernés :

- pour ses propres opérations de gestion, sur un contrôle intégré : sur la base du logiciel spécialisé en réassurance SIGRE, qui comporte des modules de contrôle de surveillance et d'alerte, procédures intégrées qui sont complétées par des réunions du comité de direction (Com. Dir. D.C.E.R.) entre les secteurs techniques et comptables de la D.C.E.R. ;

- pour la maîtrise du risque tempête en France, des modélisations/simulations de dommages à caractère catastrophique sont réalisées à partir de logiciels experts par les intermédiaires. Ces derniers procèdent également pour le compte de Groupama SA à des études du risque tremblement de terre des filiales exposées (Italie, Portugal, Hongrie, Turquie) ;

- pour la maîtrise des risques de gestion provenant des entités qui restent propriétaires des données fournies à la réassurance externe, sur un contrôle de 2ème niveau mis en œuvre soit par elle-même soit de façon déléguée :

  – pour les sociétés d'assurance France dont la D.C.E.R. assure la comptabilité réassurance, vérifications de sinistres réassurés, d'assiettes de primes, et des informations spécifiques requises par les réassureurs ;

  – pour les sociétés dont la D.C.E.R. n'assure pas la comptabilité, vérification de la cohérence des données nécessaires à la réassurance, à son placement et son suivi : informations statistiques et techniques, vérification du respect des procédures Groupe, que ce soit en matière de bonnes pratiques en cession ou de bonne application des règles de sécurité en respectant la liste des réassureurs admis par le Comité de sécurité Groupe.

- **Procédures de reporting**

Les services de la D.C.E.R. réalisent un reporting interne quotidien et mensuel au Directeur. Ce dernier présente un bilan de renouvellement annuel à la Direction Générale de Groupama SA pouvant être mis à jour à tout moment, ainsi que des bilans intermédiaires pré- et post-renouvellement externe comportant la demande de validation par la Direction Générale de Groupama SA, des niveaux de protection et axes de politique générale de cession externe à arbitrer chaque année, ces informations étant présentées au Conseil d'Administration des sociétés d'assurance françaises conformément à la réglementation en vigueur.

- **Rapport sur la réassurance**

Le rapport sur la réassurance de Groupama SA est établi chaque année par la D.C.E.R., puis présenté au Conseil d'Administration et communiqué à l'A.C.A.M. Ce rapport présente la politique du Groupe en matière de cessions en réassurance et les modalités de sa mise en œuvre (incluant les procédures générales), ainsi que le rapport du renouvellement du programme de réassurance de Groupama SA pour l'exercice en cours.

7.5. Le provisionnement des engagements réglementés

La Direction Actuariat Groupe a défini, à compter de 2006, le cadre d'un rapport actuariel annuel, visant, pour chaque entreprise d'assurance du Groupe, à présenter les modalités de calcul des provisions et à commenter les résultats, au regard notamment de l'appréciation de l'espérance mathématique des charges de sinistres. La Direction Actuariat Groupe reçoit et analyse dans ce cadre les rapports actuariels des entités.
En assurances de personnes individuelles, la Direction Prévoyance, Epargne, Vie Individuelle a fait certifier, en 2006, par un actuaire indépendant agréé, une table de maintien en incapacité de travail en cas de maladie et une table de maintien en incapacité de travail en cas d'accident.

En assurance collective, la Direction Assurance Collective définit pour le compte des entités concernées, suivant les particularités des produits, les méthodes de provisionnement en conformité avec les règles professionnelles et le code des assurances. Elle en assume la diffusion et vise à s'assurer de sa mise en œuvre au sein du Groupe.

7.6. Gestion des risques relatifs aux prêts, garanties et opérations hors bilan

Groupama SA, en sa qualité de holding de tête, assure la centralisation et le suivi des opérations de financement et de garantie, tant en interne qu'en externe. Ce suivi est effectué de manière permanente par la D.G.F.G. en liaison avec la Direction Juridique Groupe au sein du Secrétariat Général, et un compte-rendu est préparé pour l'A.C.A.M. dans le cadre du dossier de solvabilité ajustée.

7.7. Suivi de la solvabilité et de la rentabilité

La Direction Financement et Participation (D.F.P.), au sein de la D.G.F.G. procède chaque année au calcul de la solvabilité ajustée du Groupe, en application de la règlementation. Ce calcul fait l'objet d'une revue de cohérence par les commissaires aux comptes, et la D.G.F.G. établit le rapport de solvabilité de Groupama SA
La D.F.P. effectue également un suivi régulier de la solvabilité de Groupama SA et de ses filiales :

- vérification des marges de solvabilité à partir des éléments transmis par les filiales ;
- vérification de la couverture des engagements réglementés (caractère suffisant et qualité des éléments admissibles) ;
- vérification des modalités d'affectation des résultats annuels des filiales.

La D.F.P. assure par ailleurs un suivi particulier de Groupama SA, notamment en ce qui concerne :

- son équilibre « emploi-ressources » ;
- l'évolution de son activité d'assurances et de celle de holding.

La D.F.P. effectue aussi un suivi régulier de la rentabilité des filiales, de Groupama SA au niveau consolidé, et du Groupe, sur la base d'indicateurs d'activité mensuels et de comptes semestriels et annuels.

7.8. Suivi des risques opérationnels

Le déploiement de la démarche de contrôle interne a conduit le Groupe à apporter une attention renforcée aux risques opérationnels. Dans ce cadre, des travaux ont été engagés pour doter les entités du Groupe de Plans de Continuité d'Activité (P.C.A.) et de dispositifs de gestion de crise. L'étude de scénarios de pandémie liée à la grippe aviaire est menée dans ce cadre.

7.8.1. Modes de commercialisation des produits de l'entreprise

Les contrôles à mener dans ce domaine s'exercent dans le cadre du contrôle interne de chaque entité d'assurance du Groupe.
Groupama SA ne dispose pas pour sa part de réseau de vente propre et ne distribue pas directement, hormis de façon marginale, de contrats d'assurance.

7.8.2. Pilotage des ressources humaines

- **Groupama SA**

La Direction des Ressources Humaines de Groupama SA remplit l'ensemble de ses missions permanentes et opérationnelles dans le cadre des grands axes de la politique sociale et de gestion des Ressources Humaines de Groupama SA :

- garantir le respect des obligations employeur légales et conventionnelles ;
- piloter et gérer les investissements RH ;
- piloter et gérer les mouvements du personnel ;
- accompagner les acteurs de l'entreprise dans le cadre de leurs projets professionnels et au quotidien ;
- piloter et animer le dialogue social.

Groupama SA est membre de l'Unité de Développement Social Groupama (U.D.S.G.). A ce titre, le personnel bénéficie des accords signés par cette Unité et les organisations syndicales au plan national. Depuis 2005, Groupama SA est aussi membre de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S.) reconnue entre Groupama SA, Groupama Systèmes d'Informations, Groupama Logistique et les quatre centres de profit sous marque GAN. Ces dispositifs conventionnels sont complétés par des accords collectifs pris au niveau de l'établissement Groupama SA : 8 accords ont été signés en 2006 après négociation collective entre les partenaires sociaux de l'entreprise.
La D.R.H. investit en particulier sur :

- le pilotage de la procédure de suivi de la performance : systématisation dans toutes les directions de Groupama S.A, des entretiens annuels d'appréciation de chaque membre du personnel par son responsable ;
- le développement des compétences individuelles et collectives : plus de trois salariés sur quatre ont suivi au moins une action de formation en 2006 ;
- l'application de mesures de sécurité spécifiques (clauses de confidentialité sur les données internes, de non-concurrence, de dédit de formation).

La D.R.H. a poursuivi en 2006 la formalisation de ses procédures de gestion.
La D.R.H. de Groupama SA anime par ailleurs de façon régulière un reporting social portant notamment :

- chaque mois sur l'évolution de l'emploi et des effectifs ;
- chaque trimestre sur le temps de travail ;
- annuellement sur l'ensemble des données sociales avec l'élaboration d'un document, le « Rapport Social de Groupama SA », consolidant le Bilan Social, le rapport Egalité Professionnelle, le rapport du C.H.S.C.T. ;
- annuellement sur les principales données sur l'emploi.

La gestion et l'administration des cadres de Direction de Groupama SA et des expatriés, toutes deux assurées par la D.R.H. Groupe, ont par ailleurs fait l'objet d'une fiabilisation de leur système d'information et d'un renforcement des procédures de contrôle, y compris sur le respect des obligations légales.

- **Filiales et G.I.E.**

Le pilotage des ressources humaines des filiales et G.I.E. est assumé de façon autonome par la Direction RH de chacune de ces entités.

Le pilotage transversal (mobilité interne, gestion des cadres supérieurs, conseil RH aux entités et formation) est assumé par la D.R.H. Groupe, au sein de Groupama SA
A l'instar de ce que prévoit la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des caisses de réassurance mutuelle agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama (avenant décembre 2004) – Article 3 Nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales - un processus Groupe (visant Groupama SA, ses filiales, les G.I.E. ainsi que les Caisses régionales) est entré en vigueur, en 2006, s'appliquant au pilotage des parcours professionnels des cadres supérieurs, à l'identification et à la gestion des potentiels et à la nomination des dirigeants. Il repose sur la catégorisation des postes et la constitution de viviers. Il est animé et régulé aux moyens de revues de personnel conduites par le Directeur Général de chaque entreprise et, au niveau Groupe, par un comité technique des carrières. Le Comité Technique des carrières s'est réuni 7 fois dans l'exercice.
En 2006, l'applicatif informatique « CAPTalents », sécurisé et dédié, a été mis en œuvre pour le recueil et le partage des données nécessaires.

7.8.3. Contrôle des moyens logistiques

Les moyens logistiques de Groupama SA, y compris les immeubles d'exploitation, sont gérés par le G.I.E. Groupama Logistique. Cette entité gère la logistique de la plupart des filiales de Groupama SA
Le contrôle interne est assumé par Groupama Logistique dans le cadre des missions confiées, sous la responsabilité de son Directeur Général, lui-même sous la responsabilité du Secrétaire Général de Groupama SA Comme les autres entités du Groupe, Groupama Logistique a effectué sa cartographie des risques afin de vérifier et si nécessaire améliorer les procédures de contrôle en place.

7.8.4. Contrôle des systèmes d'informations

Les systèmes d'informations de Groupama SA sont gérés par le G.I.E. Groupama Systèmes d'Informations (« G.S.I. »), qui assume cette fonction pour l'ensemble de ses adhérents, savoir la majorité des filiales de Groupama SA
En amont, la gestion stratégique, l'organisation et les budgets informatiques globaux et par client, les relations opérationnelles entre G.S.I. et ses clients et la qualité des prestations, sont régulièrement suivis par des organes de contrôle Groupe.
Le contrôle interne des moyens et prestations informatiques est assumé par G.S.I. dans le cadre des missions confiées, sous la responsabilité de son Directeur Général, lui-même sous la responsabilité du Directeur Général Assurance, Banque et Services France de Groupama SA
Le G.I.E. est géré par le Comité de Direction Informatique Groupe composé du Directeur Général et de ses directeurs, et appuyé par des commissions spécifiques traitant transversalement des questions relatives aux finances, achats, pilotage, sécurité, urbanismes technique et fonctionnel, études et ressources humaines. Dans chacun de ces domaines, G.S.I. effectue des procédures de contrôle et de maîtrise des risques tant pour son compte que pour celui de ses clients, en particulier : pilotage du parc informatique, gestion des incidents et « Help Desk », contrôle de la réalisation des projets, tests sur l'accessibilité des données et les plans de reprise, gestion du plan de continuité, contrôle du processus des achats, maîtrise des budgets. D'une façon générale, comme les autres entités du Groupe, G.S.I. s'est placé en 2006 dans la perspective de mieux connaître l'ensemble de ses risques et de vérifier leur maîtrise.

7.8.5. Contrôle des frais généraux, des fournisseurs et des activités externalisées

7.8.5.1. Contrôle de gestion des frais généraux de Groupama SA et des filiales

Les dépenses des filiales s'inscrivent dans le cadre du suivi de ces dernières tel que décrit en 7.9.

Les frais généraux des Directions de Groupama SA sont quant à eux prévus dans le cadre de budgets annuels arbitrés par la Direction Générale ; ces budgets sont réestimés une fois par an, en juillet.
Les dépenses – ainsi que les budgets – des Directions de Groupama SA sont consolidés avec ceux des principales filiales et font l'objet d'un suivi périodique animé et coordonné par le Contrôle de Gestion Groupe, en particulier au travers des tableaux de bord, des reportings frais généraux et des reportings financiers.

Concernant plus spécifiquement le suivi et le contrôle des frais engagés par les directions de Groupama SA, il convient également de noter :

- qu'une prévision triennale du budget des directions est élaborée chaque année ;

- qu'un workflow automatisé et défini suivant des règles précises de contrôle interne s'applique au processus commande / achat depuis 2006 : ce dispositif permet, entre autres, de s'assurer de la séparation des tâches entre demandeur, valideur et payeur, d'automatiser le contrôle budgétaire, et de comptabiliser les charges dès l'engagement.

7.8.5.2. Contrôle interne du processus Achats au sein de Groupama SA

Après validation par le Comité de Direction Générale et l'avis favorable donné par son Comité d'Etablissement, Groupama SA a annexé à son Règlement Intérieur, à compter du 29 mars 2006, une charte de déontologie achats.
Ainsi qu'il a été évoqué dans la partie précédente, un système de gestion du processus commande/achat s'applique depuis 2006 à tous les achats de Groupama SA et de Groupama Vie, hors frais de mission qui sont directement saisis dans le système de gestion comptable, SAP. Ce système permet notamment :

- de maîtriser la gestion des fournisseurs ;

- d'effectuer une comptabilisation des frais dès l'engagement, ceci de façon directement intégrée dans SAP ;

- de sécuriser la séparation des tâches entre les chargés de commande, les valideurs de commande et la comptabilité ;

- d'automatiser le contrôle budgétaire et le processus de répartition des frais ;

- d'aider à la réduction des délais d'arrêtés de comptes et d'accroître la qualité des prévisions financières ;

- de sécuriser les paiements fournisseurs par rapport aux livraisons effectives et conformes ;

- de centraliser toutes les factures auprès du département suivi des coûts au sein de la Direction Comptable Groupe.

7.8.5.3. Contrôle des activités externalisées

- Conformément à ce qui est stipulé par la charte de contrôle interne du Groupe :

  - les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe (Groupama Systèmes d'Informations, Groupama Logistique et gestionnaires d'actifs) par Groupama SA relèvent de la responsabilité du délégataire ;

- pour les activités externalisées en-dehors du Groupe, Groupama SA a mis en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et de suivi de cette prestation, notamment la possibilité d'audit technique chez le prestataire.

7.9. Suivi des filiales

7.9.1. Dispositif général

Chaque filiale fait l'objet d'un suivi permanent par les services de son pôle de rattachement :

- Direction Générale Finance Groupe pour les filiales financières ;
- Direction Générale Assurance, Banque et Services France pour les filiales opérationnelles françaises ;
- Direction Générale Internationale pour les filiales étrangères ou d'outre-mer ;
- Secrétariat Général - Stratégie - RH Groupe pour les G.I.E. de moyens et Achats.

La Direction Contrôle de Gestion Groupe (au sein de la Direction Réassurance et Pilotage) met en œuvre pour le compte du Groupe, des procédures de suivi d'activité (tableau de bord) et de reporting financier des entités filiales et Caisses régionales. L'objectif est d'assurer une bonne anticipation et la transparence des résultats, et la compréhension de leurs évolutions pour le compte de la Direction Générale de Groupama SA et des entités.
Cette démarche s'appuie notamment sur un processus de pilotage prévisionnel commun à l'ensemble des entités. Elle est animée et coordonnée par le Contrôle de Gestion Groupe et s'appuie sur un corps de normes Groupe d'élaboration des prévisions, validées par la Direction Générale et régulièrement actualisées. Le processus prévoit l'établissement, une fois dans l'année, de prévisions de résultats pour les 3 exercices suivants, puis l'actualisation à quatre reprises de la prévision pour le premier exercice de cette période triennale.
A chacune de ces phases, des reportings par entités juridiques sont établis par les sociétés concernées, selon une présentation et des formats communs.

7.9.2. Pilotage stratégique des filiales internationales

Les Directeurs Généraux des filiales de Groupama International agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués par les Conseils d'Administration des sociétés qu'ils dirigent et qui sont composés pour l'essentiel de représentants du Groupe (Elus et Directeurs Généraux de Caisses régionales), et du Directeur Général International.
Au-delà du contrôle qui s'exerce au travers de ces Conseils d'Administration, la Direction Générale Internationale (« D.G.I. »), elle-même appliquant les procédures d'autocontrôle et de contrôle hiérarchique communes à Groupama SA, a mis en place les procédures spécifiques de pilotage et de contrôle de 2ème niveau décrites ci-après.

- **Stratégie et Planification**

Annuellement, chaque filiale établit en accord avec le Directeur Général International sa stratégie pour les trois années à venir.
Cette planification s'inscrit obligatoirement dans la planification stratégique et opérationnelle qui a été arrêtée pour l'ensemble des entités du Groupe.
En 2006, deux revues d'affaires ont été organisées : l'une en avril pour engager les travaux de Planification Stratégique et Opérationnelle, l'autre en fin d'année pour valider les prévisions de l'exercice 2007.

- **Reporting des filiales**

Des remontées périodiques d'informations selon un format commun sont organisées de façon à assurer un suivi de chaque société :

- trimestriellement, chaque société établit un compte de résultat et, sur cette base, formule une nouvelle prévision de résultat annuel ;

- mensuellement, il est demandé un reporting qui fait apparaître l'évolution de l'activité et de la sinistralité par branche d'activité ainsi que celle des revenus financiers et des frais généraux.

Chaque mois, un Comité interne à la D.G.I., au vu des informations communiquées, détermine les actions de concertation ou les décisions à engager avec les responsables des filiales afin de définir, si nécessaire, des mesures de redressement.
En outre, en matière de lutte contre le blanchiment (cf. 5.2.5), le reporting trimestriel des filiales est coordonné par un responsable de la D.G.I. (correspondant Groupama International), en relation avec les correspondants « anti-blanchiment » des filiales.

- **Contrôle général**

Lorsque cela s'avère nécessaire, un audit général ou spécifique est réalisé par un responsable de la D.G.I., à la demande du Directeur Général International.
En décembre 2006, une mission à caractère comptable a été effectuée, auprès de la succursale en Chine.

- **Contrôle de la gestion des actifs des filiales (en liaison avec la D.G.F.G.)**

La D.G.I. a systématisé pour l'ensemble des filiales, la tenue de Comités financiers qui se réunissent au minimum trois fois par an pour les filiales les plus importantes.
Ces Comités financiers dont le rôle est d'assurer l'optimisation de la gestion des actifs :

- contrôlent et analysent les opérations précédemment réalisées ;

- proposent au Conseil d'Administration de la filiale l'allocation stratégique d'actifs en s'appuyant sur les outils de gestion Actif/Passif ;

- analysent la performance financière des gestionnaires de la filiale ;

- décident de l'allocation tactique d'actifs (calendrier pour atteindre l'allocation cible).

- **Contrôle de la valorisation des portefeuilles d'assurances vie**

L'ensemble des filiales d'assurances vie utilise le même logiciel pour leur calcul d'« embedded value », sous le contrôle de l'Actuariat Groupe.

- **Contrôle de la gestion Actif/Passif des filiales**

Chaque filiale effectue sa gestion Actif/Passif à l'aide de logiciels et méthodes appropriés, sous le contrôle coordonné de la D.G.I. et de la D.G.F.G. exercé notamment dans le cadre des Comités financiers (cf. supra).
A terme, l'ensemble des filiales utilisera le même logiciel du Groupe, sous la coordination et le contrôle de la D.G.F.G.

- **Sécurisation des opérations d'acquisition**

Le Directeur Général International sélectionne les opportunités d'investissement qui correspondent aux orientations stratégiques définies par le Groupe. Les acquisitions potentielles sont étudiées sous la responsabilité de la D.G.I. avec l'intervention systématique de la Direction Générale Finance Groupe, du Secrétariat Général (Stratégie – Juridique – Fiscal) et de l'Actuariat Groupe.
Après validation par le Comité de Direction Générale et le Comité Exécutif Groupe, le Directeur Général International propose la décision d'acquisition au Conseil d'Administration de Groupama SA

8. La fiabilité des informations financières

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des actionnaires, des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la Direction Comptable Groupe au sein de la Direction Générale Finance Groupe.

8.1. Comptes sociaux

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.
Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- **procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : chaque responsable de secteur est en particulier garant de l'adéquation de la charge de travail aux compétences des équipes, et veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.

- **le contrôle intégré et les tests de contrôle** : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscal et réglementaire et notamment :

  - les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables ;

  - les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex : balance de soldes assurés, états de taxes);

- **le contrôle hiérarchique** : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :

  Au sein de la gestion courante :

  - séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses :

    Les dépenses à caractère technique, général, financier sont par principe ordonnancées par des personnes externes à la Direction Comptable Groupe habilitées selon un plafond modulé par type de dépense ; le règlement de celle-ci n'est initié par la Direction Comptable Groupe qu'après double signature différente de celle de l'ordonnateur.

  - suivi des délégations bancaires :

    Les délégations de signatures bancaires accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière. Ce système est gradué à 3 niveaux : signature unique limitée au Directeur Général, première signature, deuxième signature. Le principe de la double signature évoqué ci-dessus requiert un signataire de chaque niveau (premier et deuxième).

Au sein de la gestion de l'inventaire et de la production des états financiers :

- points de revue réguliers entre la Direction Comptable Groupe et les autres Directions destinés à appréhender l'ensemble des flux de l'exercice et anticiper leur intégration en comptabilité ;

- mesure de la cohérence entre les comptes sociaux et les comptes prévisionnels en collaboration avec le Contrôle de Gestion Groupe ;

- élaboration d'un recueil des pièces justificatives des comptes de l'exercice contrôlé par le supérieur hiérarchique direct du réviseur puis le responsable de service ;

- revue du résultat fiscal individuel et Groupe, en liaison avec la Direction Fiscale Groupe ;

- réunions internes au sein de la D.G.F.G. permettant de confronter les différentes visions opérationnelles et fonctionnelles et d'assurer ainsi la validité des comptes auxiliaires et sociaux de Groupama SA ;

- validation des comptes par la Direction Générale.

En outre, la Direction Comptable Groupe met régulièrement à jour la modélisation de ses procédures comptables sous un applicatif dédié afin de se conformer aux exigences réglementaires en matière de piste d'audit et de documentation des normes comptables.

Comptabilité assumée pour d'autres entités du pôle Groupama SA
Dans le cadre de son statut de société-mère du Groupe, Groupama SA tient la comptabilité d'un certain nombre de filiales du Groupe sans moyens comptables propres (SCI d'exploitation, GIE Logistique, Holdings, autres filiales), ainsi que la comptabilité des placements des centres de profit.
La Direction Comptable Groupe établit en effet au travers d'une comptabilité auxiliaire la partie financière des états financiers (mobilier et immobilier) des centres de profit. Pour ces entités notamment, elle détermine en coordination avec la Direction Fiscale Groupe, le résultat fiscal financier (mobilier et immobilier) et élabore les états réglementaires de nature financière destinés à l'A.C.A.M.

Les outils et procédures permettant la tenue des comptabilités auxiliaires des placements (back-office titres et outil comptable) et les comptabilités des entités sans moyens comptables propres respectent les mêmes critères de contrôle interne que ceux exposés précédemment pour les comptes sociaux de Groupama SA (cf. supra). S'agissant de la comptabilité des placements, il est en particulier à noter que des contrôles standardisés, faisant l'objet de procédures écrites, permettent de garantir la fiabilité des informations relatives aux placements.

8.2. Comptes consolidés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation aux actionnaires de Groupama SA s'appuient sur cinq piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, les tests de contrôle parallèles, le contrôle hiérarchique, un référentiel groupe.

- **Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle :** leur mise en œuvre au niveau des services d'établissement des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

- **Le contrôle intégré :** un nouveau système d'élaboration de l'information financière de synthèse du groupe a été implémenté. Il s'appuie sur une base unique de production de l'information de consolidation. Toutes les entités viennent alimenter cette base au travers de liaisons sécurisées. Il comporte un grand nombre de contrôles destinés à garantir la qualité de l'information financière :

  - le premier niveau de vérification réside dans la standardisation de l'information (toute l'information du groupe est mise en forme selon un standard unique) ;

  - à un second niveau, une série de contrôles automatiques est intégrée dans la phase de collecte de l'information individuelle des entités. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet, selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger. L'échelon central dispose en outre de la piste d'audit de ces contrôles. Le système informatique permet un niveau de contrôle automatique assez élevé renforcé par le développement d'interfaces avec les systèmes amont ;

  - au niveau central, des contrôles supplémentaires sont exercés. Ils relèvent notamment de la nécessaire cohérence des données entre les différentes entités du Groupe (telles que par exemple pour les opérations réciproques internes) et des opérations centrales (conversion des filiales étrangères, écritures de consolidation,…).

  Le système est doté d'une **piste d'audit** permettant de procéder à tous les croisements souhaités pour identifier et procéder au suivi d'une donnée, et de tracer la source de toute donnée élémentaire, du niveau social au niveau consolidé. Ce paramétrage est régulièrement testé (notamment par réédition de scénarii anciens).

- **Les tests de contrôle** : il s'agit d'un ensemble de tests de vérification et de contrôle mis en place afin de s'assurer de la fiabilité de l'exécution des opérations, qu'elles soient ou non informatisées. Au-delà des procédures informatisées, ces procédures visent principalement deux objectifs :

  - le contrôle de l'information d'origine (du point de vue de son exactitude et par rapport à l'application des normes) ; ce contrôle s'appuie principalement sur des contrôles de cohérence avec les prévisions, avec les notes d'analyse des comptes sociaux (ou le rapport de gestion) de chaque entité et sur un questionnaire de pilotage qui permet de s'assurer de la correcte application des normes et méthodes comptables les plus sensibles au niveau du Groupe. Dans le cas des entités les plus significatives du Groupe, des réunions sont en outre organisées avec les différents acteurs de l'arrêté des comptes ;

  - la vérification des traitements centraux : des contrôles d'exactitude sont menés pour garantir le bon traitement des opérations centrales de consolidation (partage de capitaux propres, dilutions/relutions, …).

  Les tests de contrôle ont été formalisés dans un guide de révision.

- **Le contrôle hiérarchique** vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusés aux actionnaires sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures :

  - travaux de contrôle de cohérence par rapport aux prévisions, et par rapport à tout élément pouvant permettre de croiser l'information figurant dans les comptes ;

  - réunions d'arrêté des comptes avec les collaborateurs produisant l'information financière (avec examen des sujets de difficulté rencontrés lors de l'arrêté) ;

  - réunions d'arrêté avec les Commissaires aux Comptes des comptes consolidés ;

- réunions du Comité de Direction Générale pour examen des comptes consolidés.

L'ensemble de ces travaux vise à conforter la qualité de l'information financière et notamment des états financiers consolidés ainsi que du rapport de gestion au Conseil d'Administration.

- **Le référentiel Groupe**

Le référentiel comptable pour les comptes consolidés est le référentiel IFRS. Sa diffusion à l'échelle du Groupe est consignée dans un manuel de consolidation qui rappelle pour chaque poste du bilan et du compte de résultat :

- le texte IFRS de référence et un résumé de la norme ;
- le domaine d'application, et les options éventuelles retenues par le Groupe lorsque les normes IFRS laissent la possibilité d'appliquer des options ;
- les modalités opératoires d'application.

Le manuel de consolidation est disponible sur un site électronique. Il est accessible par toutes les entités du Groupe (versions française et anglaise). Il est mis à jour régulièrement selon l'évolution du référentiel IFRS.
Ce manuel de consolidation est complété par des instructions délivrées lors de chaque arrêté à toutes les entités du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les spécificités propres à chaque arrêté.
Des actions de formation, méthodologiques et opérationnelles, sont dispensées régulièrement à l'ensemble des acteurs concernés au sein du Groupe, afin que les exigences induites par les normes IFRS soient correctement comprises et traduites dans les comptes.

8.3. Comptes combinés

Les procédures de contrôle interne applicables aux comptes combinés sont totalement similaires à celles décrites ci-dessus pour l'élaboration des comptes consolidés. Les procédures opérationnelles sont rigoureusement les mêmes pour l'élaboration des comptes consolidés et combinés.

8.4. Contrôle des opérations comptables intra-groupe

Les opérations entre filiales et Groupama SA (prêts internes, restructurations de filiales, augmentations de capital, distributions de dividendes, …) font l'objet de décisions validées par la Direction Générale de Groupama SA, de contrôle technique et opérationnel par les Directions compétentes de Groupama SA, et d'un contrôle de leur enregistrement comptable par la Direction Comptable Groupe. Ces contrôles se font au travers de procédures de vérification des comptes consolidés : réconciliation des opérations intra-groupe, contrôle de la variation des capitaux propres, examen de cohérence de l'enregistrement des opérations par rapport à leur documentation juridique.

9. Perspectives du contrôle interne de GROUPAMA

L'efficacité de la démarche de contrôle interne repose sur son application aussi exhaustive que possible à l'ensemble des fonctions de Groupama SA, sur la base d'une méthodologie structurée, et sur la mise en œuvre de plans d'actions visant à traiter les insuffisances éventuellement décelées.
La Direction Générale de Groupama SA avait défini en mai 2005 des objectifs de renforcement du contrôle interne dans l'ensemble des entités du pôle Groupama SA :

- identification de la fonction contrôle interne au sein de chaque entité ;
- diagnostic de l'environnement de contrôle ;

- réalisation de cartographies des risques permettant notamment d'optimiser l'adéquation des dispositifs de contrôle ;

- amélioration des systèmes de sécurité assurant la continuité des activités et la gestion des situations de crise.

Hormis les plans de continuité et de gestion de crise de certaines entités, ces actions sont parvenues à leur terme de réalisation à la fin de l'année 2006.
Au-delà, l'enjeu réside dans l'émergence d'une culture de contrôle interne au sein des collaborateurs du Groupe, qui doit permettre de favoriser l'identification la plus précoce des risques de nature très diverses auxquels le Groupe peut être confronté, ainsi que le traitement le plus approprié des risques. Dans ce domaine, Groupama SA considère avoir enregistré des progrès très significatifs, eu égard au caractère encore relativement récent du déploiement de la démarche ; ces progrès doivent encore être consolidés et amplifiés au cours des prochaines années, en particulier pour préparer au mieux le Groupe au cadre prudentiel Solvency II en cours d'élaboration.

Fait à Paris, le

Monsieur Jean-Luc BAUCHEREL

Président du Conseil d'Administration de Groupama SA

GROUPAMA SA

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Groupama SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT **MAZARS & GUÉRARD**

MAZARS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupama SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de 1 'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Paris La Défense, le 15 mars 2007

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT

Michel LAFORCE

Bénédicte VIGNON

MAZARS & GUERARD

Nicolas ROBERT

En 2006, les autres missions concernent à près de 90% des diligences effectuées dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En 2005, les autres missions se sont concentrées principalement sur les travaux relatifs à la transition aux normes IFRS et sur les diligences effectuées dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les commissaires aux comptes non membres du collège groupe interviennent en règle générale en co-commissariat sur certaines filiales du groupe (notamment dans l'immobilier ou sur Groupama Banque).

	Année 2006			
(en milliers d'euros hors taxes)	PriceWaterhouse Coopers	Mazars	Autres	Total
1. missions d'audit légal				
1.1. Commissariat aux comptes	***2 694,9***	***1 787,0***	***439,1***	***4 921,0***
Groupama SA	416,8	365,5		782,3
Autres filiales françaises	1 713,7	1 068,9	389,9	3 172,5
Filiales internationales	564,4	352,6	49,2	966,2
1.2. Autres missions et diligences directement liées à la prestation du commissariat aux comptes	***2 993,6***	***93,4***		***3 087,0***
Groupama SA	2 368,7			2 368,7
Autres filiales	624,9	93,4		718,3
Sous total comptes consolidés	**5 688,5**	**1 880,4**	**439,1**	**8 008,0**
2. Autres missions	56,3			56,3
Total comptes consolidés	**5 744,8**	**1 880,4**	**439,1**	**8 064,3**

	Année 2005			
(en milliers d'euros hors taxes)	PriceWaterhouse Coopers	Mazars	Autres	Total
1. missions d'audit légal				
1.1. Commissariat aux comptes	***3 313,9***	***1 374,5***	***521,3***	***5 209,7***
Groupama SA	428,3	375,3		803,6
Autres filiales françaises	1 824,8	999,2	460,8	3 284,8
Filiales internationales	1 060,8		60,5	1 121,3
1.2. Autres missions et diligences directement liées à la prestation du commissariat aux comptes	***714,0***	***150,8***	***25,0***	***889,8***
Groupama SA	463,6	150,8		614,4
Autres filiales	250,4		25,0	275,4
Sous total comptes consolidés	**4 027,9**	**1 525,3**	**546,3**	**6 099,5**
2. Autres missions	116,2			116,2
Total comptes consolidés	**4 144,1**	**1 525,3**	**546,3**	**6 215,7**

ANNEXE 4 : LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR GROUPAMA SA AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

11.04.2007	Accor Services et GROUPAMA unissent leur expertise pour faciliter l'accès des PME à l'épargne salariale
21.03.2007	Groupama Asset Management primée meilleure société de gestion européenne
15.03.2007	Résultats annuels 2006 de Groupama : Accélération des performances
08.03.2007	Groupama acquiert l'assureur grec Phoenix Metrolife
16.02.2007	Groupama S.A., Emporiki Bank et Crédit Agricole S.A. en négociations exclusives pour l'acquisition de Phoenix Metrolife.
14.02.2007	Chiffre d'affaires 2006 de Groupama S.A.
01.02.2007	Groupama finalise la cession de Minster Insurances au Royaume-Uni
22.01.2007	Groupama a cédé 15,35% du capital de SCOR
15.01.2007	Avec Groupama et la saga Cerise, priorité à l'épargne pour le premier temps fort de l'année
15.12.2006	Groupama consolide ses positions au Royaume-Uni en investissant dans le courtage
21.11.2006	Groupama, 1er assureur des communes, au 89ème Salon des Maires
14.11.2006	Accord de distribution national avec Dexia Crédit Local
20.10.2006	Inauguration du 11e Centre Centaure à Phalsbourg (57) en Lorraine
26.09.2006	1er semestre 2006 : Bons résultats qui renforcent les capacités d'action du Groupe
07.09.2006	Chiffre d'affaires consolidé de Groupama S.A. au 30 juin 2006
07.04.2006	Finama Private Equity : acquisition de la majorité du capital du pôle concurrentiel de VVF

ANNEXE 5 : GLOSSAIRE

A données comparables

A données comparables signifie que les données relatives à la période de l'exercice considéré sont retraitées en utilisant le taux de change applicable pour la même période de l'exercice précédent (taux de change constant), en éliminant le résultat des acquisitions, cessions et changements de périmètre (périmètre constant) et en annulant les changements de méthode comptable (méthodologie constante) dans l'une des deux périodes comparées.

Assurance collective

Catégorie d'assurances permettant à une personne morale appelée souscripteur, de souscrire un contrat auprès d'une compagnie d'assurance en vue d'y faire adhérer un groupe de personnes unies au souscripteur par un lien de même nature.

Assurance de la personne

Contrats couvrant un risque lié à la personne humaine. Ces contrats incluent l'assurance en cas de vie et l'assurance en cas de décès, mais également tous les risques atteignant l'intégrité physique de la personne et liés à l'accident ou à la maladie (contrat en cas d'incapacité, en cas d'invalidité, en remboursement des frais de soins de santé, etc…).

Assurance individuelle

Catégorie d'assurances de personnes permettant à un particulier de souscrire un contrat d'assurance (décès, vie) auprès d'une société d'assurance.

Contrat à taux garantis

Contrat en cas de vie où l'assureur s'engage sur une durée plus ou moins longue prévue contractuellement, à rémunérer le capital constitué à un certain taux.

Contrat dépendance

Contrat destiné à couvrir le risque de perte d'autonomie des personnes agées.

Contrat en euros

Contrat d'assurance dont la valeur de rachat ou la prestation versée par l'assureur est exprimée en euros.

Contrat en unités de compte

Contrat d'assurance dont la valeur de rachat ou la prestation versée par l'assureur est exprimée non pas en euros, mais dans une autre unité de valeur, généralement en nombre de parts ou actions d'OPCVM. La contre-valeur en euros de l'engagement de l'assureur dépend ainsi de la variation des titres composant l'OPCVM sur les marchés financiers.

Contrat multisupports

Contrat d'assurance dont la valeur de rachat ou la prestation versée par l'assureur est exprimée en euros et en unités de compte. Le souscripteur (ou adhérent) a en général le choix du support sur lequel il souhaite investir ses primes (support en euros ou support en unités de compte) et peut, selon les possibilités prévues par le contrat, demander à ce que ce choix initial soit modifié (arbitrage).

Convexité

Cette notion complète celle de la duration qui ne contient pas d'information sur la dispersion des flux dont on calcule la duration. Cette dernière pourra dans certains cas être une mauvaise approximation de la sensibilité à une déformation (et pas seulement une simple translation) ou à une forte translation de la courbe des taux. Schématiquement, la séquence de deux flux identiques, l'un en période 0 et l'autre en période 10 aura la même duration qu'un flux unique en période 5.

Les notions de duration et de convexité sont utilisées lorsqu'on cherche à adosser des passifs par des actifs obligataires. Avoir un portefeuille obligataire dont la duration et la convexité sont proches de celles des passifs permet un adossement beaucoup plus précis que celui basé sur la seule duration.

Duration

La duration d'une obligation correspond à la durée moyenne de ses flux pondérée par leurs valeurs actuelles. Cette grandeur permet d'approcher la sensibilité de la valeur de l'obligation à des translations de la courbe des taux. Par extension, on peut calculer la duration de toute séquence de flux, et notamment celle des passifs d'assurance à partir des projections de ceux-ci.

Marge de solvabilité réglementaire

Couverture minimale du risque lié aux activités d'assurance, exigée par les organismes de tutelle afin de protéger les intérêts des assurés.

Participation aux bénéfices

En assurance vie et capitalisation, les sociétés d'assurance font participer leurs assurés aux bénéfices qu'elles réalisent en les redistribuant.

Provisions mathématiques

Sommes que l'assureur doit inscrire au passif de son bilan, correspondant à ses engagements pris à l'égard des assurés.

Ratio combiné

Le ratio combiné de Groupama SA est le rapport :

- de la somme de la charge de sinistres nette de réassurance et des frais d'exploitation
- aux primes acquises nettes de réassurance.

Résultat courant

Le résultat courant de Groupama SA est le résultat net hors impact des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur revenant à l'actionnaire nets d'impôt sur les sociétés, des opérations exceptionnelles nettes d'impôt sur les sociétés et des dépréciations d'écarts d'acquisition.

Résultat opérationnel économique

Le résultat opérationnel économique de Groupama SA correspond au résultat courant retraité des plus et moins values réalisées pour la part revenant à l'actionnaire nettes d'impôt sur les sociétés.

ROE (Return on Equity), ou Rentabilité des fonds propres

Le ROE de Groupama SA est le ratio financier égal au quotient du résultat net part du groupe sur les fonds propres moyens, hors réserves de réévaluation et hors effet de juste valeur. Il représente la rentabilité des fonds investis par les actionnaires.

Run-off

Activités non poursuivies, pour lesquelles le chiffre d'affaires est exclusivement constitué de primes périodiques liées à des souscriptions anciennes.